

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 20 et mardi 21 octobre 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse le décès survenu le 24 septembre de Louis Régulier, ancien conseiller municipal de Paris et ancien conseiller général de la Seine.

(Les conseillers se lèvent).

Agent de la S.N.C.F., Louis Régulier milita à la C.G.T. des l'âge de 18 ans, en 1948, et devint secrétaire du syndicat C.G.T. des cheminots de Paris Saint-Lazare de 1955 à 1967.

En 1971, il devint conseiller municipal dans le 18^e arrondissement, et siégea dans cette Assemblée jusqu'en 1977, au groupe communiste. Proche d'Henri FISZBIN, il fut membre de la première Commission, Commission de la Jeunesse et des Sports, ainsi que du conseil d'administration de la SAEMA-9.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 30 septembre au cimetière du Père-Lachaise. Je veux témoigner du respect et de l'amitié que Louis Régulier m'a inspirés sur une très longue période. Un homme particulièrement rigoureux dans ses convictions, désintéressé, généreux dans le service aux citoyens. A sa femme, à sa fille et à ses petits-enfants, je tiens à exprimer l'admiration et l'amitié que j'éprouvais personnellement pour Louis Régulier. En mon nom personnel et au nom du Conseil de Paris, je leur adresse les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 29 et mardi 30 septembre 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous entamons donc l'examen de la communication sur les orientations budgétaires.

Je précise que c'est une loi de 1992 qui a instauré ce débat dans les collectivités locales de manière à ce qu'il y ait une réflexion, une mise en commun des interrogations sur le budget avant qu'il soit élaboré.

Il ne l'est pas aujourd'hui mais je tiens déjà à vous dire dans quel état d'esprit nous sommes, dans quel état je suis et je tiens à écouter vos suggestions.

Mes chers collègues, établir un budget est par définition un acte de responsabilité.

Celle-ci est d'autant plus grande aujourd'hui qu'elle prend sa source dans la confiance renouvelée des Parisiens.

Notre budget 2009, que nous examinerons dans deux mois, devra évidemment tenir compte d'une situation économique et sociale douloureuse, dans un contexte international marqué par la gravité.

Les effets de la crise mondiale s'ajoutant à ceux de la politique conduite en France depuis 2002 se feront inévitablement sentir à Paris, comme dans l'ensemble de notre pays.

Raison de plus pour confirmer notre engagement au service de la solidarité et de la dynamique de Paris.

La solidarité commence d'abord par le logement.

Comme annoncé, nous atteindrons, dès 2014, l'objectif fixé par la loi S.R.U., de 20 % de logements sociaux, ce qui signifie que nous en financerons 40.000.

Nous inscrirons ainsi, au budget primitif 2009, 530 millions d'euros en autorisation de programmes et 400 millions d'euros en crédits de paiement, ce qui traduira, contrairement à ce que j'ai lu récemment, une augmentation de notre effort financier par rapport au budget primitif 2008.

Comme les années précédentes, ces dotations seront ajustées en cours d'exercice, si nécessaire, pour nous permettre d'atteindre, quoi qu'il arrive, nos objectifs.

D'autre part, comme nous nous y étions engagés dans la communication présentée en avril devant notre assemblée, nous créerons en 2009 une aide au logement, sous condition de ressources.

Ce dispositif, dont le montant pourra aller jusqu'à 100 euros par mois, bénéficiera aux Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au paiement de leur loyer.

Dans le contexte d'une crise qui est d'abord celle du crédit, nous venons de lancer un système de prêt personnel à taux réduit.

Les Parisiens qui n'ont pas accès aux prêts bancaires pourront ainsi emprunter au taux de 2 %, pour faire face à un accident de la vie, ou pour mener à bien un projet personnel.

A l'heure où la désespérance sociale frappe si durement notre pays, nous continuerons d'oeuvrer pour une capitale plus solidaire.

Dans ce but, nous développerons la dimension intergénérationnelle par un accroissement de l'aide aux familles et par une attention constante à nos aînés.

Les crédits pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes atteindront 279 millions d'euros, ce qui représente une hausse de plus de 7 % par rapport à 2008.

De même, la lutte pour l'égalité, en particulier entre les femmes et les hommes, sera amplifiée. Nous renforcerons notamment les moyens consacrés au planning familial.

Nous poursuivrons notre combat contre toutes les discriminations, en particulier celles qui frappent les personnes en situation de handicap.

Les dépenses d'hébergement pour les adultes handicapés progresseront ainsi de 8 %. Que personne ne se sente à l'écart de sa propre ville, c'est bien dans cet esprit que nous préparons notre budget.

Notre conviction est que, dans un contexte de récession, la responsabilité première de notre collectivité doit être d'investir pour le tissu économique de Paris et de sa métropole. Nous investirons donc sur six ans 8,3 milliards d'euros, ce qui, en moyenne annuelle, représente une augmentation de 18 % par rapport au mandat précédent.

Cet investissement sera mis au service des priorités de notre projet, parmi elles : l'emploi.

Nous poursuivrons inlassablement notre lutte contre le chômage qui progresse dangereusement dans l'ensemble du pays.

Notre effort en faveur de l'insertion professionnelle sera ainsi particulièrement important puisqu'il représentera, en 2009, 400 millions d'euros.

D'autre part, toujours pour l'emploi des Parisiens et des Franciliens, plus de 12 millions d'euros seront consacrés dès 2009 à la création et au développement d'entreprises.

Un appel à projet sera, en outre, lancé pour l'installation de 55.000 mètres carrés de pépinières et d'incubateurs.

De plus, afin d'aider les P.M.E. parisiennes dans le contexte actuel, la Ville mobilisera encore plus fortement le fonds Paris Finance Plus, destiné à faciliter l'accès de l'entrepreneur à l'emprunt bancaire.

La garantie apportée par notre collectivité pourra ainsi s'élever jusqu'à 70 % du montant prêté.

Nous n'oublions pas la source des emplois de demain, c'est-à-dire l'innovation.

Nous consacrerons donc, d'ici à 2014, comme nous nous y sommes engagés, un milliard d'euros à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'économie de la connaissance.

L'Agence parisienne de l'innovation sera ainsi créée dès le début de l'année prochaine. Elle sera dotée de moyens spécifiques en fonctionnement et en investissement.

Sa mission sera d'identifier les produits et les services innovants et de conclure des partenariats avec les entreprises.

Cette politique dans son ensemble sera conduite dans le cadre du développement durable.

Pour donner à notre Ville tous les instruments nécessaires au respect du Plan Climat, l'agence Climat sera créée au début de l'année prochaine et l'exigence environnementale sera transversale à tous les secteurs d'activité de Paris.

Ainsi en sera-t-il, en particulier, de notre offre de déplacement avec la prolongation du tramway. Nous y consacrerons avec la Région près d'un milliard d'euros.

C'est aussi le visage de notre cité qui continuera à évoluer. Des axes seront ainsi financés, qu'il s'agisse de Clichy-Batignolles, de Claude-Bernard ou du secteur Saussure.

Le réaménagement des Halles entrera l'année prochaine dans sa phase pleinement opérationnelle.

Nous nous attachons évidemment à négocier au plus près la participation de nos partenaires au financement de ce projet.

Enfin, conformément à la délibération votée en juillet dernier par notre assemblée, nous affronterons l'enjeu des hauteurs.

Un projet d'envergure, le Triangle, porte de Versailles, a été présenté le mois dernier. Il sera soumis à une vaste concertation.

Cet immeuble, d'une grande ambition architecturale, devrait permettre la création de 5.000 emplois et contribuer à la modernisation du Parc des Expositions. Il sera ainsi une source de dynamisme pour l'économie parisienne.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres, l'avenir de Paris s'invente avec nos voisins.

Le syndicat mixte de Paris métropole sera créé avant la fin de cette année.

Dans cette dynamique métropolitaine, sept millions d'euros seront consacrés en 2009 à l'extension de Vélizy en banlieue.

Puis viendra Autolib' en partenariat avec plusieurs dizaines de communes de l'agglomération.

Le budget 2009 sera donc celui de la vitalité de Paris dans tous les domaines, je pense en particulier à la culture, quelques jours après l'inauguration du "104", ce lieu unique et magique destiné à être un véritable rendez-vous international de l'art et de la création.

Mais parce que notre budget sera aussi celui de la vérité, je tiens à être parfaitement clair sur les contraintes dans lesquelles nous nous trouvons.

La première, c'est évidemment la crise financière mondiale qui n'épargne pas notre collectivité. La baisse des droits de mutation sur 2008 et 2009 peut ainsi déjà être estimée à environ 250 millions d'euros.

Et la deuxième contrainte, c'est le désengagement continu de l'Etat, qui est malheureusement devenu une donnée structurelle.

A ce jour, la dette de l'Etat envers les contribuables parisiens atteint 230 millions d'euros et la baisse des dotations devrait entraîner en 2009 une perte supplémentaire de l'ordre de 60 millions d'euros.

Ce n'est plus un simple désengagement. A bien des égards, cela s'apparente à un abandon dont les conséquences seront très lourdes pour toutes les collectivités locales françaises.

Ainsi, la dette cumulée de l'Etat envers Paris au titre du financement du R.M.I. atteint 106 millions d'euros et il faudra peut-être y ajouter bientôt de nouvelles dépenses liées au R.S.A.

D'autre part, le budget de l'Etat consacré au financement du logement social passera de 800 millions d'euros cette année, 2008, à 550 millions d'euros en 2009.

Dans le même temps, une baisse de la dotation gouvernementale est programmée sur le financement des cinq missions locales parisiennes et l'Etat nous a même transféré la prise en charge de la santé scolaire à hauteur d'un million d'euros.

Malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive.

Devant ces réalités, notre première réponse sera l'exigence en matière d'utilisation de l'argent public et l'endettement sera maîtrisé, de même que les charges générales de fonctionnement, avec une augmentation qui, en 2009, ne dépassera pas l'inflation.

Nous veillerons, de même, à la stabilité globale des effectifs de notre collectivité par une politique sérieuse de redéploiement.

D'autre part, pour faire face à cette situation contrainte et conformément à une annonce que nous avons faite en toute transparence avant les dernières élections municipales, nous augmenterons les impôts de façon modérée et sur une durée limitée à deux ans.

A cette occasion, nous corrigerons une anomalie parisienne liée à un déséquilibre entre fiscalité municipale et départementale.

La création d'une taxe foncière départementale d'un taux de 3 % permettra ainsi de remédier à une situation totalement inéquitable et unique en France entre propriétaire et locataire.

Au total, ces ajustements laisseront les taux de la fiscalité parisienne très en deçà de la moyenne nationale et de la plupart des grandes villes. Ainsi, les impôts à Marseille sont deux fois plus élevés et à Bordeaux, trois fois plus élevés.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Comme je crains que vous n'ayez pas bien entendu, je vais donc répéter que les impôts locaux sont deux fois plus élevés à Marseille et trois fois plus élevés à Bordeaux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous êtes obsédés par des échéances qui n'ont rien à voir avec le Conseil de Paris !

Je vous parle de Marseille et de Bordeaux ; cela devrait vous faire plaisir ; ce sont de très belles villes en plus !

Ces mesures rapporteront 320 millions d'euros à notre collectivité. Nous les assumons d'autant plus qu'elles interviennent après sept années de stabilité fiscale qui, elle-même, faisait suite à des décennies d'augmentation ininterrompue des impôts des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants)

Je suis très heureux de votre vitalité.

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'est pas fini, vous aller voir !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, tout en nous adaptant à une situation difficile, nous voulons rester fidèles à nos engagements.

Je tiens à dire toute ma reconnaissance à Bernard GAUDILLÈRE pour la finesse, l'exigence et l'énergie avec lesquelles il travaille en partenariat avec la totalité de l'Exécutif que je remercie chaleureusement. Ils travaillent tous ensemble à l'élaboration de ce budget 2009.

Ce budget sera réaliste, responsable, ambitieux, attentif à la situation des victimes de la crise sociale et il sera dédié à ce qui anime toute l'équipe municipale : le mouvement de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mes chers collègues, je vous demande de respecter les décisions de la conférence d'organisation pour ce débat. Il n'y a qu'un vœu de déposé et je souhaite qu'il soit évoqué pendant le débat général.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orientations budgétaires de la Ville de Paris pour 2009 que vous nous présentez se résument à une seule chose : une mauvaise nouvelle pour les Parisiens, car vous comptez augmenter leurs impôts locaux de 9 % dès 2009.

Pour cela, vous nous expliquez que la crise financière mondiale n'épargne pas Paris ; c'est vrai. Vous nous expliquez aussi que le désengagement de l'Etat sur l'attribution des nouvelles compétences à notre collectivité devrait atteindre 230 millions d'euros en 2008-2009 ; c'est vrai. Vous nous expliquez aussi que vous aviez annoncé cette hausse aux Parisiens au cours de votre campagne municipale ; c'est vrai.

Seulement, vous disiez une "hausse modérée", pour reprendre vos termes exacts, mais quelle hausse ? Car si les impôts locaux des Parisiens vont bondir de 9 % l'an prochain, cette hausse sera complétée par l'instauration d'une taxe foncière départementale de 3 %. Une telle hausse, conjuguée avec l'augmentation des bases fiscales, devrait aboutir à une augmentation finale de 20 % sur deux ans. Ce n'est pas rien !

Avouez que nous sommes loin d'une hausse modérée ; parlons plutôt de hausse brutale.

Alors, allons plus loin que vos simples explications pour essayer d'expliquer ce choc des impôts que les Parisiens vont prendre de plein fouet.

Reprenons l'histoire budgétaire de la Ville, pour mieux comprendre ce qui se passe aujourd'hui.

Comme l'a évoqué Christian SAINT-ETIENNE au nom de notre groupe lors du dernier Conseil de Paris au mois de juin, si nous regardons l'évaluation des dépenses d'investissement, l'investissement réel a certes fortement augmenté, passant de 660 millions d'euros au cours de la mandature à 1900 millions d'euros en 2007.

Néanmoins, au même moment, nous assistons à une baisse de l'épargne brute de 710 millions en 2001 à 690 millions en 2007.

On ne sera donc pas étonné qu'il en ressorte une très forte hausse de l'endettement, alors que les recettes des droits de mutation ont doublé de 940 millions d'euros.

C'est le point absolument fondamental du bilan de la mandature : un doublement du poids de l'endettement brut par rapport à l'épargne brute de la Ville qui correspond à ses ressources libres.

Cela, vous ne l'avez pas vu venir ou feint de ne pas le voir venir. La Ville de Paris est très riche, la plus riche de France, non seulement par sa population la plus nombreuse mais aussi par son activité économique, même si depuis 2001 nous avons perdu 100.000 emplois.

Cette richesse permet d'accompagner une dérive de la dépense forte, surtout lorsque les recettes de la fiscalité immobilière ont doublé entre 2001 et 2007 pour atteindre, sur l'ensemble de la mandature, 4,890 milliards d'euros que vous avez dépensés avec allégresse.

Et comment ? Après deux années de baisse du budget de la Ville sous la mandature de Jean TIBERI, votre arrivée comme maire en 2001 s'est traduite par une explosion du montant global des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris. Plus précisément, entre 2001 et 2006, ces dépenses de fonctionnement se sont envolées, grimant de 3,8 milliards d'euros à 5,117 milliards d'euros pour atteindre 5,968 milliards d'euros en 2008. Une augmentation de 31,2 %, alors que l'inflation n'a progressé que de 11 % sur cette même période.

Curieuse gestion qui vous a conduits à augmenter les dépenses de fonctionnement trois fois plus vite que la hausse des prix. Cela est dû en grande partie à un dérapage spectaculaire des frais de personnel. La masse salariale de la Ville a grimpé de 23 % entre 2001 et 2006, passant de 1,4 milliard à 1,7 milliard. En termes d'effectif permanent titulaire, le nombre des fonctionnaires de la Ville - et je ne parle pas du Conseil général - a bondi de 38.000 à 44.000, soit une augmentation de 14,9 % avec la création de 5.806 emplois en six ans.

Les 44.000 fonctionnaires titulaires de la Ville - je ne parle pas du Conseil général qui connaît le même phénomène - paraissent en surnombre par rapport aux autres grandes villes françaises, alors que la population parisienne n'a que très légèrement augmenté, passant de 2.125.000 habitants à 2.142.000 habitants.

Vous avez beau jeu d'expliquer que ces embauches sont liées aux 35 heures, c'est vrai en partie. Vous l'expliquez par l'ouverture de nouveaux équipements publics ou par l'amélioration du service rendu aux Parisiens. Vos services sont en réalité incapables de désigner les services qui ont gagné des emplois et ceux qui en ont perdu.

Monsieur le Maire, votre volonté de transparence a ses limites et la multiplication des conflits sociaux actuels au sein de votre maison en est une traduction.

Arrêtons-nous aussi sur vos exemples d'investissements. Je ne parlerai que du stade Jean Bouin voté par le Conseil de Paris en décembre dernier, le budget de 111 millions d'euros est désormais évalué à 150 millions, si on s'en tient aux déclarations de M. VUILLERMOZ, votre adjoint. Comment expliquer aux Parisiens, en pleine crise financière, cet investissement alors que le 16^e arrondissement est saturé d'événements sportifs avec le tennis à Roland Garros, le football au Parc des Princes, alors que l'Est de Paris avec peu d'événements sportifs dispose d'un stade quasiment vide - le stade Charléty - qui serait capable d'accueillir le Stade français, notre équipe de rugby ?

Pourquoi dépenser autant, au détriment des sportifs scolaires et universitaires, alors qu'avec Charléty la Capitale possède déjà un stade de 20.000 places sous-utilisées ? Quel manque de pertinence dans les investissements ! Cette dérive des dépenses ne laisse aucune marge de manœuvres lorsque les recettes exceptionnelles baissent, ce qui va se passer. Elle ne laisse aussi aucune marge si l'on veut participer à des investissements importants, visant à desserrer les freins à la croissance comme les mesures contracycliques qu'il faudra bien prendre pour les durs temps qui nous attendent.

Alors, face à cette imprévoyance, votre seule réponse est celle du réflexe facile, systématique et tellement prévisible de recourir à l'augmentation des impôts. Pour faire passer la pilule, vous nous expliquez que la pression fiscale est moins forte que dans les grandes villes de province.

Apparemment vous avez raison, mais il faut savoir que les Parisiens souffrent plus que les autres de la crise en Europe. Paris est la deuxième ville la plus chère de la zone euro. Nos concitoyens parisiens souffrent également plus que les autres Français quand on sait que le coût de la vie quotidienne est 13 % plus cher qu'en province.

Au-delà de l'attractivité économique et du rayonnement de la région capitale, on vit moins bien à Paris que par le passé : transports, logement, pollution, coût de la vie, tout est plus compliqué ou plus cher à Paris qu'en province.

Vous affirmez que vous augmentez les impôts pour accroître la solidarité. Mais la première des solidarités, ne serait-ce pas de ne pas augmenter la pression fiscale pour ne pas diminuer le pouvoir d'achat des Parisiens déjà amputé par le coût de la vie à Paris ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Alors que la crise financière et économique menace...

M. LE MAIRE DE PARIS. - On pourrait même faire un paquet fiscal !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, laissez-moi terminer.

Alors que la crise financière et économique menace, notre groupe s'interroge sur votre capacité à intégrer outils et solutions. Nous ne sentons pas dans ces orientations budgétaires un budget qui corresponde à un budget de crise. Les mesures de limitation des coûts nous semblent insuffisantes et bien tardives.

La crise financière a fait vieillir prématurément votre projet de la campagne municipale. Nous craignons que vos hypothèses ne soient dépassées et que votre délibération ne soit déjà obsolète.

Malgré vos déclarations, nous ne se sentons pas une prise de conscience forte. Si nous pouvons saluer certains de vos efforts en matière d'innovation, de politique active d'aide aux personnes les plus fragiles, ou encore la mise en place du bleu recherche, innovations et compétitivité, notre groupe votera contre vos orientations car elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, et surtout rien ne peut légitimer vos erreurs passées et votre gestion de cigale pendant les sept années passées.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est au président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à un moment important du mandat que les Parisiens nous ont confié en mars dernier. Il s'agit en effet pour notre Conseil, et donc pour notre vie démocratique municipale, du premier débat d'orientation budgétaire de la mandature 2008-2014. Et ce débat se déroule dans un contexte très particulier d'incertitude, et je dirai même d'inquiétude. Je reviendrai évidemment sur ce dernier point dans quelques minutes.

Je voudrais autant vous le dire tout de suite, Monsieur le Maire, me féliciter au nom de l'ensemble des élus de mon groupe des propositions que vous formulez dans cette communication, et ceci pour deux raisons majeures.

La première de ces raisons, et non la moindre, est que ces orientations budgétaires respectent scrupuleusement les engagements que nous avons pris collectivement pendant la campagne électorale devant les Parisiens. On retrouve en effet dans ces orientations à la fois les priorités, mais aussi les moyens sur lesquels nous nous étions engagés, à savoir le logement, l'emploi et la solidarité en faveur de tous les Parisiens.

Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des actions que vous nous proposez de mener pour l'année 2009 mais simplement illustrer rapidement mon propos de quelques chiffres.

La bataille du logement figure bien comme la première priorité dans notre action avec 400 millions d'euros consacrés à ce chapitre. Ce qui augure bien de notre objectif d'atteindre les 40.000 logements financés d'ici à 2014 et donc d'atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux fixé par la loi S.R.U., que le Gouvernement veut supprimer dans son projet de loi actuellement en discussion au Parlement.

Vous inscrivez ces orientations budgétaires pour 2009 à l'aune de l'investissement massif dans l'innovation et donc dans l'emploi, amplifiant en cela ce que nous avons activement lancé dans la précédente mandature. Et là encore, il nous est proposé de nous engager résolument à travers ces orientations pour 2009 vers l'objectif d'investir un milliard d'euros d'ici 2014 dans ce secteur essentiel au dynamisme et à l'attractivité de Paris, et donc concrètement à l'emploi des Parisiens.

La deuxième raison, pour le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, d'appuyer sans réserve les orientations de l'Exécutif, c'est que cet engagement massif de plus de 8,3 milliards d'euros d'ici 2014 - ce qui représente, soit dit en passant, une hausse de 18 % des investissements de la Ville par rapport à la précédente mandature -, c'est que cet engagement aura un effet contracyclique...

Et oui, Monsieur POZZO di BORGIO !

... un effet contracyclique sur la crise économique que notre pays traverse.

Le fait d'investir ces sommes considérables dans l'économie parisienne pour du logement, pour des projets innovants et pour des services supplémentaires au profit de l'ensemble des Parisiens va venir soutenir l'activité économique et donc l'emploi ainsi que le pouvoir d'achat des Parisiens.

Il s'agit donc bien là d'un choix macroéconomique qui est fait ici et que nous assumons totalement.

Et je le dis avec force : ce choix est fait tout en contenant les dépenses de fonctionnement, en stabilisant les emplois et surtout en maîtrisant la dette.

M. Jean-François LAMOUR. - Il faut y croire.

M. Jean-Pierre CAFFET. - D'ailleurs, je veux souligner que, si cette politique contracyclique d'investissement proposée par l'Exécutif est aujourd'hui possible, c'est parce que nous avons mené dans la précédente mandature une politique ambitieuse mais également prévoyante.

Je rappelle que, dans la précédente mandature, nous avons réalisé notre programme d'investissement, 8,2 milliards d'euros - faut-il le rappeler ? -, tout en maintenant notre endettement à un niveau très inférieur à la plupart des grandes collectivités françaises et sans augmenter les impôts locaux des Parisiens.

Aujourd'hui, vous nous proposez de financer ces orientations volontaristes en prévoyant un accroissement raisonnable de la dette et une augmentation modérée de la fiscalité locale après sept ans de stabilité totale : 9 % d'augmentation pour les quatre taxes traditionnelles et la création d'une taxe foncière départementale qui, par définition, ne concerne pas les locataires.

M. Jean-François LAMOUR. - Eh bien, voyons ! Comme si les propriétaires n'allaient pas les répercuter ! Ce n'est pas possible.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Celles-ci existaient d'ailleurs dans tous les autres départements français. Et vous nous proposez de fixer son taux à 3 %, qui est à ma connaissance le plus bas niveau de France.

Nous assumons, bien entendu, ce choix raisonné qui s'inscrit, je le répète, dans le souci de financer un investissement massif dans le logement, dans l'innovation, dans l'emploi, dans la solidarité, en agissant pour l'avenir de la Capitale et en faveur de la vie quotidienne des Parisiens.

J'ai entamé mon propos, mes chers collègues, en soulignant le caractère particulier du contexte dans lequel s'inscrit notre débat d'aujourd'hui. Permettez-moi d'y revenir un instant.

Nous sommes en récession. Celle-ci a commencé, d'après tous les éléments dont nous disposons, au cours du deuxième trimestre 2008.

C'est selon nous, hélas, le résultat d'une politique menée par les différents gouvernements issus de la majorité parlementaire de droite depuis 2002 !

Oui, la politique menée au niveau national est inverse à celle que nous menons dans notre collectivité depuis 2001, puisque depuis sept ans, l'Etat se désengage de tous les domaines qui font la vie quotidienne de l'immense majorité des Français et donc des Parisiens.

Qu'il s'agisse du logement social, des politiques de soutien à l'emploi, des politiques de la ville, des transports publics, du développement durable, la droite dira, et elle le dit, que j'exagère !

Et pourtant, Monsieur LAMOUR, c'est le rapporteur pour avis de la Commission des finances du Sénat, qui n'est pas un homme de gauche, qui l'affirmait la semaine dernière lors du débat sur la loi BOUTIN à propos d'un sujet brûlant, celui de l'avenir de nos quartiers difficiles.

Permettez-moi de le citer. M. DALLIER disait la chose suivante : "Le projet de loi de finances affiche une débudgétisation totale de la part de l'Etat dans le financement de l'ANRU et presque totale concernant l'Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat." Il poursuivait : "C'est remettre en question ce qui avait fait l'objet d'une des lois les plus emblématiques adoptées par le Parlement ces dernières années et les conventions signées lors du lancement du programme national de rénovation urbaine." Fin de citation.

C'est cette situation que nous vivons à Paris depuis quelques années pour des opérations de rénovation urbaine. Les engagements financiers de l'Etat ne sont pas respectés et le Gouvernement vient de nous dire qu'ils le seront encore moins dans les années à venir.

Et si l'Etat continue de se désengager c'est en expliquant depuis quelques mois que les caisses sont vides. Mais si elles sont vides, c'est bien parce que la politique fiscale menée au cours de ces dernières années est inconséquente. Elle est aussi injuste.

Injuste, car elle privilégie quelques-uns par le paquet fiscal et le bouclier fiscal, en reportant la charge sur tous les autres.

Inconséquente parce que cette politique, en privilégiant la rente, a asséché l'investissement utile, celui qui prépare l'avenir, celui qui irrigue l'innovation, les P.M.E. innovantes, la recherche, l'éducation, la formation tout au long de la vie.

Oui, l'Etat devrait jouer un rôle régulateur de l'économie et, lorsqu'il mène une politique économique et sociale en dépit du bon sens, ce qui est le cas, ce sont bien tous les Français qui souffrent.

Enfin, je le dis ici avec un peu de gravité, personne ne sait selon quelle ampleur la crise financière que nous connaissons va impacter l'économie réelle et donc aggraver la récession qui avait commencé en France, je le répète, au cours du deuxième trimestre de cette année. Mais ce que nous savons déjà, c'est que nous allons devoir faire face à la dégradation accélérée, à Paris comme en France, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Là encore, je dois répéter au nom de mon groupe notre inquiétude à l'annonce des grandes lignes de la loi de finances pour 2009 parce qu'elle confirme et amplifie le retrait de l'Etat dans les principaux secteurs de l'activité du pays.

Dans ce contexte, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaite d'ores et déjà faire une série de proposition au travers d'un vœu portant sur les deux domaines que nous avons ensemble fixés comme prioritaires : l'emploi et le logement.

Sur l'emploi, nous proposons une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs concernés qui pourraient se réunir au sein d'un comité partenarial, afin de suivre la situation de l'emploi et de mettre en synergie tous les outils possibles pour le développement de l'emploi à Paris.

Nous devons également passer en revue l'ensemble des moyens de la Ville, tels que la déclinaison des forums pour l'emploi au niveau des arrondissements, renforcer, si c'est possible, le soutien aux P.M.E. parisiennes, pour les aider à accéder aux emprunts bancaires. Je m'arrêterai là sur l'emploi.

Pour le logement, je crois là encore qu'une série de mesures peuvent être rapidement prises par notre collectivité pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés de ce secteur (par exemple, sur les partenariats financiers à trouver avec, éventuellement, la Caisse des dépôts, pour mettre en œuvre le Plan Climat dans le bâti ancien), mais surtout pour interpeller l'Etat sur ses propres responsabilités, qu'il s'agisse de la mobilisation de ses terrains et emprises à Paris, sur ses financements en matière de logement social ou encore sur la prévention des expulsions locatives.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce débat, nous soutenons avec détermination les orientations budgétaires que vous nous proposez de prendre dès aujourd'hui pour 2009 et vous pourrez compter en décembre prochain sur notre groupe pour construire, à travers son soutien et ses propositions, l'avenir de Paris et des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Démonstration imparable !

La parole est au Président Sylvain GAREL.

C'est rare, de se faire appeler président !

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire !

Ce débat d'orientation pour le premier budget de cette deuxième mandature de notre majorité et les prévisions d'investissement pour Paris qui nous ont été présentées interviennent dans un contexte particulier, pour ne pas dire particulièrement préoccupant.

Préoccupant, et comme cela vient d'être souligné, parce qu'à l'heure où nous parlons, nul ne peut véritablement mesurer les conséquences de la crise financière que connaissent les économies mondiales. Cette crise ne serait pas préoccupante si elle sanctionnait uniquement le capitalisme, un certain nombre d'établissements et de spéculateurs peu scrupuleux qui, attirés par l'appât du gain et une absence regrettable de régulation dans son domaine, ont cru pouvoir jouer aux apprentis sorciers.

Elle est cependant préoccupante dans le sens où la chute des cours des bourses et la faillite du système bancaire, stigmates d'une politique capitaliste sans garde-fou et d'une dérive libérale que nous n'avons cessé de dénoncer, font désormais peser sur les économies de réelles menaces, susceptibles de déboucher sur une crise économique et sociale qui aura des effets dévastateurs dans un pays déjà dramatiquement précarisé et fragilisé.

En outre, je voudrais souligner ici que ces turbulences financières et bancaires risquent de mettre en difficulté le Crédit municipal de Paris, dont on voyait déjà augmenter de manière significative et inquiétante l'activité de prêt sur gage depuis plusieurs mois, signe qu'une partie importante de la population parisienne souffre de la crise économique et sociale que nous observons dans tous nos quartiers depuis quelques années. Ceci méritera la plus grande vigilance de notre part dans les mois qui viennent. A cet égard, il serait sans doute important d'avoir des précisions sur la situation de cet établissement, notamment en terme de recapitalisation éventuelle.

Ensuite, ce débat intervient dans un contexte national où l'on voit d'année en année et de mois en mois un Gouvernement qui non seulement ne tient pas ses engagements vis-à-vis des collectivités locales, mais pire, fait peser sur elles dès qu'il en a l'occasion les charges et les devoirs qu'il ne remplit pas.

Nous l'avons vu le mois dernier à propos de l'attitude scandaleuse du Gouvernement vis-à-vis du système scolaire.

Mais nous pourrions parler des promesses et de la politique poudre aux yeux du Gouvernement à propos du logement social, de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en grande précarité, ou encore de la timidité étonnante d'un Gouvernement qui prétend mener une révolution écologique dans notre pays par un Grenelle de l'Environnement et dans le même temps, renâcle, entre autres choses, à financer les infrastructures de transports en commun dont Paris et sa Région ont tant besoin et dont la Ville de Paris et la Région supportent principalement le coût.

Nous ne pouvons également que nous inquiéter des projets de remise en cause du financement des collectivités locales.

Je m'arrête là, la liste pourrait malheureusement être beaucoup plus longue.

Néanmoins, il était tout de même utile de rappeler que sur le milliard d'euros consacré à la nécessaire prolongation du tramway des Maréchaux, près des trois quarts des investissements seront supportés par la seule Ville de Paris. Si on ajoute à cela une dette de l'Etat vis-à-vis de la Ville de Paris qui s'élève à 220 millions d'euros, couplée à une baisse de dotation de près de 60 millions d'euros pour cette année, j'espère, sans trop d'illusion, que ces éléments pousseront l'opposition qui dans quelques minutes ne manquera pas de pousser des hauts cris face à la hausse des impôts décidée, à davantage de mesure dans ses propos.

Ce contexte que nous venons de rappeler, s'il complique l'élaboration du budget de notre Ville, nous contraint surtout et avant tout à faire des choix politiques et budgétaires courageux et clairs.

Tout d'abord, comme vous le savez, nous approuvons la décision annoncée d'augmenter la fiscalité locale pour les deux prochaines années.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la fiscalité n'avait pas augmenté durant les six années précédentes, et l'augmentation décidée pour l'année 2009 et 2010 fait encore de Paris l'une des grandes villes de France où l'imposition locale est la plus faible. Nous restons à des taux de fiscalité près de deux fois inférieurs à ceux des villes comme Bordeaux ou Marseille, ou plus près de nous, de ceux de nombreuses villes de la Région parisienne pourtant nettement moins bien pourvues d'équipements collectifs (transports, culturels, accueil de la petite enfance) que ceux dont les Parisiens et les Parisiennes bénéficient.

De même, la mesure décidée d'introduire au budget départemental une taxe foncière sur le bâti est une mesure que nous approuvons car elle apparaît socialement plus juste. Il est en effet légitime de faire porter l'essentiel de l'effort sur les propriétaires de logements qui, à Paris, sont globalement davantage favorisés.

Cependant, il est important de préciser aux Parisiens et aux Parisiennes que le niveau de cette taxe demeure très en dessous des taux pratiqués dans les autres départements et grandes villes de France. Cela laisse d'ailleurs des marges de manœuvre si un effort supplémentaire était rendu nécessaire dans les années qui viennent.

Il faut cependant souligner que cette taxe sur le foncier bâti comporte des imperfections et des injustices qui nécessiteraient des ajustements souhaitables. Pour plus de justice, il est urgent que le Gouvernement initie une profonde refonte de la fiscalité locale.

Mais en attendant, les collectivités locales, en l'espèce les départements, possèdent dans ce domaine une certaine latitude d'action et des leviers pour rendre plus juste cette contribution demandée aux propriétaires. Il serait souhaitable que s'engage à Paris une véritable réflexion sur ce point. Malgré les revalorisations intervenues ces dernières années, il y a encore trop de bases d'imposition dans certains quartiers qui ne correspondent plus à la réalité locative.

Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer, nous aurions cependant souhaité que cette hausse de la fiscalité parisienne débute il y a quelques années. Ainsi lissée sur une plus grande longue période et intervenant dans un contexte économique et social moins difficile, elle aurait paru plus supportable aux Parisiennes et aux Parisiens et aurait davantage augmenté les ressources de la Ville. Il est regrettable qu'il ait fallu attendre sept ans pour admettre que les impôts de Paris étaient inéquitables.

Ce budget, porté par une fiscalité renforcée, permettra toutefois, comme cela vient d'être présenté, de poursuivre l'essentiel des projets engagés et la politique initiée durant la précédente mandature.

Aussi, vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, le budget d'investissement sera-t-il maintenu à un niveau similaire, voire légèrement supérieur à la précédente mandature, avec ces grands axes prioritaires annoncés : le logement, l'innovation et l'emploi, l'offre en matière de déplacement, l'exigence environnementale et l'urbanisme.

Cela répond à des attentes fortes des Parisiennes et des Parisiens et aussi aux nôtres.

Cependant, en ces temps difficiles qui s'annoncent, et donc face à des attentes et besoins des habitants habitantes de Paris qui vont croître, et surtout face à des financements et dotations de l'Etat qui plus que jamais, seront hasardeuses dans un contexte économique que nul ne peut prévoir, de vrais choix, des priorités claires et une politique volontariste s'imposeront.

Nous serons par exemple des partenaires attentifs veillant à ce que les investissements permettent réellement de mieux vivre à Paris et profitent à toutes et à tous.

Vous affirmez vouloir gagner la bataille du logement avec le projet de financer 40.000 logements sociaux dans la mandature qui s'ouvre.

Vous le savez, c'est une question importante pour notre groupe et vous pouvez compter sur notre soutien. Nous veillerons simplement à ce que les nouveaux projets favorisent en absolue priorité les ménages les plus modestes et les familles nombreuses pour lesquelles la situation en matière d'offre de logement social ne s'est que peu améliorée ces dernières années. C'est le sens des amendements que nous déposons régulièrement aux projets de logements qui nous sont présentés et nous continuerons de le faire car la bataille est loin d'être gagnée, a fortiori dans une situation économique et sociale dégradée. C'est d'ailleurs pourquoi nous voyons avec une certaine inquiétude diminuer dans ces orientations budgétaires la part du budget destinée à l'acquisition d'immeubles par préemption (100 millions d'euros annoncés pour 2009), car c'est un levier indispensable pour une politique volontariste qui ne reste pas cantonnée aux "bonnes affaires".

En matière de déplacements et de transports en commun, vous évoquez les nécessaires investissements pour prolonger le tramway des Maréchaux, désengorger la ligne 13, et prolonger la ligne 14. Mais à chaque fois, vous soulignez la nécessité de convaincre l'Etat à s'engager pour pouvoir mener ces réalisations. Vous pointez à juste titre l'attitude scandaleuse et démagogique d'un Gouvernement qui célèbre en grande pompe un Grenelle essentiellement fait de promesses et d'annonces, mais qui à l'heure des arbitrages et choix budgétaires, n'a plus aucune suite dans les idées.

Cependant, vous comprenez bien que face aux besoins exprimés par les Parisiennes et les Parisiens et à l'urgence environnementale, la Ville de Paris ne peut se contenter d'une telle réponse. C'est à nous d'inventer la Ville post-pétrole, et non de subir une crise qui pénaliserait encore une fois les plus modestes.

Je soulignerai d'ailleurs ici que nous avons eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, que l'effort de la Ville de Paris et de sa Région en niveau d'investissement par habitant pour les transports en commun demeure très sensiblement inférieur aux investissements de nombreuses métropoles européennes de taille équivalente.

On évoque le chiffre de 185 à 200 millions d'euro pour prolonger le tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières. Nous estimons que c'est un effort supplémentaire indispensable dans le contexte actuel.

De même, votre présentation des orientations budgétaires affiche la volonté d'"une ambition renouvelée pour le développement durable".

Nous avons longuement évoqué la crise financière dont nul ne sait si les mesures prises permettront de juguler la situation que nous connaissons.

Mais est-il besoin de rappeler ici la crise environnementale, ses conséquences et les risques qu'elle fait peser à des échéances désormais connues et qui exigent de tous de redoubler d'effort ?

Si rien n'est fait, nous en connaissons les conséquences humaines, économiques et sociales ; elles seront bien plus importantes que l'actuelle crise économique. Cela doit donc être notre priorité absolue.

La Ville de Paris, lors de la précédente mandature, s'est dotée d'outils pour opérer les changements qui s'imposent, avec notamment le Plan Climat et le Plan de Déplacement de Paris. La mise en œuvre de ces plans n'est pas optionnelle ; ce sont des engagements collectifs que nous devons tenir. Il convient désormais de les traduire en mesures concrètes. Nous nous y attacherons et demeurerons une force de proposition dans ce domaine.

A ce titre, nous aurions souhaité être davantage associés à l'élaboration du Plan d'investissement pour Paris qui nous a été présenté, car la mise en œuvre du Plan Climat nécessite une implication dans la durée, année après année, en commençant des maintenant.

Cela ne signifie pas pour autant, comme cela est parfois caricaturé, que ces mesures doivent forcément être vécues comme génératrices de coûts.

Il faut changer nos habitudes de vie mais également nos façons de penser.

Améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, développer une politique d'achat éco-responsable, réaliser des éco-quartiers, favoriser les énergies renouvelables ne sont pas forcément des décisions coûteuses si on veut bien prendre en compte la durée de vie de ces équipements. Certes, cela peut se traduire par un surcoût d'investissement, mais il peut être largement compensé par les économies qui en découleront. C'est donc cette logique qui devrait être retenue pour tous les projets. Il faut s'y atteler avec rigueur. J'ajoute de plus que la plupart de ces mesures entraîneront la création de milliers d'emplois non délocalisables.

Elle est là, la véritable innovation et le pari sur l'avenir !

Notre inquiétude et nos exigences portent également sur les dépenses de fonctionnement prévues.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous en faire part, la décision au motif des impératifs d'une gestion rigoureuse et prudente de geler tout recrutement de personnel pour la Ville pour les prochaines années ne peut nous satisfaire.

En effet, il apparaît dans certains domaines comme les établissements d'accueil de la petite enfance, les services de la propreté, les parcs et jardins ou le personnel des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris, que des besoins impératifs en matière de personnel s'expriment.

De nombreux équipements nouveaux dans ces différents secteurs ont été réalisés durant la précédente mandature. Or, il est annoncé au motif d'une gestion économe qu'aucun poste nouveau ne sera créé et que les besoins seront couverts uniquement par des redéploiements de personnel.

Nous ne sommes pas d'accord avec cela car, pour ces activités et prestations qui sont capitales pour des nombreux habitants et habitantes de Paris, ces besoins nous semblent bien difficile à couvrir par de simples redéploiements.

Ils exigent pour maintenir un niveau de service de qualité aux Parisiens le recrutement de personnel qualifié et formé.

Je souhaiterais d'ailleurs rappeler ici que les emplois créés lors de la précédente mandature correspondent en grande partie à la résorption de l'emploi précaire qui était tout à fait nécessaire, à laquelle il faut ajouter les créations au titre de l'A.R.T.T. qui ne font que compenser la réduction du temps de travail.

A l'heure où Paris fait à nouveau preuve d'une démographie en hausse et avec la perspective des temps difficiles qui s'annoncent pour les plus modestes d'entre nous, rien ne peut justifier que Paris interrompe son effort pour proposer un personnel qualifié et en nombre suffisant pour répondre aux besoins et aux attentes exprimées.

La privatisation ne saurait être une réponse adéquate, surtout dans le contexte actuel.

Paris ne doit pas relâcher son effort et laisser penser que la Ville réduit les moyens de ses équipements municipaux, en laissant les associations, voire le privé, prendre le relais.

Cela est parfois vécu comme tel pour l'accueil de la Petite enfance mais cela est vrai également pour l'aide au plus démunis et à l'aide sociale.

Nous pensons par exemple que l'ambition et l'audace peuvent aussi être de renoncer à certains projets, certes prestigieux, comme l'extension de Roland Garros, la rénovation du stade Jean Bouin, Autolib' ou à certaines subventions qui ne nous semblent pas prioritaires car les destinataires n'en ont pas vraiment besoin, simplement parce que ces choix ne profitent pas à tous et à toutes et qu'il faut bien hiérarchiser les priorités.

Pour finir, je vous dirai, Monsieur le Maire, que nous réaffirmons la volonté de notre collectivité de nous donner les moyens d'une ambitieuse et audacieuse politique en faveur d'une politique écologique qui ne peut être que sociale et démocratique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Continuons avec le jeune président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il est évidemment impossible d'aborder les enjeux du budget 2009 sans tenir compte de la crise financière qui parcourt le monde.

Cette crise rebat les cartes, elle nous fait entrer dans une période nouvelle, elle exige de nous des réponses nouvelles et a déjà des conséquences sur notre Ville et sur la vie de ses habitants.

Cette crise a d'abord des conséquences financières pour ce qui concerne ce budget, en particulier sur son volet recettes, avec notamment la diminution des droits de mutation et ce dans un contexte de désengagement de l'Etat qui pèse déjà sur les finances de la Ville.

Permettez-moi à ce sujet de faire d'emblée une proposition.

A quand une ardoise géante sur le parvis de l'Hôtel de Ville qui dirait aux Parisiens la note que l'Etat leur doit ? Une ardoise géante en guise d'opération vérité qui inviterait l'Etat à rendre aux Parisiens l'argent qui leur revient.

Franchement, lorsqu'on trouve 360 milliards d'euros pour les banquiers, pour ceux qui prennent l'argent dans la poche des salariés français pour le jouer en Bourse, on peut bien trouver 200 millions d'euros pour le rendre aux Parisiennes et aux Parisiens. Cet argent servira à leur rendre la vie plus facile.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Cette crise est également lourde de conséquences sociales pour les Parisiennes et les Parisiens avec le risque que le chômage, la précarité et les difficultés de pouvoir d'achat reprennent de plus belle.

Cette crise, je veux le dire aussi, et j'insiste, doit aussi avoir des conséquences sur nos choix politiques.

Cette crise est aussi un crash idéologique, le crash d'une politique, celle dont la Droite nous chante les louanges à chaque fois qu'elle en a l'occasion. C'est le crash de l'idéologie du tout marché, du tout privé, de l'argent roi, de la concurrence libre et non faussée.

Dans ces conditions, la Droite parisienne ferait mieux de faire profil bas, de mettre en sourdine ses leçons de prudence et de bonne gestion dont elle nous rebat les oreilles jusqu'à plus soif.

Je ne peux d'ailleurs m'empêcher de vous citer quelques-uns des propos d'un homme qui est si cher à la Droite et en particulier à la Droite parisienne.

Pendant la campagne électorale, Nicolas SARKOZY disait, je cite : "Les ménages français sont aujourd'hui les moins endettés d'Europe". "Or, une économie qui ne s'endette pas suffisamment est une économie qui ne croit pas en l'avenir, qui doute de ses atouts, qui a peur du lendemain. C'est pour cette raison que je souhaite développer le crédit hypothécaire pour les ménages."

Il poursuivait ainsi : "Si le recours à l'hypothèque était plus facile, les banques se focaliseraient moins sur la capacité personnelle de remboursement de l'emprunteur et plus sur la valeur du bien hypothéqué, cela profiterait directement à ceux dont les revenus fluctuent, comme les intérimaires et de nombreux indépendants."

Il ajoutait et vous constaterez que j'ai gardé le meilleur pour la fin : "C'est ce modèle qui a permis de soutenir la croissance économique aux Etats-Unis."

Beau modèle. Le voilà le modèle que Nicolas SARKOZY voulait importer en France. Bel exemple que ce modèle qui s'écroule comme un château de cartes sous nos yeux et qui entraîne la planète entière sur son sillage.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, il y ait quelque chose d'assez amusant à entendre les supporteurs parisiens de Nicolas SARKOZY nous expliquer que la majorité municipale parisienne n'a pas été assez prudente, assez visionnaire dans sa gestion des deniers des Parisiens.

Il y a quelque chose d'assez amusant à entendre la Droite nous expliquer que nous, nous n'avions pas prévu la crise.

Décidément, vos leçons de prospectives économiques, vous pouvez vous les garder. On a évidemment le droit de tout dire, on n'est pas obligé pour autant de se ridiculiser en disant n'importe quoi aux Parisiennes et aux Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Pour nous la Gauche, à qui les Parisiennes et les Parisiens ont donné mandat pour gérer Paris, il s'agit précisément de voir comment, dans ce contexte, nous pouvons promouvoir un autre type de développement que celui qui a conduit à la crise.

Monsieur le Maire, nous portons un regard positif sur les orientations budgétaires que vous nous proposez mais nous souhaitons que ce budget prenne mieux en compte le contexte de crise dans lequel nous sommes.

S'adapter à la crise, ce n'est pas faire moins que ce que nous avions prévu, c'est faire au mieux pour répondre aux enjeux de la période. En un mot, la crise ne doit pas nous inciter à être timorés ou immobiles, elle doit nous inciter à faire preuve d'audace dans un certain nombre de secteurs clés qui permettent de faire face à la situation.

Cela doit conduire à nos yeux à travailler dans deux directions.

D'abord, dans un contexte de crise, nous considérons que la Ville doit contribuer à la mise en place d'un véritable bouclier social. Le risque est grand car de nombreux Parisiens rognent sur les budgets fondamentaux.

C'est notre rôle d'allumer des contre-feux sociaux, de permettre aux Parisiens d'accéder aux droits les plus élémentaire dans une Ville où le coût de la vie est déjà très élevé. J'insiste sur trois priorités.

Je pense d'abord au droit au logement.

Les communistes ont largement contribué à l'effort fait au cours de la dernière mandature qui a permis de passer de 3.000 à 6.000 logements sociaux produits chaque année. Nous sommes fiers d'avoir contribué à ce bilan et nous nous réjouissons que la communication du Maire reprenne l'engagement de 40.000 logements sociaux pour la mandature, soit 6.600 chaque année.

Pendant que la Droite propose de vendre le logement social, nous faisons le choix de produire plus de logements sociaux et c'est déjà une manière de répondre à la crise.

Les élus communistes seront pleinement mobilisés pour faire en sorte que les financements soient au rendez-vous et qu'au terme de la mandature, nous ayons atteint le seuil des 20 % de logements sociaux.

Je pense aussi au droit à la santé, c'est un deuxième point essentiel pour amortir l'effet de la crise sur les Parisiennes et les Parisiens.

Nous savons que dans ce domaine les inégalités les plus criantes se font jour et qu'on n'a pas la même espérance de vie selon le milieu social auquel on appartient.

Paris est la ville où l'offre de soins prise globalement est la plus importante, pourtant la densité médicale est plus importante à l'Ouest qu'à l'Est et les dépassements d'honoraires amènent beaucoup de patients à se tourner vers l'hôpital public ou les centres de santé.

Sous la précédente mandature, grâce notamment aux efforts d'Alain LHOSTIS, la modernisation des centres de santé laissés en totale obsolescence par la Droite a été amorcée. Nous souhaitons que cet effort soit poursuivi et que de nouveaux centres de santé voient le jour.

Je pense également au droit à l'emploi. Nous apprécions les efforts proposés dans le domaine de l'innovation, nous souhaitons aussi que des actions spécifiques soient menées dans les quartiers "politique de la ville", où non seulement il s'agit d'accompagner les chômeurs à trouver un emploi mais aussi de veiller à l'implantation d'activités qualifiantes.

Bouclier logement, bouclier santé, bouclier emploi, voilà quelques-uns des éléments constitutifs du bouclier social qui permettrait d'amortir les effets de la crise sur les Parisiennes et les Parisiens.

Paris doit donc parer à l'urgence. Dans le même temps, Paris doit contribuer à préparer l'avenir et cela suppose de promouvoir un autre type de développement.

La crise signe l'échec des politiques libérales. A nos yeux, Paris doit contribuer à promouvoir un type de développement nouveau qui contrecarre le choix du "tout privé".

Cela suppose que notre Ville mette le cap sur les alternatives au "tout marchand", qu'elle fasse le choix du service public, qu'elle promeuve l'économie sociale et solidaire.

Service public d'abord. Au moment où, aux Etats-Unis, on envisage de nationaliser certaines institutions financières, nous souhaitons que Paris fasse clairement le choix des équipements et des services publics. Nous nous félicitons que l'engagement des 4.500 places en crèche soit réitéré. Nous nous interrogeons en revanche, comme nous l'avons fait plus tôt, sur les choix faits dans le domaine de la propreté, secteur qui n'est guère abordé aujourd'hui et qui est, à nos yeux, un secteur clef qui doit relever du service public.

Par ailleurs, nous considérons que dans le cadre du renforcement du service public à Paris, il faut veiller à la situation des personnels de la Ville de Paris et nous doutons du fait qu'il soit possible d'en rester à la stabilité des effectifs tout en élargissant le nombre d'équipements publics.

Je parlais de service public, je veux aussi dire quelques mots de l'économie sociale et solidaire qui est une autre manière de promouvoir un autre type de développement.

La communication du Maire revient à très juste titre sur cet enjeu qui n'est pas marginal.

Vous savez que les communistes, pendant la campagne municipale, avaient défendu une proposition qui avait ensuite été reprise dans notre programme commun ; il s'agit du projet de halle alimentaire qui mettrait en relation directe producteurs et consommateurs pour favoriser l'accès à des fruits et légumes issus de l'agriculture bio. Cela supposerait la mise en place d'une S.E.M. et le contexte de crise dans lequel nous sommes donne à cette proposition une actualité renforcée. Nous souhaiterions que le financement d'une telle mesure soit mis à l'étude afin qu'il puisse voir le jour au cours de la mandature.

Evidemment, tout cela suppose que l'on se donne des moyens financiers et que l'on trouve des recettes permettant de réaliser ces objectifs.

Je veux le dire, nous assumons pleinement la hausse d'impôt qui est prévue et que le Maire a rappelée tout à l'heure.

Je souhaiterais insister sur deux autres moyens, deux autres variables qui permettraient de financer ces propositions.

D'abord, l'emprunt. Paris est l'une des villes les moins endettées de France et elle reste en bonne santé financière malgré la crise ; c'est tant mieux. Cela dit, chacun voit bien qu'il y a encore des investissements considérables à faire et que nous sommes encore sous-dotés en équipements publics.

Chacun voit bien aussi que le foncier se raréfie. Il y a donc un enjeu à aller vite dans ce domaine dans la construction d'équipements publics. Nous souhaiterions donc que soit envisagée l'hypothèse d'un relèvement de l'emprunt.

Ensuite, autre variable sur laquelle nous considérons que la Ville pourrait jouer, nous considérons qu'il y a un certain nombre d'économies à faire, je prendrai un exemple : notre contribution au budget de la Préfecture de police. Le D.O.B. prévoit d'augmenter encore notre contribution à ce budget, contribution qui a déjà progressé de 42 % de 2001 à 2008. Je note, de plus, que cette augmentation n'intègre pas le plan "1.000 caméras" qui sera mis en œuvre et dont on parlera tout à l'heure. Les élus du groupe communiste souhaitent donc une stabilité dans notre contribution au budget de la Préfecture de police. Ils ne sont donc pas favorables à une nouvelle augmentation de celle-ci.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, dans ce débat budgétaire, vous pourrez compter sur le soutien, la détermination des élus communistes, sur leur combativité et sur leur volonté farouche de réaliser nos engagements communs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà, c'est le plus jeune président de groupe, mais lui a tenu son temps de parole !

Merci beaucoup du contenu.

La parole est au président LAMOUR. Qu'est-ce que je vais prendre...

M. Jean-François LAMOUR. - Au moins, vous vous y attendez ; c'est bien.

Monsieur le Maire, une chose est claire dans votre communication : vous avez choisi la culture de l'impôt.

La précédente mandature, vous l'aviez placée sous la "spéculo-dépendance". Votre seconde, vous la commencez sous une forme de "fiscalité aiguë". Et ce qui me gêne beaucoup, Monsieur le Maire, je vais vous le dire très franchement, c'est que vous persistez avec une forme de délectation. En gros, c'est du style : "je l'ai dit, je le fais" ; d'accord, mais dans une situation de crise qui est inacceptable pour les Français et pour les Parisiens et les Parisiennes. La situation économique, vous le savez, est terrible et finalement, Monsieur le Maire, vous vous apprêtez à donner aux Parisiens un coup de massue dont ils ne vont pas se relever.

C'est d'autant plus intolérable que cette hausse des impôts est la conséquence d'une mauvaise gestion et non le fruit d'une ambitieuse politique d'investissement.

Avez-vous, Monsieur le Maire, procédé au calcul du total des recettes des droits de mutation encaissées par la Ville depuis sept ans ? 5,062 milliards d'euros ! Mais qu'en avez-vous fait, Monsieur le Maire, alors que c'est la conséquence de la flambée des prix de l'immobilier qui s'est emparée de la capitale pendant des années et qui vous a ainsi assuré une rente annuelle considérable ? Comment avez-vous utilisé cette manne inespérée des droits de mutation ? Vous qui avez si souvent parlé de transparence, avez-vous anticipé la diminution de cette manne, par essence, éminemment volatile ?

Je comprends mieux aujourd'hui finalement pourquoi vous refusez obstinément des audits sur la gestion de la collectivité parisienne. C'est sans doute parce qu'ils révéleraient à quel point vous avez été un Maire imprévoyant, malgré les recettes exceptionnelles auxquelles je faisais référence il y a quelques instants.

Dans le même temps, vous avez laissé filer les dépenses de fonctionnement de la mairie qui ont augmenté de près de 40 % lors de la précédente mandature. Vous avez recruté massivement des personnels, sans pour autant améliorer la qualité du service rendu.

Ce comportement de cigale, Monsieur le Maire, cette imprévoyance et cette gestion dépensière, aujourd'hui, vont coûter cher aux Parisiens : 9 % d'augmentation des impôts locaux pour 2009 et la création d'un impôt nouveau, la taxe foncière départementale, d'un montant de 3 %, soit 12 % pour un propriétaire parisien. Ne me faites pas le coup : "ces propriétaires peuvent payer" ! Comment pouvez-vous imaginer un instant que les propriétaires bailleurs ne vont pas répercuter in extenso cette augmentation sur les loyers et les charges ? Ce sont les locataires du secteur privé qui vont payer également les pots cassés à la première occasion.

Ce que vous inventez, Monsieur le Maire, aujourd'hui, c'est la double peine fiscale pour les Parisiens et cela, vous en conviendrez, ne figurait pas dans votre programme et ce n'est pas la présentation de votre adjoint aux finances, qualifiant cette hausse de "motivée et légitime", qui nous rassurera et qui fera finalement avaler la pilule aux Parisiens. Bien au contraire, ces hausses également programmées en 2010 vont les toucher de plein fouet au moment où leur pouvoir d'achat est menacé.

Les justifications ne portent pas ; vous auriez dû anticiper et tenir compte du contexte actuel, d'autant que cette augmentation de la fiscalité va peser sur l'ensemble de la vie économique de la Capitale déjà en panne de vitalité.

L'augmentation de la taxe professionnelle va encore pénaliser l'activité des entreprises, des commerçants et des artisans qui connaissent déjà une situation difficile et la situation de l'emploi à Paris risque de s'aggraver.

C'est vous dire, Monsieur le Maire, l'inquiétude que suscite votre politique fiscale.

Je voudrais, par conséquent, savoir ce que vous comptez faire de ces nouveaux 320 millions d'euros que devraient générer ces 9 % de hausse d'impôts locaux. Est-ce pour solder les gaspillages de votre précédente mandature ou vraiment pour investir durablement et améliorer la vie quotidienne des Parisiens ?

Mais, Monsieur le Maire, à situation de crise, budget de crise, car dans votre communication, Monsieur le Maire, il n'y a rien sur la politique familiale.

Alors nous allons vous proposer, Monsieur le Maire, trois éléments majeurs de votre politique pour 2009.

Tout d'abord, un schéma directeur de la petite enfance à Paris, comprenant un effort pour l'accueil des moins de trois ans, mais aussi un nouveau plan pour les actions et les activités périscolaires et enfin, cessez le gaspillage, en particulier en matière de propreté, car vous ne pouvez justifier uniquement cette hausse brutale de la fiscalité par la chute des droits de mutation ! Les Parisiens sont en droit d'attendre de votre part des explications et d'exiger une meilleure prestation des services publics municipaux puisqu'un tel effort leur est demandé.

C'est le sens, Monsieur le Maire, de nos propositions.

Vous nous parliez tout à l'heure de la tour "Triangle" qui va, semble-t-il, créer 5.000 emplois, mais à quelle échéance, Monsieur le Maire ? En 2012, pas avant. Il nous faut aujourd'hui un budget de crise et vous ne répondez pas à cette attente des Parisiens.

Monsieur le Maire, lorsque vous faites référence à l'emploi, donnez la possibilité aux Parisiennes et aux Parisiens d'aller au travail ! Renforcez donc la politique familiale en permettant aux familles de trouver dans les services d'accueil de la petite enfance à Paris un ensemble de propositions qui leur conviendra ! Faites aussi en sorte de créer une allocation municipale de libre choix pour la garde de l'enfant. Cumulée à l'allocation C.A.F., elle permettrait d'offrir un vrai choix aux familles quant au mode de garde pour qu'elles ne se retournent plus systématiquement vers la crèche au motif que c'est plus avantageux financièrement, mais aussi de favoriser le choix de la garde par les assistantes maternelles, avec le versement également d'une allocation, pour ceux qui font le choix de ce mode de garde, particulièrement aux familles à bas revenus pour lesquelles, vous le savez très bien, ce mode de garde revient trop cher.

Enfin, développer les jardins d'enfants, particulièrement pour les enfants de deux et trois ans, auxquels la scolarisation ne convient pas encore. Je vous rappelle que lors du précédent Conseil de Paris il fallait créer un groupe de travail dans ce domaine ouvert à tous les représentants de l'opposition, afin d'étudier les structures adaptées à mettre en place rapidement.

Mais aussi, Monsieur le Maire, pour que les parents puissent aller travailler car on sait que l'emploi sera en difficulté dans les mois et les années qui viennent, et bien développer les activités périscolaires en doublant le budget consacré à ces activités.

Mais faites aussi également en sorte que l'accueil le matin avant les cours soit une réalité dans tous les établissements parisiens. Monsieur le Maire, vous avez admis qu'il fallait prendre une initiative à cet égard. Nous sommes en situation de crise, alors répondez rapidement aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Mais une bonne gestion, je le disais tout à l'heure, Monsieur le Maire, c'est une gestion plus efficace des services municipaux de la Ville. Il s'agit de la propreté : mauvaise gestion, relations sociales calamiteuses qui dégradent le quotidien des Parisiens.

Monsieur le Maire, nous attendons de votre part, là aussi, un règlement rapide de cette situation et de faire en sorte que non seulement les Parisiens soient dans leur quotidien contents de ce service de propreté mais surtout que vous soyez plus efficaces dans la dépense des services et dans la dépense des contributeurs Parisiens. Faire en sorte que cet argent soit mieux dépensé, par exemple, en créant un dispositif d'intervention rapide qui n'existe pas aujourd'hui et qui permettrait de régler un certain nombre de situations.

Monsieur le Maire, c'est un travail de longue haleine qui nous attend et le débat d'orientation est le moment opportun pour avancer ces propositions, ce qui ne doit pas vous empêcher de réaliser des audits et des évaluations afin que les Parisiens soient informés sur la gestion de leur Ville. La vérité ne doit pas vous faire peur, Monsieur le Maire, elle est indispensable en cette période de crise, pour notre pays et pour notre Capitale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame la présidente BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous débattons donc aujourd'hui des premières orientations budgétaires de ce mandat et je me réjouis qu'elles se situent dans le prolongement et l'amplification de ce qu'a réalisé notre municipalité depuis sept ans. Car moi, contrairement au groupe U.M.P., cela me fait plutôt plaisir que vous fassiez ce que vous avez dit, Monsieur le Maire.

Je veux tout de suite dire que mes propos ne sauraient faire abstraction de la crise que nous traversons. Cette crise sera profonde et durable. Elle est à la mesure des déséquilibres entre l'économie réelle et la sphère financière. Dans un contexte de globalisation, elle trouve son origine aux Etats-Unis qui vivent au-dessus de leurs moyens : leur dette représente 316% du P.I.B., ils captent 80 % de l'économie mondiale, mais la vague a submergé l'ensemble du monde.

A travers de nombreuses annonces médiatisées, les gouvernements d'Europe et d'Amérique veulent donner l'impression de prendre le problème à bras le corps. Ils annoncent la découverte d'une panacée : la recapitalisation des banques qu'ils ont privatisées.

Or, cette solution ne signifie qu'une chose : faire payer les pertes par tous, salariés et retraités en premier lieu, pour le grand profit des spéculateurs imprudents, impudents et irresponsables. Ce n'est pas au chevet de l'emploi qu'ils viennent apporter remède mais bien à celui de la finance. Les Français ont payé hier pour le Crédit lyonnais, ils paieront demain pour tous les spéculateurs.

Le Président SARKOZY et son Premier Ministre n'ont de cesse de réclamer l'unité nationale face à la crise. Mais pour être audibles, encore faudrait-il qu'ils axent leur discours autour d'une vision consensuelle des intérêts de notre pays et de la justice sociale.

Quand la situation le permettait, le Gouvernement a choisi de privilégier les riches. Quand la bourse allait bien, mais que le pouvoir d'achat de nos concitoyens ne cessait de diminuer, il a mis en place le bouclier fiscal, au lieu d'augmenter le S.M.I.C. et le point d'indice, il a démantelé nos solidarités nationales, à commencer par nos services publics, y compris celui de la santé et de la protection sociale, il a reporté sur les collectivités territoriales la charge de cette solidarité. C'est aujourd'hui le cas du R.M.I. qui coûte à notre Ville pas moins de 108 millions d'euros. Demain, ce sera certainement le cas du R.S.A.

Que fait-il aujourd'hui quand la bourse s'effondre du fait de l'insouciance et du cynisme de ceux qui s'enrichissent en dormant ? Remet-il en cause ce choix ? Bien sûr que non. Alors que des milliers de personnes risquent de se retrouver au chômage, de voir leurs économies, parfois de toute une vie, s'envoler, et que le pouvoir d'achat continu de dégringoler, il persiste et signe... jusqu'au changement de statut de La Poste.

La Mairie de Paris ne peut dans ce contexte rester les bras croisés. Elle ne le fait pas, comme elle ne le faisait pas d'ailleurs avant la crise. Avant la crise, la Ville a assumé les carences de l'Etat en matière sociale. Alors que l'Etat stigmatisait le chômeur, rendait plus difficile l'indemnisation et pressurisait ainsi l'ensemble des salaires, que faisait la Ville ? Et bien, la Ville en 2007 a permis à 1.700 allocataires du R.M.I. d'être resocialisés. Ils ont été formés et ont retrouvé un emploi grâce aux structures d'insertion.

Dans la dernière mandature, ce n'est pas moins de 8.500 emplois qu'elle a créés, ce n'est pas moins de 30.000 logements sociaux qui ont été financés. Quatre-vingt pour cent des immeubles ont été ou sont en voie d'être sortis de l'insalubrité. L'enveloppe d'acquisition pour le logement a été multipliée par quatre. Huit mille logements ont été sauvés de la vente à la découpe. Ajoutons à cela la mise en place du prêt Paris Logement 0% et du micro crédit, et on voit bien de quel côté se trouvent l'innovation et la compétence.

Ce que la Ville a fait avant la crise, malgré les difficultés, la Ville s'organise pour l'accentuer avec d'autant plus de détermination que les Parisiennes et les Parisiens en subiront les effets au vu de l'importance pour notre ville du tourisme et de notre tissu économique qui seront touchés par cette crise. Ce n'est pas moins de 400 millions d'euros qui seront consacrés au logement : 6.600 logements supplémentaires seront financés avec un objectif de 40.000 logements supplémentaires pour cette nouvelle mandature.

De plus, la crise actuelle pourrait se doubler d'un crash immobilier. Alors que l'Etat semble attendre son salut de l'au-delà, la Ville prend les devants. Pour un montant de 20 millions d'euros, le dispositif Paris logement 0 % sera complété d'un prêt Parcours résidentiel pour permettre à des locataires du parc social d'en sortir. Une aide sera créée pour inciter les propriétaires à entrer dans le dispositif de garantie des risques locatifs. Celui-ci supprime la barrière de la caution et permet la mutualisation des risques afin de rendre le logement plus accessible. Enfin, d'ici 2010, 21 millions d'euros permettront de terminer notre programme de rénovation des immeubles insalubres.

Le groupe Mouvement républicain et citoyen se réjouit de la mise en place d'un tel dispositif de veille pour éviter que cet état de fait ne recommence. Dommage que la droite n'y ait pas songé lorsqu'elle dirigeait notre Ville, cela nous aurait permis des économies substantielles. Mais il est vrai que cette préoccupation n'est pas la sienne, tant au niveau parisien qu'au niveau national.

La Ville assume les carences de l'Etat en matière de santé. Alors que l'Etat ne cesse de s'attaquer au système solidaire de Sécurité sociale par une politique de franchises médicales et de remboursements, par la fermeture d'hôpitaux publics et de lits, comme le dénonce fort justement le livre blanc de l'association des petites villes de France, que fait la Ville ?

Vingt-six millions d'euros seront consacrés aux actions de prévention et à un plan Paris nutrition santé dans les écoles. Les crédits aux vaccins et aux médicaments seront augmentés et notre politique contre les M.S.T. développée. J'ajouterai à cela que la Ville a également assumé les carences de l'Etat en matière d'investissements et de service public. Alors que l'Etat et l'Europe refusaient toute politique de grands travaux et de relance économique et privatisaient à tour de bras en démantelant les services publics, que faisait la Ville ?

Eh bien, la Ville a doublé ses investissements : création du tramway, de terrains de sport, de piscines. Elle a investi dans la propreté. Elle a permis un essor sans pareil de la culture et du tissu associatif. Pour entretenir ce rebond, nos investissements augmenteront de 18 % pour atteindre 8,5 milliards d'euros à la fin de cette nouvelle mandature et des crédits importants seront consacrés aux P.M.E.-P.M.I.

Concernant les services publics parisiens, la Municipalité a pris l'engagement d'ouvrir 4.500 places en crèche ou halte garderie. En 2009, 560 places seront ainsi ouvertes avec un budget qui passe de 55 millions à 60 millions d'euros pour le fonctionnement.

Concernant l'école, je ne reviendrai pas sur mes propos au dernier Conseil mais je souhaite attirer votre attention quant aux rumeurs de nombreuses suppressions de postes pour le RASED liées aux nouvelles directives gouvernementales sur la suppression de cours le samedi matin.

Pour que Paris soit à la hauteur de ces enjeux, nous soutenons totalement l'augmentation de la fiscalité locale, d'ailleurs modérée, et présente dans le programme de mandature. Bien entendu, les impôts locaux ne sont pas les plus justes, mais cette injustice est à relativiser.

Tout d'abord, la taxe d'habitation bénéficie à Paris du maximum d'abattement prévu par la loi, notamment en ce qui concerne les enfants à charge. De plus, son calcul prend en compte le revenu d'imposition.

Quant à la taxe foncière, que nous étendons au Département, force est de constater que les propriétaires parisiens modestes sont de plus en plus rares. Et nous sortons ainsi de l'injustice qui faisait que seuls les locataires participaient à la solidarité départementale.

Mais, surtout, l'injustice de cette taxe est quasiment inexistante face au bouclier fiscal, à la diminution des tranches de l'impôt sur le revenu et à la multiplication des niches fiscales. Et nous n'osons même pas parler du projet délirant d'augmentation de la T.V.A., seul impôt dégressif, que souhaitaient mettre en place le Gouvernement et l'Europe avant la crise, sous le vocable de "T.V.A. sociale" : lorsque le système d'impôt national progressif est laminé et que la redistribution s'opère en faveur des capitaux, quelle marge de manœuvre reste-t-il pour exercer la solidarité ? De quelles marges de manœuvre disposons-nous lorsque ceux qui profitent du détournement de la solidarité nationale font appel aux fonds de tous pour résorber une crise qu'ils ont eux-mêmes engendrée ?

Alors, oui ! Avec ces orientations budgétaires, notre Ville tiendra ses engagements malgré la crise. Mais notre Ville se trouve, dans cette circonstance historique, une mission supplémentaire à accomplir : celle de la protection de nos concitoyens les plus fragiles socialement et également du personnel municipal.

Ce "bouclier social" est préfiguré dans votre communication, Monsieur le Maire, sur les orientations budgétaires.

Pour ne citer que quelques exemples :

- augmentation de la solidarité intergénérationnelle pour atteindre 293 millions d'euros en 2009, soit 23 % d'augmentation depuis 2001 ;

- aide sociale à l'enfance, 24 % d'augmentation, soit 10 millions d'euros, alors que l'Etat se désengage de nos 26 centres sociaux ;

- 279 millions d'euros de crédit (+ 7 %) pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes ;

- + 9 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie ;

- création d'un nouveau Plan local pour l'insertion et l'emploi, dans les 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements ;

- objectif d'un taux durable de chômage au-dessous du taux national ;

- mise en place de l'allocation "Paris Logement" pour aider les Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer et à leurs charges ;

- développement de l'insertion professionnelle et de l'économie sociale et solidaire ;

- sans oublier le micro-crédit.

Notre groupe a bien conscience que le document qui nous a été remis concerne les grandes orientations et non pas le budget. Nous avons conscience que les louanges de tous sur la saine tenue de nos comptes permettent aujourd'hui à notre Ville de pouvoir finir sereinement cette année budgétaire ; trop de localités ne peuvent faire face à des dépenses de fin d'année, l'emprunt leur étant difficile, voire impossible du fait de la conjoncture.

Mais la notation AAA, si elle nous est aujourd'hui d'une grande utilité pour cette raison, le sera-t-elle demain ? Ne pourrions-nous pas nous interroger sur ce qu'il conviendrait de faire pour permettre un bouclier social et le mesurer au regard des 4 millions d'euros que nous rapporte cette notation ?

Nous pensons, comme vous, Monsieur le Maire, que notre rôle, du fait du désengagement de l'Etat, doit être de protéger nos citoyens, même si nous n'avons pas à remplacer l'Etat.

Devant la baisse du pouvoir d'achat et en période de crise, ne pourrait-on pas étudier des mesures de financement pour donner gratuitement accès, en plus de l'amplification de notre politique du logement, au minimum vital en matière d'eau et d'énergie aux Parisiennes et aux Parisiens ?

Nous savons que 8.500 emplois ont été créés sous l'ancienne mandature et qu'il s'agit d'un très bon taux vis-à-vis d'autres collectivités. Mais, devant l'augmentation du chômage et sa certaine amplification dans les mois à venir, ne pourrions-nous pas augmenter directement le nombre d'emplois, notamment pour faire fonctionner à leur pleine efficacité nos nombreux équipements publics ? Je pense notamment aux espaces verts, aux bibliothèques, à la propreté, par exemple. Nous avons déposé un vœu à ce sujet.

Ces marges de manœuvre pourraient être également utilisées pour la rémunération du personnel municipal : 52 % de nos agents sont en catégorie C de la Fonction publique territoriale, avec une rémunération inférieure à 1.250 euros par mois. Nous savons bien que l'idéal serait évidemment de relever significativement le point d'indice, mais cette décision ne nous appartient pas.

Nous pourrions essayer d'explorer d'autres pistes en lien avec les représentants du personnel : politique indemnitaire de promotion et de titularisation. Nous y gagnerions dans la stabilité de nos personnels ; je pense en particulier aux crèches où le taux de rotation est important. Nous pourrions sans doute récupérer des marges sur la formation du personnel.

Il serait sans doute utile que la Municipalité, sur l'impulsion de l'adjointe chargée du secteur, et en lien avec les élus, puisse travailler à un plan pluriannuel des ressources humaines de la Ville.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, comme tous les budgets depuis 2001, les orientations budgétaires pour 2009 font preuve du plus grand sérieux. Durant notre mandat, nous aurons bien employé l'impôt des Parisiens. Nous l'aurons employé à lutter pour l'emploi, pour leur logement, à répondre à leur besoin de services publics et de qualité de vie, et ce, malgré les embûches que nous tend chaque jour le Gouvernement et malgré la crise financière qui touche notre pays.

Notre adhésion aux orientations budgétaires 2009 est donc forte. Voilà, bien sûr, pourquoi notre groupe les soutiendra. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme de SARNEZ.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci.

Notre débat intervient dans un contexte de crise que tout le monde connaît : crise financière aujourd'hui et inévitablement crise économique et sociale demain.

Absence de croissance, dégradation du pouvoir d'achat, P.M.E. en difficulté, augmentation du chômage : le prochain budget est-il à la hauteur de ces enjeux ? Voilà la seule question qui est posée devant nous.

Vous nous proposez de soutenir l'effort d'investissement pour les transports, l'innovation et le logement. Tant mieux ! Cela va dans la bonne direction.

Je veux m'arrêter une seconde sur la question du logement.

Evidemment, nous devons soutenir l'objectif d'atteindre les 20 % à horizon 2014, mais, dans le même temps, ce serait bien que le Gouvernement cesse de vouloir modifier et toucher à l'esprit de la loi S.R.U. C'est un souhait que je forme aujourd'hui.

Mais je pense aussi que la Ville serait bien inspirée de construire davantage. Nous avons besoin de plus de constructions de logements sociaux pour soutenir un secteur d'activité qui en aura sacrément besoin.

Au passage, je regrette que la Ville n'ait pas mieux anticipé en investissant davantage quand la croissance était là et que les droits de mutation étaient importants. C'est dans ces moments-là qu'il faut investir massivement, me semble-t-il, pour mieux préparer l'avenir.

Enfin, je veux vous faire part de deux inquiétudes.

Nous ne sommes pas dans des temps où l'on peut laisser filer sans risque les dépenses de fonctionnement, alors même que nos recettes - je pense notamment aux droits de mutation - vont diminuer considérablement.

Et nous sommes encore moins dans des temps où les particuliers, les T.P.E. et les P.M.E. peuvent faire face à une hausse lourde de la fiscalité.

Alors même que nos concitoyens connaissent des difficultés de plus en plus grandes et que les carnets de commande de nos entreprises se vident, ce n'est pas juste, ce n'est pas opportun et surtout ce n'est pas, me semble-t-il, la bonne réponse à la crise.

Je forme le vœu que vous prendrez en compte ces inquiétudes et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jean-Marie CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de procéder à quelques notations, une information qui vous concernera sans doute d'ailleurs vous-même.

Je viens d'apprendre, voici un quart d'heure, que Sœur Emmanuelle était décédée. Si je me permets de le mentionner, si vous m'y autorisez, c'est en raison de l'action qu'elle a menée avec son association ici aussi dans l'enceinte de la Ville de Paris. Je vous remercie.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Je vais donc maintenant me livrer à quelques observations consécutives à celles qu'a faites M. POZZO di BORGO.

Vous avez voulu, avec habileté, mettre Paris dans les meilleures conditions financières possibles pour obtenir des agences de notation la note maximale. Ceci vous permettait, dans la perspective d'un second mandat, d'emprunter aux meilleures conditions et de financer tous vos grands projets.

Vous avez anticipé, pendant la campagne électorale, le fait qu'il faudrait accroître les recettes fiscales pendant la seconde mandature, pour vous permettre un vrai bilan. Vous avez voulu voir dans votre réélection la validation non seulement de votre programme mais aussi des hausses d'impôts.

Aujourd'hui, la crise économique, à laquelle tous les orateurs ont fait allusion dans cette salle, vous laisse sans aucune marge de manoeuvre.

Or, le bilan de l'action des leviers économiques de votre première mandature est très contrasté.

Il peut se résumer à la vente du patrimoine, à l'augmentation des redevances perçues à l'occasion du renouvellement des concessions, par exemple la Croix-Catelan, les hippodromes d'Auteuil et de Longchamp, etc. et à la renégociation des contrats de mobilier urbain, pour ne citer que les principaux axes.

Le soutien à l'innovation a été très insuffisant et d'ailleurs, si vous me le permettez, un peu désordonné. La coordination de l'action publique dans l'accompagnement des entreprises n'était pas adaptée, vous le reconnaissez d'ailleurs vous-mêmes, vous l'avez reconnu en juillet 2007.

Le fait que vous reveniez assez souvent sur ce triple A décerné à Paris par les agences de notation financière nous oblige à lire avec une certaine prudence votre communication d'aujourd'hui sur les orientations budgétaires.

D'abord parce qu'on pourrait y voir un stratagème économique et puis parce que, franchement, je n'ai pas une adoration absolue pour les agences de notation.

C'est à votre initiative que la Ville de Paris avait fait appel aux agences en question pour valider la performance de sa gestion entre 2001 et 2006. C'est sans doute ce qu'il fallait faire, je tiens même à vous en féliciter.

En réalité, maintenant, nous voyons bien que cette note a récompensé la maximalisation des recettes, notamment celles des droits de mutation auxquelles il a été fait allusion.

Une hausse équivalente, s'il fallait la traduire en charge, à 20 points d'impôts directs. Pour mémoire, les recettes des droits de mutation sont passées de 500 millions d'euros en 2001 à 900 en 2006. Résultat, la Ville a rendu ses finances beaucoup plus sensibles aux aléas de la conjoncture immobilière. Cela tombe vraiment très mal.

Elle perçoit les dividendes de la hausse du marché immobilier mais elle finance par des recettes hasardeuses les dépenses de plus en plus récurrentes de son budget de fonctionnement et de l'action sociale.

Sur l'action sociale et le logement, rien à dire si ce n'est des félicitations, à condition que ce soit sincèrement une politique. En revanche, on ne peut pas passer sous silence l'extension de ce budget de fonctionnement.

Il y a pratiquement 10.000 agents de plus dans la Ville de Paris qui compte deux millions d'habitants que dans l'ensemble des institutions européennes, le Conseil, la Commission et le Parlement. C'est vraiment excessif. Il faut en prendre note.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

La crise économique doit vous obliger à arbitrer délibérément en faveur du développement économique, de la recherche et de l'innovation.

De ce point de vue, nous attendons la mise en place du fameux milliard qui a été annoncé. S'il est plus consensuel de parler d'emplois plutôt que de création de richesses, cela reste le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques, y compris la solidarité à laquelle vous travaillez et à laquelle nous sommes tous très attachés.

Monsieur le Maire, si vous continuez à gérer la Ville de Paris comme une entreprise, vous ne considérez toujours pas l'attractivité économique comme votre outil prioritaire, c'est-à-dire l'outil de la nouvelle mandature.

Voilà quelques-uns des points que je voulais mentionner. La crise vous a surpris, elle nous a d'ailleurs tous surpris. Vos orientations d'aujourd'hui ne peuvent pas en tenir compte.

Il va donc falloir une inflexion solide, c'est la question à laquelle nous aurons à répondre d'ici décembre.

Ne faut-il pas sincèrement réécrire les grands axes de ce budget puisqu'il n'est plus exécutable tel que ses principes nous sont aujourd'hui présentés ?

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur Julien BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues.

Notre débat d'orientations budgétaires est un moment de vérité sur les moyens à mettre en œuvre pour les Parisiennes et les Parisiens dans le respect de nos engagements.

Nous sommes face aujourd'hui à un double défi. Comme toutes les collectivités locales nous subissons désormais année après année la défausse de l'Etat. Plus de charges, hier le R.M.I. ou encore les personnels du secondaire, bientôt le R.S.A avec en parallèle des dotations qui s'amenuisent.

Le projet de loi de finances, actuellement en débat à l'Assemblée nationale, met en musique les mauvaises nouvelles annoncées de façon unilatérale lors de la conférence des Exécutifs de juillet.

Des parlementaires U.M.P. d'ailleurs, M. CARDO par exemple, se sont émus de la chute des dotations de solidarité.

Je demande aux élus Parisiens, parlementaires de la majorité gouvernementale et ici dans l'opposition municipale, de ne pas voter la réduction des financements de l'Etat aux collectivités locales.

J'en appelle à leur bon sens en quelque sorte. On ne peut pas d'un côté prétendre se battre pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens et, de la main droite si j'ose dire, voter un texte qui va priver Paris de 60 millions d'euros de ressources par rapport à ce qui était attendu via la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Je souhaite que Mme LAGARDE y renonce.

En tout cas, chacun assumera publiquement le vote de cette loi. On peut faire passer le message, il ne faut pas laisser faire cela.

Le second défi est celui de l'érosion sans doute brutale de nos recettes de fiscalité immobilière.

La spéculation n'avait fait de toute façon que trop de dégâts dans les grandes villes du pays. Cela donne d'ailleurs rétrospectivement raison à la prévoyance de Christian SAUTTER dans la précédente mandature tant de fois critiquée.

Face à cela, nous ne devons pas réduire notre ambition de donner ce temps d'avance pour Paris.

Que faire ? Continuer dans une gestion exigeante, mieux dépenser pour plus d'efficacité et de proximité grâce par exemple à la déconcentration des moyens vers les arrondissements.

Ensuite, nous battre collectivement contre les désengagements de l'Etat dont la dette dépasse désormais à l'égard de Paris les 220 millions d'euros. Je pense en particulier aux projets de renouvellement urbain, notamment pour le quartier Saint-Blaise dans le 20e arrondissement, où ce sont 9 millions d'euros au titre de l'A.N.R.U. qui manquent aujourd'hui à l'appel.

La restriction tous azimuts des crédits pour la politique de la ville nous inquiète. Les élus du 20e arrondissement avec Frédérique CALANDRA ont déposé un vœu à ce sujet.

Enfin, choisir de préserver l'avenir. La bonne santé financière de la Ville est un atout précieux qu'il faut conserver. Aujourd'hui, dans un contexte de renchérissement du coût du crédit, une politique modérée d'emprunt est un impératif.

Oui, le levier fiscal doit être utilisé. Ce n'est d'ailleurs pas une surprise, nous l'avons annoncé dans notre programme et les Parisiens nous ont fait clairement confiance sur ce choix de la clarté. C'est aussi cela être en responsabilité.

Les différences entre les politiques se jouent aussi sur les questions de méthode. Reconnaissons que nous avons d'un côté la promesse claironnée de façon bien désinvolte pendant la campagne présidentielle de réduire les prélèvements obligatoires de quatre points, soit 80 milliards d'euros, promesse impossible à tenir.

Le Gouvernement fait exactement le contraire en multipliant créations et hausses d'impôts depuis 2007 : près d'un milliard d'euros pour les franchises médicales, un milliard d'euros de taxes sur les mutuelles et j'en passe.

De l'autre côté, nous avons au contraire une politique assumée, raisonnable, responsable et annoncée à l'avance en toute transparence.

Nous avons eu le mérite de ne pas tromper les électeurs et les citoyens.

Soyons sérieux. La fiscalité directe et locale à Paris restera basse. Le coût de la vie d'ailleurs à Paris justifie cette modération.

Nous, socialistes et radicaux, avons souhaité que cette hausse soit l'occasion de mettre un terme à une situation unique et injuste à Paris. Seuls les locataires, par le biais de la taxe d'habitation, contribuent aux très importantes dépenses supportées par le Département.

Avec la mise en place d'une taxe foncière départementale, les propriétaires aussi participeront à cet effort vers les personnes âgées, vers l'enfance en danger mais aussi vers l'hébergement d'urgence dont la moitié des places d'Ile-de-France est sur notre territoire.

25 % des propriétaires ne sont pas Parisiens, il s'agit de résidences secondaires. 50 % de la recette de cette taxe provient des entreprises.

Là aussi, sur le contenu, chacun appréciera le contraste avec la politique fiscale favorable aux plus aisés et dure envers la classe moyenne et les couches populaires que mène le Gouvernement.

Un seul exemple : 1.100 ménages avec un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros vont toucher 270.000 euros en moyenne avec le bouclier fiscal, soit une dépense de la collectivité nationale de 272 millions d'euros.

C'est équivalent à la dette de l'Etat vis-à-vis de Paris. J'ai cru comprendre que, dans cette période de crise, certains parlementaires U.M.P., de retour de leurs permanences, commençaient à regretter d'avoir voté ce bouclier.

Je n'ai en fait d'ailleurs qu'un seul problème avec la taxe foncière départementale. A cause de cet absurde bouclier fiscal, inefficace en temps de crise où il creuse le déficit, et injuste, les propriétaires les plus aisés seront exonérés de l'effort que nous leur demandons.

Le Gouvernement, il faut le dire, dans une sorte de folie, a introduit les impôts locaux dans le bouclier. On n'en demandait pas tant, on ne demandait rien du tout d'ailleurs.

Le résultat, c'est que notre politique de justice fiscale, dans le respect de notre autonomie, est contrée partiellement par cette décision irresponsable.

Je termine comme j'ai commencé, par un appel solennel qui a malheureusement peu de chance d'être entendu, on peut toujours rêver, afin qu'on retire les taxes foncières du bouclier fiscal à défaut de supprimer complètement ce bouclier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je suis fier d'appartenir à une majorité qui met en œuvre de façon aussi courageuse tous ses engagements, y compris sur les impôts, comme cela a été le cas dans la précédente mandature, avec la stabilité qui avait été annoncée et respectée. Eh oui ! Une majorité qui assume pleinement les marqueurs politiques parmi lesquels figure en bonne place la justice fiscale. Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Le Maire de Paris a très vivement attaqué tout à l'heure la politique de l'Etat vis-à-vis des collectivités. Mme LAGARDE est là pour y répondre. Nous aimerions que le Maire de Paris soit là.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il est représenté.

Madame LAGARDE, vous avez la parole.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mme LAGARDE, et uniquement Mme LAGARDE.

M. Jean-François LAMOUR. - Je demande une suspension de séance, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Elle est de droit. Le Maire est représenté et il le sera encore après votre suspension de séance par ma personne.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante cinq minutes, est reprise à dix heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens. (Suite).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, après cette suspension de cinq minutes, je vais donner la parole à Mme LAGARDE qui nous honore de sa présence.

Madame LAGARDE, vous avez la parole.

Mme Christine LAGARDE. - Je vous remercie.

Madame le premier adjoint, Mesdames et Messieurs les conseillers, je regrette bien sûr l'absence de M. le Maire, retenu par un cachet d'aspirine pour soigner sa grippe...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... c'est ce que M. le Maire vient de m'indiquer en sortant.

Cette journée est pour moi consacrée au budget de la France, un budget de lucidité puisque je vais présenter devant l'Assemblée nationale le projet de loi de finances 2009, mais aussi au budget de Paris dont nous débattons aujourd'hui les grandes orientations ensemble.

Le point commun entre ces deux budgets est que ce sont des budgets de crise. La différence entre les deux budgets, c'est que celui que vous proposez augmente les impôts, le nôtre tient la dépense.

A l'heure...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... à l'heure où l'économie mondiale connaît la crise la plus violente depuis l'après-guerre, croissance mondiale divisée par deux, croissance nulle ou quasi nulle aux Etats-Unis et au Japon - les deux premières puissances économiques -, et proche de zéro en Allemagne, personne ne peut faire comme si de rien n'était, ni vous, ni nous. Il faut faire plus que jamais la chasse aux dépenses inutiles.

L'Etat ne demande donc aux collectivités ni plus ni moins que l'effort qu'il s'impose à lui-même.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Laissez parler Mme LAGARDE que nous avons peu d'occasions d'entendre ici.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Christine LAGARDE. - L'Etat ne demande donc aux collectivités ni plus ni moins que l'effort qu'il s'impose à lui-même, en imposant la stabilisation en euros constants des dépenses de tous ses Ministères.

Le Gouvernement a d'ailleurs été très transparent sur la question, dès le 8 avril 2008, le Président de la République a annoncé lors de son discours de Cahors le principe et je le cite : "les concours que l'Etat apporte aux collectivités locales n'augmenteront pas plus vite que les dépenses que le Gouvernement consacre à ses politiques". C'est le même traitement, qu'il s'agisse de l'Etat ou qu'il s'agisse des collectivités territoriales, le Premier Ministre l'avait réitéré lors de la conférence des Exécutifs. La responsabilité politique des collectivités, toutes les collectivités, ce n'est donc pas de lever immédiatement de nouveaux impôts en criant à l'injustice, c'est avant tout et c'est ce que nous faisons, de réfléchir à la maîtrise de nos dépenses.

Alors, Madame HIDALGO, je vous le dis et je vous demande de le transmettre à M. le Maire de Paris, et je le dis solennellement : l'Etat a respecté ses obligations constitutionnelles à la lettre. Il a compensé les transferts de compétence sur la base des dépenses qu'il supportait au moment du transfert. C'est ce que la loi exigeait et l'Etat l'a respecté. Mais il a fait plus, l'Etat est allé au-delà de ses obligations constitutionnelles en acceptant de surcompenser les dépenses.

En outre, lorsqu'on a constaté que la dépense était plus dynamique que la fiscalité transférée, l'Etat là aussi a pris ses responsabilités. Il a créé le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, doté de 500 millions d'euro par an. Ce fonds est maintenu dans le PLF 2009.

S'agissant de la DSU, sur laquelle des commentaires ont été faits, lorsque votre majorité était aux affaires, elle a su en son temps et sous une autre appellation prélever plus d'un milliard de francs à la Ville de Paris au bénéfice des collectivités. Ne nous étonnons pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

S'agissant du Revenu minimum d'insertion, l'Etat verse 234 millions d'euros à Paris, et même 260 millions d'euros si l'on prend en compte le Fonds de mobilisation départementale d'indemnisation. A cela, il faut ajouter 90 millions d'euros d'augmentation des recettes de TIPP affectés à la compensation du transfert du R.M.I. La Commission consultative d'évaluation des charges, où siègent de très nombreux élus socialistes, a validé la constitutionnalité de ces transferts, vérifiés auprès de vos amis.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Les 108 millions d'euros de dette dont il a été question ne sont dus donc qu'à la différence entre le nombre d'allocataires du R.M.I. avant et après le transfert de compétence. Votre attaque, Madame HIDALGO, et j'espère que vous le retransmettrez à M. le Maire de Paris, est sans doute politiquement ingénieuse, mais techniquement infondée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je ne suis pas un petit télégraphiste, mais présidente de cette séance !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Christine LAGARDE. - J'ajoute que contrairement à ce qui a été dit, le nombre de R.M.istes devrait baisser, nous le souhaitons vivement, grâce à la montée en puissance du R.S.A., et les dépenses diminuer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Par ailleurs, se plaindre d'une insuffisance de la dotation tout simplement parce que le nombre de R.M.istes a pu augmenter, contrairement au phénomène apprécié à l'échelon national... Que je sache, lorsque les droits de mutation ont doublé entre 2001 et 2007, le Maire de Paris ne s'en est pas plaint, donc on prend les modifications telles qu'elles viennent et on améliore sa prévision et sa gestion en fonction des différents éléments de fait. On ne peut pas accepter le plus d'un côté et reprocher le moins de l'autre tout simplement parce que le nombre des bénéficiaires a pu augmenter.

Pourquoi accuser l'Etat d'une absence de prévision dont vous êtes les seuls responsables en la matière ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. le Maire s'est revendiqué avec fracas du libéralisme. Etrange conception du libéralisme de M. le Maire, étrange conception du libéralisme que d'augmenter la fiscalité locale parisienne de 9 % pour les deux prochaines années et de créer un impôt départemental de 3 % sur le foncier !

Je sais qu'il l'avait annoncé pendant sa campagne, mais était-ce une raison pour le faire au moment où le pouvoir d'achat est la préoccupation n° 1 de nos concitoyens ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Est-ce une raison suffisante pour l'augmenter quand le cabinet Mercer a annoncé dans son étude 2008 que Paris était la deuxième ville la plus chère de la zone Euro ?

Ce que je comprends surtout, c'est que les "nuits blanches" coûtent cher et qu'après avoir distribué aux Parisiens des jeux, vous voulez les leur faire payer.

Si vous appliquiez cette méthode à la France, je crois que le montant des prélèvements obligatoires augmenterait alors qu'ils diminuent.

Notre majorité n'a pas de leçon à recevoir de votre majorité !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. le Maire de Paris, en son temps, avait su diminuer les impôts : en 1999, moins 2 % ; en 2000, moins 3 %...

Nous n'avons, ni nous ni vous, le monopole du vice budgétaire mais la vertu aurait commandé un peignage très fin de la dépense. C'est ce à quoi le Gouvernement s'est engagé avec la R.G.P.P. C'est le terrain sur lequel nous vous attendrons d'ici la fin du mois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - J'ai presque cru à un moment que les contribuables parisiens allaient pouvoir avoir la bonne nouvelle du remboursement de ce que doit l'Etat : ce ne fut pas le cas !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je donne la parole à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il faut avouer que je suis assez stupéfait d'écouter plusieurs membres de l'opposition nous dire : vous l'aviez dit, vous avez été élus pour cela, mais ne le faites pas ! Je n'ai jamais entendu ce type d'argument hallucinant.

Pour ma part, je suis fier d'appartenir à une majorité municipale qui respecte ses engagements. C'est vrai, ces perspectives budgétaires sont fidèles aux engagements de campagne et j'ai l'impression que dans l'opposition, vous recommencez - vous avez oublié votre score du 9 et du 16 mars - la campagne, alors que les Parisiens ont tranché, y compris sur ce point fiscal, chers amis. Respectons la parole donnée.

Je crois que nous sommes à un moment de vérité. Devant ces perspectives du premier budget de la mandature, êtes-vous, membres de l'opposition municipale, au service des Parisiennes et des Parisiens ou à celui de vos choix partisans et d'une autre logique politicienne ? Moi, j'observe, Madame LAGARDE - vous devriez venir plus souvent parce que c'est très intéressant - que l'Association des maires de France, les maires des grandes villes, les maires des villes moyennes, les maires d'Ile-de-France, l'association Ville et banlieue, rouspètent, éclatent, explosent depuis six mois en avertissant "avis de tempête", alerte rouge, étouffement, retrait et demande de retrait du projet de réforme D.S.U. Que faites-vous de cette réaction massive de toutes les collectivités territoriales, qui réalisent 72 à 73 % de l'investissement public en France, donc qui jouent un rôle macro-économique décisif ? Vous les asséchez : c'est cela votre politique ?

Je viens sur le carré magique des perspectives budgétaires. Premièrement, les dépenses de fonctionnement doivent croître parce qu'il faut tenir compte du transfert de charges de l'Etat sur le Département, et dans un contexte de crise économique et sociale il y a des besoins sociaux à traiter. Nous le ferons sur Paris, alors que vous le faites de moins en moins au niveau de l'Etat.

Deuxième sujet : l'effort d'investissement. Oui, c'est vrai que nous voulons investir plus dans les six prochaines années que ce qu'on a déjà fait dans les sept dernières années. Et là, je me retourne vers M. TIBÉRI et M. LEGARET : qu'avez-vous fait de l'investissement de Paris quand il y avait des ressources en excédent dans les comptes ?

Paris était une ville riche, disait M. LEGARET qui préside maintenant la Commission des finances. Qu'avez-vous fait ? Vous avez thésaurisé, vous avez capitalisé et placé. Où était l'investissement ? Si on investit le double du passé, c'est parce que par le passé vous faisiez la moitié ! Je dis que l'effort d'investissement traduit le respect de la parole donnée et que nous ferons ce qui a été dit.

Troisième point, l'endettement. Vous en parlez peu, vous restez gênés. En d'autres temps, vous auriez utilisé l'argument. Oui, nous sommes fiers d'une notation 3A. Oui, nous sommes fiers que Paris soit moins endettée globalement ou par citoyen que les autres grandes villes.

Sur la fiscalité, arrêtez de tenir un double langage. M. LAMOUR nous dit le contraire de M. LEGARET. Lequel de vous deux a répété pendant sept années précédemment qu'il fallait majorer les perspectives de droit de mutation ? Et aujourd'hui vous dites qu'il faut être prudent, qu'il faut en prévoir moins. Vous avez deux langages selon la période, selon que vous êtes dans l'opposition ou dans la majorité ! Oui, Monsieur LEGARET ! Quel est celui des deux LEGARET qui a raison ?

Je dis simplement que, peut-être vous l'avez bien compris, les critiques politiciennes que vous portez contre ces prévisions budgétaires...

Monsieur LAMOUR, vous qui savez ce que c'est qu'un coup de massue - vous l'avez su -, vous nous dites qu'en matière fiscale c'est un coup de massue, mais pendant sept années, il y a eu zéro augmentation. Il est prévu, dans le programme qu'ont approuvé les Parisiens, 9 % sur deux ans. C'est-à-dire que sur treize années consécutives, il y aura eu deux fois neuf, c'est-à-dire qu'en moyenne annuelle cela fait moins de 1,4 % ! C'est cela votre coup de massue ? Non, c'est maîtrisé et c'est le respect de la parole donnée !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je termine simplement pour dire que les critiques de la droite parisienne dans cet hémicycle sont pour moi autant de critiques de la politique gouvernementale et du projet de loi de finances 2009 ! Soyez cohérents avec vous !

Pour ma part, j'approuve résolument cet équilibre entre le fonctionnement, encore une fois qui tient compte du désengagement de l'Etat, les investissements, l'emprunt et la fiscalité : c'est un budget solide qui respecte la parole donnée.

Nous voterons pour le vœu présenté par l'Exécutif, naturellement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BRAVO.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la Présidente, je demande la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le président de l'U.M.P. a demandé la parole, elle est de droit et je la lui donne.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la première adjointe au Maire de Paris, nous souhaitons effectivement que le Maire de Paris soit présent. Il a pris, semble-t-il, une aspirine effervescente et cela a du mal à fondre dans le verre, donc nous demandons une nouvelle suspension de séance, le temps qu'il revienne dans la salle de séance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci pour votre grande délicatesse.

Deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à onze heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La séance est reprise.

2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens. (Suite).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, les cinq minutes sont épuisées, nous reprenons donc la séance et je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai bien écouté le Maire de Paris pendant qu'il était là, au début de la séance. Il nous a parlé de la confiance renouvelée des Parisiens, mais il nous a aussi parlé de la désespérance sociale.

Vous avez bien compris, le message est clair, contribuables parisiens, si le Maire de Paris vous propose si gentiment un matraquage fiscal sans précédent, c'est parce qu'il a bien compris que vous alliez mal, que vous aviez besoin d'un traitement de choc et surtout, c'est vous-mêmes qui l'avez demandé.

Alors les Parisiens ont-ils été si bien informés sur l'augmentation brutale qui est programmée pour le prochain budget ?

Je cite : "Paris, un temps d'avance - projet de Bertrand DELANOË pour Paris 2008-2014". "Dans un même souci de transparence et d'efficacité, nous proposerons, après cette pause fiscale de sept ans - premier mensonge -, une réévaluation très modérée - deuxième mensonge -, sur une période strictement limitée aux deux premières années de la mandature" et là, pouvons-nous vraiment vous croire ?

Je le répète, mes chers collègues, après ce qu'ont dit Jean-François LAMOUR et Mme LAGARDE, c'est une augmentation tout à fait inédite : plus 9 % - c'est la moyenne - et, pour les propriétaires, création d'un impôt nouveau qui se soldera par une augmentation de 51,2 % que tous les Parisiens supporteront, bien entendu, parce que, comme Jean-François LAMOUR l'a rappelé, c'est une simple question de logique, cette augmentation supportée par les propriétaires sera répercutée sur les locataires.

Vous nous dites aussi d'ailleurs qu'en créant un impôt nouveau, on met fin à une anomalie et que l'on rétablit l'équité, mais vous savez que dans ce cas-là, il faut aller plus loin dans l'équité ; cela veut dire que vous allez prochainement créer une taxe professionnelle départementale, puisqu'il n'y en a pas.

L'arsenal fiscal est très complet. Pour mettre fin à l'anomalie et rétablir l'équité, pourquoi continuez-vous à percevoir une taxe de balayage ? Vous savez que très peu de communes le font en France. Et c'est une recette de 70 millions d'euros ; ce n'est pas mal ! Cette recette de 70 millions d'euros à Paris représente 90 % des recettes de taxe de balayage sur l'ensemble du territoire ? N'est-ce pas non plus une anomalie ? La taxe de balayage est un impôt facultatif.

Il y a beaucoup de mensonges dans tout cela.

Vous nous dites qu'en 2001, vous avez trouvé une situation caractérisée par un endettement faible et une fiscalité faible ; c'est vrai. Mais vous aviez en 2001 des marges de manœuvre qui, depuis, ont fondu comme neige au soleil.

Vous nous dites que vous n'avez pas augmenté les impôts depuis sept ans ; c'est faux ! Vous avez augmenté toutes les taxes possibles et imaginables. La taxe de balayage que je viens de citer a augmenté de 8,1 % au 1er janvier 2004 et toutes les autres taxes ont également augmenté à chaque fois que vous avez pu le faire.

Vous nous dites que les impôts locaux sont deux fois plus chers à Marseille et trois fois plus chers à Bordeaux, mais c'est faux, parce que ce n'est pas le taux qui compte, c'est la valeur des bases. La valeur des bases n'est pas la même à Bordeaux et à Marseille et vous le savez très bien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quant aux droits de mutation, vous n'avez absolument pas su anticiper sur la crise. J'assume, Monsieur BRAVO, tous mes propos, y compris ici. Je rappelle que j'ai, à chaque fois, donné des pronostics en fin d'année sur les recettes exactes de droits de mutation et jusqu'à preuve du contraire, je ne me suis jamais trompé.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je vous ai demandé de réévaluer cette estimation lorsque vous sous-estimiez systématiquement. Je n'ai cessé de vous dire pendant sept ans que vous étiez "spéculo-dépendant" ; vous n'avez pas voulu m'écouter et vous avez aujourd'hui la démonstration que vous êtes "spéculo-dépendant" et que le retournement de la situation risque fort de vous mettre dans une situation extrêmement difficile.

Quant à la série des augmentations et des évolutions fiscales avant 2001, je vous donne rendez-vous, et je demande à M. GAUDILLIÈRE que nous ayons en 1ère Commission une évaluation absolument transparentes de la série réelle. On peut remonter dans le temps autant que vous voudrez. Vous constaterez si je dis vrai ou faux aujourd'hui. Cette augmentation que vous nous proposez est inédite et c'est la plus brutale que le contribuable de Paris n'ait jamais connue.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que cette augmentation, ce matraquage fiscal, ne suffira pas, parce que, comme l'a rappelé le Maire, vous aviez effectivement promis cette augmentation fiscale au moment des élections municipales, mais c'était sans savoir que nous aurions à faire face à une crise très violente et d'ailleurs, vous chiffrez à 250 millions la moins-value de droits de mutation sur 2008 et 2009 et vous nous dites que vous attendez 320 millions de recettes supplémentaires. Le solde de l'opération est de 70 millions. 70 millions, cela ne change pas radicalement l'articulation de la gestion du budget à venir.

Vous nous dites que cela suffira, mais d'ores et déjà, des manoeuvres assez discrètes sont en cours. J'ai ainsi appris, parce que je suis membre du Conseil d'administration de la R.I.V.P., qu'on était en train de rapatrier les avances de la Ville dans les S.E.M. ; 468 millions - ce n'est pas mal - d'ores et déjà rapatriés sur les 600 qui restent à venir ; une deuxième tranche, rassurez-vous, est promise pour bientôt. Merci à la Caisse des Dépôts et Consignations qui vole spontanément au secours de la Ville de Paris ! Elle aurait peut-être d'autres urgences à l'heure actuelle.

De la même manière, une discrète délibération est proposée à l'ordre du jour de cette séance : la suppression de l'abattement communal facultatif applicable à la taxe de séjour forfaitaire. C'est très discret ; 7 millions à récupérer par cette mesure subreptice.

Vous nous dites que vous allez continuer à augmenter les investissements, mais que vous allez limiter le fonctionnement.

Comment pourrait-on vous croire, lorsque vous allez financer et, nous l'espérons, aller jusqu'au bout de vos intentions, ouvrir de nouveaux établissements, de nouvelles écoles, de nouvelles crèches ? Comment allez-vous doter en personnel ces établissements nouveaux ? Par redéploiement dites-vous. Vous savez très bien que c'est tout à fait impossible.

Il y a une incertitude réelle, et c'est un sujet parfaitement sérieux : la situation actuelle du marché immobilier à Paris ; c'est la raison pour laquelle j'ai proposé aux membres de la première commission de consacrer notre prochaine séance, celle du mois de novembre, à une audition d'experts ; toutes les propositions sont les bienvenues à ce titre. J'ai suggéré la Chambre des notaires, la F.N.A.I.M., mais je pense que nous avons besoin d'avoir une discussion transparente et collective sur l'évaluation des prévisions en matière de droits de mutation, parce que c'est effectivement une incertitude importante.

Jacques BRAVO vient de nous faire un scoop, le scoop du jour ! Il nous a dit que c'était 9 % pour cette année, mais que ce serait encore 9 % pour l'année suivante. On s'en doutait un peu, mais il y avait un peu de "teasing" sur cette perspective. Merci de nous l'avoir confirmé !

Je répète : 9 plus 9, plus l'évolution des bases, plus l'actualisation, cela fera une augmentation de l'ordre de 25 % pour les contribuables parisiens en deux ans. Merci de nous avoir donné cette confirmation.

M. GAUDILLÈRE a dit hier dans la presse : "on ne le fait pas pour le plaisir, on n'a pas le choix". Je pense effectivement, Monsieur GAUDILLÈRE, que vous ne le faites pas pour le plaisir, mais je ne pense pas que vous puissiez dire : "on n'a pas le choix" ; il y a d'autres choix possibles que l'augmentation systématique et vertigineuse de la fiscalité.

Lorsqu'on est confronté à de graves difficultés, il faut effectivement faire des choix budgétaires et restreindre la dépense et notamment restreindre la dépense de fonctionnement. Ce n'est pas du tout ce que vous proposez. Vous nous proposez de continuer sans réduire le train de vie de l'Hôtel de Ville et de faire payer les contribuables ; c'est une réponse totalement irresponsable ! Nous vous demandons de réfléchir, vous avez encore deux mois pour le faire, sur la façon de maîtriser intelligemment les dépenses ; sinon, vous aurez malheureusement à vérifier l'adage bien connu : "la fiscalité est l'art de plumer l'oiseau sans le faire crier" et nous saurons d'ici deux mois si vous savez maîtriser ce doigté délicat.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je rappelle au groupe U.M.P. qu'il lui reste quatre orateurs et 10 minutes. Quatre orateurs se partageront donc 10 minutes.

Je donne à présent la parole à Mme Halima JEMNI.

Mme Halima JEMNI. - Merci, Madame la Maire.

Les déplacements constituent un enjeu crucial pour notre Ville. Ils favorisent l'appropriation de notre Cité par ceux qui la font vivre au quotidien, l'intégration de l'ensemble de ses quartiers, le rapprochement avec les communes qui nous entourent. Leur impact économique est réel, leurs bénéfices sociaux le sont autant.

Favoriser les déplacements, c'est aussi agir concrètement pour l'environnement.

Ainsi, le développement des transports collectifs et des circulations douces, prévu dans le P.D.P., constitue un axe essentiel du Plan Climat adopté en 2007.

D'ici 2020, votre objectif, Madame la Maire, notre objectif, est de réduire de 60 % les émissions de CO2 dues aux circulations dans Paris.

Les résultats de la politique que vous avez conduite au cours de la première mandature sont perceptibles au quotidien par l'ensemble des Parisiens. Citons, par exemple, le dispositif Vélib' qui connaît des records de fréquentation. Mentionnons, bien sûr, le tramway T3 emprunté quotidiennement par 100.000 Parisiens et Franciliens et qui a déjà franchi le cap de 25 millions de passagers.

Les faits sont là : en sept ans, la circulation automobile a baissé de 25 % et en cinq ans, les émissions d'oxyde d'azote ont diminué de 32 %.

A présent, cette action déterminée en faveur des déplacements doit se poursuivre avec l'aide des partenaires, tels que la Région et le S.T.I.F. Il s'agissait de notre deuxième défi prioritaire lors de la campagne municipale. Notre engagement collectif est aujourd'hui respecté puisque, entre 2009 et 2014, 1,486 milliard d'euros seront consacrés à la voirie et aux déplacements, soit le deuxième budget d'investissement derrière l'urbanisme et le logement.

Voguéo sera pérennisé, le dispositif Autolib' sera lancé en 2009 et opérationnel dès 2010.

Les modes de transport plus traditionnels ne seront pas en reste. Un nouvel effort sera porté sur les lignes de bus et il nous faudra également nous battre auprès de l'Etat pour obtenir les financements nécessaires au renforcement des lignes de métro, et particulièrement le désengorgement de la ligne 13, ainsi que la prolongation de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen via porte de Clichy.

Surtout, cette mandature sera marquée par l'extension du tramway de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle. Ce tracé desservira cinq arrondissements et deux départements limitrophes. Il modernisera en profondeur de nombreux secteurs de Paris. Avec plus de 300.000 voyageurs quotidiens attendus, il constitue sans contexte l'engagement phare de cette mandature, tant en matière d'impact attendu que de financements nécessaires, et illustre à quel point ce nouveau mode de déplacement répond à des besoins de l'agglomération.

Or, une question demeure : que fait l'Etat ?

Aujourd'hui, le Gouvernement se défausse sur les collectivités locales. La liste des compétences transférées s'allonge de jour en jour et les financements promis ne suivent pas. Or, asphyxier financièrement nos collectivités, c'est surtout sanctionner les citoyens qui ont le plus besoin de notre action.

Ainsi, depuis 2002, les budgets de l'Etat consacrés au transport en Ile-de-France ont diminué de 48 %. De même, à l'heure où le Grenelle de l'Environnement est brandi comme un étendard par la droite, le Président de la République a tout simplement exclu de ses conclusions des aides financières pour les transports collectifs en Ile-de-France, mais c'est sûrement pour tenir la dépense !

Face à cet abandon de l'Etat, les collectivités franciliennes ont redoublé d'efforts pour répondre aux attentes des habitants. Ainsi, elles ont augmenté de 60 % leur contribution financière au S.T.I.F. depuis 2006 et, en deux ans, le S.T.I.F. a investi autant d'argent que l'Etat en 20 ans. Paris n'est pas en reste, puisque notre contribution au S.T.I.F. s'élèvera à 363 millions d'euros en 2009 contre 258 millions d'euros en 2006.

Concernant le prolongement du T3, le désengagement brutal de l'Etat sera lui aussi lourd de conséquences. La Ville devra consacrer 730 millions d'euros en investissement, contre 250 millions d'euros pour le premier tronçon lors de la précédente mandature. Or, comment justifier que ce projet soit dépourvu de tout financement national ? Je rappelle qu'il vise à transporter 300.000 personnes chaque jour dont 60.000 passagers de banlieue, soit l'équivalent d'une ville comme Rennes ou Bordeaux.

Les élus de la majorité présidentielle cautionnent cet abandon du Gouvernement puisqu'ils ont rejeté en mai dernier un vœu demandant à l'Etat de s'engager en faveur du prolongement du T3 vers la porte d'Asnières. Or, une absence de financements nationaux exclut de facto cette extension, pourtant tant attendue par les Parisiens et les Franciliens.

L'Ile-de-France, avec ses 11,5 millions d'habitants, représente 65 % des voyageurs en transport collectif. Elle fait face aux plus importants besoins, aux plus grandes urgences. Les infrastructures de transport sont une condition nécessaire au développement de ses territoires, au désengagement des quartiers et constituent un véritable vecteur de développement économique pour notre Région.

En ignorant cela, le Gouvernement ne souhaite-t-il pas punir les Franciliens pour leurs votes de 2001, 2004 et 2008 ? Notre Région et notre Ville ne peuvent être sacrifiées pour des considérations politiciennes. Le groupe socialiste et radical de gauche demande donc à l'Etat de prendre ses responsabilités et de répondre aux attentes légitimes des Parisiens et des Franciliens. Dans le cas contraire, il portera la lourde responsabilité de favoriser la saturation des transports parisiens et donc de fouler au pied ses engagements en faveur du défi environnemental et social. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je vais vous citer un poème, Madame, parce que vous êtes charmante !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Alors, au moins, vous êtes sympathique, vous !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Attendez !

"La cigale ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue"...

(Rires).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je peux vous dire la suite, si vous voulez !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Allez-y ! Pour la fourmi, je vous attends !

(Rires).

Ecoutez ! C'est clair que vous payez maintenant la gestion qui a été la vôtre pendant six ans, sept ans. Vous avez recruté 10.000 emplois, vous avez abusé des crédits de fonctionnement grâce à une manne financière provenant de l'augmentation du foncier.

Eh bien, voilà ! Politique de la cigale ! Qu'avez-vous prévu pour la suite ? Jean-François LEGARET a eu raison de vous dire que vous étiez "spéculo-dépendants" ; je le répète : "spéculo-dépendants" ! Aujourd'hui, cela va moins bien. Eh bien, c'est le contribuable qui trinque !

Cela étant, on s'y attendait parce qu'on savait, nous, que la gestion de Paris était calamiteuse ! Je regrette que les Parisiens ne l'aient pas compris. On l'a sans doute mal expliqué.

Mais je voudrais vous dire, en toute hypothèse, qu'il va falloir que vous nous donniez des explications bien supérieures à l'esquisse de discours à laquelle Bertrand DELANOË, sans doute ayant l'esprit ailleurs en ce moment, s'est livré tout à l'heure.

Je voudrais simplement vous dire que, quand même, vous n'avez pas oublié vos camarades et vos copains ! Parce que, si je comprends bien, le point d'impôts étant à 17 millions d'euros, vous avez quand même trouvé le moyen de faire une petite "gâterie" sur Jean Bouin en donnant 170 millions d'euros d'impôts.

Et vous venez nous dire que tout cela est un budget d'insertion sociale de logement. Mais 170 millions d'euros, c'est une paille ! C'est combien de crèches et d'écoles, tout cela ? C'est combien d'insertions ? Vous faites des petits cadeaux, quand même, au milieu de la pénurie ! Il va falloir que vous nous l'expliquiez !

Mais je voudrais vous poser une question précise sur l'obscurité de votre politique de logement.

Vous avez édité - et c'est très bien - un bleu budgétaire sur la politique parisienne pour le logement. Le problème, c'est que le bleu budgétaire a une couverture claire, mais c'est la seule clarté que l'on trouve à l'intérieur de ce document ! Parce que, moi, j'ai cherché vainement ce que vous faisiez exactement des préemptions !

En sept ans, vous avez fait 700 millions d'euros de préemption. Ce n'est pas mal !

Cette année, vous nous en remettez en orientations budgétaires 100 millions d'euros.

Le seul problème, c'est que j'ai beau regarder dans ce fascicule à quoi exactement ont servi les préemptions, je n'ai pas trouvé.

Je n'ai pas trouvé en particulier quelles sont les préemptions qui ont permis des conventionnements de logements sociaux. Ce n'est pas marqué. Je vois "logement familial". Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ces préemptions ont servi à faire du logement social et, en plus, combien y avait-il d'appartements libres dans les préemptions que vous avez négociées ?

Je ne trouve pas non plus...

Mais vous nous répondrez lors de la discussion budgétaire, on ne l'oubliera pas.

Je voudrais simplement poser quelques questions.

La première : je voudrais qu'il y ait une véritable transparence sur l'utilisation du compte foncier de la Ville. Pour le moment, je ne l'ai pas.

La deuxième : je voudrais savoir exactement comment s'est passée l'absorption par l'O.P.A.C. des autres bailleurs sociaux de la Ville et notamment qu'on nous dise pourquoi et comment on a procédé à des augmentations de loyers et de charges depuis la prise de contrôle par l'O.P.A.C.

Troisièmement, je veux absolument une transparence sur le bilan de la Commission municipale d'attribution des logements sociaux.

Quatrièmement, je veux une transparence sur la vente des biens du domaine privé appelée aujourd'hui "cession d'actifs inutiles".

Je regarde le chiffre : actifs inutiles : 600 millions d'euros. Où sont partis ces 600 millions d'euros d'actifs inutiles ? Je ne le sais pas.

Cinquièmement, transparence sur un bilan de l'éradication de l'habitat insalubre. Très franchement, avec vos 21 millions d'euros consacrés à l'habitat insalubre sur deux ans, vous êtes très largement en dessous des nécessités posées par le problème du logement.

Vous vous gargarisez sur la politique du logement qui serait une priorité. C'est vrai que vous avez abandonné le terme de "construction" qui vous écorche la bouche. Vous avez raison, vous ne parlez que de financement. C'est bien de financer sauf que nous ne voyons pas arriver les constructions.

Je voudrais savoir exactement en quoi consiste votre politique du logement. Soyez un peu fourmi de temps en temps, Madame le Maire, ce sera bien et n'enlèvera rien à votre charme.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous avez beaucoup de charme vous aussi, Monsieur GOASGUEN, je vous renvoie le compliment.

Je vous annonce qu'il y a des constructions à Auteuil notamment, vous le savez déjà, et pas uniquement.

Je donne la parole à présent à Sandrine CHARNOZ, pour une minute 42.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Madame la Maire et chers collègues, nous traversons une crise très grave qui va amplifier la récession qui existait déjà depuis plusieurs semaines dans notre pays.

Le Gouvernement et les propos tenus par Mme LAGARDE ne semblent pas prendre la mesure de la gravité de cette crise.

Les 360 milliards qu'injecte le Gouvernement pour tenter de sauver le système bancaire, et ce sans changer quelque règle du jeu que ce soit, équivalent à une amnistie généralisée pour ceux qui ont hypothéqué l'avenir des Français.

Dans ce contexte, il est important et rassurant de voir dans le budget de Paris nos engagements pour être aux côtés de la population, engagements pour l'emploi, engagements pour la solidarité et pour venir en aide aux plus démunis et engagements pour le logement.

Je souhaite mettre l'accent sur notre politique volontariste et ambitieuse en faveur du logement et rappeler que ces orientations s'inscrivent dans la continuité de notre précédente mandature, avec 30.000 logements sociaux financés, ce qui équivaut à 4.300 par an, chiffres qui tranchent avec la mandature CHIRAC-TIBERI et ses 1.564 logements en moyenne par an.

Sur les préemptions, je voudrais répondre à M. GOASGUEN que nous avons lutté contre les ventes à la découpe. Ces budgets nous ont permis de sauver plus de 8.000 logements, ce qui, j'en ai conscience, est loin de résoudre l'ensemble de la problématique des découpés mais qui est une chose importante.

Nos orientations budgétaires de 2009 sont au rendez-vous de nos engagements de campagne. Ce sont 400 millions d'euros qui sont consacrés à la bataille du logement : acquisition d'immeubles par préemption, nous continuerons M. GOASGUEN, financement de logements sociaux mais aussi "prêts parcours" résidentiel pour les locataires de logement sociaux qui souhaitent acquérir, allocation "Paris logement" sur condition de ressources pour les Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger.

Je tiens à souligner que l'engagement de la collectivité est d'autant plus important que l'Etat accentue son désengagement. Je ne reviens pas sur la dette de l'Etat à l'égard des Parisiens ni sur les transferts de charges, passés et à venir, sans contrepartie financière égale au coût supporté par notre collectivité.

Je souhaite insister sur la baisse du budget de l'Etat en faveur du logement de la loi de finances 2009 : une baisse de 6 % et de 31 % dans le logement social.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Je voudrais profiter de la présence de parlementaires et d'élus de la majorité gouvernementale pour leur demander d'interpeller l'Etat avec nous sur l'urgence de bloquer les loyers des secteurs privés, sur l'urgence de stopper les ventes à la découpe en protégeant par la loi les locataires, sur la mise en oeuvre de la loi S.R.U. et sur l'urgence de rappeler à l'ordre ces communes qui préfèrent payer une amende plutôt que de construire du logement social, amende certainement trop faible, Monsieur le Maire, au regard de la non assistance aux populations mal logées.

Nous pouvons dans ce contexte de crise financière qui touche déjà notre économie réelle (emploi, logement, salaire), nous mobiliser pour garantir à chaque Parisienne et chaque Parisien le droit au logement.

C'est une priorité. Paris, hier comme demain, prend ses responsabilités, même au-delà de son domaine de compétences car c'est une question de solidarité et de survie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne contrôle pas les absences, y compris de ceux qui interviennent mais qui ne sont pas là lorsqu'on leur répond.

J'ai pris de l'aspirine mais cela ne suffit pas, d'autant que vous avez tendance à me donner mal à la tête. Je survie.

Je précise qu'il reste 5 minutes 29, même si je suis un peu laxiste, pour les trois derniers orateurs du groupe U.M.P.P.A.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - L'oratrice précédente qui avait été créditée d'une minute 30 l'a à mon avis largement dépassée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle l'a dépassée d'une minute.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Vous pourrez nous donner une minute supplémentaire.

Monsieur le Maire, depuis votre élection, nous ne vous reconnaissons plus. Vous êtes libéral un jour, socialiste le week-end, légaliste quelques jours avant de vous rétracter à l'appel des éléments les plus durs de votre majorité dans l'affaire du S.M.A.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, surtout dans le cadre de ce débat, c'est votre casquette de banquier.

Mes chers collègues, cela peut vous étonner mais nous avons aussi un Maire banquier. En prenant la décision il y a quatre ans de diversifier les activités du Crédit municipal de Paris dont vous assurez la présidence du C.O.S. et de créer contre notre avis une filiale bancaire dont le capital est majoritairement détenu par la Ville et qui le reste quel que soit l'accord passé avec la Banque postale, vous êtes devenu, peut-être à votre insu, peut-être contre votre gré, le dirigeant d'une banque.

Certes, ce n'est pas infamant, mais c'est dangereux, nous le voyons chaque jour. Dangereux pour les finances de la collectivité et dangereux pour vous-même puisque la loi bancaire rend tout dirigeant de banque pénalement responsable des actes et décisions mises en oeuvre par la banque.

Bien entendu, vous allez nous dire que tout va très bien, que tout est sous le contrôle de M. CANDIARD, magistrat à la Cour des comptes. Le passé, Monsieur le Maire, et l'actualité immédiate dans le monde entier, nous amènent non seulement à réfuter d'avance ces propos mais à demander solennellement que notre Conseil soit informé dans les meilleurs délais de la situation exacte de la filiale bancaire du Crédit municipal.

Les graves difficultés qu'a connu le Crédit il y a deux ans, le blâme assorti d'une amende de 100.000 euros, et le limogeage de l'ancien directeur, pourtant un de vos amis politiques, ou un de vos anciens amis, ne sont pas là pour nous rassurer.

Nous attendons des informations et des explications dans trois domaines.

Premièrement, sur les conséquences de la politique commerciale agressive mise en oeuvre, deuxièmement sur les conditions sans doute aujourd'hui très difficiles du refinancement de la filiale bancaire du Crédit municipal. Enfin sur l'ensemble des engagements potentiels pris par le Crédit municipal et par C.M.P.-Banque.

En d'autres termes, nous vous savons banquier mais n'êtes-vous pas à votre tour et à votre insu devenu un trader ?

Sur tous ces points, vous l'avez compris, les Parisiens et nous attendons des réponses complètes, sérieuses et argumentées.

Il serait en effet paradoxal, Monsieur le Maire, qu'au moment particulièrement mal choisi où vous décidez d'augmenter fortement les impôts de nos concitoyens, nous découvriions des pertes, des engagements malencontreux ou la souscription de produits toxiques par le Crédit municipal.

Sur tous ces points, nous attendons des réponses dès la prochaine séance du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Concernant le Crédit municipal, vous ne manquez pas d'air !

Quand je pense à la façon dont cela se passait avec les dirigeants quand vous étiez en responsabilité et à ma réaction quand il a fallu sanctionner quelqu'un...

J'entends maintenant un Président de la République qui dit que lorsqu'il y a des coupables, il faut qu'ils prennent leurs responsabilités.

Je n'ai pas attendu. Alors que le Crédit municipal mène vraiment une action rigoureuse, honnête et efficace, tenter comme vous le faites parfois M. LECOQ et vous n'êtes pas le seul, de jeter l'opprobre, de laisser entendre de la malhonnêteté...

Vous connaissez le métier effectivement, alors vous avez encore moins d'excuse. Je vous laisse à vos emportements.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - En raison d'un problème de temps de parole, je laisse le temps de parole à M. ALPHAND. Je laisse passer mon tour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est donc à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Je remercie d'abord Brigitte KUSTER de ce geste et sans perdre de temps, après l'ensemble des orateurs de l'U.M.P., il me revient le privilège de conclure et je dirai presque de porter l'estocade, Monsieur le Maire de Paris. Eh oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Portez l'estocade, Monsieur ! Je suis effondré d'avance !

M. David ALPHAND. - M. GOASGUEN a cité la fable de la cigale et de la fourmi : "la cigale ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue". J'aimerais enchaîner, après M. GOASGUEN, avec une autre fable de La Fontaine, celle du corbeau et du renard, qui commence ainsi : "Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute". Malheureusement, c'est ce qui arrivera aux Parisiens.

Quel contraste avec celui que vous avez pris pour cible depuis de longs mois, Monsieur le Maire, non sans quelques arrière-pensées politiques mal dissimulées, je songe à Nicolas SARKOZY.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excusez-moi, à Saint Nicolas SARKOZY !

M. David ALPHAND. - Non ! Nicolas SARKOZY.

Paradoxalement, vous êtes vous aussi un homme de rupture, Monsieur DELANOË. Malheureusement, la rupture que vous incarnez sonne mal, très mal. Depuis 1998, depuis 10 ans, aucune augmentation des impôts n'avait été décrétée à Paris. Et encore, Jean TIBERI avait au cours des deux années suivantes, comme cela l'a été rappelé, diminué significativement les taux.

Votre rupture est celle du matraquage fiscal, comme l'a rappelé M. LEGARET, au moment où les Parisiens souffrent le plus à leur pouvoir d'achat. Votre rupture à vous, Monsieur le Maire, c'est donc bien une rupture socialiste, une rupture désespérément socialiste, tellement prévisible et sans imagination. Vous avez au cours des derniers mois tapé fort sur le paquet fiscal voulu par Nicolas SARKOZY et ayant vocation à protéger les classes moyennes.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et voilà votre réponse au paquet fiscal : un colis fiscal pour les Parisiens, mais un colis fiscal piégé !

Alors vous arguez d'une politique d'investissement dynamique pour justifier l'envolée de l'imposition fiscale à laquelle nous assistons malheureusement. Vous auriez besoin de quelques 300 millions d'euros pour boucler votre budget, mais 300 millions d'euros pour quoi faire ? Des économies sont possibles plutôt que de taxer encore et toujours en 2009 et en 2010. Laissez-moi vous en suggérer quelques-unes.

Jean Bouin, 150 millions d'euros, un projet hyper inflationniste alors que d'autres solutions existent plutôt que de raser et reconstruire.

Roland Garros, 20 millions d'euros pour un projet mal ficelé, qui ne tient pas la route et qui doit être repensé. Entre Jean Bouin et Roland Garros, nous en sommes déjà à 170 millions d'euros, sans compter les dépassements qui ne manqueront pas de se produire sur de tels chantiers. Abandonner ces projets dispendieux et hors de propos, voilà une gestion qui serait enfin rigoureuse, vertueuse et respectueuse des deniers publics et des contribuables parisiens. Il est facile de se prétendre bon gestionnaire dans une ville riche et Paris a été riche de droits de mutations au cours de votre premier mandat. Un véritable trésor de guerre même, inattendu, de plus de 800 millions d'euros par an.

Aujourd'hui, votre responsabilité est lourde, Monsieur le Maire. Pendant sept ans, oublieux des fondamentaux d'une saine gestion, dédaignant préparer l'avenir en faisant des provisions comme toute entreprise bien gérée l'aurait pourtant fait, refusant d'engager une politique de l'emploi courageuse, vous avez objectivement placé la Ville dans une situation financière très délicate.

Cette politique de cigale, Monsieur le Maire, vous la faite désormais payer chèrement aujourd'hui aux Parisiens et permettez-moi de vous rappeler en conclusion cet adage bien connu : trop d'impôt tue l'impôt !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais bien sûr donner la parole à l'adjoint aux Finances pour répondre, et accorder quelques mots à l'adjoint chargé de l'Emploi, Christian SAUTTER.

Je suis quand même impressionné par la passion que l'opposition manifeste pour le sport à Paris, notamment pour nos grandes équipes sportives, et pour le rayonnement international de grandes compétitions sportives. Vraiment, cela défie l'entendement, y compris parce que sur ce plan, je vous signale que votre Gouvernement ne semble pas tout à fait en accord avec vous sur le rayonnement international du tournoi de tennis et sur la nécessité pour une des meilleures équipes de France de rugby d'avoir un stade digne du rugby alors que vous m'avez laissé en héritage un stade minable. Quant à faire un stade de rugby dans un stade d'athlétisme, l'ancien joueur qu'est M. GOASGUEN sait très bien ce qu'il faut en penser sur le plan sportif.

Enfin, j'ai remarqué que vous étiez des donneurs de leçons économique et budgétaire impressionnants, devant lesquels je m'incline humblement. Quand je vois ce que sont les budgets de l'Etat et ce qu'est le budget de l'Etat pour 2009, franchement, vous pourriez en rabattre légèrement. Enfin, faites comme vous le sentez.

En attendant, je donne la parole à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - La plupart des orateurs de droite comme de gauche ont rappelé une évidence : la construction de ce budget 2009 intervient dans un contexte économique national et international à peu près sans précédent. La crise que le monde entier traverse n'épargnera évidemment pas Paris et personne n'aurait la naïveté de le croire.

La première conséquence, qui a d'ailleurs été soulignée par plusieurs orateurs, sera l'aggravation des conditions de vie des plus fragiles de nos concitoyens et donc un besoin accru de solidarité.

La deuxième conséquence, qui frappe de plein fouet les finances de notre collectivité, est la crise immobilière. Je sais que la crise immobilière a commencé voici plusieurs mois mais elle est évidemment aggravée et décuplée par la crise financière, c'est-à-dire par l'assèchement du crédit. Je rappelle que le marché immobilier, à Paris autant qu'ailleurs, est d'abord fondé sur le crédit.

La Ville et le Département, qui ont perdu à peu près 100 millions d'euros de droits immobiliers en 2008, perdront vraisemblablement 150 millions d'euros en 2009.

Je voudrais quand même dissiper cette idée que nous avons entendue dans la bouche de plusieurs orateurs de l'opposition selon laquelle ce phénomène frapperait d'abord Paris et que les autres départements, les autres collectivités ne le seraient pas. Il suffit de lire dans "Le Monde" de samedi dernier, que vous avez sans doute tous lu, un article estimant à 20 % la baisse des droits de mutation dans l'ensemble des collectivités françaises. Ce tableau de fond serait déjà assez préoccupant et inquiétant en lui-même, mais il est aggravé par le désengagement de l'Etat.

Au niveau national, ce désengagement me paraît une évidence. Je ne citerai que deux exemples. Dans le budget 2009, les crédits destinés à l'emploi diminuent de 6 %. Sur les budgets prévisionnels 2008-2010, et je ne fais que reprendre les prévisions de l'Etat lui-même, l'aide à la pierre, c'est-à-dire au logement, reculera de 57 %.

Quant à Paris, je constate, et c'est un fait, que les conséquences de ce désengagement prennent des proportions inconnues jusqu'ici. Non seulement le montant des transferts non compensés s'élève aujourd'hui à plus de 200 millions d'euros, et j'observe d'ailleurs que l'un des sénateurs de la majorité nationale disait tout à l'heure qu'il ne le contestait en aucune manière. J'observe aussi que Mme LAGARDE n'a contesté ce chiffre en aucune manière : elle a simplement expliqué que ce chiffre était conforme à la loi et à la Constitution. C'est d'ailleurs un point sur lequel les tribunaux auront un jour à se prononcer.

Non seulement le montant des transferts non compensés dépasse aujourd'hui largement les 200 millions d'euros mais l'Etat a choisi - à notre grande stupéfaction, je dois le dire - dans le budget 2009, de modifier le mode de calcul des dotations qu'il versera à Paris. Au lieu d'augmenter ces dotations de 40 millions d'euros, ce qui aurait été conforme à la fois aux critères et aux modes de calculs antérieurs et conforme à l'inflation prévisionnelle, ces dotations reculeront de 20 millions d'euros.

Lorsque j'entends Mme LAGARDE dire que l'Etat, que le Gouvernement, impose aux collectivités locales une stabilisation des dotations, je dis : ce recul de 20 millions, l'ai-je rêvé ? Et je vous donne rendez-vous au mois de décembre, c'est-à-dire au moment où le budget de l'Etat aura été voté et où ce que je dis aura acquis sans doute, hélas, une vérité définitive.

Et puis, je me tourne vers M. LEGARET. Monsieur LEGARET, vous êtes friand d'audits et de transparence, et vous avez raison. Et bien la suggestion, que le membre de la Commission des finances que je suis vous fait, est que nous organisions une série d'audits sur les transferts non compensés et sur l'ensemble des relations qui lient la collectivité parisienne et l'Etat !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Nous aurions pu avoir, face à cette conjoncture et face à ces décisions gouvernementales, la tentation du repli et de l'inaction dans la tourmente. Telle n'est pas notre philosophie politique et au contraire ce contexte nous conforte plutôt dans le respect de nos engagements. Ce n'est pas au moment où les Parisiens vont avoir besoin d'une action politique et publique forte, et au moment où l'Etat déserte le champ social, que nous diminuerons l'effort de la Ville.

C'est pourquoi ce budget se résumera lorsque nous vous le présenterons au mois de décembre, en quatre expressions très simples : nous ne diminuons pas l'effort social, nous investissons pour l'avenir et l'économie de Paris, nous économisons sur le train de vie de la Ville et nous faisons évoluer la fiscalité parisienne.

Nous ne diminuons pas l'effort social, nous l'augmentons. Et à ce titre, notre priorité absolue restera le logement social. L'engagement des 40.000 logements d'ici à 2014 sera tenu et je tiens à rassurer ceux des orateurs qui ont pu s'interroger sur ce point. Je rappelle que l'ensemble des crédits consacrés à la création de logements sociaux augmentera de 15 % en 2009 par rapport à 2008.

Et je voudrais faire une réponse à M. GOASGUEN, mais c'est une réponse à une question qu'il n'a pas posée, je suis désolé. Il l'a posé à plusieurs reprises dans des déclarations publiques. Je cite de mémoire mais vous me direz si je me trompe, bien entendu, Monsieur le Maire, il a dit à plusieurs reprises : "la Municipalité parisienne préempte à prix d'or - c'est bien l'expression que vous avez employé, n'est-ce pas ? Je ne me trompe pas - pour créer des logements sociaux.

Comme je crois toujours les orateurs de l'opposition, et en tout cas que je prends au sérieux leurs déclarations, j'ai fait faire une enquête, Monsieur le Maire, sur le prix des préemptions. Et je tiens le tableau à la disposition de M. GOASGUEN, je lui ferai porter cet après-midi. Nous avons préempté, année après année, depuis 2001 à un prix du mètre carré inférieur de 50 % au prix du marché. Et nous continuerons à le faire, je tiens à rassurer l'opposition sur ce point.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'espère que cela vous fait plaisir qu'on achète moins cher pour faire du logement social. J'espère que vous n'aimeriez pas qu'on achète plus cher ? Ah bon ? Donc merci de vos réactions qui soulignent nos différences.

Monsieur l'adjoint, poursuivez, c'est très bien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je pourrais citer bien d'autres chapitres sociaux que nous allons augmenter : l'aide sociale à l'enfance, plus 10 millions d'euros ; l'aide personnalisée à l'autonomie, plus 10 millions d'euros ; 400 millions d'euros au total pour l'insertion sociale et professionnelle. Mais je me permets de vous renvoyer sur ce point, à la fois au texte de la communication et surtout au document budgétaire, après les arbitrages définitifs, document que nous examinerons en décembre.

En revanche, je voudrais signaler, Monsieur le Président LAMOUR, que l'allocation municipale de libre choix, qu'il appelait tout à l'heure de ses vœux, existe depuis 2004 : elle s'appelle "Paris Petit à Domicile" et elle s'élève - vous le savez sans doute, l'assemblée le sait sans doute - entre 100 et 300 euros par mois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sous conditions de ressource, ce que nous assumons. C'est encore une de nos différences avec vous.

Poursuivez, Monsieur GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Deuxièmement, nous investissons pour l'avenir et pour l'économie de Paris. Nous investissons pour deux raisons : d'abord pour respecter les engagements que nous avons pris auprès des Parisiens et qu'ils ont ratifiés de leur vote, ne l'oublions pas.

Ensuite, parce que nous souhaitons lutter contre la crise et soutenir l'économie, et donc l'emploi des Parisiens. C'est ce qu'en termes économiques, je crois, bien que n'étant pas un économiste distingué, on appelle une action contracyclique. Et puisse l'Etat - et ma remarque s'adresse évidemment à Mme la Ministre de l'Economie - suivre cet exemple.

Ces investissements, vous en connaîtrez bientôt la liste puisque je crois que le programme d'investissements pluriannuel de Paris sera publié sous peu. Je rappellerai simplement le montant et grosso modo la répartition parce qu'elle est intéressante.

Le montant : 8,3 milliards, c'est-à-dire une moyenne de 1,4 milliard par an, à comparer avec 1,2 milliard dans la mandature précédente et 800 millions d'euros dans la mandature de 1995 à 2001. Ce programme - et je voudrais rassurer un certain nombre des orateurs de l'opposition - doit être financé par trois sources, exactement comme durant la mandature précédente : une épargne, des cessions d'actif et un endettement modéré.

Une épargne, je ne sais pas où M. POZZO di BORGIO a trouvé l'effondrement de l'épargne brute. Quand je lis les documents budgétaires officiels, l'épargne brute était de 710 millions en 2001, elle a été de 689 millions en 2007. Je n'appelle pas cela, à dire vrai, un effondrement.

Quant aux cessions d'actifs, je crois que l'un des orateurs de l'opposition - mais j'ai oublié qui l'a dit exactement - s'interrogeait sur ce qu'étaient ces cessions d'actif. Je vais les rappeler, elles sont toutes simples : nous avons vendu effectivement les actions de la Compagnie nationale du Rhône qui ne nous paraissent pas indispensables à la vie des Parisiens ; nous avons vendu le sol de l'hôtel Concorde La Fayette ; nous avons vendu le sol de l'hôtel Sofitel de la Porte de Sèvres. Voilà ce qu'étaient les actifs inutiles et il n'y a pas de mystère, nous pouvons vous fournir la liste de ces ventes demain si vous la souhaitez.

Enfin, un endettement modéré, et je ne m'adresserai pas ici aux orateurs de l'opposition mais à certains orateurs de la majorité. Je crois que rien ne serait pire que de se laisser aller à une fuite en avant dans l'endettement. Je crois que la fuite en avant dans l'endettement, c'est justement la voie qu'a prise l'Etat et on en voit bien aujourd'hui les conséquences, c'est-à-dire une charge d'intérêts qui pèse à ce point sur le budget de l'Etat que ses marges de manœuvres budgétaires en sont absolument annihilées.

Et il y aurait une deuxième conséquence : nous vivons, comme vous le savez, une crise financière dont la fin n'est pas totalement assurée - c'est une litote - et il est clair que dans la période à venir, les banques seront extrêmement attentives à la maîtrise de leurs risques et donc à la qualité des emprunteurs.

Or, si je tiens à ce que nous gardions la notation 3A, ce n'est pas par un quelconque fétichisme - je ne suis pas particulièrement adepte des fétichismes ! - mais c'est parce que les difficultés que rencontrent aujourd'hui même certaines collectivités à trouver 100 ou 200 millions d'euros sur le marché bancaire, nous les rencontrerions nous aussi, et de manière sans doute très pénible, si nous perdions cette notation.

Quant à la répartition du P.I.P.P., bien que tous les arbitrages ne soient pas faits, je la donne grosso modo parce qu'elle pourra intéresser l'assemblée : un quart pour le logement ; trois blocs oscillant entre 15 et 20 % avec pour premier bloc l'enseignement, la recherche et l'innovation, pour le deuxième bloc l'action sociale, la santé, la jeunesse et les sport, et pour le troisième bloc la voirie et les déplacements.

Je signale d'ailleurs au passage - l'un des orateurs de la majorité l'a fait mais j'insiste - que si le tramway coûte 730 millions d'euros à la Ville de Paris, c'est parce que l'Etat n'y aura pas mis un centime ! Alors qu'à la suite d'une décision du gouvernement Jospin - d'ailleurs respectée par les gouvernements qui lui ont succédé, reconnaissons-le -, l'Etat avait consacré 90 millions au tramway sud, ce qui avait allégé, évidemment, d'autant la charge de la Ville de Paris et la charge de la Région, puisque, vous le savez, la Région contribue à ce financement : 10 % en gros pour l'urbanisme, 5 % pour la culture, 9 % pour les espaces verts et le patrimoine municipal.

Et puis, je le disais tout à l'heure, nous économisons sur le train de vie de la Ville.

Les orateurs de l'opposition ont beaucoup parlé d'économie, tous ou pratiquement tous, mais sans nous dire où nous devons économiser, sauf dans le 16^e arrondissement, comme M. ALPHAND nous l'a suggéré, sur Jean Bouin et Roland Garros.

Faut-il économiser sur les dépenses sociales ? Faut-il économiser sur l'aide à l'emploi ? Faut-il économiser sur la contribution à la Préfecture de police ? Faut-il économiser sur la contribution au S.T.I.F. et, dernier exemple de fonctionnement, faut-il économiser sur l'augmentation de la dotation d'animation locale aux arrondissements que nous annonçons ?

En matière d'investissement, faut-il renoncer au tramway ? Faut-il renoncer aux 200 kilomètres de pistes cyclables ou aux 40.000 logements sociaux ?

Je signale d'ailleurs au passage que j'ai reçu les huit maires de l'opposition comme j'ai reçu les 12 maires de la majorité et je n'ai pas senti chez eux une moindre demande en matière d'investissement et je crois d'ailleurs qu'ils ont raison.

Je m'arrête. Je voulais simplement faire comprendre que nous n'investissons pas par je ne sais quel goût de la démesure, nous investissons là où la nécessité en est reconnue par tous, y compris, je le crois, par l'opposition.

Nous économisons donc sur le train de vie de la Ville et ce n'est pas une innovation, parce que les économies de fonctionnement ont été l'un des éléments marquants de la mandature 2001-2008.

Je ne citerai que les 2.000 redéploiements d'effectifs auxquels nous avons procédé dans la précédente mandature et les millions d'euros que nous a fait gagner une gestion rigoureuse de notre trésorerie et de notre endettement, puisque je rappelle que lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, la Ville n'avait pas de gestion de trésorerie, ce qui lui coûtait fort cher.

Pour la mandature qui commence, il faut - je dis bien qu'il faut - continuer à faire la chasse aux dépenses inutiles. Et je crois que de ce point de vue, deux décisions très importantes qui sont annoncées dans cette communication sont à la fois courageuses et prometteuses.

D'une part, les charges de fonctionnement courant n'augmenteront pas plus vite que l'inflation grâce à une vingtaine de millions d'économies sur le train de vie de la Ville.

D'autre part, pour la première fois depuis 2008, les emplois seront stabilisés. Je tiens d'ailleurs à rassurer M. le président GAREL, il est clair que les nouveaux équipements recevront la dotation en personnel qui leur sera nécessaire. Mais ces créations d'emplois seront compensées - je dis bien "compensées" - par des suppressions d'emplois rendues possibles soit par l'investissement informatique qui est particulièrement élevé, soit par des réorganisations, par exemple la création de centres de moyens à laquelle s'est attelée la Secrétaire Générale de la Ville.

Enfin, nous faisons évoluer la fiscalité parisienne. Je savais que j'aurais du succès sur cette partie au moins de mon exposé du côté droit de l'hémicycle.

Comme vous le savez, durant la précédente mandature, nous n'avons changé aucun des taux des impôts locaux, comme nous l'avons promis aux Parisiens en 2001 et je crois qu'il était bon de faire cette pause fiscale, puisque dans la précédente mandature, les taux des impôts locaux avaient augmenté en net - je dis bien en net - de 7,5 %.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Monsieur LEGARET, c'est parfaitement vrai, vous avez augmenté les impôts au début de votre mandature, vous les avez un peu baissés à la fin, mais l'augmentation nette, et je vous mets au défi de prouver le contraire, a été de 7,5 % de 1995 à 2001.

Nous avons été la seule collectivité de France à ne pas toucher aux impôts locaux de 2001 à 2008 ; la plupart des Villes ont augmenté leur taux de 10 à 30 %. Marseille, pour prendre cet exemple, puisqu'il se trouve que c'est la deuxième ville de France, a augmenté ses impôts de 22 %. Les départements ont augmenté les leurs de 20 % et les régions de 50 %.

Voilà les chiffres qu'il faut comparer, Monsieur le Maire, mes chers collègues, au 0 % de la collectivité parisienne et qui donnent la mesure de ce qu'a été notre effort d'économie.

Comme nous l'avions annoncé durant la campagne électorale, nous majorons les taux des impôts locaux de 9 %. Cela signifie concrètement que la taxe d'habitation payée par les locataires augmentera de 9 %, en tout cas pour les locataires qui la payent, puisque, comme vous le savez, un parisien sur cinq est exonéré de taxe d'habitation. Cette augmentation, pour les deux tiers des locataires, sera inférieure à 50 euros pour l'année.

De même, la taxe professionnelle payée par les entreprises augmentera de 9 %. Je rappelle toutefois que 40 % des entreprises parisiennes ne seront pas concernées par cette augmentation du fait de ce que l'on appelle le mécanisme légal de plafonnement.

Et je voudrais rassurer l'un des orateurs de l'opposition - excusez-moi, j'ai oublié son nom, mais il se reconnaîtra sans doute - qui disait : "à quand la création d'une taxe professionnelle départementale ?" Non, il n'y aura pas, Monsieur LEGARET, de taxe professionnelle départementale et vous savez d'ailleurs parfaitement pourquoi, puisque vous êtes un des meilleurs experts parisiens des finances publiques ; c'est d'abord parce que nous n'avons pas la volonté de la créer et c'est surtout parce qu'il faudrait une loi pour créer une taxe professionnelle départementale.

Nous rééquilibrons, d'autre part, la fiscalité départementale, puisque le Département, on l'a dit, était jusqu'ici le seul des 100 départements français à n'avoir qu'une taxe d'habitation et pas de taxe foncière.

Nous jugions de longue date que cette situation était profondément injuste. Injuste, parce que les dépenses du Département sont toutes des dépenses sociales, donc des dépenses de solidarité, et qu'il est juste que tous les Parisiens les assument. Injuste, parce que ce sont les dépenses qui ont le plus augmenté depuis 10 ans. Injuste, enfin, parce que le Département est la collectivité qui souffre le plus du désengagement de l'Etat.

Nous aurions voulu remédier à ce déséquilibre dès 2001 ; c'était impossible, puisque nous nous étions engagés à ne pas modifier la fiscalité locale. Nous créons donc aujourd'hui une taxe foncière départementale en choisissant le taux le plus bas de France, 3 %, contre 10 % en moyenne. La moitié de ce produit, d'ailleurs, viendra de sociétés et non de particuliers.

On peut s'interroger sur le bilan global de ces décisions et il existe, pour répondre à cette question, un indicateur. Cet indicateur, l'opposition aurait mauvaise grâce de le récuser, parce que c'est l'indicateur qu'elle a utilisé constamment pendant la première mandature ; c'est ce que l'on appelle la "pression fiscale", c'est-à-dire le total des impôts de toutes natures encaissés par la Ville et le Département. Cet indicateur progressa de 7,5 %, notamment parce que nous n'avons pas modifié le taux de beaucoup d'impôts, à commencer par la taxe sur les ordures ménagères et la taxe de balayage dont je rappelle, au passage, qu'elle rapporte un demi milliard d'euros.

Je voudrais surtout rassurer les Parisiens, ils resteront de très loin les habitants des grandes villes les moins imposés de France.

Quand M. LEGARET dit tout à l'heure : "il n'y a pas que les taux qui comptent, il y a aussi les bases", oui, Monsieur LEGARET, vous avez raison. Je vous renvoie donc aux montants absolus des impôts tels qu'ils ont été analysés avec une très grande pertinence par la revue "Capital" le 1er octobre ; tout le monde aura compris que la revue "Capital" n'est pas subventionnée par la Ville de Paris et n'est pas particulièrement proche de la Municipalité. Le montant absolu des impôts payés par les Parisiens est de 860 euros, alors que les sept autres plus grandes villes de France se situent entre 1.200 et 1.600 euros.

Voilà la réponse à votre remarque sur les taux.

Je donne rendez-vous à notre assemblée au mois de décembre, quand nous aurons connaissance des augmentations des autres collectivités.

Permettez-moi de m'étonner de ces hymnes à la justice fiscale car qui a voté ce bouclier fiscal, ce modèle de justice fiscale et sociale ? Est-ce nous ou est-ce vous ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Qui a voté voici un an les abattements de l'I.S.F. sans doute pour accentuer le "s" de solidarité ? Est-ce vous ou est-ce nous ?

Je pense, quant à moi, que ces décisions fiscales illustrent, comme le reste de ce budget, la continuité de notre politique : continuité entre la stabilité des taux de la précédente mandature et l'augmentation modérée de cette année, continuité entre nos annonces électorales et nos décisions d'aujourd'hui.

Je vais conclure en trois phrases.

Le budget qui sera présenté en décembre respectera les principes de sécurité budgétaire auxquels toute cette Assemblée, droite et gauche confondues, est attachée : maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien d'une épargne et endettement modéré. Malgré cette sagesse, courageuse, nous respectons tous nos engagements et les priorités approuvées par les Parisiens. Et, dans une situation sans conteste la plus difficile qu'ait connue le pays et Paris depuis la Libération, ce défi n'était pas simple à relever.

Et je serais heureux, Monsieur le Maire, si j'avais pu convaincre notre Assemblée que nous y sommes parvenus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Christian SAUTTER, un mot sur l'emploi, parce que nous y reviendrons à de nombreuses reprises.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je veux dire six fois "oui" au vœu n° 1 déposé par Jean-Pierre CAFFET et le groupe qu'il préside :

Oui, nous créons un comité de vigilance sur l'emploi avec des élus, les principaux acteurs de l'emploi, la Région, l'Etat, les chambres consulaires, les organisations syndicales et patronales ;

Oui, nous allons soutenir davantage les P.M.E. en multipliant par 10 le nombre de P.M.E. qui bénéficieront de la convention que nous avons passée avec "Oséo" en 2002 ;

Oui, nous allons renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi grâce à notre service public de proximité ;

Oui, nous lancerons un programme spécial de formation avec la Région pour mieux préparer les chômeurs aux emplois disponibles ;

Oui, nous allons multiplier les forums pour l'emploi, et je lance un appel à tous les maires d'arrondissement, ceux de la majorité comme ceux de l'opposition, pour créer de tels forums dans les mois qui viennent ;

Oui, nous serons mobilisés pour la bataille de l'emploi à Paris.

Ouf !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo, merci beaucoup.

La communication ne donne pas lieu à vote.

En revanche, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 220).

Communication de M. le Préfet de police sur la vidéoprotection.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la vidéosurveillance et au plan "1.000 caméras" de la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers amis, nous devons entamer maintenant un sujet très important. Il s'agit de la communication du Préfet de police sur la vidéoprotection.

Je lui donne la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, dès mon entrée en fonction, je vous avais fait part de la nécessité pour la Préfecture de police de réfléchir à la modernisation de ses méthodes de travail.

Préparer l'avenir, c'est adapter notre maison au contexte et aux flux urbains contemporains : un brassage permanent, des échanges toujours plus rapides, le relatif anonymat d'une grande ville, mais aussi des menaces et des formes de délinquance en mutation et en perpétuelle évolution.

La mission fondamentale de notre service public est de garantir à tous un égal accès à l'espace public dans des conditions de sécurité, de toujours préserver la liberté d'aller et venir, que le citoyen aille à son travail, fréquente des espaces de loisirs ou exprime ses opinions.

Malgré l'acquis de six années de baisse continue de la délinquance - je rappelle que la délinquance générale a baissé de 20 % depuis 2002 et de 50 % en ce qui concerne la délinquance de proximité -, ce serait une erreur stratégique de ne pas chercher à faire mieux et de ne pas renouveler nos modes d'action.

Le recours à l'image s'est répandu dans toute la société et dans de très nombreuses professions et spécialités, et c'est désormais aussi un outil incontournable au service des missions de la police et des sapeurs-pompiers. Diagnostic de situation, levée de doute, gestion optimisée des interventions de secours, mission préventive, dissuasive ou répressive, il n'est quasiment pas de champ d'action dans lequel la vidéoprotection de l'espace public ne soit dorénavant un auxiliaire précieux.

Mesdames et Messieurs les conseillers, vous avez reçu préalablement à cette séance un document présentant le Plan de vidéoprotection pour Paris et un projet de charte d'éthique. Souhaitant insister sur les enjeux fondamentaux de ce projet, je ne les reprendrai pas dans le détail, me tenant à votre disposition pour toute interrogation supplémentaire.

Premier enjeu : la vidéoprotection doit être mise au service de la sécurité de tous les citoyens. Aujourd'hui, la presque totalité des caméras de la Préfecture de police, dont je rappelle qu'elles sont au nombre de 100, servent à gérer les événements d'ordre public et la protection des bâtiments officiels. Nous souhaitons dorénavant développer un outil utile à l'ensemble de nos missions. Quand le dispositif actuel privilégie le centre de la capitale, nous voulons un développement intéressant l'ensemble de l'espace parisien ; tous les citoyens méritent d'être protégés.

La vidéo doit d'abord faciliter les interventions urgentes et de secours, qu'elles soient effectuées par les policiers ou les sapeurs-pompiers. La sauvegarde d'une vie tient parfois à quelques minutes et tout ce qui peut nous aider à maintenir ou réduire notre délai moyen d'intervention, qui est compris entre 6 et 8 minutes, est essentiel. Levée de doute, calibrage des moyens, pilotage, la vidéoprotection sert à tout cela.

D'autre part, l'expérience des années qui viennent de s'écouler a démontré que le recours accru à la police technique et scientifique entraîne une efficacité accrue de la performance policière. Je crois que ce que l'on peut lire aujourd'hui dans la presse, après les journées de la sécurité intérieure, en atteste. Il ne faut pas, en effet, réserver le potentiel technologique à la lutte contre la grande criminalité mais, bien au contraire, en faire un instrument de prévention, de dissuasion et de lutte contre la délinquance au quotidien.

Il y a aujourd'hui deux fois plus de faits élucidés qu'il y a sept ans et moitié moins de vols à main armée ou de cambriolages. Mais je n'oublie pas que 36 % des crimes et délits élucidés, c'est encore une majorité de faits qui ne le sont pas et donc de victimes sans réponse, même s'il y a de plus en plus de chance, et ce, de plus en plus rapidement, que le délinquant d'habitude soit rattrapé à cause d'une tierce affaire. Le recours à l'image nous aide considérablement dans le secteur des transports publics ou des établissements commerciaux. Ceci nous assure que des marges d'amélioration très significatives sont à attendre du développement de la vidéoprotection sur la voie publique.

Deuxième enjeu : il ne faut pas opposer présence humaine et déploiement de caméras. Il y a au contraire une complémentarité incontournable entre les deux. Je l'indique de manière la plus nette, la vidéoprotection ne remplacera jamais la présence humaine et l'intelligence des situations. Ce plan n'a nullement pour vocation de remplacer les patrouilles de police sur la voie publique par des caméras. Bien au contraire, il s'agit d'accroître et de démultiplier leur présence sur le terrain et leur réactivité, afin que ces patrouilles se trouvent le plus souvent possible au bon endroit au bon moment. Nous savons pertinemment que déployer un nombre incalculable de caméras serait vain. Nous n'aurions pas, en effet, les moyens humains de les suivre dans nos états-majors et nous gaspillerions l'argent du contribuable.

C'est pourquoi nous vous présentons un projet raisonné et équilibré : une soixantaine de caméras en moyenne par arrondissement, dans une fourchette comprise entre 25 et 93, en fonction des besoins opérationnels recensés.

De ce fait, il serait déraisonnable de laisser croire que nous couvrirons chaque recoin de Paris. C'est, en revanche, un maillage cohérent qui vous est proposé.

Renforcer la protection de la voie publique sera très utile pour lutter avec plus d'efficacité contre la catégorie de délinquance qui est la plus traumatisante pour les victimes, mais qui est aussi celle qui recule le moins vite : la violence contre les personnes, qui, je dois le souligner - car c'est peu souvent mentionné -, a également baissé de 10 % au cours des six dernières années. Lutter contre la diffusion de la violence reste néanmoins et toujours notre priorité. Les policiers, les agents du G.P.I.S., comme ceux des Parcs et Jardins, non seulement constatent quotidiennement ces manifestations mais en sont souvent les victimes dans l'exercice de leur métier. Certains éducateurs de rue ne peuvent plus assurer aussi librement qu'ils le souhaitent leur mission sur la voie publique.

Pourtant, les affaires de violence enregistrent un taux d'élucidation bien supérieur à la moyenne et celui-ci a augmenté au cours des dernières années.

Plusieurs affaires récentes ont révélé l'apport essentiel des bandes vidéo de la R.A.T.P. ou de la S.N.C.F. à la résolution des affaires, je pense tout particulièrement par exemple à celles qui ont été très médiatisées sur le 19^e arrondissement.

Depuis le développement de la vidéoprotection au sein de la gare du Nord et l'installation d'une liaison en temps réel avec les services de police, la situation semble s'être améliorée, même s'il faut bien sûr rester prudent.

Si la vidéoprotection ne fera pas disparaître à elle seule la violence de la voie publique, un dispositif bien conçu et exploité avec intelligence recèle le potentiel d'un impact préventif et dissuasif majeur.

La Préfecture de police nourrit l'ambition que son plan devienne un levier d'action au service de la réappropriation par tous de l'espace public, en tous lieux et à toutes heures.

Notre modèle de civilisation républicain et européen reconnaît à celui-ci un rôle de rencontre et d'échange social primordial, hérité de l'agora et du forum. Si nous voulons éviter le repli systématique vers des espaces privés sécurisés, qui aboutissent à un véritable compartimentage qui confine à une ségrégation comme cela existe dans certains pays, il nous incombe de mieux protéger cet espace public.

Avec la vidéoprotection, les centres opérationnels de chaque commissariat pourront plus aisément détecter les situations tendues et y dépêcher des renforts.

D'autre part, le risque élevé d'être repéré en cas d'acte violent, ne serait-ce que lors de l'approche ou à l'occasion de la fuite, jouera un effet dissuasif très net. Tous les policiers savent que l'exploitation des premiers témoignages est en effet un élément crucial pour interpeller les délinquants.

Le troisième enjeu dont je connais bien évidemment la sensibilité est celui de la vidéoprotection et des libertés publiques. Vidéoprotection et libertés publiques sont tout à fait conciliables, en conséquence de quoi nous veillerons à ce qu'elle soient conciliées.

Certains de nos concitoyens nourrissent des interrogations, des craintes, des réticences vis-à-vis de la vidéoprotection de l'espace public. Chacun d'entre nous est fondé à exiger la garantie qu'il en sera fait un usage légitime.

Une première réponse consiste à remarquer que la vidéoprotection a des effets qui s'imposent à tous, universels si je puis dire. Ce rôle positif a déjà été relevé avec le déploiement des caméras embarquées sur les véhicules de police.

Vis-à-vis du justiciable tout d'abord, il s'agit d'un instrument d'enquête, aussi bien à charge qu'à décharge, même si l'enquêteur doit toujours tenir compte du hors champ.

Pour le citoyen, l'enregistrement des images sur la voie publique constitue une garantie que l'action policière respecte à tous moments les règles de déontologie. Pour le policier enfin, elle est un moyen de se défendre des accusations infondées et souvent dilatoires dont il peut être l'objet.

La seconde réponse tient dans le caractère très protecteur de la réglementation française issue de la loi de 1995.

Conformément à la jurisprudence constitutionnelle, les caméras de la Préfecture de police ne visualiseront pas les entrées et l'intérieur des immeubles. Les techniques de brouillage partiel de l'image permettent en effet d'atteindre cet objectif, même avec des caméras orientables.

Seuls les agents habilités de la Préfecture de police pourront visionner les images et un nombre plus limité encore aura accès aux enregistrements, accès qui seront eux-mêmes systématiquement enregistrés.

En matière de vidéo protection, il faut le rappeler, toute personne qui méconnaît les règles d'usage légitime encourt trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

Enfin, je suis très attaché à ce que les citoyens puissent très concrètement comprendre et exercer leurs droits.

La première garantie en la matière est le rôle de la Commission départementale de vidéo protection, présidée par un magistrat du siège. Elle est donc totalement indépendante de la Préfecture de police.

Le site Internet de la Préfecture de police contiendra toutes les informations nécessaires au public, y compris l'emplacement des caméras qui seront par ailleurs signalées.

Particulièrement conscient de la confiance qu'il est nécessaire d'instaurer avec les Parisiens sur ces enjeux, j'ai voulu aller plus loin et je propose, sans toucher au contrôle existant, d'institutionnaliser l'intervention d'un regard extérieur sur le projet et de bâtir un mécanisme de préservation des principes éthiques.

Ainsi, une charte et un comité d'éthique proclameront-ils de manière intelligible par tous et garantiront-ils dans la durée les principes applicables au déploiement de la vidéo protection dans l'espace parisien.

Monsieur le Maire, si vous partagez les principes contenus dans le projet de charte, je vous propose de participer étroitement à la création de ce comité d'éthique.

Je souhaite par exemple que vous puissiez désigner directement la moitié de ses membres, personnalités qualifiées indépendantes de la Préfecture de police.

J'envisage de confier à ce comité un rôle de conseil, un rôle d'appui aux citoyens dans l'exercice de leurs droits et un rôle d'appréciation de la conformité des opérations de vidéoprotection et de traitement des images par rapport au principe de la charte.

Chaque élu parisien et chaque citoyen pourront le saisir selon des modalités définies dans un protocole que nous pourrions élaborer ensemble.

Que va-t-il se passer après ces trois enjeux fondamentaux rappelés succinctement ?

A travers ce projet qui s'inscrit dans les priorités gouvernementales, l'Etat s'engage dans un lourd effort financier pluriannuel aux services des Parisiens.

Si j'ai souhaité prendre le temps avant de vous présenter ce projet, c'est essentiellement pour deux raisons.

Premièrement, pour éviter un simple effet d'annonce et présenter un projet mûrement réfléchi dont la faisabilité technique, juridique et financière a été expertisée.

Si la sélection des sites d'implantation projetés a fait l'objet d'un croisement entre tous les services, mission par mission, et ensuite d'arbitrages internes, ce n'est pas l'élément le plus compliqué de ce projet.

Deuxièmement, pour obtenir un accord de principe de la part des ministères de l'Intérieur et des Finances sur la dimension du projet, le cadre juridique et le calendrier prévisionnel de sa réalisation.

Une équipe projet travaille d'arrache-pied sur le dossier depuis plus d'un an, sous l'autorité du Préfet, Secrétaire général, Philippe KLAYMAN.

Un ingénieur qualifié et expérimenté a été spécialement recruté pour le conduire. Je vous confirme, comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà devant votre Assemblée et conformément aux engagements pris devant vous, que les choix définitifs d'implantation ne sont pas arrêtés.

Je vous propose donc d'engager une concertation dans chacun des arrondissements. La cartographie des implantations envisagées devait vous être adressée demain. On m'a dit qu'une fausse manoeuvre a fait que tout vous a été diffusé aujourd'hui.

Chaque conseiller de Paris a maintenant la liste des implantations. L'équipe projet se tient à la disposition de chaque Maire d'arrondissement pour venir présenter le projet au cours d'une réunion qui, en fonction du souhait de chacun des Maires, pourra associer le Conseil d'arrondissement, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que les représentants des conseils de quartier.

Le débat public lancé, les impatiences risquent d'être fortes, y compris d'ailleurs dans les rangs policiers. Je ne pense pas avoir besoin de vous convaincre, en tant qu'élus responsables de la gestion des services publics, qu'un projet d'une telle ampleur et d'une réelle complexité technique ne saurait se faire en un jour.

Même grâce au recours à la formule du contrat de partenariat puisque c'est une formule de P.P.P. qui sera retenue, les premiers déploiements ne pourront intervenir avant 2010.

D'ici là, le Fonds de prévention de délinquance continuera à financer des mécanismes de renvoi d'image vers les services de police de la part des grands opérateurs.

Enfin, la mise en œuvre de ce projet, si elle relève à Paris à titre principal de la responsabilité de l'Etat, et donc de la Préfecture de police, ne peut aboutir sans le concours de la collectivité parisienne. La Préfecture de police a la conviction que des synergies sont possibles entre les missions d'Etat et les missions exercées par les services publics municipaux. Par ailleurs, l'ampleur et le coût des travaux de raccordement sont tels qu'il faut tout faire pour les minimiser et les coordonner avec des investissements qui seront réalisées par la Ville à d'autres fins.

Enfin, je vous propose, Monsieur le Maire, que les échanges techniques déjà noués entre nos administrations se poursuivent avec pragmatisme et intensité malgré le contexte budgétaire dont j'ai bien compris qu'il était à Paris comme dans notre pays, très tendu pour tout le monde, ou devrais-je dire plutôt, du fait de ce contexte budgétaire tendu, nous sommes bien sûr contraints les uns et les autres de faire en sorte que la dépense publique soit optimisée.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, la présentation que je souhaitais faire de ce plan de vidéoprotection. Il vous a été maintenant présenté et nous sommes à votre écoute pour recueillir vos observations.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je remercie M. le Préfet de police pour cette présentation qui répond à une invitation que j'avais formulée ici même avant l'été. Je souhaitais que notre Conseil puisse être informé sur les conditions précises de déploiement du plan dit "1.000 caméras", évoqué dans son principe depuis maintenant un an par le Ministère de l'Intérieur.

Je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises et je veux le redire ici clairement, le renforcement de la vidéo protection dans notre Ville répond à une nécessité. Je rappelle d'ailleurs à certains que le soutien à cette mesure figure explicitement dans le projet que nous avons présenté devant les électeurs en mars dernier. De quoi s'agit-il ? Tout simplement de protéger les Parisiens. Les mots ont du reste leur importance, et nous nous réjouissons de cette évolution sémantique par laquelle la vidéosurveillance est devenue vidéoprotection. Devant le phénomène des bandes organisées qui se répand dans certains quartiers de Paris, devant l'inquiétude réelle qu'éprouvent beaucoup d'habitants de notre Ville, la puissance publique doit assumer son devoir.

J'insiste sur un point : nous discutons aujourd'hui d'un projet de déploiement, et non pas du principe de la présence de caméras dans Paris, car notre Capitale en compte déjà plusieurs milliers, dont 229 appartiennent à la Municipalité. Nous avons notamment tenu à en installer dans plusieurs centres sensibles de la communauté juive, en coopération avec le Fonds social juif unifié. Nous avons également lancé avec la Préfecture de police l'installation de caméras autour du Parc des Princes pour nous donner tous les moyens de mettre un terme à certaines manifestations intolérables de violence et de haine.

Parallèlement au dispositif de la Préfecture de police, nous menons une politique d'équipement dans les établissements à caractère culturel, sportif et éducatif afin de mieux protéger les agents comme les usagers. D'ailleurs, l'auteur d'une agression commise il y a quinze jours contre un fonctionnaire de la Ville a pu être interpellé grâce à une caméra posée dans un gymnase.

Mais si utile qu'il soit, ce plan "1.000 caméras" n'est pas un but en soi et ne doit pas laisser croire que tous les problèmes de sécurité vont se trouver résolus dans notre Capitale. Chacun sait, à la lumière de l'expérience, que la vidéoprotection n'est qu'un outil de plus. Les caméras ne constituent en rien une solution miracle qui pourrait se substituer à la présence effective des forces de l'ordre sur le terrain. Une politique de sécurité efficace doit reposer avant tout sur une police présente dans nos quartiers et proche de leurs habitants. C'est ce que l'on appelle en langage clair une police de proximité.

Nous devons aussi prendre en compte les risques réels qu'un tel dispositif pourrait représenter pour les libertés publiques s'il n'était pas strictement encadré. Si nous sommes décidés à ne pas transiger avec les exigences de la sécurité, nous savons trop bien comment la vidéoprotection pourrait devenir dangereuse. Des épisodes récents comme celui du fichier EDVIGE - et je ne veux pas en ajouter un autre qui concerne les Renseignements généraux - nous invitent à la plus grande vigilance sur le respect des droits de chacun.

C'est pourquoi j'accueille favorablement la proposition que vous m'avez faite, Monsieur le Préfet de police, qu'un comité d'éthique soit constitué pour veiller en toutes circonstances à la compatibilité de ce dispositif avec les libertés publiques. Ce comité composé de dix personnalités indépendantes pourra à tout moment être saisi par les citoyens ou leurs représentants. Son organisation et ses missions ont fait l'objet d'un travail préparatoire entre nos équipes. Je veillerai à ce que les six groupes du Conseil de Paris soient consultés avant que nous arrêtions le contenu définitif du protocole qui fixera les fonctions et les prérogatives de ce comité.

J'ajoute qu'une partie de ces 1.000 nouvelles caméras sera implantée avec un objectif de gestion des carrefours et donc de régulation de la circulation. Notre collectivité pourra alors faire usage de ce dispositif, par exemple pour améliorer la gestion des feux. C'est à ce titre que nous pourrions envisager de participer aux travaux de voirie nécessaires à l'implantation de ces caméras directement utiles à l'exercice de nos compétences.

Je tiens à réaffirmer ici notre détermination à travailler efficacement avec l'Etat au service de la sécurité des citoyens. C'est particulièrement vrai s'agissant d'un sujet comme celui-ci qui, certes, relève des compétences du Gouvernement et sur lequel notre collectivité - et je fais de ce point de vue totalement confiance à Georges SARRE - continuera à être un partenaire loyal et exigeant.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, c'est dans cet esprit coopératif et vigilant que notre Ville prendra toute sa part dans un projet qui sert l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour cinq minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Je tiendrai les délais.

Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet de police, depuis 2001, la Ville de Paris, plutôt que de se perdre en affrontements stériles avec la Préfecture de police et dans le souci d'optimiser la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, a développé une politique partenariale avec celle-ci.

Cette politique doit servir une approche globale des enjeux de sécurité. Parce que l'insécurité et le sentiment d'insécurité ont des causes variées et des manifestations diverses, ils n'appellent pas une réponse unique. Dès lors, la vidéosurveillance ne saurait être considérée comme l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. Politique d'égalité et de solidarité, urbanisme doux, éducation à la citoyenneté et au respect, politiques pénales individualisées et graduées, protection judiciaire de la jeunesse, médiation, police de proximité, etc., tout doit être articulé pour prévenir et traiter les phénomènes de délinquance. C'est donc dans une politique globale, protéiforme mais cohérente, que la vidéoprotection peut avoir sa place comme un élément parmi d'autres.

Votre plan, Monsieur le Préfet de police, suscite donc une réaction ouverte mais prudente des élus du Mouvement républicain et citoyen.

Une réaction ouverte, parce que nous ne considérons pas que la vidéoprotection soit par essence inefficace. Elle est un outil d'élucidation précieux et elle contribue donc à la prévention de la récidive. Il est moins évident, mais il est vrai toutefois, que sous certaines conditions, elle est aussi un outil de prévention de la délinquance. Elle dissuade, elle rompt les habitudes des délinquants et peut permettre de cibler certaines interventions policières.

Notre réaction est donc ouverte, mais elle est aussi prudente parce que nous voulons évidemment que ce plan - puisque plan il y a - se déploie dans le strict respect des libertés individuelles et publiques. Les garanties offertes par la loi en termes de délai de conservation des images, d'interdiction de filmer les intérieurs des immeubles ou encore d'accès aux images sont rassurantes.

Rassurante aussi est la charte d'éthique que vous nous avez présentée. Encore faut-il que cette charte soit plus qu'un morceau de papier. Donc, le projet de confier à un comité d'éthique le contrôle de son application va dans le bon sens.

Mais notre réaction est surtout prudente parce que nous ne voulons pas que ce plan des 1.000 caméras soit mis en œuvre au détriment d'autres politiques de prévention et de sécurité. Il va sans dire que la priorité de la Ville de Paris est de financer le programme de la Municipalité : correspondants de nuit, surveillance des sorties d'école, médiation de jour, G.P.I.S., etc. Il va sans dire aussi que les caméras ne remplaceront jamais la police et, a fortiori, la police de proximité que nous appelons de nos vœux.

1.000 caméras en plus, dont acte, mais 1.000 policiers en moins, certainement pas ! Nous serons donc vigilants sur ce sujet.

C'est à ces conditions que peut se justifier le terme de "vidéoprotection" que vous avez utilisé avec la Municipalité, Monsieur le Préfet de police. Sans quoi, nous aurons plus de surveillance mais pas davantage de protection.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur CAVADA, vous avez la parole.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire.

La vidéo peut sans aucun doute être un outil efficace d'une nécessaire politique de protection. Nous vivons, après les attentats de 1995 à Paris, de 2004 à Madrid, de 2005 à Londres, dans une quasi-certitude : seule l'Histoire nous dira si nous avons eu raison d'avoir recours massivement aux caméras. Aujourd'hui, c'est la moins mauvaise des choses possibles qui puissent aider, notamment la justice.

Les caméras ont à la fois un effet préventif, dissuasif, et elles aident le juge - si, malheureusement, il faut qu'il y ait action du juge, c'est-à-dire attentat notamment ou délit grave -, en constatant par l'image un certain nombre de preuves utiles au dossier.

Mais l'implantation de caméras - vous le savez, Monsieur le Préfet de police, mieux que nous tous - doit être rigoureusement réfléchie au niveau local, au niveau national, au niveau européen.

Il faut, en effet, éviter, d'abord au niveau local, la concentration éventuelle de nombreuses caméras dans un même périmètre et, sur ce point, vous nous avez apporté, par la méthode, des garanties. Nous veillerons donc à une dispersion intelligente des caméras, pour obtenir une cartographie équilibrée en fonction des besoins : sorties d'établissements scolaires, proximité des parcs où ont lieu des échanges délictueux, etc.

En choisissant d'adopter cette cartographie des lieux d'implantation, issue d'une concertation au niveau des arrondissements, vous faites un choix de proximité très demandé et sans doute très utile. Je veux donc publiquement vous remercier de parler d'associer dans les arrondissements les conseils de quartier. Cela leur donnera, je dirais, une utilité encore un peu plus précise. C'est donc une bonne méthode.

Néanmoins, une précision doit être apportée sur le poids de cette concertation et ce qui en sera retenu dans le plan final. Il faudra peut-être donc être vigilant sur les étapes de la décision.

Pour ma part, étant attaché à un respect absolu des libertés publiques et individuelles, comme beaucoup dans cette salle - et ailleurs, je l'espère -, j'apprécie que le dispositif présenté aujourd'hui s'accompagne d'une volonté manifeste de protéger les Parisiens en faisant preuve également de transparence dans l'installation des caméras qui, sans cela, leur apparaîtra comme un œil indiscret, voire menaçant. Cette transparence, nous le savons, est essentielle, puisque ce qui est en jeu, c'est la protection des droits fondamentaux de nos concitoyens.

C'est pourquoi je souhaite m'arrêter un instant sur le point qui s'appelle "le fonctionnement des différents réseaux".

Le réseau de ces 1.000 caméras sera donc géré directement par la Préfecture de police, mais vous parlez aussi d'interopérabilité et de mutualisation des moyens avec les milliers de caméras - 9.500, je crois - de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de la Ville et pourquoi pas, à long terme, d'ailleurs, d'une liaison avec d'autres systèmes : les hôpitaux, les gares, etc.

Dès lors, comment vont s'articuler les relations entre tous ces opérateurs ? Dans quel cadre juridique ? Qui va visionner et selon quels moyens humains ? Voici un certain nombre de questions qui, en effet, sont importantes dans votre système. Très concrètement, comment allez-vous sécuriser et contrôler l'accès aux images et l'utilisation des caméras ?

Deuxième question : est-ce que des effectifs vont surveiller en permanence les écrans, déclencher des interventions de forces de police sur le terrain, quand ils constateront des dangers, des deals, des rixes (comme on en a vu à la gare du Nord et ailleurs), des attaques raciales (auxquelles le Maire vient de faire allusion dans son intervention) ou bien du racket ou tout autre trouble à caractère délictueux ?

En tout état de cause, si les Parisiens sont favorables, me semble-t-il, au déploiement d'un dispositif de caméras à Paris, une grande majorité d'entre eux, vous le savez, a tout autant besoin d'être rassurée quant à la destination finale des enregistrements et à l'inviolabilité de tout ce qui touche, par le biais de la vidéo, à leur vie privée. Pratiquement, donc, quelle technique permettra le floutage de l'intérieur des immeubles ? Mais, cela, vous avez commencé à y répondre. Nous attendons, quand on le saura un peu mieux, un certain nombre de précisions.

Il faut donc, vous l'avez bien compris, des garde-fou, car, si la charte annonce que ce plan ne permettra ni de porter atteinte à la vie privée ni de pénétrer dans les immeubles de nos concitoyens, ces caméras vont quand même de facto s'immiscer inmanquablement dans leur vie et leur quotidien. Quand on va visiter le P.C. sous-sol de votre organisation, à la P.P., on voit bien qu'avec un zoom avant de caméra, on peut trouver la marque d'un sac porté par quelqu'un et, si on monte l'angle de la caméra, évidemment, on voit son visage.

Deuxième point : après le dispositif et sa méthode, ce sont les garanties déontologiques.

M. le Préfet GAUDIN est assez averti, par expérience européenne, puisqu'il a contribué à de nombreuses auditions sur ce sujet à la Commission des libertés civiles à Bruxelles, par les lois françaises, plus votre comité d'éthique, sur le fonctionnement duquel nous serons vigilants et même très curieux, pour savoir qu'il faut de fortes garanties pour que ces caméras soient acceptées par tout le monde.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALAYRAC, je vous donne la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la dernière campagne municipale, vous avez fait connaître votre intention de poursuivre la politique menée depuis 2001, qui nous engage, nous, Ville de Paris, aux côtés de la Préfecture de police. Et cette politique contribue à améliorer la sécurité de nos concitoyens, à travers un budget spécial dont je rappelle qu'il a progressé de 37 % en sept ans.

Vous avez également dit être favorable au développement de la vidéo protection dans les lieux fréquentés, et ceci, dans le respect des libertés individuelles.

Votre engagement, pris devant les Parisiens, Monsieur le Maire, va pouvoir être tenu.

Reconnaissons d'abord que notre Ville est sous-équipée en vidéoprotection, alors même qu'elle est placée en première ligne sur les risques du terrorisme. Les 300 caméras analogiques destinées à surveiller la voie publique sont notoirement insuffisantes pour couvrir le territoire parisien. Ce réseau n'enregistre pas, les images sont médiocres, le système n'est pas parfait.

La mise en place du Plan "1.000 caméras" est donc souhaitable et, personnellement, je la soutiens depuis plusieurs années.

En effet, il est indéniable que la vidéo est utile pour mieux gérer la circulation et rendre plus réactifs les services de police. Il n'est pas discutable que la vidéo facilite la tâche de la police en matière de gestion de l'ordre public. Le plus important peut-être est que le recours à l'image est un outil précieux dans la fourniture de preuves pour les enquêtes de police et pour la justice. Si, à Londres, on a pu arrêter les poseurs de bombe dans le métro en 2005, en France aussi, cela marche. Les auteurs présumés de l'agression des journalistes de France 3, qui faisaient dernièrement un reportage sur les violences dans le 19^e arrondissement, ont été identifiés grâce aux images des caméras du métro.

Pour autant, la vidéo ne règle pas tout et n'est pas une fin en soi.

Monsieur le Préfet, là où on a un peu plus de mal à vous suivre, c'est lorsque vous justifiez ce plan par son utilité en matière d'action préventive et dissuasive. Qui peut être certain que les caméras empêchent le passage à l'acte ? Je crois que nous sommes là sur un terrain plus controversé. Nous sommes davantage convaincus, lorsque vous dites que les caméras permettent de renforcer la capacité opérationnelle de la police de proximité dans son action quotidienne.

Reconnaissons aussi que la vidéoprotection sera efficace si la Préfecture est en mesure d'exploiter les images enregistrées et de les analyser en temps réel.

Autrement dit, 1.000 caméras, c'est bien, mais s'il y a les personnels derrière.

Mon groupe est conscient des enjeux auxquels nous sommes tous confrontés en matière de sécurité et de terrorisme. Cela ne doit pas nous empêcher de demander des garanties en matière d'éthique, de déontologie et mes collègues, MM. PENINO et KLUGMAN, vont poser des questions qui sont celles de beaucoup de Parisiens.

Monsieur le Préfet, je suis persuadé que le Conseil de Paris apportera à la Préfecture le concours qui lui sera nécessaire pour protéger les Parisiens. Notre majorité se montrera responsable. Fini le temps où la droite ne voyait à gauche que de l'angélisme. Le gouvernement de Lionel JOSPIN, les ministres Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Daniel VAILLANT, le colloque de Villepinte sont passés par-là. Pour nous, la sécurité n'est pas taboue ; nous en discutons et, surtout, nous agissons.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, nous assistons à une montée en charge de la surveillance, surveillance de nos déplacements via les pass Navigo, fichage des goûts et des origines de nos enfants dans le fichier "base élèves", biométrie dans les cantines, conversations téléphoniques repérables, GPS dans les cartables, fichier EDVIGE, comme vous l'avez signalé, fichier ELOI, qui fichait les malades, et, maintenant, plus de 1.000 caméras de vidéosurveillance.

Certes, prises indépendamment les unes des autres, ces mesures, ces technologies, ne mettent pas à bas nos libertés individuelles. Pourtant, l'ensemble qu'elles forment grignote, émiette nos libertés de citoyens et de citoyennes.

Donc oui, s'élever contre cet énième dispositif censé apporter une réponse en matière de sécurité est une question de principe, une question d'éthique, une question politique, mais c'est aussi une question de pragmatisme.

D'abord, parce que, comme le groupe communiste l'anticipe dans son vœu, le risque de voir disparaître de la rue des forces de police est très grand. Il est évident que l'installation de caméras, leur fonctionnement, le suivi, les analyses des films vont nécessiter du personnel, beaucoup de personnel.

Or, la mode gouvernementale, Mme LAGARDE nous l'a longuement rappelé ce matin, n'étant pas à l'augmentation des effectifs, il est également évident que cela ne pourra se faire qu'en redéployant des policiers.

La police urbaine de proximité n'étant déjà plus qu'un souvenir lointain, nous allons donc assister au retrait de personnels pourtant très utiles dans la lutte contre la petite délinquance certes, mais aussi et surtout, qui sont une présence rassurante dans nos quartiers.

Paris, la municipalité parisienne, a pour habitude, une excellente habitude, et elle peut s'en enorgueillir, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres pays et dans d'autres villes. Alors regardons Londres et écoutons ce que disent, non pas les défenseurs des Droits de l'Homme, dont on sait qu'ils racontent traditionnellement n'importe quoi, mais les responsables de la police britannique. Ils parlent, et je les cite, "d'un véritable fiasco", ils dénoncent "le coût exorbitant de ces installations qui, "in fine", n'ont permis d'élucider que 3 % des vols commis sur la voie publique et n'ont pas empêché les attentats, même si elles ont permis de retrouver les auteurs".

Donc à quoi vont servir ces caméras ? Quel est le but de cette protection affichée ?

Soyons lucides, une, des centaines, des milliers de caméras n'empêchent pas les délits ; elles se contentent de les déplacer.

Et pour continuer dans l'exemple londonien, les chiffres de résolutions - puisque c'est ce dont vous avez parlé, Monsieur le Préfet - des délits sont identiques d'un arrondissement à l'autre, alors même que le nombre de caméras varie du simple au double.

Une étude, toujours britannique, a conclu que l'argent dépensé en caméras serait bien mieux utilisé en éclairage public, dont il est démontré, cette fois, qu'il diminue la criminalité de 20 %. C'est là le cœur de la réponse, je le redis, pragmatique, que nous souhaitons apporter au sentiment d'insécurité et à l'insécurité à Paris.

Nous devons répondre lien social et intergénérationnel, nous devons répondre prévention spécialisée, partenariat effectif avec la police parisienne présente dans les quartiers. Nous devons répondre aménagement des quartiers et marches exploratoires, lutte contre les discriminations et réduction des risques. Nous devons répondre politique de la ville et économie sociale et solidaire. Nous devons, pour finir, cesser de croire ingénument dans le pouvoir de la technologie. Nous devons apporter, et c'est certainement beaucoup plus difficile, une réponse humaine à une question humaine.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

Je vous précise que c'est dans ces cinq minutes que vous argumentez sur votre vœu que je mettrai tout à l'heure aux voix.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, ce débat sur la vidéosurveillance, nous l'attendions avec beaucoup d'impatience, puisque la semaine dernière, nous avons pris connaissance d'un certain nombre de détails du projet de la Préfecture par la presse. On nous y disait "où" et "comment", alors que notre inquiétude, c'est "pourquoi" - pour quelles raisons et à quelles fins.

Parce qu'au-delà de la question des caméras, ce qui nous préoccupe, c'est la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Nous considérons que la sécurité est un droit, le droit de rentrer chez soi tranquillement, quel que soit son quartier ou sa rue. En tant qu'élu d'un arrondissement populaire, je le dis avec conviction, parce que je le sais, ce sont souvent les plus fragiles qui trinquent et l'insécurité est l'une des principales inquiétudes des habitants de nos quartiers.

Je ne crois pas que l'on soit libre quand on n'est pas en sécurité, quand on a peur ou quand on est inquiet. Mais l'histoire récente nous a montré que l'insécurité est aussi un prétexte commode et on a parfois voulu nous faire oublier qu'il n'y a pas de sécurité qui vaille au prix des libertés publiques et individuelles. Mes amis "Les Verts" en ont très bien parlé, je ne veux pas en remettre ici. Je veux aborder cette question de la vidéosurveillance sous un autre angle, celui de la sécurité, justement, et de l'efficacité de ces dispositifs.

Je voudrais tout d'abord rappeler que la vidéosurveillance ne réduit pas le crime. Comme nous manquons en France d'évaluations et d'études concernant la vidéosurveillance, j'ai eu l'occasion de consulter des rapports américains et britanniques. On cite souvent Londres pour justifier de l'utilisation de caméras sur la voie publique contre la délinquance, le crime ou le terrorisme. Qu'en est-il vraiment ? La capitale anglaise compte aujourd'hui entre 400.000 et 500.000 caméras dont les premières implantations remontent aux années 1970. Nous disposons d'un important recul - et les services de police britanniques également.

Je citerai ce que dit Scotland Yard, qui a reconnu en mai 2008 que les 500.000 caméras londoniennes - et les "milliards de livres qu'elles avaient coûté" - ne permettaient, comme l'a dit Véronique DUBARRY tout à l'heure, de résoudre que 3 % des actes criminels dans la ville.

Je crois en effet qu'il faut démythifier la vidéosurveillance, ce n'est pas la solution miracle qu'on voudrait nous faire croire et c'est un outil dont l'efficacité est limitée. Pour la clarté de la discussion, je me permettrai de citer certains des objectifs du plan de vidéoprotection de la Préfecture qui nous laissent perplexes.

Monsieur le Préfet, vous nous dites que la vidéosurveillance a des "effets dissuasifs". Ce point est particulièrement essentiel, car la vidéosurveillance a des "effets dissuasifs", certes, mais limités dans le temps et dans l'espace. Limités dans le temps car après quelques mois, toutes les études montrent que l'évolution de la criminalité reprend son cours d'avant l'implantation de la vidéosurveillance. Limités dans l'espace parce que les caméras ne dissuadent pas les criminels ou les délinquants de passer à l'acte. Ce serait miraculeux. Ils vont juste ailleurs. Et à moins de mettre des centaines de milliers de caméras dans les rues pour observer le moindre centimètre carré, je ne vois pas comment les empêcher de se déplacer.

Dans ces conditions, je me demande à quoi peut bien servir la vidéosurveillance. Je ne reviendrai pas sur la sécurité routière ou le trafic, je pense que ces questions font l'objet d'un consensus.

L'un des arguments que l'on avance souvent pour justifier la vidéosurveillance, c'est la lutte contre le sentiment d'insécurité. Or, dans le rapport du ministère de l'Intérieur britannique, je lis que l'effet est passager. Si les chiffres de la criminalité ne baissent pas "vraiment", le sentiment d'insécurité, lui, remonte après quelques mois. Or, nous venons de voir que les chiffres de la criminalité ne baissent pas "vraiment".

Le rapport du ministère de l'Intérieur britannique met en garde contre une "double déception". Déception par rapport au coût de ces dispositifs et par rapport à leur efficacité.

Je cite : "pourquoi les gouvernements donnent-ils tant d'argent pour la vidéosurveillance au détriment d'autres postes de dépense alors que cela ne marche pas ?" C'est le ministère de l'Intérieur britannique qui le dit. Le rapport relève que le problème, c'est - je cite encore - de "vendre un dispositif pour ce qu'il n'est pas". Un peu plus loin - je cite toujours - : "il y a un manque de réalisme évident concernant ce qu'on pouvait attendre de la vidéosurveillance". C'est notamment ce que je reproche au projet de la Préfecture. De nous vendre, par exemple, des effets dissuasifs et préventifs qui n'existent pas.

A ce titre, on pourrait parler de la "prévention du risque terroriste" que vous nous fixez également pour objectif, Monsieur le Préfet. Lors des attentats de Londres en 2005, les 500.000 caméras n'ont pas prévenu grand-chose. On a dit un moment qu'elles avaient permis d'arrêter les suspects. On nous dit maintenant qu'elles ont été "utiles" mais pas "indispensables".

Je vous cite un expert britannique des questions de sécurité, Bruce SCHNEIER, en juin 2008 : "Même quand les caméras permettent une identification rapide des auteurs d'un attentat, comme à Londres en 2005, la police peut y parvenir sans elles. Les meilleures caméras peuvent être trompées par des lunettes de soleil ou des chapeaux".

Le même expert a des formules, que j'apprécie tout particulièrement : "Pour la police, la solution n'est pas de regarder un écran. A la différence d'un policier dans la rue, elles ne sont pas présentes sur le terrain. Elles n'anticipent pas."

Merci, Monsieur le Maire. Vous aurez compris les réserves fortes que nous avons sur le projet présenté par la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous aviez un vœu qui sera soumis au vote. Je veux que tout soit dit.

Monsieur GOUJON, ne ralentissez pas !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Malgré les formules un peu alambiquées de certains orateurs dans ce débat, on voit tout à fait qui est vraiment et sincèrement pour la vidéo protection et qui est contre. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous sommes évidemment totalement et sans réserve pour le plan que nous propose le Préfet de police.

Mais que de temps perdu, Monsieur le Maire ! Et combien de délits évités, combien d'affaires élucidées, si vous n'aviez rejeté la proposition que je formule depuis 2005 pour doter la capitale d'un plan de vidéoprotection. Certes, vous pourriez me rétorquer que c'est l'affaire de l'Etat, comme vous le dites souvent.

Or, dans les 300 villes de France et les 1.200 communes qui s'en sont doté, au rang desquelles par exemple Lyon et Strasbourg, ce sont les maires qui ont pris seuls l'initiative et qui assurent le financement à 100 %. Et dans toutes ces villes la délinquance a baissé dans les secteurs vidéosurveillés parfois de 25 à 40 %, contrairement à ce que j'ai entendu dire. Et je ne cite pas d'autres exemples parce que nous n'avons pas le temps.

Mais surtout, Monsieur le Maire, votre poids politique, votre fonction de Maire de Paris qui vous confère une audience considérable, que ce soit sur le plan national ou parisien, vous auraient permis de faire avancer un dossier sur lequel la Préfecture de police était prête à progresser avec vous et depuis longtemps. Encore eut-il fallu en avoir la volonté politique et c'est ce qui vous a manqué. Contrairement, par exemple, à votre collègue HUCHON qui a co-financé plusieurs milliers de caméras dans le métro, le RER et les lycées, il est vrai en contrepoint...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je saurai rappeler tout le bien que vous dites de mon ami Jean-Paul HUCHON, notamment en 2010 !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - ... en contrepoint, Monsieur le Maire, de ce que vous ne faites pas.

Mais il est vrai que vous avez été plus prompt à rejeter la loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles qu'à appliquer la loi du 23 janvier 2006 élargissant la vidéoprotection à la voie publique.

La réalité saute aux yeux : une fois encore la sécurité n'est pas vraiment votre priorité. Car si l'on vous avait attendu, Monsieur le Maire, on ne débattrait pas aujourd'hui du plan proposé par le Préfet de police, auquel vous continueriez à opposer de soi-disant atteintes aux libertés individuelles comme seuls arguments, d'autant plus fallacieux que notre régime de garantie est beaucoup plus protecteur qu'en Grande-Bretagne où pourtant la vidéoprotection est cent fois plus développée. A Londres, pas moins de 75.000 caméras sont reliées directement à Scotland Yard.

Allant encore plus loin, la Préfecture de police prévoit de surcroît une charte d'éthique et un comité chargé d'assurer son respect. Je prends acte que l'opposition y siègera et je vous en remercie.

Tout à coup, Monsieur le Maire, miracle, miracle des élections ! Vous annonciez, page 45 effectivement de votre projet électoral : "Nous soutiendrons le développement de la vidéosurveillance dans les lieux les plus fréquentés et dans le respect des libertés individuelles". Vous nous rejoignez ainsi avec trois ans de retard, vous alignant d'ailleurs sur la plupart des métropoles européennes qui nous ont précédés depuis longtemps.

Comme la police judiciaire est passée de la religion de l'aveu à la religion de la preuve grâce à la police scientifique et technique, la police de la voie publique va ainsi franchir une étape absolument décisive par l'invention de l'ilotage intelligent, mais aussi pour mieux traquer les terroristes, sécuriser les sites sensibles, touristiques et de grands rassemblements, et aussi mieux réguler la circulation ou même détecter les nuisances sur la voie publique.

Cette véritable révolution, parce qu'il s'agit d'une révolution pour la sécurité publique, nous la devons à un seul homme, Nicolas SARKOZY. Bien sûr ! Et je le démontre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en supplie, Saint Nicolas SARKOZY !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je vais le démontrer, Monsieur le Maire.

D'abord comme Ministre de l'Intérieur, c'est lui et lui seul qui a étendu la vidéo protection à la voie publique par la loi du 23 janvier 2006, puis comme Président de la République qui a poussé un Ministre de l'Intérieur - c'est vrai un peu lent dans l'exécution - à multiplier par trois le nombre de caméras en France et à réaliser le plan "1.000 caméras" à Paris en trois ans au lieu de cinq.

Pour aller encore plus loin, je voudrais faire plusieurs propositions, à destination aussi bien de la Mairie que de la Préfecture de police. Pour la Mairie d'abord, si vous le permettez, Monsieur le Maire, alors que je proposais, dans le vœu que vous avez fait repousser en mars 2005, un cofinancement du plan à 50/50 - je rappelle que toutes les villes de France le financent à 100 % - vous avez décidé...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... vous avez décidé de ne pas y investir un seul euro, obligeant l'Etat à se tourner vers la formule qui n'est pas la plus idéale du partenariat public/privé. Une véritable occasion de coproduction de sécurité, comme vous aimez à le dire, a ainsi été manquée. Vous allez vous contenter de participer au financement de menus travaux de voirie, et uniquement d'après ce que vous venez de dire pour les 10 à 20 % de caméras dont les images seront exploitées par les services municipaux pour réguler la circulation et surveiller certains équipements publics, mais rien pour la sécurité stricto sensu.

J'espère au moins, Monsieur le Maire, malgré l'intervention de M. GAUDILLÈRE, que vous ne percevrez pas la redevance pour droit de voirie sur les caméras de la Préfecture de police !

Si vous êtes sincère dans votre conversion à la vidéoprotection, décidez au moins, car c'est là totalement de votre compétence, d'implanter la vidéoprotection par exemple dans les 250 ensembles immobiliers sociaux sensibles, ainsi que - et dans le 19^e arrondissement, j'entends mon collègue Jean-Jacques GIANNESINI qui le réclame - dans tous les équipements publics municipaux à risque, comme vous l'avez fait d'ailleurs dans un certain nombre d'entre eux au Parc des Princes ou au stade Max Roussié à la demande des élus du 17^e arrondissement, comme me le rappelait tout à l'heure Brigitte KUSTER. Idem aux abords des établissements scolaires qui le nécessitent et mutualisez l'ensemble du dispositif avec la Préfecture de police.

La hausse de 20 à 25 % des impôts locaux en deux ans, que vous allez infliger aux Parisiens, vous permettra sans aucune difficulté de financer les dépenses correspondantes. La sécurité des Parisiens devrait y trouver sa part.

Et pourquoi ne pas cofinancer en plus, en partenariat avec les assureurs qui s'y prêteraient sans doute, l'équipement des commerçants à risque et des immeubles gérés par des bailleurs privés dans les zones insécures. Voilà quelques idées pour démontrer l'intérêt que vous portez à la sécurité de nos concitoyens.

Quant à la Préfecture de police, elle ne saurait renoncer elle non plus à un certain nombre d'avancées par rapport à ce plan que j'approuve par ailleurs. Quant à moi, qui ai à l'époque lancé cette idée du plan "1.000 caméras" avec l'assistance de la Préfecture de police, j'appelle dès maintenant, Monsieur le Préfet, à une deuxième tranche. Oui, à une deuxième tranche de "1.000 caméras". Je sais que cela vous gêne et je sais que vous n'êtes pas favorables à la vidéoprotection.

Une deuxième tranche de "1.000 caméras" implantée dans la seconde moitié de la mandature. Voilà de quoi relancer la deuxième partie de votre mandature, Monsieur le Maire, ce qui fera d'ailleurs toujours dix fois moins de caméras reliées à la préfecture de police qu'à Scotland Yard. Car cinquante à soixante-dix caméras par arrondissement, je le dis tout net, c'est tout à fait insuffisant, d'autant plus que beaucoup d'entre elles concernent la circulation.

Une deuxième proposition consiste, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet, à transposer en s'inspirant du modèle italien des "oasis de sécurité". Cette formule, qui est recommandée par l'Institut national des hautes études de sécurité, crée une bulle de sécurité autour de la victime qui s'approche d'une de ces bornes d'appel d'urgence munie d'un interphone, de deux caméras et d'une sirène. Ces anges gardiens électroniques s'avèrent très dissuasifs...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Toutes les victimes d'actes de délinquance et d'agression apprécieront les interventions de la gauche sur ces bancs.

Ces anges gardiens électroniques s'avèrent d'ailleurs très dissuasifs et la population devient actrice de sa propre sécurité. Il serait opportun aussi que soit inclus, Monsieur le Préfet, un quota de 10 à 20 % de caméras mobiles pour être plus réactif face aux phénomènes de délinquance ponctuelle, et que soit généralisé le système LAPI de lecture automatique des plaques d'immatriculation sur les véhicules de patrouille et à l'entrée des parkings publics.

Il est évident que la mise en oeuvre de ce plan ne saurait être assortie d'une diminution des personnels de police affectés à la Préfecture de police.

Je partage le souci des autres orateurs, d'autant que ces effectifs ont été renforcés depuis le passage de Nicolas SARKOZY au Ministère de l'Intérieur.

Il n'y a qu'à constater les statistiques.

Nous serons d'ailleurs vigilants sur les orientations à ce sujet du Ministre de l'Intérieur.

Enfin, le dispositif...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a une nuance entre Saint-Nicolas et le Ministre de l'Intérieur.

Continuez, c'est un régal.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci de ce compliment.

Enfin le dispositif parisien de vidéo protection doit être coordonné avec celui des communes de la petite et moyenne couronne pour assurer la cohérence de l'intervention policière sur l'ensemble du grand Paris.

Partout, la vidéo protection est un exemple de partenariat réussi entre l'Etat et les communes, c'est un formidable facteur de coproduction de sécurité.

Ses usages privés comme publics se sont tellement banalisés que plus personne de sensé ne prétend aujourd'hui qu'il s'agit d'une technologie invasive et irrespectueuse des libertés.

Ce fut la même évolution pour la carte d'identité infalsifiable que personne ne conteste plus aujourd'hui.

J'ai le sentiment qu'aujourd'hui encore, tout en proclamant votre adhésion à ce dispositif, vous n'en êtes pas l'élément moteur et me paraissez très en retrait, sur le plan budgétaire c'est une litote, n'attendant d'initiatives que de l'Etat et n'émettant aucune proposition d'aucune sorte.

Il est vrai qu'en matière de sécurité c'est l'immobilisme qui a toujours caractérisé votre démarche.

Là encore, loin de constituer un moteur, vous êtes un frein. Là encore vous attendez que l'Etat fasse le travail qu'il ne fait pourtant dans aucune autre ville de France. Là encore, comme pour le S.M.A., vous vous comportez en spectateur passif et non pas en responsable qui prend à bras le corps les problèmes de ses concitoyens.

Non, décidément, cette deuxième mandature commence bien mal. Il faut dire que le destin du parti socialiste vous intéresse bien plus que l'avenir de Paris et des Parisiens, surtout lorsqu'il s'agit de leur sécurité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au début du précédent mandat, ils n'ont cessé de nous dire que cela commençait très mal. Cela s'est plutôt bien terminé.

Je vous remercie de vos encouragements.

La parole est à M. Mao PENINO.

M. Mao PENINO. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, au-delà des considérations sur la pertinence du plan en tant que tel qu'a émises mon collègue précédent, je souhaite vous poser un certain nombre de questions sur des précisions que nous souhaiterions avoir.

Premier élément sur la question de la consultation. Vous nous avez indiqué que les Maires d'arrondissement seraient consultés selon des voies à déterminer avec eux. Nous souhaiterions savoir sur quoi ils pourront être consultés. Nous avons aujourd'hui des plans qui nous sont fournis.

Cette consultation pourra-t-elle porter sur les lieux d'implantation des caméras ? Pourra-t-elle porter sur la charte éthique telle que vous nous l'avez donnée sur laquelle mon collègue Patrick KLUGMAN interviendra dans quelques minutes ?

Deuxième élément sur la localisation, d'abord pour vous indiquer notre surprise d'avoir vu la presse ces derniers jours publier des chiffres par arrondissement, qui n'ont rien à voir avec l'équilibre ni ne reflètent en rien la population et les taux de criminalité respectifs des arrondissements.

Voir aujourd'hui des arrondissements comme le 19^e ou le 20^e dotés de moins de caméras que le 7^e ou le 8^e arrondissement nous laisse un peu sceptique sur les objectifs réels.

Autre élément sur la volonté et la destination de cette vidéo surveillance. Vous nous dites qu'il s'agit d'améliorer la circulation et la sécurité, nous voudrions être certains qu'il ne s'agira que de cela.

Nous pouvons observer sur les plans fournis ce matin qu'un certain nombre d'endroits ne correspondent ni à des endroits très criminogènes ni à des endroits avec des problèmes de circulation particuliers, mais plutôt à des endroits où aujourd'hui on trouve nombre de populations étrangères.

Troisième élément quant aux localisations des caméras, mes collègues de l'opposition sont revenus à plusieurs reprises sur la question des parcs et des établissements scolaires.

En particulier sur ces endroits fréquentés par des mineurs et des enfants, l'utilisation de la vidéo surveillance ne nous semble pas forcément la solution la plus adaptée. Ce qui nous semble adapté dans ces endroits est la médiation et la présence humaine.

Honnêtement, relier aujourd'hui la présence de caméras devant des lycées ou des collèges à, ce qui arrive en même temps, la mise en place d'un fichage des enfants mineurs de plus de 13 ans, a tendance à nous inquiéter pour la suite.

Je souhaite intervenir rapidement sur la question du partenariat public privé. Peut-être sont-ce mes lectures de science-fiction dans ma jeunesse qui m'inquiètent, mais honnêtement, voir la question de la sécurité publique liée aujourd'hui à des entreprises privées, quand on connaît le type d'entreprises privées qui se penchent aujourd'hui sur les questions de sécurité publique, voir aujourd'hui la question de la sécurité publique et de l'exploitation des images, sans que cela soit beaucoup précisé dans votre charte éthique, liée à des entreprises privées que nous ne contrôlerions pas nous inquiète énormément.

C'est pourquoi, si nous n'avons pas d'opposition de principe au développement de la vidéosurveillance et si nous sommes prêts à soutenir les éléments permettant de renforcer la sécurité des Parisiens, je tenais à vous indiquer, Monsieur le Préfet, que nous serons extrêmement vigilants sur les modalités de cette mise en œuvre et fermes quant aux questions que je viens de soulever.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai parlé de vidéoprotection, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Préfet.

J'avais été moi aussi sensible à la poésie préfectorale qui nous a fait passer de la vidéosurveillance à la vidéoprotection. Je n'y reviens pas.

Trois remarques, Monsieur le Préfet, et un regret sur le projet de charte éthique que vous avez bien voulu nous communiquer.

Je serai un peu technique mais j'espère pas rébarbatif.

D'abord, l'encadrement nécessaire de l'installation des caméras aux abords des lieux ouverts au public. En effet, vous le mentionnez sans autre précision alors que la loi de 1995 précise que ce dispositif n'est envisageable que pour les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme.

Nous souhaiterions que la charte reprenne à cet égard les dispositions législatives.

Sur l'amélioration apportée à l'information claire et permanente du public, votre projet prévoit, entre autres, que toute personne intéressée peut s'adresser au responsable du système et que la charte sera mise à disposition dans le commissariat et sur le site internet.

Nous souhaiterions au contraire, pour que l'information claire et permanente du public soit parfaite, que la charte soit apposée directement sur les équipements de vidéo protection.

Nous souhaiterions qu'à cet endroit le public soit informé de ses droits et de ses voies de recours.

Je vous signale que le cadre juridique que vous nous avez soumis est incomplet. On a du mal d'une part à appréhender l'articulation entre le comité d'éthique que vous vous proposez de créer et la commission départementale des systèmes de vidéo surveillance qui existe. De plus, il n'est pas prévu de saisine de la commission nationale de la vidéo surveillance, créée par le décret du 15 mai 2007, pas plus que de la C.N.I.L. qui a été réinvestie d'un pouvoir en cette matière par la loi du 6 août 2004.

Nous souhaiterions encore une fois que la charte soit exhaustive sur le cadre juridique en vigueur.

Mon regret comme celui de mon collègue Mao PENINOUCHE concerne évidemment le partenariat public privé.

En cette matière, il n'y a aucun engagement de confidentialité, c'est ce que ma collègue Mme GOLDGRAB soulignait à l'instant, qui serait souscrit par les entreprises soumissionnaires, il n'y a aucun cahier des charges associé.

Nous souhaitons que le comité d'éthique que vous proposez de créer et qui est accueilli favorablement par Monsieur le Maire soit directement associé à la rédaction d'un cahier des charges et au choix de l'entreprise qui sera délégataire de la mission de vidéo protection.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci aux éminents spécialistes du droit de nous aider à être exemplaires.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole pour une rapide réponse et après à M. Georges SARRE pour quelques mots.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - C'est assez difficile, Monsieur le Maire, de répondre très succinctement aux nombreuses questions qui ont été posées.

J'ai le choix entre plusieurs formules : répondre orateur par orateur ou essayer de regrouper.

En premier lieu, Monsieur le Maire, je souhaite vous répondre, cela me paraît être la moindre des courtoisies, en vous remerciant d'avoir accepté les propositions qui vous sont faites en ce qui concerne le comité, la charte, parce que c'est votre engagement, et le caractère somme toute assez consensuel de ce débat me laisse penser que ce sera le moyen d'apporter de façon très pragmatique un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées.

Ensuite, me vient à l'esprit une question qui est venue dans de nombreuses interventions, qui est celle - je pense avoir un peu anticipé la réponse dans mon intervention - de la crainte de substitution de ce dispositif par rapport à l'activité humaine de police. J'ai bien précisé que dans notre esprit, s'il s'agit d'utiliser des moyens technologiques nouveaux, cela ne remet pas en cause la nécessité d'avoir une présence et des interventions humaines.

Pour résumer très simplement la situation que je vis depuis un an pour avoir rencontré la plupart des élus maintenant, et en tenant compte des différentes remarques qui remontent vers nous, personne ne conteste que la délinquance a baissé de façon considérable depuis cinq ou six ans. Néanmoins, ce n'est pas forcément perçu parce que nous sommes, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, confrontés à des problèmes d'espace public, de rue, de bandes et c'est à cet égard que le dispositif de vidéo surveillance sera très précieux et qu'il est un complément très utile à la police de proximité puisque beaucoup d'intervenants ont évoqué ce concept.

Ce serait évidemment beaucoup trop long à détailler, mais à Paris, la police urbaine de proximité mise en place en 1999 n'a en rien été modifiée et je m'échine chaque jour à faire en sorte que nous ayons davantage de policiers sur la voie publique. En effet, la question des effectifs est une chose, mais la question de l'utilisation de ces effectifs en est une autre.

Ensuite, il y a le programme tel qu'on vous le propose. On a cette interrogation : dans l'absolu, est-ce que la vidéoprotection est utile ? Je répète notre position : c'est un outil utile à la fois sous l'angle de la prévention, de la dissuasion, de l'identification donc de la répression... On se réfère beaucoup à l'exemple anglais, qui montre que cela ne marche pas toujours parfaitement. Le fait de mettre un million de caméras dans les rues de Londres et de ne jamais rien exploiter, c'est absolument comme si on ne faisait rien. Enregistrer hypothétiquement pour les chercheurs du futur, n'est pas ce que l'on souhaite faire.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai dit dans mon intervention, nous vous présentons un projet parfaitement mesuré. Il y a à l'heure actuelle nos 100 caméras, celles de la Mairie, et nous avons accès, et je tiens à votre disposition toutes les elucidations et tout ce que nous faisons avec, les 9.500 caméras de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. Le dispositif qui vous est proposé d'environ 1.200 caméras reste léger et nous permettra - c'est une façon de répondre à un des intervenants - de travailler.

En effet, c'est aussi un élément pour détecter des situations et faire intervenir la police et les sapeurs-pompiers. J'ai fait référence aux sapeurs-pompiers, car cela était resté au second plan jusqu'à maintenant, mais le général PRIEUR est très demandeur du report des images. Nous avons un matériel qui, quoi qu'en ait vu M. CAVADA, n'est pas à l'heure actuelle suffisamment performant en termes de résolution et de qualité d'image.

Notre dispositif, tel qu'il est prévu, n'a donc rien à voir avec ce qui est installé en Grande-Bretagne. Cela nous ramène au problème de l'utilisation par des fonctionnaires de police dûment formés.

Il y a ensuite bien sûr toutes les questions, et j'ai bien noté ce qu'a proposé M. GOUJON que l'on ne s'arrête pas à cette première étape. D'autres technologies sont disponibles et je crois qu'il sera utile à la Préfecture de police de les examiner. La Police nationale est une entreprise de main d'oeuvre, je l'ai souvent dit. Le budget national de la Police nationale, c'est 8 milliards et 140 millions dont plus de 7 milliards d'euros pour payer les personnels, ce qui est légitime. Mais on doit aujourd'hui, à Paris comme ailleurs, avoir davantage recours à des technologies nouvelles.

Il y a ensuite tous les aspects touchant à la protection des libertés. Je réponds là encore à M. CAVADA, il est évident que l'on a des dispositifs de floutage que l'on pourra vous présenter, même avec des caméras mobiles. D'autre part, comme je l'ai indiqué, nous aurons un enregistrement des images comme vous l'avez évoqué puisque sinon, cela ne sert évidemment à rien.

Ensuite, s'agissant des dernières questions sur la protection au regard du droit et des compléments à la charte, il est bien évident que nous n'allons pas recopier dans la charte l'intégralité du dispositif juridique de la Constitution, de la convention européenne des Droits de l'Homme, de l'article 11 de la loi de 1995 tel que modifié, notamment par la loi de janvier 2006 sur le terrorisme. Ce texte ne peut évidemment pas contrevenir à la hiérarchie des normes juridiques et écarter ce qui est prévu par la loi. En conséquence de quoi, si cela est souhaité, on pourra compléter, mais je ne pense pas qu'il y ait matière à trop compliquer la charte d'éthique, qui doit rester un texte clair et lisible.

Ensuite, sur la façon dont nous allons procéder pour les consultations et dont nous avons procédé jusqu'à maintenant, je tiens à rassurer l'avant-dernier orateur, et lui expliquer comment nous avons déterminé les endroits. C'est la raison pour laquelle j'ai dit dans mon intervention que nous avons mis un an parce que nous avons beaucoup travaillé.

Vous savez que ce système de vidéoprotection n'a pas pour vocation - ce sera sa nouveauté néanmoins - de se cantonner aux seules questions de lutte contre la délinquance puisque nous reprenons la vocation première des caméras qui était la circulation, à laquelle s'ajoute la gestion de l'ordre public.

Il y a bien sûr maintenant la lutte contre la délinquance à laquelle s'ajoute sa forme la plus radicale qui est le terrorisme. C'est à partir de ces besoins que chacune des directions de la Préfecture de police a désigné dans un comité de travail un représentant pour que l'on puisse choisir et affiner les sites d'implantation des caméras. C'est ce travail préparatoire qui a été fait au niveau technique. Cette équipe s'est rendue dans chacun des arrondissements et on ne s'est pas occupé du nombre, du taux d'étrangers... Je ne vais pas employer un terme tel que procès d'intention, mais je crois qu'il y a des inquiétudes qu'il faut à cet égard tout à fait écarter.

Cela signifie qu'aujourd'hui, sur le projet de carte qui vous est remis, nous souhaitons une concertation et un travail de proximité en coproduction. Vous pourrez réagir pour que chaque maire, dans son arrondissement - nous nous étions mis d'accord avec M. SARRE - organise la concertation comme il le souhaite.

Et si, comme certains orateurs en ont fait presque explicitement le reproche, on a pu lire quelques éléments dans la presse, c'est tout simplement parce que je pense - c'est d'ailleurs cela la démocratie et le fonctionnement de cette Assemblée -, que les documents sont diffusés aux journalistes qui ensuite nous interrogent. J'avais pris l'engagement qu'on ne donnerait rien avant aujourd'hui. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je fais un point de presse, comme cela a été demandé, à 16 heures. J'arrive donc à peu près comme les carabiniers, puisque l'exemple italien a été cité.

Voilà, j'ai sans doute été un peu long, mais je souhaite surtout rassurer parce que je pense qu'un millier de caméras utilisées intelligemment dans une ville comme Paris, c'est vraiment quelque chose qui va nous apporter un appui considérable.

Je tiens à la disposition des élus une liste d'affaires élucidées, qui m'a été donnée, depuis un an, avec les caméras R.A.T.P. et S.N.C.F. Je ne pense pas que cela ait beaucoup porté atteinte aux libertés des gens qui circulent. Je pense qu'il y a évidemment à mettre en œuvre... mais la charte d'éthique et le comité qu'on mettra en place sont quelque chose qui me paraît très important.

La dernière chose, maintenant, à laquelle je voudrais également répondre, c'est l'inquiétude signalée par certains d'avoir recours au P.P.P. Pourquoi a-t-on recours au P.P.P. ? Pour des raisons qui sont purement techniques et financières. C'est un projet qui est évalué à l'heure actuelle entre 65 et 80 millions d'euros, qu'il faut réaliser, sans des délais et contrainte et compte tenu des disponibilités financières qui sont celles de toutes les collectivités, au sens le plus large qui soit. Nous avons, par ailleurs, une expérience qui est celle d'Acropole qui a montré que, lorsqu'on ne prend pas en compte la maintenance et le fonctionnement a priori mais seulement de façon séparée par rapport aux installations, on risque d'avoir beaucoup de difficultés.

C'est la raison pour laquelle nous avons, dans le cadre d'un cahier des charges qui est en cours de rédaction, eu recours à ce P.P.P. Mais je dis de la façon la plus catégorique que l'entreprise qui sera retenue n'aura, bien sûr, pas accès aux images. Je l'ai dit, c'est écrit dans la charte d'éthique : seuls ont accès aux images les policiers habilités pour le faire.

Vous avez vu que dans la charte d'éthique, on a ajouté qu'il doit y avoir obligatoirement deux policiers dans la salle de visionnage. Certains évoquent aussi la crainte des fichiers. Si, aujourd'hui on peut interpellé des personnes qui ont utilisé des fichiers, c'est parce qu'il y a une traçabilité. En matière de vidéo-surveillance, il en sera de même, et lorsque des personnes visionneront les images qui ont été enregistrées, tout est enregistré. C'est la contrepartie qui doit rassurer.

Mais, en tout cas, P.P.P., cela ne signifie pas qu'on donne à l'entreprise co-contractante la gestion du dispositif. Il ne peut pas en être autrement sur le plan du droit d'ailleurs, la gestion ne peut être faite que par des personnes habilitées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Georges SARRE, pour un bref commentaire.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, je prendrai le même temps de parole que le temps demandé par le Préfet de police : 2 minutes.

(Rires).

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, la sécurité et la liberté ne sont pas antinomiques.

Chers collègues, vous avez rappelé votre attachement aux libertés publiques et privées.

Bertrand DELANOË, notre Maire, et moi-même, nous sommes d'accord avec vous pour défendre ces libertés et c'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec la Préfecture de police sur la charte éthique et le projet de comité d'éthique.

Mais la liberté, chers collègues, n'est pas que dans la charte éthique. C'est aussi au nom de la liberté que nous devons accueillir le plan des 1.000 caméras avec un esprit partenarial. Car quelle est la liberté d'une victime face à la délinquance ? Quelle est la liberté d'une société face au terrorisme ?

La première des libertés, c'est la sécurité, c'est la liberté de rester vivant, c'est la liberté de conserver son intégrité physique, c'est la liberté d'aller et venir sans peur. Voilà pourquoi opposer liberté et sécurité serait un contresens regrettable.

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ne s'y est pas trompée, qui réunit dans son article 2 le droit à la sûreté et à la liberté. C'est notre doctrine, c'est la mienne depuis toujours et c'est celle du Maire de Paris.

Alors, je suis désolé, Mesdames, Messieurs, que certains à droite critiquent la gauche et manifestent, je dirais, un sectarisme pour faire croire que Bertrand DELANOË, moi-même et d'autres membres de la majorité n'étions pas favorables à ces dispositions.

Eh bien, non ! La gauche n'est pas, par nature, irresponsable sur les questions de sécurité. Gilles ALAYRAC l'a justement rappelé, nous n'avons pas attendu je ne sais quelle conversion, Mesdames et Messieurs de l'U.M.P., et je ne crois pas avoir de leçon à recevoir de l'U.M.P. sur la sécurité.

Non, la gauche n'est pas le parti du désordre. Le Maire de Paris, son Exécutif ou encore les orateurs du groupe socialiste et radical de gauche qui viennent de s'exprimer l'ont prouvé et le prouvent. Ce qui est vrai, c'est que nous sommes pour l'ordre républicain, quand vous êtes souvent, vous, pour l'ordre social.

Depuis le début, le Maire de Paris et son équipe ont donc accueilli ce plan dans un esprit ouvert mais aussi, et je le revendique, prudent et exigeant. Car notre objectif, c'est la sécurité, ce n'est pas la surveillance. Autant dire que la vidéo n'est pas une fin en soi. Je n'ai pas l'intention, et le Préfet de police sans doute pas plus que moi, de me sentir quitte de mon devoir envers la sécurité des Parisiennes et des Parisiens parce que j'aurais sauté comme un cabri sur ma chaise et crié : "Vidéo ! Vidéo ! Vidéo !".

Si la vidéo est un des moyens d'une politique de sécurité, elle n'en constitue pas moins, à l'évidence, l'alpha et l'oméga. Les caméras doivent s'inscrire dans une politique d'ensemble. Outil de prévention et de dissuasion, les caméras le sont et l'effet plumeau, c'est-à-dire le déplacement de la délinquance, que mes collègues "Verts" et communistes ont pointé du doigt, est largement pallié par un bon maillage du territoire qu'organise justement ce plan global. Un maillage que viendra renforcer, au cours du mandat, la vidéosurveillance par la Ville du domaine et des équipements municipaux sensibles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire rapidement. Il n'y a rien à redouter de ces dispositions nouvelles, au contraire, des protections supplémentaires pour Paris et ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez ! Ne vous levez pas trop vite.

Merci beaucoup, Georges SARRE, et pardon d'avoir un peu amputé votre temps de parole. Merci surtout du travail qui est fait par l'Exécutif municipal à travers vous, pour que nous soyons dans une coopération exigeante avec la Préfecture de police.

Il n'y a pas, sur cette communication, de vote.

En revanche, il y a un vœu référencé n° 2 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, qui n'a pas été présenté mais qui est bien soumis aux voix, sur lequel l'Exécutif n'a pas donné son sentiment mais je donne mon sentiment positif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 176).

Adopté à l'unanimité.

Il y a une abstention, celle du groupe "Les Verts". J'avais noté le vote positif du groupe U.M.P.P.A.

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe M.R.C. et concerne "les théâtres parisiens."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris, est relative à la "politique parisienne du logement et la préservation de la mixité sociale après l'entrée en vigueur des "surloyers" (loi Boutin)."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, concerne "l'application du S.M.A. par la Mairie de Paris lors de grèves à Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative à "l'organisation du S.M.A."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris est relative au "service minimum d'accueil."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris est ainsi rédigée :

"Depuis sept ans, le groupe des élus "Verts" n'a cessé d'alerter la majorité municipale sur le risque de financer ses réalisations par les produits de la spéculation.

Les droits de mutation ont représenté chaque année plus de 15 % du budget de la Ville de Paris. Le gel de la fiscalité parisienne a obligé la Ville de Paris à se lancer dans une course folle pour attirer les entreprises et augmenter ainsi les recettes de la taxe professionnelle.

Le Plan local d'urbanisme, prévoyant près de deux millions de mètres carrés de bureaux et les différents projets de tours dans Paris en sont la conséquence directe.

Plutôt que d'investir encore plus pour assurer le bien-vivre de ses habitants face à la crise annoncée, Paris a misé sur la construction de bureaux. Plutôt que de se résoudre à intervenir sur un marché immobilier livré à une spéculation, Paris a privilégié la gestion financière et le partenariat public-privé, en s'en remettant à l'envolée spéculative de l'immobilier pour financer la résorption partielle de son énorme déficit en logement social, en faisant financer l'aménagement des dernières zones non construites de son territoire par la production de millions de mètres carrés de bureaux.

Cette politique se voulait de bonne gestion. C'est pourtant du fait de ces choix que la Ville de Paris se trouve aujourd'hui particulièrement exposée par la crise.

Et la crise est clairement devant nous. Sous le coup des déflagrations boursières, les plus grandes banques mondiales font appel aux pouvoirs publics pour éviter la banqueroute.

A Londres, Madrid, Dubai, des projets de tours de bureaux sont abandonnés.

Dans la Capitale, la crise est annoncée depuis la fin de l'été : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en fait le constat début septembre : "sur les 12 derniers mois, le marché des bureaux parisiens a enregistré une baisse globale de 31 %". Le spectre de la crise immobilière des années 90 se rapproche, avec ses millions de mètres carrés de bureaux vides.

Il y a aujourd'hui 500.000 mètres carrés de bureaux inoccupés à Paris. L'équivalent de cinq tours Montparnasse.

Les conséquences pour la Ville se font déjà sentir. Le ralentissement des transactions immobilières pèse d'ores et déjà sur le budget avec la baisse colossale des recettes issues des droits de mutation.

Mais à terme, une détérioration continue de l'immobilier de bureaux remettra en question l'équilibre financier, et donc le devenir de plusieurs zones d'aménagement concerté et de projets de tours de bureaux.

Aussi, le groupe "Les Verts" demande au Maire de Paris d'informer l'Assemblée municipale des conséquences de la crise financière sur la politique de la création de bureaux, en particulier d'immeubles de grande hauteur, ainsi que sur l'équilibre financier des Z.A.C. parisiennes."

La séance est suspendue.

Nous reprendrons nos travaux à 15 heures par l'examen des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quarante minutes, est reprise à quinze heures sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Maire de Paris relative aux théâtres parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe M.R.C.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ma question est relative à un article du "Monde" du 6 octobre dernier qui a interpellé les élus du M.R.C.

Alors que nous venons d'inaugurer le majestueux et très attendu "104 Aubervilliers" et de marquer une fois de plus à Paris la trace indélébile de notre soutien à la culture, que pouvait-on lire en forme de question dans les colonnes du quotidien du soir : "Peut-on fermer un théâtre à Paris ? Peut-on renoncer à certaines salles poussiéreuses", dit encore l'article, "pour mieux défendre les lieux les plus dynamiques ou faut-il, au contraire, défendre chaque scène au risque de saupoudrer les aides publiques ? "

Cet article, qui parle ainsi des six théâtres municipaux, à savoir Paris-Villette, Mouffetard, le Théâtre 13, le Théâtre 14, le Théâtre Silvia Montfort et le 20e Théâtre, nous a interpellés.

Ces théâtres ont en commun le fait d'être subventionnés par la Ville, mais ils se distinguent par leur capacité en termes de fauteuils, par leur projet artistique, par leur situation géographique, par leur notoriété et ne peuvent être considérés de la même manière ni "notés" avec les mêmes critères, comme semble le faire Bernard FAIVRE D'ARCIER, auteur d'un rapport, qui loue la qualité du travail de Paris-Villette, mais qui constate, dit-il, la "faiblesse artistique des autres salles".

Est-ce cela qui aurait inspiré la question du "Monde" : "Peut-on fermer un théâtre à Paris ou faut-il, au contraire, défendre chaque scène ? " Si la question peut être posée dans un journal, les réponses méritent, et je suis sûre que vous en serez d'accord, d'être données ici dans notre hémicycle.

C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous dire ce qui est envisagé à court, moyen ou long terme pour ces différents établissements culturels qui font partie intégrante du paysage culturel de Paris et dont il faut saluer le travail effectué au service de la culture et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Vous êtes admirable de respect de temps de parole.

Je suis sûr que l'adjoint à la Culture, en vous répondant, va en faire de même.

Vous avez la parole, cher Christophe.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Cela commence mal...

Monsieur le Maire, cette question d'actualité rejoint le thème du vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., auquel j'aurai l'occasion de répondre demain matin. Je vous en remercie et me réjouis de l'attachement exprimé par l'ensemble de nos élus à nos théâtres municipaux.

Le soutien de la Ville de Paris aux théâtres s'est affirmé depuis 2001 par plusieurs dispositifs : aide aux établissements culturels municipaux (16.903.000 euros) - et dans le chiffre de 16.900.000 euros, il n'y a évidemment pas le théâtre du Châtelet -, aide aux lieux de diffusion dans leur diversité (5,5 millions d'euros en 2008), aide aux théâtres privé (3.637.000 euros), aide aux festivals (1.622.000 euros), aide aux compagnies via les aides aux projets (0,5 million d'euros).

Avec l'ouverture du "104" le 11 octobre dernier, le Maire le rappelait ce matin, la Ville s'est dotée d'un nouvel outil unique au monde au service de tous les arts. Loin d'être une menace ou une concurrence pour les lieux de diffusion, ce lieu a pour vocation d'offrir des espaces de travail et de bonnes conditions de résidence aux artistes venus du monde entier et de Paris en amont de la période d'exploitation dans des lieux de diffusion.

Lieu de production, le "104" sera un pont entre les artistes et les lieux de diffusion dynamiques que la Ville de Paris soutient déjà, comme le théâtre du Rond-Point, le théâtre de la Cité Internationale, le théâtre de la Bastille, et j'en passe, avec qui des partenariats ont d'ores et déjà été lancés.

Concernant plus spécifiquement les théâtres municipaux, il me semble important de revenir sur l'historique de ces salles. Ces théâtres sont dits "municipaux" car ils sont exclusivement financés par la Ville de Paris. Historiquement, la plupart de ces théâtres avaient été implantés dans les années 1980 et au début des années 1990, il y aura donc bientôt 20 ou 30 ans, dans les arrondissements périphériques afin de compléter la carte des implantations culturelles à Paris dans un souci de démocratisation de la culture.

Ces théâtres dits d'arrondissement devaient servir de centre culturel de quartier ; certains ont d'ailleurs été intégrés à des centres d'animation comme les théâtres 13, 14 et 20e.

Aujourd'hui, si ces théâtres continuent de participer à la richesse culturelle de la Capitale, il convient de reconnaître qu'ils font face à des difficultés et qu'ils ont besoin d'un nouveau souffle.

Une mission d'expertise sur les théâtres municipaux avait été confiée il y a trois ans à Bernard FAIVRE D'ARCIER, ancien directeur du Festival d'Avignon. Le rapport qu'il a remis à la Ville en octobre 2005 montrait que ces théâtres sont très différents les uns des autres en termes de programmation ou de fonctionnement, mais qu'ils ont plusieurs handicaps communs. En particulier, ils souffrent d'un manque d'identification dans le paysage culturel parisien à l'exception peut-être, en effet, du théâtre Paris-Villette dans le 19e et du Théâtre 13.

Ainsi, Bernard FAIVRE D'ARCIER préconisait de replacer chaque théâtre d'arrondissement, au cas par cas, dans le paysage de la Capitale, en clarifiant et renforçant leur identité artistique.

Compte tenu de l'ampleur des questions soulevées et de la nécessité de mener une réforme efficace, il a été décidé de mener des analyses complémentaires et de faire de cette réforme un des premiers chantiers culturels de cette mandature.

Plus récemment, un audit sur la politique d'invitation et les taux de fréquentation des théâtres municipaux a été mené par l'Inspection générale. Le rapport nous a été remis le 30 juillet 2008, il y a donc un délai nécessaire avant de pouvoir le publier ; il fait apparaître pour l'ensemble des théâtres municipaux des taux de fréquentation globalement faibles si l'on considère les spectateurs payants.

Il nous semble donc urgent aujourd'hui de donner une nouvelle dynamique à ces théâtres municipaux, afin qu'ils puissent jouer leur rôle de centre culturel populaire des quartiers, tout en ayant un rayonnement artistique au-delà de leur arrondissement.

La réforme que nous souhaitons mettre en œuvre fait partie des engagements pris par Bertrand DELANOË pendant la campagne électorale. Elle vise bien à renforcer et non à affaiblir ces théâtres.

Contrairement à ce qui a pu être écrit, dans la presse en particulier, ces dernières semaines, il n'est pas question de déterminer les subventions des théâtres en fonction de leur taux de fréquentation, ni de fermer un théâtre, ni de transformer purement et simplement un lieu de diffusion en lieu de répétition. Il n'est pas non plus question d'uniformiser les programmations.

Au contraire, chaque théâtre doit donner l'exemple et avoir sa propre personnalité. Je prends un exemple, le Théâtre 14 programme à la fois des œuvres du répertoire classique et contemporain et accueille l'été, au mois d'août, des compagnies pendant que les autres théâtres sont fermés.

Le théâtre Paris-Villette innove cette année avec le projet "X-réseau" dispositif inédit qui considère le réseau Internet comme une véritable scène.

Le théâtre Mouffetard accueille des ateliers de théâtre.

La D.A.C. étudie de nouveaux cahiers des charges avec les théâtres municipaux afin de fixer de nouvelles orientations.

Mes chers collègues, soyez patients et ne croyez pas tout ce que vous lisez dans la presse.

Monsieur le Maire, permettez-moi juste d'apporter un petit point de précision. Mme LAGARDE, ce matin, en critiquant notre projet d'orientations budgétaires et en vantant le budget de l'Etat, nous a fait un grand honneur en taclant "Nuit Blanche", manifestation populaire d'art contemporain inventée par Paris, qui est reprise dans pas moins de 12 villes en France, 18 villes dans le monde. "Nuit Blanche", Madame LAGARDE, fait du bien à Paris en étant également un formidable stimulant économique pour le tourisme, les cafés, les brasseries, les librairies, les hôtels et, le temps d'un week-end, elle a même séduit la Préfecture de police !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et c'est même une manifestation très appréciée par mon ami Richard DALEY, le Maire de Chicago, que, je crois, Mme LAGARDE, connaît bien. Vous lui direz.

II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris relative à la politique parisienne du logement et à la préservation de la mixité sociale après l'entrée en vigueur des "surloyers" (loi Boutin).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous allons passer à la question d'actualité du groupe communiste.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, le surloyer "Boutin" qui entrera en vigueur dès le 1er janvier prochain cible une partie bien précise des locataires, pourtant loin d'être privilégiés. Il ne s'agit finalement que de celles et ceux qui ont des salaires et des retraites correctes, qui étaient dans la moyenne jusqu'à peu, mais qui sont désormais présentés comme des privilégiés, sans doute en référence à la norme découlant de la précarité massive que l'on connaît aujourd'hui.

Ce surloyer ne peut se comprendre sans mettre en perspective l'ensemble du dispositif qui, de la suppression du droit au maintien dans les lieux au conventionnement global répartissant la population en fonction de ses revenus, vise tout à la fois à organiser la fin de la mixité sociale et à réduire aux populations les plus pauvres le champ du logement social.

C'est une conception du logement social, celle d'un accompagnement temporaire des familles à faibles ressources qui ont vocation à quitter ce patrimoine. Quand on a réussi sa vie, on est propriétaire, n'est-ce pas ?

Cette conception qui ne tire aucune conclusion de la crise des "subprimes" n'est pas celle que nous partageons au sein de la majorité.

Les H.L.M. sont bien pour nous un élément de service public qui nécessite de construire en quantité des ensembles immobiliers de qualité pouvant accueillir un large éventail de la population. Disons le : à Paris, la mixité dans le logement public n'est pas qu'une question de droit au logement mais aussi une question de droit au territoire et de droit à la Ville.

Ce surloyer est donc la condamnation à court terme de la mixité sociale. La chasse à la sous-occupation, la réduction du délai d'expulsion à un an ou encore la disparition du droit au maintien dans les lieux font de ce projet une véritable entreprise de destruction du secteur public du logement social.

Des collectivités ont déjà demandé au Gouvernement de ne pas appliquer ce surloyer comme pour les Z.U.S. et les quartiers comptant une majorité de logements sociaux.

J'en viens à mes questions Monsieur le Maire.

Premièrement, face à la crise du logement au nom de la mixité sociale, pourriez-vous demander également au Gouvernement l'exonération du surloyer pour les quartiers "politique de la ville" de Paris ?

Deuxièmement, j'aimerais connaître les moyens dont nous disposons en termes de construction au cours de cette mandature pour le territoire parisien ?

Pouvons-nous encore renforcer notre politique de préemptions d'hôtels ? Quand sera réuni le comité de veille sur les ventes à la découpe sur lequel un vœu du groupe Communiste a été déposé et voté par notre majorité au dernier Conseil ?

Enfin, prenons des mesures qui permettent de mettre en place avec les locataires, les bailleurs et les élus un véritable bouclier social du logement et de l'habitat à Paris avec pour mission notamment de mettre en oeuvre une sécurisation des parcours dans le logement social et, plus généralement, qu'il soit porteur d'innovation et d'efficacité pour le logement public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Dans votre question d'actualité, beaucoup de questions devaient au départ porter sur les surloyers.

La notion de surloyer en soi a-t-elle sa justification ? J'aurais tendance à répondre oui dans les principes qui étaient actifs jusqu'à ce jour, jusqu'au décret de Mme BOUTIN du mois d'août.

Il est vrai que l'application de façon brutale, sans nuance, des nouvelles règles de surloyer pose plus de problèmes qu'elle ne résout la crise du logement.

Si l'illusion était de dire qu'avec la notion de surloyer on va faire fuir les locataires qui ne devraient pas se trouver dans le logement social et ainsi régler le problème du logement social dans ce pays, on trompe les citoyens à l'évidence.

Bien évidemment ceux qui ont 200 % de plafond de ressources et qui se verront appliquer un taux de loyer jusqu'à 35 euros le mètre carré auront sans doute les moyens de se trouver un logement dans le secteur privé.

Beaucoup plus grave est l'application stricte de la notion de surloyers pour ceux qui sont entre 130 et 140 % de dépassement de ressources.

Ils se verront appliquer un surloyer qui sera entre 150 et 300 euros par mois, ce n'est pas rien.

A l'évidence, ces personnes peuvent avoir à ce jour sept euros à dépenser au mètre carré, peut-être dix euros mais ne pourront en aucun cas partir dans le secteur privé dépenser 25 euros le mètre carré.

Vous posez à juste titre le problème de la mixité sociale. Ceux qui ont décidé des termes de ce décret n'ont pas compris la crise du logement de ce pays, n'ont pas compris que dans les zones denses de toutes les grandes villes de France, le logement social n'est pas uniquement fait pour les plus défavorisés mais avait le rôle majeur social important de loger ceux qui sont au service de la Ville quotidiennement et que nous devons accueillir.

Paris, sa politique de logement social mise à part, développe une politique pour les couches moyennes. Je le dis et le répète.

L'application du surloyer tel qu'il est prévu exclut les couches moyennes du logement social mais ce n'est peut-être pas neutre.

C'est une volonté politique. Je crains fort hélas que, petit à petit, nous soyons dans une rupture idéologique de la conception même du logement social.

Je sens de plus en plus que le Gouvernement veut faire du logement social uniquement le logement des plus démunis. Le secteur privé prendra en charge la totalité des secteurs locatifs, y compris pour les couches moyennes. Ce n'est pas notre conception du logement social.

Certains ont oublié une chose fondamentale : le logement social dans ce pays loge dix millions de personnes. C'est un élément structurant de notre société. Aujourd'hui le Gouvernement veut le démolir.

Il faut tout faire pour s'y opposer, compter sur la détermination de la Ville de Paris pour développer encore et surtout du logement social dans sa diversité de produits, pour faire de la mixité sociale assumée à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

C'est de plus une conception de la Ville. On ne respire pas de la même façon dans une ville diverse, socialement, culturellement et générationnellement.

III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'application du S.M.A. par la Mairie de Paris lors des grèves à Paris.

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'organisation du S.M.A.

V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au Service minimum d'accueil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux trois questions d'actualité relatives au S.M.A.

Madame BRUNO, vous avez la parole, pour le groupe Centre et indépendants.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Contrairement à vous, semble-t-il, nous sommes heureux de constater que l'application du service minimum d'accueil lors de grève de jeudi dernier à Paris s'est plutôt bien déroulée malgré les craintes que l'on pouvait avoir.

Nous notons que l'Académie est assez satisfaite de son fonctionnement et salue en ce sens le travail de la Mairie.

Toutes les réactions des familles nous témoignent aussi de leur satisfaction de pouvoir enfin bénéficier lorsque c'est nécessaire d'un service minimum d'accueil dans les écoles.

Le test s'est montré concluant, le Rectorat est satisfait, les Parisiens aussi. Dans ces conditions nous ne comprenons pas pourquoi, Monsieur le Maire, vous vous acharnez à dire partout que le S.M.A. est une mauvaise loi, que celle-ci n'a pas fonctionné mais par-dessus tout il est impossible de comprendre votre refus de l'appliquer.

Comment contester qu'il s'agisse là d'un progrès ? Comment nier que cette loi est bénéfique pour les familles ? Le S.M.A. est précisément un service minimum qui doit assurer la continuité du service public. Il n'a pas pour ambition de se substituer à une journée scolaire normale.

Il a vocation à répondre aux attentes de ces familles aux revenus modestes, à ces familles monoparentales qui sont nombreuses à Paris et qui ne peuvent se permettre de prendre un jour de congé lorsque les enseignants se mettent en grève, aussi légale soit-elle.

Vous envoyez délibérément, Monsieur le Maire, un message de désintérêt et d'abandon à ces familles de Parisiens qui ont absolument besoin du S.M.A. en temps de grève et vous les poussez à se perdre comme chaque fois dans les aléas du système D.

Vous disiez au dernier Conseil de Paris vouloir appliquer la loi dans un esprit républicain. Aujourd'hui vous faites volte-face, vous faites preuve d'un cynisme pour ne pas dire de mauvaise foi en laissant les Parisiens à leur sort pour satisfaire d'autres ambitions que vous considérez plus grandes.

La chose est simple, vous préférez user de la surenchère partisane auprès des militants socialistes plutôt que de vous soucier du quotidien des Parisiens.

C'est vrai, pour votre défense, qu'il y a dans votre politique une forme de schizophrénie, car vous êtes tiraillé entre deux réalités.

D'un côté, vous teniez un discours pour les Parisiens en affirmant être prêt à appliquer strictement la loi sur le S.M.A., mesure qui bénéficie directement aux Parisiens qui l'approuvent très largement.

Vous ne pouviez pas faire autrement que de le mettre en œuvre tout en espérant qu'il ne fonctionne pas. Or, Monsieur le Maire, cela marche et plutôt bien. Seules deux écoles étaient fermées à Paris lors de la grève du 16 octobre. C'est bien la preuve que cela change et c'est ce qui vous met aujourd'hui dans l'embarras.

D'un autre côté, au sein de votre propre majorité municipale, vous êtes soumis à la pression de groupes qui vous réclament la non application de la loi.

Comment pouvez-vous cautionner, Monsieur le Maire, que des membres de votre majorité en arrivent à de telles extrémités ?

Au sein du parti socialiste et de ses réseaux syndicaux, ce sont ces responsables qui vous reprochent de mettre en œuvre le S.M.A. à Paris. Compte tenu de vos nouvelles ambitions nationales, nous pouvons comprendre que cela vous mette dans une situation délicate.

Sachez cependant que nous déplorons avec force que des élus de votre parti puissent se montrer à ce point ambigus pour des raisons basement politiciennes.

Nous ne pouvons admettre que vous renonciez à appliquer la loi. Comment pouvez-vous en être réduit à abandonner vos convictions républicaines ?

Monsieur le Maire, alors qu'un préavis de grève a été déposé par F.O. pour le jeudi 23 octobre, nous espérons que vous reconsidérerez votre position et que vous ferez en sorte que le S.M.A. fonctionne comme il le doit.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire, si le soutien venait à manquer dans votre camp, sachez que vous aurez toujours le nôtre et celui des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et

Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je dois dire que pour ce qui est de la politique politicienne, vous avez un certain talent. S'il y en a que cela intéresse, ils vont vous faire appel.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour trois minutes seulement.

M. Philippe DUCLOUX. - Je serai moins long mais me permettrai de répondre par la suite. Evidemment, je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit, vous l'aurez compris.

Je souhaite revenir sur la grande manifestation nationale pour la défense du service public de l'éducation qui a eu lieu hier à Paris, manifestation à laquelle vous participiez.

Une manifestation à l'appel de plus de 47 organisations syndicales, d'associations de parents d'élèves, d'étudiants et de lycéens et qui a rassemblé plus de 80.000 personnes.

Cette manifestation nationale est révélatrice du malaise que ressent toute la communauté éducative mais aussi les Français qui sont près de 69 % à approuver une telle mobilisation.

Dans le budget 2008, Mesdames et Messieurs de l'opposition, 11.200 postes dans l'Education nationale ont été supprimés. Dans le projet de budget 2009, ce sont près de 13.500 postes qui seront supprimés, dont 3.000 en réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Un dispositif dont tout le monde sait que c'est véritablement une aide personnalisée qui a fait toutes ces preuves.

Dans le cadre triennal dans lequel s'inscrit ce budget, ce sont plus de 40.000 postes promis à disparition sur trois ans. Voilà la réalité du Gouvernement aujourd'hui dans le domaine de l'éducation. Résultat, cela veut dire quoi ? Tout simplement des classes de plus en plus surchargées, la disparition de la carte scolaire, la suppression d'options dans les établissements, la médecine scolaire délaissée, l'aide éducative spécialisée en péril, la gestion aberrante du rythme scolaire et j'en passe.

Monsieur le Maire, rien ne pourra se faire si l'Etat, une fois de plus, ne cesse de se désengager dans ses missions, reléguant hors du temps scolaire et souvent déléguant aux collectivités et aux associations ce qui relève pourtant de ses missions de service public. A une telle exaspération, la seule et unique réponse du Gouvernement et du Ministère de l'Education, vous venez de le dire, Madame, a été la loi mettant en place un service minimum d'accueil qui pose des questions d'implication très difficiles, voire insolubles.

En responsabilité, Monsieur le Maire, votre volonté en tant que premier magistrat de la Capitale a été de vous conformer à la loi en essayant de l'appliquer le mieux possible lors des deux dernières journées de grève. Force est de constater, contrairement à ce que disait Madame, que cela a posé de réels problèmes d'organisation dans nos arrondissements et surtout de sécurité pour les enfants de nos écoles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire un bilan de l'application du S.M.A. lors de la journée du 16 octobre dernier ? Et pouvez-vous nous préciser plus globalement les effets pour notre collectivité du désengagement de l'Etat dans le service public de l'Education nationale ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GOASGUEN, pour trois minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir au sujet car j'ai un certain nombre de questions et de remarques à faire sur cette loi qui a été votée après de longs débats, où d'ailleurs vos amis de gauche n'ont pas été particulièrement virulents lors du débat parlementaire. Je sais bien que l'on se rapproche des échéances internes qui suscitent incontestablement un intérêt accru, que je n'avais pas cru entendre lors du débat à l'Assemblée nationale et au Sénat. Peu importe.

Vous invoquez la difficile application du S.M.A. à Paris. Sur ce point ou bien vous ne connaissez pas la loi ou vous faites semblant de ne pas la connaître. Car en ce qui concerne la responsabilité, l'article 10 de la loi est formel : vous n'avez aucune responsabilité dans le domaine de la sécurité, ni sur le plan administratif en cas d'application de la loi, ni sur le plan pénal. La responsabilité administrative de l'Etat est substituée à la celle de la commune, dit la loi, par dérogation aux dispositions. Il appartient à l'Etat d'accorder sa protection au Maire lorsque ce dernier fait l'objet de poursuites pénales.

Sur la question de la responsabilité, Monsieur DELANOË, vous n'avez aucune responsabilité pénale ni administrative pour les dysfonctionnements issus du S.M.A.

Deuxième remarque, s'agissant de l'article 8 dont vous parlez, vous avez interprété la loi à votre convenance en disant que vous désigneriez pour l'application du S.M.A. des animateurs de la Ville de Paris. Mais ce n'est pas du tout l'esprit de l'article 8. L'article 8 dispose que le Maire établit une liste des personnes susceptibles de faire le service d'accueil prévu en veillant à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires.

Le texte de loi n'a rien enfermé - et je vous assure que l'on en a vraiment pesé chaque terme en pensant à l'application éventuelle du texte à Paris - on n'a absolument pas précisé que c'était des animateurs. Vous n'avez pas voulu ouvrir le champ des responsabilités dans ce domaine en suggérant au Rectorat de Paris de prendre soit des parents d'élèves, soit des personnels qui sont au moins autant habilités que des animateurs, sachant pertinemment que lors de l'application vos animateurs se sont solidarisés avec un certain nombre de personnels enseignants.

Le troisième élément, c'est que l'article 11 de la loi, Monsieur le Maire, vous donnait la possibilité, puisque vous n'avez pas l'air de vouloir appliquer la loi, puisque vous ne voulez pas assumer vos responsabilités, de confier cette responsabilité à d'autres. Je lis "La commune peut éventuellement confier par convention cette organisation à une caisse des écoles à la demande expresse du président de celle-ci". La question est très claire : vous ne voulez pas appliquer la loi, soit, c'est votre problème, ce n'est pas le nôtre.

Je vous dis très simplement que cette loi il faut l'appliquer et pour une raison très simple, qui n'a pas été invoquée : comment un maire républicain, attaché à la laïcité, peut-il imaginer un seul instant demander la fermeture des écoles ? Même la simple annonce de la fermeture des écoles, à quoi cela correspond-il dans la mentalité de l'école laïque ? Est-ce que l'on a déjà vu des instituteurs fermer les écoles et se vanter comme vous l'avez fait de vouloir que les parents n'amènent pas leurs enfants à l'école ? Tous ceux qui connaissent l'enseignement public, Monsieur le Maire, ne peuvent pas accepter cette vision. L'accueil dans les écoles est un droit républicain. Jamais ! Jamais les instituteurs descendant de l'école de Jules Ferry n'auraient accepté pareilles arguties. Jamais !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous le dis tout net, je vous pose la question, Monsieur le Maire, puisque vous ne voulez pas appliquer l'article 11 de la loi, je vous demande au nom des huit maires d'arrondissement d'opposition de nous laisser la possibilité de le faire. Oui ou non, est-ce que vous acceptez, puisque vous ne voulez pas appliquer la loi, de donner par convention l'organisation aux caisses des écoles, aux maires d'arrissements susceptibles eux de l'appliquer et d'accueillir les familles qui en ont bien besoin lorsqu'il y aura des grèves au sein de l'enseignement primaire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Pascal CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - On va essayer d'amener un peu de raison dans un débat qui prend un tour inutilement passionné.

Tout d'abord, pour rassurer nos collègues de l'opposition, on peut très bien estimer qu'une loi n'est pas bonne dans sa philosophie politique et considérer qu'à partir du moment où elle est votée, et qu'elle rentre dans l'ordre juridique interne, le devoir d'une collectivité locale est d'essayer de l'appliquer.

Je paraphraserai le Maire, comme il l'a dit lors d'un compte rendu de mandat - je crois que c'est dans le 12^e arrondissement -, et je suis d'accord : "on réserve la désobéissance civile pour les cas exceptionnels".

Donc, le débat entre nous n'est pas le débat de principe pour savoir si oui ou non on était pour ou contre le S.M.A. Ce débat est de nature politique mais il n'a pas d'incidence sur le fait que l'on doive ou non appliquer une loi votée. Je dis cela parce que je voudrais vous rassurer là-dessus, car cela me semble susciter beaucoup d'émotion depuis 48 heures : cette loi, une fois qu'elle a été votée, nous avons décidé de l'appliquer et essayé de l'appliquer. Je vais vous dire pourquoi nous nous sommes heurtés à des difficultés qui auraient pu être lourdes de conséquences.

La première, Monsieur GOASGUEN, vous vous êtes vanté avec force d'avoir été un des inspireurs intellectuels...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Et même d'écrire.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Vous savez qu'en droit pénal, on parle de l'auteur intellectuel d'une infraction !

(Rires).

... que vous étiez un des auteurs intellectuels de cette législation. J'emploie le mot "législation".

Or, que dit la loi ? Je ne vais pas revenir sur le mécanisme que l'on a déjà commenté, mais le droit de la fonction publique nationale donne la faculté pour tout fonctionnaire de se déclarer gréviste jusqu'à 48 heures avant le début du conflit, et cette loi que vous avez votée a entériné le droit existant de la fonction publique qui permet aux fonctionnaires de se rétracter le jour même de la grève.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Et alors ?

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Oui, cela pose un problème pour les communes. On ne peut pas savoir à l'avance quelle sera l'ampleur réelle du dispositif que nous devons mettre en oeuvre. Or, vous savez que gouverner c'est prévoir, et la loi ne doit pas installer une insécurité, je dirai juridique, et la loi doit être la plus prévisible possible pour celles et ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Mais on a déjà débattu de cette question et je vais passer à la deuxième question : qui ? Dans la loi, Monsieur GOASGUEN, que vous avez écrite, vous n'avez pas dit qui devait assurer le S.M.A. Vous n'avez même pas fixé un taux d'encadrement. Bel exemple de légèreté d'un législateur qui transfère une responsabilité aux collectivités locales...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est la loi.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - ... sans leur donner, Monsieur GOASGUEN, des indications précises sur la manière dont ils doivent l'appliquer et qui doivent appliquer une compétence qui jusqu'ici était une compétence relevant de l'Etat.

Alors, qu'est-ce que nous avons décidé de faire et nous l'assumons, Monsieur GOASGUEN ? Nous avons décidé en effet de fixer un taux d'encadrement se rapprochant le plus possible des normes de l'Etat pour l'accueil des enfants. Or, le seul guide que nous avons, Monsieur GOASGUEN, c'est la réglementation nationale applicable aux centres de loisirs, la réglementation nationale fixe le taux d'encadrement à 1 animateur pour 8 enfants d'école maternelle et à 1 animateur pour 12 enfants d'école élémentaire.

Nous nous sommes dits que l'objectif du service minimum d'accueil n'est pas de faire un centre de loisirs - on ne va pas y faire des sorties - et il faut que nous ayons un confort minimum car cela ne doit pas être une punition pour l'enfant de se retrouver à l'école pendant cette journée d'accueil, et une sécurité maximum. Nous avons donc décidé de prendre un taux d'encadrement de 1 pour 15. Nous nous sommes ensuite demandés qui pouvait encadrer et en effet, nous avons fait un choix que nous assumons de réserver...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est un choix orienté.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - ... la responsabilité de l'accueil des enfants aux personnels qui ont la formation pour s'occuper de l'accueil des enfants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Evidemment.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - S'occuper des enfants, Monsieur GOASGUEN, c'est un métier.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, je sais que vous êtes un perturbateur, mais c'est une question grave.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je disais donc que s'occuper des enfants est un métier et qu'à la Ville, trois catégories de personnel peuvent le faire : les personnels des crèches, les A.S.E.M. - les assistantes d'école maternelle - et les animateurs. Il est hors de question d'avoir recours aux personnels des crèches car cela aurait pour effet de fermer les crèches le jour des S.M.A.

Pourquoi n'avons-nous pas eu recours aux parents ? Parce que la principale et la première fédération de parents d'élèves n'est pas demandeuse pour le faire et elle a de sérieuses objections, Monsieur GOASGUEN.

Je vais vous en donner deux. La première, les parents nous disent que ce n'est pas la même chose de s'occuper de ses propres enfants que de s'occuper d'autres enfants. Deuxième élément, pour faire le S.M.A. dans de bonnes conditions - et la loi ne nous met pas dans de bonnes conditions pour le faire -, nous avons besoin d'être en possession d'un certain nombre de renseignements confidentiels concernant les enfants. Des enfants sont atteints d'un certain nombre de maladies, vous avez des enfants diabétiques, hémophiles, allergiques.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Enfin c'est terrible ! C'est sérieux !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très sérieux ! Vous traitez cela à la légère.

Vous êtes d'une intolérance grave. Attendez six ans pour tenter d'être majoritaire. En attendant, vivez votre statut.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Les enfants malades, cela ne les intéresse pas.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Les personnels de l'Education nationale ou les directeurs de centres de loisirs qui ont connaissance de ces éléments sont soumis à une clause de confidentialité. Il est aussi nécessaire de protéger l'intimité de la vie privée des enfants et je ne trouve pas sain qu'un parent d'élève ou un adulte qui n'est pas qualifié et agrémenté ait à connaître de la vie privée et de l'intimité de la vie d'autres famille et d'autres enfants.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Monsieur GOASGUEN, Nous avons un différend majeur sur l'appréciation des libertés publiques et nous assumons cette différence ! La protection de l'intimité de la vie privée fait partie de la défense des libertés fondamentales et les parents d'élèves sont demandeurs pour que l'on garantisse ce droit.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, il faut répondre pourquoi on ne peut pas déléguer cela au maire d'arrondissement.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Nous avons transmis une liste au Rectorat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas comment vous étiez enfant mais vous deviez être difficile à garder, Monsieur GOASGUEN ! Vous deviez être turbulent ; sympathique mais turbulent. Vous voyez qu'il faut du personnel qualifié.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Nous avons transmis une liste de 5.500 noms au Rectorat composée des animateurs et des A.S.E.M. titulaires, contractuels et vacataires confirmés. Le Rectorat ne nous a fait aucune remarque et à aucun moment, l'Académie de Paris ne nous a demandé d'élargir la liste des personnes auxquelles nous devons avoir recours.

Que s'est-il passé le 16 octobre ? Il s'est passé ce que le Maire et moi-même n'avons cessé de dire, même quand nous avons annoncé notre volonté d'appliquer la loi parce que nous étions dans la théorie. Il s'agissait de dire que le jour où nous serions confrontés à une grève massive dans l'Education Nationale doublée d'un mouvement social de nos personnels, nous serions face à une difficulté majeure pour appliquer cette loi, et c'est ce qui s'est passé.

Le 16 octobre, un peu moins de 2.000 enseignants étaient grévistes. La veille, 2.200 s'étaient déclarés grévistes, donc nous savions que nous aurions à peu près ce taux. Si l'ensemble des enfants éligibles au S.M.A. étaient venus, nous nous serions potentiellement trouvés avec 47.000 enfants. C'est pourquoi, en responsabilité, nous avons invité avant le jour de grève les parents qui le pouvaient à garder leurs enfants chez eux.

Nous nous trouvons devant un paradoxe : pour appliquer une loi, nous demandons à leurs bénéficiaires de ne pas se prévaloir du droit qu'elle crée à leur profit. Bel exemple de la contradiction même que contient cette loi. Pour qu'une commune l'applique, il faut qu'elle demande au maximum de bénéficiaires de ne pas avoir à réclamer ce droit. Nous sommes dans l'affichage et le droit d'accueil, je vous le dis Monsieur GOASGUEN, est un mot creux.

Ce ne serait qu'un mot creux, ce ne serait pas grave...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... ce ne serait pas la première fois que nous appliquerions des lois creuses.

Le problème est qu'il y a une question de sécurité derrière.

Pourquoi nous sommes-nous retrouvés avec 1.300 animateurs ? Quand vous avez 50 % des écoles en grève, Monsieur GOASGUEN, vous en avez 50 % qui ne le sont pas. Si j'avais suivi votre raisonnement, pour appliquer le S.M.A., il aurait fallu prendre les animateurs intervenants normalement pour l'inter-classe et les A.S.E.M. qui accompagnaient les enseignants des écoles maternelles pour les mettre dans les autres écoles. Nous aurions donc ajouté de la confusion et du désordre dans les écoles où les enseignants avaient décidé de ne pas faire grève. Deuxième contradiction de cette loi.

Et j'en termine, Monsieur le Maire, je conclus en disant que nous savions que théoriquement nous avions cette difficulté et nous aurions pu décider de ne pas inviter les parents à garder les enfants chez eux. Je vous demande d'imaginer dans quelle situation nous nous serions trouvés si 47.000 enfants avaient débarqué dans les écoles parisiennes. Nous aurions eu des drames, Monsieur GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous êtes fier de cela...

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Nous aurions eu des drames et nous n'avons pas voulu faire une démonstration par l'absurde car au bout il y a des enfants. L'argument que vous avancez, Monsieur GOASGUEN, selon lequel l'article 10 de la loi transférerait la sécurité, donc l'éventuelle responsabilité pénale - ce qui reste à démontrer mais admettons que vous ayez raison -, sur l'Etat en lieu et place du Maire n'est pas un argument recevable car au-delà du droit, il y a la morale et nous nous sentons comptables...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent argument.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - ... de la sécurité de nos enfants car ce sont nos enfants. Que nous en ayons la responsabilité juridique effective ou pas, nous nous en sentirions - même si nous n'étions pas pénalement responsables - à la fois responsables et coupables si un accident était arrivé.

Les parents d'élèves comprendront qu'entre deux difficultés, celle qui est une contrainte aujourd'hui - une grève est une contrainte -, comme c'est une contrainte d'être obligé de garder son enfant quand les milliers d'enseignants qui sont parfois absents ne sont pas remplacés. Entre cette contrainte et la mise en danger de leurs enfants, les parents d'élèves nous sauront gré d'avoir choisi de protéger la sécurité de leurs enfants.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parmi les trois interrogateurs, certains souhaitent-ils reprendre la parole ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'y attendais un peu.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je ne réponds pas à M. CHERKI.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez tort.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est un tissu de truismes, de cynisme, d'arguments... c'est n'importe quoi.

Je vous ai posé une question, une question qui est prévue par la loi. Je répète.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis un peu bête mais j'ai compris.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Si vous ne voulez pas appliquer le S.M.A., c'est votre droit le plus absolu. Vous vous mettez vous-mêmes en dehors du système. Laissez-nous au moins, comme le prévoit la loi, appliquer le S.M.A. en votre lieu et place et nous irons voir le Rectorat et organiser avec lui... Monsieur CHERKI, seul le Rectorat peut habiliter à constituer les listes et nous sommes tout aussi capables que vous à faire habiliter les listes par le Rectorat.

Parfaitement ! Ce n'est pas le Maire de Paris qui habilite les personnes au S.M.A., mais le Rectorat. Lisez la loi !

Je vous demande clairement : nous laisserez-vous au moins, en tant que maires d'arrondissement, pour ceux qui le souhaitent, appliquer le S.M.A., dans la mesure où c'est quand même paradoxal de voir un maire élu demander aux enfants de ne pas aller à l'école tout en défendant le principe de la laïcité républicaine ! Je trouve cela parfaitement scandaleux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, au-delà de vos agitations, vous nous avez déjà fait le coup de Jaurès, vous ou vos amis - Saint Nicolas, comme dirait M. GOUJON -, maintenant vous nous faites le coup de Jules Ferry ! Quand on supprime des dizaines de milliers d'emplois dans l'Education nationale, ce n'est pas très crédible !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Deuxièmement, Monsieur GOASGUEN, vous ne voulez pas admettre, dans l'analyse des deux jours où nous avons mis en place le S.M.A., que si nous n'avions pas dit aux parents d'éviter d'envoyer les enfants à l'école, ce que vous nous reprochez, il y aurait eu des catastrophes...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Comment vous le savez ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... car nous n'aurions pas été en mesure d'avoir les personnels nécessaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Vous n'avez pas voulu entendre un autre argument employé par Pascal CHERKI et qui concernerait les maires d'arrondissement, si je leur déléguais cette responsabilité. C'est que, pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions dans les écoles, s'il y a beaucoup de grévistes, il faudrait enlever du personnel dans les écoles qui ne sont pas grévistes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pas du tout !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comment assurerait-on la sécurité des enfants dans les autres écoles ?

Non, Monsieur GOASGUEN, compte tenu de votre connaissance du dossier, vous n'êtes vraiment pas prêt à appliquer le S.M.A.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et pour répondre très clairement à votre question, la légèreté avec laquelle vous traitez de cette question fait effectivement que je ne vous délèguerai pas la possibilité d'accueillir les enfants, car ce ne serait pas dans de bonnes conditions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous passons à la question suivante.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Suspension de séance !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est une attaque personnelle, c'est inadmissible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, arrêtez !

Sur les attaques personnelles et inadmissibles, j'en ai...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je veux répondre ! C'est une attaque personnelle et inadmissible.

Moi, je suis Inspecteur général de l'Education nationale, pas vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui et je vous dis, Monsieur GOASGUEN...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - La légèreté, je suis Recteur d'académie...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous répète, Monsieur GOASGUEN, que la manière dont vous avez parlé...

La démocratie, ce n'est pas...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ne m'insultez pas !

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... ce n'est pas la violence du verbe, Monsieur.

Monsieur GOASGUEN, nous avons la légitimité démocratique, vous dans le 16e, moi à Paris.

Cela n'autorise aucune violence, comme celle dont vous faites preuve régulièrement dans cette enceinte...

Vous allez vous taire !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Non, je ne me tairai pas !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Eh bien, voilà, vous me donnez la preuve que vous n'êtes pas un démocrate.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est inadmissible...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est inadmissible de vous comporter comme vous vous comportez.

M. Jean-François LAMOUR. - Cela commence à bien faire ! Ne nous parlez pas comme cela !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, vous essayez de faire de la provoc ! Il n'y a pas de raison.

Monsieur le Président LAMOUR...

M. Jean-François LAMOUR. - Vous êtes léger ! Cela commence à bien faire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, cela commence à bien faire pour tout le monde.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Excusez-vous !

M. LE MAIRE DE PARIS. - M'excuser de quoi !

Je vais vous répéter, et vous allez écouter cette fois-ci, que les arguments que vous avez employés pour la mise en œuvre du S.M.A. me paraissent, à moi - c'est mon droit -, légers. C'est mon droit de vous le dire et de vous le confirmer, et parce que, effectivement...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Répétez ce que vous avez dit ! La phrase d'après !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, parce que ce que vous avez dit ne me paraît pas vous qualifier pour mettre en œuvre ce S.M.A. dans les arrondissements que vous dirigez, parce que je considère, contrairement à vous, qu'il faut du personnel qualifié dans une proportion suffisante par rapport aux enfants, c'est pour cette raison-là, Monsieur GOASGUEN, qu'en réponse très claire...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Apprenez moi mon métier, allez-y !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voyez ! Il y a une différence dans la culture démocratique.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous ne vous êtes jamais occupé d'école de votre vie !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardon ? Qu'est-ce que vous dites, là ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous ne vous êtes jamais occupé d'école de votre vie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qu'en savez-vous ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je suis Recteur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, vous êtes Recteur.

Attendez, attendez ! Attaque personnelle pour attaque personnelle.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous vous êtes occupé d'une école ?

Est-ce que vous êtes enseignant ? Est-ce que vous avez enseigné ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, vous allez voir que vous avez tort d'aller sur ce terrain-là !

Monsieur GOASGUEN, vous êtes Recteur, n'est-ce pas ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Eh bien, moi, pour payer mes études, j'ai été maître d'internat.

Eh bien, c'est au moins autant qualifiant pour savoir comment on garde des adolescents, y compris turbulents... mais je n'y reviens pas !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mais, évidemment, ce ne sont pas les mêmes expériences et vous voyez que les mises en cause personnelles, comme vous les faites, ne servent à rien.

Sur ce point, la discussion est close.

Je ne sais pas pourquoi le Président LAMOUR a demandé la parole mais je la lui donne.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vais vous le dire.

Monsieur le Maire, je pense que vous êtes mal à l'aise sur ce S.M.A...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas du tout.

M. Jean-François LAMOUR. - Effectivement, vous mêlez des objectifs extra-municipaux à...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non !

M. Jean-François LAMOUR. - Laissez-moi terminer. Vous me donnez la parole, donc laissez-moi terminer. Sinon, moi aussi, je vais commencer à vous couper la parole en permanence et on n'en sortira pas !

Vous êtes très mal à l'aise sur cette affaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non !

M. Jean-François LAMOUR. - Si, vous êtes très mal à l'aise et j'ai entendu Pascal CHERKI : il nous a sorti des arguties qui sont inacceptables.

Si vous n'êtes pas d'accord, Monsieur le Maire, avec tout cela, eh bien, donnez-nous la possibilité de le mettre en place dans les mairies de droite. Vous verrez, on y arrivera, parce que faire appel uniquement à du personnel de la Mairie et de la Ville, ce n'est pas suffisant, j'en conviens parfaitement, mais laissez-nous faire appel à d'autres types de personnels...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non !

M. Jean-François LAMOUR. - ... qui sont tout autant qualifiés.

Mais qu'est-ce que vous en savez, qu'ils ne sont pas qualifiés ? La démocratie, elle est là et, vous verrez, cela marchera.

Monsieur le Maire, je vous demande une longue suspension de séance parce que, effectivement, ce que vous avez dit, en particulier les attaques personnelles concernant Claude GOASGUEN, n'est pas acceptable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR...

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous demande donc, Monsieur le Maire, une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, attendez ! Nous allons d'abord terminer les questions d'actualité.

M. Jean-François LAMOUR. - Il nous faut une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, ce n'est pas parce que vous décidez qu'on est mal à l'aise, nous, sur un sujet, que c'est vrai.

M. Jean-François LAMOUR. - Je le vois !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez !

Depuis ce matin, sur tous les sujets, vous essayez d'évoquer d'autres considérations que les considérations municipales. C'est votre problème. Du point de vue de la politique politicienne, on peut même dire que c'est de bonne guerre. Mais ce n'est pas parce que vous le proclamez que c'est vrai !

C'est le premier point.

Deuxièmement, Monsieur LAMOUR, c'est mon droit, et à mes yeux même mon devoir, de savoir si ce que la Mairie de Paris, avec ses moyens, n'a pas réussi à assumer ou très imparfaitement pour la mise en oeuvre du S.M.A., des maires d'arrondissement, quels qu'ils soient d'ailleurs, peuvent le faire, en plus, comme vous venez de le dire, avec d'autres personnels.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Avec le Rectorat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, cher Monsieur LAMOUR, c'est ma responsabilité.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est la responsabilité du Rectorat.

Si c'est de votre responsabilité, débrouillez-vous vous-même !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les personnels de la Mairie de Paris sont sous ma responsabilité, y compris dans les arrondissements. Donc je vous demande de bien vouloir, sereinement, regarder quelles sont les responsabilités du point de vue du droit et du point de vue de la responsabilité juridique. C'est-à-dire que les personnels...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Il faut lire la loi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... les personnels du 16^e arrondissement, comme du 17^e, c'est moi qui en suis responsable et c'est aussi pour cela que je ne peux pas accéder à la demande de M. GOASGUEN.

Maintenant, un dernier mot, Monsieur LAMOUR, vous demandez une interruption de séance ; à vous d'apprécier ce qui est responsable ; je vous laisse apprécier. Il reste une question d'actualité. Je crois qu'il serait sage qu'on la prenne, qu'après, vous fassiez votre interruption de séance, mais que l'on termine cela...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Qu'après vous ayez votre interruption de séance me paraît plus raisonnable.

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LAMOUR. - Je maintiens, Monsieur le Maire, ma demande de suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant la question d'actualité ?

M. Jean-François LAMOUR. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors cinq minutes, puisque c'est mon droit de fixer la durée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons les questions d'actualité.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la crise immobilière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. René DUTREY pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

M. René DUTREY. - Depuis sept ans, le groupe des élus "Verts" n'a cessé d'alerter la majorité municipale sur le risque de financer ses réalisations par les produits de la spéculation.

Les droits de mutation représentaient chaque année plus de 15 % du budget de la Ville. Le gel de la fiscalité parisienne a obligé la Ville à se lancer dans une course folle pour attirer les entreprises et augmenter ainsi les recettes de la taxe professionnelle.

Le Plan local d'urbanisme, prévoyant près de deux millions de mètres carrés de bureaux et les différents projets de tours dans Paris en sont la conséquence directe.

Plutôt que d'investir encore plus pour assurer le bien vivre de ses habitants face à la crise annoncée, Paris a misé sur la construction de bureaux.

Plutôt que de se résoudre à intervenir sur un marché immobilier livré à une spéculation effrénée, Paris a privilégié la gestion financière et le partenariat public privé.

Cette politique se voulait de bonne gestion, c'est pourtant du fait de ces choix que la Ville de Paris se trouve aujourd'hui particulièrement exposée par la crise.

La crise est clairement devant nous. Sous le coup des déflagrations boursières, les plus grandes banques mondiales font appel aux pouvoirs publics pour éviter la banqueroute.

A Londres, Madrid, Dubaï, des projets de tours de bureaux sont abandonnés. Dans la Capitale, la crise est annoncée depuis la fin de l'été.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris en faisait le constat début septembre : sur les 12 derniers mois, le marché des bureaux parisiens a enregistré une baisse globale de 31 %.

Le spectre de la crise immobilière des années 1990 se rapproche avec ses millions de mètres carrés de bureaux vides.

Il y a aujourd'hui 500.000 mètres carrés de bureaux inoccupés à Paris, l'équivalent de cinq tours Montparnasse. Les conséquences pour la Ville se font déjà sentir. Le ralentissement des transactions immobilières pèse d'ores et déjà sur le budget avec la baisse colossale des recettes issues des droits de mutation.

A terme, une détérioration continue de l'immobilier de bureaux remettra en question l'équilibre financier et donc le devenir de plusieurs zones d'aménagement concertées et de projets de tours de bureaux.

Aussi, "Les Verts" demandent au Maire de Paris d'informer l'Assemblée municipale des conséquences de la crise financière sur la politique de la création de bureaux, en particulier d'immeubles de grande hauteur ainsi que sur l'équilibre financier des Z.A.C. parisiennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce débat qui se déroule sur fond de crise nouvelle est un débat que nous avons déjà eu avec le groupe "Les Verts", notamment à l'occasion du vote du P.L.U. puisque, à l'époque déjà, la critique avait été faite par ce groupe quant à l'équilibre que nous avons proposé dans le P.L.U. entre logement et emploi.

Il se trouve que nous considérons, puisqu'il est fait référence dans la question aussi au P.L.U., que cet équilibre est aujourd'hui toujours d'actualité.

Bien sûr, la situation économique aura sans doute des conséquences, notamment à court terme, sur les capacités d'un certain nombre d'investisseurs.

Le P.L.U., qui est un outil stratégique, pérenne et destiné à survivre aux différentes crises, est un outil qui nous permet notamment de créer des emplois. Je pense aux zones dans lesquelles nous avons décidé de faire des secteurs de mixité habitat emploi, cela correspond essentiellement au Nord, à l'Est, et au Sud-est de la Capitale.

Vous appelez cela des bureaux, cependant cela concerne autant l'artisanat ou les pépinières d'entreprises que des bureaux proprement dit.

Nous allons poursuivre la commercialisation dans ces secteurs. Il y a aussi des programmes qui aujourd'hui ne sont pas affectés, qui sont les programmes dans les secteurs opérationnels prévus notamment dans les Z.A.C.

D'ailleurs, dans les Z.A.C., je pense à Batignolles mais aussi à d'autres secteurs en aménagement aujourd'hui, concernant les localisations impropres à l'habitation, par exemple à proximité du boulevard périphérique, nous avons prévu des immeubles qui sont destinés à l'activité économique, à du bureau donc. Sur le plan architectural, ils offriront une protection contre le bruit pour les zones d'habitation dans ces mêmes Z.A.C.

Nous n'avons aucun intérêt ni aucune envie de revenir sur ces programmes. Pour l'instant nous ne sentons pas d'atténuation chez les investisseurs quant à leur volonté de venir sur ces secteurs.

Vous avez dit que la crise entraîne une augmentation du nombre de bureaux vides. On est à peu près sur la même proportion qu'en 2007 : entre 500.000 et 600.000 mètres carrés de bureaux disponibles aujourd'hui à Paris sur 16 millions de mètres carrés de bureaux existants.

On continue sur un taux de vacances relativement faible de 3 %.

La crise, nul doute, sera quand même l'occasion pour un certain nombre de groupes immobiliers de procéder à des arbitrages.

Par exemple, pour des groupes qui sont aujourd'hui installés dans du bâti relativement ancien, en gros des bureaux d'avant les années 1970, il est possible qu'ils nous demandent de les aider, ce que nous faisons déjà aujourd'hui, à trouver des implantations, par exemple sur nos zones d'activité. La question de la transformation de ces locaux, par exemple en cœur de ville, aujourd'hui utilisés à des activités économiques qui pourraient demain être convertis en logements et en logements sociaux, est pour nous une option que nous n'écarterons pas.

Nous accompagnerons les entreprises qui le souhaitent. Cela augmentera aussi la proportion de logements sociaux, par exemple dans les quartiers du Centre et de l'Ouest.

Nous serons, en tant que ville, extrêmement vigilants à l'évolution de la conjoncture avec les S.E.M. également.

Pour ce qui concerne les immeubles de grande hauteur, puisque vous y avez fait référence, la première opération que nous lançons et que nous mettons en débat public, qui est celle du Triangle, de la pyramide de la Porte de Versailles sur laquelle nous avons une première réunion publique demain, est une opération qui va sur une échelle de temps bien au-delà de la conjoncture actuelle.

Aujourd'hui, le principal promoteur de cette proposition qu'est le Triangle, à savoir la société "Unibail", n'est pas dans une situation difficile. On ne peut que se réjouir qu'un groupe comme celui-ci ait la capacité de promouvoir ce type d'investissement sur Paris.

Je conclus en disant que, s'il est intéressant de se poser la question effectivement de l'impact de la conjoncture économique et de la crise sur les programmes de développement économique à Paris, il serait aussi intéressant de se poser la même question - je ne doute pas que le groupe "Les Verts" le fera en son temps - si la conjoncture redevient plus favorable. J'espère que nous aurons un discours encourageant pour maintenir un équilibre emploi/logement à Paris qui nous paraît un équilibre structurant pour notre ville et gage de sa dynamique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à seize heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous revenons en séance du conseil municipal.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la consultation et l'information des maires d'arrondissement sur les mesures prises dans le cadre du Plan Climat.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la composition du comité de pilotage du Plan Climat.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. BAUPIN a des contraintes personnelles, puisqu'il va représenter M. le Maire de Paris à l'étranger et il nous a demandé de bien vouloir examiner exceptionnellement trois vœux de la 4e Commission maintenant.

Tout d'abord, les vœux référencés n° 16 et n° 17 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. sont relatifs à la consultation et à l'information des maires d'arrondissement sur les mesures prises dans le cadre du Plan climat ainsi qu'à la composition du comité de pilotage du Plan Climat.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui rappelle les tenants et les aboutissants du Plan climat, plan que nous avons adopté voici plus d'un an, le 1er octobre 2007, et qui a donné lieu à une réunion, voici quelques jours, des maires d'arrondissement autour de M. BAUPIN, qui a en charge son application.

Notre premier regret quand même, c'est que le Plan climat, alors qu'il a été voté depuis un an, n'ait pas fait l'objet jusqu'à présent d'une application vraiment repérée dans les différents arrondissements, alors que, par définition, ce plan va se décliner localement.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Or, à l'heure qu'il est, force est de constater que, lors de cette première réunion de concertation, nous avons découvert - les maires d'arrondissement - que certaines opérations avaient pu se dérouler sans que nous en soyons personnellement avertis. L'idée était donc maintenant - et je crois que M. BAUPIN en était d'accord lors de cette réunion - que nous puissions être informés dans les arrondissements au préalable de toute opération qui aurait trait à l'application du Plan climat.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER, vous avez tenu votre temps de parole.

Pour répondre, je donne la parole à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention porte sur ce vœu et sur le suivant.

Ces deux vœux sont intervenus suite à une réunion que j'ai organisée voici une quinzaine de jours avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. D'ailleurs, l'ensemble des mairies étaient présentes et représentées, notamment plusieurs par des maires d'arrondissement, notamment Mme KUSTER ou M. LEGARET, qui étaient présents, ou Jacques BOUTAULT, par exemple.

Cela a été une réunion particulièrement intéressante pour constater l'état d'avancement du Plan climat.

Je voudrais préciser, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, quand vous parlez d'opérations qui se sont déroulées, il s'agit de diagnostics qui ont été effectués dans des écoles, diagnostics thermiques en cours, et donc, comme je l'ai indiqué au cours de cette réunion, évidemment, les mairies d'arrondissement ont vocation à être informées systématiquement des résultats. Donc, les consignes ont été données aux services, qui d'ailleurs avaient prévu de le faire, du côté de la DPA comme de la DEVE. On est complètement en phase sur ce sujet.

De la même façon, je le dis par avance, par rapport au vœu n° 17, la proposition a été faite lors de cette réunion par M. LEGARET que le comité de pilotage du Plan climat puisse être ouvert à l'ensemble des groupes politiques.

Je pense que ce n'est pas complètement dans les habitudes de l'Hôtel de Ville de le faire, mais en l'occurrence, le Plan climat ayant été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris et donc l'ensemble des groupes étant partie prenante de sa mise en œuvre, cela me paraît une bonne façon de progresser ensemble.

Je ne voudrais pas que l'on entre dans un mécanisme qui consisterait, lorsque nous nous mettons d'accord dans des réunions pour avancer ensemble, à ce que chaque groupe se précipite pour être le premier à déposer un vœu en séance pour pouvoir dire : "c'est notre groupe qui l'a proposé".

Je comprends bien la démarche qui a présidé au dépôt de ces vœux, mais je souhaiterais et vous propose, puisque nous sommes d'accord sur les contenus, et que, de toute façon, nous allons mettre en œuvre les choses, que ces vœux soient retirés, et que nous puissions avancer de concert sans risquer telle ou telle surenchère.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, Monsieur BAUPIN, vous avez répondu aux deux vœux n°s 16 et 17, ce dernier devant être présenté par M. LEGARET.

Madame KUSTER, voulez-vous dire un mot ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, sur le vœu n° 16 et je laisserai Jean-François LEGARET répondre sur le vœu n° 17.

Je vous ai bien entendu, Monsieur BAUPIN, et, en effet, vous aviez fait preuve d'un esprit d'ouverture qui vous honore lors de cette réunion, mais cela va mieux en le redisant en séance publique, d'abord parce que tout le monde n'était pas présent à cette réunion, même si beaucoup d'arrondissements étaient représentés et justement parce que c'est important, c'est une avancée, et je pense que c'est bien de l'acter aujourd'hui.

Il n'est pas obligatoirement question de revendiquer de manière politicienne que ce soit nous qui l'avons ou non déposé. Ce qui est bien, c'est que vous l'actiez en séance, M. BAUPIN, et c'est bien volontiers, après vous avoir entendu, que je retire le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Faites-vous pareil, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En un mot, l'essentiel, c'est d'aboutir et d'avoir satisfaction, mais je dis simplement que nous avons déposé ce vœu dans un état d'esprit que nous jugeons un peu particulier. Il s'agit vraiment d'une mobilisation de tous les Parisiens, y compris des élus, d'un projet de délibération qui a été adopté à l'unanimité. Il n'y a pas de récupération de la part de qui que ce soit. Ce qui nous intéresse, c'est le résultat. Si ce vœu est exaucé, pourquoi ne pas le dire ? Si ce n'est pas par un vote, si c'est par un engagement formel de l'adjoint, nous considérons que c'est une réponse satisfaisante.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les deux vœux sont donc retirés.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation de l'Agence parisienne du climat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'implantation de l'Agence parisienne du climat.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Toujours concernant la mise en application du Plan climat, il y a donc un projet de la Municipalité parisienne de créer une Agence parisienne du Climat.

Outre le fait, et cela fera l'objet d'une de mes questions lors de ce Conseil sur les objectifs, les moyens et le pouvoir réel de cette Agence, l'idée est de chercher, si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, une localisation ; lors de cette réunion, vous nous avez fait part que vous cherchiez à savoir où pourrait être implantée cette Agence parisienne pour le Climat.

En tant que maire du 17e, où nous sommes en train de travailler à l'aménagement d'un écoquartier sur les terrains Batignolles-Cardinet, j'estime qu'il y aurait une logique à ce que cette Agence Parisienne du Climat vienne s'installer dans le 17e, particulièrement entre périphérique et maréchaux, là où nous sommes en train de réfléchir à la venue d'équipements publics, parce que la proposition telle qu'elle est faite à l'heure actuelle par le Maire de Paris sur ce secteur ne nous convient pas.

Au moment où nous travaillons sur ce projet d'Eco-ZAC, la venue de cette Agence Parisienne du Climat serait une bonne chose.

C'était surtout pour vous dire : "bienvenue dans le 17e, Monsieur BAUPIN !".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je ne peux que me réjouir de voir qu'il y a aujourd'hui une volonté d'accueillir l'Agence Parisienne du Climat.

Je rappelle en quelques mots qu'elle est prévue dans le Plan climat qui a été adopté il y a un an par le Conseil de Paris. Nous sommes en train de travailler à sa configuration, c'est-à-dire, pour être précis, que cette Agence Parisienne du Climat aura vocation à donner de l'information aux usagers, aux particuliers comme aux entreprises sur l'ensemble des aides possibles pour mettre en œuvre le Plan climat, notamment tout ce qui concerne la réhabilitation thermique des immeubles. On a l'objectif de sa mise en place pour le deuxième semestre 2009.

J'entends bien l'idée intéressante que cette Agence puisse prendre place dans un écoquartier, je pense que le symbole est intéressant, mais vous avez ajouté que c'est parce que vous aviez un désaccord avec le projet tel qu'il a été adopté par le Conseil de Paris sur l'ensemble du secteur de Clichy-Batignolles. Il ne nous revient pas, au travers d'un vœu sur l'Agence du Climat, de revenir sur un projet qui a déjà été adopté.

S'il s'agit d'ajouter l'Agence Parisienne du Climat, pourquoi pas regarder ce qui est possible, dans le cadre de l'ensemble de la prospection que nous faisons, en matière de locaux pour cette Agence du Climat, mais s'il s'agit là d'inverser des projets existants, je ne peux pas donner un avis favorable.

Je vous inviterai plutôt à retirer ce vœu et que nous ayons le temps de prospecter l'ensemble des locaux possibles pour l'Agence. Si vous le maintenez, dans ce cas, j'appellerai à voter contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame KUSTER, retirez-vous ce vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je le maintiens pour la raison suivante. Peut-être me suis-je mal exprimée ; ce n'est pas pour se substituer à quelque chose d'autre qui aurait été prévu, mais dans un complément d'aménagement, je pense que cela aurait toute sa place dans l'endroit que je vous ai cité entre périphériques et Maréchaux, ce qui nécessiterait éventuellement de déplacer d'autres projets mais cela n'a pas fait l'objet, en l'état, d'un vote en Conseil. L'enquête publique n'a pas eu lieu. La mairie du 17e peut arriver aussi avec des propositions. Nous sommes justement dans le bon "timing" pour que la Ville de Paris peaufine son projet.

Je vous redis que nous vous attendons et donc je maintiens ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DDATC 154 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DDATC 154 relatif à la modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier, sur lequel l'amendement technique n° 19 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Mes chers collègues, je serai bref.

Il s'agit simplement de modifier légèrement la taille de certains périmètres de conseils de quartier dans plusieurs arrondissements. Or, il se trouve que le 13e a délibéré un peu plus tard que les autres arrondissements et plutôt que de vous infliger deux délibérations sur le même sujet, on a fait un amendement technique. Comme cela, on parle des périmètres, mais une fois.

Je vous propose donc de l'adopter massivement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 154 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDATC 154).

Vœu déposé par les groupes communiste et socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif à la demande de réouverture de l'unité de police de quartier "Chapelle".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 20 dans le fascicule, déposé par les groupes communiste et socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la demande de réouverture de l'unité de police de quartier "Chapelle".

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu l'occasion de rappeler à l'occasion du débat sur la vidéosurveillance l'importance des moyens humains pour remédier aux problèmes de sécurité.

Le quartier "Chapelle", dans le 18e arrondissement, disposait jusqu'en décembre 2006 d'une unité de police de quartier. Cette unité a été fermée sur ordre du Ministre de l'Intérieur de l'époque, dont, je crois, je n'ai pas besoin de rappeler l'identité.

Les habitants de la Chapelle sont nombreux à aspirer à une plus grande présence des forces de l'ordre afin de garantir leur sécurité.

Ce vœu vise donc à ce que le Maire de Paris interpelle le Préfet de police afin d'obtenir la réouverture d'une unité de police de quartier à la Chapelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARRE, vous avez la parole pour la réponse.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Président, installer une police de proximité, c'est renforcer le lien de confiance et de connaissance mutuelle entre la police et les citoyens, comme l'orateur précédent vient de le rappeler. C'est un sujet que nous avons eu le temps d'aborder au fond ce matin.

Je voudrais tout de suite préciser que réinstaller une unité de police de proximité dans le quartier Chapelle permettrait d'aller dans ce sens, dans un contexte où la police de proximité, dans son acception originelle, a malheureusement du mal à trouver des défenseurs au sommet de l'Etat, même si Paris est plutôt mieux lotie que le reste du pays en la matière.

Je me prononce favorablement pour ce vœu et j'espère que vous aurez satisfaction et que ce sera pour le Préfet de police, sans doute un effort supplémentaire, mais un effort nécessaire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Avec 77 implantations, la police urbaine de proximité est densément représentée dans l'espace parisien.

Il faut se souvenir que ce n'est pas la présence d'une implantation immobilière de police qui permet en elle-même de prévenir ou de réprimer des actes de délinquance mais la présence sur la voie publique au bon endroit et au bon moment des policiers, ou encore le travail d'investigation.

C'est l'activité très réduite de cette unité de police de quartier qui avait conduit à sa fermeture tout en maintenant l'implantation immobilière pour le travail d'autres unités de la police urbaine de proximité qui travaillent notamment sur des phénomènes délinquants transversaux comme les vols sériels, la violence dans les transports ou les attaques à main armée.

Ces investigations concourent à la sécurité des habitants du 18e arrondissement. Le recul dans ces quartiers de 26 % de la délinquance en cinq ans et notamment au cours de la dernière période montre que cette stratégie porte ses fruits.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Une explication de vote de M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment nous ne voterons pas le vœu de M. BROSSAT parce que la différence entre lui et nous, c'est que pour nous, la place de la police est sur le terrain pour assurer ses missions de prévention et de répression de la délinquance.

Il ne s'agit pas une nouvelle fois d'ouvrir une unité de police de quartier qui n'a pas fait ses preuves en termes d'accueil de plaintes.

Je souhaite vous donner quelques chiffres parce que le Maire du 18e arrondissement, M. VAILLANT, a été Ministre de l'Intérieur entre 2000 et 2002.

En 2001, dans le 18e arrondissement, 21.000 faits étaient constatés. Aujourd'hui, 15.500 faits sont constatés.

Effectivement, M. SARKOZY est passé par là. En 2001, dans le 18e arrondissement : 1.700 cambriolages. En 2008, 900 sont constatés.

Oui, Nicolas SARKOZY est passé par là !

Sous l'ère de M. VAILLANT, lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur et Maire du 18e arrondissement, 2.672 faits étaient élucidés dans le 18e arrondissement, aujourd'hui ce sont 4.000 faits élucidés dans le 18e arrondissement.

La différence est claire, Monsieur BROSSAT, entre M. VAILLANT et M. SARKOZY.

Nous ne voterons pas votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, voulez-vous rajouter un mot rapidement ?

M. Ian BROSSAT. - M. BOURNAZEL est un garçon intelligent, il a seulement le défaut d'être amnésique. Je me souviens du Conseil d'arrondissement de la semaine dernière lors duquel il a voté pour le vœu en question. Je trouve cela assez savoureux.

En tout état de cause, je pense que l'on aura du mal à nous expliquer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes dans le quartier de la Chapelle et que, sur les questions de sécurité, tout va bien.

On a plus que jamais besoin de la réouverture d'unités de police de quartier dans le 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, vous êtes déjà intervenu très longuement.

Je vous donne deux secondes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est faux, Monsieur BROSSAT, je n'ai pas voté ce vœu. D'autres l'ont peut-être fait, mais je n'ai pas voté ce vœu en Conseil d'arrondissement.

La différence entre vous et nous, c'est que nous n'avons jamais péché par naïveté comme M. JOSPIN l'avait reconnu sur le dossier de la délinquance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes communiste et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 186).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et les élus du 17e arrondissement relatif aux nuisances sonores nocturnes occasionnées par certains services de police aux abords du boulevard Malesherbes, boulevard Berthier et boulevard Bessières.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 21 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux nuisances sonores nocturnes occasionnées par certains services de police aux abords des boulevards Malesherbes, Berthier et Bessières.

Je vous donne la parole pour une minute, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Ce vœu, présenté au Conseil du 17e arrondissement, a été voté à l'unanimité des élus. C'est un vœu du Conseil du 17e arrondissement. Je tenais à le préciser pour associer l'ensemble des élus à ce vœu.

Il s'agit par ce vœu d'interpeller notamment le Préfet de police à la suite d'un certain nombre d'abus constatés d'utilisation de la sirène des véhicules de police aux abords des boulevards Malesherbes, Berthier et Bessières.

Il se trouve que cet état de fait dure depuis un certain nombre de mois, qu'il avait été déjà contrôlé par vos services et que l'on avait constaté une certaine amélioration à la suite de deux interventions, une question orale que j'avais déposée en 2006, puis un courrier que je vous avais adressé en 2007 alors que nous n'avions plus de Conseil de Paris durant la période électorale.

A la suite de ces deux interventions, on avait constaté un léger mieux et un engagement de votre part et de la part des services de la Préfecture pour rappeler les consignes d'utilisation de ces sirènes.

Malheureusement, nombre d'habitants de ces quartiers, j'en suis moi-même le témoin pour habiter le long du boulevard Malesherbes, ont constaté actuellement une certaine dérive de cette utilisation.

C'est la raison pour laquelle le Conseil du 17e arrondissement dans son ensemble a émis ce vœu pour que vous puissiez rappeler à l'ensemble de vos services les consignes d'utilisation uniquement du gyrophare et sans sirènes lorsque celles-ci ne sont pas utiles à l'exercice de leur mission pour respecter la tranquillité des habitants et que vous puissiez intervenir en ce sens auprès du commissaire central du 17e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole, pour vous répondre, est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Le vœu qui nous est présenté m'inspire une réaction contrastée.

Je ne doute pas que le Conseil du 17e arrondissement, unanime, a soulevé une question qui traduit une réalité dans la vie quotidienne des riverains et des boulevards concernés. Une question qui mérite réponse.

Je comprends que vous ayez voulu marquer le coup par ce vote du Conseil du 17e arrondissement.

Mais ce débat, je pose la question sans polémique, a-t-il vraiment sa place en Conseil de Paris ?

Pour ma part, je considère que pour le moins cela se discute. Il est plus simple sans doute de téléphoner au Préfet de police, de lui écrire ou de prendre rendez-vous pour aborder des sujets tels que celui-ci.

Par conséquent, j'ai peur que votre vœu qui avait toute sa pertinence à l'échelle de l'arrondissement ne soit perçu pour autre chose que pour ce qu'il est à l'échelle de Paris.

C'est la raison pour laquelle je ne m'opposerai pas à son adoption mais vous invite à le retirer pour entrer dans un dialogue constructif avec la Préfecture de police.

Si vous deviez persister à présenter ce vœu et à risquer de lui donner ainsi un sens qui n'est pas le sien, je m'en remettrais à la sagesse du Conseil.

En ce qui me concerne, je m'abstiendrais alors.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Cette problématique n'est pas toujours dénuée de fondement. Les instructions méritent d'être rappelées régulièrement.

A l'occasion de votre saisine, cela a été le cas et votre vœu sera transmis au directeur des services concernés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous le vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - A l'énoncé de la réponse que vient de me faire M. le Préfet, je constate la nécessité une fois de plus de soutenir son action qui a été efficace à deux reprises lorsque je l'ai saisi et à acter cette demande par le maintien du vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A..

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 187).

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés demandant le maintien du quartier politique de la ville dans le 14e arrondissement.

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste relatif aux moyens alloués par l'Etat à la politique de la ville dans le 20e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 22 et n° 23 dans le fascicule, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés demandant le maintien du quartier politique de la ville dans le 14e arrondissement et relatif aux moyens alloués par l'Etat à la politique de la ville dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. CASTAGNOU.

Vous présentez le vœu n° 22, Mme CALANDRA présentera le vœu n° 23.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Au nom de la parité, exactement.

Le vœu que je présente a été adopté par le Conseil du 14e arrondissement.

Le contrat urbain de cohésion sociale, conclu en 2007 entre l'Etat, la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France arrive à échéance à la fin de l'année 2009. Quatorze quartiers parisiens, dont dans le 14e arrondissement, le quartier Didot, Plaisance, Porte de Vanves, sont concernés. Ils bénéficient ainsi des différents dispositifs relevant de la politique de la ville.

Je rappelle que le C.U.C.S. a pour objectif d'apporter un soutien financier public supplémentaire à différents partenaires publics et associatifs afin de lutter contre toutes les inégalités sociales et de réduire les fractures urbaines.

L'année 2008 aura, hélas, une fois de plus été marquée par une nouvelle étape du désengagement systématique de l'Etat dans les quartiers "politique de la ville", Etat qui a pris la fâcheuse habitude de se défausser sur les collectivités territoriales.

Dans notre arrondissement, le 14e, cela représente une baisse de 30 % pour les subventions accordées aux associations travaillant dans ce quartier qui s'ajoutent aux baisses déjà sensibles des années précédentes et la disparition des emplois jeunes. Est-il besoin d'ajouter que la conjoncture économique actuelle renforce plus encore la demande sociale exprimée sur ces territoires et que la précarité sociale, financière des familles parisiennes s'accroît ?

C'est dans ce contexte morose que la question du renouvellement du contrat urbain de cohésion sociale va être examiné.

Aussi, au nom du Conseil du 14e arrondissement, j'émetts le double vœu, premièrement que le Maire de Paris s'oppose à toute diminution des aides de l'Etat en direction des quartiers prioritaires, deuxièmement que les quartiers "politique de la ville" à Paris, comme dans le 14e arrondissement, ne se retrouvent pas victimes d'un nouveau désengagement de l'Etat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer la parole à Mme CALANDRA parce que Mme STIEVENARD répondra aux deux vœux, je rappelle que le règlement stipule qu'il faut présenter le vœu en une minute et qu'il ne s'agit en aucune façon de lire le vœu qui a été présenté.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Quelques données froides et des chiffres objectifs. Le 20e arrondissement compte 4 quartiers en G.P.R.U. sur 11 à Paris : Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Porte des Lilas et la Porte de Vincennes.

Les quartiers "politique de la ville" dans le 20e arrondissement représentent au total 62.400 habitants : à Belleville Amandiers, 37.000 habitants avec 36 % de logements sociaux ; Saint-Blaise, 11.900 habitants en Politique de la ville avec 64 % de logements sociaux ; Porte de Montreuil, Fougères, Python Duvernois, sur ces trois derniers quartiers, 13.500 habitants en "politique de la ville" avec 61 % de logements sociaux.

Je ne comprends pas l'attitude de l'Etat qui semble considérer que le 20e arrondissement est en mesure de sortir pour tout ou partie des dispositifs "politique de la ville" et qui ne répond pas à ses engagements. Notamment sur le G.P.R.U. Saint-Blaise, 9 millions d'euros ont été promis alors que la Ville de Paris s'engage à hauteur de 55 millions d'euros ; c'est un véritable scandale, l'Etat ne répond toujours pas à ses obligations.

Cela fait deux ans que sur ce quartier, qui a été massacré urbanistiquement et socialement dans les années 60 et 70, qui rassemble la plus forte densité de logements d'Europe au mètre carré sans équipements publics, avec des habitants dans une grande détresse sociale, un taux de "R.M.istes" supérieur à tout le reste de Paris - et je dirai de l'Ile-de-France -, un taux de chômage supérieur de très loin à la moyenne de l'Ile-de-France, que sur ce quartier donc l'Etat ne fait rien.

Mais qu'on se rassure, le bouclier fiscal, lui, tiens toujours bon ! Voilà.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour répondre, je donne la parole à Mme STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Fort légitimement les maires d'arrondissement se mobilisent les uns après les autres pour défendre le projet social et urbain engagé à Paris dans nos quatorze quartiers prioritaires.

Nous sommes tous en alerte, pour en appeler au maintien de la solidarité nationale dans ces territoires en souffrance. Je suis convaincue que les solidarités nationales et locales doivent s'additionner et non pas se soustraire. Notre cri d'alarme est d'autant plus vif que nous redoutons l'impact des turbulences de la crise économique et financière mondiale pour les habitants des quartiers en difficulté.

A chacune des séances du Conseil de Paris depuis le mois de juin, nous dénonçons l'attitude de l'Etat qui n'est pas au rendez-vous, ni sur les annonces du plan espoir banlieue, ni quant aux engagements pris en matière de renouvellement urbain : absence de réponse de l'A.N.R.U. sur le financement des projets urbains cité Michelet et Saint-Blaise ; gel des subventions aux associations pour financer quelques mesures balbutiantes du plan "Espoir banlieue" ; annonce d'une réduction drastique des sites prioritaires des quartiers "politique de la ville" qui devraient passer - on le craint - de 2.200 à 215 et l'idée a sans doute germé du côté de l'Etat qu'il pourrait n'en rester aucun à Paris, ce qui paraît totalement déraisonnable ; mise en cause de la D.S.U., vous l'avez suivi et nous l'avons évoqué ce matin au moment du débat sur les orientations budgétaires.

Nous avons multiplié les démarches, les interpellations, les courriers. Depuis trois semaines, je suis en attente d'une réponse à la demande de rendez-vous que j'ai adressée à Mme Fadela AMARA. Bref, nous sommes face à un Etat qui se dérobe, qui pratique la politique de la chaise vide, dans une posture de dénigrement vis-à-vis des collectivités locales qui est inacceptable.

Concernant les délégués du Préfet, la question posée par la maire du 20e arrondissement est tout à fait fondée. Il y a effectivement nécessité de réagir vigoureusement. Sur la forme, que penser d'une réforme qui s'engage sans aucun échange avec les élus parisiens ? Sur le fond, comment ne pas s'alarmer de voir l'Etat se concentrer sur deux arrondissements alors que huit sont concernés par les sites politique de la ville, sans traitement particulier à l'égard du 20e arrondissement et de ses nombreux quartiers populaires ?

Je propose à Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, une intervention conjointe de notre part auprès de la Préfecture de Paris pour obtenir une révision en profondeur qui tienne compte effectivement de la réalité sociale de nos quartiers.

Bref, je pense que la politique de la ville doit demeurer contractuelle dans sa définition, partenariale dans sa mise en oeuvre et ce n'est manifestement plus le cas aujourd'hui. On assiste à un recul de l'Etat en matière de cohésion sociale, de développement social et urbain. C'est un très mauvais calcul, à courte vue. Cela provoque du ressentiment au plan local, cela exacerbe les tensions, là où nous avons précisément besoin d'accroître le lien social et la qualité du cadre de vie.

Nous avons engagé des dynamiques, nous avons envie de les poursuivre et nous souhaitons que l'Etat soit à nos côtés pour cela.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Si j'ai bien compris, vous donnez un avis favorable au vœu n° 22 et au vœu n° 23.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 188).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 189).

2008, SG 14 - Subvention à l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu - ADFI pour son action de lutte contre les dérives sectaires. - Montant : 18.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération SG 14 relatif à l'attribution d'une subvention de 18.000 euros à l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu - ADFI pour son action de lutte contre les dérives sectaires.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC pour le parti socialiste et apparentés.

M. Gilles ALAYRAC. - En l'occurrence, c'est les radicaux ! Merci, Monsieur le Maire.

(Rires).

Le soutien de la Ville de Paris aux associations de lutte contre les dérives sectaires ne se dément pas puisqu'on ne peut qu'approuver cette subvention de 18.000 euros en faveur de l'A.D.F.I. Paris.

J'ai souvent eu l'occasion ici d'évoquer dans cette enceinte la menace que font peser sur les individus et sur les familles un certain nombre de mouvements, qui derrière des apparences honorables, dissimulent des desseins de manipulation des esprits et des démarches qui relèvent parfois de l'escroquerie.

Nous avons tous entendu parler de ces pseudo églises qui veulent à tout prix nous préparer à des jours meilleurs, à une société radieuse, parfois même à la fin du monde, mais aussi qui prétendent guérir, ou encore de ces gourous qui nous promettent le développement et la réussite en tout.

L'A.D.F.I. connaît bien ces grandes multinationales que sont la scientologie, les Mormons, les témoins de Jéhovah, la Nouvelle Acropole et elle apporte sur leurs agissements un éclairage particulièrement nécessaire.

Cette association observe une tendance inquiétante à l'émergence de petits groupes moins connus, pas moins nocifs, mais plus diffus et moins cernables. La physionomie des sectes a changé et l'on se trouve d'autant plus désarmés qu'elles sont parfois minuscules.

Il est vrai que les terrains d'action pour tous ces mouvements sectaires ne manquent pas. Dans une société tiraillée par le doute où des pans entiers de la population sont fragilisés par le chômage, la pauvreté, l'échec scolaire, l'exclusion ou la solitude, il existe indéniablement un terreau favorable.

Ces structures exploitent la dépendance psychologique ou physique et abusent de l'ignorance et de la faiblesse de nos concitoyens les plus vulnérables. Ainsi, l'A.D.F.I. met en garde contre l'action des sectes vis-à-vis des enfants. Le soutien scolaire est un domaine de prédilection. L'enfant abusé fait l'objet de propositions d'apparence séduisante sous forme de jeux, de blogs derrière lesquels figure toujours un manipulateur. Elles travaillent aussi sur le satanisme, qui semble séduire une jeunesse sans repères. Son actualité est aussi le phénomène des faux souvenirs induits, une pseudo thérapie qui provoque des ravages chez les jeunes gens.

Sa mission d'information, de soutien et d'aide aux victimes de la dérive sectaire ne vaut pas à l'A.D.F.I. que des amis, on s'en doute. Ses membres sont parfois poursuivis en justice par les mouvements sectaires qui ont la ressource financière pour s'acharner en procédure judiciaire. Ceci est d'ailleurs pour moi l'occasion de dire ma solidarité à sa présidente qui vit en ce moment une telle situation. Les raisons ne manquent donc pas d'accompagner cette association et de voter cette subvention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Yamina BENGUIGUI.

Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Gilles, pour avoir rappelé l'excellent travail de fond mené par l'A.D.F.I.

Je tiens aussi à insister sur ses activités d'assistance aux familles, d'écoute et d'aide psychologique et juridique. Par ailleurs, la création du site Internet a pleinement joué son rôle de prévention et d'intervention auprès de l'ensemble des citoyens.

Dans le domaine des droits de l'homme comme dans le domaine de la prévention, nous restons très mobilisés.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 14).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien de la Ville au Comité inter mouvement auprès des évacués (CIMADE).
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés nos 24 et 24 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs au soutien de la Ville au Comité inter mouvement auprès des évacués, la CIMADE.

Pour le vœu n° 24, je donne la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je pense que tout le monde connaît le travail de la CIMADE, travail à la fois difficile et formidable auprès des gens qui sont retenus dans les centres de rétention administrative, centres qui connaissent malheureusement de plus en plus d'affluence avec la politique de quotas imposés par le Gouvernement et en particulier son Ministre de l'Intérieur, M. HORTEFEUX.

La CIMADE, depuis des années, assure un minimum de protection des gens qui sont retenus dans les C.R.A. et leur permet d'établir un lien avec l'extérieur. Je pense que cela en était trop pour le Ministre de l'Intérieur et qu'il lui fallait remettre en cause le rôle de la CIMADE. Il a trouvé le moyen de lancer un appel d'offres en le coupant en morceaux pour que plusieurs associations, et non une seule, puissent intervenir auprès des étrangers retenus en rétention. D'ailleurs, il vient d'être débouté par la justice pour la façon dont il a mené cet appel d'offres.

Au-delà, je pense qu'il nous faut soutenir la CIMADE dans son travail et c'est pour cela que ce vœu a été rédigé : pour que nous soutenions la CIMADE et à travers elle, toutes les associations qui soutiennent les personnes en difficulté à cause de la politique extrêmement répressive du Gouvernement envers les étrangers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Monsieur GAREL, je vous propose un vœu de l'Exécutif étant donné que dans sa rédaction votre vœu ne prenait pas en compte l'actualité de l'annulation de l'appel d'offres par le Tribunal administratif. Je tiens aussi à préciser que la CIMADE se bat pour le respect des droits des étrangers dans les centres de rétention. Son souhait n'est pas de défendre un pré carré, mais bien que des associations puissent assurer l'accompagnement juridique des étrangers dans les centres de rétention.

Effectivement, le 14 octobre dernier, comme vous l'avez dit, le Tribunal administratif de Paris a suspendu l'appel d'offres du 22 août parce que cet appel d'offres prévoyait un découpage du territoire national en huit zones, une interdiction des groupements d'association ; il introduisait la possibilité d'interventions d'opérateurs autres que les associations spécialisées dans la défense des droits des étrangers et la clause d'exigence de neutralité, de discrétion et de confidentialité menaçait le rôle de témoin que joue la CIMADE vis-à-vis de l'extérieur sur ce qui se passe dans les centres de rétention. La CIMADE alerte l'opinion publique sur les conditions de vie dans les centres de rétention. Elle avait notamment alerté l'opinion peu avant l'incendie qui s'est déclaré le 22 juin dernier dans le centre de rétention de Vincennes.

Si cette parole vers l'extérieur était anéantie, les nombreuses alertes qu'a formulées la CIMADE sur les conditions des centres de rétention, par exemple avant l'incendie qui s'est déclaré le 22 juin dernier dans le centre de rétention de Vincennes.

Cette réforme constitue une nouvelle atteinte - comme le disait M. BOURNAZEL, Nicolas SARKOZY est passé par là... - à la liberté individuelle et à la possibilité pour les étrangers retenus de faire valoir leurs droits et de continuer à bénéficier d'un accompagnement, qui est nécessaire dans les centres de rétention administrative.

Je vous propose de modifier le vœu en proposant au nom de l'Exécutif, sur l'initiative du groupe "Les Verts", que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris demande au Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire de renoncer à la réforme ministérielle et d'engager une concertation avec l'ensemble des organisations qui, dans notre pays, sont attachées au respect des droits des étrangers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Nous sommes satisfaits de cette rédaction et nous retirons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 190).

Vœu déposé par Mme Claudine BOUYGUES et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, relatif à la création d'un Grand rendez-vous de restitution des actions dans le domaine de l'Intergénérationnel dans le 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la création d'un Grand rendez-vous de restitution des actions dans le domaine de l'intergénérationnel dans le 18e arrondissement. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 18e arrondissement.

Monsieur GAREL, vous le présentez rapidement.

M. Sylvain GAREL. - C'est un vœu qui permet que chaque année soit organisé un Grand rendez-vous de restitution des actions dans le domaine de l'intergénérationnel dans le 18e arrondissement pour récompenser l'action des associations qui oeuvrent dans ce domaine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - La Municipalité parisienne est d'autant plus favorable à la tenue de l'événement annoncé dans ce vœu que ce Grand rendez-vous annuel existe déjà. Il a été organisé le 4 juin 2008 et une nouvelle édition aura lieu en 2009, toujours à l'initiative de la municipalité du 18e arrondissement.

L'action en faveur de l'intergénérationnel est l'une des priorités du Schéma gérontologique départemental voté par notre Assemblée et le Maire de Paris a souhaité montrer en 2008 l'intérêt qu'il lui porte en rajoutant l'intergénérationnel à l'intitulé de la délégation.

Aussi, je ne peux que souhaiter, d'une part la pérennisation de cet événement dans le 18e et d'autre part, son extension à d'autres arrondissements. D'une manière plus générale, je vais mettre en œuvre, en liaison avec les autres cabinets concernés ainsi qu'avec les arrondissements, des actions intergénérationnelles dans le domaine de la culture, des sports, de l'accès aux nouvelles technologies et notamment du logement, projets qui réuniront des acteurs des différents âges de la vie.

Des actions ont déjà été entreprises cet été dans le cadre du Service civil volontaire et depuis la rentrée dans celui de la "Nuit Blanche" et du forum "Paris Seniors". D'autres commencent aujourd'hui même dans le cadre de la semaine bleue.

Je veux donc féliciter la municipalité du 18e arrondissement pour l'intérêt qu'elle porte au projet en faveur de la solidarité entre les générations et donner un avis favorable à ce vœu.

Je souhaite également apporter une précision concernant le programme de la Cité de la Chapelle. Il est effectivement envisagé que le programme à réaliser au n° 2 bis qui comportera une halte-garderie, un centre d'accueil de jour, un hébergement temporaire médicalisé et une résidence pour personnes âgées, soit complété par quelques logements destinés à des étudiants infirmiers dans l'immeuble récemment préempté au n° 5 bis de cette même rue.

La proposition de nos collègues du 18e arrondissement portant toutefois sur la création du rendez-vous annuel autour des actions intergénérationnelles, je suis favorable à sa réalisation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 191).

2008, SG 11 - Subvention à l'association "Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués - CIMADE" (7e) pour ses permanences femmes. - Montant : 15.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 11 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association "Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués - CIMADE" (7e) pour ses permanences femmes, sur lequel l'amendement n° 26 a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je vais être rapide, Monsieur le Maire, parce que nous venons de parler de la C.I.M.A.D.E. et il s'agit de soutenir une des actions de la C.I.M.A.D.E. sur ses permanences en direction des femmes.

J'allais dire, c'est comme en amour, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Comme nous venons de soutenir la C.I.M.A.D.E., nous souhaiterions que l'on puisse la soutenir aussi financièrement. Elle demande 20.000 euros pour cette action, la Ville propose 15.000 euros et dans notre amendement, nous proposons de revenir à ce que demandait l'association, c'est-à-dire 20.000 euros, ce qui, je pense, malgré les contraintes budgétaires, doit pouvoir être possible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - L'amendement financier proposé par le groupe "Les Verts" porte sur le soutien global à cette association, notamment au regard de ses missions d'aide juridique envers les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants.

En effet, comme indiqué dans l'exposé des motifs de cet amendement, la préoccupation première ici porte clairement sur les missions de la C.I.M.A.D.E. au regard de l'aide juridique qu'elle apporte aux étrangers retenus au sein des centres administratifs de rétention.

Je me joins, bien évidemment, à l'hommage unanime de la gauche au travail exemplaire de la C.I.M.A.D.E. dans ces centres, mais je voudrais vous rappeler que la délibération qui vous est soumise aujourd'hui concerne une action très ciblée sur le soutien à deux permanences spécifiques dans les 11e et 17e arrondissements.

Ces permanences visent à traiter les difficultés particulières rencontrées par les femmes étrangères victimes de violences. Sont traitées dans ce cadre les situations dans lesquelles les problèmes conjugaux ou familiaux et/ou les violences et les discriminations qui s'exercent à l'encontre des femmes viennent compliquer l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou du droit à l'asile.

Ainsi, sur cet aspect précis, en 2007, la C.I.M.A.D.E. a accueilli, dans le cadre de ses permanences, 200 personnes et a réalisé 400 entretiens. Sur ces 200 personnes, 161 venaient pour la première fois.

C'est pourquoi, après analyse de l'action menée, nous vous proposons d'attribuer 15.000 euros, comme en 2007, pour en assurer la poursuite. Ce montant ayant été déterminé par une action précise et sur la base de critères objectifs, il ne nous paraît pas recevable d'accepter l'augmentation proposée par le groupe "Les Verts".

Par ailleurs, je rappelle que depuis 2001, la C.I.M.A.D.E. bénéficie, notamment au titre de son action globale pour l'accès au droit, de conventions triennales faisant l'objet d'une subvention annuelle de 25.000 euros.

Ainsi, un projet de délibération programmé par le Conseil de Paris de décembre portera sur la reconduction de la subvention à hauteur de 25.000 euros, ainsi que le renouvellement de la convention triennale venant à échoir fin 2008.

De plus, en 2007, le Conseil de Paris a accordé une subvention départementale au titre de l'investissement d'un montant de 58.404 euros, afin que la C.I.M.A.D.E. puisse effectuer des travaux d'installation dans ses nouveaux locaux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je demande que l'Exécutif rejette cet amendement.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Monsieur GAREL, maintenez-vous votre amendement ?

M. Sylvain GAREL. - Tout à fait.

La C.I.M.A.D.E. demandait 20.000 euros ; je pense que la Ville pourrait montrer sa solidarité dans un moment où cette association connaît de grosses difficultés face à l'Etat et que nous pourrions vraiment lui accorder cette subvention.

Je rappelle que c'est une différence de 5.000 euros, ce qui n'est quand même pas gigantesque.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 26 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 26 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 11).

2008, DASES 112 - Modification du Grand Prix de médecine et de la recherche médicale Jean Hamburger.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 112 relatif à la modification du Grand Prix de médecine et de recherche médicale "Jean Hamburger", sur lequel les amendements n° 27 et n° 28 ont été déposés par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO, pour trois minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je pourrai présenter les deux amendements qui concernent le même projet de délibération DASES 112.

Dans le premier amendement, je souhaite que l'on n'abaisse pas de façon arbitraire l'âge permettant l'attribution d'un prix de 50 à 45 ans. A l'heure où l'on favorise les passerelles, les reconversions ou les évolutions de carrière, un médecin ou un scientifique qui a fait de longues études et qui se lancera tardivement dans la recherche est exclu "de facto" de ce prix.

Dans le deuxième amendement, je demande d'offrir la même récompense aux chercheurs primés dans l'un et l'autre de ces deux grands prix, "Claude Bernard" et "Jean Hamburger". D'ailleurs, concernant la recherche, il me semble que les subventions que la Ville de Paris attribue aux équipes de recherche médicale, que ce soit à l'Institut Pasteur, à l'INSERM ou au CNRS, ont un montant identique. C'est la raison pour laquelle je demande que le prix "Jean Hamburger" soit porté à 35.000 euros, comme le prix "Claude Bernard".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre et dire ce qu'il pense des deux amendements numérotés 27 et 28.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, je suis un peu désolé, ce n'est pas par esprit de contradiction que je ne veux pas vous donner raison sur ces deux amendements, mais simplement parce que j'ai consulté les milieux des chercheurs et notamment tout le groupe de chercheurs qui a en gestion l'attribution de ces jurys pour connaître leur point de vue sur vos vœux.

Ils ont insisté d'une part sur la nécessité de mettre en place deux prix bien différents. Le Grand Prix "Jean Hamburger" est là essentiellement pour renforcer le critère d'âge, en montrant qu'il s'agissait d'encourager un jeune chercheur - c'est pour cela d'ailleurs que nous avons ramené le critère d'âge de 50 à 45 ans, c'est-à-dire qu'on est bien dans cette problématique d'encourager un jeune chercheur -, tandis que le Grand Prix "Claude Bernard" est là pour récompenser une personnalité du milieu scientifique sur l'œuvre de sa vie en quelque sorte ; c'est donc une distinction majeure ; cela a un caractère un peu prestigieux qui a donné lieu à une distinction plus importante que le prix "Jean Hamburger" qui relève d'une problématique d'encouragement.

Je réponds négativement parce que nous souhaitons maintenir une célébration plus forte pour le prix "Claude Bernard" que pour le prix "Jean Hamburger" et nous souhaitons maintenir une discrimination d'âge, non pas parce qu'on souhaite plus particulièrement encourager, en l'occurrence, un jeune chercheur et donc il fallait bien mettre un critère de cette jeunesse.

Il s'agit donc de raisons d'efficacité et de profil de ces deux prix qui répondent à deux logiques différentes.

Je suis absolument désolé d'apporter une réponse négative sur ces vœux qui avaient montré que vous aviez bien lu tous les projets de délibération du Conseil.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Madame BRUNO, acceptez-vous de retirer vos amendements ?

Mme Catherine BRUNO. - Je ne suis pas vraiment convaincue...

Sur le prix de 35.000 euros, M. LE GUEN n'a pas vraiment répondu...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. LE GUEN n'a pas répondu à tout.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, rapporteur. - Je croyais avoir répondu.

J'étais plutôt d'accord avec vous, mais les chercheurs que j'ai consultés souhaitaient marquer une petite différence entre ces deux prix et ne pas les mettre à égalité.

Je ne sais pas d'ailleurs si cette inégalité sera constructive d'une véritable dynamique, c'est plutôt contraire à mes habitudes de pensée.

En l'occurrence, il y a eu une confirmation de la part des milieux scientifiques d'une volonté de mettre l'accent sur le prix "Claude Bernard".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame BRUNO, maintenez-vous vos amendements ?

Mme Catherine BRUNO. - Bien sûr.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 27 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 27 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 28 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 28 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 112).

2008, DASCO 67 - Désaffectation de l'usage scolaire de la parcelle située 15 rue Boileau (16e) et du pavillon dit "Maison Blanche".

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 67 relatif à la désaffectation de l'usage scolaire de la parcelle située 15 rue Boileau (16e) et du pavillon dit "Maison Blanche", sur lequel le vœu référencé n° 29 dans le fascicule, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER va intervenir. M. Pascal CHERKI lui répondra.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - La "Maison Blanche" sise au 15, rue Boileau sur la parcelle de l'école élémentaire du même nom n'est plus utilisée comme logement étudiant.

Vous nous proposez de procéder à la désaffectation de son usage scolaire. Or, compte tenu de la pénurie abyssale dont souffre le 16e arrondissement en matière de places en crèche, puisque environ 10 % seulement des demandes de place trouvent aujourd'hui une réponse positive, et considérant que ce pavillon, avec une superficie totale de 210 mètres carrés sur quatre niveaux et un jardin de 160 mètres carrés peut héberger très utilement une mini crèche, les élus U.M.P.P.A. du 16e arrondissement émettent le vœu que la "Maison Blanche" et le jardin attenants soit affectés à l'usage d'une mini crèche pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame Céline BOULAY-ESPERONNIER, de cette question très claire.

C'est M. NAJDOVSKI qui va vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au lieu et place de M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je réponds sur cette délibération qui est une délibération DASCO de mon collègue Pascal CHERKI. Il s'agit d'une interpellation sur la question d'un équipement de petite enfance.

Ce pavillon dénommé "Maison Blanche" situé 15, rue Boileau est construit sur une parcelle qui accueille l'école élémentaire du même nom. Ce pavillon n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

Sa configuration et la faiblesse des surfaces disponibles ne permettent pas d'envisager sa restructuration pour un usage scolaire. C'est la raison de la délibération qui prévoit qu'il soit désaffecté de cet usage.

Suite au vœu adopté par le Conseil du 16e arrondissement réuni le 13 octobre dernier, ce vœu propose que le pavillon "Maison Blanche" et le jardin attenants soit affectés à l'usage d'une mini crèche pour l'accueil des jeunes enfants de l'arrondissement.

Nous avons procédé à une étude rapide du site. Le pavillon a une emprise au sol de 85 mètres carrés qui se composent d'un seul corps, élevé d'un étage plus comble sur rez-de-chaussée avec un niveau de sous-sol.

Il présente une surface globale habitable pour les trois niveaux de 140 mètres carrés et était affecté à un logement unique avec un escalier central.

Sa transformation en équipement recevant du public nécessiterait d'y créer une circulation verticale conforme et d'y implanter un ascenseur, ce qui laisserait, hors espace de distribution, au maximum une quarantaine de mètres carrés par niveau pour le rez-de-chaussée et le premier étage et encore moins sous les combles. Cela ne peut pas permettre l'implantation d'un équipement d'accueil de petite enfance.

En outre, ce pavillon fait partie d'un ensemble cohérent de deux pavillons symétriques de part et d'autre d'un espace libre et est situé dans le périmètre du site inscrit et dans celui de protection de plusieurs monuments historiques.

De ce fait, sa démolition ne paraît pas envisageable et une extension d'une cinquantaine de mètres carrés au rez-de-chaussée ne permettrait pas de réaliser un équipement cohérent, même de faible capacité.

Les caractéristiques techniques du bâtiment nous conduisent à ne pouvoir donner une suite favorable au vœu des élus U.M.P.P.A. du 16e arrondissement.

Il reste ouvert à l'examen des opportunités que les élus du 16e et des autres arrondissements me soumettront pour réaliser des équipements de petite enfance.

Lorsque je suis allé rencontrer M. GOASGUEN à la mairie du 16e arrondissement il y a de cela quelques semaines, il ne m'avait pas fait état de cette proposition.

En tout état de cause, nous restons ouverts à d'autres propositions. Je sais que vous avez également déposé un autre vœu afin que la mairie réalise des études sur d'autres sites et d'autres parcelles dans le 16e arrondissement.

Anne HIDALGO vous répondra, nous sommes ouverts à ces propositions pour que des études soient réalisées sur ces parcelles.

Malheureusement je vous demande de retirer le vœu. Dans le cas contraire, je devrais donner un avis défavorable compte tenu des contraintes techniques et des caractéristiques techniques du site qui ne nous permettent pas de réaliser un équipement de petite enfance digne de ce nom.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Vous émettez donc un avis défavorable si le vœu est maintenu parce que ce serait une ultra mini crèche.

Madame Céline BOULAY-ESPERONNIER, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je prends acte du fait que vous allez étudier toutes les possibilités pour l'implantation d'une crèche dans le 16e arrondissement et m'en réjouis.

Je souhaite tout de même maintenir le vœu afin que d'autres études soient faites quant à la possibilité d'implanter tout de même une mini crèche à cet endroit.

Le vœu ayant été voté à la grande majorité du dernier Conseil du 16e arrondissement, je préfère le maintenir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 29 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 67).

2008, DASCO 163 - Ressort des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Paris pour l'année scolaire 2009-2010.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 163 relatif au ressort des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Paris pour l'année scolaire 2009-2010, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 30.

M. CHERKI va présenter brièvement cet amendement.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Chaque année, on fait voter un projet de délibération fixant le périmètre d'affectation des élèves du 1er degré.

Le 20e arrondissement avait souhaité faire une concertation approfondie. Entre le moment où nous avons introduit le projet de délibération dans la chaîne ALPACA et le moment où l'on a eu le résultat de la concertation il y a eu un délai.

Je propose donc un amendement technique qui intègre dans le projet de délibération le périmètre des écoles du 20e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 30 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 30 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 163 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASCO 163).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 31 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.

Il me semble que l'on a déjà débattu de ce sujet.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Depuis le début, les élus communistes se sont prononcés contre cette mesure avec quatre arguments.

Le premier était de garantir le droit de grève, le deuxième de refuser cette décharge systématique des responsabilités de l'Etat sur les collectivités, le troisième qui n'est pas des moindres est qu'il n'est pas possible d'assurer un accueil responsable des enfants dans les conditions dictées par le Gouvernement. Pascal CHERKI a répondu à cela tout à l'heure. Enfin, il est clair pour nous que ce S.M.A. n'est qu'une manière de stigmatiser les enseignants et de diviser la communauté éducative.

Nous avons regretté publiquement la décision de la mairie d'organiser le S.M.A. à l'occasion des deux dernières journées de grève prévues dans l'Education nationale.

Ce vœu visait à ce que la Ville décide d'y mettre un terme. Notre vœu a été exaucé et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Puisqu'il est réalisé, vous le maintenez ou vous le retirez ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous le retirons.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est retiré, je pense que M. CHERKI ne veut rien ajouter à cela.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'organisation du soutien personnalisé dans les établissements primaires.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à l'organisation du soutien personnalisé dans les établissements primaires.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

De nombreux parents d'élèves s'inquiètent de n'avoir reçu aucune information sur l'organisation faisant suite à la suppression des cours du samedi matin et sur le soutien personnalisé dans la semaine. Une question se pose sur les pauses méridiennes pour les enfants non demi-pensionnaires, à savoir s'ils en sont exclus ou pas.

Beaucoup de ces parents souhaitent également pouvoir donner leur avis sur l'organisation retenue et demandent que ces débats soient organisés dans les écoles à propos des nouveaux rythmes scolaires.

C'est pourquoi nous demandons que le Conseil de Paris demande au Maire que des débats sur la question des nouveaux rythmes scolaires soient organisés dans les arrondissements, afin qu'ils constituent des moments de concertation et d'échange entre les personnels de l'Education nationale, les parents d'élèves ou encore les membres de la communauté éducative.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je donnerai un avis favorable au vœu, mais nous aurons du mal à le mettre en œuvre pour la bonne et simple raison qu'il s'agit d'une question d'ordre pédagogique qui relève de la responsabilité de l'Education nationale.

Nous sommes dans l'organisation du temps scolaire. Ce sont des prérogatives d'Etat.

Normalement, ce que la circulaire prévoit, c'est que l'organisation des 2 heures d'aide personnalisée soit renvoyée aux académies. Et les académies ont décidé de laisser chaque conseil des maîtres des écoles de décider de l'organisation de ces deux heures dans la semaine. Vous avez 12 écoles à Paris qui l'ont mis le mercredi. La plupart des écoles l'ont mis le midi au moment de la pause méridienne.

Il existe normalement un dispositif qui prévoit que ce soit adopté en conseil d'école dans le cadre du projet d'école. C'est normalement le lieu où cela devrait être débattu.

La légitimité de la mairie d'arrondissement à se substituer à l'Education nationale pour organiser des débats concernant l'information des parents, cela me paraît un peu complexe, même si on s'est largement exprimés pour dire notre désaccord avec la réforme DARCOS des programmes du 1er degré.

Moi, je vais voter le vœu, afin d'attirer l'attention sur la nécessité pour les parents d'avoir une information insuffisante. Une fois le vœu voté, je me retournerai vers l'Inspection d'Académie en disant qu'il serait bien quand même qu'elle prenne l'attache des parents, de manière à veiller à ce que chaque école organise cette discussion après que le conseil des maîtres se soit prononcé.

C'est en ce sens-là que je voterai le vœu, mais je vous le dis, ce n'est pas à la Ville de se substituer à l'Education nationale, surtout pour faire de la publicité sur une réforme nocive.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 192).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dénominations des écoles et collèges parisiens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux dénominations des écoles et collèges parisiens.

Je donne la parole à M. GAREL et M. CHERKI répondra.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très rapide parce que c'est un sujet que nous avons souvent abordé dans cette enceinte.

Tout simplement, nous donnons assez régulièrement - et c'est relativement légitime - des noms de personnalités ou nous souhaitons les donner à des rues ou à des places de la Ville. Le problème est que notre créativité, pour employer un mot cher à notre Maire, dépasse la capacité du nombre de lieux à Paris, d'autant plus qu'il est très difficile - on l'a vu - de débaptiser des rues pour donner des noms différents à ces voies.

Nous proposons, pour permettre de donner des noms supplémentaires, que ces nouvelles dénominations puissent être attribuées à des collèges et surtout à des écoles, parce qu'il y a plusieurs centaines d'écoles, plus de 600, je crois, qui, dans Paris, ce qui est une exception, portent le même nom que la rue où elles se trouvent. Parfois, ce nom mérite de rester.

Par exemple, mon fils va dans l'école Jean-Baptiste Clément et je suis très content qu'il se trouve à l'école Jean-Baptiste Clément, mais, parfois, ce sont des rues qui portent le nom d'un ancien propriétaire que tout le monde a oublié et on pourrait utilement leur donner un nom plus intéressant ou plus symbolique de ce qu'est Paris aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je ferai une proposition d'amendement au vœu de Sylvain GAREL, de manière à pouvoir le voter.

Je dirais la chose suivante : autant sur les collèges, pas de souci - d'ailleurs, on l'a fait : Flora Tristan, par exemple, était l'ancien collège Saint-Blaise et je suis tout à fait d'accord pour que l'on donne aux collèges parisiens des noms de personnalités auxquelles la Ville souhaite rendre hommage -, autant pour les écoles, j'y suis opposé, pour une raison simple. C'est qu'on a une tradition de donner comme nom aux écoles le nom de la rue dans laquelle elles se trouvent.

Quand on est rue des Pyrénées, c'est l'école des Pyrénées, si on est rue Jean-Baptiste Clément, ce sera l'école Jean-Baptiste Clément. Je pense que c'est quelque chose qui est ancré historiquement dans la Ville de Paris. Pour les parents, c'est assez simple. C'est assez simple pour nous, administrativement, de le faire aussi. Je ne suis pas pour qu'on bouge cela parce que cela poserait des problèmes.

Pour les collèges, c'est différent, il n'y en a que 110.

L'amendement que je proposerai est le suivant. Ce serait :

"C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe "Les Verts", le Conseil de Paris émet le vœu que soit envisagée la possibilité de dénommer en priorité les collèges parisiens..."

Pour les écoles, comme je vous l'explique, je suis réservé, donc je ferai un amendement proposant cette modification.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Monsieur GAREL, acceptez-vous de limiter votre intéressante proposition aux seuls collèges parisiens ?

M. Sylvain GAREL. - Je vais accepter la proposition parce que c'est mieux de gagner sur une partie que ne rien obtenir sur la totalité.

Cela dit, je pense que nous reviendrons à la charge sur les écoles parce que M. CHERKI ne m'a pas habitué à être un traditionaliste et à vouloir défendre absolument la tradition. Je pense que toute tradition peut être changée !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 193).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des écoles maternelles et élémentaires parisiennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 34 et n° 34 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à l'accessibilité des écoles maternelles élémentaires parisiennes.

Madame POIRAUULT-GAUVIN, vous avez la parole.

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite reprendre dans cette Assemblée le combat de toute une vie professionnelle et militante, combat mené par mon ancienne collègue Monique ERBER, ancienne adjointe au maire du 15e en charge des transports, des personnes handicapées et des grandes causes nationales.

Intégrer les personnes handicapées dans la cité commence par permettre à chaque enfant souffrant d'un handicap moteur ou mental d'aller tout simplement à l'école. L'école de la République doit favoriser l'égalité des chances et garantir dans ses murs le respect d'une liberté fondamentale, la liberté d'aller et venir. Il suffit d'une dizaine de centimètres pour exclure et pour mettre à l'écart.

Dès 1975, la loi imposait cette exigence d'accessibilité aux établissements recevant du public, en posant le principe de l'intégration scolaire des personnes handicapées.

Cette loi et moi, nous avons le même âge. Plus de 30 ans après, quel est le bilan à Paris ?

Combien d'écoles élémentaires et maternelles parisiennes sont réellement accessibles à ce jour ?

Je souhaiterais que l'Exécutif établisse un baromètre de cette accessibilité des écoles parisiennes pour que nous puissions mesurer les efforts réels de la Municipalité.

Pourquoi ?

Parce que le Maire de Paris est, dans notre ville, le seul signataire des permis de construire ; les mairies d'arrondissement n'ont qu'un avis consultatif.

Pour conclure, vous prétendiez dans la campagne, avoir un temps d'avance. Alors, traduisez ce slogan dans les actes en commençant par rattraper le retard à Paris. Plus de marches dans les écoles, qui excluent ! Détruisez ces barrières architecturales, sources d'une très grande souffrance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POIRAUULT-GAUVIN, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme DUBARRY pour dire le point de vue de l'Exécutif sur le vœu n° 34 et présenter le vœu n° 34 bis.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Justement, dans ce vœu n° 34 bis, Monsieur le Maire, nous apportons un certain nombre de réponses à l'interpellation des élus U.M.P.P.A.

Je vais, quant à moi, ne pas parler de loi d'il y a 30 ans quand j'avais 10 ans, mais d'une loi d'il y a 3 ans quand j'en avais 39 !

Cette loi me paraît tout aussi importante que celle qu'a citée Mme POIRAUULT-GAUVIN, d'autant qu'elle parle bien de l'égalité des droits et des chances et qu'elle renforce justement les actions en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Comme toute collectivité territoriale, nous nous en tenons à l'application de cette loi en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Nous avons, dans notre vœu, apporté les réponses en termes de nombre d'écoles rendues accessibles, de plans de travaux, etc., et nous avons insisté sur le troisième point du vœu de Mme POIRAUULT-GAUVIN que celle-ci n'a peut-être pas eu le temps tout à fait de développer et qui, quant à moi, me paraît tout aussi important : il y a l'accessibilité physique dans les bâtiments, mais il y a ensuite ce que l'on peut y faire.

Or, ce qu'on peut y faire, c'est y avoir accès à l'éducation, dans un certain nombre de dispositifs que sont les CLIS, les classes d'intégration scolaire, en ce qui concerne les primaires, et les UPI, les unités pédagogiques d'intégration, en ce qui concerne le collège.

Nous avons les chiffres de l'Education nationale qui, je vous le concède, Madame POIRAUULT-GAUVIN, sont insuffisants. Nous savons par ailleurs que ces 54 CLIS et 31 U.P.I. parisiennes accueillent respectivement 627 et 258 élèves. Cela est insuffisant : ces structures sont pleines.

Nous vous invitons donc à retirer votre vœu et à voter avec nous cette interpellation du Ministère de l'Education nationale. Je ne reviendrai pas sur les débats qui ont déjà eu lieu dans cette Assemblée concernant l'accès à l'éducation, y compris pour les enfants en situation de handicap. Je donne, si ce vœu n'était pas retiré, un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je fais remarquer à Mme POIRAUULT-GAUVIN que les membres de l'Exécutif peuvent parler sans limite, mais heureusement, Mme DUBARRY a répondu de façon très concise.

La question vous est posée : ne préféreriez-vous pas le vœu n° 34 bis qui répond à une grande partie de vos questions, ne serait-ce que parce qu'il fournit des chiffres précis, ou voulez-vous maintenir le vœu n° 34 ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Le vœu n° 34 bis, dont j'ai pris connaissance, donne le nombre d'écoles totalement accessibles, mais sur combien d'établissements parisiens ? Ce n'est pas très précis. 79 écoles, c'est à peu près le nombre d'écoles dans le 15e arrondissement. Ce n'est pas suffisant à mon sens. Combien d'écoles accessibles sur le nombre d'établissements en question. C'est un vœu totalement consensuel... Pourquoi ne pas voter tous ensemble ce vœu ultra consensuel ? Vous pratiquez cette politique systématique de faire des contre vœux et vous n'adoptez pas les vœux de l'U.M.P. Ce n'est pas une méthode acceptable. Vous ne respectez pas vraiment l'esprit de démocratie et de débat dans cette Assemblée.

Vous récupérez les vœux, c'est intolérable pour le travail de l'opposition. Je pose la question du respect du travail de l'opposition dans cette Assemblée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je me souviens très bien qu'à la précédente séance, nous avons adopté des vœux venant de l'U.M.P.P.A. Il n'y a pas de procédure systématique. Le débat a lieu sur le fond.

M. CHERKI veut préciser le nombre total d'écoles à Paris et Mme DUBARRY dira un mot.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Il existe 660 écoles. Je vais redire ce que j'ai dit en 7e Commission. Il faut juste me laisser un peu de temps pour donner une information de qualité avec Mme DUBARRY. Lors de la prochaine séance de Commission, nous arriverons avec un dossier pour les membres de la 7e Commission et nous répondrons de manière exhaustive à vos préoccupations, qui ne sont pas que les vôtres, mais celles de toute l'Assemblée et qui sont légitimes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Voilà, et cela est démocratique.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Mme DUBARRY pose une autre question tout aussi importante, il s'agit de l'interpellation. Il faut la faire aussi parce qu'elle...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - On ne discute pas au sein de l'Exécutif. Vous avez donné l'information et vous promettez de fournir un dossier complet pour la commission chargée des questions d'éducation ou de handicap.

Madame DUBARRY ?

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Le troisième point de votre vœu dit : "lui soit communiqué un programme de réalisation de classes adaptées, intégrées au tissu scolaires, etc."

Je ne peux pas vous communiquer un programme de réalisation de classes adaptées et intégrées au tissu scolaire puisque cela dépend du Ministère de l'Education nationale. Cela est la raison de ma réponse et voilà la raison de cette réponse faite sur les U.P.I. et les CLIS, et de ce vœu proposé par l'Exécutif municipal.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY. Entre le vœu n° 34 et le vœu n° 34 bis, il y a des différences de fond et pas simplement des captations de bonnes idées.

Le vœu n° 34 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 194).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à l'organisation du service de restauration au lycée Renoir dans le 18e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à l'organisation du service de restauration au lycée Renoir, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Le lycée Renoir, dans le 18e arrondissement, fait l'objet d'une rénovation et depuis maintenant deux ans, la cantine ne fonctionne plus. Elle devait rouvrir en cette rentrée. Or, le service de la cantine rouvre avec des personnels en moins, des postes de maître cuisinier et de maître magasinier supprimés. Cette réorganisation pourrait nuire au bon service de cantine et à la qualité des repas servis.

Ce vœu vise à ce que M. le Maire de Paris interpelle le Conseil régional afin d'obtenir le maintien d'un service public de restauration de qualité au lycée Renoir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je refuse rarement quand un conseiller de Paris ou un groupe me demande ou demande au Maire de Paris de demander des explications à une autre collectivité. Il y a une inquiétude de la part des usagers de cet établissement scolaire. Je m'adresserai donc au Conseil régional pour faire part de cette émotion, et pour demander tous les éléments d'information et toutes les garanties de nature à rassurer les personnes qui fréquentent ce service de restauration scolaire.

Je n'en sais pas plus pour l'instant. Je me renseignerai et je reviendrai vers vous.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 195).

2008 DJS 382 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane, 16-20 rue Georges Duhamel (15e).

Voeu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. proposant une meilleure implication du Maire d'arrondissement dans la procédure d'approbation du programme d'animations du centre Sohane Benziane situé dans le 15e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 382 relatif au principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane situé 16-20, rue Georges-Duhamel dans le 15e, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 36 dans le fascicule.

La parole est à M MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous en avons déjà discuté avec M. JULLIARD en Commission et en dehors. Le centre Sohane Benziane est bien connu des habitants du 15e et au-delà. C'est un équipement complètement transféré au 15e arrondissement et il serait bon que, notamment en ce qui concerne les programmes d'animation, le maire d'arrondissement soit systématiquement ou en tout cas un peu plus associé aux procédures et aux informations.

Cette délibération pourrait donc être modifiée pour que le maire du 15e arrondissement soit accolé au Maire de Paris lorsqu'il est cité, nonobstant ce qui est déjà fait en termes d'information et de rôle joué par le maire d'arrondissement dans cette procédure.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole pour une réponse qui sera à l'évidence brève.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Réponse très brève pour vous montrer que l'Exécutif peut appeler à voter pour un vœu de l'U.M.P. puisque cela sera le cas.

Sur le principe, on ne peut évidemment qu'être favorable à ce que les maires et les élus d'arrondissement soient d'avantage associés aux fonctionnements et aux choix impliquant notamment le calendrier et le contenu des activités des centres d'animation. C'est d'autant plus le cas que nous souhaitons que les centres d'animation soient plus ancrés dans la vie de l'arrondissement et de leur quartier que ce n'est le cas aujourd'hui.

Tout d'abord, il y a une erreur dans la présentation des motifs d'introduction du vœu puisqu'il n'est pas question d'augmentation de subvention de fonctionnement : nous en sommes seulement au lancement de la procédure de passation du marché.

Je termine pour dire qu'il existe aujourd'hui bon nombre d'éléments pour associer les maires d'arrondissement aux décisions que la Mairie de Paris prend pour la gestion des centres d'animation. C'est le cas pour le contenu des négociations, par exemple du cahier des charges qui est validé par le maire d'arrondissement avant la passation de marché. C'est le cas lors des auditions des différents candidats où la mairie d'arrondissement est systématiquement présente et pèse au moins à hauteur de mon cabinet ou de moi-même dans cette commission. Enfin, c'est le cas dans le fonctionnement quotidien des centres d'animation avec la commission de contrôle et de coordination des centres d'animation qui doit se réunir au minimum annuellement. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens au maire d'arrondissement du 15e pour qu'elle se réunisse.

J'émet un avis favorable, notamment dans l'élaboration concrète du contenu du cahier des charges où nous pouvons favoriser les maires d'arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous voyez, Président LAMOUR, il arrive de donner un avis favorable à des vœux de l'U.M.P.P.A.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 196).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 382.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 382).

Voeu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au Conseil de la jeunesse du 16e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au Conseil de la jeunesse du 16e arrondissement.

M. Pierre AURIACOMBE le présente et M. JULLIARD répondra.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais être également très bref sur un vœu qui devrait également faire l'objet d'un consensus.

Lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement, il a été voté à l'unanimité, selon le souhait du Maire du 16e arrondissement la création d'un Conseil de la jeunesse du 16e arrondissement comme cela s'est déjà fait dans de nombreux arrondissements.

Maintenant que nous avons créé ce conseil, il s'agit de le faire fonctionner. Comme cela existe dans de très nombreux autres conseils, il a été créé un poste d'animateur jeunesse chargé d'animer ce conseil.

Nous demandons donc que le Maire de Paris affecte un poste d'animateur jeunesse à la mairie du 16e arrondissement.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Une nouvelle fois, l'Exécutif donnera un avis favorable au vœu présenté par l'U.M.P. avec tout de même une réserve que je vais citer tout de suite. Je me réjouis que le 16e arrondissement crée enfin un Conseil de la jeunesse d'arrondissement et évidemment il faut qu'il y ait des moyens pour permettre le fonctionnement de ce Conseil de la jeunesse d'arrondissement, comme l'ont fait d'autres arrondissements tout à fait récemment.

Simplement j'émettrai tout de même une réserve, j'en ai discuté avec le maire du 16e arrondissement qui m'a confirmé que nous avons bien la même lecture de ce vœu : lorsque votre vœu demande que le Maire de Paris affecte un poste d'animateur jeunesse, il est évident qu'il y aura un animateur jeunesse qui sera présent dans l'arrondissement mais avant les arbitrages budgétaires qui doivent être rendus dans les semaines et mois qui viennent, je ne peux en aucun cas m'engager sur le temps de présence de l'animateur dans l'arrondissement. Je crois que nous sommes d'accord sur la lecture de ce vœu et je ne souhaiterais pas que par la suite une mauvaise lecture soit instrumentalisée, d'autant plus que je crois savoir que vous êtes particulièrement attentif au fait que nous ne créions pas trop de postes à la Mairie de Paris.

Or, vous proposez une création de nouveau poste.

Dernière petite réserve également, je tiens à préciser qu'il faudra évidemment respecter la procédure de recrutement de cet animateur, qui sera notamment choisi par le maire d'arrondissement mais qui, par la suite, ne sera pas un membre du cabinet du maire d'arrondissement, mais sera bien placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction de la Jeunesse et des Sports. C'est donc un avis favorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

J'ai compris que si le groupe U.M.P.P.A. votait le budget 2009, il y aurait un poste d'animateur !

(Rires).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 197).

2008, DJS 126 - Signature d'une convention avec l'association "Gym' Paris 15" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 41.000 euros.

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. proposant qu'une subvention de 55.000 euros soit attribuée à l'association "Gym Paris 15".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 126 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Gym' Paris 15" (15e) pour l'attribution d'une subvention de 41.000 euros, sur lequel le vœu n° 38 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY interroge M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VUILLERMOZ, jamais deux sans trois !

Je voudrais présenter ce vœu sous deux aspects, d'abord sur le fond et ensuite sur la forme.

Ce vœu porte sur le club "Gym Paris 15", qui est un club très dynamique qui a un rayonnement non seulement sur l'arrondissement mais évidemment au-delà, et qui a démontré par ses résultats - et je sais que la culture du résultat pour les associations vous est très chère, Monsieur VUILLERMOZ depuis la réunion de la 7e Commission - mais également par le renouvellement de ses adhérents, son dynamisme et qui, à notre sens, mérite plus qu'une subvention de 41.000 euros.

Ce vœu qui a été débattu et in fine a été voté à l'unanimité des élus du 15e arrondissement tend à ce que le montant de la subvention soit porté à 55.000 euros. Chacun a ses motivations. Nous parlons là évidemment d'une subvention de fonctionnement et non pas de rembourser tel ou tel équipement qui aurait été proposé ou promis. Chacun prend ses responsabilités.

En réunion de 7e Commission, Monsieur VUILLERMOZ, vous nous avez fait part de votre avis défavorable sur ce vœu, au motif que vous n'avez pas les crédits nécessaires.

J'aborde le second point qui porte sur la forme, parce qu'on ne comprend plus très bien où la majorité municipale parisienne veut en venir. Je m'explique...

On a du mal à comprendre comment une délibération qui a été introduite sur Alpaca par l'Exécutif municipal, dont Mme HIDALGO fait a fortiori partie, a pu échapper à sa sagacité d'élue du 15e arrondissement pour qu'elle ait besoin d'augmenter ce montant. Tout cela pour finir par adopter ce vœu demandant que la subvention soit portée à 55.000 euros, avant d'apprendre en 7e Commission que de toute façon vous n'avez pas les crédits. Alors, les arbitrages budgétaires, on se demande un peu comment cela s'organise dans votre équipe !

Evidemment, nous sommes très attachés à ce club et à son bon fonctionnement, et ce montant de 55.000 euros nous paraît tout à fait justifié. J'aimerais poser la question : que vont faire mes collègues socialistes du 15e arrondissement sur ce vœu ? Vont-ils être cohérents avec la position qu'ils ont adoptée en Conseil du 15e arrondissement et voter pour ou vont-ils suivre votre avis et voter contre ? Mais, malheureusement, il n'y a aucun collègue socialiste du 15e arrondissement présent pour participer à ce vote !

J'en conclus qu'ils ont pris leurs responsabilités et ont préféré ne pas apporter de réponse. Les habitants du 15e arrondissement en seront juges et certainement les animateurs du club "Gym Paris 15" auquel en tout cas les élus U.M.P. du 15e et de tout le groupe U.M.P. sont très attachés, et que nous soutenons dans le 15e arrondissement et au Conseil de Paris.

Je vous demande donc d'adopter ce vœu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole pour la réponse de l'Exécutif sur ce vœu n° 38.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Le proverbe "Jamais deux sans trois" ne va pas se réaliser.

Vous le savez, tout le monde est évidemment attaché à "Gym Paris" qui est une association très dynamique du 15e arrondissement, qui est liée par une convention d'objectif avec la Ville de Paris depuis plusieurs saisons sportives, avec un peu plus de 1.000 adhérents licenciés.

D'ailleurs, si nous nous en tenions à la règle des 13 euros par licencié, le soutien de la Ville serait de l'ordre d'un peu plus de 13.000 euros, ce qui est beaucoup moins que ce prévoit la convention qui la lie à la Ville, qui a choisi d'accompagner "Gym Paris" dans l'excellent travail qu'elle réalise, puisqu'elle participe en individuel et par équipe aux compétitions départementales, régionales et nationales. Elle est par ses résultats sportifs l'un des premiers clubs de Paris pour la gymnastique artistique.

Le problème, c'est que comme la plupart des 600 associations sportives subventionnées par la Ville de Paris, "Gym Paris 15" n'a pas bénéficié de revalorisation de sa subvention de fonctionnement. Après avoir créé une section tumbling, l'association a investi dans l'achat d'une piste de tumbling dont le coût est de 14.500 euros. Cette dépense a été engagée par l'association sans avoir au préalable informé la Ville et elle souhaite aujourd'hui un soutien sous forme de subventions complémentaires du même montant.

Au regard du dynamisme et de l'excellent travail de "Gym Paris 15", j'aurais volontiers accompagné ce club, qui ne mérite évidemment pas, comme je viens de le dire, mais je ne dispose d'aucun crédit supplémentaire en 2008. Et comme je vous l'ai dit, augmentez notre soutien à une association de 14.500 euros, faisant suite à un gros investissement de sa part, ne me paraît pas de bonne politique. Beaucoup d'autres associations ne méritent pas, pourtant elles ne pourraient pas obtenir cette augmentation non plus.

Je suis, en revanche, prêt à examiner pour 2009, comme je l'ai proposé à Anne HIDALGO, laquelle m'a alerté dès le début septembre, dans le cadre d'un processus pluriannuel une revalorisation de notre soutien à "Paris Gym 2015", évidemment sous réserve des crédits qui me seront alloués en faveur du sport de proximité. Donc j'attends à ce que vous votiez aussi le budget.

Je rappelle enfin, je l'ai exprimé à plusieurs reprises auprès de vous et de tous les maires d'arrondissement, que nous travaillons à la mise en place d'une réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives. Le travail est bien engagé et je serai en mesure courant novembre de la soumettre aux arrondissements, avec l'objectif d'un passage au Conseil de Paris de décembre prochain.

Dans ces conditions, je vous demande de retirer votre vœu ; sinon, j'appellerai à voter contre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Monsieur MENGUY, je crois que vous avez été persuadé et vous allez nous le dire. Vous retirez le vœu ou pas ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vais vous donner ma position très rapidement.

On maintient le vœu pour deux raisons et je vais expliquer la position.

D'abord, nous ne voulons pas le remboursement d'un équipement, puisque c'est une dotation de fonctionnement ; nous n'avons pas demandé la différence à l'euro près...

On estime que cela vaut 55.000 euros.

Le second point, je ne sais pas ce que Mme HIDALGO vous a dit début septembre, mais lundi dernier, elle nous disait, et je la cite : "il se trouve que la proposition faite par la DJS, j'ai le droit d'y apporter des modifications et je trouve que le traitement qui a été réservé n'est pas tout à fait justifié par rapport à l'activité de "Gym Paris 15". Je trouve que le montant de la subvention qui a été proposée par la DJS n'est pas conforme à l'activité de cette association, mais nous assumons d'amender cette délibération parce que l'association "Gym Paris 15", les personnes qui l'animent et les enfants et adultes qui la fréquentent méritent d'avoir une augmentation de cette subvention".

Je veux bien qu'on la reporte aux calendes grecques et à l'année prochaine en particulier, mais nous, élus U.M.P., voulons cette subvention et la maintenons.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 126).

2008, DJS 235 - Subvention à la société anonyme sportive Paris Saint-Germain Football - Montant : 2.150.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 235 relatif à l'attribution d'une subvention de 2.150.000 euros à la société anonyme sportive "Paris Saint-Germain Football".

M. GAREL, comme Mme BECKER, a cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Je ne les utiliserai pas, Monsieur le Maire. Ce ne serait pas raisonnable, parce que vous connaissez nos arguments.

Je voudrais quand même signaler que c'est la première fois depuis que nous sommes élus que nous n'allons pas refaire notre grand numéro de duettiste avec Pascal CHERKI. Les adjoints passent, en revanche, les critiques et les problèmes demeurent.

Ce qui est bien avec le P.S.G., c'est que l'on ne s'ennuie jamais, parce que chaque année, pour ne pas dire chaque mois, ce club défraie la chronique ; de banderoles en scandales, de batailles en arrestations, etc., il se passe toujours quelque chose au P.S.G.

Je ne vais pas reprendre toutes les raisons qui font que nous nous opposons, depuis le début de notre élection en 2001, à cette subvention, la principale étant, bien sûr, que nous n'avons pas, de notre point de vue, à subventionner une société anonyme qui est une société privée ; nous ne devons pas subventionner le sport professionnel.

Autant nous sommes favorables à subventionner le sport amateur et même à augmenter l'aide que nous apportons à ce type de club ou de pratique sportive, autant nous ne pensons pas que ce soit le rôle d'une collectivité de subventionner, sur-tout à un tel niveau, un club sportif professionnel.

D'ailleurs, ce club s'engage depuis des années, d'après les conventions que nous signons avec lui, à faire en sorte d'aider les clubs amateurs, de parrainer des clubs amateurs via le P.S.G. On s'aperçoit en fin de compte que cela est tout à fait limité, pour ne pas dire "bidon". Ce n'est pas nous qui le disons, mais un article récent du "Parisien" qui n'est pas spécialement connu comme un journal antisportif.

Je terminerai par un autre fait nouveau. Comme cela a été dit ce matin dans la discussion sur les orientations budgétaires, nous sommes face à une crise économique qui va nous pousser à faire des choix.

Est-ce bien prioritaire de continuer à subventionner un club sportif à un tel niveau, à un moment où il va falloir décider si nous faisons davantage de logements sociaux, si nous faisons davantage pour que le Plan Climat s'applique à Paris, si nous faisons davantage pour que les Parisiens supportent mieux cette crise ?

Je pense que le P.S.G. pourra tout à fait vivre sans notre subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Un club de football aussi prestigieux que le "Paris Saint-Germain" fait évidemment partie de l'histoire et de l'identité parisienne. Il ne paraît donc pas anormal de subventionner le "Paris Saint-Germain".

Nous apprécions tout particulièrement que la convention qui lie la Ville de Paris et le "Paris Saint-Germain" implique de nombreuses initiatives en direction des jeunes parisiens et du sport de proximité dans la Capitale. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera ce projet de délibération.

Cependant, à l'avenir, il faudra certainement envisager un renforcement de l'implication du club dans la vie et le tissu sportif parisien et parce que nous voyons en ce moment les limites du sport business dans la crise que nous subissons, il nous faudra privilégier l'accès des Parisiens aux équipements sportifs.

Je fais d'ailleurs confiance à Jean VUILLERMOZ pour mener à bien cette priorité.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je remercie Mme BECKER de son très bel exposé.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ, pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Cher Sylvain, je ne tombe pas de ma chaise en vous entendant. C'est clair que je m'attendais à cela, puisque cela fait plusieurs années, depuis le début d'ailleurs de la mandature, que vous dites à peu près les mêmes choses. Il n'y aura pas de numéro de duettiste entre nous comme cela avait été le cas avec Pascal CHERKI.

Soyons clairs, je vais résumer, en étant le plus bref possible. La Ville de Paris se propose en effet, par le projet de délibération qui vous est soumis, de verser, en application de la loi Buffet, une subvention de 2.150.000 à la S.A.S. "Paris Saint-Germain". Je rappelle évidemment qu'avant la loi Buffet, les sommes qui étaient allouées aux clubs professionnels étaient nettement supérieures et que cette loi a permis de faire un premier pas.

Maintenant, il y a des députés ici, des sénateurs, s'ils veulent encore modifier la loi, ils le peuvent. J'attire l'attention sur l'éventualité de baisser encore les subventions aux clubs dits professionnels ; peut-être faudra-t-il que ce soit sur l'ensemble et non pas sur un seul que les choses se passent et ensuite, ma foi, il pourra y avoir aussi des particularités pour un certain nombre d'autres clubs qui sont en S.A., qui ne sont pas des clubs de football et qui, eux, ont beaucoup de difficultés à vivre.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la Ville de Paris et le club jusqu'en 2014 et constitue la contrepartie, je le rappelle à Sylvain, mais qui le sait très bien, des missions d'intérêt général demandées au club et qui sont les suivantes : la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs; la participation du club à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale et la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et de la prévention de la violence dans les stades.

A ce propos, des articles parus dans "Le Parisien", que vous citiez tout à l'heure, donnaient des bons exemples de participation du club à des vacances pour les jeunes et les jeunes des clubs, notamment des clubs filleuls.

Depuis plusieurs années, le "Paris Saint-Germain" respecte parfaitement le dispositif conventionnel le liant à la Ville, ainsi que cela a été constaté à l'occasion du comité de suivi des grands clubs de juin dernier.

Je rappelle à l'ensemble des présidents de groupe qu'ils sont invités à cette réunion mais que, malheureusement, je ne les vois pas. Je souhaiterais donc qu'à l'avenir, pour l'ensemble des clubs de ce type, ils puissent y participer, de façon à avoir dès ce moment-là le débat et de poser toutes les questions qu'ils souhaitent à l'ensemble de ces clubs.

Sur le plan de la formation, le P.S.G. a formé 109 sportifs au cours de la saison dernière, soit dans le cadre de sections sportives scolaires, soit au sein de son centre de formation.

Contrairement au passé, un nombre de plus en plus grand de joueurs de l'équipe professionnelle sont maintenant issus du centre de formation du P.S.G.

Dans le domaine de l'animation du tissu sportif parisien, le club a continué à mettre en place plusieurs actions ou activités en direction des écoles parisiennes et des centres de loisirs de la Ville, à travers des manifestations telles que "Paris Saint-Germain aux enfants", "Paris tout foot", l'entretien d'un réseau de clubs filleuls ou l'organisation d'écoles municipales des sports.

A propos des clubs filleuls et du réseau des clubs filleuls, j'ai demandé à la direction du "Paris Saint-Germain" de bien vouloir essayer de faire en sorte que les joueurs puissent aller directement dans les lieux d'entraînement des clubs filleuls, au lieu que ce ne soit seulement que les clubs filleuls qui viennent au Paris Saint-Germain. Je crois que c'est quelque chose qui est très attendu par les jeunes de ces clubs.

Enfin, en termes de prévention...

Non, ils n'iront pas en Maserati, on viendra les chercher !

Enfin, en termes de prévention et de sécurité, le club, grâce à la subvention versée par la Ville, a renforcé la sécurité dans et à proximité du Parc des Princes par la mise en place de nouveaux outils et de mesures fortes, telles qu'un contrôle d'accès interdisant tout accès au stade à un supporter démuné de billet ou la création d'une carte d'abonnement avec photo.

Enfin, le P.S.G. est un club très engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, dans le cadre notamment d'un partenariat avec la LICRA.

Le P.S.G. est un des clubs sportifs professionnels avec qui le travail en commun est le plus intense. C'est aussi celui qui attache une grande importance à son ancrage territorial.

Diminuer ou supprimer la subvention de la Ville à ce club aboutirait à rompre le lien fort qui l'unit à la Ville et, au-delà, aux Parisiens passionnés de football.

Enfin, Emmanuelle BECKER a évoqué le "sport business" qui, depuis de nombreuses années, touche de nombreux sports dont le football. Je rejoins tout à fait son sentiment : comment, en effet, ne pas voir que la financiarisation de pratiquement toutes les sphères de notre société a progressivement dévalorisé le jeu au profit des enjeux financiers ? Cette financiarisation du sport a été encensée par certains, considérant que le sport ne devait pas être à l'écart du mouvement de l'histoire vers le libéralisme. Là aussi, les leçons doivent être tirées et permettre au sport de retrouver les origines de son développement et de sa pratique.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Il y a une explication de vote du Président LAMOUR, qui a 2 minutes, selon le nouveau règlement.

Monsieur Jean-François LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Je voudrais répondre d'un mot à Jean VUILLERMOZ.

Certes, la loi Buffet en 2000 a plafonné les aides apportées par les collectivités aux clubs professionnels, a fléchi aussi ces aides ; vous avez rappelé une panoplie de mesures et d'actions qui sont, je crois, effectivement, tout à fait en adéquation avec ce que doit apporter un club professionnel, mais rien ne vous empêche, Monsieur le Maire, de ne pas verser de subvention. Il n'y a pas besoin de la loi pour cela. Vous vous êtes retourné vers moi en me disant : "Les députés peuvent interdire." Mais, si vous le souhaitez, vous ne versez pas de subvention et tout ira bien.

Pour autant, j'estime que cette subvention est de bon aloi.

Je reconnais bien volontiers qu'aujourd'hui le sport professionnel est en train de passer une sorte d'étape supplémentaire. Eric BESSON travaille sur la compétitivité des clubs sportifs professionnels...

Je sais que cela vous fait mal quand je dis BESSON ! Oui !

... que Philippe SEGUIN travaille également sur la modernisation des enceintes sportives professionnelles.

Dans ce cadre, je pense qu'à terme, les collectivités pourront ne plus avoir à verser de subventions, dont on sait très bien que, par osmose, elles servent aussi pour financer l'activité du club professionnel, c'est-à-dire des activités professionnelles du club.

Mais, pour l'instant, je crois que c'est une bonne mesure, équilibrée, raisonnable pour les budgets d'une collectivité et, pour tout vous dire, le groupe U.M.P.P.A. votera pour cette subvention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 235.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 235).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Jules Ladoumègue.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au stade Jules Ladoumègue.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit dans la perspective des travaux et de la destruction du stade Jules Ladoumègue dans le 19e. Nous tenons à souligner le faible intérêt de l'Exécutif municipal pour le sport.

En effet, s'agissant des travaux du T3 et de la destruction du stade Jules Ladoumègue, vous attachez un intérêt particulier pour, sans attendre les conclusions de l'enquête publique, faire voter des projets de délibération, vous manifestez beaucoup moins d'énergie pour vous occuper des Parisiennes et des Parisiens qui pratiquent une activité sportive. Aucune information concrète concernant la couverture des deux terrains situés rue Barbanègre n'a été transmise à cette Assemblée depuis le début de la mandature.

En revanche, en juillet 2008, vous votez le projet de délibération DVD 104 relatif à un groupement de commandes pour la communication du T3. Il est singulier de faire passer la communication avant les intérêts des Parisiennes et des Parisiens, vous en conviendrez peut-être.

C'est pour ces raisons qu'avec Jean-Jacques GIANNESINI et les élus du groupe U.M.P.P.A., nous émettons le vœu que, comme cela a été fait pour le football, la Ville de Paris subventionne la réfection et la couverture de trois terrains au SIPS à Bobigny, en échange d'une priorité d'utilisation de ces infrastructures.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame ONGHENA.

C'est M. VUILLERMOZ qui répond et qui donne l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 39.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Tout d'abord, je tenais à dire que je partage la préoccupation exprimée dans ce vœu. Nous travaillons activement avec le maire du 19e arrondissement, les associations, le Rectorat, en vue du relogement provisoire des activités sportives du stade Jules Ladoumègue.

Vous le savez, des solutions sur Ladoumègue seront trouvées pour les activités basket et hand. Les activités relogées sont donc le tennis et le football. Il a été convenu de transférer ces activités sur différentes installations présentant l'avantage de la proximité et de l'accessibilité pour les habitants du Nord-Est parisien.

S'agissant du tennis, trois sites du 19e arrondissement ont été retenus. Principalement, évidemment, ce sera Barbanègre, où, avant votre arrivée, Madame, en tant qu'élue du 19e, j'avais déjà demandé qu'une partie des terrains de tennis de Barbanègre soit couverte. Malheureusement, il n'y aura qu'un court, puisque le deuxième ne peut pas être couvert.

Pour pallier tout cela, nous avons prévu de mettre à disposition un certain nombre de créneaux sur Pailleron et sur les 7 Arpens.

La proposition que vous faites du relogement des activités tennistiques sur le SIPS de Bobigny n'est pas possible, donc je ne peux pas retenir votre vœu.

De ce point de vue, j'affirme que le football, lui, sera relogé sur le stade Nelson Mandela à Bobigny et, pour assurer de bonnes conditions aux activités sportives, le Conseil de Paris aura à se prononcer, vraisemblablement le mois prochain, sur des travaux pris totalement à la charge de notre collectivité, avec en contrepartie un usage exclusif des associations et scolaires de Paris pendant toute la durée des travaux sur Ladoumègue.

Sur Barbanègre, vous m'avez posé la question. Je vous le dis aussi : cela viendra en délibération très prochainement, certainement à la prochaine session de notre Conseil.

Au vu des éléments que je viens de vous donner, je vous propose de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, je serais contraint d'émettre un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Madame ONGHENA, maintenez-vous votre vœu après ces réponses très complètes ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je prends acte des éléments transmis par M. VUILLERMOZ. Effectivement, je n'étais pas élue sous la précédente mandature, mais je précise quand même un point : si, la précédente mandature n'a pas réussi à faire couvrir Barbanègre, je suis un petit peu inquiète pour cette mandature.

C'est la raison pour laquelle je maintiens mon vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'avenue de Clichy.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'avenue de Clichy.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui, je pense, ne devrait pas poser de souci. Il concerne, en effet, la requalification de l'avenue de Clichy, dossier évoqué déjà précédemment sous l'ancienne mandature et qui avait fait l'objet de beaucoup de concertations, avec la création, entre autres, d'un groupe de travail en 2004, à l'initiative de la mairie du 17e.

Des associations et des représentants de conseils de quartier sont présents dans ce groupe de travail. Plusieurs propositions de requalification de l'avenue de Clichy, particulièrement en matière de voirie et de transport, avaient été faites précédemment.

Malheureusement, ce groupe de travail n'avait pas été reconnu sous la précédente mandature comme étant un groupe qui méritait d'être entendu par l'adjoint en charge, à l'époque M. BAUPIN.

Suite à la déclaration de Mme HIDALGO lors du précédent Conseil de Paris où vous nous avez rassurés en nous disant que la réflexion serait intégrée dans le cadre du comité de pilotage de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", nous aimerions que le travail spécifique qui a trait à l'avenue de Clichy soit pris en compte.

La requalification de l'avenue de Clichy dépendra de l'aménagement sur la Z.A.C. "Cardinet-Batignolles". C'est cependant un travail à part pour nous puisqu'il est également lié aux travaux de rénovation de la place de Clichy. L'avenue de Saint-Ouen sera éventuellement concernée puisque nous avons, parmi les propositions faites, des modifications de sens de circulation.

Nous souhaiterions nous assurer que le travail réalisé précédemment puisse servir dans le cadre de la réflexion de la municipalité actuelle.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Comme je vous l'ai déjà indiqué lors du précédent Conseil de Paris, on pourra revenir sur ce dossier lors de chaque Conseil de Paris si vous le souhaitez, nous intégrerons ce travail, le poursuivrons.

Ce sujet concerne aussi le 18e arrondissement. Je ne suis pas pour que l'on fasse des groupes "ad hoc" et distincts alors que tous rentrent dans la problématique d'ensemble du secteur "Clichy-Batignolles", secteur relativement large, sur lequel nous mettons en place un comité permanent de concertation.

Je vous propose de retirer votre vœu. Sur le fond, bien sûr que l'on va intégrer les travaux qui ont déjà été faits, que l'on va poursuivre, amplifier cette réflexion et l'ouvrir à d'autres acteurs.

Il ne serait pas de bonne gouvernance de multiplier les groupes de travail sur des sujets distincts.

Sur l'ensemble du secteur "Clichy-Batignolles", il y aura, c'est en tout cas une des propositions que je ferai au comité permanent de concertation, un travail par secteur. Cependant, je ne vais pas, à chaque Conseil de Paris, vous rassurer sur le fait que l'on va bien travailler sur l'avenue de Clichy.

Je vous demande de retirer ce vœu. Nous avons mis en place l'instance qui va bientôt se réunir, vous allez participer bientôt au comité de stratégie, nous aurons ensuite le comité permanent de concertation.

Je vous propose de retirer ce vœu parce qu'il n'est pas aujourd'hui particulièrement fondé sachant que le travail va se faire dans un cadre pour lequel je croyais que vous aviez donné votre assentiment.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Madame la Maire, sachant que vos propositions seront prises en compte, maintenez-vous ou retirez-vous ce vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Si on revient sur ce dossier depuis le précédent Conseil de Paris, c'est bien parce que la réponse que vous nous aviez faite la dernière fois ne nous satisfaisait pas.

Ce groupe de travail existe parallèlement au comité de concertation que vous voulez mettre en place et c'est très bien. A ce jour, je n'ai toujours pas la composition de ce comité de concertation dont vous nous parlez.

Je souhaite m'assurer et vais même aller au-delà, parce que quand je vous entends je ne suis absolument pas rassurée, qu'un représentant de ce groupe de travail figure au comité de pilotage, soit présent de façon à ce qu'il y ait une trace et une continuité.

Je maintiens donc ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'emprise du lycée Honoré de Balzac.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'emprise du lycée Honoré de Balzac.

Mme Brigitte KUSTER interroge Mme HIDALGO.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est un sujet sur lequel nous souhaiterions avoir des précisions, bien qu'il ait déjà été évoqué précédemment à différentes reprises.

Nous n'avons pas à ce jour confirmation écrite de l'engagement du Maire de Paris, qu'il m'avait tenu oralement ainsi que Mme HIDALGO, concernant l'emprise du lycée Honoré de Balzac, où la Ville de Paris avait prévu de construire des logements sans en avertir au préalable ni la communauté éducative, ni le Conseil régional à qui appartient le terrain, ni les élus de l'arrondissement, ni les parents.

Nous nous en étions émus à l'époque. Depuis, les choses avaient évolué, Mme GOUREVITCH, vice-présidente de la Région, était venue voir sur place ce qu'il en était et a découvert en effet que la Ville avait été plus vite que prévu sur ce dossier.

Nous en avons maintenant l'assurance, mais les parents sont encore inquiets. Nous souhaiterions avoir une trace écrite qui confirme que ce projet est bien nul et non avvenu et qu'il n'y aura pas de construction sur l'emprise du lycée international Honoré de Balzac.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - La répétition est la meilleure des pédagogies.

Le Maire vous avait confirmé qu'il n'y aurait pas de réalisation de logements sur l'emprise du lycée Honoré de Balzac. Je vous ai fait un courrier le 17 octobre 2008 dans lequel je vous confirme cette position. On peut continuer à en parler, on peut continuer à considérer que, chaque fois qu'on énonce quelque chose, il faut le remettre en question.

Les parents sont inquiets et certains sans doute agitent leur inquiétude. Le courrier que je vous ai envoyé, je vais également leur envoyer afin que les choses soient très claires concernant l'emprise du lycée Honoré de Balzac. Ce vœu est sans fondement puisqu'il y a déjà été répondu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER, vous avez reçu ou vous allez recevoir...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - J'ai reçu le courrier le 17 octobre, mais j'avais déposé mon vœu avant, Monsieur le Maire. Vous comprendrez que ce courrier était le bienvenu, arrivant avant le Conseil de Paris mais surtout en réponse à mon vœu.

Je suis heureuse d'avoir reçu cette lettre mais il a fallu que je revienne à la charge pour qu'enfin vous daigniez m'écrire puisque le Maire de Paris ne l'a pas fait.

Je prends acte d'avoir reçu cette lettre et je pense que j'ai bien fait de déposer le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous le retirez ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, je le retire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Maria Vérone à une rue ou un square dans le 18^e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom de Maria Vérone à une rue ou un square dans le 18^e arrondissement.

Mme PIGEON interroge Mme HIDALGO.

Mme Frédérique PIGEON. - Nous souhaiterions en effet que soit attribué à une place ou à une rue du 18^e arrondissement, voire d'ailleurs, le nom de Maria Vérone.

Cette femme a débuté sa vie comme institutrice et est devenue avocate. Ce fut la première femme autorisée à plaider en cours d'assise, elle mit sur pied l'Union nationale et internationale des avocates et, plus largement, se consacra à l'émancipation politique et civile des femmes.

Nous souhaiterions que, puisque les noms de rue ou de place sont attribués à des personnes décédées ayant marqué la vie politique, celui de Maria Vérone soit attribué de manière prioritaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un avis très favorable.

D'abord il s'agit d'une femme et j'insiste régulièrement auprès de notre Assemblée pour que les noms de femmes soient plus fréquemment proposés à notre Conseil.

Vous l'avez dit, Maria Vérone était une militante. Très jeune elle a été institutrice. Elle a défendu la laïcité. Elle a été révoquée pour ses idées à la suite d'une conférence prononcée sur l'éducation du peuple.

C'est un personnage important qui a marqué l'histoire de Paris mais aussi l'histoire des femmes.

Elle fut aussi décorée de la Légion d'Honneur en 1936. C'est avec un grand plaisir que j'é mets un avis favorable sachant que le lieu où le nom de Maria Vérone sera attribué est proposé également.

On n'aura pas de nécessité à passer par la commission qui examine l'ensemble des noms des personnalités auxquelles on doit attribuer un lieu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Ceci devrait un peu corriger le déséquilibre entre les noms d'hommes et de femmes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 198).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la représentation de la Ville de Paris au sein du futur Syndicat mixte ouvert.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'information du Conseil de Paris sur le Syndicat mixte ouvert.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 50 et n° 51 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la représentation de la Ville de Paris au sein du futur Syndicat Mixte Ouvert.

La parole est à M. DUBUS qui va les présenter ensemble pour gagner du temps.

M. Jérôme DUBUS. - On peut les mettre ensemble.

Un premier vœu concerne la représentation de la Ville de Paris au sein du Syndicat Mixte Ouvert. Je rappelle que Paris jouit d'un statut tout à fait particulier au même titre que Lyon et Marseille. Ce Syndicat mixte ouvert en cours de constitution - il sera constitué le 5 novembre - doit normalement représenter par une voix la commune ou le département qui y adhère. Comme Paris a quand même un statut tout à fait particulier, il me semble qu'au moins une ou deux voix supplémentaires pourraient lui être attribuées compte tenu de la répartition des mairies entre la gauche et la droite actuellement : 12/8.

Si ce n'était pas possible, qu'au moins l'une des deux voix actuelles, c'est-à-dire soit celle de la Ville, soit celle du Département soit attribuée à l'opposition.

Le deuxième vœu tend à ce que nous ayons lors du Conseil de Paris des 24 et 25 novembre prochain un vrai débat sur ce Syndicat Mixte Ouvert puisque aujourd'hui nous n'avons pas encore eu ce type de débat. Je crois que s'il est constitué le 5 novembre, cela fera l'objet d'une délibération et il y aura donc débat. S'il n'était pas constitué le 5 novembre, il faudrait que se soit inscrit sous forme d'un débat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur MANSAT, sur la représentation de l'opposition - vœu n° 50 - et le débat en novembre - vœu n° 51 -, quel est le point de vue de l'Exécutif ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Sur la première proposition de l'U.M.P. tendant à ce que l'opposition parisienne soit représentée, la réponse sera non. Ce n'est pas une réponse de principe, mais la raison en est que l'ensemble des collectivités concernées ont décidé de s'en tenir au principe qu'une collectivité égale une voix, quel que soit le statut de cette collectivité, ce qui est le principe qui prévaut au sein de la conférence métropolitaine. Paris sera donc représentée par le Maire au sein de ce syndicat qui doit se constituer à partir du 5 novembre. Donc, je proposerai à M. DUBUS de retirer son premier vœu, qui n'a pas de raison d'être.

Je répondrai également non au deuxième vœu puisque l'Exécutif a décidé de mettre à l'ordre du jour de la séance de novembre la question de l'adhésion à ce syndicat mixte d'études Paris métropole, comme d'ailleurs cela se fera dans toutes les collectivités car il faudra deux délibérations : une pour autoriser le maire à adhérer et une seconde pour valider l'adhésion de la collectivité au syndicat. Là encore, je demanderai donc à M. DUBUS de retirer ce vœu.

S'il ne souhaitait pas les retirer, je demanderai un vote contre ces deux vœux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Juste une question sur le vœu n° 51 : à partir du moment où il y aura un débat pour approuver la constitution, cela ne répond-il pas au vœu n° 51 ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Non, le vœu demande qu'un débat soit organisé. L'exécutif avait décidé d'organiser un débat, ce qui est tout à fait légitime car la collectivité aura à se prononcer sur l'adhésion de la Ville au syndicat. Donc, le vœu est sans objet, c'est-à-dire que ce n'est pas l'U.M.P. qui demande l'organisation d'un débat, c'est l'Exécutif parisien qui met à l'ordre du jour du Conseil de Paris l'adhésion au syndicat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, retirez-vous le vœu n° 51 ?

M. Jérôme DUBUS. - Je le retire, à condition que ce soit un vrai débat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - L'opposition pourra s'exprimer.

M. Jérôme DUBUS. - Ce sera un vrai débat ?

On retire le vœu n° 51.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Et le n° 50 ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous le maintenons car s'agissant du Syndicat mixte ouvert, on est mal partis pour l'ouverture, si j'ai bien compris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'information du Conseil de Paris sur le Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 52 et n° 53 dans le fascicule, déposés par les groupes "Les Verts" et U.M.P.P.A., relatifs au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Je donne la parole à M. BAUPIN pour une minute pour défendre le vœu n° 52 et à M. DUBUS pour défendre le vœu n° 53.

M. MANSAT répondra aux deux.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je serai très rapide.

Le débat sur le S.D.R.I.F. a duré plusieurs années et a permis au Conseil régional d'élaborer un document auquel nous avons été, les différents départements, largement associés, qui a fait l'objet d'avis favorables de la part d'une majorité de départements et a été adopté par le Conseil régional, le Conseil Economique et Social Régional, la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers. Donc, beaucoup d'avis favorables sur ce S.D.R.I.F. qui est un document exemplaire en matière d'organisation du territoire et de vision prospective en matière de développement durable.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement semble vouloir bloquer ce document à en croire les déclarations faites par M. BLANC, secrétaire d'Etat chargé de la région capitale.

Notre souhait, au travers de ce vœu, est de réaffirmer le soutien de la Ville de Paris à ce S.D.R.I.F. et de demander à l'Etat de bien vouloir le signer de façon à ce qu'il puisse être mis en œuvre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DUBUS, pour une minute, pour présenter le vœu n° 53.

M. Jérôme DUBUS. - En juillet 2007, le Conseil régional avait approuvé la première mouture du S.D.R.I.F., qui a été soumise ensuite à l'enquête publique où environ 40 pages de recommandations ont été faites par le commissaire enquêteur sur ce document.

Un certain nombre de ces recommandations ont été prises en compte dans une deuxième mouture du S.D.R.I.F., qui a été approuvée les 25 et 26 septembre derniers par le Conseil régional.

Or, ces modifications sont parfois importantes ; elles concernent la Ville de Paris pour un certain nombre d'entre elles et nous n'avons pas eu d'information sur ce sujet.

Nous demandons donc clairement que lors du Conseil de Paris des 24 et 25 novembre prochains, nous ayons un débat sur cette dernière mouture du S.D.R.I.F. approuvée par le conseil régional.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. MANSAT sur les vœux n° 52 et n° 53.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Sur le vœu n° 52, M. BAUPIN a tout dit et très bien.

J'ajouterai l'avis favorable de la Commission d'enquête, qu'il n'a peut-être pas cité. J'émetts un avis favorable sur le vœu n° 52 présenté par M. BAUPIN et le groupe "Les Verts".

Quant au vœu de l'U.M.P. de M. DUBUS, je rappellerai que la procédure a été menée à son terme en matière d'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, Le Conseil de Paris s'est prononcé. Après le rapport de la Commission d'enquête et les réponses apportées par le Conseil régional, ce dernier a délibéré et adopté ce schéma directeur. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur cette décision, la procédure ayant été achevée et menée à son terme.

C'est donc une proposition de rejet du vœu n° 53 de l'U.M.P.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 204).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DLH 208 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 32 logements PLUS et 30 logements PLS sur le lot 6 du groupe Villiot-Rapée situé 19, rue Villiot (12e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 208 concernant la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 32 logements PLUS et 30 logements PLS sur le lot 6 du groupe Villiot-Rapée situé 19, rue Villiot (12e), sur lequel l'amendement n° 43 a été déposé par le groupe "Les Verts".

C'est M. DUTREY qui en cinq minutes interroge M. MANO.

M. René DUTREY. - Ce sera beaucoup moins que cinq minutes parce qu'un flash-back de plus de cinq minutes, cela rend les films incompréhensibles, en général.

Le projet de délibération DLH 208 prévoit la construction d'un certain nombre de logements sociaux dans le 12e arrondissement. Comme à son habitude, le groupe "Les Verts" souligne que premièrement il soutient l'effort fait par la Ville de Paris de réaliser beaucoup de logements sociaux mais il continue à critiquer l'équilibre entre les différents types de logements sociaux.

Je rappelle que la Ville de Paris aujourd'hui produit 24 % de P.L.A.-I, 47 % de PLUS et 29 % de P.L.S. alors que le P.L.S. ne représente à peu près que 1,6 % des demandeurs du fichier.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Monsieur MANO vous répond, comme d'habitude !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur DUTREY, dans le cas précis, il s'agit tout de même d'une opération extrêmement importante de démolition-reconstruction de 290 logements en état extrêmement précaire. Nous avons rarement engagé des opérations de démolition de cet ordre. Cette opération permettra la construction de 328 logements sociaux, et pour l'essentiel 285 PLUS et 43 P.L.S.

Vous noterez que la part des P.L.S.S est de 15 %. Le choix s'est fait après des concertations locales extrêmement importantes qui ont permis d'aboutir à un accord global sur la programmation ainsi que sur la forme urbaine. Il y a un travail antérieur et nous sommes au bout de la restructuration complète de ce secteur extrêmement sensible. Je crois que l'ensemble des opérateurs et des habitants est extrêmement satisfait de cette évolution, de la création d'un jardin, d'un équipement public, ainsi que de ces logements.

Eh bien, comme d'habitude, je dirai que je ne vous suivrais pas dans votre démarche, en vous rappelant que 20 % des logements PLUS sont attribués à des gens qui sont sous les plafonds de ressources P.L.A.-I., ce qui en soit me semble-t-il correspond tout de même à votre souhait.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO. Le dialogue est classique !

Sur l'amendement n° 43, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Négatif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 208).

2008, DLH 211 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "Lefebvre-Perichaux" situé 16, rue des Périchaux, 115 à 119, boulevard Lefebvre et 110-112, boulevard Brancion (15e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 211 concernant la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "Lefebvre-Perichaux" situé 16, rue des Périchaux, 115 à 119, boulevard Lefebvre et 110-112, boulevard Brancion (15e).

M. DUTREY interroge M. MANO.

M. René DUTREY. - C'est une discussion effectivement que nous avons déjà eue avec M. MANO mais je voudrais intervenir sur ce projet de délibération "PALULOS" et plus globalement sur l'ensemble des délibérations "PALULOS" qui vont se présenter à notre Conseil pour exprimer la vive inquiétude du groupe "Les Verts" sur le financement de ces opérations.

Je voudrais vous rappeler qu'au moment du vote du Plan Climat, la Ville de Paris s'était engagée à prévoir des crédits pour traiter le cœur des 55.000 logements sociaux les plus économes. Elle avait mis cet argent sur le tapis sous condition que l'Etat mette la somme équivalente entre autres dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Le problème, c'est qu'à ma connaissance l'Etat n'a pas mis la somme équivalente, et même je cherche la ligne parmi les budgets de l'Etat parce que M. LAMOUR à moins que ce ne soit M. DUBUS, en 8e Commission, affirmait qu'il y avait vraiment une ligne budgétaire ciblée sur les "PALULOS" dans le budget de l'Etat.

Si vous retrouvez la ligne "PALULOS" dans le budget de l'Etat, je serais très heureux de pouvoir boucler ce dossier, car nous sommes dans une situation où les contraintes de la crise financière vont vraiment peser sur la Ville de Paris, où nous nous sommes fixés des objectifs importants de création de logements sociaux, où les "PALULOS" très souvent, ne serait-ce qu'en terme de réhabilitation stricte, sans parler de réhabilitation thermique ou de Plan Climat, sont nécessaires.

Aujourd'hui, on ne voit pas très bien comment ces opérations "PALULOS" vont pouvoir être financées. Les délibérations proposées au Conseil aujourd'hui, je dirai en tout respect pour le travail fait par la DLH, sont absolument indigestes en termes de développement durable ; on se limite vraiment aux ampoules basse tension et aux chasses d'eau économes en eau. Une des délibérations intègre des capteurs solaires mais je dirais que nous sommes très loin du Plan Climat, nous sommes très loin des objectifs que nous nous sommes fixés.

J'ai bien peur qu'un certain nombre d'arbitrages aient à être faits et je demande vraiment - cela ne concerne pas seulement M. MANO mais aussi les finances de la Ville - que la déclinaison de cette démarche du Plan Climat dans l'élaboration "PALULOS" soit établie au jour de ce qui va se passer pour les finances de l'Etat et pour les finances liées au Grenelle de l'Environnement. Il va falloir peut-être que nous remettions tout cela à plat.

Je sais que des expériences sont en cours. Cela me fait toujours un peu peur car on fait en général des expériences quand on n'a pas le budget pour pouvoir traiter systématiquement. Nous sommes intéressés par traiter systématiquement ce parc, même par de petites avancées, mais au moins que celles-ci soient systématiques.

Il y a bien sûr un domaine de recherche énorme, gigantesque sur certains immeubles qu'il faut aussi mener de front, mais ces "PALULOS" sont vraiment aujourd'hui les bâtiments les plus consommateurs d'énergie, les bâtiments qui créent le plus de gaz à effets de serre, et il ne suffira pas de mettre des normes même drastiques dans la construction neuve - nous en sommes encore loin - pour être à la hauteur de l'enjeu climatique. Cela passe par la réhabilitation du parc existant. Le Grenelle de l'Environnement a fait le choix de cibler des crédits vers des propriétaires privés. L'immense parc public en a également besoin. Donc, j'espère que, de son côté, l'Etat fera ce qu'il faut. S'il faut le rappeler à l'ordre, je suis à votre disposition, Monsieur MANO, pour prendre toutes les initiatives avec vous pour le faire.

Côté Ville de Paris, il faut qu'avec pragmatisme nous imaginions comment nous allons pouvoir décliner le Plan Climat sur le "PALULOS", apparemment pour le moment sans un sou.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

M. MANO va vous rassurer.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - En même temps, j'accompagnerai René DUTREY, car effectivement le Plan Climat nécessite des moyens financiers d'autant plus importants que l'Etat, qui s'était engagé initialement avec une ligne budgétaire dans le Grenelle spécifique pour la réhabilitation, a fait marcher arrière, faisant supporter intégralement soit aux locataires, soit aux bailleurs et aux collectivités locales le montant de l'investissement nécessaire.

Ce choix est très particulier : je vous rappelle que dans le cadre du Grenelle a été promis un prêt potentiel de 70.000 euros au secteur privé, sans intérêt et sans plafond de ressources. En ce qui concerne le secteur social, nous en sommes à des prêts bonifiés à 1,9% d'intérêt, ce qui est faible. Je constate qu'il y a un favoritisme en faveur du secteur privé qui dispose d'une aide sans plafond de ressources, ce qui me choque.

Deuxième élément, comment financer le Plan Climat à la hauteur de nos ambitions ? Nous avons envisagé un temps, et en accord potentiellement avec les locataires, que ces derniers pouvaient contribuer à la hauteur des enjeux d'économie d'énergie à une partie du financement.

Or, un amendement déposé par M. Noël MAMÈRE et accepté par la majorité, empêche le bailleur de se retourner en partie sur le locataire pour récupérer une partie des investissements nécessaires, entraînant des économies d'énergie, ce qui complique encore plus le problème de financement.

Néanmoins, nous essayons de prendre l'initiative, et je ne cache pas que nous sommes lancés dans des opérations expérimentales. Nous essayons de réfléchir avec les opérateurs, avec les entreprises pour déterminer comment ces dernières peuvent éventuellement participer au financement, que ce soit sur la partie construction et amélioration ou celle dédiée à la fourniture d'énergie, pour pouvoir sans attendre investir les sommes nécessaires, quitte à étaler dans le temps la récupération potentielle par ces derniers de l'investissement initialement produit.

Il va falloir que nous soyons inventifs. En effet, la Ville seule et le bailleur social seul ne pourront pas sans augmentation de loyer et sans aide de l'Etat spécifique en matière de subvention, atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés. Nous ne le renions pas, bien évidemment, mais encore faut-il que nous puissions trouver les moyens de financement adéquats nous permettant d'agir avec efficacité sur le sujet.

Ces immeubles font l'objet de négociations bien antérieures à la décision du Plan Climat, avec des engagements de locataires. Si nous n'avons pas pu les passer avant en PALULOS, c'est que, malheureusement, la ligne PALULOS, que nous avons su préserver un temps à Paris, dans la discussion avec l'Etat, ne nous permettait pas de valider la totalité des programmes au cours des deux années précédentes.

Et je regrette encore plus qu'à l'avenir, la ligne PALULOS, au niveau du budget de l'Etat, ait totalement disparu ! Donc, là aussi, pour l'entretien courant hors Plan Climat, nous aurons de plus grandes difficultés encore, d'où un appel pressant en ce moment sur la nécessité pour l'Etat de revoir son budget logement. Cela me semble être d'une grande importance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 211).

Vœu déposé par MM. Patrick BLOCHE, Georges SARRE, Mme Hélène BIDARD, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, les élus du Mouvement républicain et citoyen et les élus du groupe communiste relatif au financement du logement social.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 44 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au financement du logement social par l'Etat.

C'est M. François VAUGLIN qui le présente et M. MANO répondra brièvement.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En quelques mots, il s'agit d'attirer l'attention de l'Etat sur la situation du financement du logement social et en particulier à Paris. Découlant de la crise, un certain nombre de conséquences sont à tirer.

D'abord, l'explosion de la bulle spéculative qui a tant fait augmenter et aggraver la crise du logement.

D'autre part, le fait que cette explosion provoque aussi un ralentissement, qui est préjudiciable, évidemment, à la construction du logement à Paris. Parallèlement à cela, les établissements financiers ont de plus en plus de difficultés à trouver des liquidités. Donc, ils risquent d'avoir à réaliser leurs actifs, notamment pour les opérations les plus lucratives dont on sait que les ventes à la découpe font partie. C'est un risque sur lequel nous voulons attirer l'attention.

Parallèlement à ce phénomène, on a le problème du désengagement de l'Etat depuis un certain nombre d'années dans la politique publique du logement et qui conduit, par exemple, dans le projet de loi de finances pour 2009, à une baisse de 31 % du le financement du logement social.

C'est évidemment un très mauvais signal qui a été envoyé dans le contexte actuel et un signal que l'on trouve d'ailleurs dans les chiffres aussi de ces dernières années, puisque la subvention de l'Etat représentait 6,6 % du financement d'un logement de type PLUS en 2002 et 5,4 % en 2004. On observe une baisse parallèle sur les financements des P.L.A.-I.

Le vœu que nous émettons est que la Ville de Paris demande au Gouvernement de doubler le financement que l'Etat peut apporter sous la forme de subventions pour le logement social et donc de porter cet effort à 248 millions d'euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

J'ajoute que ce vœu est aussi présenté par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, et par le groupe communiste.

C'est donc M. MANO qui répond.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je suis effectivement sensible au vœu qui nous est proposé, car je ne peux que partager à la fois les inquiétudes des différents auteurs de ce vœu et le fait de demander des crédits supplémentaires pour Paris, compte tenu de l'effort que nous faisons en la matière et de notre détermination en matière de créations de logement social.

C'est néanmoins l'occasion pour attirer l'attention de notre Assemblée sur quelque chose de paradoxal : vous avez sans doute entendu parler de l'acquisition potentielle, paraît-il, par l'Etat de 30.000 logements dont les promoteurs ne sauraient que faire !

En clair, l'Etat nous demande de venir sauver la promotion immobilière pour faire du pseudo-social à des prix, paraît-il, qui seraient compatibles avec l'équilibre financier des promoteurs. On marche sur la tête ! Je dis clairement les choses.

En même temps, le budget du logement d'aide à la pierre baisse de 30 %.

Je crois que l'on ne peut pas tromper éternellement les citoyens de ce pays, c'est un abandon total du logement social. On nous demande de venir sauver la promotion immobilière. Tout ceci est d'une incohérence totale au moment où il faudrait relancer l'emploi, en matière d'habitat. Le logement social est là pour cela. Les moyens financiers que se donne l'Etat sont en large diminution.

C'est pourquoi, évidemment, j'approuverai bien volontiers la proposition qui nous est faite dans ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Une explication de vote du groupe communiste. Madame BIDARD, vous avez la parole, pour 2 minutes au maximum.

Mme Hélène BIDARD. - Cela va aller très vite. Je ne sais pas pourquoi ce vœu s'est retrouvé proposé par le groupe socialiste, puisqu'il s'agit bien d'un vœu proposé par Patrick BLOCHE, Georges SARRE et moi-même, donc du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, du groupe M.R.C. et du groupe communiste.

Je ne vais pas ajouter grand-chose, puisque tout a été dit maintenant.

Nous votons donc pour le vœu que nous avons nous-mêmes proposé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

J'ai précisé voici quelques minutes que trois groupes avaient déposé ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 199).

Vœu déposé par M. René DUTREY, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux loyers pratiqués par la S.I.E.M.P.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux loyers pratiqués par la S.I.E.M.P.

C'est M. DUTREY qui, en 1 minute, interroge M. MANO.

M. René DUTREY. - En 1 minute !

C'est un petit peu comme une intervention récurrente du groupe "Les Verts". Tout à l'heure, c'était une intervention pour demander le rééquilibrage entre P.L.A.-I., PLUS et P.L.S.

L'intervention récurrente du groupe "Les Verts" de la première mandature, c'est de demander le conventionnement du parc social.

Le groupe "Les Verts" a fait cette demande récurrente à chaque Conseil et, là, clac !, la SIEMP décide de conventionner son parc à loyer libre.

C'est très bien !

Le problème, c'est que, dans ce type de conventionnement, il faut faire un petit peu du cas par cas, parce que vous avez des gens qui sont carrément en dessous des plafonds et des gens qui sont carrément au-dessus, et on ne peut pas traiter tout le monde de la même manière. Le vœu vise donc à traiter les locataires du parc à loyer libre de la S.I.E.M.P. de façon différenciée, d'ouvrir une petite concertation avec les locataires pour qu'ils ne découvrent pas les faits dans les conseils d'administration, enfin, du dialogue, quelque chose de très, très classique, je dirais.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - En même temps, j'ai peur qu'il y ait une confusion dans l'argumentation de M. DUTREY entre le vœu "Sablière" et le vœu S.I.E.M.P.

La S.I.E.M.P. n'a pas décidé de conventionner. La S.I.E.M.P., dans sa délibération du Conseil d'administration, a décidé de revaloriser un certain nombre de loyers sous certaines conditions. Je sais que ce débat a fait l'objet d'articles de presse et d'explications importantes au sein du Conseil d'administration.

Je sais d'ailleurs que Mme Fabienne GIBOUDEAUX, qui est membre du Conseil d'administration, l'a voté.

Néanmoins, je pense que tout ceci doit se faire dans une certaine transparence et cohérence.

C'est pourquoi, dans le vœu n° 45 qui nous est proposé, je propose à René DUTREY et au groupe "Les Verts" de conserver les trois premiers alinéas :

- que les locataires en place disposant de revenus en dessous du plafond PLUS ne soient pas touchés par cette augmentation ;

- que les associations de locataires soient associées à cette démarche ;

- que cette augmentation soit accompagnée d'un plan de rénovations traitant en priorité les immeubles les moins bien isolés.

Ceci, me semble-t-il, est un compromis utile et judicieux par rapport à votre proposition.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien. Vous proposez donc de limiter le vœu à trois des cinq propositions.

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY. - M. MANO reprend les trois premiers alinéas et c'est une très bonne chose. Effectivement, j'ai fait une erreur dans ma présentation : ce n'est pas un conventionnement mais une adaptation du niveau des loyers.

C'est une très bonne nouvelle et le plan de rénovation et d'adaptations thermiques du parc S.I.E.M.P. en a bien besoin.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous acceptez donc de réduire le vœu à ses trois premiers alinéas.

Nous passons aux explications de vote.

Madame la Présidente BACHE, vous avez la parole pour 2 minutes au maximum.

Mme Marinette BACHE. - Avec nos amis du groupe "Les Verts", notre attention a été attirée par cette augmentation décidée par le Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., et ce, sans tenir compte des revenus des occupants, pour des sommes non négligeables, même pour les petits loyers, puisqu'elle peut atteindre 100 euros pour 500 euros de loyer.

Dans un souci de justice sociale et au vu de la conjoncture (crise financière et baisse du pouvoir d'achat depuis plusieurs années), nous nous sommes interrogés pour savoir s'il ne serait pas possible de prendre au moins le temps de calculer des tranches, afin de prendre en compte l'apport possible de l'A.P.L. et, par conséquent, de ne pas augmenter le coût réellement supporté par les locataires disposant d'un revenu modeste ou moyen.

En tout cas, dans l'attente, nous voterons ce vœu des "Verts" modifié par l'Exécutif en la personne de M. MANO.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Monsieur DUBUS, s'il vous plaît, vous avez la parole pour deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, on a affaire quand même à une supercherie invraisemblable !

La représentante des "Verts", Mme GIBOUDEAUX, en Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., a voté pour le projet de délibération qui augmente certains loyers du parc reconventionné de la S.I.E.M.P. de 18 % sur six ans, plus l'augmentation qui est conforme à l'indice annuel.

Aujourd'hui, "Les Verts" viennent nous présenter un vœu qui va exactement à l'inverse de la position prise par Mme GIBOUDEAUX en Conseil d'administration de la S.I.E.M.P. C'est tout de même ahurissant !

Je ne sais pas si vous contrôlez votre groupe ou si vous jouez au Tartuffe, mais c'est tout de même extraordinaire de voir cela !

On ne peut pas dire tout et son contraire !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX que vous avez mise en cause.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je souhaite répondre, parce que j'étais présente au Conseil d'administration et je soutiens l'effort que fait la S.I.E.M.P. pour engager des travaux dans ce parc de logements qui est un parc non conventionné et les besoins qu'a la S.I.E.M.P. de disposer des moyens de rénover ce parc et c'est pour cette raison que j'ai soutenu cette proposition.

Néanmoins, j'ai fait des remarques au Conseil d'administration concernant la concertation, la concertation aussi avec les arrondissements et les associations de locataires, et j'ai attiré l'attention aussi du nouveau président sur les problèmes des personnes à faibles revenus qui risquent d'être impactées par cette mesure.

C'est donc tout à fait cohérent avec la position que j'ai eue au Conseil d'administration.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 200).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente de logements H.L.M. à leurs occupants par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la vente de logements H.L.M. à leurs occupants par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

M. DUBUS va le présenter en une minute et M. MANO va lui répondre.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - C'est un vœu qui fait rire M. MANO ; c'est déjà quelque chose.

Plus sérieusement, vous savez que l'Union des H.L.M., l'U.S.H., a signé avec l'Etat une convention de vente de 40.000 logements sociaux à leurs occupants annuellement, que cette convention entre en application dans un certain nombre de communes et de villes, y compris dans des villes qui n'ont pas 20 % de logements sociaux, et que Paris fait exception.

Alors, je voudrais vous rappeler un certain nombre de choses. D'abord, c'est priver des locataires du logement social de la possibilité à devenir propriétaires, car vous savez très bien que malgré votre prêt que vous avez fait voter au dernier Conseil, ils n'auront pas les disponibilités financières pour accéder au parc privé. A 6.500 euros de mètre carré, ils ne peuvent pas ! Ils ne peuvent pas passer d'un logement social H.L.M. au parc privé en achetant à 6.500 euros du mètre carré, prix moyen dans Paris ; ce n'est pas possible ! La seule solution pour eux, c'est de devenir propriétaires de leur logement.

Et je reprends les termes de l'Union sociale pour l'Habitat, qui est présidée par M. DELEBARRE, que vous connaissez bien : "pour l'accédant, un prix plus faible que dans le neuf, le maintien du locataire dans le logement et dans le quartier. Pour l'organisme H.L.M., une diversification des statuts d'occupation, une stabilisation des habitants et une meilleure mixité sociale".

Nous trouvons cela parfaitement injuste de priver des locataires du parc H.L.M. parisien de la possibilité d'acquérir leur logement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

M. MANO donne son avis sur le vœu n° 46, sans reprendre tous les débats que nous avons déjà eus. Allez-y !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est important.

Effectivement, la Ville de Paris n'applique pas le texte tel qu'il a été signé, un peu sous la contrainte, par l'Union sociale pour l'Habitat.

Ce texte devait être signé, dans un premier temps, lors du Congrès de l'an dernier ; il ne l'a pas été.

Quelques mois après, un texte de compromis a été signé, déclarant l'intention des organismes de mettre sur le marché, s'ils le pouvaient, 40.000 logements sociaux.

Il n'y a pas de nouveauté fondamentale, puisque la loi le permettait précédemment. C'est le caractère quasi obligatoire qui était une nouveauté.

Pour votre information, avec la meilleure volonté du monde, à ce jour, pour l'exercice 2008, les organismes mettront 10.000 à 12.000 logements sociaux en vente, soit un chiffre légèrement supérieur à ce qui se faisait précédemment ; ce sont essentiellement des pavillons dans des zones rurales qui sont mis en vente, bien évidemment, et vous le savez.

M. Jérôme DUBUS. - Pas du tout ! Dans les Hauts-de-Seine ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, dans les Hauts-de-Seine. Mais les Hauts-de-Seine feraient mieux de ne pas vendre de logement social plutôt que de se précipiter, notamment à la cité-jardin à Suresnes ; cela ne me semble pas le bon choix.

Monsieur DUBUS, sachez que Mme BOUTIN, qui a parfois de la lucidité en la matière, estime effectivement qu'à Paris, tout ceci n'a pas de sens.

Vous savez, Mme BOUTIN est partie en voyage à Londres et en Espagne, sûre d'elle, en disant : "là-bas, ils ont une majorité de propriétaires ; c'est donc la vérité absolue". Elle est revenue avec un avis légèrement modifié, dans la mesure où, sur place, on lui a surtout demandé comment elle faisait du logement social et non pas comment elle en vendait, parce que les besoins, aujourd'hui, des Espagnols et notamment des Londoniens, c'est d'avoir plus de logements sociaux locatifs plutôt que l'accession à la propriété.

Conformément à ce que nous avons dit, nous n'avons pas 20 % de logements sociaux, nous avons 112.000 demandeurs de logements sociaux. Nous n'allons pas les vendre, nous sommes fermes sur cette position et cela me semble du bon sens minimum par rapport à cette demande.

Sachez que nous avons créé le "Prêt Parcours Résidentiel" destiné spécifiquement aux locataires des logements sociaux pour les aider à l'acquisition hors champ du logement social et nous voterons contre, bien évidemment, votre proposition.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement.

Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE, Hélène BIDARD, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement.

Vœu déposé par M. René DUTREY et les élus du groupe "Les Verts" relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de trois vœux qui portent sur le même sujet ; ce sont les vœux référencés n^{OS} 47, 48 et 49 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts", relatifs au transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la société de H.L.M. "La Sablière", dans le 14e arrondissement.

La parole est d'abord à M. CASTAGNOU, pour une minute !

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui a été voté par le Conseil du 14e arrondissement, donc par la majorité municipale dont les élus "Verts" et communistes.

Dans le cadre de l'opération qui a permis de maintenir en 2007, au sein du parc social, un nombre important de logements détenus jusqu'alors par la S.A.G.I., 1.443 logements ont été cédés à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière", filiale de la S.N.C.F., dont 775 dans le 14e, logements transformés par "La Sablière" en logements sociaux PLUS.

L'application d'augmentations fortes et soudaines des loyers, touchant un nombre non négligeable de ces locataires, a suscité non sans raisons, étant donné l'information très insuffisante, incompréhension et réactions très vives.

Certains locataires ont ainsi vu leurs quittances augmenter brutalement de 40 % en un an.

Il ne s'agit évidemment pas ici de mettre en cause la démarche d'ensemble de transformation de logements intermédiaires en logements sociaux, ni de contester le principe du mécanisme du surloyer, même si le décret "Boutin" du 21 août 2008 pose un certain nombre de problèmes.

En revanche, l'application réglementaire d'un loyer dérogatoire, ajoutée au surloyer, entraîne un traitement peu équitable de bon nombre de locataires.

La mairie du 14e s'est engagée, hélas sans succès, dans une sorte de médiation auprès de "La Sablière".

Aussi, le Conseil du 14e arrondissement, par mon intermédiaire, vous demande-t-il, Monsieur le Maire, d'engager une démarche auprès de "La Sablière", afin qu'elle procède de manière concertée à un examen attentif de la situation de chaque locataire dans le but de limiter au maximum les hausses de loyer liées au conventionnement, examen attentif que justifie le maintien nécessaire de la mixité sociale dans notre ville.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CASTAGNOU.

Pour le groupe communiste, c'est Mme BIDARD qui présente le vœu n° 48.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous connaissez la situation de "La Sablière", je ne vais pas y revenir puisque M. CASTAGNOU vient de nous la réexpliquer.

Je ne peux que saluer et encourager cette démarche de transformation des logements intermédiaires en logements sociaux PLUS.

Cependant, ce rééquilibrage en faveur du logement social se fait dans des conditions qui ne sont pas aujourd'hui satisfaisantes pour les locataires. Ceux-ci sont très mal informés sur les modalités de transfert et la gestion.

Pour l'instant, la chose est perçue comme dégradée, les travaux sont en attente, les loges des gardiens sont fermées.

Pire encore, certains locataires, vous l'avez dit, se voient gratifiés d'augmentations fortes. C'est le paradoxe exposé dans le texte du vœu.

Un autre vœu a pourtant été adopté en 2006 par notre Conseil pour qu'il n'y ait pas de hausse de loyer dans cette opération. Il faudrait, et c'est l'objet du vœu, que M. le Maire de Paris engage une démarche auprès de la Sablière dans le but de limiter les hausses de loyer liées à ce conventionnement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY. - Trois choses sur ce dossier.

Premièrement, "La Sablière", ce n'est pas la Ville de Paris. Ces logements ont été vendus à "La Sablière" pour permettre à la Ville de retirer des liquidités pour devenir majoritaire dans le capital de la R.I.V.P.

A l'époque, la vente de ces logements par la Ville de Paris avait été votée par l'ensemble de cette Assemblée sauf le groupe "Les Verts".

"La Sablière" considère en effet ce parc comme un parc à rentabiliser, elle veut en dégager un certain bénéfice et elle pousse à la roue de toutes les façons et de manière quelquefois abusive.

A nouveau des parkings ont été ajoutés, c'est un loyer dérogatoire et sur la pratique et le dialogue, vraiment la Ville de Paris n'aurait jamais fait comme cela si cela avait été dans le cadre d'une préemption de la Ville de Paris.

Les méthodes de "La Sablière" sont fortement contestables, aboutissant à une hausse générale sans aucune différenciation entre les locataires et une situation politique extrêmement tendue dans les immeubles.

Je crois qu'il ne faut pas seulement intervenir auprès de "La Sablière" qui est dans une logique de stricte rentabilité, il faudrait une table ronde. Ce n'est pas de la responsabilité de la Ville mais de la responsabilité de "La Sablière".

En revanche, je suis certain qu'avec le poids de M. MANO, on doit pouvoir mettre les locataires et la Sablière autour de la même table.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je donne la parole à M. MANO qui, en trois minutes, va répondre aux trois vœux.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous nous trouvons face à une situation comparable à ce que fait fréquemment la Ville via ses bailleurs sociaux dont elle assure la responsabilité d'acquisition conventionnement mais avec des effets qui n'ont jamais été pratiqués par aucun organisme de la Ville de Paris.

Ceci a des conséquences notables sur l'évolution des loyers, des explications suffisantes n'ayant pas été fournies au départ.

C'est pourquoi je souscris tout à fait à l'idée d'organiser une table ronde pour une mise à plat de la situation des uns et des autres et la présentation générale des faits.

Je suis d'autant plus inquiet des conséquences du nouveau décret sur les surloyers qui pourrait entraîner des hausses encore bien supérieures auxquelles il faudra ajouter dans un an la baisse de 10 % du plafond de ressources.

Il y a là des responsabilités à poser et donc une appréciation pondérée de "La Sablière" qui devrait fournir, par rapport à l'évolution des loyers, une explication aux locataires. C'est pourquoi je m'engage à solliciter "La Sablière" pour l'organisation d'une table ronde.

Je suis persuadé que cette dernière répondra favorablement à cette demande.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Pouvez-vous donner votre avis sur les vœux n^{os} 47, 48 et 49 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Favorable pour les trois.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote en deux minutes de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je serai plus brève que cela.

Aucun de ces vœux ne répond aux demandes des associations de locataires du 14^e arrondissement et aucun de ces vœux ne prône une solution juste.

Ces locataires, il faut que les choses soient claires, n'ont rien demandé à personne. Depuis des années, voire des dizaines d'années, ils habitaient des logements I.L.M. que vous avez transformé en logements sociaux...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Non, Mme BOUTIN n'est pour rien dans cette affaire, c'est l'une de vos décisions qui entraîne cette situation.

Laissez Mme BOUTIN là où elle est.

Vous tentez aujourd'hui de masquer votre propre responsabilité sur ce dossier. Les locataires ne sont pas dupes, Monsieur MANO. Ils n'ont rien demandé, ils sont victimes d'augmentations massives de leur loyer, ce qui équivaut à une expulsion de fait de leur logement pour nombre d'entre eux.

Car ce ne sont pas des privilégiés. Ce sont pour la plupart des personnes qui s'approchent de la retraite ou des retraités modestes. Ils se retrouvent après des dizaines d'années expulsés de fait de leur logement, compte tenu...

Vous devriez aller les rencontrer, Monsieur MANO. Ce ne sont pas des privilégiés, autrement je ne prendrai pas la parole, ce sont des personnes modestes.

Ce sont des personnes très modestes qui sont venues l'autre jour au Conseil d'arrondissement. Des dames étaient en larmes, des personnes qui gagnent très peu d'argent, qui ont des retraites modestes et qui vont se retrouver expulsées de leur logement.

Nous ne demandons pas une "table ronde", ou carrée ni ovale. Ce que nous demandons et ce que demandent les associations de locataires, c'est un rétablissement de la situation antérieure, un retour au conventionnement antérieur.

Une erreur a été commise. Il vous appartient de trouver la solution technique pour rétablir la situation de ces personnes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il ne faut pas que les gens soient manipulés. Les plafonds de ressources du loyer PLUS ou P.L.S. sont relativement élevés à Paris. Si on les dépasse, on n'a pas de gros moyens, mais on n'a pas de faibles ressources. Si des retraités sont en difficulté, ces gens-là sont en dessous des plafonds de ressources PLUS et ils ne sont pas concernés par les hausses.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 202).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 203).

Mes chers collègues, la séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 20 octobre 2008 à dix neuf heures quarante minutes, est reprise le mardi 21 octobre 2008 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2008, DU 152 - Avis sur l'engagement par M. le Maire de Paris d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'étude de protections patrimoniales supplémentaires à intégrer dans la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription de nouvelles réserves de logements sociaux et d'un espace vert protégé à l'occasion de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés visant à retirer deux adresses de la liste des réserves pour logements et logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la modification du PLU dans le 11e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription d'une nouvelle réserve pour la création de logements et de logements locatifs sociaux.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au projet de délibération 2008 DU 152.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux réserves pour le logement et le logement social.

Vœu déposé par M. BROS relatif aux "meublés de tourisme" dans le projet de modification du PLU.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'isolation des bâtiments anciens par l'extérieur et saillies de façades.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'impact des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous entamons donc le débat sur le projet de délibération DU 152 concernant l'avis sur l'engagement par M. le Maire de Paris d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Vous avez été créatifs puisque 1 amendement et de nombreux vœux ont été déposés. Je rappelle que l'argumentation sur l'amendement et les vœux se font pendant le débat général, on ne recommence pas tout à la fin.

Je donne la parole au fur et à mesure et d'abord à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis le vote du P.L.U. en 2006, c'est la première série de modifications proposées à notre représentation. Elles seront d'ailleurs suivies de nombreuses autres si j'en crois votre volonté de briser le tabou de la hauteur à Paris, si je me réfère également à celles qui découleront de la mise en application du plan de déplacement de Paris, dont nous n'entendons plus d'ailleurs parler, et du plan de déplacement urbain de la Région Ile-de-France qui entre en révision.

Contrairement au plan d'occupation des sols, ce P.L.U. est un document politique, pas seulement réglementaire. Il traduit la conception que votre majorité a du développement de notre ville. Il aurait dû également traduire une ambition pour Paris, ce qu'il n'a pas fait, car il repose sur un compromis majoritaire bancal qui a exclu de fait la clarté des choix, le courage des décisions et la créativité urbaine. Non ! Point de clarté, point de courage, point de créativité dans ce document.

Alors, je ne m'étendrai pas sur les aspects techniques de ces modifications. A un document politique, nous allons apporter des réponses politiques.

Deux ans après sa mise en application, ce Plan d'urbanisme n'est déjà plus adapté à l'évolution de Paris. Frappé du péché originel du consensus mou et de l'absence de ligne directrice, il apparaît aujourd'hui totalement dépassé.

Dépassé, parce que les résultats en matière de logement, en matière d'emploi, dans le domaine de la démographie, dans la lutte contre la pauvreté ou du développement durable ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées.

Dépassé également parce que totalement inadapté aux réponses qu'il faudrait apporter à la crise actuelle. Vous nous avez vanté, hier, les mérites du budget 2009, en indiquant qu'il était contra-cyclique. J'ai le regret de vous dire aujourd'hui que ce P.L.U. est anticyclique et qu'il a accru par son malthusianisme les effets du ralentissement économique, sans avoir fait profiter notre Capitale des années de croissance. C'est donc un double échec.

A cet égard, l'état des lieux réalisé par l'APUR relève d'ailleurs plutôt de la propagande que d'un constat sérieux et argumenté. Nous avons eu le petit Livre rouge puis le petit Livre vert, nous avons aujourd'hui le petit Livre blanc du P.L.U. parisien. Il est si caricatural qu'il en perd toute crédibilité.

Non, mes chers collègues, l'état des lieux de ce P.L.U., ce n'est pas "Paris au pays des merveilles" !

Le logement : moins de 2.000 logements neufs par an sont réalisés, chiffre le plus faible depuis 50 ans. Sur l'ensemble de la première mandature, le nombre d'autorisations de construire des logements a chuté de 62 % : 5.731 en 2001, 2.209 en 2007. Ceci explique la disparition de 1.000 résidences principales par an depuis 2001 et l'augmentation massive du nombre de demandeurs de logement qui se poursuit : 112.500 demandeurs inscrits sur le fichier parisien en décembre 2007, soit 3.000 inscriptions supplémentaires en un an.

Où est l'exploit parisien dans ce domaine ?

L'emploi : Paris est la seule capitale européenne concentrant les fonctions du pouvoir politique, économique et administratif, à connaître un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale et nationale. D'ailleurs, le taux d'emploi est passé de 1,52 en 2001 à 1,45 en 2007.

Médaille d'argent du chômage en Ile-de-France, 250.000 emplois ont été perdus en 20 ans. En 2001, 95.000 personnes étaient au chômage, elles sont aujourd'hui 80.500.

L'action de votre majorité a abouti à faire baisser le chômage de seulement 1.900 personnes par an : un résultat très faible, concentré d'ailleurs sur les deux dernières années, 2006 et 2007.

Dans le même temps, la Région Ile-de-France créait plus de 55.000 emplois.

J'ajoute qu'une récente publication du très sérieux Centre d'Etudes de l'Emploi démontre que Paris occupe la dernière position de tous les départements français sur les durées moyennes de sortie du chômage : entre 12 et 15 mois selon les arrondissements.

Où est, dans ce domaine, l'exploit parisien ?

La démographie : vous vous êtes vanté, avec force communication, d'avoir inversé les flux en stoppant l'hémorragie de la population parisienne. C'est oublier que Paris n'a absolument pas profité du mouvement de renaissance démographique que connaissent l'Ile-de-France et la France depuis six ans : population parisienne, plus 1 %, population francilienne, plus 3,9 %, population française, plus 3,8 %.

Où est, dans ce domaine, l'exploit parisien ?

La pauvreté : 12 % de la population parisienne vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 3 % de plus qu'en 2001. Le nombre de R.M.istes à Paris est le plus élevé d'Ile-de-France après la Seine-Saint-Denis. Ils n'ont d'ailleurs pas eu la chance de bénéficier d'un plan très ambitieux de réinsertion professionnelle, comme dans les Hauts-de-Seine, avec le Plan "Energie emploi 92". Les 18e et 19e arrondissements sont parmi les 20 territoires les plus défavorisés de notre Région.

Où est, dans ce domaine, l'exploit parisien ?

Le développement durable : l'empreinte écologique de Paris demeure de 6 hectares par habitant, 2,3 hectares pour la France. Elle n'a pas diminué depuis 2001. A Lyon, dirigée par M. COLLOMB, et à Lille, dirigée, par Martine AUBRY, l'Agenda 21 est déjà voté, le Plan climat en application, plusieurs écoquartiers ont entamé leurs travaux, comme le quartier Confluence à Lyon ou la zone de l'Union à Lille.

Où est, dans ce domaine, l'exploit parisien ?

En résumé, le Plan local d'urbanisme ne pouvait pas améliorer la situation parisienne. Ultra-dirigiste, conservateur, conçu pour un petit Paris, il a laissé peu de place à la liberté des décideurs publics et privés et à la créativité des innovateurs, des intellectuels, des architectes, des artistes ou des chercheurs. Le modèle "petite maison dans la prairie", nous n'en voulons plus pour notre ville ! La solution n'est donc pas dans ces modifications successives qui amplifient les défauts originels du P.L.U. mais bien dans sa révision globale pour une autre vision de notre Capitale.

La refondation que nous proposons repose sur quatre convictions majeures qui se traduisent par autant de paris pour Paris : les paris de la densité, du développement économique, du développement durable et de la métropolisation.

1. Le pari de la densité : oui, nous avons le courage de dire qu'une ville dense doit se bâtir sur elle-même, en respectant la qualité de vie mais en permettant une vraie progression démographique. Heureusement, le Gouvernement actuel vous a apporté les outils juridiques pour bénéficier d'un coefficient d'occupation des sols supplémentaire pour le logement social et pour le logement haute qualité environnementale. Il vous a également cédé des terrains, alors que, lorsque M. JOSPIN était Premier Ministre, il veillait sur ces terrains comme un Harpagon veille sur sa cassette.

La dédensification que vous avez choisie est en effet une erreur ! Nous devons la corriger pour économiser notre espace, pour réduire la pollution due à l'usage extensif de l'automobile, pour optimiser la dépense publique en matière d'équipements et enfin pour être en conformité avec le schéma directeur de l'Ile-de-France.

N'en déplaise aux "Verts", nous ne voulons plus que les demandeurs de logement soient repoussés à la périphérie de Paris ! Nous ne voulons plus que les classes moyennes soient passées à la centrifugeuse ! Nous ne voulons plus d'une ville en charentaises !

Au véritable carcan idéologique que représente l'actuel P.L.U., doivent se substituer des règles d'urbanisme simple, laissant des moyens de manœuvre à la négociation contractuelle pour un seul objectif : construire plus de logements pour toutes les catégories de Parisiens.

2. Le pari d'une capitale économique forte. Paris est en perte historique de vitesse économique, avec les conséquences sur l'emploi que l'on connaît. Avec un coefficient d'occupation des sols de 1 dans l'ouest et de 3 dans l'est pour les activités économiques, les règles de densité opposables aux entreprises sont dissuasives et discriminatoires. On pénalise l'ensemble de la Capitale, car les transferts d'entreprises ne se feront pas à l'intérieur du périphérique mais vers l'extérieur, comme le prouvent les chiffres des flux d'entreprises depuis plusieurs années. Un déficit de 1.500 entreprises par an, entre celles qui arrivent à Paris et celles qui quittent notre ville.

Nous voulons corriger ces erreurs pour restaurer à la Capitale la compétitivité qu'elle mérite. Il n'est pas acceptable que le S.D.R.I.F. prévoie la création de 28.000 emplois par an dans les 25 années qui viennent et que Paris n'y contribue qu'à hauteur de 4 %, soit 1.000 emplois par an : une misère !

3. Le pari de l'écocapitale. Le P.L.U. actuel demeure trop timide en ce domaine. La pollution automobile ne contribue que pour un tiers à l'émission des gaz à effet de serre. Le bâti y contribue pour la même proportion. Pourquoi l'avoir oublié ?

Les modifications proposées pour l'adapter au Plan climat, bien qu'elles nous paraissent intéressantes, demeurent trop modestes. Là également, une révision s'impose, y compris pour y inscrire des nouveaux quartiers écologiques, comme celui des Batignolles, ou pour prendre en compte les apports du Grenelle de l'environnement qui est voté actuellement à l'Assemblée nationale.

4. Le pari de la métropolisation. Paris et l'Ile-de-France ont connu deux grandes périodes de transformation. En 1860, avec le Paris haussmanien et en 1965 avec la recomposition du territoire francilien par Paul Delouvrier. Aujourd'hui, la fenêtre s'ouvre une troisième fois, nous ne devons pas la refermer.

Le discours de Nicolas SARKOZY à Roissy voici un an, le lancement d'un grand concours d'architectes, la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé du Grand Paris, la création d'un syndicat mixte ouvert vont faire bouger les lignes. Le petit P.L.U. actuel, conçu pour un petit Paris, ne correspond plus du tout à cette émergence métropolitaine.

Voilà la quatrième raison pour laquelle il faut le réviser.

Le 31 janvier 2005, Monsieur le Maire, vous déclariez que vous seriez le Maire de Paris le plus novateur en matière d'architecture. A l'évidence, pour vous, le chemin est long et la pente est rude, mais il n'est pas trop tard. Plutôt que de vouloir démolir le libéralisme économique, venez construire avec nous un nouvel urbanisme, économe d'énergie mais efficace économiquement et socialement. Venez avec nous inscrire Paris dans la compétition mondiale des villes métropoles du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, je souhaite commencer par saluer le fait que ce projet de délibération existe, alors qu'il n'était pas obligatoire d'en référer au Conseil de Paris.

Cela marque bien la volonté de notre Municipalité, et en particulier de la première adjointe, de procéder en toute transparence et en toute concertation avec les élus pour ce qui concerne les évolutions et les actualisations du P.L.U.

Cette démarche a également permis la consultation des mairies d'arrondissement qui ont participé à l'amélioration de ce projet de délibération, démontrant la pertinence de cette façon de faire.

Je ne veux pas cacher notre satisfaction à la lecture des mesures, règles et prescriptions exposées ici. Je souhaite rapidement souligner les trois points principaux qui motivent cette satisfaction.

D'abord, il s'agit de tenir nos engagements en ce qui concerne le Plan Climat. Depuis notre adoption du P.L.U. nous avons décidé de soutenir les dispositifs économisant l'énergie ou produisant de l'énergie renouvelable.

Il est bien évident que le Plan Climat garde toujours, je devrais presque dire hélas, un temps d'avance sur les suites du Grenelle de l'Environnement que l'on attend toujours.

Il est nécessaire de soumettre à l'enquête publique de nouvelles dispositions concernant la volumétrie des constructions, les règles sur les dispositifs que j'évoquais permettant soit d'économiser de l'énergie soit d'en produire : isolation extérieure, panneaux solaires ou photovoltaïques, toitures végétalisées, diversités encouragent la biodiversité, pérennisation de ces dispositifs, etc.

Notons la prise en compte, par la possibilité d'aménager des locaux spécifiques, de l'amélioration du tri et de la gestion des déchets.

Ensuite, et vous le savez, une préoccupation du groupe M.R.C. : la priorité donnée au logement et en particulier au logement social.

Nous approuvons sans réserve ces assouplissements qui permettront de construire plus de logements, plus de logements sociaux mais aussi des logements de plus grande qualité et qui répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés à travers le projet d'aménagement et de développement durable.

Quelques points ont plus particulièrement retenu notre attention.

Le fait de permettre une augmentation d'un mètre pour les hauteurs des verticales du gabarit-enveloppe, il est évident que nous soutenons cette proposition dont l'impact sera d'ailleurs moindre (80 centimètres à un mètre) mais qui aura pour effet, outre d'améliorer l'esthétique des bâtiments par la cohérence des rez-de-chaussée à 3,20 mètres, de permettre la sauvegarde d'un étage et donc des logements supplémentaires.

L'aménagement des dispositions concernant le C.O.S., pour des parcelles issues de divisions de terrain, permettra également de construire plus de logements. Un équilibre plus favorable à la création de logement social sera établi afin que la réserve d'un terrain pour le maintien ou l'implantation d'un équipement n'empêche pas la construction de logements sociaux.

L'aménagement des règles sur les parcelles jouxtant les parcs de plus de 5.000 mètres carrés va dans également dans ce sens.

Enfin, la mutualisation des parcs de stationnement est une bonne chose.

Nous saluons également l'excellent travail effectué afin de rechercher de nouveaux terrains permettant la construction de logements sociaux.

Une cinquantaine de terrains supplémentaires enrichit ainsi la liste des réserves pour le logement. Cela permettra également de poursuivre notre politique de mixité sociale à laquelle, vous le savez, nous sommes particulièrement attachés.

Enfin, nous nous réjouissons de la réinstauration des mesures de protection du commerce de détail et de proximité. Le P.L.U. que nous avons voté intégrait déjà de telles dispositions mais le recours du Préfet de Paris et d'associations avait permis au Tribunal administratif de les annuler.

La loi L.M.E. permet aujourd'hui d'insérer dans les P.L.U. des objectifs de, je cite : "diversité commerciale et préservation des commerces de détail et de proximité".

Nous pouvons sans attendre le résultat de l'appel interjeté par la Ville réintroduire ces dispositions.

Parce que nous pensons que la mono activité tue la vie locale, parce que nous pensons que le commerce de proximité et sa diversité sont essentiels à la vie à Paris, à son animation comme au bien-être des Parisiens, nous soutenons évidemment sans réserve la réintroduction de ces mesures de protection.

Le P.L.U. avait fait l'objet d'une grande concertation et montre une grande ambition pour Paris, joignant les actions de solidarité avec, comme je l'ai souligné, un plan ambitieux pour le logement mais également une volonté forte de retrouver le chemin de l'emploi.

Avec la remise dans le circuit du travail de nombreux "R.M.istes", je l'ai rappelé hier dans le débat sur les orientations budgétaires, avec une ouverture sur la métropole à laquelle s'est rattaché le Président SARKOZY, comme on monte dans un train déjà en route en faisant semblant d'en être le conducteur, et avec une ambition architecturale pour Paris, le P.L.U. était un projet auquel nous étions particulièrement attachés.

En résumé, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, nous saluons votre volonté de consultation et nous nous retrouvons dans les grandes orientations dans ce projet de modification du P.L.U.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je vous donne la parole, Monsieur POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques remarques sur ce P.L.U.

La première concerne les modifications projetées au P.L.U. Nous ne pouvons qu'appuyer, vous vous en doutez, celles d'entre elles qui sont destinées à mettre les mesures législatives et réglementaires gouvernementales en œuvre, ainsi nous sommes en phase avec ces initiatives pour ce qui concerne le Plan Climat de Paris.

En revanche, et vous ne serez pas étonné, que l'item relatif à l'adaptation des règles et des prescriptions locales pour favoriser la réalisation de logements et en particulier de logements sociaux nous semble plus problématique.

C'est à notre avis la question centrale de ce projet de délibération, bien qu'elle soit noyée au milieu de considérations secondaires, mise sur un pied d'égalité avec les points purement formels relatifs à la mise à jour des documents et à la procédure à instruire.

Cette question clé n'est abordée que sous l'angle d'adaptations purement techniques. Pourtant, cette modification technique du P.L.U. ne doit pas faire oublier les immenses difficultés de la politique parisienne du logement, singulièrement du logement social comme nous l'avons déjà fait savoir lors du premier Conseil de Paris de cette nouvelle mandature.

Vous nous annoncez que le logement social est la priorité de la politique parisienne, c'est aussi la nôtre, et que Paris se conformera à la loi S.R.U. avant la fin de la mandature avec six ans d'avance.

En réalité, depuis sept ans, la situation du logement n'a cessé de se dégrader à Paris. Pour faire illusion, vous convertissez du logement en logement social, ce qui n'ouvre aucune place pour ceux qui en ont besoin mais conforte les objectifs sur le papier.

Le P.L.U. modifié à la marge ne créera ni logement social ni mixité sociale, mais recense seulement des modifications à la marge qui nous sont aujourd'hui proposées.

Difficile pour nous de dire ce qui conduit mon groupe à s'interroger. L'exposé des motifs à l'appui du présent projet de délibération pointe des listes de modifications du P.L.U. très techniques.

Pour autant, sans cela, les seules modifications aujourd'hui envisagées à ce document cadre, rien n'est moins sûr. Par exemple, nous savons par un communiqué d'observateurs du P.L.U. que les projets de tours, l'un des principaux chantiers de la mandature que nous avons soutenus, nécessiteront une révision du P.L.U. Nous y reviendrons.

Pourquoi ce projet ne le mentionne-t-il pas ?

Nous voyons bien qu'avec le présent projet de délibération vous faites, Monsieur le Maire, un effort de transparence. Je ferai une remarque incidente : continuez dans ce sens et acceptez le vœu que j'ai cosigné avec Rachida DATI demandant qu'il y ait des conseils de quartier et que les mairies puissent regarder ces modifications du P.L.U.

Dans le cas de la révision des P.L.U., l'exposé des motifs le précise, la consultation préalable du Conseil de Paris n'est pas obligatoire.

Cependant, s'il y a bien transparence, il ne s'agit pas moins, passez moi l'oxymore, d'une transparence trouble.

Nous aimerions être éclairés sur l'ampleur et la nature des modifications réellement envisagées au P.L.U.

Peut-être pourrions-nous être agréablement surpris et vous apporter notre concours en constatant que vous n'êtes pas fermés à des modifications plus fondamentales.

Nous pensons que ce sont les fondamentaux du P.L.U. qu'il faut repenser. Les fondamentaux, nous le disions dès les délibérations des 12 et 13 juin 2006, c'est de concevoir un P.L.U. dans une optique nouvelle, moderne, une optique de grand Paris, une optique de capitale non plus régionale mais mondiale comme le font déjà toutes les grandes villes d'Europe.

Paris est le seul endroit de France et même d'Europe où le projet de P.L.U. ne concerne que la Ville centre et non l'agglomération.

Ainsi le P.L.U. souffre-t-il à nos yeux d'un grand défaut congénital : il n'a pas été conçu à la bonne échelle. Il est vrai que le droit vous impose cela, cependant des changements interviennent. Je vais vous les indiquer.

C'est particulièrement vrai en matière de logement. La représentation nationale vient d'en tirer les conséquences dans le cadre de l'examen d'un projet de loi sur le logement et la lutte contre l'exclusion.

Le Sénat vient en effet d'adopter un amendement qui devrait passer à l'Assemblée nationale, soulignant la nécessité d'établir en Ile-de-France un P.L.H. sur un périmètre cohérent.

Plus précisément cet amendement prévoit que, pour Paris et les départements limitrophes, un Programme interdépartemental de l'habitat sera établi dans un délai de deux ans à compter de la publication de la loi. C'est une avancée décisive. Conséquence : si la majorité municipale de Paris ne change pas ses vues, nous risquons d'assister à quelque chose de regrettable : ce serait que la nécessité de raisonner en termes de grand Paris s'impose à tous sauf à Paris.

Hier, j'ai terminé là-dessus en faisant une remarque sur les tours. Nous souhaitons, et vous le savez très bien lorsqu'il y a eu débat sur les tours, mixer le projet de tours de logements sociaux périphériques jusqu'à 50 mètres des logements intermédiaires et hauts de gamme.

Lors du débat sur les tours au mois de juillet, Mme HIDALGO, l'adjointe à l'Urbanisme, reprenait un amendement que notre groupe avait proposé qui indiquait que le processus d'étude, de débat et de concertation n'écarte pas la possibilité d'intégrer une composante privée dans les immeubles de grande hauteur étudiés. En gros, cela veut dire simplement que nous puissions à Paris faire essentiellement des tours de grande hauteur, essentiellement des tours de logements.

Cet article avait conduit le groupe Centre et Indépendants à approuver votre projet.

Dans un courrier du 15 septembre 2008 que je vous avais adressé, je m'étonnais de découvrir que dans un entretien au quotidien "Métro", dans votre communication, vous sembliez revenir sur cette avancée dans le débat, en renonçant à la possibilité de déplafonnement à 50 mètres du logement privatif. Je m'interrogeais et je me demandais si en écartant la composante logement privé dans les tours de grande hauteur, vous passiez outre l'amendement en ignorant un vote du Conseil de Paris.

Le maintien et le respect du texte qu'a fait voter Mme HIDALGO avec le soutien de notre groupe est et restera un élément sur lequel nous ne saurions revenir sans remettre en cause notre vote positif sur ce projet de délibération.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, avant le vote qui va intervenir tout à l'heure, de bien vouloir clarifier publiquement cet aspect du problème et nous aimerions avoir clairement l'assurance que vous tiendrez vos engagements sur ce point car ce sont les décisions du Conseil de Paris.

Il est évident que notre vote sera complètement dépendant de la position que vous prendrez à la fin de ces différentes interventions. Soit vous confirmez l'amendement voté en Conseil de Paris et dans ce cas nous nous abstenons sur le vote du P.L.U., soit vous ne le confirmez pas, mais publiquement, parce que c'est ce que nous demandons et dans ce cas nous voterons contre cette modification du P.L.U.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du débat sur la modification du P.L.U., je souhaite souligner l'efficacité de deux dispositifs innovants créés par le P.L.U. en 2006 : les protections patrimoniales de la Ville et les réserves foncières pour du logement social.

Les protections patrimoniales de la Ville.

Le P.L.U., approuvé en 2006, a marqué une étape importante dans l'histoire de la protection du patrimoine à Paris, en protégeant environ 5.600 nouveaux bâtiments, dont 137 dans le 9e arrondissement, ce qui est un niveau très élevé pour un arrondissement qui n'est pas d'une très grande superficie.

En effet, au-delà de la législation relative aux monuments historiques, ce P.L.U. a permis de protéger des bâtiments certes moins prestigieux, mais dont la valeur patrimoniale ne fait pas de doute, parce qu'ils constituent des marques non seulement de l'histoire de l'urbanisme et du paysage parisien dans toute sa diversité, mais aussi des traces de l'évolution sociologique parisienne.

En protégeant l'architecture faubourienne, l'architecture industrielle ou encore des bâtiments de logements sociaux, c'est une politique patrimoniale nouvelle que nous avons instaurée avec le concours des conseils de quartier et des spécialistes de la Commission du Vieux Paris.

Le projet de délibération présentant la modification du P.L.U. s'inscrit dans la poursuite de cet objectif visant à préserver l'ensemble des caractéristiques urbaines de notre cité en se proposant de compléter la liste des bâtiments protégés, repérés principalement au cours des séances de la Commission du Vieux Paris, mais aussi par les associations ou les habitants dans les quartiers.

Il faut se réjouir de cette évolution qui permet de conforter notre objectif de protection du patrimoine dans son acceptation la plus large en termes d'époque et en termes de type d'architecture.

Des immeubles du XVIIe ou du XVIIIe siècle côtoient désormais des bâtiments de la seconde moitié du XXe siècle et de grands ensembles bâtis côtoient des maisons individuelles et tous sont, à leur manière, représentatifs de ce bien commun qu'est notre patrimoine.

Deuxième innovation d'une grande importance, puisque nous en avons fait notre première priorité de la mandature : les réserves foncières pour du logement social.

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement et notamment du logement social, le P.L.U. avait identifié 107 réserves foncières à Paris. Sur ces 107 réserves foncières, plus de la moitié ont fait ou font l'objet de réalisations.

Ce mécanisme a ainsi prouvé son efficacité pour créer du logement social à Paris, au-delà des possibilités offertes à la Ville par le Code de l'urbanisme de préempter des immeubles, notamment dans les arrondissements très denses où il n'y a pas de parcelle inoccupée, comme dans le 9e arrondissement.

C'est efficace, car cela permet à la Ville d'acheter des parcelles, sans attendre une éventuelle déclaration d'intention d'aliéner de la part des propriétaires.

Ces réserves sont un signal fort en direction des propriétaires, privés ou publics. Elles rendent possible l'achat de parcelles, alors même que leur propriétaire ne serait pas, a priori, dans une démarche de vente.

Elles permettent aussi de ne pas être dépendant du marché et de ne pas ajouter à la spéculation.

C'est efficace, car dans bien des cas, il s'agit de parcelles qui étaient en suspens, pour lesquelles le propriétaire n'avait plus de projet clair ou, parfois même, il s'agissait de parcelles à l'abandon.

L'action de la Mairie fait ainsi revivre ces parcelles en permettant la création de logements sociaux.

Il me paraît particulièrement important de continuer notre mobilisation en faveur du logement social, notamment à travers cet outil, alors que le projet de loi dit "de mobilisation pour le logement" de Mme BOUTIN, en cours de discussion au Parlement, ne fait qu'aggraver l'actuelle crise du logement.

En effet, par cette loi qui prévoyait - je dis bien "prévoyait" - d'inclure des logements en accession sociale à la propriété dans le quota de 20 %, le Gouvernement avait l'objectif de réduire le nombre de logements locatifs destinés aux plus modestes.

Mais cette proposition était tellement scandaleuse que la majorité sénatoriale elle-même l'a supprimée cette nuit au cours de la discussion parlementaire. On voit bien que quand même, quand cela va un peu trop loin, même dans les rangs de la majorité, il y en a certains qui peuvent mettre le holà.

Il faudra donc rester vigilant sur le débat parlementaire sur ce point.

Par ailleurs, la baisse du plafond des ressources pour l'accès au logement social accentuera la ghettoïsation du parc H.L.M. qui a pourtant un besoin urgent de mixité sociale.

Dans le 9^e arrondissement, en 2006, quatre parcelles avaient été inscrites en réserve foncière pour du logement social. Toutes ces adresses sont en cours de transformation pour la réalisation de logements sociaux. Le dispositif a donc prouvé son efficacité.

C'est pourquoi le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui propose de nombreuses nouvelles adresses dans Paris, dont deux dans le 9^e arrondissement.

Les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés du 9^e, qui ont la très ferme volonté de continuer à développer le logement social dans leur arrondissement afin d'y préserver une réelle mixité sociale, proposent par un vœu, n° 5, sept adresses nouvelles à étudier en vue de leur inscription au P.L.U. en tant que réserve de logements sociaux, ce qui porterait le nombre d'adresses à neuf, ce qui est encore plus que ce qui était prévu au P.L.U. en 2006.

Il s'agit du 9-11, avenue Trudaine, du 16-20, rue Petrelle, du 77, rue du Faubourg Poissonnière, du 35, rue de Trévise, du 45, rue de la Rochefoucauld, du 43, rue Blanche et du 50-52-52 bis, rue Laffitte.

Je précise que dans cette liste, il y a des immeubles de bureaux qui sont vides depuis de nombreuses années et, élus du 9^e, nous souhaitons particulièrement qu'un geste soit fait sur les immeubles de bureaux dans le 9^e arrondissement pour qu'ils soient transformés en logements sociaux, et je sais que l'Exécutif a également cette volonté.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de rééquilibrer l'offre de logements sociaux entre l'Ouest et l'Est de Paris et sont la preuve de la volonté des élus de la majorité du 9^e en matière de logements sociaux.

Je précise enfin que par ce vœu, nous proposons également de créer un nouvel espace vert, ainsi qu'un nouvel espace vert protégé au 9, rue Cadet, car lors de la précédente mandature, nous avons créé un petit espace vert dans le 9^e et nous souhaitons qu'il soit, d'une part, protégé et, d'autre part, qu'il soit agrandi.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDÉAUX.

Mme Fabienne GIBOUDÉAUX, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour appliquer le Plan Climat adopté en 2007, il est nécessaire de modifier le P.L.U. approuvé les 12 et 13 juin 2006.

Par exemple, l'isolation des bâtiments par l'extérieur et l'installation de dispositifs d'énergie renouvelable sous les toitures sont difficilement applicables dans le cadre des règles actuelles.

Pour atteindre les objectifs du Plan Climat en termes de consommation énergétique des bâtiments, nous savons, grâce à différentes réalisations menées en France et en Europe, que l'isolation par l'extérieur est une méthode incontournable si l'on veut obtenir des résultats significatifs. La mise en œuvre d'une telle technique intervient sur l'épaisseur des murs et par conséquent sur le gabarit du bâtiment.

La possibilité de disposer de vingt centimètres supplémentaires sur les façades par rapport à la règle existante facilite l'application de l'isolation par l'extérieur sans diminuer la surface habitable. Pour la construction de nouveaux bâtiments, cette modification proposée de l'article 11 du P.L.U. est une bonne mesure.

En revanche, pour réaliser l'isolation par l'extérieur dans le cadre d'une réhabilitation, il est parfois techniquement nécessaire de disposer de plus de vingt centimètres en saillie de l'immeuble existant, surtout si l'on privilégie les matériaux écologiques à une finition esthétique des façades. C'est pour cette raison que notre groupe a déposé un vœu relatif à l'isolation des bâtiments.

Jusqu'à présent un projet d'installation de panneaux solaires en toiture pouvait impliquer la réduction de la hauteur initiale d'un immeuble neuf. Pour un immeuble existant, le risque de dépassement de la hauteur autorisée rendait également difficile l'installation d'un tel dispositif. Il devenait absurde d'arbitrer entre la possibilité d'utiliser l'énergie solaire et la réduction de la surface utile d'un bâtiment, alors que les antennes relais surplombent nos toitures depuis de nombreuses années sans subir les mêmes contraintes réglementaires.

Cette modification de l'article 11 du P.L.U. qui autorise le dépassement du gabarit enveloppe réglementaire d'un bâtiment en faveur de l'installation d'un dispositif d'énergie renouvelable ou d'une toiture végétalisée, en levant un obstacle réglementaire va encourager, je l'espère, l'utilisation des énergies renouvelables et la végétalisation des toitures à Paris.

La végétalisation est un autre volet essentiel du Plan Climat. Les toitures végétalisées favorisent une meilleure régulation thermique des bâtiments et la forme des espaces libres a une forte incidence sur la qualité des espaces végétalisés. Ces types de végétalisation en milieu urbain, en plus de l'amélioration du cadre de vie, jouent aussi un rôle important pour le maintien et l'enrichissement de la biodiversité.

C'est pourquoi les modifications de l'article 13 du P.L.U., qui assurent la pérennité des toitures végétalisées et un contrôle accru de la géométrie des espaces libres par les services municipaux, constituent une notable amélioration du règlement.

Les dispositions du P.L.U. de 2006 par l'article 13 instaurent un bon équilibre entre l'espace bâti et les espaces pleine terre. L'obligation d'espaces pleine terre à l'échelle très localisée des parcelles constructibles est un élément indispensable à la cohérence d'une politique urbaine écologique.

La dissémination des espaces libres végétalisés sur l'ensemble du tissu urbain, y compris sur des petites surfaces, participe à un maillage écologique en connexion avec les espaces verts. Ces surfaces constituent autant d'îlots et de ressources de biodiversité.

Après la prise de conscience du changement climatique enfin admis par l'ensemble du personnel politique, c'est l'extinction des espèces et la réduction de la biodiversité qui doivent faire l'objet de politiques publiques volontaires et réfléchies.

La proposition issue du comité de pilotage de l'Observatoire du P.L.U. au mois de juillet 2006, assouplissant ces dispositions, constitue à cet égard une régression. Elle proposait de réduire l'obligation de laisser un espace libre de pleine terre pour tout projet jouxtant un espace vert, sans préciser la nature ou la surface de ce dernier. Une mesure aussi extensive contredirait le Plan Climat et accentuerait la discontinuité écologique entre les espaces verts, alors que l'objectif assumé par le Plan Climat est d'instaurer et de renforcer les continuités écologiques au sein de la Ville.

Nous avons pu réduire la portée négative de cette mesure additionnelle au P.L.U. en la limitant aux seules parcelles jouxtant des jardins publics de plus de 5.000 mètres carrés, ce qui exclut les cimetières. Toutefois, nous regrettons que des dispositions, mêmes partielles, viennent renforcer la minéralisation d'une ville déjà très dense où les possibilités de création trop limitées de nouveaux espaces verts ne pourront pas compenser la perte d'espaces végétalisés diffus.

Une autre modification proposée par ce projet de délibération, concernant la division parcellaire, pourra avoir aussi comme conséquence la diminution des espaces végétalisés. C'est pourquoi nous demandons qu'une étude d'impact de cette nouvelle règle soit annexée à l'enquête publique.

Nous voyons bien, à travers ces quelques points, que si les exigences environnementales sont réellement prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques, il faut encore faire preuve d'une grande vigilance pour qu'elles s'inscrivent concrètement dans les différents volets pratiques de notre action tel le règlement d'urbanisme. C'est donc à un impératif de cohérence et d'efficacité des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme que renvoie mon intervention.

En ces temps de désordre financier, le risque de dilution des priorités écologiques dans le rafistolage à court terme d'un système économique destructeur à bout de souffle est bien réel. Nous ne devons pas perdre de vue nos responsabilités et abandonner au tourbillon de l'actualité notre capacité à construire positivement l'avenir de notre Ville et de ses habitants.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à l'occasion de l'examen de cette procédure de modification du P.L.U., j'ai relu les débats qui ont eu lieu sous la précédente mandature dans cette enceinte même, il y a de cela très peu d'années lors de son adoption. J'ai relu les propos des élus de droite qui ne juraient alors pas moins et je cite : "Le P.L.U. signe la mort de Paris". Evidemment, Paris n'est pas mort et le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui par Mme HIDALGO en donne la preuve.

Bien sûr, la droite continue à s'opposer platement, comme elle l'a fait dans le 7e arrondissement par exemple, en votant contre cette procédure de modification. Pourtant, à ce stade, je tiens à saluer la démarche qui est celle de la Première adjointe, qui nous soumet ce projet alors même que le Code de l'urbanisme n'oblige pas dans ce cadre la saisine de notre Assemblée.

Ce qui est proposé ici est porteur de moyens que nous devons nous donner pour améliorer la vie des Parisiennes et Parisiens. Par cette modification nous réinstaurons des mesures de protection du commerce de détail et de proximité. La diversité commerciale mérite d'être préservée à Paris. Les commerces de détail et de proximité font partie intégrante du quotidien des habitants.

Nous ne voulons pas d'une ville ou de quartiers désertés par la diversité des commerces. Nous voulons au contraire que l'activité puisse s'y déployer, malgré les hausses exorbitantes des loyers sur la Capitale. La monoactivité ou encore des commerçants au détail qui jettent l'éponge du fait de la difficulté, cela n'embellit pas la vie des Parisiennes et des Parisiens qui voient disparaître par pâtés de maison tout entiers leurs artisans et leurs commerces de proximité.

La vie de quartier appartient au charme de Paris. Elle anime les relations sociales de la Ville et permet à ses habitants de se l'approprier. N'est-ce pas cela aussi que les touristes nous envient. Et pourtant, nous ne voulons pas d'une ville qui baigne dans le formol. A ce titre chacun s'accorde sur la nécessité d'intégrer au P.L.U. des mesures qui facilitent l'application du Plan Climat que notre Assemblée a adopté à l'unanimité. Chacun s'accorde sur cette nécessité.

Ma conception du développement durable n'est pas seulement environnementale, elle porte aussi des dimensions économiques et sociales. Je peux dire que le projet qui nous est présenté ici en respecte les termes, et nous devons bien évidemment encourager les constructions qui remplissent les critères de performance énergétique, comme celles qui comportent des équipements de protection d'énergie renouvelable.

En somme, vous l'aurez compris, il est grand temps d'appliquer les engagements du Plan Climat, notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse du logement social ou de la gestion du patrimoine de la Ville. Ces nouvelles mesures permettront en outre le développement de toitures végétalisées ou encore de panneaux solaires. Sans doute ces mesures ne seront-elles pas suffisantes et nous devons aller plus loin.

Enfin, le logement, préoccupation première des Parisiens, occupe une place essentielle dans ce projet de délibération. Sous ses aspects techniques, la question des règles de gabarit n'en est pas moins cruciale. En facilitant le respect du P.L.U. et du minimum de hauteur préconisé pour les rez-de-chaussée, nous répondons à une demande des constructeurs souvent contraints de supprimer un étage aux immeubles construits, mais aussi et surtout nous répondons à une demande des Parisiens qui ne trouvent pas où se loger.

En autorisant le dépassement d'un mètre seulement de la verticale des gabarits enveloppes, nous augmentons le potentiel de logements sans toucher à la physionomie de la Ville. Notre projet de production de 40.000 logements sociaux au cours de cette mandature est également soutenu par la possibilité d'enrichir à nouveau la liste des réserves pour logements et logements sociaux, tout en facilitant l'implantation des équipements au coeur de la ville.

La liste des réserves pour logements progresse d'une soixantaine de terrains. Et par la même occasion, nous programmons ici des écoles, des équipements petite enfance, du logement pour les personnes âgées et du logement étudiant.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures mais qu'il s'agisse des règles de densité ou des règles de construction de parcs de stationnement, à chaque fois il s'agit de favoriser le respect des objectifs du projet d'aménagement et surtout de répondre à notre ambition de production de logements sociaux.

À l'heure où la droite livre une attaque en règle contre le logement social, à l'heure où la politique de la Ministre du Logement s'apprête à faire des ravages, à l'heure où la droite parlementaire s'apprête à voter un budget logement en baisse de 30 % par rapport à l'an dernier, il est indispensable que Paris maintienne le cap de ses priorités et résiste à une politique nationale qui creuse les inégalités.

Enfin, s'il est une interrogation que nous gardons bien à l'esprit, c'est celle du rééquilibrage est-ouest entre bureaux et logements. L'observatoire du P.L.U. a noté qu'un mouvement a été initié. Il restera à voir s'il se confirme.

Faire tous les efforts nécessaires en ce sens, se donner les moyens de cet objectif, c'est aussi en passer par les adaptations du P.L.U. qui nous sont présentées aujourd'hui. Nous attendons en ce sens divers projets et les logements de Sainte-Perrine dans le 16^e arrondissement en font partie.

Ce projet de délibération est une part de la bataille et le groupe communiste le votera.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants souhaite attirer l'attention sur le paragraphe intitulé "Définition des destinations" en page 5 du projet de délibération modifiant le P.L.U.

Nous l'interprétons comme une remise en cause du droit des propriétaires à disposer de leurs biens comme ils l'entendent. S'il s'agit d'interdire ou de limiter les maisons ou appartements d'hôtes ou d'interdire les résidences ou appartements meublés haut de gamme destinés aux cadres des multinationales expatriés dans notre capitale, nous trouvons cette démarche contre-productive et en contradiction avec notre objectif commun : l'attractivité de Paris. Nous vous demandons de réécrire cette mesure, ce que le vœu de l'Exécutif essaie de faire.

Nous validons le point sur le respect des destinations déclarées sans constituer un frein à l'hébergement hôtelier, aux chambres d'hôtes qui sont la sauvegarde du dynamisme touristique.

Néanmoins, nous aurions aimé un engagement clair sur les résidences hôtelières qui ne correspondent pas à une pratique abusive du marché de l'immobilier mais à une nécessité pour le dynamisme économique de notre métropole.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. SAUTTER, qui devra se partager huit minutes avec François VAUGLIN, le dernier orateur du groupe socialiste.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Quatre minutes me suffiront pour critiquer les gros sabots de M. DUBUS à propos de l'emploi parisien.

Il a dit que l'emploi avait beaucoup baissé à Paris, c'est vrai. Durant les années 1990, 230.000 emplois ont disparu et il oublie de mentionner que l'emploi remonte depuis quelques années, sachant que la conjoncture est incertaine.

Il a dit que le taux de chômage était supérieur à la moyenne nationale, c'est vrai. Il était de deux points supérieurs à la moyenne nationale il y a quelques années et il est maintenant de 0,3 point supérieur et nous avons la ferme ambition de le ramener dans la moyenne nationale, voire en dessous, ceci dit en fonction de la conjoncture.

Je voudrais dire pourquoi il y a eu cette évolution de l'emploi et montrer combien le P.L.U. a été utile en la matière.

Quand nous sommes arrivés en 2001, en dehors de la Zone d'aménagement concerté de Paris-Rive gauche, il n'y avait aucun chantier ouvert sur Paris. Il a fallu quatre ans à l'équipe du Maire, avec M. Jean-Pierre CAFFET et tous les adjoints, pour ouvrir de nouvelles zones d'activité et le P.L.U. que vous critiquez a fait passer la surface de mètres carrés économiques de bureaux de 16 millions de mètres carrés à 18 millions de mètres carrés en 2020. C'est une progression importante et de plus, le P.L.U. permet la modernisation dans les 90 % de Paris de ce que l'on appelle le diffus.

Alors, très vite, je vous mentionne les premiers résultats. Dans la Z.A.C. "Porte des Lilas", il y a déjà 31.000 mètres carrés de bureaux achevés sur 50.000. Il y a un hôtel pour les petites entreprises de 4.500 mètres carrés.

Dans la Z.A.C. "Claude Bernard", les chantiers démarrent en 2009.

Dans la Z.A.C. "Pajol", un hôtel d'entreprises de 7.700 mètres carrés sera livré en 2009.

Dans le Parc du Millénaire, 55.000 mètres carrés de bureaux ont été livrés en 2007.

Pour les entrepôts Macdonald, la consultation a lieu sur 67.000 mètres carrés.

Je cite ces exemples pour bien montrer que Paris est en marche du point de vue de l'emploi et de l'urbanisme.

Je mentionne seulement pour mémoire les hôtels d'activité et les pépinières et je dirai un mot de Paris Bioparc, puisque vous avez dit que les entreprises quittaient Paris. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'entreprise Boehringer Ingelheim France va prendre 5.300 mètres carrés dans Bioparc dans les jours qui viennent.

Je voudrais rapidement ajouter, après l'excellent exposé de Fabienne GIBOUDEAUX sur le Plan climat, que la mise en œuvre rapide du Plan climat à laquelle nous sommes tous attachés sera excellente pour l'emploi.

Le Plan climat et les dispositions qui vous sont proposées sont un ballon d'oxygène pour le bâtiment à Paris et dans la région parisienne, qui vont souffrir. Je trouve que ne pas voter ce projet de délibération ferait peu de cas de l'emploi parisien.

Je voudrais terminer en disant que M. DUBUS appartient à l'école bien connue des prophètes du déclin de Paris : c'est là-dessus que la droite a fait campagne en mars. Je pense que les Parisiens, parce qu'ils voyaient des signes de renaissance, ont rejeté cette thèse. Nous sommes des acteurs de la renaissance économique et je peux même ajouter, avec Anne HIDALGO, que nous allons faire tout ce qu'il est possible pour accélérer les chantiers de façon à créer le plus vite possible des capacités d'emploi à Paris.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Christian SAUTTER.

La parole à M. René DUTREY, à qui il reste quatre minutes.

M. René DUTREY. - Adopté en 2006, le Plan local d'urbanisme actuellement en vigueur dessine le visage de Paris pour les années à venir. A l'époque le groupe "Les Verts" s'était abstenu, considérant que le plan local d'urbanisme favorisait de façon excessive la réalisation de bureaux au détriment du logement, social en particulier. Il est encore trop tôt pour évaluer toute la portée du document adopté en 2006, mais déjà, on peut estimer qu'au regard de la crise financière en cours, les 2 millions de mètres carrés prévus dans ce plan risquent de rester très longtemps au stade de projet ou vides.

Aujourd'hui, il y a 500.000 mètres carrés de bureaux vides dans la Capitale, l'équivalent de cinq tours Montparnasse. Le groupe "Les Verts" continue de défendre une politique de développement économique qui ne se fasse pas en concurrence avec les communes d'Ile-de-France mais dans le cadre de Paris-Métropole, unique moyen d'organiser la solidarité des territoires.

Le groupe "Les Verts" continue de considérer que les derniers terrains aménageables dans la Capitale doivent être prioritairement affectés aux besoins urgents des Parisiens : logements, équipements et emplois accessibles.

J'ai bien entendu les mises en cause de M. DUBUS, qui accusait le groupe "Les Verts" d'être le responsable du départ des classes populaires et des classes moyennes de Paris. Monsieur DUBUS, ces propos sont absolument indécents. Je vous rappellerai les propos de votre collègue à l'époque, dans les années 1980, Patrick DEVEDJIAN, qui parlait de purification sociale de Paris en parlant de la politique chiraquienne. Je vous parlerai de toute cette politique chiraco-tibériste qui pendant des années, a éradiqué les classes populaires et les classes moyennes, et si certaines associations ne...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... s'étaient pas élevées à l'époque face à votre politique, la majorité municipale n'aurait pas eu le travail à faire. Je vous rappellerai aussi le travail gigantesque des députés U.M.P. depuis trois semaines pour saborder l'article 55 de la loi S.R.U. imposant les 20 % dans les communes. Monsieur DUBUS, ainsi que votre groupe, vous êtes un ennemi du logement social et je voulais vous le confirmer aujourd'hui.

La modification qui nous est proposée comporte à nos yeux des mesures particulièrement positives en matière de construction écologique. Par contre, toute une série de dispositions vont permettre à terme d'augmenter significativement la possibilité de construction dans les opérations.

Cela profitera-t-il au logement social ? Nous l'espérons mais en doutons fortement. Le fait d'augmenter d'un mètre la verticale de gabarit sur une parcelle permettra dans beaucoup d'opérations de réaliser un étage supplémentaire. On nous présente cette mesure comme permettant de construire plus de logements sociaux, mais en matière de règlement d'urbanisme, l'intention portée par les règlements n'a pas toujours les effets escomptés. Trop souvent, ce type de mesures ne profitent en définitif qu'aux opérations privées parce que les aménageurs publics n'utilisent pas toujours tous les droits à construire du fait d'une recherche de qualité esthétique et du fait de la concertation.

Cette mesure nous inquiète et nous souhaitons que l'enquête publique permette d'éclairer les Parisiens et le groupe "Les Verts" sur ses effets. Nous avons déposé un vœu dans ce sens pour estimer l'effet des différentes mesures proposées.

Nous continuons de penser que le Plan local d'urbanisme aurait dû être un document pour lutter contre la spéculation dans la Capitale car c'est bien la spéculation qui a exclu bon nombre de Parisiens de l'accès au logement. Nous sommes inquiets de voir que le logement social continue de disparaître dans la Capitale, que la ligne de préemption de la Ville a tendance à s'émietter, voire à fortement baisser. Nous sommes également inquiets parce que l'avenir de Paris ne se joue pas que dans le Plan local d'urbanisme mais dans les nombreux secteurs d'aménagement tout autour de Paris, dans les projets d'immeubles de grande hauteur. Il y a un petit décalage entre le débat que nous avons aujourd'hui sur cette modification et, ce soir, cette réunion de concertation prévoyant des immeubles de grande hauteur, entre autres celui de la Porte de Versailles.

L'avenir de Paris se joue dans ces secteurs d'aménagement, ces secteurs dérogatoires et il y a bien peu de débats au sein du Conseil sur ces secteurs dérogatoires, alors que, je dirais, les enjeux sont là.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais me réjouir à mon tour que notre Conseil puisse avoir ce débat dès aujourd'hui, alors que l'Exécutif n'était pas obligé de l'organiser dès ce stade et avant même l'enquête publique qui va avoir lieu, permettant à la concertation la plus large de trouver sa place.

Saluons cette initiative et ne boudons pas notre plaisir d'avoir ce débat !

Anne HIDALGO l'a voulu, cette modification du P.L.U. va poursuivre plusieurs objectifs.

D'abord, évidemment, adapter les règles pour faire du logement social, car nous sommes déterminés à nous donner les moyens de tenir l'engagement pris pour les Parisiens.

A ce titre, nous avons déposé un vœu dans le 11^e arrondissement, qui a été repris, voté d'ailleurs à l'unanimité du conseil d'arrondissement, je le souligne, proposant de nouvelles réserves.

Deuxième objectif : protéger le patrimoine sur de nouveaux sites. Cela a été évoqué.

Troisième point : je voudrais y revenir, avoir de nouveaux moyens de diversification du commerce.

Rappelons à cette occasion que c'est le Préfet, représentant l'Etat, qui a attaqué cette disposition du P.L.U. et que c'est le même Gouvernement qui a introduit dans la loi de modernisation de l'économie de nouvelles dispositions légales qui nous permettent aujourd'hui de réintroduire les dispositions contestées par l'Etat au tribunal. On peine encore à trouver la cohérence d'une telle politique.

En tout cas, on regrettera le temps perdu mais aussi les autres dispositions introduites dans cette loi, en particulier celle qui retire le rôle régulateur du Maire en libéralisant l'implantation des grandes surfaces de plus de 300 mètres carrés en ville.

Quatrième point sur lequel je voudrais insister, c'est respecter le Plan climat.

D'autres collègues l'ont expliqué, mais je voudrais souligner l'arrivée de trois nouveaux dispositifs qui me semblent essentiels.

D'abord, pour diminuer l'empreinte environnementale de notre ville, en jouant sur la volumétrie des constructions par l'introduction, la facilitation de la mise en place de nouveaux dispositifs : panneaux solaires, végétation en toiture et d'autres formes d'isolation, éoliennes pourquoi pas, etc.

Deuxième axe : promouvoir le tri. C'est un élément qui me semble important. Nous savons que de nombreux immeubles sont trop exigus pour pouvoir accueillir les poubelles nécessaires. Donc, une nouvelle disposition permet de faciliter l'aménagement de locaux dans les cours des immeubles pour permettre le stockage des déchets.

Troisième élément : l'organisation d'une trame verte, pour créer des continuités écologiques et respecter les zones humides.

Nous connaissons aujourd'hui la réelle biodiversité qui existe à Paris, tant au niveau des espèces que sur le plan des écosystèmes : 1.400 plantes supérieures ont été recensées, 1.290 espèces animales. Nous voyons revenir une diversité perdue, comme maintenant 32 espèces dans la Seine, quand il n'en existait que 3 en 1970.

Ajoutons les réserves ornithologiques des bois, la création de nouvelles mares à Paris, qui permettent de travailler sur cette trame verte qui permet aux espèces de communiquer et de se reproduire, donc de prospérer.

Voilà ! Diminuer l'empreinte écologique du bâti parisien, faciliter le tri, organiser la ville pour favoriser la biodiversité, ce sont autant d'étapes nécessaires pour rendre notre ville plus responsable et respectueuse de l'environnement.

Les dispositions envisagées dans ce projet de délibération portent ces évolutions aujourd'hui indispensables et il me semble que tous les défenseurs de l'environnement et, en particulier du Plan climat, trouveront ici matière à soutenir cette modification du P.L.U.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Anne HIDALGO pour répondre à l'ensemble...

A Lyne COHEN-SOLAL d'abord ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Pardon ! Si vous le permettez, Monsieur le Maire, Lyne COHEN-SOLAL va évoquer notamment la modification concernant le commerce de proximité, puis je répondrai sur l'ensemble des autres points.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec plaisir.

Madame Lyne COHEN-SOLAL, vous avez donc la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à un certain nombre d'orateurs qui se sont inscrits et expliquer la volonté de la Ville de Paris d'intervenir en matière de P.L.U. sur le domaine commercial et en particulier de donner à la Ville de Paris les moyens de maîtriser l'évolution du commerce, dans le sens de l'intérêt général et, surtout, de la diversité des quartiers, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue Mme BECKER.

Je dois dire que nous avons, en 2006, introduit sept mesures, que je ne vais pas redétailler ici, pour faire en sorte que le commerce de Paris vive de manière dynamique, qu'il puisse continuer à créer des emplois et surtout que la diversité de ce commerce soit sauvegardée pour l'ensemble des quartiers et pour le bien des Parisiens.

Ces mesures étaient assez novatrices, je le reconnais, mais d'autres Villes les avaient aussi introduites. Ces mesures permettaient une surveillance absolument accrue par la Mairie.

Malheureusement, dès fin 2006, ce volontarisme affiché par la Mairie de Paris et qui avait été réclamé par tous les conseils de quartier, qui avait été soutenu par l'ensemble des arrondissement, qui avait même été, si je peux dire, amplifié par des maires d'arrondissement pour prendre en compte des rues que nous avons peut-être oubliées. Ce volontarisme a rencontré un adversaire en la personne du Préfet de la Région Ile-de-France qui a jugé ces mesures attentatoires à la liberté du commerce et a saisi le Tribunal administratif, qui, le 2 août 2007, a rendu un jugement annulant les principales mesures de protection du commerce arrêtées par notre Conseil.

Nous avons, bien entendu, saisi la Cour d'appel pour essayer de revenir sur ces mesures mais, entre-temps, il se trouve que le Gouvernement, par la loi LME du 4 août 2008, a permis qu'un amendement parlementaire puisse intervenir et, aujourd'hui, nous permette de faire voter par le Conseil de Paris, si vous en désirez ainsi, de faire revenir ces mesures dans notre attirail, si j'ose dire, dans les outils urbains.

Donc, aujourd'hui, nous vous proposons de remettre en état des mesures de conservation des commerces sur le bord de 260 kilomètres de rues, ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures qui sont naturellement énoncées dans la proposition. Je vous en fais grâce !

Ceci permettra de considérer comme surveillés par la Municipalité la moitié des commerces alimentaires, la moitié des commerces liés à l'équipement de la maison et à la culture et à peu près la moitié des cafés et restaurants parisiens qui sont ainsi sous surveillance.

Naturellement, ces mesures légales correspondent parfaitement à l'objectif du Plan climat mais aussi du P.A.D.D.

Nous voudrions quand même faire une remarque. Je voulais dire à M. DUBUS de calmer un peu sa caricature de ce que nous faisons ici, puisqu'un certain nombre de mesures annulées par le tribunal administratif ne peuvent pas revenir dans le P.L.U., malgré le fait que nous votons aujourd'hui. Il s'agit, par exemple, de la protection des cités artisanales et industrielles qui ne sont pas sur rue et dans lesquelles travaillent encore des milliers d'artisans, d'artisans d'art et d'artisans du bâtiment parisien. Je vous signale que cela concerne plus de 1.000 emplois pour Paris. Depuis 15 mois, ces cités artisanales ne sont pas protégées, ne sont pas surveillées et nous ne pouvons en aucun cas faire en sorte de les rattraper et qu'elles ne pâtissent pas de la spéculation immobilière. L'interdiction de transformation des rez-de-chaussée en habitation, de la même façon, échappe à nos documents d'urbanisme.

Voilà pourquoi nous souhaitons que l'appel que nous avons fait devant la chambre d'appel administrative soit maintenu, afin de pouvoir un jour rétablir ces mesures qui nous semblent tout à fait indispensables pour maintenir la diversité commerciale et artisanale dans notre Capitale.

Je vous en remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, pour la suite de la réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des orateurs et oratrices de la majorité qui soutiennent, qui ont apporté leurs remarques et commentaires utiles, remercier les élus du groupe Centre, même si je ne partage pas l'ensemble de leurs points de vue mais qui sont dans une démarche constructive.

Et vous me permettez d'apporter quelques réponses à M. DUBUS, un peu moins constructif, mais il est finalement constant avec les positions qui sont celles de son groupe !

D'abord, pourquoi cette modification du P.L.U. ?

La modification du P.L.U., elle est utile, alors que le P.L.U. est pour nous le document stratégique, le document qui inscrit notre vision politique de Paris. Et il reste d'une immense actualité et adaptation.

Mais pourquoi cette modification du P.L.U. ? Parce qu'il y a des évolutions que nous voulons apporter, cela a été dit excellemment par Fabienne GIBOUDEAUX, sur le Plan climat, la nécessité de revoir un certain nombre de règles techniques, pour pouvoir notamment mettre en place les outils des énergies renouvelables mais aussi, c'est le point principal de cette modification, d'avoir de nouvelles réserves pour pouvoir faire du logement et notamment du logement social dans Paris.

Vous vous souvenez, lorsque nous avons voté le P.L.U., il y avait une centaine de réserves pour logement social inscrites, qui étaient entre guillemets préfléchées.

La plupart de ces réserves aujourd'hui font l'objet d'opérations de construction. Il nous paraissait nécessaire et opportun, pour répondre à notre objectif de 40.000 logements sociaux sur cette mandature de reconstituer ces réserves. C'est environ 70 à 100 réserves nouvelles qui sont proposées dans les différents arrondissements.

Bien sûr, cela a été dit très bien par Mmes COHEN-SOLAL et BECKER, la nécessité de protéger le commerce, je n'y reviens pas, ainsi que des règles de protection d'immeubles mais aussi d'espaces verts.

A ce sujet, Pauline VERON l'a indiqué, notre P.L.U. est aussi un P.L.U. protecteur du patrimoine. Il est structurant par rapport à notre vision de Paris, notamment sur l'équilibre nécessaire et la mixité nécessaire entre deux objectifs majeurs, l'objectif logement mais aussi l'objectif emploi et il est protecteur en ce qui concerne l'environnement mais aussi les immeubles qui sont le patrimoine de notre Capitale.

M. DUBUS disait qu'il faudrait une révision. Non, il ne faut pas une révision. Si nous faisons une révision cela signifierait que nous changerions notre vision stratégique et politique de l'avenir et de l'évolution de Paris, ce qui n'est absolument pas le cas.

Les Parisiens nous ont plutôt confirmés dans cette évolution stratégique que nous avons portée auprès d'eux.

Oui, le P.L.U. a été productif. Productif sur la question de l'emploi, je n'y reviens pas puisque Christian SAUTTER l'a expliqué chiffres à l'appui. Vous pouvez continuer sur cette thématique du déclin, je pense qu'elle continuera à ne pas vous porter chance et elle continue à ne pas être dynamisante aussi pour le secteur économique à Paris qui a besoin qu'on le soutienne plus tôt qu'on ne l'enfoncé.

Le P.L.U. continue à soutenir l'emploi dans Paris et nous en sommes fiers. Mais le P.L.U. est aussi structurant. Il a permis de produire le financement des 30.000 logements sociaux sous la précédente mandature. Il permettra, nous le souhaitons, en tous les cas nous nous inscrivons dans cette logique et la modification que nous apportons aujourd'hui vise à répondre cela, à financer 40.000 logements pour la prochaine mandature.

Monsieur DUBUS, avec vous, c'est tous les jours la Saint-Nicolas. Vous avez parlé à nouveau du fait qu'il faudrait avoir une vision de Paris Capitale, une vision qui ne soit pas étriquée.

Je vous rappelle, Monsieur DUBUS, je le martèle, que nous avons engagé avec le Maire de Paris et Pierre MANSAT un travail qui aujourd'hui aussi est efficace. Il va aboutir à la création d'un syndicat mixte intercommunal qui va nous permettre avec les communes et les départements alentours de pouvoir élaborer des projets, de pouvoir travailler ensemble.

Nous avons conduit cette politique sans effet de manche, bien évidemment, mais nous l'avons fait sérieusement et je suis heureuse de constater qu'en politique le sérieux paie. Il n'y a pas que le spectacle qui compte.

C'est un premier élément que je voulais confirmer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Oui, nous avons fait bouger les lignes. Oui, nous avons participé au travail que la Région a mené autour du S.D.R.I.F. et le P.L.U. est totalement compatible avec le S.D.R.I.F.

Je voudrais relever dans vos expressions à l'U.M.P. une petite contradiction, j'ai cru comprendre que vous n'étiez pas tout à fait favorables au S.D.R.I.F. au niveau régional et là vous nous demandez d'adapter le P.L.U. au S.D.R.I.F.

Je confirme que le P.L.U. est adapté au S.D.R.I.F. et que le S.D.R.I.F. est un outil qui a aussi permis de faire bouger les lignes.

Il y a aussi, et nous y participons avec Pierre MANSAT, le travail qui est fait avec les équipes d'architectes, les dix équipes dans le concours international. Je vous invite vraiment à prendre connaissance des premières conclusions, je pense que vous serez surpris, peut-être pas agréablement mais surpris.

Nous sommes agréablement surpris des conclusions des équipes notamment dans la première phase.

Vous dites qu'il faut être innovant en matière d'architecture. Je suis d'accord avec vous. Il faut être innovant. Je vous invite à l'être. Vous avez failli l'être mais ne l'avez pas franchement été lorsqu'on a présenté le projet de l'hôpital Necker.

Que n'avons-nous entendu comme critiques infondées sur ce projet, quitte à faire échec à un projet médical de première ampleur pour Paris.

Que n'entends-je aujourd'hui sur les logements sociaux dans le 7^e arrondissement alors qu'une jeune équipe d'architecte, Beckmann N'Thépé, propose un bâtiment, certes du logement social, c'est peut-être cela le problème, d'une architecture tout à fait intéressante.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous invite à être innovant, et être innovant ce n'est pas reproduire le style haussmannien à l'infini.

Je voudrais également... vous êtes toujours aussi agréable, Monsieur LAMOUR, continuez ainsi cela vous va bien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Veuillez écouter Mme HIDALGO.

Monsieur GOUJON, s'il vous plaît !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je souhaite répondre à M. POZZO-DI-BORGIO plusieurs choses.

Tout d'abord, je le remercie pour son appui sur les mesures relatives au Plan Climat.

Il a évoqué une problématique particulière sur la question des logements sociaux, je voudrais lui apporter une réponse sur la question posée au Maire de Paris.

Il va recevoir un courrier de Bertrand DELANOË qui confirme ce que nous avons fait ensemble, ce vœu que nous avons voté dans lequel nous expliquons que nous sommes d'accord pour effectivement pouvoir avoir des immeubles mixtes avec des logements qui puissent avoir une hauteur supérieure à 50 mètres.

Nous n'avons pas aujourd'hui de projet clef en main mais nous sommes d'accord avec cela. Le Maire de Paris confirme la position qui a été la nôtre lorsque nous avons débattu en juillet sur la question des hauteurs. Je pense que vous serez rassuré.

Je voudrais également rapidement répondre à Pauline VERON sur le vœu déposé par les élus du 9^e arrondissement. J'y apporterai bien sûr un vote favorable, comme pour celui déposé par la mairie du 11^e arrondissement, la mairie du 10^e arrondissement et Claude DARGENT quant à une réserve supplémentaire pour le logement social dans le 15^e arrondissement.

J'émetts un avis favorable à ces différents vœux.

Je l'ai déjà saluée mais je souhaite le refaire à nouveau, saluer Fabienne GIBOUDEAUX pour son intervention et son action à la fois dans l'Exécutif mais également au sein de l'observatoire du P.L.U. et confirmer un avis favorable de l'Exécutif sur le vœu n° 13 déposé par son groupe "Les Verts", notamment sur l'isolation des bâtiments par l'extérieur.

En ce qui concerne le deuxième vœu déposé par le groupe "Les Verts", je souhaite proposer un vœu de l'Exécutif qui se substituerait si vous en êtes d'accord.

Nous soutenons avec Fabienne GIBOUDEAUX l'effort réalisé concernant la végétalisation, la protection des espaces verts et la mise en oeuvre du Plan Climat.

Je voudrais rapidement dire à Mme SACHS, que je remercie pour son intervention, que je pense qu'il y a une partie de réponse à son expression dans le vœu déposé par l'Exécutif.

Nous sommes d'accord avec sa remarque complémentaire avec une réserve : nous ne souhaitons pas la transformation d'immeubles de logement en résidences hôtelières, je pense que nous pouvons nous entendre sur l'ensemble de son expression.

René DUTREY a repris je crois un certain nombre de propos, là aussi en constance, déjà tenus avec son groupe lors de l'élaboration du P.L.U.

Nous avons des points d'accord, c'est heureux et je m'en réjouis.

Nous avons aussi des points de désaccord et notamment, pour nous, la question de l'emploi des Parisiens, des Franciliens, des habitants de la métropole.

C'est aussi l'un des éléments qui fait partie de l'urgence au même titre que le logement.

Je souhaite remercier François VAUGLIN pour son soutien à la fois enthousiaste ainsi que pour l'apport politique et technique qui est le sien.

En conclusion, mes chers collègues, je n'ai pas répondu à un certain nombre de vœux déposés notamment par l'opposition, le vœu notamment déposé par les élus du 7^e arrondissement.

Il nous est demandé de mettre en place une concertation dans les arrondissements préalablement à l'inscription de nouvelles parcelles.

Je vais rejeter ce vœu pour une raison simple.

D'abord, et cela a été souligné, je le remercie, par plusieurs orateurs et oratrices, nous n'étions pas légalement tenus de réunir les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris, nous avons souhaité le faire, j'ai souhaité le faire, parce qu'il me semble que la discussion que nous avons ici, au-delà de la discussion que nous avons pu avoir dans l'Observatoire du P.L.U., est une discussion utile, mais ce que me demande ce vœu du 7e arrondissement, c'est finalement de faire une procédure qui serait la procédure de la révision.

Je réponds aussi à Rachida DATI, qui est Garde des Sceaux, je ne vais pas fragiliser la procédure dans laquelle nous sommes engagés en répondant favorablement à quelque chose qui la fragiliserait.

Donc ce sera un avis négatif.

En revanche, un avis positif au vœu déposé par Claude GOASGUEN, qui nous demande une réserve "petite enfance" supplémentaire avenue de Versailles, donc un avis favorable de l'Exécutif avec que ces demandes soient étudiées par la DU.

Je vais émettre un avis défavorable à un vœu déposé par les élus U.M.P. maires d'arrondissement qui rejoint peu ou prou le vœu dont j'ai parlé du 7e arrondissement.

Le vœu déposé par Mme Valérie SACHS, je crois qu'il y est répondu notamment par le vœu de l'Exécutif.

Puis, bien sûr, j'émetts un avis défavorable aux vœux déposés par l'U.M.P., M. LAMOUR, concernant notamment la demande d'ouverture d'une procédure de révision du P.L.U.

Voilà, mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat qui est riche, qui va se poursuivre, puisque nous avons maintenant l'enquête publique qui va démarrer, enquête publique qui va se dérouler jusqu'au 31 janvier ; je crois que je ne me trompe pas sur les dates.

Nous aurons d'ici là, et là encore ce n'était pas obligatoire mais nous avons souhaité le faire, une nouvelle réunion de l'Observatoire du P.L.U.

Lorsque le commissaire-enquêteur aura rendu ses observations, nous serons amenés, bien sûr, à les analyser et à les étudier, puis nous reviendrons devant les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris au printemps prochain. D'ici là, nous avons beaucoup de travail encore, mais je me réjouis que ce P.L.U., avec les modifications qui pourront lui être apportées, continue à être cet outil structurant de notre vision stratégique et politique de Paris dans sa métropole, de Paris dans sa Région.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au Président POZZO di BORGIO, pour une explication de vote de son groupe.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie Mme HIDALGO.

Je souhaite simplement que sur l'affaire du 7e, elle soit plus prudente, notamment sur le projet. Ne soyez pas aussi catégorique ! Si on réagit, ce n'est pas du tout parce qu'on ne veut pas de logements sociaux, c'est parce que le projet ne nous satisfait pas vraiment. C'est juste une remarque.

En ce qui concerne l'affaire des tours, lors du débat souhaité au mois de juillet, nous avons proposé non pas un vœu d'ailleurs, mais un amendement - ce n'est pas cela, Madame la Secrétaire générale ? -, qui indiquait que le processus d'étude, de débat et de concertation n'écarte pas la possibilité d'intégrer une composante privée dans les immeubles de grande hauteur étudiés, ce qui veut dire, en traduction, que dans les tours de 50 mètres de logements, on pourrait très bien aussi intégrer des tours de plus grande hauteur de logements s'il y avait des projets.

Je dis cela parce que manifestement, ce vœu, cet amendement, n'a pas été compris, ni par le Conseil de Paris, ni par vous.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur le P.L.U. ; nous n'allons pas voter contre.

Je ne suis pas sûr que le Maire de Paris ait bien compris ce vœu, parce que dans les déclarations permanentes qu'il fait à la presse, il n'en parle pas du tout. Or, c'est quand même un vœu très important et je souhaiterais que vous lui fassiez comprendre qu'il n'y a pas simplement des tours de logements de 50 mètres, mais que l'on pourra faire, s'il y a des projets évidemment, des tours qui peuvent dépasser les 100 ou 150 mètres, comme dans toutes les grandes capitales du monde.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

Nous nous abstenons aussi, parce que je crois que dans le vœu de Valérie SACHS, on retrouve certaines de ces choses. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. C'est très clair.

Madame FOURNIER, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

C'est vrai que ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre d'une procédure de modification de P.L.U. qui n'a pas de caractère obligatoire. Aussi, nous tenons à dire que nous sommes sensibles à la démarche de mise en débat des évolutions du P.L.U.

Cela dit, nous aurions souhaité que les éléments soumis à l'enquête publique qui va commencer le 20 novembre soient ceux sur lesquels nous avons à nous prononcer aujourd'hui. C'est une réserve de forme que nous avons.

Nous aurions aussi souhaité disposer des éléments permettant de mesurer l'impact des modifications prévues dans ce projet de délibération dès aujourd'hui. Nous avons, bien entendu, compris qu'un certain nombre de nos vœux étaient acceptés et vraiment cela nous semble aller dans le bon sens, mais nous aurions souhaité que ce soit déjà dans ce projet de délibération, et que l'on puisse disposer d'éléments permettant de fonder notre vote sur des éléments concrets.

Enfin, dans ce projet de modification, il n'y a rien qui concernerait une évolution de la proportion de bureaux et de logements, ce qui avait motivé notre abstention en 2006.

C'est pourquoi le groupe "Les Verts" s'abstiendra sur cette modification du P.L.U.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

(M. DUBUS demande la parole).

Monsieur DUBUS, à quel titre ?

M. Jérôme DUBUS. - Explication de vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce sont les présidents de groupe qui doivent la demander, normalement.

Le président LAMOUR souhaite-t-il une explication de vote ?

(M. LAMOUR acquiesce).

Allons-y !

Monsieur DUBUS, rapidement, s'il vous plaît !

M. Jérôme DUBUS. - Simplement pour vous dire que tous les chiffres qui ont été avancés lors de notre intervention n'ont pas été contestés, donc nous considérons que vous les avez approuvés...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... qu'ils montrent bien que le P.L.U. actuel va dans la mauvaise direction - je l'ai montré pour le logement, je l'ai montré pour l'emploi, etc. - et que, par conséquent, notre groupe, qui prône une révision générale avec une stratégie totalement différente, votera contre ce P.L.U..

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons donc aux opérations de vote sur la base de ces différentes explications de vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Le vœu référencé n° 4 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 177).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 178).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 179).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et M. SARRE, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 180).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 181).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 182).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

L'Exécutif a déposé un vœu n° 12 bis qui se substitue au vœu n° 11 de M. BROS et qui apporte des éléments de réponse au vœu n° 12 du groupe Centre et Indépendants.

Président POZZO di BORGO, le vœu n° 12 est-il maintenu ? Madame SACHS ?

Mme Valérie SACHS. - Oui, je maintiens mon vœu et je continuerai la discussion avec M. BROS histoire de mettre les choses bien au carré pour les mois qui viennent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 12 ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteur. - Il est défavorable, puisque le vœu n° 12 bis se substitue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 183).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 184).

Le vœu n° 14 bis se substitue au vœu n° 14 ; le vœu n° 14 est donc retiré ; nous sommes d'accord ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 14 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 185).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 152).

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

2008, DU 184 - Projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris (CDG express) impactant les 10e et 18e arrondissements.

Voeu déposé par Mme Valérie SACHS, au nom du groupe Centre et Indépendants, relatif au projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris impactant les 10e et 18e arrondissements.

Voeu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la pertinence du projet de liaison CDG Express et aux solutions alternatives à mettre en œuvre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 184 relatif au projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris (CDG express) impactant les 10e et 18e arrondissements, sur lequel l'amendement n° 54 a été déposé par le groupe "Les Verts", et les amendements n°s 55 et 56 par le groupe Centre et Indépendants.

L'Exécutif a quant à lui déposé l'amendement n° 56 bis.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Le projet Charles-de-Gaulle-Express existe déjà depuis plusieurs années et une enquête publique a eu lieu auprès des habitants et des collectivités concernés l'an dernier. La position de la Ville a toujours été claire et je la partage entièrement. Elle a été exprimée lors de l'enquête publique de l'année dernière, c'est-à-dire un avis favorable au projet avec des conditions dans l'intérêt des Parisiens et des Franciliens.

Avis favorable car ce projet est nécessaire pour l'attractivité de Paris. C.D.G.-Express améliorera le lien de la Capitale avec son aéroport qui n'est pas suffisant aujourd'hui. Il arrivera par ailleurs, je tiens à le dire, à la gare de l'Est, ce qui est un symbole important, et plus qu'un symbole d'ailleurs, une réalité, en terme de rééquilibrage du territoire parisien.

Il y va enfin du développement durable car 80 % des déplacements entre Paris et l'aéroport de Roissy ont actuellement lieu en voiture, et cela permettrait donc d'éviter environ 15.000 automobiles par jour sur les autoroutes A1 et A3. Je connais l'argument selon lequel le trafic aérien va connaître une conjoncture difficile, mais au-delà de ces aléas conjoncturels, Paris a besoin d'un grand aéroport et celui-ci continuera à se développer dans les années qui viennent.

Ceci dit, il y a des conditions qui sont incontournables pour nous. Je crois qu'un amendement au projet de délibération proposé viendra renforcer ces conditions elles-mêmes : la modernisation préalable du RER B car il ne s'agit pas d'opposer deux moyens de déplacement, les voyageurs qui vont à Roissy et les habitants de l'Ile-de-France qui prennent le RER ; l'enfouissement à la porte de la Chapelle des lignes du C.D.G.-Express - Daniel VAILLANT interviendra ensuite mieux que moi sur ce thème - car il est évidemment hors de question que la réalisation de C.D.G.-Express empêche l'enfouissement des viaducs ferroviaires actuels, les projets d'aménagement de la Porte de la Chapelle nécessitant cet enfouissement. Et puis, la prise en compte des besoins du quartier de la gare de l'Est et de l'intermodalité avec EOLE qui nécessite notamment l'inscription au S.T.I.F. du percement souterrain entre les deux gares, parallèlement à la réalisation du balcon vert.

Ces réserves sont donc importantes. Elles ont un coût alors que l'Etat se repose entièrement sur un financement privé pour réaliser ce projet qui, je dois le dire, me paraît également bien fragile et sa réalisation hypothétique dans ces conditions. Mais elles doivent être prises en compte et si elles le sont, le projet mérite d'être soutenu par la Ville de Paris.

C'est à l'Etat maintenant d'être cohérent. Veut-il vraiment de ce projet alors que Jean-Louis BORLOO lance une procédure d'enquête publique et que parallèlement Christian BLANC semble contredire son initiative ? La Ville est cohérente en donnant un avis favorable avec des conditions répondant à l'intérêt général, à l'Etat de l'être également maintenant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Marinette BACHE, pour cinq minutes.

Mme Marinette BACHE. - Oui, Monsieur le Maire, une rapide intervention sur ce projet de liaison ferroviaire express, pertinent, je crois, à plusieurs titres à condition de l'encadrer cependant d'un certain nombre d'exigences.

Le CDG Express est un projet qui pourrait concilier à la fois des préoccupations de compétitivité, d'écologie et d'aménagement urbain. Compétitivité d'abord, parce que dans un contexte de forte concurrence entre les aéroports européens et internationaux, le CDG Express est un élément essentiel de l'activité de notre Capitale à laquelle nous sommes attachés, comme nous sommes attachés à tout ce qui permet de développer l'emploi.

Ainsi, Paris comme la plupart des grandes villes du monde disposerait d'une ligne express reliant l'aéroport au centre-ville.

Des préoccupations écologiques ensuite car CDG Express désengorgera les autoroutes A1 et A3, actuellement saturées depuis les portes de Bagnolet et de Montreuil car elles sont en effet utilisées par 80 % de ceux qui prennent l'avion, mais également par les échanges quotidiens Paris banlieue et banlieue Paris.

La réalisation de ce projet favoriserait le report du trafic routier vers le ferroviaire. Nous notons que cela devrait entraîner une diminution de la pollution de l'air aux abords des infrastructures routières, une réduction des gaz à effet de serre et des économies d'énergie liées au fait qu'une grande partie des passagers aériens pourraient utiliser un transport collectif.

Enfin, des préoccupations d'aménagement urbain concernant les échanges Paris banlieue. Parce que les travaux du CDG Express permettraient de revoir l'utilisation du RER B. Pour l'instant, 20 % des voyageurs qui vont à l'aéroport utilisent cette ligne. De nombreuses rames sont ainsi "direct aéroport". Si nous offrons une alternative, nous retrouverons la possibilité de mieux desservir cette banlieue avec la mise en service de trains qui s'arrêtent dans plus de gares. C'est rendre le RER B à ses vrais utilisateurs, les vrais usagers, en prenant en compte leurs besoins et aussi leur rythme de vie.

Si nous voulons radicalement changer la donne en matière de transports, nous devons être capables d'offrir aux voyageurs de vraies alternatives, c'est-à-dire des transports collectifs modernes, rapides et bien équipés. En clair, les transports collectifs doivent devenir plus compétitifs que la voiture. Et cela en direction des passagers aériens, bien sûr, mais surtout en direction des habitants de l'Ile-de-France.

Et puis, il faut le dire sans fard, CDG Express coûtera aux Parisiens et aux Franciliens ; ils doivent être payés de retour.

Enfin, on peut espérer qu'il y aura un report de l'offre de taxis de Roissy Charles de Gaulle sur Paris, car il nous est quelquefois bien difficile de trouver un taxi dans la Capitale.

Ce projet ne réglera pas tout, j'en suis parfaitement consciente, mais il pourrait tendre à une amélioration progressive des habitudes. Cependant, et je l'ai dit dès le départ, d'autres points restent à éclaircir.

Nous relayons ici les préoccupations du Maire de Paris, notamment sur la nécessité d'abord d'accompagner la création de la liaison CDG Express par la mise en œuvre d'une meilleure liaison et en particulier de la liaison piétonne qui était prévue au P.L.U. entre les gares du Nord et de l'Est.

Deuxièmement, de renoncer dès maintenant à l'utilisation des viaducs ferroviaires traversant la Porte de la Chapelle, car de ce fait le projet de construction de centaines de nouveaux logements ne serait plus qu'un beau souvenir, et cela nous ne pouvons l'accepter.

La Municipalité qui travaille depuis longtemps pour que ce quartier soit plus agréable verrait alors ses efforts anéantis, notamment par rapport au projet de modification de l'échangeur entre le boulevard périphérique et l'autoroute A1.

Enfin, l'enfouissement des voies ferrées Porte de la Chapelle est indispensable. D'abord pour le tramway T3, qui devrait être livré en 2012 comme nous nous y sommes engagés. C'est également indispensable à la qualité de vie des riverains qui ont déjà à subir de nombreuses autres nuisances. Il est impensable d'y rajouter celle-ci.

Ne doutant pas de la vigilance de la Municipalité sur l'ensemble de ces points, les élus du groupe M.R.C. voteront ce projet. S'il reste d'ailleurs un véritable projet pour le Gouvernement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER en invitant l'Assemblée à être un peu plus à l'écoute des orateurs qui n'ont pas à intervenir dans un brouhaha général. Merci.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Rémi FÉRAUD a fait part de certaines "réserves" à propos de ce projet de CDG-Express. Marinette BACHE a évoqué des "exigences" que l'on devait avoir à l'égard de ce projet.

Pour notre part, il nous semble vraiment contestable, ce projet tel qu'il est. Pour plusieurs raisons, tout d'abord par rapport au cadre général dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire que la baisse du trafic aérien ne nous semble pas un "aléa conjoncturel" mais semble devoir s'inscrire durablement dans le paysage des déplacements parisiens et mondiaux. On ne peut tabler sur le développement aéroportuaire de manière incessante en faisant sans cesse grossir plus les aéroports.

Il s'inscrit aussi dans une vision que nous récusons complètement de la banlieue, banlieue qui serait considérée comme un territoire que l'on doit traverser le plus vite possible, sans arrêt. Or, il nous semble que c'est contradictoire avec ce qu'a préconisé le S.D.R.I.F., c'est-à-dire un Paris Métropole ouvert sur sa banlieue, avec justement des déplacements raisonnés et on pourrait dire équitables qui permettent à chacun de se déplacer convenablement entre Paris et la banlieue et inversement. C'est un deuxième point.

Le financement aussi nous en semble extrêmement fragile.

Enfin, il existe des projets dont on pourrait dire qu'ils sont alternatifs, notamment l'amélioration de la desserte par le RER B qui pourrait être modernisé, qui mériterait d'ailleurs d'être modernisée en priorité, ainsi que le développement d'une voie sur l'autoroute qui serait réservée aux transports en commun ou aux taxis.

Nous ne souhaitons donc pas que ce projet voie le jour. Et nous proposons à l'Assemblée, vu "les réserves" des uns et des autres, "les exigences", de modifier le délibéré et, au lieu d'émettre un avis favorable "sous réserve que", d'émettre un avis "défavorable au principe qu'il" nous manque un certain nombre de garanties : la garantie que le projet ne bénéficie pas de financements publics, la garantie que l'amélioration préalable des conditions de circulation du RER B dans sa partie nord soit réalisée et l'amélioration de l'intermodalité, qui a déjà été évoquée, par la liaison d'une relation piétonne entre les deux gares, Est et Nord.

En tant qu'élue du 18e, je suis particulièrement sensible à cet élément de la mise en œuvre éventuelle de ce nouveau transport, c'est-à-dire l'enfouissement des voies au niveau de la porte de la Chapelle, dans un calendrier compatible avec la mise en œuvre et l'extension du tramway T3.

Tout cela, bien sûr, dans la préservation des potentiels de développement du fret ferroviaire dans le Nord-est parisien.

C'est pourquoi nous demandons qu'un avis défavorable soit émis dans ce délibéré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour le groupe communiste. 5 minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, j'évoquerai des réticences importantes au sujet de ce projet de délibération.

Ce projet de délibération qui nous est présenté sur le projet de liaison ferroviaire directe nous propose en fait de voter une mise en conformité du P.L.U., afin que l'Etat passe contrat pour sa réalisation.

Or, à la lecture de ce projet de délibération, nous constatons d'abord que la Ville met l'accent sur deux points :

- premièrement, l'amélioration de la vie des habitants du quartier et la Ville demande à juste titre à l'Etat de prévoir l'enfouissement des voies de la Chapelle ;

- deuxièmement, l'amélioration de l'offre de transport avec la prévision d'une intermodalité en gare de l'Est et d'une compatibilité sur le projet de tramway T3. Là aussi, nous pensons que la demande est effectuée à juste titre.

Mais plusieurs avancées manquent à ce projet.

Tout d'abord, la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la ligne du RER B, en préalable à la construction de sa ligne expresse.

Nos demandes sur le RER B sont absentes des articles de ce projet de délibération. L'amélioration du RER B figure seulement dans l'exposé annexe des motifs et sous une forme assez relative.

Nous pensons qu'il s'agit d'une condition impérative à la réalisation du projet. C'est le premier point. Nous remarquons néanmoins que le vœu n° 56 bis de l'Exécutif va dans le bon sens.

Néanmoins, le projet d'enfouissement devrait comprendre un deuxième tunnel dédié au fret et ce projet n'apparaît ni dans l'exposé des motifs ni dans le projet de délibération.

Enfin, si l'amplitude horaire de ce mode de transport est présentée, la question de son accessibilité tarifaire pour les voyageurs n'est abordée à aucun moment.

Pour ces raisons, nous émettons des réserves quant à une modification du P.L.U. dans ces conditions. Nous ne contestons pas le principe même de la liaison entre la gare de l'Est et Roissy mais il ne nous paraît pas évident, dans le bras de fer qui nous oppose à l'Etat sur ce dossier, qu'une modification du P.L.U., dans ces conditions - encore une fois -, nous permette d'obtenir gain de cause sur les questions qui nous tiennent à cœur.

C'est pourquoi, au vu de ces réserves, pour les raisons que je viens d'expliquer, le groupe communiste s'abstiendra sur ce projet de délibération. Néanmoins, nous voterons les vœux prenant en compte le souci que je viens d'exprimer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes. Merci.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure où nous parlons de plus en plus de Paris Métropole, la réalisation de Charles de Gaulle Express apparaît encore plus clairement comme étant une nécessité évidente et je dirais même impérieuse.

En effet, Paris est la seule métropole européenne de niveau comparable à ne pas disposer de liaison ferrée rapide entre son centre ville et son aéroport principal. Le rayonnement de la Capitale et de sa Région et également son développement, dans un contexte aujourd'hui exacerbé de compétition internationale, exigent que ce projet soit mené à terme dans les meilleures conditions.

Mais la compétitivité économique n'est pas la seule raison en faveur de cette liaison. Aujourd'hui, 80 % des trajets de Paris à l'aéroport Charles de Gaulle se font en voiture. Sans parler du stress de ceux qui vont prendre un avion et ne savent jamais si leur trajet va demander 30 minutes ou 2 heures, on voit bien que, sur le plan écologique, il y a tout à gagner à mettre en place un transport collectif de qualité qui entraîne un report modal significatif et donc une diminution de la pollution.

On estime aujourd'hui que la part de marché ferroviaire atteindra 42 %, avec la mise en oeuvre de C.D.G.-Express, c'est-à-dire un doublement de la part du rail sur cette liaison.

Quand on déclare que les transports collectifs doivent devenir de plus en plus compétitifs, plus compétitifs que la voiture, c'est une affirmation avec laquelle nous sommes mille fois en accord mais encore faut-il s'en donner les moyens !

Je voudrais aussi apporter quelques précisions sur le RER B nord. Le débat public l'a bien affirmé, cela a été acté et répété depuis, la liaison C.D.G.-Express ne se fera qu'après la modernisation du RER B qui est un préalable. Et offrir aux usagers du RER B un cadencement plus élevé, une meilleure lisibilité et une qualité de service accrue est absolument indispensable.

Elle l'est aussi dans le cadre de l'extension du parc prévu de Villepinte dont toute la Région Métropole a besoin.

Et ces deux projets sont liés, puisque c'est la modernisation du RER B qui libérera des voies pour C.D.G.-Express. C'est d'ailleurs bien pourquoi ce projet ne pourra intervenir qu'une fois que la modernisation du RER B au Nord de Paris sera achevée. L'Etat y apporte d'ailleurs son soutien, à travers le contrat de projets Ile-de-France, avec une contribution de 10 millions d'euros en 2006, de 19 millions d'euros en 2007 et 35 millions d'euros en 2008.

Je voudrais dire, par ailleurs, que ce projet de C.D.G.-Express entraîne un certain nombre d'appréciations étonnantes, telles que, je cite : "de nombreuses voix s'élèvent pour s'interroger sur la priorité donnée à un projet au coût exorbitant de 620 millions d'euros". Je vois assez mal ce que l'on peut reprocher à ce coût dans la mesure où il n'est pas financé et ne pompe pas les fonds publics !

Quant à l'argument selon lequel des liaisons par bus sur voie réservée pourraient suffire à elles seules à desservir l'aéroport, il traduit une telle méconnaissance des besoins, tant en quantité qu'en appréciation de la manière de travailler des agents du monde économique, que je préfère ne pas m'y attarder.

Enfin, quant aux conditions mises à la réalisation du projet, je dirais tout d'abord que la liaison piétonne gare du Nord - gare de l'Est est un élément indispensable à celle du pôle d'avenir qui doit être mis en place dans tout ce secteur et dont nous aurons certainement l'occasion de reparler.

D'autre part, l'enfouissement des voies pour le passage sous la Porte de la Chapelle, comme l'a souhaité d'ailleurs, je crois à l'unanimité, le Conseil du 18^e arrondissement, devra être étudié et réalisé dans le cadre de l'ensemble des travaux qui vont affecter ce secteur et également dans celui de la liaison avec le tunnel d'Eole.

Nous sommes donc tout à fait favorables à ce projet, qui s'inscrit à la fois dans le cadre d'une compétitivité accrue de Paris et dans celui des travaux d'envergure qui doivent être conduits dans ce secteur pour développer le réseau de transports collectifs parisiens et ses projets d'extension future vers le Nord et vers l'Ouest en particulier.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Daniel VAILLANT s'était inscrit, mais, manifestement, il n'a pas pu nous rejoindre, donc je vais donner la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, pour 3 minutes, pour la présentation de l'amendement n° 55.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, nous soutenons totalement ce projet C.D.G.-Express et, pour toutes les raisons qui viennent d'être brillamment exposées et que vous retrouverez également dans l'exposé des motifs de mon amendement, dont je vous ferai grâce, car cela vient d'être dit.

Par cet amendement, nous ne souhaitons donc pas contester ce projet, que nous soutenons, ni les propositions faites par le Maire, qui nous agréent, en tout cas dans son projet initial.

Ce que nous souhaitons par cet amendement, c'est revenir sur les conclusions de la commission d'enquête concernant le tronçon nord du RER B. Il semblerait que la priorité à accorder au RER B Nord lui semble acquise, dans la mesure où ce projet a été approuvé par le S.T.I.F. en février 2005. Cela est d'ailleurs stipulé dans l'exposé des motifs du projet de délibération.

Considérant toutefois que cela va mieux en le disant et, compte tenu de l'urgence qu'il y a à s'occuper de cette ligne R.E.R., nous souhaitons que le Maire de Paris s'engage ici à faire le maximum pour que le S.T.I.F. respecte ses engagements, ce qui n'est toujours pas le cas trois ans plus tard.

La réalisation et la mise en oeuvre de cette liaison expresse prendra nécessairement plusieurs années. Il ne faudrait pas que l'Etat, la Région, la ville de Paris, la S.N.C.F. et R.R.F. se sentent déchargés de leurs responsabilités pendant tout ce temps.

Une rénovation rapide et efficace de cette ligne, qui assure la liaison entre Paris et Roissy, est indispensable et primordiale.

Indispensable parce que cette ligne présente actuellement des lacunes qui rendent la vie impossible aux Franciliens qui l'utilisent.

Primordiale car on ne peut concevoir un grand Paris sans assurer à tous les Franciliens des modes de transport en commun sûrs, rapides et efficaces quel que soit l'usage qu'ils en font : quotidien ou occasionnel quand ils se rendent à l'aéroport.

Cette ligne est capable d'assurer dans des délais très rapides une liaison directe et efficace entre l'aéroport et le centre de Paris.

Le cantonnement et le nouveau cadencement de la ligne peuvent parfaitement permettre d'assurer en même temps une desserte expresse et directe entre Paris Nord et Roissy tous les quarts d'heure tout en accomplissant sa mission de desservir les gares qui sont entre pour les usagers au quotidien.

C'est la représentation du grand Paris que nous nous faisons, un grand Paris qui n'oublie personne. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la création d'un article n° 4 qui stipule que, indépendamment du projet C.D.G.-express et de la modification du P.L.U. et conformément aux conclusions de la commission d'enquête, la priorité est à accorder le plus rapidement possible à l'effectivité de la rénovation du tronçon nord du R.E.R. B afin de rendre les avancées techniques...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Veuillez m'excuser Madame, vous arrivez au terme de votre temps de parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je termine ma phrase : afin de rendre les avancées techniques nécessaires capables de supporter les trajets directs entre Charles-de-Gaulle et Roissy, tout en améliorant le confort, la régularité et la sécurité des Franciliens utilisant quotidiennement cet axe majeur de circulation entre la banlieue et le centre de Paris.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame Valérie SACHS, vous avez trois minutes pour la présentation du vœu n° 56, s'il vous plaît.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Maire, je présente l'amendement n° 56 et le vœu n° 57. Je demande l'autorisation de commencer par le vœu n° 57. Je reviendrai sur l'amendement par la suite.

Le groupe Centre et indépendants envisage le projet de délibération relatif au projet C.D.G.-express en ne confondant pas les enjeux liés à l'attractivité internationale de notre Capitale et notre obligation immédiate de repenser les transports de proximité terriblement défectueux.

Ma collègue Edith CUIGNACHE-GALLOIS vient de mettre l'accent sur la priorité de rénover le tronçon nord du R.E.R. B.

Je prends acte de l'amendement de l'Exécutif n° 56 bis sur lequel je reviendrai. Je considère que cet express n'a pas vocation à élargir l'offre de transport des Franciliens et souhaite aborder ce projet sous l'angle de l'attractivité internationale de Paris.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

... Dans le désert le plus total et le brouhaha aussi !

Chaque aéroport d'une métropole digne de ce nom dispose de sa voie express dédiée. Nous soutenons ce projet sans condition tout en regrettant qu'il soit si tardif.

Relier l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle au T.G.V. Est, au Thalys ou à l'Eurostar renforce la place de Paris en Europe et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les avantages seront multiples pour la plate-forme aéroportuaire qui confirmera ainsi sa domination de "hub" européen continental et transformera sa compétition d'aujourd'hui avec le rail en un atout pour demain.

C'est aussi une réelle opportunité pour les arrondissements des gares du Nord et de l'Est car ce projet est une incitation à convaincre de nouvelles entreprises à localiser leur siège dans ce périmètre, future porte d'entrée au marché européen.

Néanmoins, le projet nous semble perfectible en ce qui concerne son montage financier, sa rentabilité future par les seuls usagers avec des tickets prévus entre 16 et 20 euros et une estimation à sept millions de voyageurs pour 2015.

Nous pensons que le projet est aussi perfectible sur son tracé définitif et la liaison prévue entre les deux gares. Aussi, nous recommandons de faire pression sur le futur concessionnaire dans le cadre du cahier des charges pour que tous ces points trouvent des solutions à la hauteur des enjeux.

Au risque de devenir lassante, je souhaite une fois encore essayer de convaincre notre Conseil que l'attractivité de Paris et son développement économique sont la clef de voûte de toutes nos autres politiques, spécialement l'emploi et les solidarités. Paris a besoin de son Charles-de-Gaulle express.

Je continue sur l'amendement n° 56 que je retire au vu du vœu de l'Exécutif.

Néanmoins, je ne valide pas la rédaction du nouvel article n° 3 qui à mon sens revient sur l'esprit même du projet de délibération initial.

De plus, il me semble que la réserve n° 1 a déjà été entérinée, aussi nous souhaiterions que cet article soit réécrit.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Daniel VAILLANT étant parmi nous, je propose de lui donner la parole pour une intervention de cinq minutes.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18^e arrondissement. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Le projet C.D.G.-express était inscrit dans le projet des J.O., enfoui. Je n'y reviens pas.

Dès 2006, le conseil d'arrondissement, à l'unanimité faut-il le rappeler, s'est prononcé le 26 novembre pour C.D.G.-express, enfoui, tel que nous le proposons encore aujourd'hui.

En 2007, j'avais demandé au Président de la commission d'enquête publique la tenue d'une réunion publique car nous trouvions que l'Etat nous avait insuffisamment associés à ce projet.

Cette réunion s'est tenue le 18 décembre 2007 à la Mairie du 18^e arrondissement. De nombreux habitants y ont participé ainsi que des élus. Tous allaient dans le sens de l'enfouissement.

Ce projet C.D.G.-express nous touche directement car son tracé traverse tout le nord du quartier de la Chapelle.

Je rappelle que nous ne nous sommes jamais opposés au principe d'une navette reliant directement Charles-de-Gaulle à la gare de l'Est à partir du moment où les conditions de transport sur la ligne B du R.E.R. seraient nettement améliorées.

Je rappelle ici que C.D.G.-express est un train lancé à 160 kilomètres par heure tous les quarts d'heure dans chaque sens, de cinq heures du matin à minuit, ce qui représente plus de 150 trains par jour auquel il faut ajouter, selon le dossier d'enquête, un certain nombre de T.G.V. puisqu'il est prévu que cette voie déleste également le réseau ferré nord.

Porte de la chapelle, ce sont des milliers d'habitants qui vivent et souffrent parfois déjà de fortes nuisances dues aux infrastructures routières et ferroviaires.

Ce projet consisterait, si l'option du passage aérien était choisie, à ajouter plus de nuisances dans ce secteur. Je suis d'autant plus opposé au passage en aérien de C.D.G.-express Porte de la Chapelle que son enfouissement est prévu au niveau de la rue de l'Évangile et des entrepôts "CAP 18" tel que le dossier des juges le prévoyait.

Le projet C.D.G.- express doit renoncer à l'utilisation des viaducs ferroviaires qui traversent la Porte de la Chapelle pour le passage des rames de C.D.G.-express.

Ce choix n'est pas compatible avec le grand projet de rénovation à la Porte de la Chapelle, sur le boulevard Macdonald et sur l'avenue de la Porte de la Chapelle.

J'en aurai bientôt terminé, Monsieur le Maire.

Vous le savez nous avons voulu faire du site de la Porte de la Chapelle un véritable quartier de Paris, attractif, connecté aux réseaux de transports en commun, métro, tramway et bus, comprenant des équipements, 22.000 mètres carrés de locaux, l'installation de Paris I Sorbonne, des immeubles d'activité avec des logements.

Comme vous le savez le tramway arrivera Porte de la Chapelle, il est hors de question que la traversée ne se fasse pas dans des conditions améliorées de l'enfouissement de C.D.G.-express.

C'est aussi l'enjeu de l'échangeur, je ne développe pas.

Nous confirmons ici que l'Etat doit s'engager plus qu'il ne l'a fait à travers les courriers de M. BORLOO pour suivre l'enquête publique et suivre les élus que nous sommes, et le Conseil de Paris que nous sommes. J'espère que nous voterons le voeu de l'Exécutif.

En réalité, s'il n'y avait pas enfouissement, ce serait extrêmement dommageable pour tous les projets ambitieux qui sont les nôtres, j'associe tout le monde dans cette Assemblée, pour l'amélioration du Paris nord-est.

J'espère que le voeu de l'Exécutif permettra de confirmer cette orientation et que l'Etat se résoudra à engager les discussions vraiment mais en prenant sa responsabilité, celle d'un C.D.G. express enfoui.

Voilà en tout cas le sens du voeu voté en conseil d'arrondissement et qui est parfaitement intégré dans le voeu de l'Exécutif.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que tout a été dit excellemment par Daniel VAILLANT. La position du Maire de Paris a été constante et tout a fait cohérente avec ce qui vient d'être exprimé et ce qui a été exprimé par Marinette BACHE, par Rémi FÉRAUD et d'autres orateurs ici présents.

D'abord, le quartier Nord-Est, la porte de la Chapelle est un quartier sur lequel nous avons un projet urbain. Ce projet urbain est un projet de développement dans lequel l'université jouera un rôle, dans lequel l'arrivée du tramway va jouer un rôle évident. C'est aussi un projet d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Dès l'origine, le fait que C.D.G.-express, qui est utile et indispensable à l'attractivité de Paris et à son dynamisme, et je suis d'accord avec Mme SACHS sur ce point, même si ce n'est pas incompatible, ce sont des Franciliens et des Parisiens qui l'utiliseront aussi. Par définition, ils ont aussi besoin de se rendre pour leurs affaires ou leurs loisirs de façon rapide à l'aéroport Charles de Gaulle. Bien évidemment, l'attractivité est extrêmement importante sur ce projet mais elle ne peut pas mettre en péril le projet urbain, le projet d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Donc, le Maire de Paris a toujours exprimé les réserves qui viennent d'être rappelées, à la fois sur le fait que le RER B soit renforcé parce que sinon, on a un problème de charge sur le réseau des transports en commun, mais aussi l'enfouissement car bien évidemment, tout le travail que nous sommes en train de faire avec Daniel VAILLANT pour faire en sorte que ce quartier soit un quartier dans lequel il soit agréable de vivre sera complètement ruiné si on a une liaison ferroviaire aérienne. Cela a été exprimé dès le début.

Il est vrai que le commissaire enquêteur - et nous nous en réjouissons - a repris ces éléments-là, ce qui un point très positif. Mais on peut regretter que l'Etat n'ait pas dialogué suffisamment avec la Ville dans la phase d'élaboration du projet. On peut regretter aussi que la réponse du ministre Jean-Louis BORLOO ne soit pas aussi ferme que ce que l'on aurait pu souhaiter sur la question de l'enfouissement du C.D.G.-express. D'où notre proposition d'amendement de l'Exécutif qui, je crois, vient lever toute ambiguïté par rapport à la nature de l'avis juridique que l'on donne. Nous sommes favorable si les réserves que nous exprimons sur la qualité de vie des habitants du secteur, sur la qualité du service du RER B et sur le fait qu'il y ait notamment un enfouissement sont respectées.

Si cela n'est pas respecté, nous ne sommes pas favorables, et c'est ce qu'exprime d'une façon très claire cet amendement.

Compte tenu des ambiguïtés, du manque d'association de la Ville par l'Etat et du courrier de Jean-Louis BORLOO qui, certes, peut être entendu de façon rassurante mais pas suffisante, ces précisions nous paraissent nécessaires et cet amendement, si vous en êtes d'accord, répond aux amendements n^{os} 54, 55 et 56 qui ont été déposés à la fois par le groupe "Les Verts" et par le groupe Centre et Indépendants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT en complément.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - En effet, Paris a toujours soutenu le projet C.D.G.-express. Je n'y reviens pas : cela a été remarquablement dit à l'instant.

Je vais insister sur deux points car je crois que c'est mon rôle.

Il est vrai que l'Etat, à ce stade, annonce des études pour l'enfouissement du viaduc mais je souhaite réitérer l'urgence de ces travaux d'enfouissement si nous voulons, et nous le voulons, respecter le calendrier du tramway.

La livraison du T3 est prévue pour 2012. Cela signifie que les premiers travaux des concessionnaires de réseaux, dès lors que nous aurons enfin le rapport de l'enquête publique qui tarde et qui a du retard, devront commencer dès le premier trimestre 2009. Il va donc falloir aller vite et avoir rapidement connaissance des travaux d'enfouissement concernant C.D.G.-express.

Enfin, pour soutenir les différentes demandes concernant le RER B, en tant que vice-présidente du S.T.I.F., je suivrai avec attention l'avancement du projet. Je donne quelques éléments sur le coût total et le financement prévu de 260 millions d'euros avec une répartition qui est la suivante: 65 millions d'euros pour l'Etat, 65 millions d'euros de la Région et 130 millions d'euros, notamment par R.F.F.

Je finirai mon intervention pour dire, concernant la voie sur l'autoroute A1 réservée aux taxis, que j'appelle bien évidemment de mes vœux - cela ne vous étonnera pas -, la création de l'agence taxi pour que les décisions puissent se prendre de façon concertée avec Paris, mais aussi avec les élus franciliens, puisque 80 communes sont concernées par les taxis parisiens.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer aux opérations de vote, le groupe U.M.P. a demandé une explication de vote.

Nous allons faire un point sur les amendements. J'ai entendu Mme SACHS annoncer le retrait de l'amendement n° 56. Les amendements n°s 54 et 55 sont-ils également retirés au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Madame FOURNIER, Monsieur GAREL ? Retrait ?

M. Sylvain GAREL. - Nous les maintenons.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Je voudrais tout simplement dire que l'amendement n° 56 bis que l'Exécutif nous propose est incompréhensible.

Je suis désolée, mais dans l'article 1, le Conseil de Paris confirme son avis favorable, il met des conditions. Toutes ces conditions étaient acceptées. Dans la discussion, tout le monde a pris position pour ces conditions, et dans le dernier article - l'article 3 -, cet avis devient défavorable si le projet de réalisation est maintenu en l'état.

Je suis désolée, j'ai peut-être une cervelle qui n'est peut-être pas assez grande, mais je ne comprends pas. Il y a une telle ambiguïté, une telle contradiction entre la rédaction de ces deux articles - premier et troisième - du même projet de délibération que je pense que nous ne pouvons pas prendre part à un vote si cette dernière phrase est laissée dans l'article 3, tout simplement parce que ce serait méconnaître et mépriser l'opinion des Parisiens qui ne peuvent pas comprendre.

Si nous, nous ne comprenons pas après nous être penchés sur ces questions, il y a fort à craindre qu'eux ne comprennent pas non plus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je partage totalement l'avis de ma collègue Laurence DOUVIN et nous sommes surpris par cette volte-face. On passe d'un a priori favorable avec des conditions sur lesquelles nous étions absolument tous d'accord à un a priori défavorable. Tout cela déposé à 19 heures hier soir... On ne comprend pas ce qu'il y a derrière. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas d'accord avec cet article 3.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - C'est très facilement compréhensible. Vous savez que nous avons aujourd'hui un doute sur le fait que l'Etat aille jusqu'au bout de ce qui figure d'une façon relativement explicite, mais le relativement est déjà de trop, dans la lettre de M. BORLOO. Nous avons eu le débat hier, l'Etat doit 220 à 230 millions d'euros aux contribuables parisiens.

Nous ne voudrions pas qu'après ce que l'on a déjà connu sur le RMI et sur d'autres sujets qui n'ont rien à voir avec C.D.G.-express, il nous arrive la même mésaventure à nous, les représentants des contribuables parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous pouvons maintenant passer aux opérations de vote sur la base de ces explications.

Une nouvelle explication de vote pour votre groupe, Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame HIDALGO, on sait très bien que l'Etat a lancé des études sur ce problème d'enfouissement. Je sais votre prudence, c'est normal... en plus, ce n'est pas la même majorité. Mais on a l'occasion, de la part de l'U.M.P., du Nouveau Centre et de votre majorité d'être à peu près unanimes. C'est une affaire importante qui concerne les Parisiens et le Grand Paris.

Vous avez la possibilité en tant qu'Exécutif de retirer cette phrase, cet avis défavorable. Je regrette, nous allons être obligés de nous abstenir ou de ne pas participer au vote. Je le regrette, parce que franchement, sur une affaire qui est fondamentale, nous sommes d'accord sur l'enfouissement, nous soutenons M. VAILLANT sur cette affaire, il y a unanimité du Conseil de Paris, et par une phrase négative, que je peux comprendre, mais nous avons d'autres éléments, on est en train de casser quelque chose qui est important.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette précision.

Sur les amendements déposés, le n° 54 est maintenu. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Avis défavorable à l'amendement puisque l'amendement de l'Exécutif est censé répondre aux amendements déposés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 54 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 54 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 55 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 55 est repoussée.

L'amendement n° 56 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 56 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 56 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 184 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DU 184).

Je vous remercie.

2008, DU 120 - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 120 concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, il s'agit de l'application des nouvelles conditions législatives concernant les enseignes.

Nous ne nous intéressons pas aux enseignes qui font plus de 7 mètres carrés, ce qui nous intéresse, ce sont les enseignes publicitaires qui font moins de 7 mètres carrés qui concernent beaucoup de commerces parisiens.

On constate qu'il y a une augmentation assez massive qui fait suite d'ailleurs à des augmentations, dans les années précédentes, des droits de terrasse, des recettes de poche et, cette année, bien évidemment, des taux des quatre taxes fiscales et que ce que sont les petits commerçants qui vont être touchés par ce nouveau projet de délibération.

Or, le Code général des collectivités locales, l'article 2.333 alinéa 8, prévoit que la collectivité locale, en l'occurrence la Ville de Paris, peut procéder soit à des exonérations, soit à des réfections de 50 % pour ces enseignes de moins de 12 mètres carrés qui touchent, je le rappelle, principalement les petits commerces.

J'ai bien compris que c'était l'essentiel des recettes et que vous aviez une baisse des droits de voirie parallèle. Nous ne demandons donc pas l'exonération totale de ces droits sur les enseignes de moins de 7 mètres carrés, nous demandons simplement que vous procédiez, comme la loi le permet, à une réfaction de 50 % sur le montant de l'augmentation qui porte sur ces enseignes de moins de 7 mètres carrés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons quelques questions accompagnant cette explication.

Tout d'abord, nous voudrions savoir si, dans le cadre de cette mise en conformité avec la loi, vont être appliqués les plafonds maximum prévus par la loi.

Nous souhaitons aussi savoir si sera appliquée une modulation en fonction des types d'enseignes et en fonction des dimensions des enseignes, puisqu'il est évoqué la différence entre celles qui ont plus ou moins de 7 mètres carrés, celles qui sont permanentes ou temporaires et celles qui sont éclairées ou non. Y a-t-il une modulation en fonction des dimensions et des types ?

Enfin, nous souhaiterions pouvoir disposer d'un comparatif entre la situation telle qu'elle était auparavant et la situation dans laquelle nous allons nous trouver maintenant, une fois mise en œuvre cette nouvelle taxe, conformément à la loi.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci.

Vous n'êtes pas sans savoir, au moins les deux orateurs qui se sont exprimés, que nous sommes dans l'obligation de créer et de mettre en œuvre cette nouvelle taxe sur les enseignes, pré-enseignes et publicités, puisqu'il existait auparavant une taxe locale sur les affiches, réclames et enseignes lumineuses et les changements législatifs rendent maintenant obligatoire la taxation des enseignes non lumineuses.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une extension du périmètre dont nous ne sommes pas responsables, puisque c'est une modification législative qui s'impose à nous.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Vous l'avez dit, Monsieur DUBUS, cette modification législative a également deux conséquences.

La première, c'est que par une interdiction de percevoir des droits de voirie sur un certain nombre d'enseignes saillantes sur la voirie, il y a une perte nette de recettes pour la Ville de 420.000 euros. Par ailleurs, et je le redis à l'attention de l'ensemble de mes collègues dont je sais un grand nombre concernés par ces questions, bien évidemment, les publicités à visée non commerciale ou les publicités concernant les spectacles ne seront pas concernées par cette taxe.

Les choix que nous avons faits en matière de plafond, vous les avez résumés, Monsieur DUBUS ; nous sommes face à une perte nette de recettes, les enseignes, aujourd'hui, à Paris, il y en a à peu près 2/3 qui font moins de 7 mètres carrés. Si nous avions pris la décision de ne pas taxer ces enseignes-là, nous nous serions privés de 2/3 des recettes potentielles, alors que nous perdons des recettes, je viens de vous le dire.

Par ailleurs, je voulais vous rassurer en vous disant que la taille moyenne d'une enseigne permanente à Paris est de 1,5 mètre carré, ce qui est à rapporter aux différents tarifs proposés dans le projet de délibération. Vous verrez que nous restons dans des tarifs tout à fait raisonnables et qui ne devraient pas entraîner des dommages pour les personnes qui seraient amenées à - je le répète -, du fait d'une modification législative payer une taxe qu'elles ne payaient pas auparavant.

Juste pour répondre très rapidement, et je conclurai par cela, aux questions posées par Mme FOURNIER, sur la question du comparatif, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en 9e Commission, la question est un tout-petit peu délicate, puisque, comme nous sommes maintenant dans un dispositif qui a changé de périmètre, on ne peut pas comparer de manière totalement exacte des choses qui ne l'étaient pas.

Mais pour votre information, par exemple, le tarif actuel, 2008, dans le cadre législatif qui est encore celui existant, qui s'applique aux enseignes lumineuses, est de 26,10 euros par mètre carré et la proposition qui est faite pour les enseignes, pour 2009, est de passer à 30 euros par mètre carré avec, pour les dispositifs non numériques 34 euros par mètre carré et pour les dispositifs numériques 90 euros par mètre carré. On est là aussi dans une évolution, mais, je le répète, à périmètre non constant, donc on est dans des comparaisons qui ne sont pas tout à fait parfaites, sur des évolutions qui sont tout à fait raisonnables.

Quant à la question sur la modulation, j'ai répondu en vous expliquant pourquoi nous avons fait le choix de ne pas exonérer les enseignes de moins de 7 mètres carrés ; la modulation est évidemment comprise dans la mécanique même de cette taxe, puisque c'est une taxe par mètre carré, donc les petites enseignes paieront évidemment au prorata de leur surface et je vous rappelais la surface moyenne tout à l'heure, qui est relativement faible et qui ne devrait donc pas grever le budget des possesseurs et détenteurs d'enseignes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 120).

2008, CAB_MA 10 - Subvention à l'association "Réali" (3e) pour l'organisation de la 4e édition du festival de musique Gwo-Ka à Paris en 2008. - Montant : 14.000 euros. Voeu déposé par Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mme Roxane DECORTE, et les membres du groupe U.M.P.P.A., adressé au Maire de Paris concernant le bilan de l'action de la Délégation générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris (DGOM), de la Commission extra-municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer (CMAI).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération CAB_MA 10 relatif à l'attribution d'une subvention de 14.000 euros à l'association "Réali" (3e) pour l'organisation de la 4e édition du festival de musique Gwo-Ka à Paris en 2008, sur lequel le vœu référencé n° 59 dans le fascicule a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, pour trois minutes.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération ne pose évidemment pas de problème particulier et nous soutenons naturellement cette manifestation culturelle. C'est au regard du financement de cet événement que nous tenons à interroger l'Exécutif sur son action en faveur des ultramarins parisiens.

Vous l'avez vu, une partie de cette subvention est prélevée sur les provisions de subvention de fonctionnement au titre des DOM-TOM et, si j'ai bien compris, l'attribution de cette subvention de 4.000 euros est subordonnée à l'accord de la Délégation générale à l'Outre-mer de la Ville de Paris.

La France est diverse, Paris est divers, et c'est ce qui fait la richesse de notre Ville ; plus de 600.000 ultramarins vivent en Ile-de-France. Il est très difficile d'obtenir le nombre des effectifs des ultramarins parisiens. L'organisation de carnivals, d'expositions, d'hommages est évidemment nécessaire pour favoriser l'ouverture et l'interpénétration de deux univers culturels, celui d'origine et celui du territoire accueillant, Paris.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Si il vous plait, Monsieur le Président, serait-il possible de parler dans le silence ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je demande aux conseillers présents de bien vouloir faire silence ou, sinon, d'aller discuter dehors.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces manifestations permettent une meilleure visibilité de l'Outre-Mer en métropole. On parle souvent de la "France invisible" pour traduire le sentiment des ultramarins dans l'hexagone, mais quand on lit le bulletin édité par la Délégation générale à l'Outre-mer du mois d'août dernier, notamment l'agenda, la réalité saute aux yeux, il y a un décalage entre les attentes des ultramarins et la réponse de la Ville de Paris.

Les préoccupations les plus fortes des ultramarins parisiens sont plus terre-à-terre. Ce sont d'abord des préoccupations de vie quotidienne : l'accès au logement, l'accès à l'emploi, le principe de la continuité territoriale, la rupture de l'isolement des ultramarins à Paris. Ce sont aussi des avancées sur le terrain des valeurs et des principes : la promotion des talents issus de la diversité, la lutte contre toutes les discriminations, notamment la discrimination au logement et à l'emploi, le refus du repli communautaire, la nécessité de l'ouverture.

Sur tous ces points, quel est le bilan de la Ville de Paris sous la précédente mandature ? Quels sont ses projets pour l'avenir ? Quelle est l'action de la Délégation générale à l'Outre-Mer et les budgets dont elle dispose ? Se limite-t-elle à un soutien aux associations ? Quelle est aussi la composition d'une commission extra-municipale, dont nous n'avions pas connaissance ? Quel est le bilan du C.M.A.I. ? Les éléments fournis sur le site Paris.fr sont très décevants et, surtout, cette action ne souffre pas la comparaison avec l'action du Gouvernement en la matière. Conformément à ses engagements de campagne, Nicolas SARKOZY, lui, a créé voici un an la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer. 300 propositions émanant des doléances des associations sont en cours de réalisation. C'est une action qui est animée dans un souci d'efficacité parce que "la France se nomme diversité", comme le disait Fernand Braudel. Il serait bon que la Délégation générale à l'Outre-Mer travaille dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Yamina BENGUIGUI.

Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite, au nom de l'Exécutif, donner un avis favorable à ce vœu, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme vous le savez, nous encourageons toujours la transparence dans tous les services de la Ville. Un groupe de travail a été créé au sein de la Délégation générale de l'Outre-Mer, afin d'impulser de nouvelles orientations pour cette mandature et l'ouvrir à un plus large public, et surtout parce que je suis convaincue que la culture est l'outil indispensable et nécessaire pour tordre le cou aux préjugés et décoloniser les imaginaires.

C'est pourquoi l'organisation de festivals et d'expositions est pour moi essentielle dans la représentation des modèles.

Nous devons aussi mener sans relâche un combat quotidien contre toutes les formes de discrimination que subissent les Parisiens originaires des DOM-TOM.

C'est pourquoi nous avons lancé avec Maïté ERRECART un grand plan en interne, la charte pour l'égalité dans l'emploi qui a été présentée le 30 mai dernier en comité technique paritaire.

Dans les semaines qui viennent, nous conduirons un audit du recrutement, du mode d'affectation et du déroulement des carrières au sein de la Ville et, surtout, nous allons éduquer et former les responsables chargés du recrutement, cadres supérieurs ou intermédiaires, en leur apportant les outils nécessaires pour lutter contre la discrimination insidieuse, cette discrimination raciale qui ne dit pas son nom.

Mes chers collègues, ces hommes et ces femmes ont été relégués dans des emplois de catégorie C depuis que l'Etat en 1964 a organisé massivement leur migration vers la métropole à travers le Bumidom.

Nous devons, à tous les échelons de la hiérarchie, impulser, insuffler cette confiance en eux qui a été trop longtemps bafouée, afin qu'ils puissent accéder à des postes à responsabilités.

Ce que nous voulons, c'est enfin briser ce plafond de verre qui existe à la Ville comme partout ailleurs, dans les entreprises et les administrations en France.

Je suis donc favorable à un vœu qui demande une évaluation précise de ce qui a été fait, d'autant que nous avons beaucoup œuvré en la matière pendant la précédente mandature, et nous continuerons d'avancer dans cette direction, car c'est un enjeu humain capital. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Si je comprends bien, il y a un avis favorable de l'Exécutif.

Nous allons mettre aux voix le vœu n° 59, avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, CAB_MA 10).

2008, DAC 289 - Signature avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) d'un avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9.023.000 euros et d'une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 400.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DAC 289 relatif à la signature avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) d'un avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9.023.000 euros et d'une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 400.000 euros.

Je donne la parole à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Avant d'évoquer Le Châtelet directement, je voudrais remercier l'Exécutif d'avoir entendu l'appel que j'avais lancé au début de l'été au nom de mon groupe, pour que soit trouvée une solution au problème que connaissait le collectif d'artistes "La petite Rockette" et nous avons obtenu que le délai de préemption par la Ville soit rouvert par le Ministère des Finances. Je me réjouis donc que l'on semble s'orienter vers une solution positive sur ce dossier. J'espère d'ailleurs que, sur le dossier de la rue de Rivoli, on arrivera à une solution positive également, à titre intermédiaire.

En ce qui concerne le théâtre du Châtelet, bien entendu, on ne peut, là aussi, que se réjouir - on est en pleine réjouissance ! - que cette subvention arrive. Il est peut-être plus délicat que son montant définitif ait tardé à être connu, ce qui n'est pas très favorable nécessairement à un bon fonctionnement, mais surtout je voudrais souligner le fait que la subvention de fonctionnement n'a pas évolué depuis 2002 et que le fonds de roulement aujourd'hui de cette institution connaît quelques difficultés.

Le Châtelet est une institution au rayonnement national et international. Il est important qu'une institution culturelle comme celle-ci, qui doit travailler en complémentarité avec la programmation des autres grandes institutions culturelles, notamment d'Etat, sur Paris, puisse avoir une part de création active. Or, il est évident qu'à partir du moment où les charges de fonctionnement sont si lourdes, la part de création s'amenuise.

Je voudrais vraiment insister pour que, lors des prochaines programmations budgétaires, un effort puisse être fait pour permettre à cette institution culturelle parisienne de contribuer au rayonnement international culturel de notre Capitale.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup pour cette intervention.

D'abord, sur la rue de Rivoli, puisque Thierry COUDERT vient d'indiquer, à la suite d'un article paru très curieusement, ce matin, dans "Le Parisien", indiquant des inquiétudes pour un collectif autour de Gaspard DELANOË, qui n'a rien à voir avec le Maire de Paris, puisque ce n'est pas son vrai nom - c'est un faux nom qu'il a, c'est un nom d'artiste -, je dois indiquer que la rue de Rivoli a été rachetée par la Ville de Paris en 2001, qu'il y a des travaux, que les travaux, c'est long et coûteux, que les artistes sont provisoirement logés dans le 9e arrondissement et qu'ils seront en effet installés, tranquillement, comme cela est prévu, le Secrétariat général d'ailleurs me l'a garanti, rue de Rivoli. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Méfiez-vous des articles un peu sensationnels qui sont écrits pour alerter les élus et leur donner l'occasion de s'exprimer.

Vous souhaitez attirer, Monsieur COUDERT, l'attention de notre Assemblée sur la subvention attribuée par la Ville de Paris au théâtre du Châtelet.

Nous proposons aujourd'hui d'attribuer au théâtre du Châtelet une subvention de fonctionnement de 17.746.000 euros, soit une augmentation de 300.000 euros par rapport à 2007, et une subvention d'équipement de 400.000 euros, soit une hausse de 200.000 euros par rapport à celle votée en 2007.

Ainsi, le soutien de la Ville en faveur du Châtelet s'élève en 2008 à 18.146.000 euros.

18.146.000 euros, soit 500.000 euros de plus qu'en 2007.

En cette période de crise financière, qui n'échappe plus à personne, 500.000 euros ne nous semble pas être un effort anodin !

Je tiens également à vous rappeler qu'en 2000, la subvention attribuée au Châtelet s'élevait à 15.543.700 euros. La subvention a donc augmenté en huit ans de plus de 2.600.000 euros, soit l'équivalent d'une hausse annuelle de plus de 300.000 euros. La Ville de Paris n'a donc pas délaissé le Châtelet, je pense, en accordant ces hausses et en les étudiant soigneusement.

Doit-on rappeler qu'avant 2001, il n'existait pas, par exemple, de ligne de crédit dédiée aux musiques actuelles. L'effort de la Ville se porte aujourd'hui sur tous les fronts de la création, sans discrimination et avec enthousiasme. La Ville soutient l'art lyrique, la musique symphonique, la musique de chambre, mais aussi le jazz, le slam, le hip-hop, la chanson francophone, le rock, les musiques électroniques, la création numérique...

Oui, tout cela, en effet, vous avez raison, les financiers, de le remarquer !

Bien sûr, dans un monde idéal, sans contraintes budgétaires, sans crise financière, nous aimerions tous donner plus de moyens à Jean-Luc CHOPLIN, le très dynamique directeur du théâtre du Châtelet qui a pris la succession de Jean-Pierre BROSSMANN voici trois ans, afin qu'il puisse réaliser davantage de productions. Je comprends le mélomane qu'est Thierry COUDERT, qu'il ait envie de voir et d'entendre plus...

Je réponds à M. COUDERT, Madame COHEN-SOLAL, c'est lui qui m'a posé une question.

... mais nous ne devons négliger personne, encore plus dans des périodes difficiles où l'avenir est incertain, la Ville doit accentuer son effort en faveur des plus fragiles et créatifs. Même si la situation financière du théâtre du Châtelet pourrait être meilleure, elle n'est pas fragile car la Ville ne se désengagera jamais.

En revanche, de nombreuses associations nous alertent chaque jour sur les difficultés qu'elles rencontrent depuis quelques mois suite aux diminutions ou aux suppressions des subventions de l'Etat et du Ministère de la Culture.

De nombreux projets sont menacés, de nombreux emplois sont menacés, Saint-Nicolas n'est pas partout !

Dans les quartiers "politique de la ville"...

Ne soyez pas émus à chaque fois que l'on dit une vérité ! Ce n'est pas grave ! Vous n'êtes pas responsables de la politique gouvernementale.

Les choses prennent même une tournure dramatique.

Quand c'est la faute de quelqu'un, c'est la faute de quelqu'un, en effet. Le Conseil de Paris n'est pas responsable du budget du Ministère de la Culture. C'est un fait.

Nous avons prévu avec Gisèle STIEVENARD, Adjointe en charge de la politique de la ville et de l'engagement solidaire, de nous réunir en session de crise pour regarder les dégâts dans les quartiers dits "politique de la ville" où nous aurons besoin de faire des efforts particuliers et d'être particulièrement attentifs.

Oui, nous n'augmentons la subvention du Châtelet que de 500.000 euros, un peu plus de trois millions de francs. Nous espérons que l'Etat saura suivre notre exemple dans les grandes scènes nationales.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 289.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 289).

2008, DAC 478 - Subvention à l'association "13 en vue" (Treize en Vue) (13e) - Montant : 4.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 478 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association "13 en vue" (Treize en Vue) (13e), sur lequel l'amendement n° 59 bis a été déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD va nous présenter cet amendement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Il est très technique. Je propose donc de le voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 59 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 59 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 478 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 478).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean TIBERI, Jean-Pierre LECOQ, Patrick TRÉMÈGE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Philippe GOUJON, Thierry COUDERT, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY et les élus du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'avenir des théâtres dits municipaux de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner, toujours en 9e Commission, le vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'avenir des théâtres dits municipaux de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, pour une minute.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Notre vœu est, je pense, très clair et très modéré.

Il a pour but de demander à la Municipalité de préciser sa position concernant l'avenir des théâtres d'arrondissement.

Votre réponse intéresse tous les bancs de cette Assemblée puisque les élus des arrondissements concernés, en particulier ceux du 5e arrondissement pour le Théâtre Mouffetard, ceux du 14e arrondissement pour le Théâtre 14, ceux du 15e arrondissement pour le "Silvia Monfort" s'inquiètent des rumeurs qui circulent depuis longtemps et qui, depuis quelques jours, paraissent dans la presse.

Votre réponse intéresse surtout les responsables et les personnels des associations qui font leur travail avec sérieux et offrent aux Parisiens des spectacles de qualité, qui s'associent aux initiatives de la Ville et participent à la vie culturelle et sociale de leur arrondissement, et ceci sans budget de production et avec des moyens de communication modestes.

Christophe GIRARD, je ne vous demande pas de nous faire un historique comme vous me l'avez annoncé en 9e Commission, nous sommes là pour parler de l'avenir et les différentes idées qui circulent nous paraissent bien légères.

Il existe déjà du théâtre pour jeune public de qualité, faut-il spécialiser un nouveau lieu ? Multiplier des lieux de répétition ? Quelle idée généreuse mais il faut aussi pouvoir présenter les spectacles. Donner un lieu aux arts de la rue ? Quelle idée de les enfermer.

Les théâtres d'arrondissement sont de beaux lieux, restaurés et équipés, ils ont un public. Pourquoi s'y attaquer ? Quelle drôle d'illustration du doublement du budget de la culture.

Il ne faudrait pas que le 104, ce lieu unique et magique, comme l'a qualifié le Maire hier matin lors de la présentation des orientations budgétaires, devienne trop unique et par magie fasse disparaître les théâtres qui irriguent en profondeur le tissu culturel parisien.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Nous tremblons !

Je vais vous citer deux citations, l'une de l'un de vos amis et l'autre de Sophocle.

"Même pour un grand clerc, il n'y a pas de honte à s'instruire sans cesse et à réformer ses jugements." Cette phrase est de Sophocle.

"Les conservatismes existent sans doute, leur puissance n'est pas à négliger, leur capacité de nuisance est certaine, mais leur force est moins grande que l'aspiration naturelle de toute société au changement, à la réforme et à la modernisation." Son auteur est Nicolas SARKOZY.

Je vous remercie, chère Hélène MACÉ de LÉPINAY, d'avoir présenté ce vœu car il me permet de vous faire un petit historique et aussi de tenter de le faire voter par notre Assemblée.

Ces théâtres sont dits municipaux car ils sont exclusivement financés par la Ville. Historiquement, la plupart de ces théâtres avaient été implantés dans les années 1980, il y a bientôt 30 ans et 1990, il y a bientôt 20 ans, dans les arrondissements périphériques afin de compléter la carte des implantations culturelles à Paris dans un souci de démocratisation de la culture.

Ces théâtres d'arrondissement devaient servir de centre culturel de quartier. Certains ont d'ailleurs été intégrés à des centres d'animation, c'est le cas des théâtres des 13e, 14e et 20e arrondissements.

Le Théâtre 14, le plus ancien des théâtres municipaux, est né en 1978, à l'initiative d'Albert KADOUCHE. Il a ensuite été dirigé par Jean-Claude HAMUIL et depuis 1991, depuis 17 ans, il est dirigé par le comédien et metteur en scène Emmanuel DECHARTRE.

Le Théâtre 13, créé en 1981, a été dirigé en même temps que le centre d'animation par Flavienne MARTIN jusqu'en 1998. La programmation a ensuite été assurée successivement par Patrick GUFFLET qui est maintenant au théâtre Paris-Villette, Jacques BAILLON puis Saskia COHEN-TANUGI. Il est dirigé depuis 1999 par l'excellente Colette NUCCI.

Le Théâtre Mouffetard, créé en 1984 dans le 5e arrondissement de Paris est d'abord géré au sein de l'ensemble des activités du centre culturel du Panthéon, cher à Mme COHEN-SOLAL, la gestion de la salle seule a été confiée en 2003 à l'association "Paris MouffThéâtre" et à Pierre SANTINI comme directeur, homme qu'on ne présente plus.

Le Théâtre Paris-Villette a été mis à la disposition de la Ville en 1986. La Ville a autorisé la S.A.R.L. S.P.G.T. à le gérer. Il a été codirigé par Patrick GUFFLET et Henri DE MENTHON puis par Patrick GUFFLET seul avec beaucoup de talent.

Le Théâtre "Silvia Monfort" a été inauguré en 1992, il y a 16 ans, rue Brancion dans le 15e arrondissement, commande de la Ville de Paris à l'architecte Claude PARENT, dirigé depuis son ouverture par le comédien et metteur en scène Régis SANTON depuis bientôt 17 ans.

Le 20e théâtre, Messieurs BROSSAT et GAREL, est le plus récent des théâtres municipaux. Créé en 1995, imbriqué dans le centre d'animation des Amandiers, il a été dirigé par Francis SOURBIER qui a laissé sa place en 2002 à Pascal MARTINET.

Aujourd'hui, si ces théâtres continuent de participer à la richesse culturelle de la Capitale, il convient de reconnaître...

M. Sylvain GAREL. - Ce n'est pas une réponse !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Minute, cela arrive !

Il convient de reconnaître qu'ils font face à des difficultés et qu'ils ont besoin d'un nouveau souffle.

Une mission d'expertise sur les théâtres municipaux avait été confiée il y a trois ans à Bernard FAIVRE D'ARCIER, ancien directeur du Festival d'Avignon.

Le rapport qu'il a remis à la Ville en octobre 2005 montrait que ces théâtres sont différents les uns des autres en termes de programmation et de fonctionnement, mais qu'ils ont plusieurs handicaps communs.

En particulier ils souffrent d'un manque d'identification dans le paysage culturel parisien. Bernard FAIVRE D'ARCIER préconisait de replacer chaque théâtre d'arrondissement, au cas par cas, dans le paysage de la Capitale en clarifiant et en renforçant leur identité artistique.

Plus récemment un audit sur la politique d'invitation et les taux de fréquentation des théâtres municipaux a été mené par l'Inspection générale.

Le rapport a été remis le 30 juillet 2008, il y a un délai nécessaire de confidentialité, nous ne pourrions en connaître les tenants et les aboutissants que dans quelques mois.

Il fait apparaître pour l'ensemble des théâtres municipaux des taux de fréquentation globalement faibles si l'on considère les spectateurs payants.

Il nous semble urgent aujourd'hui de donner une nouvelle dynamique à ces théâtres municipaux, afin qu'ils puissent jouer leur rôle de centre culturel de quartier tout en ayant un rayonnement artistique au-delà de leur arrondissement.

Cette réforme vise bien à renforcer et non à affaiblir les théâtres municipaux, contrairement à ce qui a pu être écrit, il n'est pas question de déterminer les subventions des théâtres en fonction de leur taux de fréquentation, ni de fermer un quelconque théâtre, ni de transformer purement et simplement un lieu de diffusion en lieu de répétition. Il n'est pas non plus question d'uniformiser les programmations. Au contraire, chaque théâtre doit développer une programmation diversifiée pour tous les publics, et les nouveaux publics en particulier, et affirmer une personnalité.

Prenons l'exemple du Théâtre 14, qui programme à la fois des œuvres du répertoire classique et contemporain, qui accueille des compagnies l'été alors que les autres théâtres sont fermés. Le Théâtre 13 qui donne leurs places aux jeunes compagnies au côté des compagnies confirmées, ou le Théâtre Paris Villette, qui est dirigé par Patrick GUFFLET, qui innove cette année avec un dispositif inédit qui considère le réseau Internet comme une véritable scène.

La direction des Affaires culturelles étudie la mise en oeuvre de nouveaux cahiers des charges avec les théâtres, afin de fixer de nouvelles orientations. Plusieurs objectifs nous semblent à ce stade important à affirmer ou à réaffirmer. Donner plus de place aux jeunes compagnies, aux spectacles à destination du jeune public, à des domaines de la création en plein essor comme le cirque, les arts de la rue ouvertes sur le monde ou la marionnette, développer une nouvelle politique des publics, renforcer les actions de proximité, permettre à des compagnies d'être accueillies en résidence pour travailler et répéter, mais aussi améliorer la visibilité des théâtres pour qu'ils soient mieux repérés dans le paysage artistique parisien.

La réflexion qui nous permettra d'aboutir à ces nouveaux cahiers des charges sera bien sûr menée en concertation avec les directeurs des théâtres municipaux et avec les élus des arrondissements concernés.

Pour toutes ces raisons, comme le disait Jules Renard, "ne comptez pas trop sur la société pour faire des réformes, réformez-vous vous-mêmes". Je propose que nous votions ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avec cette explication exhaustive, je pense que tout le monde aura un avis éclairé sur la question. Nous pouvons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 206).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'implantation d'un nouvel équipement culturel, "le Petit Bain", quai François-Mauriac, dans le 13e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'implantation d'un nouvel équipement culturel "le Petit Bain", quai François-Mauriac, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Philippe MOINE, pour une minute.

M. Philippe MOINE. - Les élus socialistes du 13e arrondissement ainsi d'ailleurs que l'ensemble des élus de la majorité se réjouissent de l'implantation de "Petit Bain" dans le 13e arrondissement sur le quai François-Mauriac, qui longe la bibliothèque François-Mitterrand, puisqu'il s'agit d'un équipement culturel de grande qualité, qui comprend notamment une salle de spectacle de 450 places, un studio d'enregistrement dédié à la création et la diffusion de musiques actuelles.

Se pose cependant la question de l'emplacement exact qui sera réservé à "Petit Bain". Il se trouve que le quai François Mauriac accueille déjà plusieurs péniches, lieux de concerts qui participent activement à la vie culturelle parisienne, mais dont certaines rencontrent régulièrement quelques difficultés avec une partie des riverains qui se plaignent des nuisances sonores.

Outre la bibliothèque François Mitterrand, le quai François Mauriac longe aussi des immeubles d'habitation. De ce fait, même si on nous assure que les travaux d'insonorisation de "Petit Bain" seront très efficaces, ce dont je ne doute pas, nous souhaitons que l'emplacement qui lui sera finalement attribué fasse l'objet d'une concertation étroite entre la mairie du 13e, la mairie de Paris et la Port autonome, afin qu'il ne puisse constituer une source de nuisances pour les riverains et qu'il soit accueilli dans les meilleures conditions possibles, comme il le mérite.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Philippe MOINE.

Je suis très heureux que notre Assemblée vote aujourd'hui la subvention d'équipement pour la réalisation de cet excellent projet porté par l'Association "Guinguette Pirate", et je salue d'ailleurs à cette occasion tous les groupes et tous les élus qui ont défendu en effet le "Petit Bain", que ce soit le groupe communiste, que ce soient "Les Verts" ou que ce soit bien sûr le groupe socialiste et radical.

Si ce vote est l'occasion pour moi de renouveler mon soutien plein et entier au projet "Petit Bain", j'entends l'appréhension des élus du 13e arrondissement concernant l'arrivée d'un nouveau lieu de diffusion musicale sur le quai François-Mauriac. C'est pourquoi je suis tout à fait favorable à l'adoption de ce vœu. Je m'engage à organiser dans les meilleurs délais en collaboration avec Anne LE STRAT, Adjointe chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, et Jérôme COUMET, le Maire du 13e arrondissement, une réunion de concertation avec le Port autonome de Paris et l'association "Guinguette Pirate" afin que soit étudié quel serait l'emplacement le plus adéquat pour conjuguer réussite du projet et respect de la tranquillité des riverains, bien sûr sans oublier d'en informer la Préfecture de police et d'en obtenir son soutien.

Je tiens à rassurer les élus du 13e arrondissement, de tous les lieux de diffusion musical amarrés quai François-Mauriac, "Petit Bain" sera le seul équipement spécifiquement réalisé pour cet usage et sera donc complètement insonorisé.

Toutefois, pour conclure, j'aimerais attirer l'attention de l'ensemble des Conseillers de Paris mais aussi de la Préfecture de police, représentée aujourd'hui par M. Renaud VEDEL. Il n'est pas souhaitable dans une ville comme Paris de vouloir mener une politique de tolérance zéro à l'égard du bruit. L'absence de bruit, c'est aussi l'absence de vie.

Entre la restriction des autorisations d'exploitation de nuit et la sensibilité accrue des citoyens à toutes formes de nuisance, une espèce d'allergie permanente au moindre bruit, les nuits parisiennes sont menacées d'aseptisation. Il y a un risque. La presse s'est déjà fait écho de cette menace qui pèse davantage à Paris qu'à Berlin, Londres ou Madrid, où visiblement la question du bruit est moins prégnante. Je prends en compte évidemment le fait que Paris soit une ville de 105 kilomètres carrés avec 2,5 millions d'habitants alors que Berlin, Londres ou Rome sont des villes beaucoup plus grandes avec des populations légèrement supérieures.

Je comprends la difficulté pour la Préfecture et pour les habitants d'arriver à vivre ensemble dans la joie. C'est pourquoi j'entends convoquer avant la fin du mois prochain une nouvelle séance de l'Observatoire des lieux de diffusion musicale afin de mener une concertation avec les exploitants de salles de concerts, les producteurs, les élus concernés, les services de la Préfecture de police qui veulent bien nous rejoindre, mais aussi des associations de riverains pour que les nuits parisiennes soient culturelles, festives et foisonnantes.

Bien entendu, l'Adjoint en charge de la sécurité, M. Georges SARRE et son cabinet seront conviés comme nous le faisons dans la précédente mandature avec Christophe CARESCHE.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

M. CONTASSOT a demandé la parole pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Nous allons évidemment voter ce vœu mais nous souhaitons très vivement qu'en aucun cas il y ait un retard mis en oeuvre dans la réalisation de cet équipement qui devait passer en Conseil il y a déjà plusieurs mois. Cela fait depuis le mois de juin qu'il y a des discussions et on ne peut que regretter les reports successifs.

Nous souhaitons donc la mise en oeuvre la plus rapide. Des discussions sont proposées par Christophe GIRARD mais qu'une décision soit prise en tout état de cause très rapidement et que l'on ne se renvoie pas la balle pendant plusieurs mois faute d'un accord sur le lieu.

Je rappelle que s'il y a une baisse de la tolérance au bruit, comme le dit Christophe GIRARD, c'est aussi parce qu'on n'a pas fait les travaux d'insonorisation dans la plupart des immeubles, et que si on avait de la bonne qualité architecturale, on aurait un peu moins de plaintes. C'est aussi sur cette dimension du Plan climat qu'il nous faut travailler un peu plus rapidement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez souhaité vous exprimer à nouveau ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Simplement pour rassurer mon collègue Yves CONTASSOT, pour lui dire que le retard n'est pas notre spécialité. Ensuite, je ne suis pas un très bon joueur de tennis, donc on ne se renverra pas la balle, mais que le "Petit Bain" verra le jour et sera installé dans de bonnes conditions, respectueuses des habitants, et également respectueuses du projet qu'à Bertrand DELANOË pour la capitale, qui est une capitale dynamique, culturelle, créative et inventive et écologique !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 207).

2008, SGRI 48 - Subvention à l'association "La Plume Noire" (15e). - Montant : 6.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération SGRI 48 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à l'association "La Plume Noire" (15e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 61 bis.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD. C'est un amendement technique ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - C'est technique. On vote !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 61 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 61 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, SGRI 48).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un hommage aux "mutins du Chemin des Dames".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner, toujours en 9e Commission, les vœux référencés n°s 62 et 62 bis déposés respectivement par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à un hommage aux "mutins du Chemin des Dames".

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY. - "Craonne, c'est d'abord le lieu de la terrible bataille engagée entre le 16 avril et le 10 mai 1917 au cœur de l'offensive du Chemin des Dames. C'est selon un communiqué militaire l'enfer de Craonne, où les unités françaises semblent fondre sous le feu de l'artillerie ennemie. Je souhaite rendre hommage à la mémoire des soldats de ces unités comme à celle de tous les autres soldats français de la Grande Guerre, armée de soldats professionnels, mais aussi d'intellectuels, de paysans, d'ouvriers, de coloniaux levés dans l'unité de la nation.

Cet hommage embrasse tous les soldats de la République. Craonne est cet endroit où une armée d'élite, qui avait déjà durement et glorieusement combattu, une armée choisie pour sa bravoure, fut projetée sur un obstacle infranchissable : 200 mètres de buttes et de creutes balayés par le souffle mortel de l'artillerie et des mitrailleuses. Certains de ces soldats, épuisés par des attaques, condamnés à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond, refusèrent d'être des sacrifiés.

Que ces soldats, fusillés pour l'exemple, au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égal que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire collective nationale, je répète : notre mémoire collective nationale".

Lionel JOSPIN, novembre 1998, discours Craonne.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie le groupe "Les Verts" pour avoir déposé ce vœu qui va nous permettre d'abord de rappeler aujourd'hui que nous allons fêter prochainement le 90e anniversaire de l'armistice de cette Grande Guerre. J'encourage d'ailleurs chacun de mes collègues à se rendre à ces cérémonies qui sont extrêmement importantes.

Je voudrais rappeler aussi que cette guerre a été une incroyable boucherie et qu'elle a marqué le début du XXe siècle. Dans chaque village de France, se dresse un monument aux morts extrêmement touchant où l'on peut voir une longue liste d'hommes jeunes sacrifiés, des fratries, des pères et des fils. Dans chaque campagne, dans chaque ville de France, les familles ont été frappées et ce sont les femmes, les vieillards et les enfants qui ont dû relever l'économie et toute la vie de notre pays.

Dès 1914, des hommes se sont révoltés contre l'absurdité de cette guerre, qui fut une guerre totale, mondiale, la guerre des empires et des grandes puissances et où toutes les classes confondues, dont beaucoup d'ouvriers et de paysans, ont payé un lourd tribut.

Ces premières rébellions de 1914 précédaient les grandes mutineries - dont celle du Chemin des Dames - consécutives à une offensive complètement irresponsable et tragique, du tristement célèbre général Nivelle au printemps 1917. Il est vrai que ces hommes méritent que leur histoire soit connue et que l'on ouvre une réflexion concernant leur réhabilitation.

La Ville de Paris se doit d'ailleurs de participer à cette réflexion. Pour ce qui concerne les cérémonies, je suis moins convaincue car je ne voudrais pas que nous nous laissions envahir par une contrition mémorielle et une multiplication de cérémonies qui apporterait de la confusion à tous ces événements.

Aussi, le vœu n° 62 bis propose que soit poussée une réflexion par l'organisation de colloques ou d'expositions sur la guerre de 14-18 visant à présenter à un public le plus large possible le contexte des événements qui présidèrent à ces mutineries.

Aussi, je vous demanderai de substituer le vœu n° 62 bis à celui que vous avez présenté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DUTREY, retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. René DUTREY. - Voilà 80 ans que les familles des 39 condamnés à mort pour mutinerie du Chemin des Dames demandent leur réhabilitation, rejointes par Lionel JOSPIN en 1998. Je trouve le vœu de l'Exécutif complètement en deçà de ces demandes. Je ne peux donc que maintenir mon vœu et regretter que la Ville de Paris ne soit pas en pointe pour demander la réhabilitation de ces 39 fusillés pour l'exemple, morts par la France.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote. Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.A. et M. Yves POZZO di BORGIO, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Laurence DOUVIN. - Le Chemin des Dames est l'un des pires épisodes de la Grande Guerre, l'un des plus cruels et l'un des plus douloureux. Tous ceux qui ont été concernés, ceux qui sont montés au front comme ceux qui ont été des mutins ont eu à affronter les souffrances de cette première guerre européenne avec toutes ses horreurs. Il est donc juste d'avoir un regard de compassion pour chacun d'entre eux, pour les uns comme pour les autres.

Mais si on ne peut pas qualifier les uns de lâches et les autres de héros, il n'est pas possible de nous associer au fait de rendre un hommage aux mutins lors des cérémonies car ce serait oublier le courage et la bravoure de ceux qui sont allés au front et qui ont donné leur vie.

Par contre, nous sommes tout à fait demandeurs d'une exposition à l'Hôtel de Ville qui présente l'intégralité de ces événements dans le respect de la vérité historique, et nous proposons que cette exposition soit organisée en liaison avec Jean-Marie BOCKEL, le Secrétaire d'Etat, qui a lancé une réflexion sur la réhabilitation de ces soldats, mention qui figurait dans le vœu des "Verts". Nous trouvons dommage que cette mention ne soit pas reprise dans le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Cette guerre de 14-18 a été terrible mais il faut la remettre en perspective sur les 150 ans que nous venons de connaître, durant lesquels la France et l'Allemagne, trois fois, se sont combattues. C'est la raison pour laquelle, en 1950, Robert Schuman a dit : "Arrêtons tout cela et faisons l'Europe". Notre génération actuelle ne connaît pas tout cela et nous avons nous, les élus comme les générations d'usagers, un devoir de mémoire très important et je remercie "Les Verts" d'avoir déposé ce vœu.

Mais je ne voterai pas leur vœu pour la raison suivante : nous avons trop tendance en France à ce que les politiques remplacent les historiens et fassent eux-mêmes l'histoire des choses. C'est pour cela que nous ne voterons pas pour le vœu des "Verts".

Par contre, nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif dans lequel je considère important que nous ayons de la part de la Mairie un travail de mémoire, le colloque et l'exposition étant une très bonne chose. Je m'associe aux propositions de mes collègues de l'U.M.P. : pourquoi ne pas le faire, sur des choses aussi importantes, en collaboration avec le Ministre des Anciens combattants ? Ce n'est pas une affaire politique, mais une affaire importante de mémoire collective. Ce n'est pas parce que le ministre n'est pas de votre majorité que l'on ne pourrait pas l'associer à une affaire importante, la mémoire collective, pour apprendre aux nouvelles générations que plus jamais la guerre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Catherine VIEU-CHARIER, vous souhaitez ajouter quelques mots ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - La réhabilitation, j'en ai parlé dans mon intervention, c'est une chose que nous demandons et qui dépasse la Ville de Paris. Nous devons vraiment faire confiance à la volonté politique mais aussi aux historiens et à tout ce qui est histoire pour remettre effectivement cet épisode dans la guerre de 14-18, ce dont nous avons besoin. Je m'y engage personnellement.

Je ferai des propositions dans ce sens au Maire de Paris afin que nous ayons une plus grande connaissance du contexte de la guerre de 14-18 parce qu'il est très important de remettre cette guerre dans la perspective de l'entrée dans le XXe siècle. Il y a eu beaucoup de choses dans cette guerre de 14-18, y compris une révolution en 1917 en Russie. Il est important de prendre toute la globalité de la guerre de 14-18 et des mutineries qui sont tout à fait honorables. Nous travaillerons là-dessus. Je trouve dommage que vous ne votiez pas le vœu n° 62 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 208).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la création d'un espace mémoire dédié à la Résistance F.T.P.-M.O.I. au 14 rue de Paradis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la création d'un espace mémoire dédié à la Résistance F.T.P.-M.O.I. au 14, rue de Paradis.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS, pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Ce vœu est destiné à maintenir la mémoire de la Résistance Francs-tireurs et Partisans M.O.I. L'UJRE (Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide) qui en perpétue la mémoire est logée actuellement au 14, rue de Paradis, un immeuble très dégradé qui a été acquis par l'O.P.A.C. et qui sera réhabilité.

Il y est normalement prévu la possibilité d'aménager un espace pour cette mémoire.

Je rappelle que dans cet immeuble, au 14, rue de Paradis, il y a en plus l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, les Amis de la Commission Centrale de l'Enfance, qui avaient pris en charge à la Libération et durant de nombreuses années la sauvegarde et l'éducation des enfants victimes de la barbarie nazie et que ce même immeuble était le siège de diverses associations et du plus important quotidien yiddish d'Europe "Naïe presse" (Presse Nouvelle).

Dans ces conditions, le Conseil du 10e arrondissement a voté un vœu pour que sur place, dans le cadre d'un projet associatif, il y ait le maintien de la mémoire et ce vœu est porté à la connaissance du Conseil de Paris pour que la Ville de Paris apporte son concours moral et matériel pour la création de cette espace de mémoire de la Résistance juive de la M.O.I. au 14, rue de Paradis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Alain LHOSTIS, parce que j'estime qu'il est effectivement extrêmement important de soutenir cette initiative consacrée au rôle de l'immigration dans la Résistance, qui permettra de répondre au besoin de connaissance et d'information sur ces étrangers qui ont donné leur vie dans la lutte contre l'occupant nazi et pour la liberté, et notamment la M.O.I., créée par le Parti Communiste français ; je pense particulièrement à ceux de l'Affiche rouge, mais aussi je voudrais rappeler les noms, par exemple, de Charles Lederman, qui fut un ancien Conseiller de Paris et qui siégea ici même, et de Henri Krasucki, cette belle figure que l'on ne présente plus ; je ne pourrai citer qu'eux.

Ce local a abrité après la Libération et abrite encore de nombreuses associations issues de la Résistance juive et pourrait servir de support à un lieu de rappel à cette partie de la Résistance.

L'appel pour la création de cet espace de mémoire a été signé par des personnalités telles que Stéphane HESSEL, Raymond AUBRAC, Robert BADINTER, Marie-Georges BUFFET. Nous sommes nous-mêmes, élus du Conseil de Paris communistes, signataires de cet appel.

Je pense que la Ville de Paris est tout à fait prête à accompagner l'association Mémoire des Résistants juifs de la M.O.I. dans la création de cet espace et je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 209).

2008, DF 78 - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF 78 relatif à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires, sur lequel l'amendement n° 64 a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. POZZO di BORGIO, pour trois minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Non, c'est Mme SACHS.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame SACHS, vous avez la parole pour trois minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe Centre et Indépendants, je voudrais revenir très brièvement sur deux projets de délibération, les DF 77 et 78, relatifs à l'exonération des taxes professionnelles et des taxes foncières sur le foncier bâti au bénéfice des jeunes entreprises innovantes qui sera désormais élargie aux jeunes entreprises universitaires.

Ces exonérations concernent très directement la thématique du développement économique et nous nous en félicitons. Nous prenons acte que la qualification "jeunes entreprises universitaires" est une notion nouvelle, ce qui rend difficile, mais pas impossible, de fournir un ordre de grandeur du coût de l'extension de ces mesures, ce que nous demandons.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'année 2007. 83 jeunes entreprises innovantes ont bénéficié d'exonération de taxe professionnelle, mais aucune d'exonération foncière. Pourquoi ?

Il s'agit certainement d'une question de novice et n'y voyez aucune malice de ma part.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, Monsieur Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suppose qu'il s'agit d'une erreur de langage, parce que ce n'est pas un amendement qu'a déposé Mme SACHS, c'est une série de questions, et je vais donc répondre à ces questions, mais peut-être rappellerai-je ce qu'est cette exonération.

Elle existe depuis 2005 sous la forme d'une exonération de taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes.

Qu'est-ce qu'une jeune entreprise innovante ? C'est une entreprise petite, de moins de 250 personnes, elle est jeune, c'est-à-dire qu'elle a moins de 8 ans -la jeunesse, pour une entreprise, s'apprécie autrement que pour un être humain - et elle consacre 15 % de ses charges à la recherche.

Le coût de cette exonération a représenté en 2007, pour 83 entreprises, 203.000 euros.

Il y avait également, pour les mêmes entreprises, une délibération de la même date qui prévoyait l'exonération de taxe foncière.

Mme SACHS et le groupe Centre et Indépendants nous demandent pourquoi aucune entreprise ne bénéficie de l'exonération de taxe foncière. C'est pour une raison très simple, mes chers collègues : pour payer la taxe foncière, il faut être propriétaire et aucune de ces entreprises, apparemment, n'est propriétaire de ses locaux, ce qui s'explique sans doute par leur jeunesse et la fragilité de leur compte d'exploitation.

J'ajoute d'ailleurs que beaucoup d'entre elles sont hébergées soit à titre gratuit, soit contre un loyer très faible, dans les structures contrôlées par la Ville de Paris et destinées à l'aide à l'emploi et à l'innovation.

Voilà pour le processus actuellement existant.

Maintenant, nous avons une extension qui est permise par la loi de finances 2008 à ce que l'on appelle les "jeunes entreprises universitaires".

Les jeunes entreprises universitaires correspondent aux mêmes définitions d'âge et de dimension que les jeunes entreprises innovantes, mais s'y ajoute un critère : elles doivent être dirigées par des chercheurs et leur activité principale doit être dirigée vers la recherche.

Nous nous contentons d'étendre les deux exonérations dont je viens de parler, l'exonération de taxe professionnelle et l'exonération de taxe foncière, à ces jeunes entreprises universitaires.

Puisque Mme SACHS souhaitait une estimation, nous estimons que le l'exonération de taxe professionnelle devrait coûter à la Ville environ 100.000 euros ; il est clair que cela dépendra du nombre d'entreprises qui se présenteront au guichet.

En revanche, sur l'exonération de taxe foncière, je peux, sans trop m'engager, penser que peu d'entre elles en bénéficieront pour les raisons que j'ai évoquées il y a un instant.

Je terminerai sur la dernière question de Mme SACHS : pourquoi ce projet de délibération n'a-t-il pas été communiqué à la seconde commission ?

Je vous donne la réponse de la Secrétaire générale du Conseil de Paris, puisque ce n'est pas moi qui aiguille les projets de délibération mais elle. Les projets de délibération concernant une matière fiscale sont systématiquement orientés vers la 1ère Commission et aucun projet de délibération, semble-t-il, n'est communiqué à deux commissions à la fois.

En tout cas, mes chers collègues, il s'agit d'un processus d'encouragement à l'innovation et je vous demande donc, dans un bel élan d'unanimité, de le voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame, je pense que ces explications vous satisfont et dans ces conditions, peut-être que l'amendement peut être retiré.

(Mme SACHS acquiesce).

L'amendement n° 64 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 78).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une ligne budgétaire pour l'application du Plan Climat de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'une ligne budgétaire pour l'application du Plan climat de Paris.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu devrait, j'espère, avoir l'assentiment de la majorité de cette Assemblée. Il fait suite à une discussion que nous avons eue lors de la réunion du Plan climat qu'avait initié M. BAUPIN après le vote de ce fameux Plan climat, où, avec les maires d'arrondissement, nous avons souligné, et M. BOUTAULT particulièrement, même s'il n'est pas là aujourd'hui, pourrait le confirmer, la nécessité de créer une ligne budgétaire spécifique pour la mise en place non seulement du Plan climat, mais de manière plus générale une ligne budgétaire intitulée "développement durable" sur le modèle de ce qui avait été initié précédemment au niveau du handicap.

On voit bien que nous allons être amenés, les uns et les autres, à travailler sur ces thématiques et particulièrement les maires d'arrondissement où nous souhaitons apporter des modifications dans nos équipements de proximité. La ligne budgétaire spécifique serait, à mon avis, le moyen de donner une lisibilité à cette action, particulièrement au moment où nous sommes en train de mettre en application ce Plan Climat. C'était l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour reprendre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je partage le point de vue de Mme KUSTER sur l'importance du Plan Climat. C'est d'ailleurs une initiative de la Municipalité et de sa majorité.

Je partage aussi l'opinion de Mme KUSTER sur l'impératif de rendre lisibles les processus budgétaires attachés au Plan Climat, car que serait cette belle ambition si elle n'était suivie des moyens nécessaires ?

En revanche, je ne partage pas du tout l'opinion de Mme KUSTER sur le meilleur moyen d'y parvenir. Je ne vois pas en quoi une ligne budgétaire est nécessaire.

Je rappelle à l'Assemblée qu'il existe ce que l'on appelle un bleu budgétaire, c'est-à-dire un document qui explique très en détail, beaucoup plus en détail d'ailleurs que ne saurait le faire une simple ligne, un bleu budgétaire qui explique, chapitre après chapitre, avec toutes sortes de commentaires, l'effort budgétaire consenti par Paris pour l'application du Plan Climat.

Considérant que ce bleu budgétaire est très suffisant pour informer l'Assemblée et, au-delà d'elle, les Parisiens, je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, souhaitez-vous retirer le vœu, éventuellement ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non, Monsieur le Maire, je ne souhaite pas le retirer.

Je pense que vous n'avez peut-être pas bien compris, Monsieur GAUDILLÈRE. C'est pareil pour le handicap : on peut imaginer que les bleus budgétaires nous donnent des lisibilités quand la Mairie fait une action en matière de handicap. C'est une spécificité, cela nous permet d'avoir une meilleure lisibilité de notre action pour nous tous, pour les maires d'arrondissement en particulier, au moment où nous sommes appelés à décliner cette politique du Plan Climat au niveau des arrondissements. Je trouve bien dommage que vous refusiez ce vœu parce qu'il allait dans le sens de l'intérêt général pour nous tous, sur tous les bancs de cette Assemblée.

Je voudrais rappeler l'unanimité qui avait été faite au moment de la discussion en présence de M. Denis BAUPIN et où d'ailleurs nous avons regretté votre absence, Monsieur GAUDILLÈRE, et où nous avons espéré que, lors de la prochaine réunion du Plan Climat, vous seriez présent parce que les incitations budgétaires sont importantes.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je maintiens que la meilleure lisibilité, c'est le bleu budgétaire qui est beaucoup plus disert qu'une ligne. Au risque de décevoir Mme KUSTER, elle ne retire pas son vœu et moi, je ne retire pas mon avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. David ALPHAND, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif au système d'information "Alizé".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au système d'information "Alizé",

La parole est à M. LEGARET, pour 1 minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, j'étais déjà intervenu au printemps sur les dysfonctionnements liés à la mise en place du système "Alizé". On m'avait répondu à cette époque que, certes, il y avait eu de petits problèmes de rodage, mais que tout était arrangé et que maintenant on allait atteindre la vitesse de croisière.

Apparemment, dès la première ligne droite, le système a coulé une bielle ! Il est indiscutable que les dysfonctionnements existent et qu'ils perdurent.

Avec mes collègues David ALPHAND et Jean-Pierre LECOQ, nous y revenons et nous aimerions que l'on nous tienne le langage de la vérité.

Premièrement, nous ne sommes pas les seuls à le dire. En ce moment même, il y a une réunion syndicale à la Bourse du Travail avec comme thème : "Sale temps pour Alizé, factures en retard, énorme surcharge de travail, personnels en déprime : voilà le résultat du nouveau logiciel de la Mairie de Paris Alizé."

J'aimerais qu'il soit tenu compte de ces avis convergents et que, si on doit débattre au sein même de la 1ère Commission, ce serait intéressant d'ailleurs pour savoir exactement quelle est la nature de ces dysfonctionnements, comment ils ont pu se produire et quels sont les remèdes que l'on pourrait y apporter, ce serait déjà une façon de sortir de la désinformation.

L'autre question que j'avais déjà posée au printemps dernier, c'était de savoir ce que faisait la Ville lorsqu'il y avait des retards de paiement. J'avais rappelé que tout retard de paiement obligeait le mauvais payeur ou le payeur récalcitrant ou retardataire à verser des indemnités. On m'avait répondu à cette époque que le cas ne se présentait pas, que "Circulez, y'a rien à voir !" J'aimerais que l'on s'interroge à nouveau sur ce point.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un vœu demandant que l'on dresse le bilan, que l'on nous fournisse des informations complètes sur la juste indemnisation des entreprises fournisseurs de la Ville et que l'on évalue également le coût qui serait lié au passage à ce nouveau système informatisé, y compris les intérêts moratoires qui auraient été versés.

Je remercie M. GAUDILLÈRE de ces informations pour aujourd'hui mais peut-être d'une information collective plus complète pour la prochaine séance. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. GAUDILLÈRE, je voudrais demander aux orateurs de bien vouloir respecter la minute de présentation.

Vous avez eu 2 minutes 30, Monsieur LEGARET.

Si on peut faire en sorte que chacun respecte les règles que nous nous sommes données collectivement !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous rendrai 30 secondes la prochaine fois.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous me rendrez 30 secondes la prochaine fois ! Très bien.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je rappelle, pour notre Assemblée, que le système "Alizé" est un système informatique complexe, très important, qui est destiné à moderniser la fonction comptable de la Ville qui en avait bien besoin. Je rappelle que, jusqu'ici, en gros, vous aviez une cinquantaine d'applications informatiques réparties entre toutes les directions et tous les services, qui assuraient la gestion comptable de cette immense collectivité.

Nous escomptons beaucoup de cette réforme en termes d'efficacité, en termes de rigueur comptable, en termes de rapidité des opérations, et c'est très important, notamment pour le paiement des entreprises mais aussi pour l'établissement du compte administratif en fin d'année, et aussi nous en attendons en termes d'économies de moyens.

Nous avons consacré des sommes importantes à "Alizé".

Je réponds tout de suite à M. LEGARET : le coût total d'"Alizé", si l'on inclut la maîtrise d'œuvre informatique, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et toutes les autres dépenses, à l'exception des intérêts dont je parlerai dans un instant, cette dépense est un tout petit peu inférieure à 20 millions. C'est exactement 19.960.000 euros.

Comme toute transition de cette dimension, et je pense que vous avez tous vécu dans votre vie professionnelle, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, des transitions d'un système informatique à un autre, donc comme toute transition dans ce domaine, celle-ci, bien qu'elle se soit globalement bien déroulée, a comporté des incidents. Des incidents extrêmement déplorables, que nous déplorons. Nous nous sommes suffisamment exprimés cet été pour l'avoir reconnu. Des incidents auxquels nous avons porté remède dans les délais les plus brefs.

Aujourd'hui, je crois pouvoir dire qu'"Alizé" fonctionne, même s'il y a encore besoin de quelques améliorations et de quelques mises au point, mais globalement le système fonctionne.

D'ailleurs, nous en avons un indice : au moment où je vous parle, le montant mandaté sur le budget de la Ville est strictement comparable à ce qu'il était l'an dernier à la même date, c'est-à-dire un peu moins de 3,5 milliards d'euros, ce qui est un excellent indice, puisque cela nous montre bien que les retards ont été rattrapés.

Reste le problème des entreprises, et je partage évidemment le souci de M. LEGARET, de M. ALPHAND et de M. LECOQ : les entreprises fournisseurs de la Ville de Paris n'ont évidemment pas à souffrir de la transition des anciens systèmes comptables vers "Alizé". Je veux rassurer M. LEGARET : toutes les entreprises qui ont déposé un dossier d'intérêts moratoires ont vu ce dossier accueilli sans la moindre restriction et les intérêts moratoires ont été réglés. J'en donnerai le bilan in fine lorsque le chantier sera terminé.

J'ajoute que je ne vois aucun inconvénient à ce que la 1ère Commission, dans sa prochaine réunion, parle à nouveau d'"Alizé" et examine à la loupe, sous la vigilante attention du Président LEGARET, les chiffres et les données dont je viens de faire état.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour résumer, l'avis de l'Exécutif est donc... ? Positif ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je regarde les conclusions. On n'insulte pas la Municipalité dans l'exposé des motifs, donc, a priori, je n'ai aucune raison de m'opposer à un vœu qui est tout à fait raisonnable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Un avis favorable sur ce vœu raisonnable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 210).

2008, DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61 - Approbation des avenants n° 2 et 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) prévoyant une subvention complémentaire de fonctionnement. - Montant : 597.900 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61 concernant l'approbation des avenants n° 2 et n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signé avec l'Atelier parisien de l'urbanisme (A.P.U.R.) prévoyant une subvention complémentaire de fonctionnement de 597.900 euros.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération propose le versement d'une subvention supplémentaire pour réaliser quatre études.

La première est relative à la thermographie aérienne - j'y reviendrai. La seconde porte sur des sites susceptibles d'accueillir des immeubles de logements sociaux de cinquante mètres. La troisième concerne les études sur les déplacements lors des grandes manifestations sportives dans le 16e arrondissement et l'implantation des sanisettes et enfin la dernière a pour vocation de créer des indicateurs d'évaluation du Contrat de cohésion sociale.

Evidemment, nous nous félicitons d'un certain nombre de ces études, et notamment de la première relative à la thermographie, qui faisait partie du Plan Climat, et il est tout à fait urgent que nous réalisions cette étude.

Simplement, je suis un peu surpris que dans l'exposé des motifs, on nous parle de faire réaliser cette étude à l'aide d'avions ou d'hélicoptères survolant Paris à basse altitude, alors que dans le projet d'origine, il avait été convenu que ce serait un dirigeable silencieux qui le ferait. J'ose espérer que c'est une faute de frappe et qu'il n'y aura pas d'hélicoptères à basse altitude au-dessus de Paris pendant plusieurs nuits d'affilée.

Deuxièmement, nous serons extrêmement vigilants sur la manière dont ces données seront intégrées à la première étude à laquelle il est fait allusion, car ses conclusions étaient très franchement orientées et n'ont d'ailleurs pas fait l'objet d'un accord pour qu'elles soient publiées.

La deuxième étude relative aux immeubles de cinquante mètres susceptibles d'accueillir des logements sociaux est plus problématique. Il semblerait qu'elle soit déjà terminée. Cette étude est-elle oui ou non terminée ? En tout état de cause, elle nous paraît un peu curieuse par rapport à la délibération de juillet 2007.

Nous avons indiqué nos réserves sur la méthode et apparemment nous avons, semble-t-il, raison. Pour les tours, on nous avait dit que cette délibération était simplement pour ouvrir un débat. Depuis, on a appris qu'elle avait autorisé la construction des tours. Pour les immeubles de logements sociaux de cinquante mètres, l'étude qui semble terminée, avant même que le début d'une concertation dont nous attendons toujours de savoir quand et comment elle sera menée, nous pose question. Est-ce qu'on sera simplement sollicité pour donner un avis assez binaire, oui ou non, à des études ou à des projets totalement ficelés ?

La troisième étude, concernant les déplacements notamment dans l'Ouest parisien, est la bienvenue. Il était même convenu qu'elle soit remise à l'ensemble des Conseillers de Paris avant le vote du projet de délibération sur l'extension de Roland Garros. On constate que là encore l'engagement n'a pas été tout à fait tenu. Quand aurons-nous communication de cette étude, puisqu'à lire l'exposé des motifs, elle est terminée ?

Quant à la quatrième étude, nous nous en félicitons ; elle n'appelle pas de remarques particulières.

Nous ne pouvons pas parler de ces études sans évoquer la délibération contre laquelle nous nous étions exprimés, visant à autoriser la Direction de l'Urbanisme à procéder à des appels d'offres pour réaliser des études ponctuelles. Nous avons suggéré à l'époque de pratiquer par avenant à la convention annuelle avec l'A.P.U.R., tel que cela nous est proposé aujourd'hui. On nous a répondu à l'époque que cela n'était pas possible. Alors, qui croire ?

Nous constatons également une vive tension au sein même de l'A.P.U.R. avec l'arrivée et la création d'un nouveau poste de directeur délégué, tandis qu'il est prévu de supprimer plusieurs postes de chargés d'études. Quand on sait en plus que ce poste de directeur délégué sera occupé par une personne qui occupe par ailleurs un autre poste de responsabilité pour le compte de la Ville, on ne peut que s'interroger.

Enfin, je rappelle que le Conseil de Paris a voté pour que soit rendue accessible la banque de données urbaines de l'A.P.U.R. d'une extrême richesse et qu'elle soit accessible notamment aux conseillers de Paris en attendant une ouverture plus large au public. Nous attendons toujours, plusieurs mois après, d'avoir des nouvelles sur ce projet.

En conclusion, "Les Verts" approuvent le lancement de l'étude sur la thermographie ainsi que celles relatives aux déplacements et à la politique de la ville. En revanche, nous refusons d'être mis devant le fait accompli concernant les immeubles de cinquante mètres susceptibles d'accueillir des logements sociaux.

En conséquence, nous demandons conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil de Paris un vote dissocié par chapitre et notamment sur le deuxième alinéa de l'article 3 du projet de délibéré relatif à la rubrique 824 FFVF 60.001 au titre de l'urbanisme, contre lequel nous voterons.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je réponds à cette intervention et je m'exprime sur ce projet de délibération pour une raison purement juridique. Comme vous le savez, Anne HIDALGO ne peut pas s'exprimer sur ce projet de délibération ni voter puisqu'elle est Présidente de l'A.P.U.R. Vous ne m'en voudrez pas si je n'ai pas, et de loin, une connaissance aussi approfondie qu'elle de ce dossier.

Néanmoins, je voudrais rappeler car je crois que c'est une évidence que M. CONTASSOT aurait dû rappeler, l'A.P.U.R. est une institution respectée et précieuse. Le travail qu'elle fait est généralement un travail particulièrement utile, non seulement pour les élus mais au-delà pour l'ensemble de ceux qui s'intéressent à l'urbanisme.

M. CONTASSOT faisait allusion il y a un instant au remaniement de l'état-major de l'A.P.U.R. Je pense personnellement, pour m'être intéressé dans un passé récent à ce sujet, que la nomination d'un nouveau directeur et d'une nouvelle directrice adjointe déléguée seront l'occasion pour l'A.P.U.R. de retrouver, ou de conforter, un rôle central, non seulement dans l'urbanisme parisien mais aussi dans l'urbanisme francilien, tant il est vrai que les problèmes d'urbanisme doivent être traités et réfléchis au niveau régional. Et la personnalité du nouveau directeur, dont chacun sait qu'il a occupé de hautes fonctions dans l'administration régionale de l'Etat, est de ce point de vue une garantie évidente.

J'en viens aux questions posées par M. CONTASSOT. Premièrement, l'étude sur la thermographie. Je rappelle de quoi il s'agit, puisque le projet de délibération le dit expressément. Il s'agit de survoler grâce à un avion ou un hélicoptère une zone habitée à petite vitesse - je m'interroge au passage sur ce que peut être un avion à petite vitesse puisque je croyais jusqu'ici que la vitesse était un des éléments qui maintenaient les avions dans le ciel, mais il y a peut-être une explication technique, sans doute un rapport entre la vitesse et la masse et je n'entrerai pas dans ce débat.

Cette étude thermographique consiste, à l'aide de cet avion ou de cet hélicoptère, et grâce à une caméra infrarouge, à mesurer l'intensité du rayonnement thermique des toitures et donc à mesurer les déperditions thermiques de chaque immeuble. C'est une étude qui, à l'évidence, aura une grande utilité puisqu'elle permettra dans le cadre du Plan Climat d'adapter l'action de la collectivité, et l'action d'ailleurs des propriétaires d'immeubles et des copropriétés à l'objectif de réduction de ce que l'on appelle l'empreinte thermique.

J'avoue que je ne suis pas capable de répondre à M. CONTASSOT sur le point de savoir si ce seront des avions à petite vitesse, des hélicoptères à petite vitesse aussi ou des dirigeables Zeppelin ; je ne le savais pas et je n'étais pas préparé à la réponse sur ce point précis. Mais je ne doute pas que les services de l'A.P.U.R. lui donne une réponse dans un délai aussi rapide que possible sur ces problèmes de dirigeable.

Sur l'étude concernant les immeubles de cinquante mètres destinés aux logements, je veux rassurer M. CONTASSOT, elle n'est pas terminée. Elle est en cours et elle sera particulièrement précieuse parce que, comme M. CONTASSOT, nous sommes convaincus que l'on ne peut pas implanter n'importe où et n'importe comment des immeubles de cinquante mètres contenant des logements. C'est bien pour cette raison que nous avons demandé à l'A.P.U.R. de faire une étude et elle n'est pas terminée. J'insiste, je le répète et je le souligne trois fois !

S'agissant des autres études, j'ai cru comprendre que M. CONTASSOT n'avait pas d'objection. Je crois avoir répondu à peu près à tous les sujets qu'il a évoqués. Je voulais simplement souligner que le programme d'études de l'A.P.U.R. n'est pas simplement décidé par la Municipalité parisienne. Pas du tout, il est décidé par le Conseil d'administration de l'A.P.U.R. qui comprend non seulement la Ville de Paris mais également l'Etat, la Région Ile-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre de métier de Paris, la R.A.T.P. et même la C.A.F. de Paris.

Ce Conseil d'administration qui s'est réuni la semaine dernière a approuvé le programme d'étude à l'unanimité si mes souvenirs sont bons.

Voilà, Monsieur le maire, les quelques précisions que je voulais apporter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il a été demandé par M. CONTASSOT, au nom du groupe "Les Verts", un vote dissocié par chapitre, conformément à l'article n° 4 du Règlement intérieur.

Ce Règlement intérieur prévoit la possibilité à la demande expresse d'un président de groupe d'un vote dissocié de chacun des chapitres.

Nous allons procéder au vote de chacun des articles de ce projet de délibération, ce projet de délibération comporte trois articles. Si je comprends bien, vous demandez à ce que, sur l'article n° 3 comprenant le détail des différents chapitres nous ayons un vote chapitre par chapitre.

C'est bien cela ? Très bien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - J'ai un problème d'interprétation du Règlement.

Le Règlement prévoit la possibilité d'un vote article par article du projet de délibération. Nous sommes bien d'accord. Il ne prévoit pas un vote séparé pour telle ou telle phrase d'un article ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous lis l'article n° 4 du Règlement, en tout cas la partie en question : "Lorsqu'un même projet ou une même proposition de délibération comporte plusieurs chapitres, il peut être procédé, à la demande expresse d'un président de groupe, à un vote dissocié de chacun des chapitres".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Ce projet de délibération ne comporte pas plusieurs chapitres, en revanche il est exact qu'il comprend plusieurs articles.

M. Yves CONTASSOT. - Qui préside la séance ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je pose des questions au Président, mes chers collègues. S'il me donne une interprétation, son interprétation par définition s'imposera. C'est la règle dans une Assemblée délibérante.

Ce projet de délibération ne comporte pas plusieurs chapitres mais il comporte en revanche plusieurs articles.

Quelle est votre interprétation du Règlement ?

Doit-on voter article par article ou peut-on diviser un article ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons trois articles. Au sein de l'article n° 3, il y a quatre chapitres.

Je propose que nous puissions voter article par article et que, concernant l'article n° 3 nous ayons un vote pour chacun de ses chapitres.

Nous procéderons ensuite à un vote global sur le projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Votre interprétation est souveraine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'article n° 1 du projet de délibération DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article n° 2 du projet de délibération DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article n° 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre n° 65, nature 65-74, rubrique 823, ligne VF 23002 au titre de l'environnement pour un montant de 400.000 euros de l'article n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre n° 65, nature 65-74, rubrique 824, ligne VF 60001 au titre de l'urbanisme pour un montant de 150.000 euros de l'article n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65, nature 65-74, C mission fonds 440, ligne VF 61003, 31.900 euros au titre de l'espace public et des déplacements de l'article n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65, nature 65-74, rubrique 020, sous rubrique 12, ligne VF 15001 au titre de la politique de la ville de l'article n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce chapitre est adopté.

Procédons-nous à un vote global ou considérons-nous que le projet de délibération est adopté ?

Nous procédons donc au vote global. Je demande l'avis au Secrétariat général du Conseil de Paris.

Vote global sur le projet de délibération.

M. Yves CONTASSOT. - Non, ce n'est pas possible !

M. Sylvain GAREL. - Nous demandons une suspension de séance !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous procédons au vote global sur le projet de délibération.

On ne peut pas suspendre une séance pendant le vote.

Vote global sur le projet de délibération.

(Vives protestations sur les bancs du groupe "Les Verts").

On vote globalement, j'ai pris l'avis du Secrétaire général du Conseil de Paris.

M. Sylvain GAREL. - Suspension de séance !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61).

M. Sylvain GAREL. - Suspension de séance !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La suspension de séance est de droit à la demande d'un groupe.

Nous suspendons la séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-six minutes, est reprise à douze heures trente-neuf minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL vous souhaitez avoir la parole ?

M. Sylvain GAREL. - Je tiens à ce qu'il soit inscrit au B.M.O., que, s'il y a un vote chapitre par chapitre il n'y a pas de vote global après.

Sinon cela revient à nier le vote chapitre par chapitre. C'est une tradition dans notre Assemblée : le vote chapitre par chapitre signifie que, si les quatre chapitres ont été adoptés, le projet de délibération est adopté en tant que tel.

Il n'y a pas besoin de le faire revoter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Lorsque nous avons procédé au vote, j'ai demandé au Secrétariat général du Conseil de Paris quelle était la procédure à suivre.

Lorsque nous avons un vote chapitre par chapitre, il est procédé ensuite à un vote global. S'il y a un vote contre l'un des chapitres, le vote global du projet de délibération tient compte du vote contre sur l'un des chapitres, le projet de délibération étant adopté, moins ce chapitre.

2008, DDEE 193 - Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes - ACAJA (17e) pour des animations de quartier. - Montant : 8.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 193 relatif à l'attribution d'une subvention de 8.000 euros à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes - ACAJA (17e) pour des animations de quartier.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe U.M.P.P.A., pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce sera même une minute.

Cette subvention à cette association ACAJA était pour le moins attendue parce qu'elle aurait dû être votée il y a maintenant plusieurs mois. Elle a été reportée. J'avais fait un vœu il y a de cela deux séances du Conseil de Paris ; j'avais eu l'engagement à l'époque, par Mme COHEN-SOLAL, que les choses se régleraient. J'avais donc retiré mon vœu.

Le mois suivant, rien n'est venu en Conseil de Paris. J'ai donc réitéré ma demande auprès des services. C'était juste pour montrer un petit dysfonctionnement et le fait que lorsqu'on enlevait un vœu, il serait souhaitable que les services de la Ville fassent en sorte que l'engagement pris par les adjoints soit tenu. C'est pour cela que je voulais dire combien nous nous réjouissons, au niveau de l'arrondissement, que l'ACAJA, une association importante dans les Epinettes, voie enfin ce montant de 8.000 euros lui parvenir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme Lyne COHEN-SOLAL a la parole pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je me réjouis comme Mme KUSTER de pouvoir arriver à faire voter ce projet de délibération en faveur de cette association ACAJA.

Pour les services de la Ville de Paris, plus vite nous pouvons faire passer les projets de délibération, mieux c'est, et nous sommes en contact permanent avec M. JA NAN, le président de cette association, qui connaissait les délais puisque c'est la constitution des dossiers qui en décide.

Je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération en faveur de l'ACAJA.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 193).

2008, DDEE 166 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "The Swatch Group" pour l'exploitation de son magasin "SWATCH STORE" 104, avenue des Champs-Élysées (8e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEE 166 concernant une demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "The Swatch Group" pour l'exploitation de son magasin "SWATCH STORE" 104, avenue des Champs-Élysées (8e).

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour le groupe communiste.

Mme Hélène BIDARD. - Je souhaitais intervenir sur cette question de demande de dérogation à la règle du repos dominical, à un moment où le Gouvernement entend banaliser le principe du travail le dimanche et l'extension des horaires du soir avec la mise en avant, à chaque fois, d'un soi-disant volontariat.

Dans la majeure partie des cas, vous le savez, premièrement les salaires sont si bas que les employés se prononcent sur la base d'une nécessité plutôt que sur celle d'un volontariat.

Deuxièmement, ils se retrouvent obligés d'étendre leurs horaires de travail avec des conséquences lourdes pour leur vie personnelle et pour des salaires à minima.

Enfin, ils subissent la pression de leur employeur. Dans ces conditions, comment oser brandir ce mensonge du volontariat ? Les salaires sont au plus bas, les salariés sont moins que jamais en situation de protection dans la relation employeur/employé et on ose nous parler de volontariat.

La semaine dernière, les employés des Galeries Lafayette se sont mobilisés contre l'extension de l'ouverture le soir et leur situation reflète parfaitement bien la question du travail le dimanche. Je vous renvoie également à l'actualité aujourd'hui sur les Galeries Lafayette. Leur mot d'ordre disait : "Salaires de misère : volontariat obligatoire" ou encore, "Doit-on terminer tard pour gagner sa vie ?".

La plupart de ces femmes vivent en banlieue parisienne. Lorsqu'elles terminent à 22 heures, les temps de trajet en transport en commun sont considérablement allongés et ce travail n'est même pas payé en heures de nuit puisque celles-ci commencent à 22 heures.

Si elles refusent les nouveaux salaires, elles sont déplacées à des postes qui ne comportent pas les primes qui venaient compléter leur rémunération. Certaines gagnent 1.500 euros après 29 ans de magasin. J'aimerais d'ailleurs connaître les démarches que la Ville de Paris compte entreprendre pour permettre à ces salariés d'obtenir gain de cause.

Nous devons être particulièrement vigilants face à cette nouvelle offensive pour déréglementer le marché du travail, d'autant plus au niveau de la Ville ; nous savons que les enseignes commerciales contournent désormais la loi en organisant des expositions temporaires dans leur commerce afin de leur donner un caractère culturel qui leur permet d'ouvrir le dimanche.

Vous l'aurez compris, le groupe communiste est hostile au travail du dimanche. En ces temps d'absence de pouvoir d'achat pour les ménages, il y a tout de même quelque chose de particulièrement immoral à forcer ces mêmes ménages à travailler le dimanche.

Pour ces raisons, nous soutenons l'ensemble des avis défavorables émis par l'Exécutif à ces demandes de dérogation à la règle du repos dominical. En revanche, les demandes recevant des avis favorables ne nous paraissent pas suffisamment motivées, en particulier celles qui prennent un habillage culturel ou encore celles qui ne disent pas un mot sur les contreparties qui seront attribuées aux salariés.

C'est pourquoi le groupe communiste votera contre l'ensemble de ces demandes de dérogation, y compris contre celles ayant reçu un avis positif.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme COHEN-SOLAL a la parole pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Vous avez raison de vous inquiéter de ce que nous entendons dire sur les prochaines législations, qui risquent de passer, sur la déréglementation généralisée des conditions de travail dans le secteur marchand.

Effectivement, nous avons entendu dire, et nous avons vu maints ministres aller eux-mêmes dans des endroits où le travail du dimanche était interdit pour - et je trouve assez cocasse qu'un ministre puisse aller dans un endroit où le travail est interdit le dimanche - conforter le fait que les gens puissent travailler le dimanche dans des conditions qui ne sont pas supportables.

C'est pour cela que nous regardons avec beaucoup de précision les demandes qui nous sont faites et nous essayons d'appliquer la loi d'une manière rigoureuse partout où nous pouvons le faire. Hier même, avec le Maire de Paris, devant les artisans de Paris réunis par la Chambre des métiers au théâtre du rond-point, nous avons redit combien nous étions soucieux que la diversité commerciale à Paris soit aussi protégée par les conditions de travail de tous les employés du commerce, que ce soit dans les grands magasins ou dans les plus petits commerces.

Les artisans nous ont redit aussi les préoccupations qu'ils avaient devant les tentatives de déréglementation des conditions de travail le dimanche. Ils nous ont dit de manière extrêmement claire qu'ils étaient contre le travail du dimanche ou le travail de manière désorganisée.

C'est la raison pour laquelle nous continuerons à appliquer la loi de manière extrêmement rigoureuse contre ceux qui voudraient, d'une manière ou d'une autre, modifier notre façon de vivre ensemble la ville par des déréglementations exagérées.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme FOURNIER a demandé la parole pour une explication de vote pour le groupe "Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - On se trouve là devant une demande de dérogation qui va dans le sens de la déréglementation déjà décrite par les oratrices précédentes.

Pour notre part, nous avons toujours été contre l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche. A ce propos, nous souhaitons dire que nous sommes plutôt pour encourager l'ouverture d'équipements sportifs et culturels quand du personnel qualifié peut accueillir le public. Il est tout à fait différent d'avoir ce type d'activité pendant le repos dominical plutôt qu'un encouragement à une surconsommation frénétique encouragée par ce type de dérèglement. Nous sommes contre cette demande.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 166).

2008, DDEE 146 - Convention de partenariat 2008, signée entre la Ville de Paris et l'association "MILA" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DDEE 146 concernant la convention de partenariat 2008, signée entre la Ville de Paris et l'association "MILA" pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30.000 euros.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe socialiste et radical de gauche, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence GOLDGRAB. - M. le Maire a défini hier les orientations budgétaires de ce nouveau mandat et rappelé nos priorités dans un contexte difficile.

Investir massivement dans l'innovation, le développement économique et l'emploi avec notamment la réalisation d'un programme de 55.000 mètres carrés de pépinières et d'incubateurs fait partie de ces priorités.

Le projet de délibération concernant le "MILA" est l'occasion de souligner notre engagement aux côtés des petites entreprises culturelles indépendantes. Inauguré en avril 2006, le "MILA" - Marché indépendant des labels - regroupe actuellement 26 entreprises musicales. Le "MILA" offre les services d'une pépinière d'entreprise aux labels indépendants de musique qui sont découvreurs de talents et garants de la diversité culturelle.

En soutenant le "MILA", la Ville, qui a pris l'initiative de la création de ce pôle, aidée par la Région et l'OPAC ainsi que par les fonds de création musicale, participe non seulement à la création d'emplois culturels dans le service des industries culturelles, mais également réaffirme son attachement à la diversité culturelle.

C'est pourquoi il me paraît souhaitable qu'une réflexion soit entreprise pour permettre au "MILA" d'accroître son aide à de nouvelles petites entreprises culturelles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je voulais remercier Mme GOLDGRAB de son intervention et dire que bien entendu, nous restons extrêmement proches des entreprises qui travaillent dans le cadre de l'association "MILA 18". Nous sommes très heureux qu'il s'y trouve des façons de faire développer leur activité, de créer des emplois et surtout la promotion d'une activité très intéressante parce qu'à la fois économique et culturelle. Nous restons très ouverts à toute proposition qui peut nous être faite pour développer encore cette activité.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 146).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la gestion des marchés du 13e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 67 et n° 67 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe communiste et l'Exécutif, relatifs à la gestion des marchés du 13e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe communiste, pour 1 minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Des commerçants du marché Blanqui dans le 13e arrondissement s'inquiètent des pratiques de certains placiers de la société attributaire de la gestion du marché concernant notamment l'attribution à des "volants" des places de stands de produits non alimentaires.

Notre vœu, voté à l'unanimité par le Conseil du 13e arrondissement, vise à s'assurer qu'une réponse soit faite aux requêtes et propositions des commerçants des marchés parisiens, notamment à ceux du 13e arrondissement, de produire un rapport sur les conditions d'exécution de la convention par la société attributaire de la gestion des marchés dans le 13e arrondissement et d'autres arrondissements, et que soient examinées des solutions pour améliorer la situation, en associant les mairies d'arrondissement et, le cas échéant, de diligenter les démarches nécessaires si des irrégularités étaient constatées dans le processus des attributions des emplacements.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BECKER, de votre intervention sur les marchés du 13e et d'ailleurs.

Je comprends tout à fait que votre souci soit de faire en sorte que ces marchés se portent bien, comme nous le souhaitons, bien entendu, et comme vous le verrez dans les semaines prochaines, nous proposerons une nouvelle D.S.P. pour les marchés alimentaires découverts de la Capitale.

En ce qui concerne le vœu, l'Exécutif propose un vœu n° 67 bis qui reprend presque entièrement vos souhaits et je vous demande de bien vouloir l'accepter en retirant le vôtre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Emmanuelle BECKER ? Un mot rapide ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous acceptons de retirer notre vœu. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 67 est donc retiré.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Une explication de vote !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour une explication de vote du groupe Centre et Indépendants.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous allons, le groupe Centre et Indépendants, voter ce vœu n° 67 bis parce qu'en Conseil du 13e arrondissement, le groupe U.M.P. et le groupe Centre et Indépendants l'avaient voté. Sachant également que nous avons souhaité que la disposition proposée par le groupe communiste soit étendue - c'était au départ seulement pour le marché Blanqui - à tous les marchés du 13e arrondissement. Cela a été repris. Nous sommes d'accord et nous allons le voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 211).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la redynamisation du commerce de proximité dans le quartier des rues Treilhard, Corvetto et Maleville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{OS} 68 et 68 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la redynamisation du commerce de proximité dans le quartier des rues Treilhard, Corvetto et Maleville.

Je donne la parole à M. François LEBEL pour le groupe U.M.P.P.A., pour 1 minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien noté que le vœu n° 68 bis, déposé par l'Exécutif, reprenait et acceptait ce que demandait notre propre vœu, c'est-à-dire que le nom de Marché de l'Europe, qui ne correspond plus à rien, qui n'a jamais correspondu à rien, puisque ce marché n'est pas exactement dans le quartier de l'Europe et est très loin de la place de l'Europe, que cette dénomination soit donc changée en Marché Treilhard.

Nous voterons donc, bien sûr, le vœu n° 68 bis.

Mais je note que, par la même occasion, le vœu n° 68 bis élimine la deuxième partie du vœu que nous avons déposé et qui concernait l'agrandissement de la supérette. Là aussi, il s'agit d'une mesure propre à dynamiser ou à éviter la mort lente du petit commerce dans ce quartier fort peu favorisé en matière de commerce. Et je ne comprends pas l'entêtement de Mme COHEN-SOLAL - elle va probablement nous l'expliquer - à ne pas autoriser l'agrandissement de la supérette, problème que nous avons soulevé voici 10 ans, que Mme COHEN-SOLAL connaît depuis deux ans. Elle a pu constater que, sans l'agrandissement possible de la supérette, aucun commerçant sédentaire ou pas sédentaire n'a voulu s'implanter. Je ne comprends donc pas son entêtement et j'attends ses explications.

Il est évident que c'est cette supérette qui permet aux petits commerces d'alentours d'attirer ou de retirer le chaland ou le client.

C'est ainsi, Madame COHEN-SOLAL, que nous avons pu implanter voici quelques mois un fromager. Je vous signale, Madame COHEN-SOLAL, que dans tout le 8e arrondissement, il y a un seul fromager ; il s'est installé en face de la mini-supérette en question.

La supérette étant évidemment un moyen majeur d'attirer les commerçants, les petits commerçants de proximité, je ne comprends pas. Vous allez nous expliquer pourquoi vous refusez toujours l'agrandissement de ladite supérette.

Je vous remercie et j'attends vos explications.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme COHEN-SOLAL va vous répondre.

Je rappelle à nouveau aux orateurs de bien vouloir respecter la minute de présentation de leur vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. LEBEL, le maire du 8e arrondissement, bien entendu, il a décidé, pas tout seul d'ailleurs, avec les conseils de quartier, que le Marché de l'Europe - alors qu'on est en pleine présidence française de l'Europe, mais bon - devait s'appeler le marché Treilhard. C'est une décision qui me semble être voulue sur le plan local de manière extrêmement forte, donc nous l'acceptons.

En même temps, en changeant le nom du marché, on confirme que c'est un marché. Ce qui nous gêne, c'est qu'au détour d'un vœu, on transformerait un marché en quelque chose qui n'est plus vraiment un marché, puisqu'une supérette, finalement, fait perdre le caractère de marché à ce lieu qui est un lieu où normalement se rencontrent de nombreux commerçants.

Vous le savez, Monsieur le Maire, je pense, que ce n'est pas au détour d'un vœu que l'on transforme les choses ainsi.

Je demande que l'on affine les propositions, que l'on affine nos études pour voir si ce marché pourrait contenir une supérette beaucoup plus grande, auquel cas je me rangerai aux arguments économiques.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir remettre, à une autre fois, ce vœu et d'accepter le vœu n° 68 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 8e arrondissement, maintenez-vous votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je veux bien le retirer, étant entendu que nous avons tous noté que Mme COHEN-SOLAL s'est engagée à revoir cette question.

Nous le ferons, nous l'inviterons au conseil de quartier et nous verrons ce qu'il en est.

Je retire le vœu n° 68 et nous allons voter le vœu n° 68 bis.

Mais je ne vous lâcherai pas, Madame COHEN-SOLAL !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 212).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affaiblissement généralisé des marchés non sédentaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 69 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'affaiblissement généralisé des marchés non sédentaires.

La parole est au président Jean-François LAMOUR, pour 1 minute.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 15e arrondissement compte neuf marchés. Quatre d'entre eux : Convention, Lefebvre, Bargue et Brassens subissent aujourd'hui d'une part de plein fouet la crise économique mais aussi une série de travaux très lourds, en particulier des travaux de voirie qui ont fait en sorte que ces marchés périssent.

Les commerçants migrent vers d'autres marchés et il y a une raréfaction de leur clientèle. A travers ce vœu, nous souhaitons demander au Maire de Paris qu'il attribue une enveloppe exceptionnelle pour financer les illuminations du marché Convention mais qu'il y ait également une indemnité pour perte de chiffre d'affaires prévue pour les commerçants, riverains et marchands qui ont été gravement touchés par ces travaux.

Nous lui demandons une étude du stationnement au marché Lefebvre suite aux travaux du tramway, ce marché souffre beaucoup de l'implantation du tramway, qu'il étudie également la mise en place pour le marché Brassens d'un système dérogatoire au système de l'abonnement pour que les marchands puissent venir de façon aléatoire sur ce marché et permette d'assurer sa pérennité et enfin qu'il étudie la rénovation et le déplacement du marché Cervantès, qui est situé rue Bargue.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire, j'ai bien lu ce vœu des élus de droite du 15e arrondissement et, naturellement, en l'état, il est inacceptable.

Je veux bien regarder de près certains éléments, quand vous dites, par exemple, sur la rénovation et le déplacement du marché Cervantès, on peut regarder comment les choses se passent, mais, Monsieur Jean-François LAMOUR, vous êtes président de groupe et vous savez bien que l'on ne peut pas, comme cela, faire des règlements de la Ville de Paris et les modifier au hasard d'un vœu.

Il est bien évident que les règlements des marchés de la Ville de Paris interdisent tout régime dérogatoire. On n'a pas le droit de venir s'installer de temps en temps sur un marché, alors que les abonnements sur les marchés de la Ville sont des abonnements annuels ; ces abonnements, naturellement, doivent être respectés. Autrement, comment pouvons-nous gérer l'ensemble des 84 marchés de la ville ?

D'autre part, vous le savez bien, il n'est pas possible d'indemniser pour chiffre d'affaires des marchés non sédentaires, puisqu'il s'agit là de tarifs de voirie et que les marchés non sédentaires, par définition, se déplacent, donc ils ne sont pas que sur le 15e arrondissement pour travailler toute la semaine et peuvent travailler ailleurs.

Vous le voyez, ce vœu est un peu "fourre-tout". Je comprends que vous regardiez de très près les marchés de votre arrondissement, nous le faisons aussi avec les services, et à l'occasion du renouvellement de la DSP des marchés découverts, nous regardons la santé de chacun des marchés. Nous allons le faire en début d'année 2009 avec les nouveaux délégataires.

J'essaie de vous rassurer, aucun marché du 15e n'est sacrifié, pour aucun marché du 15e nous ne supporterons qu'il aille mal, nous voulons, au contraire, qu'ils se portent de mieux en mieux. Nous allons donc travailler avec vous pour qu'ils se portent mieux, mais en l'état, ce vœu est inacceptable.

J'émettrai donc un avis défavorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, maintenez-vous le vœu ?

M. Jean-François LAMOUR. - Que voulez-vous que je vous dise ? Vu la réponse, je vais le maintenir, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous pose juste la question.

M. Jean-François LAMOUR. - Tout à fait.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons suspendre nos travaux et nous les reprendrons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2008, DDATC 132 - Inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDATC 132 concernant l'inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge, sur lequel l'amendement n° 70 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Il s'agit d'un amendement purement technique, puisque deux petites erreurs se sont glissées dans la liste, à savoir que nous avons affecté le "jardinnet des Petits Carreaux" sans "s", alors qu'il a besoin de porter un "s".

Par ailleurs, nous avons besoin de supprimer de l'inventaire le jardinnet au 52, rue de Turbigo.

C'est un amendement technique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 70 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDATC 132).

Voeu déposé par M. Georges SARRE, Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la politique d'achat de véhicules automobiles par la Ville de Paris.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 72 et n° 72 bis, déposés respectivement par le groupe Mouvement républicain et citoyen et l'Exécutif, relatifs à la politique d'achat de véhicules automobiles par la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. Georges SARRE, pour 1 minute.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette initiative en faveur de l'industrie automobile française et européenne est pertinente au Conseil de Paris puisque la métropole parisienne est grandement concernée par l'emploi automobile et que la Ville dispose de quelques leviers.

Politiquement, voter ce vœu, c'est donner un signal fort au monde du travail. Ne pas le voter, ce serait un rendez-vous manqué avec le monde ouvrier qui attend que la gauche agisse, alors qu'avec la crise, tout est remis en question.

Ce vœu est réaliste. Il a été pensé et rédigé pour être adopté par tous et non pour affirmer un marqueur identitaire du M.R.C. Il tient compte de la réglementation européenne sur la concurrence dans les achats publics, il tient compte du Plan Climat. Il vise, tout en respectant l'une et l'autre, à marquer une volonté à ajuster notre politique d'achat afin d'envoyer un signal à ceux qui souffrent et qui espèrent.

Le vote de notre Conseil en dira beaucoup sur les leçons que nous tirons ou pas de la crise actuelle qui est particulièrement sévère.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Avec ce vœu, Georges SARRE et les élus du groupe M.R.C. attirent très justement notre attention sur la situation extrêmement préoccupante de l'industrie automobile française.

Au moment où s'achève le Mondial, les inquiétudes pour ce secteur économique sont en effet légitimes. Les ventes sont en baisse, quasiment sur tous les marchés, et la crise financière, avec la restriction de crédit qu'elle entraîne, risque de peser très lourdement sur les investissements. De nombreux emplois vont être supprimés ou sont menacés, notamment sur le site de Sandouville qui a été évoqué. Ceci étant dit, on sait que, sur ce site, les dirigeants de Renault se sont engagés à y développer un nouveau véhicule utilitaire.

Pour venir plus directement à la Ville et à nos maigres leviers d'action dans ce domaine, je souhaite d'abord vous dire que les principaux marchés de la Ville de Paris passés sur appel d'offres ouvert pour l'achat de véhicules et pièces détachées ont été conclus avec deux constructeurs français : Citroën et Renault Trucks.

Bien sûr, nous avons quelques véhicules d'origine étrangère, mais je veux d'abord vous dire que c'est, d'une part, parce que nous respectons - et nous continuerons, bien sûr, à respecter - le Code des marchés publics qui ne peut nous conduire a priori à exclure les marques étrangères.

Il est vrai que nous avons notamment 27 véhicules hybrides de marque Toyota, qui sont des berlines de moyenne gamme, que les élus connaissent bien.

Je veux rappeler au Conseil que ces véhicules, d'une part, ont été acquis dans le cadre de la réalisation de l'objectif de 10 % de véhicules hybrides dans le parc municipal, qui a été inscrit pour le Plan Climat.

Je voudrais aussi dire qu'il faut savoir quand même que Toyota n'est pas totalement étranger au territoire français, puisque vous savez qu'il a une usine à Valenciennes où le groupe japonais a réalisé 900 millions d'euros d'investissement.

Ceci étant dit, quelles sont les perspectives pour l'avenir ? Nous savons que les industriels français se mobilisent notamment sur les véhicules hybrides. Je pense que nous n'aurons pas besoin d'opposer, d'une part, l'application du Plan Climat et, d'autre part, l'idée de recourir à des constructeurs français.

C'est un axe que nous maintenons et c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif qui rappelle très justement cette préoccupation des constructeurs français, le respect des règles de marché public, l'information des citoyens parisiens pour leur expliquer dans quels cas nous sommes amenés éventuellement à acheter des véhicules étrangers et enfin d'entrer en contact avec les constructeurs français pour travailler sur l'avenir de notre parc automobile.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARRE, acceptez-vous la proposition de l'Exécutif ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame la Maire adjointe, le vœu présenté par l'Exécutif va dans le bon sens mais il est flou. Une petite explication de texte s'impose donc.

On dit qu'il faut informer les Parisiens sur les obstacles que la réglementation pose à l'achat de véhicules français. Je vous le dis, on veillera à ce qu'on le fasse.

On dit que le Plan Climat doit inciter à l'innovation. Très bien. Ceci signifie donc évidemment que l'on achètera des véhicules hybrides électriques dès lors que les constructeurs français auront innové, pas avant, sinon il n'y aurait pas d'incitation.

Nous ne verrons pas arriver de nouvelles Toyota ou de nouvelles Ford avant que les constructeurs français n'aient innové. Dans le cas contraire, nous prendrions l'initiative, soyez en convaincus.

Bien sûr, il n'est pas question de faire un procès d'intention à quiconque, je fais donc une lecture coopérative de votre vœu, Madame.

Je retire le mien et j'appelle à adopter le vôtre.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. Georges SARRE a retiré son vœu.

Vous voulez une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif ? Vous avez donc la parole, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Nous ne voterons pas ce vœu, parce qu'entre une voiture hybride d'origine étrangère et une voiture polluante d'origine française, le choix pour nous est vite fait, c'est la voiture hybride qu'il faut choisir quelle que soit sa nationalité.

La question n'est pas de savoir si cela crée des emplois en France, la question de l'emploi se pose partout, au Japon, en Roumanie, en Afrique ou en Asie. Il n'y a pas de raison de privilégier les travailleurs d'un pays que ceux d'un autre.

D'autre part, la question environnementale est une question centrale. Il n'est pas question de la sacrifier à des objectifs économiques comme ceux que vous voulez privilégier.

Nous voterons contre ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, Monsieur le Président, allez-y.

M. Ian BROSSAT. - Nous approuvons pleinement le vœu tel qu'il était proposé par Georges SARRE ; les modifications de l'Exécutif nous conviennent aussi, nous le voterons.

Il faut aussi assumer le fait de privilégier les industries françaises.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 213).

2008, DDATC 146 - Détermination des critères de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2009, en application du titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 146 relatif à la détermination des critères de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2009, en application du titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, sur lequel l'amendement n° 71 a été déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Ce projet de délibération porte sur la dotation d'animation locale qui, je vous le rappelle, correspond aux crédits qui sont mis à disposition des mairies d'arrondissement pour faire de l'animation locale et communiquer auprès des habitants.

Ce projet de délibération remet à plat les critères de répartition des enveloppes entre les arrondissements en les simplifiant. Les critères en vigueur étaient en effet complexes et leur application était devenue obsolète.

Nous avons choisi de clarifier et de rééquilibrer ces critères en attribuant à chaque arrondissement une dotation forfaitaire en premier lieu puis en lui donnant une part égale suivant des critères de population et des critères socio-économiques.

Ce qui est proposé dans le projet de délibération, avec une décision supplémentaire qui est de majorer par habitant la dotation de 2,22 euros à 2,50 euros, se traduit concrètement pour l'exercice 2009 par une majoration des crédits d'animation locale dans 17 arrondissements, augmentation moyenne de 15 %, ainsi que par une compensation pour trois autres arrondissements pour lesquels l'application des nouveaux critères auraient conduit à une diminution du montant des crédits d'animation locale par rapport au budget 2008.

Ce sont des moyens supplémentaires que nous mettons à disposition des maires.

L'amendement proposé demande l'abandon des critères socio-économiques.

Je suis en désaccord total avec cette proposition car la relation entre les critères socio-économiques et l'utilisation des crédits d'animation locale est évidente et naturelle.

Les moyens à déployer pour atteindre les publics les moins favorisés et les inciter à prendre part à la vie de l'arrondissement sont une priorité. Il suffit de voir ce que les arrondissements, notamment les arrondissements de l'Est parisien, mettent en place avec les crédits d'animation locale.

Il s'agit de forum pour l'emploi, de repas pour personnes âgées non imposables, d'actions pour la prévention des conduites à risques, d'animations culturelles gratuites ou de distribution de livres.

Effectivement, je suis en désaccord complet sur le fait d'abandonner ces critères socio-économiques.

D'autre part, selon l'article L 25-11 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, la dotation d'animation locale finance les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles.

La seconde proposition de l'amendement, à savoir de prendre comme critères l'activité économique des arrondissements ou le nombre de salariés ne me paraît pas non plus recevable.

En conséquence, les deux critères proposés n'étant pas recevables, je vous demande de repousser l'amendement qui nous était soumis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est repoussée.

Voeu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la candidature des syndicats retenus pour représenter le personnel de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la candidature des syndicats retenus pour représenter le personnel de la Ville de Paris.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Nous avons été particulièrement choqués du fait que la Ville de Paris n'ait pas permis à tous les syndicats qui le souhaitent de pouvoir se présenter aux élections qui se dérouleront d'ici la fin de l'année au sein du personnel de la Ville de Paris.

En effet, d'abord pour des raisons démocratiques, je pense que l'on sera tous d'accord dans cette Assemblée pour reconnaître que tout le monde doit pouvoir se présenter à des élections. C'est ensuite aux salariés de décider qui est représentatif et qui ne l'est pas.

Cette fois c'est d'autant plus contestable qu'une loi plutôt excellente a été votée il y a quelques mois. Elle a affirmé que, désormais, tous les syndicats allaient pouvoir se présenter aux élections professionnelles.

Cette loi demandait pour ces élections qui étaient les dernières suivant l'ancienne règle, puisqu'il était trop tard pour que cette nouvelle loi s'applique, que les villes soient attentives à son esprit et au fait que la quasi-totalité des organisations syndicales l'ont acceptée. Les critères de recevabilité des candidatures devaient être beaucoup moins stricts qu'auparavant.

Malgré cela, la Ville de Paris a décidé d'interdire à un certain nombre de syndicats, en particulier à S.U.D., de pouvoir se présenter à ces élections.

C'est dommageable. Nous voulons que la Ville revienne sur cette décision qui est à la fois antidémocratique et contraire à l'esprit de la nouvelle loi qui a été adoptée il y a quelque temps.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame Maïté ERRECART ?

Désolé, le public ne peut pas se manifester.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - La Ville de Paris, comme toutes les collectivités territoriales, organise les élections des représentants du personnel dont le premier tour est prévu les 13 et 14 novembre 2008.

Ces élections s'organisent, comme l'a dit M. GAREL, dans le cadre de la loi de janvier 1984 applicable au statut des personnels des administrations parisiennes et de la circulaire émise le 20 juin dernier par le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique que vous évoquez. Elle précise le cadre juridique dans lequel se déroulent ces élections.

Il est clairement dit que ces élections sont organisées dans le cadre des conditions de droit en vigueur, la loi de 1984, et effectivement qu'en cas d'incertitude pourraient être pris en compte des critères de représentativité autres.

C'est exactement ce que nous avons fait à la Ville de Paris, nous avons intégralement appliqué et la loi et la circulaire. Nous avons reçu les candidatures de dix syndicats pour 51 commissions administratives paritaires et trois commissions consultatives paritaires.

Quatre organisations syndicales bénéficient de la présumption de représentativité, C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. et six organisations syndicales ne bénéficient pas de cette présumption.

Ces dix candidatures ont été examinées avec attention selon les critères de représentativité fixés par la loi et la jurisprudence. Trois de ces listes ont été déclarés recevables, il s'agit de l'U.N.S.A., de l'U.C.P., et de S.U.P.A.P.-F.S.U.

Nous avons retenu au total sept listes et trois ont fait l'objet d'un refus motivé par le défaut de représentativité de l'organisation syndicale.

Sur ces défauts de représentativité, il y a plusieurs critères. Il y a audience durant les élections des C.A.P., en l'occurrence pour SUD, cela représentait moins de 1%.

D'autre part, l'activité syndicale que l'on peut constater. De ce point de vue, il a été constaté qu'il n'y avait pas d'activité syndicale importante ou suffisamment importante pour reconnaître leur représentativité et aussi les déclarations qu'ils peuvent faire du nombre de syndicats.

Nous avons opposé un refus à trois syndicats qui sont respectivement le Syndicat national des personnels techniques de l'éducation affilié à la Fédération autonome de la Fonction publique territoriale, au syndicat SUD éducation Paris, et au syndicat SUD collectivités territoriales.

C'est un sujet qui est purement juridique et non pas politique et, d'ailleurs, les syndicats SUD ont saisi le Tribunal administratif de Paris de ce refus et celui-ci va apprécier cette semaine même les critères de représentativité.

Je vous invite à laisser le Tribunal apprécier les critères de représentativité. Si nous nous sommes trompés, nous le prendrons en compte, mais je pense que nous ne nous sommes pas trompés.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'émettre un avis défavorable au projet de vœu du groupe "Les Verts".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote. Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Trois points rapides pour expliquer notre vote positif.

Le premier, c'est la constance de la position des élus du M.R.C. sur la reconnaissance de la confédération Solidaires, à laquelle se rattache ce syndicat. Georges SARRE a d'ailleurs été plusieurs fois le porte-parole national de notre reconnaissance de cette confédération.

Le deuxième point est que les discussions entre partenaires sociaux dans la fonction publique ont reconnu l'évolution du paysage politique et que cela va bientôt être transcrit dans la loi. En effet, ces dernières années, on a vu apparaître de nouvelles confédérations qu'il faut reconnaître, telles que Solidaires ou l'U.N.S.A. par exemple.

Troisième point, je ne remets pas du tout en cause les arguments juridiques que vient d'évoquer Maité ERRECART mais je pense que l'on pourrait laisser les personnels décider de la représentativité de ce syndicat en prenant un peu d'avance sur la future application de cette loi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pas d'autres demandes d'explication de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la présence d'amiante dans les établissements de la Ville et du Département de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la présence d'amiante dans les établissements de la Ville et du Département de Paris.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Chaque jour, dix personnes meurent en France des effets de l'utilisation de l'amiante, soit 3.000 à 4.000 morts chaque année. Les prévisions épidémiologiques sont alarmantes : 50.000 à 100.000 victimes de l'amiante d'ici 2030.

En 2002, la loi a demandé à chaque propriétaire de bâtiments d'établir un diagnostic technique amiante - DTA - pour l'ensemble de ses bâtiments.

Les diagnostics devaient être rendus avant la fin 2005. Il se trouve que la Ville de Paris a lancé ces appels d'offres pour réaliser ces diagnostics en 2005 seulement, et nous sommes dans une situation où les diagnostics amiante n'ont pas tous été validés pour le Département, situation inquiétante.

Ce vœu vise donc à terminer ces diagnostics amiante, à assurer l'information des salariés et des fonctionnaires de la Ville où ce diagnostic doit être rapidement accessible, qu'un CHS central soit organisé, que nous ayons une vision globale des travaux réalisés, car, aujourd'hui, chaque direction pilote son plan amiante de son côté, que les entreprises qui interviennent aussi bien sur le contrôle que sur le désamiantage soient parfaitement contrôlées au niveau du respect des consignes de sécurité et, enfin, qu'un suivi médical individualisé des personnels et qu'une étude épidémiologique soit lancée vers les agents de la Ville qui auraient été exposés.

Et pour finir, qu'une commission chargée du respect des points précités et de leur mise en œuvre, composée d'élus et de représentants du personnel puisse être mise en place afin d'établir un rapport annuel sur la politique de désamiantage menée à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Maité ERRECART pour répondre.

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Sans faire trop long, je vais essayer de rappeler où nous en sommes sur les questions de l'amiante.

D'abord, une première réglementation concernant la santé publique a été totalement appliquée à la Mairie de Paris. Il s'agit de gérer les problèmes d'amiante friable. Nous avons fini les inventaires concernant les recensements de ces questions d'amiante friable en 2000 et depuis, différents traitements ont été assurés par la Ville de Paris.

Depuis 2001, nous avons un nouveau texte et de nouveaux arrêtés d'application qui comportent la recherche d'amiante confiné et qui nous demandent qu'un dossier technique amiante soit constitué pour chaque bâtiment selon des modalités décrites par un arrêté.

De ce point de vue, le travail est terminé pour ce qui concerne les bâtiments de la Ville. Comme M. DUTREY l'a dit, il est en train de se terminer sur la question des bâtiments du Département. Il y a un petit décalage. Dans un cas, on a terminé en juin 2007 et pour ce qui concerne les bâtiments du Département, nous allons terminer pour la fin de l'année.

Le traitement de ces questions d'amiante non friable sera assuré, comme la réglementation le prévoit d'ailleurs, au fur et à mesure que nous réalisons des travaux sur les différents bâtiments.

Voilà pour ce qui est du traitement lui-même des bâtiments.

Pour ce qui concerne le personnel, vous vous inquiétez effectivement des engagements qu'assure la Ville de Paris vis-à-vis de ses personnels. D'une part pour vous dire que nous avons eu déjà un CHS central le 14 février 2007 pour présenter aux partenaires sociaux un point complet et détaillé du dossier. Vous nous en demandez peut-être un autre, je ne suis pas hostile a priori à ce que cette question soit abordée de nouveau et j'en parlerai aux organisations syndicales, mais sachez qu'il y en a déjà eu un le 14 février 2007.

Nous avons par ailleurs recensé un certain nombre d'agents qui pouvait potentiellement être soumis à ce risque. En l'occurrence, cela représente précisément 2.448 agents. Pour chacun d'eux, on a estimé leurs risques d'exposition.

Ainsi, 588 agents ont été classés comme ayant été exposés, quelle que soit l'intensité de l'exposition. Ces agents sont régulièrement suivis dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour 421 agents, l'exposition n'est pas avérée mais compte tenu du métier exercé, ils bénéficient de la même surveillance que le premier groupe. Pour tous les autres, l'exposition est soit extérieure au milieu professionnel soit n'a pas pu être prouvée.

A ce stade, le service médical poursuit l'actualisation de la liste et la mise en œuvre de la surveillance médicale renforcée. Il assure également l'élaboration des attestations d'exposition, indispensables aux agents partant à la retraite pour leur permettre une éventuelle prise en charge ultérieure.

En conséquence, compte tenu qu'il n'y a pas de désaccord sur aucun point par rapport au vœu émis par le groupe "Les Verts", je vous invite à le voter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 214).

Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen, de M. Ian BROSSAT et des élus du groupe communiste relatif aux personnels de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen et communiste, relatif aux personnels de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Je vais être très rapide puisque j'ai déjà expliqué les raisons de ce vœu hier lors du débat sur les orientations budgétaires de la Ville, et vous connaissez l'intérêt que nous portons à l'ensemble du personnel municipal, dont la qualité est nécessaire à l'accomplissement des missions que nous nous sommes fixées ensemble dans le contrat de mandature.

Les considérants, je ne les reprendrai pas maintenant, définissent le cadre de ce vœu.

Si nous connaissons les contraintes budgétaires de la Ville, il nous a semblé utile d'attirer plus particulièrement l'attention de l'ensemble de cette Assemblée sur la nécessité d'avoir une attention particulière pour les emplois des services publics de la Ville qui sont directement en contact avec les citoyens et les usagers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame ERRECART, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Bien évidemment, je suis tout à fait en accord avec les attendus développés par Mme BACHE. Il s'agit effectivement d'améliorer toujours le service public aux Parisiens, le service rendu aux Parisiens.

Simplement, je rappellerai quand même, même s'il ne faut pas parler de trop des contraintes budgétaires, que nous avons une contrainte que nous avons votée ensemble, qui est d'avoir une stabilité des emplois. Très concrètement, cela veut dire qu'il faut favoriser les redéploiements.

Les redéploiements, c'est un exercice difficile, parce qu'il s'agit, autant que faire se peut, de réduire, en tenant compte notamment de certains attendus que vous avez évoqués, Madame, à savoir l'informatisation, à savoir la recherche de synergies entre des services, les emplois qui seraient des emplois purement administratifs pour les redéployer vers des emplois qui sont dans les équipements et au service des usagers.

C'est un problème qui est difficile et je pense que nous aurons besoin de toute notre énergie commune pour y arriver, notamment dans chacun des domaines de responsabilité des uns et des autres.

Je voudrais dire effectivement que notre politique de l'emploi, c'est de ne pas être cigale. Comme j'ai entendu hier que vous avez dit que dans la mandature précédente, il y avait eu un comportement cigale, je me suis replongée dans trois chiffres, que je voudrais rappeler à votre mémoire, pour bien dire que je ne crois pas que dans la mandature précédente, la majorité municipale ait été cigale, pas plus que dans celle-ci.

Je voudrais simplement vous rappeler ces trois chiffres.

En matière de création d'emploi, 25 % sont dus à la réduction du temps de travail. En fait, il faut savoir que la réduction du temps de travail a été estimée à 6 % de création d'emploi en face d'une diminution qui était de l'ordre de 10 à 11 %. Il n'y a eu aucun laxisme dans cette mesure.

La deuxième cause de création d'emploi, ce sont les équipements nouveaux ou les changements de périmètre. Je vous donne un exemple de changement de périmètre : nous avons hérité du personnel des T.O.S. qui étaient précédemment sur des budgets autres. Cela représente 36 % de la création d'emploi.

Enfin, la troisième cause de création d'emploi, c'est la déprécarisation du personnel, puisque cela a concerné 3.800 personnes, soit 38 % de la création d'emploi.

Je crois qu'il n'y a, à aucun moment, de laxisme de cigale dans ce comportement et je pense que nous continuerons à être totalement responsables par rapport aux salariés de la Ville de Paris, car je crois qu'il n'y aurait rien de pire que de faire du "stop and go", c'est-à-dire d'être laxiste à un moment pour ensuite revenir à des temps trop difficiles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame, d'avoir rappelé ces chiffres.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes du Mouvement républicain et citoyen et communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 215).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste relatif aux conditions de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste, relatif aux conditions de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Chers collègues, les Maisons de la Justice et du Droit ont été institutionnalisées par la loi du 18 décembre 1998. Elles ont pour vocation de rapprocher l'institution judiciaire des citoyens et visent à favoriser la recherche de solutions concrètes et rapides avec l'aide de partenaires spécialisés.

Ouverte depuis 1999, la Maison de la Justice et du Droit de Paris Sud, 6 rue Bardinnet, dans le 14e, a pour secteur de compétence en matière pénale les 5, 6, 7, 13, 14, 15e arrondissements.

Deux autres M.J.D. existent sur Paris dans le 17e et dans le 10e, mais la disparition progressive des agents d'accueil, ainsi que la vacance des postes de coordinateurs, ont contraint les M.J.D. parisiennes à réduire dès 2006 leur amplitude d'ouverture, mais aussi à fermer leurs portes de façon ponctuelle et exceptionnelle. C'est d'ailleurs très regrettable.

Au manque d'effectifs s'ajoutent certains problèmes matériels comme la capacité du standard téléphonique ou le manque de connexions Internet haut débit.

Le vœu demande à ce que le Maire de Paris engage auprès de la Ministre de la Justice et du Conseil des Maisons de Justice de Paris les actions nécessaires pour mettre très rapidement à la disposition de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, je donne la parole à Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Les Maisons de la Justice et du Droit sont, en fait, gérées par le Tribunal de Grande Instance de Paris. Cela dit, nous y accordons la plus grande attention, parce que, comme vous l'avez souligné, ce sont des structures extrêmement utiles et qui rendent beaucoup de services à la population.

Depuis quelques années, les Maisons de la Justice et du Droit connaissent des difficultés de fonctionnement dues à des vacances récurrentes de postes de greffiers et de coordinateurs adjoints. Heureusement, j'ai vu qu'à la M.J.D. du 14e, ces postes viennent d'être pourvus, ce qui va assurer la pérennité de ce lieu.

Cependant, vous avez raison aussi de souligner que la disparition des emplois aidés à l'accueil de ces structures affecte largement la qualité du service, dans la mesure où les coordinateurs font fonction d'accueil au détriment de leur mission principale.

La Direction des Affaires juridiques de la Ville de Paris a obtenu de la Préfecture de Paris que des postes d'adultes relais puissent être affectés aux M.J.D. du 10e et du 17e qui se situent en quartier "politique de la ville".

Nous souhaiterions et nous vous appuyons pour que cette solution soit également adoptée pour la M.J.D. du 14e qui ne se situe pas dans un quartier "politique de la ville".

Nous nous sommes joints - je voulais vous rassurer -, aux démarches entreprises en ce sens auprès du Conseil départemental de l'accès au droit.

Par ailleurs, il faut que vous sachiez qu'il y a aussi des problèmes de crédits budgétaires et nous ne pouvons que regretter la diminution des subventions attribuées au Conseil départemental de l'accès au droit pour le financement des permanences gratuites d'information et de consultation juridique.

En ces temps de crise sociale, le moment n'est effectivement pas de réduire notre aide aux plus démunis, mais, au contraire, de leur donner les moyens supplémentaires pour défendre leurs droits.

On se bat pour assurer la pérennité de ces Maisons de la Justice et du Droit, mais d'ailleurs, vous savez que nous avons un autre dispositif qui s'appelle les "points d'accès au droit".

En conséquence, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 216).

2008, DASCO 175 - Signature de conventions pour l'attribution de subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Recherche sur Paris" - Montant total : 330.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 175 relatif à la signature de conventions pour l'attribution de subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Recherche sur Paris" pour un montant de 330.000 euros, sur lequel l'amendement n° 77 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un simple amendement technique concernant l'intitulé et l'objet du délibéré.

L'appel à projets a changé de dénomination, il ne porte plus sur des recherches sur Paris, mais sur "Paris en 2030", c'est-à-dire que nous avons voulu centrer l'appel à projets de recherche sur une thématique unique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets, aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 77 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 77 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 175 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASCO 175).

2008, DDEE 190 - Signature de la convention pluriannuelle 2008-2010 de partenariat entre la Ville et l'association "CASDAL 14" animant un Espace Public Numérique dans le 14e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 43.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 190 relatif à la signature de la convention pluriannuelle 2008-2010 de partenariat entre la Ville et l'association "CASDAL 14" animant un Espace Public Numérique dans le 14e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement, sur lequel l'amendement n° 78 a été déposé par l'Exécutif.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Le projet de délibération portait sur un montant qui était erroné, et donc le montant sur lequel a lieu le projet de délibération est de 43.000 euros et non pas de 95.000 euros. Il s'agit du financement d'un établissement public numérique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets, aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 78 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 78 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDEE 190).

2008, DVD 118 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux marchés de fourniture de candélabres et de luminaires contemporains d'éclairage public.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au projet de délibération DVD 118.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une proposition d'étude d'éclairage piéton urbain.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 118 concernant l'approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux marchés de fourniture de candélabres et de luminaires contemporains d'éclairage public, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé les vœux référencés n° 79 et n° 80 dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, le premier amendement est un amendement d'ordre pratique, qui s'inscrit dans la continuité de celui que nous avons déposé lors du précédent Conseil, qui était relatif à la sécurité des piétons. Nous avons en effet relevé que certaines rues de Paris étaient mal éclairées.

Nous l'avons retiré à la faveur d'un amendement de l'Exécutif qui l'avait englobé dans un plan plus général de sécurité des piétons. Aujourd'hui, c'est tout à fait pratique. On relève qu'il n'y a pas de détails ni de critères sur les zones qui seront destinées à recevoir le nouveau matériel. Nous demandons qu'il y ait tout simplement une concertation bien faite, voire un recensement dans le cadre des conseils d'arrondissement pour que soient recensés les endroits les moins bien éclairés dans chaque arrondissement de Paris et d'y installer en priorité les nouveaux candélabres.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci.

Ce recensement existe déjà. Il est établi par les services de la DVD qui le tiennent à disposition, arrondissement par arrondissement bien sûr. Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, votre vœu est pour ainsi dire déjà exaucé et je vous demanderai de bien vouloir le retirer, s'il vous plaît.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, retirez-vous votre vœu n° 79 ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, comme on me le demande gentiment, je le retire.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Il y a aussi le vœu n° 80. C'est aussi vous qui le défendez ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Toujours très pratique, nous nous inscrivons toujours dans cette démarche de sécurité des piétons et nous vous faisons une proposition de lancer une étude de faisabilité qui concerne un matériel innovant, efficace et peu consommateur d'énergie, et qui pourrait sécuriser les passages piétons des voies peu ou mal éclairées de même que des voies piétonnes, ou démarquer des voies de bus ou des allées dans des parcs, des pistes cyclables.

Cela consiste à utiliser les DEL (Diodes électroluminescentes) qui sont de très faible consommation électrique, de longue durée de vie, de très bon pouvoir éclairant si elles sont cumulées et de toute petite taille. L'idée serait que cela remplace les clous sur les passages piétons, mais ce serait éclairé. Cela peut se déclencher sous la pression d'un vélo, d'un piéton ou d'une voiture qui passerait avant. C'est une solution qui nous avait paru très intéressante et l'on vous propose éventuellement une étude de faisabilité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Croyez bien, Madame, que nous sommes dans le même état d'esprit que vous, c'est-à-dire très attachés à la sécurité des piétons. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de discuter lors de la 3e Commission des propositions, et en particulier de la proposition que vous faites aujourd'hui qui, vous le comprendrez, doit être examinée avec attention.

Concernant cette proposition, elle pose des problèmes non seulement au niveau réglementaire, mais aussi au niveau technique. Il faut savoir que le marquage des passages piétons est défini de façon extrêmement stricte par les instructions ministérielles sur la signalisation routière. Je ne vais pas rentrer ici dans les détails techniques - on a eu l'occasion déjà d'en discuter -. Par ailleurs, le coût de ces installations n'est pas négligeable, notamment à cause des problèmes de raccordement.

Je ne me permettrai pas de vous donner des conseils, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, mais en tout cas, en fonction de nos délégations, nous recevons beaucoup de projets et il faut que nous les étudions de façon précise. C'est normal, chacun vient avec son projet, il y a une forme de lobby qui s'installe. Je sais que vous avez reçu le concepteur de ce projet.

J'entends votre vœu mais il faut peut-être que nous soyons prudents et que nous puissions l'examiner avec beaucoup d'attention avant de nous prononcer. Pour toutes ces raisons, je ne peux pas émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, retirez-vous ce vœu ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Non, je le maintiens parce que je le trouvais intéressant et innovant.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Nous ne voterons pas ce vœu, même si nous pensons que la protection des piétons est une priorité. Je pense aussi qu'il faut que nous réfléchissions à un autre problème, qui n'a été soulevé ni dans les questions ni dans les réponses, qui est celui de la luminosité dans les villes. Aujourd'hui, les villes sont tellement éclairées que l'on ne voit plus jamais le ciel, y compris la nuit.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Oui, bien sûr !

C'est un vrai problème. Autant il faut éclairer les lieux qui doivent l'être, et les passages piétons doivent l'être en priorité, mais autant il faudrait aussi réduire l'éclairage ailleurs, tout au moins utiliser des techniques d'éclairage qui soient moins perturbantes pour ceux qui ont parfois envie de voir les étoiles même lorsqu'ils habitent dans un centre de ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 118).

2008, DVD 201 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de mise à disposition de séparateurs modulaires de voies substituant la société Appia Grands Travaux à la société AER.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 201 concernant la signature d'un avenant n°1 au marché de mise à disposition de séparateurs modulaires de voies substituant la société Appia Grands Travaux à la société AER.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi tout d'abord de vous demander, en tant que président de séance, d'avoir l'obligeance de faire l'appel des votes pour, des votes contre et des abstentions. Vraiment, la plupart du temps les abstentions sont passées sous silence. Je trouve qu'il n'est pas normal que les groupes ne puissent pas se prononcer pour l'une ou pour l'autre, ou pour la troisième des motions.

Je vous en remercie par avance.

En ce qui concerne ce projet de délibération, c'est un marché qui a trait aux séparateurs modulaires de voies. Ces séparateurs ont été très largement utilisés sous la précédente mandature notamment pour séparer les différentes voies de la chaussée entre les utilisateurs, qu'il s'agisse de boudins pour séparer les pistes cyclables ou de murets pour séparer les couloirs élargis. Les rues ont été découpées en lanières, la plupart du temps infranchissables, parfois totalement incompréhensibles et quelquefois sources d'erreur pour les différents utilisateurs de la voirie.

La voirie parisienne, en effet, qui était d'une compréhension simple est devenue franchement laide d'abord, avec des voies bancales, non symétriques, mais surtout, et ce qui est bien plus grave, parfois illisible.

Quelles sont donc les conséquences que l'on peut craindre d'une politique de multiplication des séparateurs ? Tout d'abord, ils ne permettent pas de répondre à une situation d'urgence, telle que sortir d'un couloir de bus pour des véhicules qui y seraient bloqués, en particulier les véhicules de police, de secours et de transports sanitaires, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Ils sont aussi une source d'agression entre des utilisateurs qui circulent à front renversés, c'est-à-dire ceux qui circulent à vitesse réduite et ceux qui seraient désireux de circuler, bien sûr dans les limites autorisées, un peu plus rapidement. Je pense évidemment aux vélos d'une part et aux bus ou taxis d'autre part.

L'observation de la circulation dans ces couloirs amène à penser que les 4,50 mètres de large n'amènent pas de solution satisfaisante à la cohabitation des plus petits et des plus gros.

Quand je vois qu'il est question d'ouvrir de nouveaux couloirs aux vélos, j'exprime une crainte. Je pense qu'il peut y avoir danger et je pense qu'il y a sous-estimation du danger.

A l'occasion de ce marché, ma remarque est la suivante concernant le fait d'interdire à des usagers l'accès à ces couloirs : il y a un autre moyen qui est celui des caméras qui assurent une verbalisation immédiate des contrevenants.

Une solution différente de répartition de la voirie consiste par exemple à prendre en compte en priorité la sécurité des plus faibles, les cyclistes, et à leur proposer dans toute la mesure du possible des espaces dédiés, pistes ou bandes cyclables, plutôt qu'une cohabitation dans un même espace.

L'usage du vélo à Paris est en hausse et c'est une bonne chose. Malheureusement, les cyclistes sont impliqués dans 7 % des accidents alors qu'ils ne représentent qu'entre 2 et 3 % du trafic.

Il y a donc danger. Or, la sécurité n'est ni une option, ni un luxe. Elle est une nécessité.

Je voudrais savoir dans le domaine des séparations quelles sont vos intentions ? Réexaminerez-vous des positions qui ont été jusqu'ici très doctrinaires pour les regarder au cas par cas dans une optique qui soit avant tout sécuritaire et pragmatique ?

Je vous remercie de nous faire connaître vos intentions en cette matière.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Cela n'a rien à voir avec... C'est un avenant.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame DOUVIN, je veux bien que l'on débattenne des séparateurs, des couloirs de bus, etc.

Mais le projet de délibération n° 201 est en fait un avenant au marché qui concerne les séparateurs modulaires.

Je ne vous reproche pas de faire la confusion, moi-même si je n'avais pas regardé de près j'aurais pu confondre. Les séparateurs modulaires ne sont pas les séparateurs de couloir de bus que nous connaissons et que nous avons, il est vrai, particulièrement développé lors de la dernière mandature.

Tout le monde sait pourquoi nous les avons mis en place : pour éviter que les automobilistes roulent dans les couloirs de bus qui ne leur étaient d'ailleurs pas destinés. Sans séparateur, malheureusement, ils y roulaient et y rouleraient encore.

Le projet de délibération sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer porte sur des séparateurs dit modulaires.

Ce sont en fait des dispositifs qui assurent deux fonctions. L'une concerne souvent les emprises de chantier. Comme leur nom l'indique, ce sont des petits modules qui peuvent être déplacés mais qui sont utilisés particulièrement lors de chantiers sur voies. Ils ont aussi une fonction de guidage des usagers dans des conditions inhabituelles de circulation. On le voit aussi lorsqu'il y a des réparations sur une autoroute, ces petits modules sont alors mis en place.

Il s'agit vraiment d'un marché concernant ces séparateurs modulaires qui sont la plupart du temps en béton ou en plastique, remplis d'eau afin qu'ils soient lourds.

J'imagine que ce projet de délibération fait l'unanimité. Nous avons besoin pour nos chantiers de passer ce type d'achat.

Concernant les séparateurs de couloirs de bus, je veux bien qu'à cette occasion on puisse en parler, mais on peut aussi refaire le débat.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec les services de la Préfecture de police. Il y a possibilité aujourd'hui d'avoir un fonctionnement, même s'il reste encore à mieux l'appréhender, de caméras qui ne photographieraient, je le dis pour rassurer tout le monde, que les plaques d'immatriculation dans les couloirs de bus.

Cela peut être une façon effectivement d'éviter de rajouter trop de murs séparant les couloirs de bus - qui sont souvent ouverts aux cyclistes - du reste de la circulation générale.

Dans un certain cas, cela peut être intéressant, je pense notamment à des voies en pente pour lesquelles se posent des questions quant au dépassement par les bus des vélos par exemple.

Dès lors que nous travaillons avec la R.A.T.P. et la Préfecture de police pour ouvrir davantage de voies de bus, je suis tout à fait preneuse d'un matériel moins rigide que les séparateurs s'il permet une meilleure cohabitation sur l'espace public.

Cependant, aujourd'hui, nous le savons, si nous enlevions ces séparateurs dans un certain nombre d'endroits, nous aurions à nouveau des automobilistes qui emprunteraient les couloirs de bus.

Regardez ce qui se passe avec les deux-roues motorisés. Nombre d'entre eux, bien que beaucoup sanctionnés au regard de l'augmentation du nombre des procès-verbaux, utilisent les voies de bus.

Malheureusement, je dis malheureusement parce que vous avez raison, Madame DOUVIN, cela à un coût pour la collectivité, nous devons matérialiser et empêcher les voitures d'emprunter les couloirs de bus.

C'est la seule solution. De la même manière, j'aurais l'occasion d'y revenir j'en suis certaine lors d'un prochain Conseil de Paris, nous nous passerions bien, notamment sur le plan économique, des milliers et des milliers de potelets que nous mettons sur les trottoirs.

Si nous ne mettons pas de potelets, les voitures se garaient avec deux roues sur les trottoirs.

Comme vous, je rêve à une meilleure discipline des uns et des autres. Pour le moment, ce n'est pas le cas, mais je suis ouverte à toutes les expérimentations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 201).

2008, DVD 213 - Signature de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société STEM Propreté pour l'entretien, la surveillance et la collecte des recettes des lavatoires.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 213 relatif à la signature de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société STEM Propreté pour l'entretien, la surveillance et la collecte des recettes des lavatoires.

La parole est à Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - J'interviens sur ce problème car je crois que, mes chers collègues, nous n'avons pas dans ce domaine une politique à la hauteur d'une capitale telle que Paris.

Nous devons chacun prendre un moment d'attention et dégager des crédits suffisants. Je pense qu'il est profondément attristant, c'est une expérience que vous avez dû avoir comme moi, d'entendre les visiteurs étrangers donner leur appréciation en ce domaine sur l'accueil que nous leur offrons.

Ils nous reprochent le manque de lieux publics et encore plus leur saleté. La plupart du temps, convenons-en, ils ont raison.

Je n'irai pas jusqu'à dire que l'hospitalité d'une ville se mesure au nombre de ses toilettes ou à leur propreté mais je ne suis pas vraiment très loin de le penser.

La comparaison avec les villes étrangères qui sont nos homologues n'est pas à notre avantage.

Prenons notre courage à deux mains collectivement et essayons de nous donner les moyens d'assurer un service qui fait partie intégrante de ce à quoi ont droit les Parisiens et les visiteurs d'une métropole comme Paris.

Nous avons besoin d'une politique à la hauteur des besoins aujourd'hui non satisfaits. Les lavatoires dans les couloirs du métro sont une nécessité, ils devraient être mieux signalés car il y en a peu et ils sont donc méconnus.

Quant aux toilettes publiques, je sais qu'un nouveau module de sanisettes va être mis en service. Leur emplacement pourrait être signalé sur la voirie, il n'est pas connu, il n'y en a pas beaucoup.

Quant à leur nettoyage, je crois qu'il y a beaucoup à faire. Nous avons fait un grand progrès avec la gratuité, c'est bien.

Malheureusement l'entretien de ces toilettes n'est pas du tout à la hauteur des besoins qui sont particulièrement évidents dans les zones touristiques et les zones de promenades.

Or, les installations actuelles ne permettent pas de répondre à ces besoins, j'évoque en particulier la carence constatée dans les bois et parcs mais c'est loin d'être la seule.

Je vous demande de ne pas passer cette question sous silence par indifférence ou par une pudeur mal placée, et d'accepter de consacrer à cette question les moyens nécessaires. Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame DOUVIN, j'ai presque envie de dire, comme pour le projet de délibération précédent, mais, après tout, vous avez raison, vous saisissez un sujet qui ne porte pas exactement sur le même projet de délibération pour parler d'une façon plus large des toilettes publiques parisiennes.

Vous le savez, vous l'avez d'ailleurs signalé à l'instant dans votre intervention, nous allons, d'ici quelques mois, avoir de nouvelles sanisettes.

J'ai eu l'occasion, avec le Maire de Paris et d'autres de mes collègues adjoints, de voir un prototype qui est en train d'être fabriqué. J'espère que nous pourrions voir les premières arriver bientôt, car je pense qu'elles répondent aux critères que vous venez d'exposer, que ce soit le confort, la propreté et l'hygiène. 400 sanisettes vont être installées.

Sachez que j'ai d'ores et déjà saisi chacun des maires d'arrondissement pour que nous puissions travailler avec eux sur leur emplacement.

Bien sûr, elles vont remplacer les sanisettes déjà existantes, qui sont en nombre insuffisant, mais nous devons en placer dans d'autres endroits, là où il n'y en a pas et où il faudrait en mettre.

Je pense que vous pourrez voir dans quelque temps les efforts, parce que, là aussi, je suis désolée de le rappeler, mais cela a un coût, ces sanisettes seront gratuites pour le grand public, mais elles ont un coût pour notre collectivité. Vous aurez donc l'occasion prochainement de les voir arriver dans Paris.

Comme, de plus, elles vont prendre de la place, parce qu'elles sont plus grandes que les précédentes, il faut effectivement travailler en étroite concertation pour leur installation.

Revenons deux secondes sur notre projet de délibération DVD 213. Il s'agit d'un avenant de marché à conclure avec une société d'entretien, de propreté, pour l'entretien et la surveillance des lavatoires. Cela s'appelle "lavatoires", c'est un mot ancien, un peu désuet, il faut bien le reconnaître, mais c'est encore le nom qui convient. Il se trouve que ces lavatoires sont situés, pour un certain nombre d'entre eux, dans les couloirs de la R.A.T.P., mais qu'ils sont à la charge de la Ville.

Cet avenant, c'est parce que j'ai souhaité demander un peu plus d'explications aux services pour savoir si cela devait être à la charge de la Ville que d'entretenir des toilettes publiques qui sont situées dans l'enceinte du métro.

Voilà pour ce qui est du projet de délibération que nous sommes amenés à voter. J'espère que vous allez le faire à l'instant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 213).

Voeu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la durée d'utilisation gratuite du Vélib' pour les abonnés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 81 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la durée d'utilisation gratuite du Vélib' pour les abonnés.

Je donne la parole à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je vous rassure, nous n'avons déposé que le vœu n° 81 et pas tous ceux qui suivent !

C'est un vœu que nous avons déjà déposé la dernière fois, je vais donc aller très vite.

L'idée est toute simple. Vélib', et c'est une très bonne chose, va être étendu aux villes de la proche banlieue. Mais, de ce fait, il va y avoir des distances plus longues à parcourir pour les gens qui veulent venir de banlieue à Paris ou de Paris en banlieue. Et surtout le fait qu'en banlieue, on le sait, le maillage sera beaucoup moins important que sur le Centre de Paris, ce qui est tout à fait légitime, mais il sera donc plus difficile de trouver des stations Vélib' pour pouvoir faire des relais.

Considérant cette nouveauté, nous pensons qu'il faudrait faire un geste envers les utilisateurs de ce nouveau système de déplacement et permettre à ce que la gratuité qui, pour l'instant, est limitée à 30 minutes, soit étendue à 45 minutes.

Je suis d'ailleurs persuadé que le coût pour la Ville sera minime et que nous avons tout à gagner à développer les transports par vélo, y compris d'un point de vue économique. Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur GAREL, c'est vrai que nous nous réjouissons tous de l'extension de Vélib', mais concrètement, elle n'est pas encore terminée.

Je vous l'ai déjà dit, puisque nous avons eu l'occasion de discuter du fond - c'est cela qui nous préoccupe - de votre vœu voici à peine un mois, au dernier Conseil de Paris, je préférerais que nous ayons un délai pour que l'on puisse voir la mise en œuvre de Vélib' en banlieue, avant de décider par avance la modification de la durée de la période gratuite.

En effet, il peut y avoir - je ne veux pas faire de présupposition aujourd'hui parce que cela mérite quand même un examen approfondi - pour certaines communes des distances plus longues que les 30 minutes prévues et qui sont bien calibrées dans Paris intra muros. Il faut l'apprécier, mais pour l'apprécier, faut-il encore que nous puissions y travailler.

J'ai demandé aux services de la DVD, ils sont en train de le faire d'ailleurs, de faire des scénarios et des présupposés. Sachez quand même que c'est un présupposé de 2 millions d'euros par an, donc cela demande un examen attentif. Etendre la durée d'utilisation à 45 minutes, pourquoi pas ? Je n'y suis pas hostile, mais je ne peux pas dire d'emblée "oui" parce que cela demande une étude un peu plus conséquente.

Il faut aussi que vous sachiez que, sur le plan juridique, nous devons faire un avenant au contrat, puisque dans le contrat c'est la première demi-heure qui est gratuite et pas plus.

En tout cas, je sais, pour en avoir discuté avec Sylvain GAREL et les autres élus de son groupe, que nous sommes très attachés à ce que les services soient les mêmes pour les Parisiens et pour les non-Parisiens concernant l'utilisation de Vélib'.

Je vous demanderai donc, une fois encore, de bien vouloir retirer votre vœu. Je sais que vous ne manquerez pas de nous le présenter à nouveau dans un prochain Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, retirez-vous votre vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Je vais le retirer, nous le redéposons le mois prochain.

Dans les statistiques des vœux, cela va faire monter notre participation parce que si on redépose toujours le même vœu mois après mois, cela deviendra un peu absurde !

On le redéposera donc le mois prochain. D'autant plus que, si ce vœu n'a pas de réponse, nous serons amenés à faire un amendement budgétaire en décembre pour permettre que Vélib' soit réellement étendu dans l'espace mais aussi dans le temps. Parce que cela deviendra absurde pour des gens qui iront en banlieue et qui risquent de renoncer à Vélib' parce qu'il n'y aura pas de possibilité pour eux de le faire gratuitement.

Je suis persuadé que, premièrement, le coût sera bien inférieur à 2 millions d'euros - je rappelle qu'Autolib', c'est 40 millions, à côté de cela - et, deuxièmement, que pour l'avenant, il n'y aura pas de problème, puisque, de toute façon, c'est la Ville qui perçoit les recettes et Jean-Claude Decaux, cela ne lui pose aucun problème que ce soient 45 ou 30 minutes. Cela ne change strictement rien pour lui et je ne vois pas pourquoi il y aurait un problème juridique avec Jean-Claude Decaux.

Mais je comprends que la Ville ait besoin de temps pour faire des études. Je retire donc une nouvelle fois ce vœu, mais c'est la dernière fois.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Comme le vœu n° 81 est retiré, on ne le met pas aux voix.

Comme il y a beaucoup de vœux, je vous propose que l'on s'en tienne vraiment à la présentation du vœu en 1 minute et, s'il y a besoin de reprendre la parole, que cela ne dure pas très longtemps non plus ; sinon, on n'en sortira jamais.

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux zones de réalisation des stationnements de deux-roues motorisés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 82 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux zones de réalisation des stationnements de deux-roues motorisés.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Il a trait aux zones de stationnement des deux-roues motorisés. Lors du précédent Conseil, nous avons fait voter à l'unanimité un vœu qui demandait qu'il y ait plus d'emprises pour les deux-roues motorisés, afin d'éviter que les deux-roues roulent sur les trottoirs.

Ici, nous voulons une précision qui s'inscrit dans la philosophie, et même, qui répond directement à l'article 4 de la charte des deux-roues motorisés à Paris, demandant que ces emprises soient en priorité réalisées sur les trottoirs suffisamment larges pour les accueillir sans perturber les piétons et sans supprimer des places de stationnement ou de livraison.

L'exemple qui nous parlera à tous est celui de la place de l'Hôtel de Ville. Beaucoup de deux-roues motorisés y stationnent de manière sauvage et roulent dessus de manière tout aussi sauvage. On imagine tout à fait facilement qu'une emprise y soit faite qui ne dérange personne, ni les piétons ni les voitures. On peut prévoir un acheminement vers cet espace de stationnement qui ne mettrait pas en danger les piétons et donc qui ne prendrait pas non plus de place sur les places de stationnement des voitures.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais essayer de répondre brièvement.

J'émetts un avis défavorable à ce vœu pour deux raisons.

La première est que ce vœu, me semble-t-il, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, est en contradiction avec celui que nous avons adopté lors de notre dernière séance, sur votre proposition, pour augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues motorisés. Je vous avais indiqué que c'était d'ailleurs notre intention et que nous comptons à ce titre utiliser toutes les possibilités qui s'offraient à nous.

Le vœu que vous proposez aujourd'hui demande de créer des places principalement sur les trottoirs larges et non sur la chaussée. Il est donc à mon sens beaucoup plus restrictif que le vœu que vous aviez déposé et que nous avons adopté lors du précédent Conseil.

La deuxième raison, c'est que l'article 4-2 de la charte deux-roues motorisé ne dit pas qu'il faut privilégier le stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs larges de façon générale, mais que s'il n'y a pas possibilité de créer des stationnements deux-roues sur la chaussée et qu'on utilise les trottoirs à cette fin, alors on ne peut utiliser que des trottoirs larges, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Sachez que notre objectif est d'abord d'utiliser la chaussée parce que je ne vois pas pourquoi nous privilégierions les voitures au détriment des piétons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Madame ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Non, pas du tout.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Yves POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de l'expérimentation du stationnement nocturne en zone de livraison aux arrondissements qui en feront la demande.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'ouverture de l'expérimentation du stationnement nocturne en zone de livraison aux arrondissements qui en font la demande.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS a la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous retirons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux couloirs de bus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 84 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux couloirs de bus.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Il y a une situation de dangerosité qui a été évoquée plusieurs fois dans cette Assemblée et qui concerne les tourne-à-droite. La Ville a dû faire faire un certain nombre d'expérimentations, de mémoire, il s'agissait de cinq ou six sites. Ces expérimentations ont été faites il y a maintenant un an et demi ou 2 ans.

Je voudrais savoir quelle évaluation on peut tirer de ces expérimentations qui sont fort intéressantes dans la mesure où c'est la sécurité de tous les usagers de la voirie à ces endroits qui est en cause. Quels enseignements peuvent être tirés de ces expérimentations ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Madame DOUVIN, vous avez raison, c'est une préoccupation concernant la sécurité dans la circulation générale.

Sur les expérimentations, je peux vous apporter un certain nombre d'éléments. Des expérimentations, comme leur nom l'indique, sont faites pour savoir si cela fonctionne ou pas. Certaines ne fonctionnent pas.

Par exemple, on a fait des essais de signalisation avec la mise en place d'un panneau pour prévenir l'attention sur un couloir bus avec une flèche de tourne-à-droite au carrefour avenue du Maine/rue des Plantes. Ces essais de signalisation ne se sont pas révélés efficaces.

D'autres expérimentations ont été faites pour étudier des carrefours spécifiques parce que chaque carrefour n'a pas la même problématique, ce qui complique les choses.

Un exemple, le cas du carrefour Réaumur-Sébastopol, où la Ville de Paris, en collaboration étroite avec la R.A.T.P. et la Préfecture de police, a étudié ce carrefour. C'est l'un des tourne-à-droite les plus importants. On a retenu que ce carrefour devait être géré en trois phases avec une file affectée spécifiquement pour tourner à droite et une gestion des feux qui a d'ailleurs été mise en service il y a déjà maintenant un peu plus de deux ans.

Comme je vous le disais, cette mesure n'est pas généralisable. Chaque carrefour a une géométrie qui lui est propre et il est compliqué d'annoncer comme cela une généralisation des expérimentations.

En revanche, bien évidemment, ce que nous faisons d'ailleurs à chaque fois, les maires d'arrondissement sont associés à ces expérimentations et ils ont à la fois l'état des lieux en amont et bien sûr le bilan. On ne peut pas forcément prendre l'exemple d'une expérimentation réussie à un endroit pour l'appliquer à un autre.

C'est pourquoi, Madame DOUVIN, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, le retirez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis d'accord pour le retirer mais j'aimerais qu'il y ait une communication pour l'ensemble des élus ou des maires sur les expériences que l'on peut tirer de ce qui est réalisé. Je comprends bien ce que vous dites : on ne peut pas généraliser. Néanmoins, on voudrait savoir ce qui marche.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur la sécurité de l'espace public.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 85 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la sécurité de l'espace public.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, toujours une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Vous avez remarqué, Monsieur le Maire, que je suis rapide.

Il s'agit de la sécurité de l'espace public et en particulier des piétons, vu que la marche représente 54 % des modes de déplacement à Paris. Nous avons proposé, lors d'un des derniers Conseils de Paris, l'élaboration d'un "plan piéton". Ce vœu, qui est proposé par le groupe U.M.P.P.A., vise à faire en sorte que le groupe de travail qui sera installé, avec des représentants de la Préfecture de police vraisemblablement, comprenne aussi un représentant de chaque groupe du Conseil de Paris puisque nous sommes tous très concernés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Ce vœu fait référence à celui de l'Exécutif, que j'ai présenté lors du dernier Conseil de Paris et qui a d'ailleurs été adopté à la majorité pour élaborer un plan global pour les piétons.

A ce stade, et vous le comprendrez, Madame DOUVIN, les modalités d'élaboration n'ont pas encore été arrêtées et je tiens à ce que les objectifs principaux soient décidés par l'Exécutif municipal.

Bien évidemment, vous serez concertés, bien sûr, les élus, tel que vous le demandez et vous le formulez dans votre vœu, mais je pense que nous pourrions aussi associer les représentants des associations qui militent pour les droits du piéton et également pour les personnes à mobilité réduite qui ont souvent des indications pratiques à nous donner pouvant servir à tous.

Il n'y a pas eu encore de délibération sur les objectifs du "plan piéton", il faut que nous en fassions une. A partir du moment où les objectifs sont fixés, je suis prête à avoir des réunions de concertation et de travail pour avancer sur les modalités et sur la mise en œuvre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Par conséquent, je demanderai, là aussi, à Mme DOUVIN de retirer son vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, retirez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je vais faire comme M. GAREL, c'est-à-dire que je le retire cette fois-ci et j'attends Mme LEPETIT pour la constitution du groupe ensuite.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur la suppression des terminus dits "intermédiaires".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la suppression des terminus dits "intermédiaires".

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, il s'agit effectivement de la suppression des terminus dits "intermédiaires" sur trois lignes. C'est une demande qui a été transmise au Conseil d'administration du S.T.I.F. et qui aurait des conséquences difficiles en ce qui concerne les premiers et derniers métros de ces terminus et entraînerait beaucoup d'usagers à prendre d'autres moyens de transport.

C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris s'adresse au S.T.I.F. pour savoir quelle est la suite qui a été donnée à ce dossier et où nous en sommes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je rappelle juste brièvement que lors de la séance du mois de juillet, un vœu similaire avait été déposé par les élus du groupe communiste pour que le Maire de Paris demande à la R.A.T.P. des précisions quant à la fermeture des terminus intermédiaires aux stations République et Invalides, qui concernent les lignes 8, 9 et 13.

J'avais souhaité que l'on retire ce vœu, ce qui avait d'ailleurs été fait, puisque vous le savez, les élus locaux ne siègent plus, malheureusement d'ailleurs - c'est un avis personnel, mais je le réitère quand même -, au Conseil d'administration de la R.A.T.P. depuis la décentralisation du S.T.I.F., opérée par le gouvernement de M. RAFFARIN, et que c'est le S.T.I.F., aujourd'hui, qui fixe les niveaux de service que les entreprises de transport, R.A.T.P. ou S.N.C.F., doivent offrir aux usagers.

Je vous confirme, Madame DOUVIN, et je vous remercie d'ailleurs de me donner l'occasion de le dire, que ces décisions de suppression de terminus intermédiaires ont été prises sans qu'aucun membre du Conseil d'administration du S.T.I.F. où nous siégeons, et vous aussi, n'ait été informé. Je trouve que ce n'est pas normal et c'est même choquant.

Lorsque j'ai interrogé le S.T.I.F., on m'a indiqué que pour les lignes 8 et 9, le temps d'attente supplémentaire, pour le premier train du matin, se situerait entre quatre et six minutes ; c'est une forme de réponse, mais on ne me l'avait pas indiqué.

J'ai quand même appris que ce temps d'attente, pour le premier train de la ligne 13, qui passe à Invalides, serait allongé de près de neuf minutes dans le sens Sud-Nord et de 14 minutes dans le sens Nord-Sud, ce qui est énorme, surtout sur une ligne qui ne fonctionne pas bien, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je le dis, je trouve inadmissible que de telles mesures soient prises dans l'opacité. J'ai donc demandé par écrit aux services du S.T.I.F. qu'un point d'information soit inscrit à l'ordre du jour de notre prochain Conseil d'administration.

Je rappelle, par ailleurs, pour les membres de notre Conseil de Paris, que notre autorité organisatrice, c'est-à-dire le S.T.I.F., doit demander des comptes à la R.A.T.P. ; cela fait partie aussi de ses missions et je pense d'ailleurs qu'il en est d'accord.

Voilà où nous en sommes, voilà l'état actuel du dossier, Madame DOUVIN. Je suis sûre que vous serez engagée avec moi pour demander des éclaircissements au S.T.I.F. et à la R.A.T.P.

J'espère avoir répondu à votre vœu et que vous le retirerez en attendant que nous ayons davantage d'explications par ceux qui nous en doivent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, retirez-vous ce vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Si le point a été inscrit à l'ordre du jour du S.T.I.F., bien entendu, je retire le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Jérôme DUBUS, Mme Laurence DOUVIN, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture du périphérique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la couverture du périphérique.

Cette fois, je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dossier particulièrement important que nous avons déjà eu l'occasion de traiter lors de Conseils précédents. Il s'agit, en effet, de l'engagement de la Ville de Paris à lancer l'enquête publique relative à la couverture du périphérique sur les portes Ternes, Champerret et Villiers, dossier qui avait été initialement inscrit sous la précédente mandature, en 2001, et qui avait fait l'objet d'études complémentaires dues à la demande du prolongement de la couverture par les habitants.

Ce dossier a donc fait l'objet d'études complémentaires pour la sécurité, enquêtes qui ont été finalisées en 2006, puis la Ville de Paris s'était engagée à lancer l'enquête publique, ce qui n'a pas été fait, sous prétexte que l'Etat n'était pas au rendez-vous financièrement.

Lorsque je suis devenue maire, j'ai donc relancé ce dossier auprès du Ministre M. BUSSERAU, qui m'a confirmé par écrit l'engagement de l'Etat, dossier dont j'ai transmis les éléments non seulement au Maire de Paris, ainsi qu'à Mme LEPETIT et à Mme HIDALGO qui, depuis, m'a confirmé par un courrier, que vous avez d'ailleurs cosigné, Madame LEPETIT, avec Mme HIDALGO, que vous attendiez toujours la contribution de l'Etat.

Il y a un moment où il va falloir que cela s'arrête. Nous avons la confirmation écrite, je l'ai reçue ; si cela ne vous suffit pas, je pense qu'il est de votre devoir maintenant, en tant qu'Exécutif municipal, de saisir l'Etat si vous ne croyez pas la parole de l'Etat qui m'a été donnée par écrit, qui a été répétée à Françoise de PANAFIEU en séance à l'Assemblée nationale lors des questions orales, le 7 octobre dernier.

Lors du Conseil du 17e arrondissement, vous avez remis en cause cette parole. Je pense que ce n'est pas raisonnable que la Ville de Paris se retranche en disant que l'Etat n'est pas au rendez-vous, alors qu'il y a une trace écrite, pour ne pas lancer l'enquête publique.

C'est un des gros chantiers de cet arrondissement et nous ne pouvons pas accepter...

(*M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence*).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, je crois qu'il faut conclure, parce que vous parlez depuis deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons pas accepter que la Ville de Paris se retranche, alors qu'il y a la preuve que l'Etat s'engagera à hauteur de 35,7 millions d'euros ainsi que la Région à hauteur de 9,3 millions d'euros.

Je demande donc à nouveau par ce vœu que la Ville de Paris lance l'enquête publique sur la couverture du périphérique.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci.

On a déjà eu l'occasion d'avoir un vœu similaire au Conseil de septembre, je le rappelle. J'avais indiqué effectivement que l'on attendait un engagement clair et définitif de l'Etat sur cette question.

Puisque vous me donnez l'occasion d'y revenir, Madame KUSTER, je vais mettre un peu les points sur les "I", parce que j'entends bien ce que vous dites, mais on ne peut pas non plus changer d'argumentation tous les mois ou même, mieux, toutes les semaines, en fonction du Conseil du 17e arrondissement ou du Conseil de Paris.

Vous nous dites que vous avez l'engagement clair, définitif et ferme de l'Etat. D'abord, je l'ai appris parce que je vous l'ai demandé lors du Conseil du 17e arrondissement, où vous m'avez remis de la main à la main la lettre du Ministre BUSSEREAU. Je vous en remercie d'ailleurs. Mais vous m'aviez affirmé que nous avions copie de cette lettre. Ce n'était pas le cas.

Nous en avons pris connaissance, effectivement, avec Mme HIDALGO.

Cette lettre est récente, je tiens à le préciser, parce que dans votre intervention, vous avez l'air de dire que la Mairie de Paris n'a strictement rien fait.

Je vous rappelle aussi que le Maire de Paris et le Président de la Région ont écrit à deux reprises, en décembre 2005 et en février 2006, pour demander la participation de l'Etat qui s'était d'ailleurs lui-même, à l'époque, engagé, donc ne dites pas que la Ville de Paris n'a rien fait, ce n'est pas vrai, il a fallu écrire deux fois.

Aujourd'hui, vous venez d'avoir une réponse, vous, par écrit, de M. BUSSEREAU qui nous dit que la part de l'Etat se fera dans le cadre de la programmation de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France, c'est-à-dire l'A.F.I.T.F. Or, vous le savez, cette couverture n'est pas inscrite au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Ce contrat est effectué entre l'Etat et la Région ; la Ville n'y est donc pour rien. On peut regretter que cela ne soit pas inscrit.

Deuxièmement, on regrette aussi que les caisses de l'A.F.I.T.F. se vident peu à peu. Vous savez que la somme que l'A.F.I.T.F. a reçue lors de la privatisation des autoroutes, faite par le Ministre Dominique de VILLEPIN, commence à se tarir sérieusement, ce qui montre bien d'ailleurs, j'en profite pour le dire, que cette opération à courte vue qui avait été réalisée à l'époque n'est absolument pas aujourd'hui en faveur du financement des transports publics, financements dont nous aurions bien évidemment besoin.

Enfin, la lettre Dominique BUSSEREAU - je suis toujours sur le contenu - ne fait pas mention, Madame KUSTER, de la couverture de la Porte de Villiers. Elle fait mention de la couverture des autres portes.

Je crains, sans être désagréable, qu'il s'agisse là un peu d'un marché de dupes qui montre que l'Etat ne va pas tenir ses engagements, en tout cas qu'aujourd'hui il n'a pas forcément les moyens de payer cette couverture. Je suis donc pour que nous continuions ensemble à demander concrètement l'engagement de l'Etat mais qui soit gagé, si je puis dire.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc...

Madame KUSTER, vous voulez répondre ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Là, j'interviens en tant que maire d'arrondissement sur un des plus gros dossiers, dossier qui concerne même Paris. On parle tout de même de la couverture du périphérique. J'aurais aimé que vous ayez cette vigilance, ou en tout cas soyez aussi tatillonne, au moment où il y a eu la couverture de la Porte de Vanves. Si nous étions dans un autre arrondissement, vous ne seriez pas en train de réagir comme vous le faites.

Il y a l'engagement de l'Etat, vous allez à l'encontre de l'engagement de l'Etat, tout cela pour refuser une enquête publique pour une couverture de périphérique, alors que nous sommes à la veille du Grenelle de l'environnement, à la veille d'arbitrages budgétaires, avec la parole du Ministre des transports sur cet engagement financier.

Si vous étiez responsables, vous vous engageriez au plus haut niveau, au nom du Maire de Paris, tout comme je l'ai fait. Vous êtes parlementaire : intervenez en séance à l'Assemblée nationale, comme l'a fait Françoise de PANAFIEU, demandez l'engagement de l'Etat. Vous êtes élue du 17e arrondissement, vous êtes élue en charge de la voirie, vous avez la responsabilité que cette couverture du périphérique soit faite, comme la Ville de Paris s'y est engagée lors de la précédente mandature. C'est inexcusable ! A chaque Conseil de Paris, s'il le faut, j'interviendrai. Vous êtes là dans une irresponsabilité totale sur un des plus grands chantiers de l'arrondissement ! Madame LEPETIT, vous ne méritez pas d'être élue du 17e arrondissement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je rappelle qu'il n'est pas d'usage dans les Assemblées délibérantes, quelles qu'elles soient, de pratiquer des attaques personnelles aussi violentes, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif aux travaux polluants de rénovation de la gare Saint-Lazare.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux travaux polluants de rénovation de la gare Saint-Lazare.

Je donne la parole à M. LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Nous savons tous que les gares de Paris ont subi récemment des remises à niveau avec d'importants travaux. C'est aujourd'hui le tour de la Gare Saint-Lazare pour laquelle sont prévus des réaménagements très importants.

Ces travaux vont générer 70.000 mètres cubes de gravats et un certain nombre de milliers de mètres cubes également de ciment et de matériaux pour alimenter le chantier.

La S.N.C.F. n'a rien trouvé de mieux que d'évacuer ces dizaines de milliers de mètres cubes par des camions diesel qui vont polluer le 8e arrondissement, le 17e arrondissement et tous les abords de l'itinéraire qu'ils prendront pour décharger ces gravats.

Il est quand même un peu étonnant qu'à l'heure du Grenelle de l'environnement, du Plan climat voté à l'unanimité par le Conseil de Paris, que la S.N.C.F. ose, comme le dit d'ailleurs M. BONNEPART, directeur des lignes normandes de la S.N.C.F. qui m'écrit que "Entreprise responsable, la S.N.C.F. est particulièrement vigilante sur l'environnement".

Je dois dire que si la Ville de Paris n'est pas capable d'imposer à la S.N.C.F. sur son territoire un minimum pour respecter le Plan climat et le Grenelle de l'environnement, eh bien il n'y a plus qu'à tirer l'échelle !

Je compte sur vous, Mesdames et Messieurs de la majorité et de l'Exécutif, pour imposer à la S.N.C.F. un minimum d'attitude responsable et non polluante.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le président.

Je partage naturellement l'ambition de ce vœu, mais je veux, Monsieur LEBEL, vous faire deux précisions de taille. La première, c'est que la Ville de Paris n'a pas les moyens réglementaires d'astreindre - je reprends les propos du vœu - la S.N.C.F. et ses entreprises prestataires à utiliser le rail ou tout autre moyen de transport non polluant.

Ensuite, je doute que la Gare Saint-Lazare que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, puisse se prêter à un trafic de fret, compte tenu de la saturation des voies, de la difficulté à acheminer les matériaux de chantier à travers les espaces ouverts aux voyageurs.

Il ne faudrait pas que cela se fasse au préjudice de la circulation des transports en commun, ni bien évidemment au détriment de la sécurité des usagers. Quant à l'usage de la voie ferrée la nuit, je crains là aussi qu'une telle solution ne soit source de nuisances pour les riverains de la gare et pour ceux qui, bien sûr, habitent le long du faisceau ferroviaire.

En tout état de cause, je m'engage à écrire au président de la S.N.C.F. pour lui demander d'examiner de près ce problème que vous soulevez, et d'y apporter les solutions. Je suis sûre que le maire du 8e a aussi saisi le président de la S.N.C.F.

Je vous demanderai, par conséquent, de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur LEBEL, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Madame LEPETIT, non, je suis tout à fait désolé parce que les arguments que vous m'avez donnés, je les connais déjà, ils m'ont déjà été donnés par la S.N.C.F. par une lettre datée du 14 août. Je ne vois pas ce qu'il y a de nouveau. Quant à demander au président de la S.N.C.F., je ne vois pas ce qu'il va vous répondre d'autre.

En retirant mon vœu, et en me rangeant à vos arguments, cela voudrait dire que j'entérine le fait que la Mairie de Paris, malgré ses belles déclarations, accepte la pollution par 70.000 mètres cubes divisés par trente mètres cubes de camion, c'est-à-dire des milliers de camions fonctionnant au diesel.

Quant à l'argument des nuisances aux riverains, c'est la première fois que j'apprends que les transports non polluants par fer sont polluants et gênent les riverains. Je ne savais pas que cela gênait plus les riverains que les camions qui fonctionnent au diesel.

Maintenant, en ne retirant pas ce vœu, j'aurais la réponse à la question que j'ai posée. Nous saurons ce que veut la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame la Maire, vous souhaitez répondre ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, juste une seconde.

Simplement, je ne comprends pas la réponse de M. LEBEL que je trouve contradictoire. A la fois je vous dis que la Ville de Paris n'a pas les moyens réglementaires d'astreindre. Or c'est la teneur même de votre vœu. En revanche, je vous dis que je vais saisir le Président directeur général de la S.N.C.F. et vous me dites que cela ne sert à rien !

Je souhaite aller dans votre sens sur le fond, mais je ne peux pas faire voter votre vœu puisqu'il n'est pas réglementaire dans sa rédaction. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le sénateur ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Juste une explication de vote, Madame LEPETIT.

Nous allons voter le vœu avec le maire du 8e arrondissement mais, en effet, il y a le poids politique de la Mairie de Paris. Si la Mairie de Paris veut s'impliquer dans un dossier comme cela, elle peut le faire. Mais je suis désolé, vos mesures sont des mesures dilatoires. C'est fou parce qu'à partir du moment où ça vient d'une mairie de l'opposition...

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Vous n'écoutez pas ce que je dis !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Non, Madame LEPETIT, je suis désolé.

Il y a le poids politique du Maire de Paris et je ne comprends pas pourquoi il ne met pas ce poids. Quand on passe Gare Saint-Lazare, je vous assure que c'est vraiment un gros problème.

Evidemment, vous vous réfugiez derrière les textes réglementaires mais ce n'est pas crédible. Nous voterons le vœu du maire du 8e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation et à la sécurisation de la place de l'Europe.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réhabilitation et à la sécurisation de la place de l'Europe.

La parole est à M. François LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Mme MERIGOT de TREIGNY présente ce vœu.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - A l'heure où la France assume la présidence de l'Union Européenne, il est important de rappeler que dans le 8e arrondissement, au cœur du quartier de l'Europe, se trouve la place de l'Europe.

De cette place part de nombreuses rues, toutes au nom de capitales européennes. Cette place qui surplombe les voies de la gare Saint-Lazare est dans un état de très mauvais entretien.

Les grilles qui la bordent sont en effet un facteur de dangerosité potentielle. Or, depuis la fin du XIXe siècle, c'est la Ville qui, par convention, a accepté l'entretien de ces grilles qui bordent les voies depuis la place de l'Europe jusqu'au boulevard Pereire dans le 17e arrondissement.

Ces grilles ne sont l'objet d'aucun entretien depuis des décennies. Nous demandons que soient prises avec R.F.F. et la S.N.C.F. des dispositions pour que s'engagent des travaux de réhabilitation de la place de l'Europe et particulièrement des grilles qui l'entourent et qu'à moyen terme soit lancée une réflexion en liaison avec les Architectes des Bâtiments de France sur l'amélioration de l'environnement de cette place.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire sur un vœu précédent, il est évident que nous sommes très attentifs à la question de la sécurité des piétons en général et sur cette place en particulier.

Les services techniques de la D.V.D. ont procédé à un inventaire des grilles, rue de Rome et place de l'Europe. Cela représente une longueur importante de 2.240 mètres.

Ces grilles nécessitent des travaux, notamment de serrurerie et de peinture. Cependant leur état général ne constitue pas un danger. Je le dis puisque c'est le considérant de votre vœu. Les grilles continuent à assurer leur fonction de protection des piétons.

Quant au réaménagement de la place de l'Europe, il est lié au devenir du terrain qui est situé juste à côté rue Saint-Pétersbourg, rue de Berne et boulevard des Batignolles.

Ce terrain est constitué de deux emprises. L'une était propriété de la S.N.C.F. et de la R.F.F., aujourd'hui encore occupée par des hangars, l'autre occupée actuellement par La Poste.

Ces emprises doivent être mises en vente par la société SOVAFIM. La Ville de Paris, vous le savez, attache une grande importance à ces terrains puisqu'elle souhaite y implanter à terme un équipement scolaire.

Une réserve a d'ailleurs été introduite en ce sens dans le P.L.U. Les discussions avec la SOVAFIM sont engagées mais aujourd'hui nous n'avons aucune certitude sur le départ de La Poste que vous annoncez.

Avec la première adjointe, Anne HIDALGO, nous restons bien évidemment très attentives à ce futur projet d'aménagement. Nous sommes à votre disposition pour vous apporter Mme MERIGOT de TREIGNY des éclaircissements sur les éléments qui vont sans doute, je l'espère en tout cas, intervenir au fur et à mesure de la négociation de ce dossier.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Je le maintiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je vais mettre aux voix le vœu n° 89 avec un avis négatif de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Tout à fait, Monsieur le président.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'autorisation des brocantes et vides greniers sur la voie publique.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'autorisation des brocantes et vides greniers sur la voie publique.

Je donne la parole, pour une minute, à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voyons le succès grandissant des brocantes et des vides greniers. Il faut que ces événements puissent se dérouler dans de bonnes conditions sans troubler l'ordre public ni dégrader le paysage urbain.

Il est malheureusement fréquent que ces lieux ne soient pas nettoyés par les organisateurs à la fin de ces manifestations et qu'ils n'enlèvent pas non plus tous les panneaux d'indication ou la signalétique qu'ils ont pu installer à cette occasion.

Notre voeu est que l'autorisation des brocantes et des vides greniers soit conditionnée à l'engagement des organisateurs de nettoyer les lieux et de procéder à la dépose de la signalétique sur le mobilier urbain.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. François DAGNAUD a la parole pour vous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint. - L'engagement de nettoyer l'espace public pendant et après les brocantes et vides greniers est d'ores et déjà une condition systématique de l'autorisation donnée à ces manifestations.

Il figure en toute lettre dans la charte de qualité, signée par tous les organisateurs et qui doit être respectée sous peine de non renouvellement des autorisations.

La Ville met des moyens à disposition des organisateurs : sacs et containers, documentation, etc., pour faciliter son application.

En ce début de mandature il convient de sensibiliser les nouveaux élus et les organisateurs à ces règles. C'est pourquoi, en lien avec ma collègue Lyne COHEN-SOLAL, nous avons décidé de réactiver la commission de suivi des ventes au déballage, chargée de signaler les manquements aux obligations et d'y associer activement le service technique de la propreté.

Les mairies d'arrondissement seront pour leur part invitées à prendre connaissance des bilans de propreté ainsi établis, à conditionner leurs avis préalables au respect strict des engagements pris ainsi qu'à maîtriser le nombre de manifestations compte tenu des coûts supplémentaires de nettoyage ainsi généré à la charge de la Ville.

Dans ce contexte, si ce voeu n'est pas indispensable puisqu'il appelle à des dispositifs qui sont déjà en œuvre, il ne sera pas inutile, dès lors qu'il contribue à mieux partager la bonne connaissance de ce que nous faisons.

En conséquence, je veux bien émettre un avis favorable à un voeu qui appelle à faire ce que nous faisons déjà.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame DOUVIN, le groupe U.M.P.P.A. maintient-il son voeu, bien que les explications qui nous ont été données expliquent que cela se produit déjà ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je remercie M. DAGNAUD de ces explications.

Il manque la dépose de la signalétique et surtout le respect de ce qu'il nous a indiqué.

Je souhaite, dans la mesure où il est d'accord, maintenir ce voeu et que nous puissions le voter tous ensemble afin qu'il soit encore mieux connu et mieux appliqué.

M. François DAGNAUD, adjoint. - C'est ce que j'ai proposé.

Madame DOUVIN, je ne le dis pas pour vous spécialement, cela vaut pour l'ensemble des mairies d'arrondissement, je comprends et je connais la pression qui s'exerce sur les mairies d'arrondissement qui ont du mal à refuser l'autorisation d'organiser ce genre de manifestations.

Il faudra que tout le monde prenne son courage à deux mains et que l'on puisse dire non avec le soutien des mairies d'arrondissement, à des organisateurs qui s'avèreraient dans l'incapacité de respecter les engagements qu'ils prennent.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 217).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évacuation des cartons par les commerçants.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le voeu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'évacuation des cartons par les commerçants.

Je donne à nouveau la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Un certain nombre de commerçants sont livrés avec une quantité importante de cartons qu'ils ne savent pas comment traiter.

La lacune des informations qui leur sont données entraîne fréquemment des verbalisations très coûteuses pour ces commerçants.

Il me paraît donc indispensable qu'il y ait une information des dispositifs existants, de ce qui est mis à la disposition des commerçants par la Ville, si ces services sont payants ou non, dans quelle mesure ils le sont. Je crois qu'un système d'information, peut-être plus adapté qu'aujourd'hui, doit leur être proposé. En tous cas, il y a une méconnaissance et ce voeu vise principalement à faire en sorte que cette méconnaissance s'arrête.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je vous rappelle que la loi fait obligation aux entreprises de trier, collecter et traiter leurs déchets et que la prise en charge de ces missions par le service public, moyennant redevance, est une facilité unique offerte par la Ville.

La mise en place bihebdomadaire des collectes sélectives depuis 2001 permet d'ores et déjà d'évacuer une grande partie de ces cartons. De plus, les secteurs à forte densité commerciale, notamment des grossistes, bénéficient d'une collecte additionnelle spécifique des cartons au moins trois fois par semaine dans les quartiers Réaumur, Sentier, Montorgueil, Saint-Denis et bientôt Popincourt.

Ce service est donc mis en oeuvre à la demande conjointe des associations de commerçants et des mairies d'arrondissement. Je suis naturellement tout à fait disposé à mettre à l'étude de nouvelles extensions avec les mairies d'arrondissements qui le souhaiteraient.

Je n'ai pas d'objections à l'adoption de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 218).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la propreté dans le 16e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 92 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la propreté dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Il s'agit d'un vœu relatif à la saleté qui règne dans les rues du 16e, dont les habitants de ce quartier ne cessent de se plaindre.

Le premier problème est que, malgré la meilleure volonté du monde, le Maire du 16e a une marge de manœuvre bien limitée, puisque, comme vous le savez, la propreté est une compétence exclusive du Maire de Paris, malheureusement.

Le second problème est que nous ne sommes franchement pas aidés par le Maire de Paris qui a carrément décidé en juillet dernier de retirer le 16e arrondissement du Plan de redéploiement des moyens d'intervention pour la propreté de Paris.

Nous nous doutons que le 16e est un arrondissement que le Maire de Paris n'affectionne pas particulièrement, mais nous voudrions bien être traités comme ceux qui lui sont plus favorables !

Malgré tous ces obstacles, Claude GOASGUEN a le mérite d'avoir entrepris un certain nombre d'initiatives. Il a lancé une grande charte visant à sensibiliser la population du 16e aux questions de propreté voici une dizaine de jours. Il a organisé de grandes opérations de nettoyage approfondi en concentrant des moyens tour à tour dans des quartiers délimités.

Bref, on ne pourra pas reprocher au maire du 16e d'être inactif, comme l'est le Maire de Paris dans ce domaine.

Et, puisque Claude GOASGUEN a pris ses responsabilités, malgré le peu de moyens dont il dispose en la matière, nous demandons au Maire de Paris d'en faire de même et nous attendons de lui des solutions crédibles et rapides pour garantir la propreté de nos rues.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. François DAGNAUD, pour vous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Ce vœu met en avant la démarche de la mairie du 16e au service de la mobilisation des usagers de l'espace public, avec l'organisation de plusieurs OCNA et la diffusion d'une charte d'arrondissement, qui est un outil de sensibilisation et de responsabilisation au respect de l'espace public et à la maîtrise des déchets.

Je veux d'ailleurs saluer cette démarche, parfaitement cohérente avec l'impulsion que je souhaite porter. Je suis en effet convaincu que les mairies d'arrondissement ont un rôle majeur à jouer dans l'amélioration de la propreté de Paris, en exploitant des champs nouveaux d'efficacité.

Et c'est dans cet esprit, comme je m'y étais engagé en juillet, que, pour la première fois, des concertations localisées sont en cours dans tous les arrondissements, qui associent les services, les élus d'arrondissements et les représentants du personnel, afin de rechercher et d'identifier toutes les pistes d'amélioration du travail pour la collecte et la propreté.

Nous sommes donc bien dans le déploiement de la démarche et dans le respect du calendrier, tels qu'ils ont été décidés par notre Assemblée.

Quant à la question des effectifs, il me semble que ce serait une facilité de penser que l'addition de postes budgétaires supplémentaires serait la seule et unique façon de progresser. Je reste toujours très surpris d'entendre des intervenants élus sur les bancs de l'U.M.P. qui nous expliquent à longueur de journée qu'il y a trop de fonctionnaires, qui nous expliquaient encore hier, lors du débat d'Orientations budgétaires que, vraiment, cette Municipalité avait été totalement folle de créer autant d'emplois et qui n'attendent pas 24 heures pour demander le contraire en demandant davantage d'emplois !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Chers collègues, je ne veux pas polémiquer sur un sujet dont je mesure l'importance pour les Parisiens, mais un peu de bonne foi ou, au minimum, un peu de cohérence politique serait certainement utile à nos débats.

La Ville de Paris mobilise d'ores et déjà des moyens très supérieurs à ce qui existent dans les autres collectivités comparables et je crois que la mobilisation des uns et des autres, au-delà des incantations à toujours plus d'emplois, sera certainement plus utile pour faire avancer les choses.

Pour résumer ma pensée, si les attendus de votre vœu s'inscrivent dans une démarche positive, la formulation finale du vœu, inutilement provocatrice, m'oblige à demander soit son retrait soit son rejet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Madame HAREL, souhaitez-vous retirer votre vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Tout d'abord, pour la question des fonctionnaires, nous en demandons juste là où c'est utile et nécessaire, ce qui est le cas dans le 16e.

Ensuite, je ne suis pas surprise que vous n'approuviez pas le vœu, puisqu'il ne vient pas de vos bancs.

Je maintiens mon vœu et nous continuerons à en formuler dans le même sens tant qu'il n'y aura pas d'amélioration en matière de propreté dans le 16e.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au transfert du local propreté du 20, rue des Batignolles.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif au transfert du local propreté du 20, rue des Batignolles.

Pour le groupe U.M.P.P.A., M. BENESSIANO n'étant pas là, qui prend la parole ?

Madame KUSTER, vous avez la parole, pour 1 minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet, je le sais, que M. DAGNAUD connaît bien et je le remercie pour l'écoute qu'il a apportée, lors de sa venue dans le 17e, aux problèmes de l'arrondissement. Il concerne le local des services de la propreté rue des Batignolles, local qui reçoit 70 agents, alors qu'il était prévu au départ pour une trentaine, et local, vous le savez, Monsieur DAGNAUD, qui est d'une vétusté importante et qui ne correspond pas, à notre avis, aux obligations du Code du Travail, particulièrement en matière d'hygiène.

Par ailleurs, ces agents perdent à peu près 20 % de leur temps de travail à aller sur les lieux où ils sont amenés à faire leur service, c'est-à-dire nettoyer, puisque ce lieu est excentré. Par ailleurs, ces engins perturbent particulièrement, lors de leur trajet sur leur lieu, la rue des Batignolles qui est coincée matin, midi et soir, puisque les conducteurs doivent stationner en double file afin de satisfaire leurs obligations administratives.

Enfin, la fréquence et les durées des déplacements sur les lieux à nettoyer sont contraires à la lutte contre la pollution et à la volonté de limiter la consommation énergétique.

Monsieur le Maire, tous les élus du 17e de la majorité municipale et U.M.P. et Nouveau Centre confondus, nous aimerions que vous puissiez regarder la possibilité d'un transfert de l'activité du local, situé 20 rue des Batignolles, vers un lieu qui correspondrait mieux aux exigences du service et que, dès maintenant, vous puissiez regarder la faisabilité d'un local plus excentré et correspondant aux normes nécessaires pour le personnel.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. DAGNAUD, pour vous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint. - C'est effectivement un sujet dont j'ai eu l'occasion de parler avec Mme la Maire du 17e, comme avec M. BENESSIANO ou avec Mme LEPETIT d'ailleurs.

Les locaux situés 20, rue des Batignolles abritent, en fait, deux équipes de la DPE, dont une qui n'est pas sectorisée, ce qui représente 70 agents, soit près du double de sa capacité d'accueil.

Cette situation n'est clairement pas satisfaisante et il est donc envisagé de déplacer l'équipe non sectorisée sur un autre site mieux adapté et qui pourrait également accueillir l'atelier "engins", aujourd'hui situé boulevard de la Somme, dont la configuration limite le bon fonctionnement.

La relocalisation de ces équipes sur la Z.A.C. "Pouchet" et sur un site de 700 mètres carrés de locaux sociaux et d'une quarantaine de places de stationnement favoriserait sans doute une meilleure efficacité du service et permettrait, par là même, de répondre aux besoins nouveaux.

Pour autant, il sera nécessaire de conserver un lieu d'appel des agents rue de Batignolles, pour une seule équipe, afin de répondre aux besoins du traitement du quartier. Sous cette réserve et tout en rappelant que l'on est là sur un projet qui prendra nécessairement quelque temps pour aboutir et que nous aurons d'ici là un travail à formaliser, je ne m'opposerai pas à l'adoption de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 219).

2008, DEVE 107 - Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de sapins pour les décorations de Noël de la Ville de Paris.

Voeu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de sapins pour les décorations de Noël.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 107 concernant le lancement et la signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de sapins pour les décorations de Noël de la Ville de Paris, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 94 dans le fascicule.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Les fêtes de Noël représentent un événement traditionnel très attendu par les Parisiens, les enfants et tous les visiteurs qui viennent admirer Paris durant les congés de fin d'année.

Il est indispensable qu'une capitale comme Paris, spécialement à cette période de l'année, satisfasse à sa réputation de ville lumière et présente une image à la fois festive et chaleureuse mais aussi conforme à son prestige.

Or, nous constatons que Paris accuse un retard en matière d'attractivité de ses décorations de Noël alors que celles-ci devraient constituer un véritable atout touristique et venir embellir le quotidien des Parisiens dans l'hiver. Les services de la Ville se contentent malheureusement aujourd'hui de la simple fourniture de sapins bruts. Dans le projet de délibération, cela est indiqué, il s'agit de 3.700 unités, ce qui peut paraître beaucoup en soi mais qui reste faible si l'on considère qu'ils sont destinés tant à la décoration extérieure - places, avenues, etc. - qu'à la décoration des équipements intérieurs - crèches, écoles.

Nous déplorons deux choses, tout d'abord l'absence d'un véritable plan global d'harmonisation géographique adapté à l'ensemble des quartiers de Paris, ce qui conduit inévitablement à une implantation sporadique et brouillonne de ces sapins qui sont un peu partout sur les voies.

Nous regrettons aussi que l'aspect décoratif ne soit absolument pas pris en compte par les services de la municipalité. La Ville s'en remet uniquement aux initiatives des associations de commerçants. Certes, celles-ci sont responsables de la décoration de Noël de leur rue ou tout du moins la prennent en charge et bénéficient pour cela pour partie de subventions. Cela revient surtout pour la Ville à se délester finalement de cette charge.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame, il faut conclure : vous parlez depuis deux minutes déjà...

Mme Fabienne GASNIER. - Alors que les petits commerces subissent finalement un recul sensible de leur activité et connaissent des difficultés à se regrouper en associations, notamment par le développement des franchises qui rechignent à s'investir dans la vie de quartier, ils peinent aujourd'hui à assumer cette animation traditionnelle. Une situation d'autant plus dommageable qu'en se reposant sur leur unique initiative individuelle, cela aboutit naturellement à des actions éparpillées et des résultats inégaux.

Quid de ces zones non commerçantes comme les espaces verts, qui sont pourtant des lieux qui devraient être prioritairement mis en valeur durant cette période de l'année ? Ce serait d'ailleurs là une opportunité privilégiée pour les services d'exposer tout leur savoir-faire aux visiteurs étrangers ainsi qu'aux Parisiens.

Nous souhaitons donc un engagement plus important de la Ville dans ce domaine, une implication finalement moins financière qu'organisationnelle. Nous demandons à la municipalité une action plus soutenue des services, qui ne doit pas se réduire à la simple fourniture de sapins bruts mais qui doit au contraire permettre de donner une véritable cohérence à l'ensemble de Paris et d'animer la Capitale au moment de Noël, comme le mérite une grande métropole internationale.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - D'abord, excusez-moi, Madame, pour ne pas avoir assimilé les subtilités du nouveau règlement. Effectivement, les vœux rattachés donnent droit à trois minutes. Vous en avez usé à hauteur de trois minutes et demie : il n'y a pas eu de problème.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Les élus du groupe Centre et Indépendants demandent une plus grande implication de la Ville dans la décoration des rues de Paris au moment des fêtes de fin d'année, notamment en ce qui concerne les sapins de Noël mis en place durant cette période.

En ce qui concerne ce projet de délibération, je voudrais rappeler que la quantité portée dans l'appel d'offres a été dimensionnée en cohérence avec les achats réalisés par la Ville de Paris les années précédentes - il ne s'agit donc pas d'une diminution -, soit une quantité annuelle estimée à 3.700 unités équitablement réparties entre les différents arrondissements et équipements municipaux.

Cette répartition est effectuée sur un nombre de sites n'excédant pas le nombre de conseils de quartiers auxquels peuvent s'ajouter les décorations des parvis de chaque mairie en privilégiant la mise en place de groupes de sapins afin d'offrir un aspect plus festif.

L'utilisation de sapins naturels décorés est préférée aux sapins floqués, réservés au seul site prestigieux du rond-point des Champs-Élysées.

Toute hausse de ces quantités aurait pour conséquence l'augmentation des transports liés à l'acheminement des sapins puis à leur évacuation et recyclage, ce qui est contraire aux engagements pris par la Ville de Paris en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, s'agissant de l'animation des rues commerçantes et de leur décoration à l'occasion des fêtes de fin d'année, les services de la Ville de Paris n'ont pas vocation à se substituer à l'initiative locale des associations de commerçants existantes.

On parlait de communication de savoir-faire des jardiniers dans les jardins, il y a la fête des jardins qui est organisée tous les ans en septembre et qui est un grand succès, il y a aussi l'exposition du jardin éphémère qui a lieu en juin, à des moments beaucoup plus appropriés pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent voir ce que savent faire à la fois les jardiniers et le personnel de la DEVE.

Evidemment, je donne un avis défavorable au vœu associé à ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 107).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la formation aux premiers secours des employés des parcs et jardins de la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 95 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la formation aux premiers secours des employés des parcs et jardins de la Ville de Paris.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Un vœu qui est initié suite à l'accident que nous avons connu dans le 17^e au parc des Batignolles, accident dont a souffert un enfant.

Je pense que ce vœu correspond à un vrai besoin pour que soient formés aux premiers secours les employés des parcs et jardins de la Ville de Paris. En effet, il est fréquent que des accidents plus ou moins graves surviennent dans les parcs et jardins de la Ville de Paris du fait notamment de l'existence d'aires de jeux pouvant présenter des risques pour les plus jeunes.

Force est de constater qu'en cas d'accident, personne n'est en mesure sur place d'effectuer des premiers secours. Or, un secouriste est en mesure de protéger un blessé, aider à établir un diagnostic, ou effectuer des gestes pouvant sauver une vie. Ces gestes simples pourraient être enseignés au cours d'une formation de courte durée dont bénéficieraient tous les gardiens des parcs et jardins.

Etant donné les risques présents dans les parcs et le nombre important d'enfants jouant dans les différentes aires de jeux, il semble essentiel que l'ensemble du personnel soit formé aux premiers secours et équipé d'un minimum de matériel – trousse de premiers secours, couverture, défibrillateur.

C'est pourquoi je forme avec les élus du groupe U.M.P.P.A. le vœu que les agents des parcs et jardins de la Ville de Paris bénéficient d'une formation aux premiers secours et qu'ils soient équipés du matériel nécessaire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je comprends le souci exprimé par Mme KUSTER de pouvoir répondre à des besoins réguliers, mais qui ne sont pas si graves dans les jardins, s'agissant de petits accidents. Cela pose plusieurs problèmes.

Le premier problème est que les agents d'accueil et de sécurité n'ont pas la responsabilité, n'ont pas vocation à porter des secours, action qui mettrait par ailleurs en danger leur responsabilité.

En revanche, les moyens de communication sont mis à leur disposition et leur permettent de donner aisément et rapidement l'alerte auprès des secours extérieurs, point sur lequel ils sont particulièrement sensibilisés.

S'agissant de la mise à disposition de matériel des premiers secours, des matériels sont disponibles dans chaque atelier de jardinage et chaque brigade des agents d'accueil et de surveillance. Ces trousseaux comportent notamment des couvertures de survie.

Nous savons par expérience dans les jardins qu'un signalement peut être fait très rapidement de demande de secours et qu'on n'a jamais eu de problème de délai d'intervention auprès de personnes en très grave danger. Il y a une grande densité des jardins dans le tissu parisien avec des pharmacies à proximité et des personnes qui peuvent intervenir de l'extérieur, ce qui fait que ce vœu n'est pas tout à fait adapté au contexte parisien.

Sinon, pour le personnel de la Ville de Paris, on mène une politique de formation active pour les agents : 10 % des effectifs sont formés par rapport à un quota réglementaire qui est de 5 % au niveau de la Ville de Paris. Un grand effort est donc fait au niveau de notre direction pour former le personnel à ces questions de sécurité et de secours.

Je ne peux donc pas donner un avis favorable pour des raisons surtout de responsabilité du personnel de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation du square Pierre-Adrien Dalpayrat.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 96 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la rénovation du square Pierre-Adrien Dalpayrat.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous nous réjouissons qu'après de longues années d'attente, les travaux d'extension et de rénovation du square Dalpayrat soient enfin réalisés.

Si ce jardin Dalpayrat est à nouveau ouvert au public depuis trois semaines, plusieurs points méritent d'être améliorés. Nous demandons en particulier que le terrain de boules soit réaménagé, que les bancs soient mieux positionnés et qu'une grille en serrurerie pleine remplace le treillis métallique mis en place autour du jardin.

En effet, vous avez sans doute appris, Madame l'adjointe, qu'à peine ouvert ce square a déjà fait l'objet de dégradations. Ainsi, samedi dernier, les grilles ont été soulevées et le ballet des visites nocturnes a repris. Nous souhaitons que des dispositions soient rapidement prises pour que la clôture soit correctement fixée afin de dissuader les intrusions et les détériorations que nous avons eues à déplorer ce week-end.

Nous demandons également que la réflexion actuellement en cours pour l'intégration des rues piétonnes voisines dans le périmètre de clôture du square soit élargie à la voirie Aristide Maillol. C'est là une demande des riverains qui sont excédés par le regroupement et le tapage qu'ils supportent sous leurs fenêtres.

Nous sommes tous soucieux, Monsieur le Maire, que l'investissement réalisé pour la réhabilitation de ce square soit durable et nous vous demandons donc d'aller plus loin et de requalifier également les abords du square.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Le principe d'aménagement et le programme de cette opération d'extension ont fait l'objet d'une concertation locale. La création d'une aire de jeu pour petits a été retenue sans que la réalisation d'un bac à sable ait été sollicitée lors de la réunion de concertation organisée par la mairie du 15^e arrondissement.

L'aménagement de bacs à sable dans les parcs et jardins pose différents problèmes d'entretien et d'hygiène, ce qui entraîne une réalisation très limitée dans les jardins parisiens, ce que je regrette beaucoup.

Le réaménagement du terrain de boules, qui est en bon état général, n'a pas été sollicité lors de cette concertation. Un léger rechargement en sable pour stabiliser du terrain peut être envisagé pour un meilleur confort des usagers.

La réalisation du réaménagement de l'extension du square Pierre-Adrien Dalpayrat a été suivie par un contrôleur technique chargé de vérifier que l'aménagement est conforme aux normes en vigueur en termes de sécurité des personnes.

La nécessité de mettre des garde-corps en crête de talus n'avait pas été évoquée. Néanmoins, nous sommes tout à fait conscients et nous avons vu à la livraison que ce saut de loup pose réellement des problèmes de sécurité. C'est pourquoi nous envisageons un aménagement, soit végétal, soit sous la forme d'une petite barrière, pour limiter l'accès à ce saut de loup et éviter évidemment des accidents dans ce saut de loup.

La clôture du square le long des voies piétonnes a été modifiée en cours de projet. En effet, je rappelle que le souhait d'associations locales de riverains d'inclure des voies piétonnes dans le square a entraîné la mise en oeuvre de clôtures de 1,80 mètre provisoire en treillis soudés le long de ces voies, afin de limiter la dépense publique et de permettre une évolution facile de l'aménagement global.

Nous pouvons imaginer, lorsque le choix sera fait d'arrêter un tracé de voie piétonne, de mettre une clôture pérenne de plus grande hauteur ; une hauteur peut-être à définir en concertation avec la mairie du 15^e arrondissement et les riverains.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je vous en prie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - En ayant donné ces indications, je demanderai à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE de retirer son vœu, sachant que nous suivons de près l'évolution de ce dossier.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, je vais maintenir mon vœu parce que, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, il s'est passé des incidents ce week-end dans ce jardin qui est mal clos. Je demande avec insistance que des mesures de sécurité soient prises pour que l'investissement qui a été réalisé par la collectivité ne parte pas en fumée. On retombe dans la spirale des dégradations et il est vraiment urgent de penser la sécurité de ce jardin.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame la Maire, vous donnez un avis défavorable à ce vœu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la préservation de deux arbres sains, square Capitan.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 97 dans le fascicule, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif à la préservation de deux arbres sains, squares Capitan.

Pour le groupe U.M.P.P.A., en l'absence de M. TIBERI, qui souhaite s'exprimer ?

Madame, je vous en prie.

Mme Marie-Chantal BACH. - M. Jean TIBÉRI a demandé que deux arbres ne soient pas abattus dans le square Capitan, c'est-à-dire que le Conseil d'arrondissement à l'unanimité a demandé la préservation de ces deux arbres qui devraient être abattus pour assurer une plus grande luminosité à la salle de réunion de la future Maison des associations. Mais ces deux arbres ne sont pas transplantables puisqu'ils ont chacun une circonférence de 1,20 mètre et de 1,50 mètre et il serait malheureux de les abattre. Les riverains du square Capitan et des arènes de Lutèce y sont très attachés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame BACH.

Pour le groupe Centre et Indépendants, il s'agissait de M. SAINT-ETIENNE mais je ne le vois pas. Qui souhaite s'exprimer ? Personne ? Très bien.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole pour répondre sur les arbres sains.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Monsieur le Maire, il s'agit de deux arbres qui n'ont pas été plantés, qui ont poussé de façon spontanée, comme de nombreux arbres à Paris qui essaient dans toutes les rues parisiennes et qui poussent de façon spontanée, parfois dans les rues, mais aussi entre les bâtiments.

Il s'agit ici de deux arbres sains et je peux dire que ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on donne un avis favorable pour l'abattage d'arbres dans mon cabinet. On examine à chaque fois s'il n'y a pas des solutions alternatives pour permettre le maintien des arbres, même des arbres qui ont poussé de façon spontanée.

A ce sujet, nous avons fait une réunion technique sur place avec tous les services, le Service de l'arbre, le service du département de l'architecture, la section locale de l'architecture, afin de pouvoir trouver une solution pour maintenir ces deux arbres.

Il y a un arbre, celui qui a poussé entre un mur et l'enrochement, qui de toute façon, à terme, menace la pérennité du mur. Même si aujourd'hui on ne prend pas la décision de l'abattre, il faudra un jour le faire parce qu'il posera des problèmes de sécurité. Il met en cause la création de cette grande baie vitrée qui doit donner la lumière suffisante pour la salle de réunion de la future Maison des associations.

Il y a un autre arbre, dont on va étudier la possibilité de le garder. Je pense que c'est possible si la société qui réalise les travaux et l'architecte avec cette société trouvent une solution pour maintenir l'arbre pendant les travaux et faire en sorte qu'il puisse rester.

Je vous propose donc de retirer ce vœu, sachant que nous avons fait tout notre possible pour pouvoir maintenir les deux arbres, mais il y a vraiment un arbre qui pose problème.

Pour compenser l'arbre qui va être abattu, nous avons demandé une proposition d'aménagement végétal le long du mur afin de compenser effectivement la perte de l'arbre et que les riverains retrouvent un paysage de qualité à cet endroit. C'est pourquoi je vous demande de retirer ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame BACH, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Marie-Chantal BACH. - Non, parce que je sens ces arbres pleurer, n'est-ce pas, et comme ce ne sont pas des arbres nobles, nous voulons les protéger. Voilà !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur les mesures prises par la Ville concernant la sécheresse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 98 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux mesures prises par la Ville concernant la sécheresse.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet de vous demander, Monsieur le Maire, en cas de sécheresse avérée ou de nécessité, qu'un plan de restriction de la consommation d'eau soit élaboré par la Ville, en concertation avec les collectivités concernées et les acteurs de l'eau dans le cadre du futur syndicat intercommunal à vocation multiple.

Je dois reconnaître que le temps n'est peut-être pas idéal pour présenter un tel vœu, mais comme le syndicat intercommunal a vocation à être créé prochainement, je pense que ce vœu pourra apporter de l'eau à son moulin.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il pleut continuellement depuis ce matin, parler de sécheresse peut sembler décalé, mais je comprends votre interrogation.

Néanmoins, j'y apporterai quelques réponses qui, j'espère, vous permettront de retirer ce vœu.

Le Préfet de Région, depuis 2005, prend un arrêté cadre sécheresse qui concerne tout le bassin Seine-Normandie et qui permet de définir la solidarité entre les usagers de l'eau dans le bassin et permet d'éviter de devoir intervenir en urgence.

Le dernier arrêté cadre date du 17 février 2008 et sauf modification, il couvre les prochaines années. Il classe notamment les rivières en trois catégories. Il concerne, par un chapitre spécifique, l'alimentation en eau de Paris, de la Capitale. Il considère d'ailleurs que les prélèvements dans les captages d'eau souterraine pour alimenter Paris en eau doivent pouvoir être réduits si jamais il y a des dépassements de seuil d'alerte et donc une restitution dans le milieu.

Le Préfet de Région, par cet arrêté, attire aussi l'attention des préfets des départements sur la nécessité d'assurer une cohérence interdépartementale et interrégionale dans les différentes gestions des services d'eau.

Il y a aussi, en cas de nécessité, un comité de suivi sécheresse, qui comprend tous les acteurs du bassin Seine-Normandie. D'ailleurs, aucune réunion n'a eu lieu en 2008.

Je préciserai juste qu'en matière de prélèvements sur le milieu naturel, la Municipalité parisienne observe des baisses continues de consommation d'eau, qui font que depuis 1990, nous sommes passés de 446 millions de mètres cubes en termes de prélèvement sur le milieu naturel à 267.

Enfin, dernier petit point que je voudrais porter à votre connaissance, la sécurité de l'alimentation en eau en période de crise est gérée, là aussi, au niveau régional par un Plan d'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne - cela aussi, vu avec le Préfet - et non pas par un arrêté de sécheresse.

Enfin, sur le point que vous avez évoqué du syndicat intercommunal à vocation multiple, qui est d'ailleurs le syndicat mixte d'étude - je pense que c'est celui-là dont vous voulez parler - qui verra sa création début 2009, si je m'accorde avec vous pour considérer que la gestion de l'eau ne s'arrête pas aux seuls territoires parisiens et doit pouvoir être pensée dans un cadre plus large et notamment, peut-être, le cadre de Paris métropole, cela me semble très prématuré d'inscrire cet enjeu dans le cadre d'un syndicat qui d'ailleurs n'est pas encore créé.

Avec tous ces éléments que j'ai portés à votre connaissance, et même si j'entends bien l'intérêt que vous portez sur cette question, et je vous en remercie, je demande le retrait du vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, retirez-vous ce vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Eh bien non.

Je voudrais quand même remercier Mme LE STRAT pour la qualité des éléments de réponse apportés.

Ceci étant, il ne me semble pas extravagant que le jour où le futur syndicat mixte d'étude sera créé, la Ville soit porteuse d'initiatives pour engager le débat dans ce cadre.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DEVE 151 - SGRI 77 - Attribution de la dénomination "parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King" au parc Clichy-Batignolles, rue Cardinet (17e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DEVE 151 - SGRI 77 relatif à l'attribution de la dénomination "parc Clichy Batignolles - Martin Luther King" au parc Clichy-Batignolles, rue Cardinet, 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Concernant ce projet de délibération, nous partageons avec vous l'idée que Martin Luther King tient une haute place parmi les grands hommes du XXe siècle, que son action pour les droits civiques a contribué très largement à changer le visage de l'Amérique, son célèbre discours "I have a dream" continue de faire raisonner son message d'espoir et de non-violence de façon universelle.

Nous nous félicitons donc que Paris lui rende hommage à l'occasion du 40e anniversaire de son assassinat, mais pourquoi apposer son nom à celui du parc Clichy-Batignolles et pourquoi à ce parc en particulier ? Un hommage n'a de valeur que si on lui donne un sens, s'il porte une véritable signification.

Il nous semble qu'un personnage de cette stature mérite mieux qu'une décision prise à la va-vite et dans une forme de précipitation, seule la première tranche du parc venant d'être terminée.

C'est une décision qui est d'autant plus dommageable qu'elle s'est faite sans concertation et nous le regrettons vivement.

La mairie du 17e avait bien prévu d'associer un personnage célèbre au parc Clichy-Batignolles. Un questionnaire avait été distribué aux habitants de l'arrondissement pour les impliquer dans le choix du nom. Les réponses ont été massives et le choix s'est porté sur le parc des trois Alexandre, les Dumas, l'œuvre d'une famille comme un pont entre les générations.

La commission d'examen des projets de dénomination des voies, des places, espaces verts et équipements, à laquelle j'ai participé en tant qu'adjointe au maire du 17e à l'époque chargée de la protection de l'environnement et des espaces verts, certes, s'est tenue le 18 octobre 2007 sur le sujet de la dénomination du parc Batignolles mais celui-ci a été retiré de l'ordre du jour au dernier moment, donc il n'a pas été examiné.

On peut légitimement s'interroger sur le rôle d'une telle commission, si elle n'aborde pas les sujets qu'elle-même soumet. Son objet n'est-il pas de permettre à tous les acteurs concernés de pouvoir s'exprimer dans un esprit de concertation ?

Pourquoi ne pas avoir respecté le choix des habitants du 17e ? N'est-ce pas pourtant le moyen pour eux de s'approprier ce parc ?

Nous aurions souhaité qu'une véritable réflexion soit menée sur la meilleure façon pour la Ville de rendre hommage à l'engagement de Martin Luther King, au lieu de priver les citoyens du 17e arrondissement de leur choix quant au nom du nouvel espace dans le parc des Batignolles.

En raison de ce manque de concertation mais aussi afin d'offrir véritablement un témoignage approprié à l'admiration que lui porte Paris, qu'il fasse sens avec l'héritage universel de Martin Luther King, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme la maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vais être redondante par rapport à ce que vient de rappeler Fabienne.

Nous sommes étonnés, sur tous les bancs de l'Assemblée, en tout cas le Nouveau Centre et l'U.M.P., lors du Conseil d'arrondissement, de l'urgence de faire voter ce projet de délibération pour porter un nom sur un parc qui n'est pas fini. 4,7 hectares sur 10 hectares : où est l'urgence de le dénommer maintenant ?

Fabienne GASNIER a bien rappelé que ce n'était pas le nom de Martin Luther King qui posait problème en rappelant l'anniversaire qui le concernait, mais nous pensons qu'il n'a aucune raison d'être dans ce quartier.

Je rappelle pour mémoire que, lorsqu'on dénomme un parc à Paris, la tradition veut qu'il y ait une référence au lieu géographique ou aux personnalités qui ont eu une histoire dans l'arrondissement.

Je prends l'exemple des Buttes-Chaumont, je peux prendre le parc de Bercy, je peux prendre le parc Monceau, je peux prendre le parc André Citroën, chaque fois, il y a une référence locale ou humaine forte par rapport à un lieu. Georges Brassens dans le 15e, etc.

Il y a là quelque chose qui ne correspond pas à la tradition parisienne et, pour en avoir discuté avec Mme GIBOUDEAUX qui, je le sais, s'est battue - et vous allez sûrement le rappeler, Madame, dans votre réponse - pour que nous gardions au moins le terme "terrain Cardinet" ou "Cardinet-Batignolles", ce qui me paraît très important, ce que je ne comprends pas, c'est : un, que l'on ne tienne pas compte de la concertation qui a eu lieu précédemment sous l'ancienne mandature, comme vient de le rappeler Fabienne GASNIER, deux, cette urgence.

Nous nous abstenons donc également. Je pense que Martin Luther King mérite un haut lieu à Paris. Je ne suis pas sûre que ce soit un jardin. L'autre jour, Jérôme DUBUS, au nom du 17e, proposait que la Porte Maillot se dénomme "Alexandre Soljenitsyne". Pourquoi pas "Martin Luther King" ? Il y a sûrement d'autres beaux lieux emblématiques.

Ce sera, de toute façon, "le parc", puisque vous en avez décidé ainsi, sans en avertir ni les élus d'arrondissement ni la population.

Cela nous est tombé droit du ciel comme à Fabienne GIBOUDEAUX, puisque j'ai cru comprendre qu'elle n'avait pas été davantage consultée.

Tant que ce sera ce genre de choses, nous ne pourrons que le regretter, d'autant que cela va à l'encontre d'une tradition parisienne, c'est pourquoi nous nous abstenons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Pourquoi aujourd'hui donner le nom d'un parc, cela aurait d'ailleurs pu être un autre lieu, à Martin Luther King ?

Il y a un triste anniversaire, voilà 40 ans qu'il a été assassiné. Il était important de marquer cette date et de commémorer ce triste événement à l'occasion de cette nomination.

Pour un militant pacifiste, un militant qui s'est battu pour les droits civiques, attribuer son nom à celui d'un jardin, pourquoi pas.

Les jardins sont des lieux poétiques, de très beaux lieux. C'est aussi lui rendre hommage d'une belle façon que de l'associer à ce magnifique parc, un des plus beaux parcs, selon moi, qui ont été livrés sous la dernière mandature.

Concernant la dénomination des parcs, j'ai émis le vœu et j'ai été suivie, que l'on garde le nom du lieu pour que les personnes qui se rendent à un endroit identifient le parc dans lequel ils se rendent.

C'est pourquoi la dénomination totale est parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King. Pour d'autres parcs, tel les Grands Moulins dans le 13e arrondissement, je souhaite que le nom Grands Moulins subsiste.

C'est important, cela fait partie de l'histoire de Paris, que les Parisiens et les Parisiennes s'identifient aussi à l'histoire de Paris qui est parfois liée à l'histoire industrielle et à l'histoire des Parisiens.

C'est une très bonne chose que cette nomination de parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 151 - SGRI 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 151 - SGRI 77).

2008, DEVE 147 - SGRI 80 - Mise à disposition à titre gracieux, d'un emplacement au cimetière du Père Lachaise (20e), au profit de l'association de défense des familles des victimes de la catastrophe de Charm El Cheikh, pour y inhumer les restes non identifiés des victimes de la catastrophe.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DEVE 147 - SGRI 80 est retiré de l'ordre du jour.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Association "Club des villes cyclables" (R. 165) :

- Mme Annick LEPETIT.

Commission de surveillance du jardin d'acclimatation (R. 166) :

- Mme Huguette CHAUVET, Directrice de l'école élémentaire située 51, rue Michel Ange (16e) ;

- M. Michel FERIGNAC, urbaniste ;

- M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire de Neuilly-sur-Seine.

Comité d'orientation relatif aux modalités d'utilisation (gestion de l'organisation et programmation des événements) des locaux du réfectoire de l'ancien Couvent des Cordeliers 15, rue de l'École de Médecine (6e) (R. 167) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

École nationale supérieure des télécommunications - "Telecom Paris Tech" (Conseil d'école) (R. 168) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Comité d'art dans la ville (R. 169) :

Titulaires :

- Mme Danièle POURTAUD ;

- Mme Danielle FOURNIER ;

- Mme Emmanuelle BECKER ;

- M. Thierry COUDERT.

Suppléants :

- M. Patrick BLOCHE ;

- M. René DUTREY ;

- Mme Aline ARROUZE ;

- Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 170) :

- Mme Anne HIDALGO ;

- M. Roger MADEC ;

- M. Sylvain GAREL ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Thierry COUDERT.

Association "Halle Saint-Pierre" (R. 171) :

- M. Didier GUILLOT ;

- M. Ian BROSSAT ;

- M. Sylvain GAREL ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Association "Festival d'Ile-de-France (Assemblée générale et Conseil d'administration) (R. 172) :

- M. Christophe GIRARD.

Association "Le Musée du Montparnasse" (R. 173) :

- Mme Colombe BROSELL.

Association "Musique sacrée à Notre-Dame" (R. 174) :

- M. Christophe GIRARD.

Association "Cité européenne des Récollets" (10e) (R. 175) :

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- Mme Véronique DUBARRY.

Conservatoire du Centre (Conseil d'établissement) (R. 176) :

1) Elus :

- M. Antoine BARTH ;

- M. Jacques BOUTAULT ;

- M. Patrick BADARD ;

- Mme Evelyne ZARKA.

2) Personnalités qualifiées :

- Mme Paule CHAMPETIER de RIBES ;

- M. Franck PETREL ;

- Mme Laurence DE GREGORI ;

- M. Alain KREMSKI.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 165 à R. 176).

Clôture de la séance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 21 octobre 2008 à dix sept heures).

Votes spécifiques.

M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 82 - Location par bail emphytéotique à la SEMI-DEP de l'immeuble communal 5-9, rue du Capitaine Marchal (20e).

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 132 - Participation au financement d'une opération d'acquisition-réhabilitation par la RIVP comportant 3 logements PLA-I, 2 logements PLS et un local d'activités à réaliser 38, rue Nationale (13e).

2008, DLH 195 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier situé 22-24, place Denfert Rochereau - 1, rue de Grancey (14e).

2008, DLH 199 - Participation au financement d'une opération d'acquisition-réhabilitation par la RIVP de 8 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 33-33 bis, rue du Moulin Vert (14e). - Garanties accordées aux prêts PLUS, PLA-I, PLA-I foncier et bancaire à contracter en vue de son financement.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 157 - Garantie d'emprunts complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction de 7 logements PLA-I situés 19, rue Affre (18e).

2008, DLH 171 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI-I situés 280, avenue Daumesnil (12e).

2008, DLH 200 - Réalisation par "Paris-Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 15 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e, 16e, 17e et 19e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 208 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 32 logements PLUS et 30 logements PLS sur le lot 6 du groupe Villiot-Rapée situé 19, rue Villiot (12e).

2008, DLH 210 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "149 Château des Rentiers", 139-149, rue du Château des Rentiers (13e).

2008, DLH 211 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "Lefebvre-Perichaux" situé 16, rue des Périchaux, 115 à 119, boulevard Lefebvre et 110-112, boulevard Brancion (15e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 176 - Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par la SIEMP des locaux d'activités prévus dans le programme d'acquisition-réhabilitation de 26 PLA-I et 1 PLS dans 11 immeubles en copropriété dans les 1er, 3e, 11e, 13e, 15e et 20e arrondissements.

2008, DU 36 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de logements sociaux sur la parcelle située 135, rue de Pelleport - 13, rue des Pavillons (20e).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 177 - Réalisation par "France Habitation" d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS situé 16, rue de La Réunion (20e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 185 - Garantie d'emprunts complémentaires de la Ville de Paris pour la réalisation par la "Sageco" des programmes d'acquisition-réhabilitation de 9 logements PLA-I situés 87, rue de Maubeuge et de 6 logements PLS situés 36, rue de l'Aqueduc (10e).

2008, DLH 192 - Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par la Sageco d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local commercial situé 30, rue Custine (18e).

MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA et Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 289 - Signature avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) d'un avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9.023.000 euros et d'une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 400.000 euros.

MM. Christophe GIRARD, Sylvain GAREL, Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACE de LEPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SG 148 - Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" (1er) pour l'attribution d'une subvention afin d'organiser la 8e édition de l'opération "Cinéma au clair de lune" qui a eu lieu en août 2008. - Montant : 87.000 euros.

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61 - Approbation des avenants n° 2 et 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) prévoyant une subvention complémentaire de fonctionnement. - Montant : 597.900 euros.

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGERTON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DRH 67 - Subvention à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP). 6 Montant : 231.000 euros.

2008, DRH 71 - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP).

M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Claude-Annick TISSOT, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DRH 70 - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisienne (AGOSPAP).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DEVE 41 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par le Collège de France en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une installation de réfrigération située 11 place Marcelin Berthelot (5e).

2008, DEVE 84 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et les associations gestionnaires d'espaces info énergie parisiens, EDIF, IDEMU et PPV 93, pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 352.423 euros.

2008, DEVE 162 - Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la participation de celle-ci aux "Journées Parisiennes de l'Energie et du Climat" des 29 et 30 octobre 2008.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2008, DPVI 53 - Subventions à 4 associations menant des actions au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires. - Montant : 18.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2008, DF 81 - Suppression de l'abattement communal facultatif applicable à la taxe de séjour forfaitaire à compter de 2009.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008, DAC 72 - Passation de marché de conversion rétrospective des dépouillements de périodiques de 5 bibliothèques et/ou fonds spécialisés de la Ville de Paris.

2008, DAC 237 - Acquisition d'une tapisserie en faveur du Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

2008, DAC 379 - Subvention à l'association "Société d'histoire du protestantisme français" (7e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 382 - Subvention à la fondation "Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales - Musée social" (7e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 420 - Subvention à l'association "Alliance Israélite Universelle" (9e). - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 450 - Subvention à l'association "Société de Port-Royal" (5e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 560 - Signature d'une convention de partenariat avec la Getty Foundation visant à soutenir un programme de restauration et de recherche portant sur les boiseries de l'ancien hôtel du duc de Richelieu, appartenant aux collections du musée Carnavalet.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2008, DASCO 64 - Acceptation par la Ville de Paris de la dévolution des liquidités et des biens de l'Association pour le Cours Municipal d'Adultes de la Ville de Paris (ACMA).

2008, DASCO 132 - Avenant n° 1 à la convention passée avec l'ADPEP 75 relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés dans l'immeuble 149 rue de Vaugirard (15e) loué par la Ville de Paris à l'AP-HP.

2008, DASCO 133 - Avenant n° 1 à la convention passée avec l'association départementale de l'OCCE 75 relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés dans l'immeuble 149 avenue de Vaugirard (15e), loué par la Ville de Paris à l'AP-HP.

2008, DASCO 167 - Avenant à la convention passée avec l'ENSAAMA relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 20 rue de la Saïda (15e).

2008, DPA 241 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société Agencement Décoration Equipement des Collectivités (SADEC) suite à l'opération de restructuration du service de restauration du groupe scolaire, 159, avenue Parmentier (10e).

2008, DPA 247 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise SRC pour la restructuration du service de restauration au groupe scolaire Gervais-Vulpian-Corvisart (13e).

2008, DPA 267 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société INTECH INGÉNIERIE suite aux travaux relatifs à la restauration des façades du groupe scolaire Keller (11e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DDEE 101 - Subvention à l'association "Association des Créateurs Artistiques de l'Est Parisien" (ACAEP) (20e) au titre de soutien à ses activités en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 117 - Subvention à l'Association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 7.000 euros.

2008, DDEE 124 - Subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour une animation commerciale tenue en 2007. - Montant : 1.800 euros.

2008, DDEE 143 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue des Martyrs" (9e) pour les illuminations de rue de fin d'année 2007. - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 149 - Subvention à l'association des commerçants du marché La Chapelle (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 4.000 euros.

2008, DDEE 150 - Subvention à l'association "Rue de La Tour" (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 6.000 euros.

2008, DDEE 154 - Subvention à l'association Comité Francs-Bourgeois (3e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 5.640 euros.

2008, DDEE 161 - Subvention à l'Association des Commerçants, Industriels, Artisans et Prestataires de services du 7e arrondissement (UCIAP7) - pour l'édition 2007 de l'animation commerciale les 7 jours du 7e. - Montant : 20.000 euros.

2008, DDEE 162 - Subvention à l'association Le Faubourg Saint-Germain (7e) pour une animation commerciale tenue en 2007. - Montant : 3.500 euros.

2008, DDEE 175 - Subvention à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DDEE 167 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "The Swatch Group" pour l'exploitation de son magasin "OMEGA" 93-95, avenue des Champs-Élysées (8e).

2008, DDEE 168 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "Themae Ryokane" pour son établissement à l'enseigne "Themae" 20-22 rue Croix des Petits Champs (1er).

2008, DDEE 169 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "LUNDBECK" 37 avenue Pierre 1er de Serbie (8e).

2008, DDEE 172 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "NAGRA FRANCE", 28 rue du Colonel Avia (15e).

2008, DDEE 173 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL "THAIORIA GARDEN SPA", 3 rue Desaix (15e).

2008, DDEE 179 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par le Comité d'Entreprise de "DAS-SAULT SYSTEMES", 11 rue Frédéric Clavel, 92150 Suresnes, pour l'organisation d'un spectacle le 7 décembre 2008, au Parc floral du bois de Vincennes (12e).

2008, DDEE 180 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SDC "GAMBETTA RAMUS I", 13-19 rue Randonneaux (20e).

2008, DDEE 181 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL "TVB" pour son magasin à l'enseigne SPRINT, 8 rue des Francs-Bourgeois (3e).

2008, DDEE 182 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par le Syndicat des copropriétaires du 295-303, rue Saint Jacques (5e).

2008, DDEE 198 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Vogue Mode pour l'exploitation de son magasin "Paul & Shark" situé 74, avenue des Champs-Élysées (8e).

2008, DDEE 209 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA d'HLM "IMMOBILIERE 3F" - agence de Paris ", 159 rue Nationale (13e).

2008, DDEE 158 - Signature d'une convention avec l'association des commerçants "LE HAMEAU DE BELLEVILLE" dans le cadre d'un plan de dynamisation du commerce de proximité en faveur du secteur Belleville et attribution de la subvention correspondante. - Montant : 35.000 euros.

2008, DDEE 178 - Reconduction pour l'année 2009 des tarifs de redevance pour l'accueil de résidents au sein de l'incubateur municipal des Ateliers de Paris.

2008, DDEE 197 - Indemnisation amiable à la SARL Palais d'Orléans en réparation de préjudices subis du fait de la réalisation des travaux du tramway. - Montant : 9.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008, SGCP 24 - Signature d'une convention avec la Société de retraite des Conseillers de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.815.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DPE 61 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE) et versement de la cotisation annuelle correspondante.

M. François DAGNAUD et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2008, DASES 121 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Réseau Ferré de France et le Département de Paris pour le relogement du Centre social associatif géré par l'association "Carrefour 14" dans de nouveaux locaux situés au 96 rue Didot (14e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008, DALIAT 48 - DF 24 - Décision modificative du budget annexe du Service des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2008.

2008, DALIAT 39 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de fourniture d'articles vestimentaires sur catalogue "Mairie de Paris - sécurité" destinés aux agents de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris.

2008, DALIAT 43 - Signature d'une convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la fourniture de papier de reprographie en ramette éco responsable destiné aux services de la Ville de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissements.

2008, DDATC 117 - Dépenses d'investissement supportées par les Conseils d'arrondissement. - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des collectivités territoriales.

2008, DDATC 118 - Remboursement à la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris des prestations servies à la suite de la chute de Mme Bernadette WOZNIAK, le 20 avril 2007, dans la mairie du 17^e arrondissement.

2008, DRH 59 - Modification apportée aux échelles indiciaires des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris.

2008, DRH 60 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne et du 3^e concours d'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes.

2008, DRH 62 - Fixation du statut particulier applicable au corps d'assistants de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de Paris (ESPCI).

2008, DRH 67 - Subvention à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP). 6 Montant : 231.000 euros.

2008, DRH 70 - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisienne (AGOSPAP).

2008, DRH 71 - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DF 6 - 1 Projet de décision modificative du budget d'investissement n° 1 de la Ville de Paris pour 2008.

2008, DF 58 - Individualisation des autorisations de programme votées à la DM1 de la Ville de Paris pour 2008.

2008, DF 56 - Approbation du montant des dotations destinées aux états spéciaux des arrondissements pour le budget primitif de la Ville de Paris de l'exercice 2009.

2008, DF 63 - Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2008, DF 64 - Avis défavorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2008, DF 66 - Signature d'un avenant n° 1 au contrat d'assurance "Responsabilité des activités sociales et éducatives" de la Ville de Paris.

2008, DF 75 - Acceptation d'un don en espèces de 30.000 euros fait à la Ville de Paris par M. Georges DEBORD.

2008, DF 77 - Exonération de la taxe professionnelle au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

2008, SG 167 - Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville de Paris dans le domaine de la délégation de service public de chauffage urbain (exercices 2001 et suivants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DEVE 154 - DF 80 - Décision modificative du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2008.

2008, DEVE 59 - Approbation du principe et des modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour les travaux destinés à l'entretien des sols des espaces verts parisiens.

2008, DEVE 98 - Signature d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association "Le parti poétique" autorisant cette dernière à installer un rucher urbain dans le square de la gare de Charonne (20e).

2008, DEVE 104 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec l'association "Le Rapide du Parc Floral" un avenant à la convention du 20 février 2005, l'autorisant à occuper un local supplémentaire dans le bois de Vincennes (12e).

2008, DEVE 106 - Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'arbres pour les différentes plantations des espaces verts, des bois, des alignements, du centre de production horticole et des cimetières parisiens.

2008, DEVE 117 - Approbation des modalités de passation d'un marché de construction de locaux techniques dans le cadre de l'aménagement des jardins des Grands Moulins (13e).

2008, DEVE 157 - Attribution de la dénomination "square Léo Ferré" au jardin dit "Brûlon-Cîteaux" situé rue de Cîteaux, passage Brûlon, impasse Druinot (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2008, DEVE 158 - SGRI 70 - Attribution de la dénomination "jardin d'Erevan" à l'espace vert situé dans le prolongement du Mémorial du génocide arménien, cours de la Reine, à hauteur de la place du Canada (8e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DAC 266 - Remise de dix bourses de la Ville de Paris dans le cadre de la manifestation nationale "Jeunes Talents Cirque". - Montant : 15.000 euros.

2008, CAB_MA 8 - Subvention à l'association "Dife Kako" (13e) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités pour 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, CAB_MA 11 - Subvention à l'association "Le cri du peuple" (18e) pour l'organisation du forum "Influences Caraïbes". - Montant : 5.000 euros.

2008, CAB_MA 13 - Subvention à l'association "Fédération européenne des Outre Mers - FEUDOM" (20e) pour l'organisation d'un cycle de projections débats "Les hommes de la liberté". - Montant : 7.000 euros.

2008, CAB_MA 14 - Subvention à l'association "Les amis du Musée Dapper" (16e) pour l'organisation de l'évènement "Mémoire partagée". - Montant : 3.000 euros.

2008, CAB_MA 16 - Subvention à l'association "Waldren Arts" (77200 Torcy) pour l'organisation d'une exposition sur l'histoire de la canne à sucre dans les Antilles françaises. - Montant : 3.000 euros.

2008, CAB_MA 18 - Subvention à l'association "Awa Production" (94290 Villeneuve-le-Roi) pour la réalisation d'un spectacle de poésie à partir des textes de Léon Gontran Damas. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 5 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association artistique des concerts Colonne (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 57.500 euros.

2008, DAC 9 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la "Fondation Marguerite Long-Jacques Thibaud" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DAC 24 - Signature d'un deuxième avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant Péniche - Opéra" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

2008, DAC 77 - Signature d'un avenant à la convention signée avec la Société anonyme "Société Nouvelle du Théâtre Marigny" pour l'occupation du Théâtre Marigny, Carré Marigny (8e) et signature d'une convention d'objectifs.

2008, DAC 81 - Signature d'une convention avec l'association "La Guinguette Pirate" (11e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement. - Montant : 350.000 euros.

2008, DAC 111 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention passée avec l'Etat et l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) (8e) relative à l'attribution d'une subvention et signature de l'avenant n° 7 à la convention passée avec l'ASTP pour l'organisation d'une opération en faveur de l'accès des jeunes aux spectacles. - Montant : 1.818.500 euros.

2008, DAC 114 - Signature d'un avenant à la convention du 3 janvier 2008, avec l'association "L'étoile du Nord" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 175.000 euros.

2008, DAC 126 - Subvention à l'association "Le Proscenium" (11e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 127 - Signature d'une convention avec l'association "Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

2008, DAC 144 - Signature d'une convention avec l'association "Life Live" (20e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008, et d'un bail professionnel pour l'occupation de locaux situés 36, rue de Terre-Neuve (20e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 173 - Subvention à l'association "Ensemble Zellig" (94270 Le Kremlin Bicêtre) au titre de son projet culturel 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 196 - Subvention à l'association "Les Rencontres" (14e) pour l'organisation d'événements dans des capitales européennes et en régions. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 210 - Signature d'une convention avec l'association "Maison de la culture Yiddish-Bibliothèque Medem" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 219 - Subvention à l'association "De l'autre côté du miroir" pour le spectacle "Kindertotenlieder" diffusé au Théâtre de la Bastille (11e) au cours de la saison 2007-2008. - Montant : 7.500 euros.

2008, DAC 220 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "International Dreems Associated" (I.D.A) (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.000 euros.

2008, DAC 223 - Subvention à l'association "Ars Longa" (11e). - Montant : 13.000 euros.

2008, DAC 224 - Subvention à l'association "M.U." (18e) dans le cadre de la Politique de la ville. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 260 - Subvention à l'association "Ensemble Carpe Diem", 38260 La Côte Saint André, au titre de ses activités en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 274 - Subvention à l'association "Pro/Art" (18e) au titre de ses activités pour la promotion des musiques électroniques en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 278 - Subvention à l'association "Le Choeur des Polysons" (19e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 295 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Musée en Herbe" (16), pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement. - Montant : 107.500 euros.

2008, DAC 302 - Subvention à Paris ciné SARL (10e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 307 - Signature d'un deuxième avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Friches Théâtre Urbain" (17e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DAC 310 - Signature avec l'association "Le Concert spirituel" (1er) d'une convention annuelle d'objectifs pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.000 euros.

2008, DAC 313 - Subvention à l'association "Fahrenheit 451" pour le spectacle Don Quichotte présenté au Vingtième Théâtre (20e) du 3 septembre au 26 octobre 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 321 - Subvention à l'association "Théâtre A" pour le spectacle "Brouillages" présenté au centre culturel Confluences (20e) en 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 341 - Subvention à l'association "Les Complices de Nina" (94260 Fresnes). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 343 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (18e) pour l'attribution d'une subvention et signature d'une convention d'occupation. - Montant : 182.500 euros.

2008, DAC 346 - Signature d'une convention avec l'association "Musique et Danse XXe" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, DAC 348 - Subvention à l'association "L'Autre Livre, Association Internationale d'Editeurs Indépendants" (4e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 358 - Subvention à l'association "Trinité Média Communication" (9e) pour la célébration du centenaire de la naissance d'Olivier Messiaen, en 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 390 - Subvention à l'association "ACP - La manufacture Chanson" (20e). - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 396 - Signature d'une convention avec l'association "Les Trois Ourses" pour l'attribution d'une subvention. (11e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 410 - Subvention à l'association "BCDV Théâtre" pour le spectacle "Perthus" présenté au Théâtre du Rond-Point (8e) en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 411 - Subvention à l'association "La Maison des illustrateurs" (13e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 412 - Subvention à l'association "Théâtre et Territoires associés" pour le spectacle "Le baiser de la matrice, Proust lu" présenté au Théâtre Paris-Villette dans le cadre du projet x-réseau (19e) en 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 415 - Subvention à l'association "Pro Musicis" (16e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 417 - Subvention à l'association "Collège international de Philosophie" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 422 - Subvention de fonctionnement à l'association "Star, Science Technologie Art Recherche" (10e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 425 - Subvention à la SARL Instant Pluriel (9e) pour un projet de saison musicale au théâtre des Bouffes du Nord. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 427 - Subvention à l'association "La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse" (14e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 448 - Subvention à l'association "Salon d'Automne" (8e). - Montant : 4.900 euros.

2008, DAC 462 - Subvention à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Écriture dans le 14e - APLE 14. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 465 - Subvention à l'association "Les Amis de Francisque Poulbot" (18e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DAC 466 - Subvention à l'association "Toiles & Toiles" (2e). - Montant : 3.300 euros.

2008, DAC 476 - Subvention à l'association "Le Palais Royal" (16e) pour l'organisation de ses activités musicales en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 486 - Subvention à l'association "Musique en Sorbonne-Choeur et orchestre de l'Université Paris-Sorbonne" (18e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 501 - Subvention à l'association "Le M.U.R. Modulable Urbain Réactif" (11e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 502 - Subvention à l'association "Les Concerts Romantiques" (93260 Les Lilas) pour l'organisation du festival "Les journées romantiques" en 2008. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 541 - Subvention à l'association "Bibliothèques sans Frontières (Librairies without Borders)". - Montant : 1.000 euros.

2008, SG 18 - Signature d'une convention avec l'association "Cinéma Indépendants Parisiens" relative à l'attribution d'une subvention afin qu'elle puisse développer ses actions d'éducation au cinéma et en particulier le dispositif scolaire "Collège au cinéma". - Montant : 101.000 euros.

2008, SG 66 - Signature d'une convention avec l'association "Forum des Images" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant: 2.750.500 euros.

2008, SG 115 - Signature d'une convention avec l'Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE) (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2008, SG 116 - Signature d'une convention avec l'association "Les Toiles Enchantées" relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2008, SG 117 - Signature d'une convention avec l'association "Festival Européen de Télévision" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 148 - Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" (1er) pour l'attribution d'une subvention afin d'organiser la 8e édition de l'opération "Cinéma au clair de lune" qui a eu lieu en août 2008. - Montant : 87.000 euros.

2008, SG 160 - Signature d'un avenant à la convention triennale passée avec le "Centre National de la Cinématographie" (C.N.C.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (D.R.A.C.) pour le soutien à la production de court-métrages.

2008, SG 163 - Signature d'un avenant n° 1 sans incidence financière au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la restructuration du Forum des Images et à la création de la Bibliothèque du Cinéma François Truffaut (1er).

2008, SG 166 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 7 - Cloisons Faux Plafonds conclu par la SEM "PariSeine" relatif à la restructuration du Forum des Images et à la création de la Bibliothèque du Cinéma François Truffaut, sis dans la grande galerie du Forum des Halles (1er).

2008, DAC 459 - Sollicitation, auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles - de l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement régional de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DAC 377 - Subvention à l'Association de Recherche d'Archéologie Théâtrale (13e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 18.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2008, DAC 426 - Subvention à l'association "Demi-Pause" (20e). - Montant : 2.500 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DAC 191 - Signature d'une convention avec l'association "Slam Productions" (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à la réalisation de travaux dans ses locaux et d'une subvention au titre de ses actions dans le domaine du Slam. - Montant total : 22.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

2008, DAC 120 - SGRI 15 - Signature d'un avenant à la convention triennale d'objectifs 2007-2009 signée avec l'association "Les Métamorphoses singulières" (9e) pour l'attribution d'une subvention au Grand Parquet (18e). - Montant : 65.500 euros.

M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DASCO 85 - Signature d'une convention avec l'association "Une Radio Etudiante à Paris !" (3e) pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux - Montant : 40.000 euros.

2008, DASCO 86 - Signature d'une convention avec l'association "Animafac" pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux. - Montant : 80.000 euros.

2008, DASCO 87 - Signature d'une convention avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux - Montant : 60.000 euros.

2008, DASCO 144 - Subvention à l'association "La Confédération Etudiante" - Montant : 9 700 euros.

2008, DASCO 145 - Subventions à cinq associations étudiantes pour soutenir leurs projets - Montant total : 24.000 euros.

2008, DASCO 147 - Subvention à l'association étudiante "Babel International" - Montant : 20.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2008, DU 170 - Convention de servitudes concernant l'emprise du gymnase dans la ZAC "Pajol" (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2008, DU 172 - DLH 293 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert, ou négocié relatif à un marché de prestations de services ayant pour objet de confier à un prestataire une mission d'assistance technique dans la gestion des procédures d'expropriation menées par la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Yves MANO, rapporteurs.

2008, DJS 253 - Subvention à l'"Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) en Ile-de-France" (95) pour une action dans le 20e arrondissement. - Montant : 2.500 euros.

2008, DJS 373 - Subvention à l'association "Compagnie Graines de Soleil" (18e) pour son projet "Le scolaire soutenu par l'artistique". - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 374 - Subvention à l'association "Belleville en vue(s)" (20e) pour son projet "Belleville Cinéma". - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 381 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Vercingétorix, 181-183 rue Vercingétorix (14e), conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite "loi Sapin", codifiée au CGCT dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, SG 77 - Subvention à l'association "Foyer Jorbalan". - Montant : 22.000 euros.

2008, SG 82 - Subvention à l'association "Compagnie Confidences" (13e). - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 100 - Subvention à l'association "Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes" (19e) pour son action de lutte contre les violences faites aux femmes. - Montant : 10.000 euros.

2008, SG 130 - Subvention à l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 131 - Subvention à l'Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat pour une campagne de sensibilisation des métiers du bâtiment auprès des femmes. - Montant : 4.000 euros.

2008, SG 138 - Subvention à l'association "Mouvement Ni Putes, Ni Soumises" pour ses actions de lutte contre les violences faites aux femmes (20e). - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 141 - Subvention à l'association "Groupement pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles" pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision (20e). - Montant : 10.000 euros.

2008, SG 147 - Subvention à l'association "Mouvement Français pour le Planning Familial" (11e) pour l'organisation d'un colloque européen sur le droit à l'avortement. - Montant : 10.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2008, DASES 104 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'institut Pasteur pour l'attribution d'une subvention à l'équipe de recherche médicale dirigée par Philippe Bouso, lauréat 2005. - Annuité 2008. - Montant : 65.625 euros.

2008, DASES 105 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'INSERM (A.D.R. Paris VI) (11e) pour l'attribution d'une subvention à l'équipe de recherche médicale dirigée par Pierre Chauvin, lauréat 2005. - Annuité 2008. - Montant : 65.625 euros.

2008, DASES 106 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec le C.N.R.S. (Délégation Paris A) pour une subvention à l'équipe de recherche médicale dirigée par Florence Niedergang, lauréate 2005. - Annuité 2008. - Montant : 65.625 euros.

2008, DASES 107 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention avec le CNRS (Délégation Paris B) pour une subvention à l'équipe de recherche médicale dirigée par Térance Strick, lauréat 2005. - Annuité 2008. - Montant : 65.625 euros.

2008, DASES 129 - Indemnisation d'un tiers en réparation de dommages causés lors d'une intervention du Service Municipal d'actions de Salubrité et d'Hygiène. - Montant : 944,02 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008, DASES 113 - SGRI 57 - Signature d'une convention avec l'association "Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines" - URACA (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.326 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DVD 78 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de marchés de fournitures pour l'acquisition de bordures, bordurettes, bornes et couronnement en granit.

2008, DVD 175 - Approbation du principe et des modalités de réalisation d'une mission d'assistance au Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris pour le prélèvement de liants hydrauliques en France Métropolitaine.

2008, DVD 137 - Signature de l'arrêté modifiant l'arrêté voirie du 31 décembre 2007, concernant la fixation des redevances pour certaines occupations de la voie publique à Paris et fixant la création d'un tarif nouveau.

2008, DVD 174 - Signature d'une convention de recherche et de développement partagés avec l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) relative à une étude des remblais urbains parisiens.

2008, DVD 184 - Signature d'un contrat de transaction valant solde de tout compte relatif au marché de travaux de signalisation lumineuse tricolore, de panneaux à messages variables et de caméras dans le cadre du Tramway Maréchaux Sud dont le titulaire est le groupement Satelec/Forclum Ile-de-France (mandataire SATELEC).

2008, DVD 198 - Signature d'un contrat de transaction valant solde de tout compte du marché de travaux d'éclairage public dans le cadre du Tramway Maréchaux Sud dont le titulaire est le groupement Forclum Ile-de-France/Satelec dont le mandataire est la société Forclum Ile-de-France.

2008, DVD 186 - Signature d'un contrat de vente de boîtiers en acier et sous-ensembles d'horodateurs en vue de leur recyclage.

2008, DVD 204 - Attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre conception et réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de la construction d'un atelier-garage du tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e). - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer le marché correspondant.

2008, DVD 215 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008, DPE 75 - DF 71 - Budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2008.

2008, DPE 76 - DF 72 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour 2008.

2008, DPE 65 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'entretien, la réparation et les améliorations localisées des ouvrages d'assainissement dans les 7e, 14e et 15e arrondissements.

2008, DPE 69 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la maintenance des installations électriques industrielles d'exploitation et des locaux du Service technique de l'eau et de l'assainissement.

2008, DPE 71 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et versement de la cotisation 2008.

2008, DVD 199 - Signature avec l'Agence Seine Normandie d'une convention d'aide financière au programme d'investissement 2008, (travaux de sécurité du Canal de l'Ourcq).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2008, DVD 99 - Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'Association Exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis relative à l'étude de valorisation du canal de l'Ourcq dans les champs de loisirs et du tourisme.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2008, DLH 82 - Location par bail emphytéotique à la SEMI-DEP de l'immeuble communal 5-9, rue du Capitaine Marchal (20e).

2008, DLH 106 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "L'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 82.000 euros.

2008, DLH 132 - Participation au financement d'une opération d'acquisition-réhabilitation par la RIVP comportant 3 logements PLA-I, 2 logements PLS et un local d'activités à réaliser 38, rue Nationale (13e).

2008, DLH 199 - Participation au financement d'une opération d'acquisition-réhabilitation par la RIVP de 8 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 33-33 bis, rue du Moulin Vert (14e). - Garanties accordées aux prêts PLUS, PLA-I, PLA-I foncier et bancaire à contracter en vue de son financement.

2008, DLH 157 - Garantie d'emprunts complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction de 7 logements PLA-I situés 19, rue Affre (18e).

2008, DLH 176 - Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par la SIEMP des locaux d'activités prévus dans le programme d'acquisition-réhabilitation de 26 PLA-I et 1 PLS dans 11 immeubles en copropriété dans les 1er, 3e, 11e, 13e, 15e et 20e arrondissements.

2008, DLH 185 - Garantie d'emprunts complémentaires de la Ville de Paris pour la réalisation par la "Sageco" des programmes d'acquisition-réhabilitation de 9 logements PLA-I situés 87, rue de Maubeuge et de 6 logements PLS situés 36, rue de l'Aqueduc (10e).

2008, DLH 192 - Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par la Sageco d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local commercial situé 30, rue Custine (18e).

2008, DLH 195 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier situé 22-24, place Denfert Rochereau - 1, rue de Grancey (14e).

2008, DLH 146 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme de construction, comportant 3 logements PLA-I ANRU et 25 logements PLUS situé 24, rue Picpus (12e).

2008, DLH 171 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI-I situés 280, avenue Daumesnil (12e).

2008, DLH 177 - Réalisation par "France Habitation" d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS situé 16, rue de La Réunion (20e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 200 - Réalisation par "Paris-Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 15 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e, 16e, 17e et 19e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 210 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "149 Château des Rentiers", 139-149, rue du Château des Rentiers (13e).

2008, DU 36 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de logements sociaux sur la parcelle située 135, rue de Pelleport - 13, rue des Pavillons (20e).

2008, DU 174 - Cession des lots communaux dépendant de l'immeuble situé 41, rue Falguière (15e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, DASCO 98 - Dotations aux écoles supérieures d'arts appliqués de la Ville de Paris pour 2009 - Montant total : 1.717.900 euros.

2008, DASCO 156 - DDEE 165 - Signature d'une convention avec la Fondation "Voir et Entendre" pour l'attribution d'une subvention - Montant : 120.000 euros.

2008, DASCO 170 - Dotation à l'E.S.A.A. Boule (12e) pour des travaux de déménagement de la cabine de peinture et le raccordement des machines à bois. - Montant : 22.956 euros.

2008, DDEE 183 - Signature des conventions pluriannuelles de partenariat ou leurs avenants 2008, entre la Ville et la Fédération des centres sociaux de Paris ainsi qu'avec les 9 centres sociaux animant des Espaces Publics Numériques prévoyant l'attribution de subventions de fonctionnement. - Montant total : 573.000 euros.

2008, DDEE 184 - Signature de la convention pluriannuelle 2008-2010 de partenariat entre la Ville et l'association AGECA animant un Espace Public Numérique dans le 11e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 50.000 euros.

2008, DDEE 186 - Signature d'une convention pluriannuelle de partenariat 2008-2010 entre la Ville et la Fondation Garches animant un Espace Public Numérique dans le 13e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subventions de fonctionnement. - Montant : 75.000 euros.

2008, DDEE 187 - Signature d'une convention pluriannuelle 2008-2010 de partenariat entre la Ville et l'association LOREM animant un Espace Public Numérique dans le 14e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 35.000 euros.

2008, DDEE 188 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2008-2010 signée avec l'association Microlithe animant un Espace Public Numérique (EPN) dans le 20e prévoyant l'attribution d'une subvention à cette association. - Montant : 42.000 euros.

2008, DDEE 191 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2008-2010 entre la Ville et l'association ASTS animant un Espace Public Numérique dans le 13e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2008, DDEE 207 - Signature de conventions pluriannuelle 2008-2010 avec les associations animant les Espaces Publics Numériques ASTS pour l'EPN de la Tour du Pin (20e) et Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'EPN Famille (20e) prévoyant l'attribution de subventions à ces associations. - Montant total : 90.000 euros.

2008, DPA 255 - Avenant n° 2 au marché de travaux signé avec la société SPIE Ile de France-Nord Ouest, relatif à la détection incendie dans les locaux à risques de la Sorbonne (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DAJ 22 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 23 septembre et 7 octobre 2008.

2008, DGIC 14 - Lancement d'une consultation sur appel d'offres ouvert pour le transfert exceptionnel des missions du 3975 et la réalisation de campagnes d'appels.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 13 - Signature d'une convention avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Les Enfants d'Abord" (19e). - Montant: 104.402 euros.

2008, DFPE 14 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil rue Fromentin (9e). - Montant : 328.321 euros.

2008, DFPE 21 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Le Toboggan" (15e). - Montant: 120.659 euros.

2008, DFPE 22 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Les Lutins de la Plaine" (15e). - Montant: 142.391 euros.

2008, DFPE 23 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "La Souris Verte" (15e). - Montant: 117.502 euros.

2008, DFPE 25 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Champerret" (17e). Montant: 115.089 euros.

2008, DFPE 27 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "1, 2, 3 Soleil" (18e). - Montant : 46.705 euros.

2008, DFPE 29 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Coccinelle" (20e). - Montant : 62.297 euros.

2008, DFPE 30 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Vivre au Jardin" (20e). - Montant : 142.495 euros.

2008, DFPE 31 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Crescendo" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Fontarabie" (20e). - Montant : 155.262 euros.

2008, DFPE 32 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Belleville" (20e). - Montant : 144.885 euros.

2008, DFPE 35 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Saint Roch" (1er). - Montant : 110.020 euros.

2008, DFPE 169 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Maison des Bout'Chou" pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation des cours mitoyennes de deux crèches collectives (14e). - Montant : 28.413 euros.

2008, DFPE 175 - Signature d'une convention passée avec l'association "Gan Yaël Crèche et Jardin d'enfants" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la rénovation de la salle d'hygiène de la crèche collective "Gan Yaël" située 29 bis, rue de Thionville (19e). - Montant : 20.354 euros.

2008, DFPE 261 - Signature d'une convention avec le "Centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) La Goutte de Lait Saint Léon" pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de locaux situés 14-16, rue Edgar Faure (15e) en vue du transfert de sa halte-garderie située 11 bis, place du Cardinal Amette (15e). - Montant : 91.043 euros.

2008, DFPE 293 - Signature d'un contrat de transaction relatif au surcoût occasionné par le retard de livraison des locaux de la crèche collective située 5, place des Petits Pères (2e) avec la société La Maison Bleue.

2008, DFPE 294 - Signature d'un contrat de transaction relatif à la prise en charge des frais occasionnés par le départ en retraite d'un agent de la crèche collective située 9, rue Affre (18e) avec la société People and Baby. - Montant : 5.500 euros.

2008, DPA 179 - Approbation du principe de construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 38, rue Liancourt (14e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2008, DPA 185 - Approbation du principe de construction d'une crèche collective 66 places et d'une halte-garderie 30 places 53-61 bis, rue Saint-Blaise (20e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre.

2008, DPA 233 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux relatif à la poursuite de la création d'une crèche collective de 40 berceaux, 15-17, rue Pierre Picard (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, DPP 8 - Signature d'une convention avec l'association "Fonds social juif unifié" (FSJU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

2008, DPP 19 - Subvention à l'association "Réseau 2000" dans le cadre du programme Ville Vie Vacances 2008, et signature de la convention correspondante. - Montant total : 4.500 euros.

2008, PP 85 - Individualisation d'une autorisation de programme de 842.000 euros TTC pour la réalisation des travaux de restauration des façades sur rue et sur cour du bâtiment principal et de l'annexe, réfection des portes de remise, des menuiseries, création d'une ventilation pour le centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris 2, place de Bitche (19e). - Signature des marchés correspondants.

2008, PP 86 - Signature des avenants n° 1 aux marchés de travaux relatifs aux travaux de rénovation de la chaufferie, des réseaux de chauffage, d'eau froide et d'eau chaude sanitaire du centre de secours Port Royal 55, boulevard du Port Royal (13e).

2008, PP 87 - Approbation du principe du marché de maintenance des portes de remises, barrières, portails et portes de garages des centres de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2008, PP 88 - Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police.

2008, PP 90 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2008, PP 91 - Signature d'une convention de groupement de commandes avec l'État, Préfecture de police, service déconcentré du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, relative au nettoyage des équipements de ventilation des bâtiments de la Préfecture de police.

2008, PP 92 - Signature des marchés pour les travaux d'office tous corps d'état destinés à la réalisation de mesures de sécurité dans tous types d'immeubles et de salubrité dans les hôtels prescrites par le Préfet de police (lots 2 et 3).

2008, PP 93 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la SARL CPCI Delbost & Metz relatif à la rénovation des installations de chauffage et de ventilation de l'immeuble Ursins-Chanoinesse situé 11, rue des Ursins (4e). - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 42.000 euros pour ladite opération.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2008, DU-DF 59 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé 55, rue de Lyon (12e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2008, SGRI 26 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Aide Médicale Internationale" - AMI (93500 Pantin) pour l'attribution d'une subvention pour son programme de lutte contre le VIH/sida dans la province du Sud Kivu, en République Démocratique du Congo. - Montant : 150.000 euros.

2008, SGRI 46 - Subvention au "Centre de recherche et d'information pour le développement" (CRID), 14, passage Dubail (10e), pour l'édition 2008, de la "Semaine de la Solidarité Internationale". - Montant : 10.000 euros.

2008, SGRI 61 - Subvention à l'association "Coordination Sud", 14, passage Dubail (10e), pour l'organisation de la rencontre "Regards du monde sur l'Europe", programmée dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. - Montant : 10.000 euros.

2008, SGRI 72 - Signature d'une convention avec la "Fédération Internationale des Comités Ingrid Bétancourt pour la libération des otages en Colombie" - FICIB (78690 Les Essarts le Roi) pour l'attribution d'une subvention pour son projet de concert rassemblement "Libertad y Paz" le 20 juillet 2008, sur l'Esplanade du Trocadéro. - Montant : 105.000 euros.

2008, SGRI 73 - Subvention à l'association "Bibliothèques sans Frontières" (6e). - Montant : 20.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2008, DPVI 41 - Subventions à 15 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur les quartiers "Goutte-d'Or", "Porte Montmartre - Porte Clignancourt" et "La Chapelle - Porte d'Aubervilliers" (18e).

2008, DPVI 42 - Subventions à 10 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur les quartiers sud du 13e arrondissement et "Porte de Vanves" (14e). - Montant : 14.500 euros.

2008, DPVI 44 - Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier "Porte Clichy - Porte de Saint-Ouen" (17e). - Montant total : 12.000 euros.

2008, DPVI 46 - Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier "Saint-Blaise" (20e). - Montant total : 22.000 euros.

2008, DPVI 48 - Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier "Belleville Amandiers" (20e). - Montant total : 33.000 euros.

2008, DPVI 49 - Subventions à 7 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Flandre du 19e.

2008, DPVI 54 - Subvention d'investissement à l'association "Atelier d'Architecture Autogérée" implantée dans le quartier "Saint-Blaise" (20e). - Montant : 14.674 euros.

2008, DPVI 57 - Subvention d'investissement à l'association "Les Enfants de la Goutte-d'Or" implantée dans le quartier de la "Goutte-d'Or" (18e). - Montant : 11.000 euros.

2008, DPVI 58 - Subvention d'investissement à l'association "Atelier Musical des 3 Tambours" implantée dans le quartier de la "Goutte-d'Or" (18e). - Montant : 44.300 euros.

2008, DPVI 59 - Subvention d'investissement au Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens implanté sur le quartier "Belleville" (20e). - Montant : 37.327 euros.

2008, DPVI 52 - Subvention à l'association "Ca se visite" située 1, rue Robert-Houdin (11e) pour la réalisation d'un projet de tourisme urbain. - Montant : 8.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2008, DPVI 47 - DAC 441 - Subventions à l'association Permis de Vivre la Ville au titre de la Politique de la ville pour les projets intitulés "démarche participative volet politique ville", "démarche participative volet jeunesse", "démarche participative volet culture". - Montant total : 11.500 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, DFPE 307 - Subvention à l'association "Latitude Sport et Culture", 8, rue Gaston Pinot (19e) destinée à financer une ludothèque. - Montant : 4.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DASES 99 - Subventions à la Maison des Anciens de la 2e D.B (14e). - Montant total : 13.000 euros.

2008, DASES 101 - Subvention à l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs Amis. - Montant : 900 euros.

2008, DASES 108 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 8e arrondissement. - Montant : 1.100 euros.

2008, DASES 109 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie - FNACA Comité du 6e arrondissement. - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 110 - Subvention à l'Association d'entraide des anciens combattants de l'armée polonaise de l'intérieur "AK". - Montant : 4.000 euros.

2008, DASES 111 - Subvention au "Comité Harkis et Vérité" (13e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 61 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak et Mélinée Manouchian 11, rue de Plaisance (14e).

2008, DAC 299 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Leymarie, 16, rue du Cloître Notre-Dame (4e).

2008, DAC 300 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernand Braudel, 59, rue Brillat Savarin (13e).

2008, DAC 429 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Goldberg, 37, rue de Meaux (19e).

2008, DAC 152 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Mémorial de la Shoah" (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

2008, DAC 284 - Signature d'une convention avec la "Fondation de la Résistance" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2008, DJS 32 - Signature d'une convention avec l'association "l'Office du Mouvement Sportif du 18e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 18.000 euros.

2008, DJS 54 - Subvention à la Fondation Nationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris (14e). - Montant : 317.352 euros.

2008, DJS 60 - Subventions à dix-huit associations parisiennes. - Montant total : 32.300 euros.

2008, DJS 107 - Signature d'une convention avec l'association "Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2008, DJS 115 - Signature d'une convention avec l'association "Paris 13 Tennis de Table" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DJS 117 - Signature d'une convention avec l'association "La Domrémy Basket 13" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.000 euros.

2008, DJS 128 - Signature d'une convention avec l'association "Nicolaïte de Chaillot" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, DJS 130 - Signature d'une convention avec l'association "Championnet Sports" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 76.225 euros.

2008, DJS 208 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Volley-Ball (Choisy-le-Roi) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DJS 219 - Subvention à la Fédération Française de Basket-Ball pour l'organisation de l'Open féminin. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 220 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Football Club" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 912.250 euros.

2008, DJS 230 - Signature d'une convention avec l'association Centre de Formation de Football de Paris (1er) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 65.000 euros.

2008, DJS 297 - Subventions à 11 associations du 13e arrondissement. - Montant total : 23.100 euros.

2008, DJS 302 - Subventions à 16 associations du 18e arrondissement. - Montant total : 25.850 euros.

2008, DJS 361 - Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DJS 377 - Subvention à l'association "Ludaqua". - Montant : 800 euros.

2008, DJS 393 - Signature d'un avenant n° 1 au lot n° 6 du marché de travaux passé avec la société Décathlon Prode pour la pose de matériels sportifs lourds et fourniture de petits matériels sportifs destinés à divers établissements de la Ville de Paris.

2008, DJS 438 - Signature de l'avenant n° 2 au marché (lot 3) relatif à la création d'un espace spécifique de glisse urbaine au stade des Fillettes (18e), suite au changement de dénomination de la société attributaire du marché.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris de connaissance de la communication suivante :

2008, DEVE 82 - Communication de M. le Maire de Paris relative aux 16 arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QOC 2008-148 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'entretien des grilles des arbres.

Libellé de la question :

"A Paris, les grilles des arbres servent souvent malheureusement de "poubelles", en y regardant de près, on y découvre petits papiers, des mégots de cigarettes... qui obstruent complètement ces grilles.

Afin d'améliorer le cadre de vie de tous, et donc l'image de notre capitale, les services de la Ville devaient étudier de nouveaux moyens spécifiques d'entretien.

Aussi, Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris, le résultat de ces études et si de nouveaux moyens sont employés par la Ville dans ce domaine."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-149 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'application du "Plan climat".

Libellé de la question :

"Adopté par le Conseil de Paris, en octobre 2007, le Plan Climat de Paris, est un engagement fort de notre Ville, auquel ont été associés différents acteurs économiques et étatiques.

Il est nécessaire que ce plan s'applique notamment à la tenue des chantiers.

La gare Saint-Lazare, première gare européenne pour les liaisons de banlieue, qui absorbe le tiers du trafic francilien de la S.N.C.F. est en travaux, et cela jusqu'en 2011-2012 et peut-être plus...

Ce titanesque chantier, comme celui qui s'est terminé à la gare de l'Est, génère un nombre colossale de M3 de matériaux.

Afin d'appliquer un des points du Plan Climat concernant le transport de marchandises, Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris, la mise en place de l'enlèvement des gravats et la livraison des matériels de construction soit par voie ferroviaire, soit par voie fluviale selon les cas.

Dans cette perspective Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris ce qu'il en est pour le chantier de la gare Saint-Lazare."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-150 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur la gestion des enlèvements de voitures.

Libellé de la question :

"Chaque jour, on constate que certains arrondissements, certains lieux sont plus "sollicités" que d'autres en matière d'enlèvement et que la ronde des voitures fourrières, qui appartient à des sociétés privées, s'accélère.

Aussi, Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent connaître la gestion des demandes d'enlèvement de véhicules, à savoir qui en a véritablement la responsabilité ? Et si des statistiques sont tenues, peut-on connaître les chiffres par quartier et la moyenne pour Paris."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La responsabilité de la décision d'enlèvement d'un véhicule pour stationnement gênant ou dangereux incombe exclusivement à la puissance publique, et en aucun cas à des agents privés.

La demande d'enlèvement ne peut être effectuée que par un agent de la Préfecture habilité au titre du code de procédure pénale et agissant sous le contrôle d'un officier de police judiciaire.

Seules les opérations matérielles d'enlèvement, qui appliquent ces décisions, sont réalisées par des sociétés privées intervenant dans le cadre d'un marché pour le compte de l'autorité publique. Ce faisant, elles agissent sous l'autorité et le contrôle de la Direction de la Police urbaine de proximité.

Le processus de gestion des demandes d'enlèvements est le suivant : après la verbalisation des véhicules en stationnement illicite par les services de police locaux, les chauffeurs des sociétés sont missionnés pour chaque enlèvement par la salle d'information et de commandement de cette même direction.

1) Le choix des secteurs d'enlèvement est donc l'œuvre des services de police, en fonction de leurs impératifs opérationnels en vue d'assurer le respect du Code de la route et des règles de stationnement, la fluidité de la circulation routière et le libre accès des véhicules de secours en cas de sinistre.

Les services administratifs et opérationnels de la Préfecture de police en charge du contrôle des règles du stationnement et de conduite des enlèvements cherchent à mettre en œuvre une action durable, ciblée dans l'espace sur les endroits les plus problématiques tout en s'efforçant de garantir équité et homogénéité de l'application de ces règles à travers l'espace parisien.

L'application des règlements de sécurité incendie soulève parfois une certaine incompréhension, mais les sinistres qui surviennent régulièrement et qui, en premier lieu la nuit, sont susceptibles d'avoir des conséquences dramatiques, justifient la préservation des cheminements.

Dans l'intérêt des Parisiens, il convient impérativement de veiller à maintenir le plus réduit possible les délais moyens d'intervention urgente, actuellement compris entre 6 et 8 minutes. La vie d'une personne victime d'un infarctus du myocarde, l'arrestation d'un criminel ou la préservation de l'intégrité physique d'une personne faisant l'objet d'une agression tiennent souvent à quelques minutes en termes de rapidité d'intervention.

Connaissant bien les problématiques de stationnement dans leur arrondissement, les policiers verbalisateurs et prescripteurs d'enlèvement s'efforcent d'agir avec discernement.

2) Les opérations matérielles doivent respecter fidèlement les demandes d'enlèvement.

Il existe de longue date un premier écart significatif entre le taux d'enlèvement demandé et le taux d'enlèvement effectivement réalisé, ne serait-ce que parce un nombre important d'automobilistes reprend possession de son véhicule - verbalisé - avant l'intervention de l'enlèvement.

Il est évident que le moment de la journée et le motif de stationnement (pour faire des courses, pour se rendre au spectacle, à titre résidentiel) peut influencer sur le taux d'exécution. Ainsi, les personnes se garant pour des durées brèves ont-ils plus fréquemment l'occasion de reprendre leur véhicule après verbalisation mais avant enlèvement que les personnes ayant stationné leur véhicule pour la nuit. C'est aussi un facteur de variabilité.

Le taux de réalisation des enlèvements (ratio demandes d'enlèvement/enlèvements réalisés) est, depuis le début 2008, de 31,8 % en moyenne sur l'ensemble de Paris et varie de la façon suivante selon les parcs de préfourrière :

- 40,8 % pour le parc de Pouchet (9e, 17e et 18e) ;
- 39,2 % pour le parc de Pantin (10e nord, 19e et 20e) ;
- 32,5 % pour le parc de Foch (7e, 8e et 16e sud) ;
- 31,7 % pour le parc des Halles (1er, 2e, 4e et 10e sud) ;
- 23,8 % pour le parc de Balard (6e, 14e, 15e, 16e nord) ;
- 24,5 % pour le parc de Bercy (5e, 11e, 12e et 13e).

Les résultats insuffisants et plus faibles qu'ailleurs sur Bercy et Balard en 2008 s'expliquent par les difficultés de fonctionnement de la société prestataire du marché dans ce secteur. Elles pèsent sur le taux de réalisation et devraient pouvoir être résolues à l'occasion du renouvellement du marché, en cours d'attribution.

Il convient en outre de souligner la modération et le discernement des opérations menées de nuit. Ainsi, depuis le début de l'année, le nombre d'enlèvements nocturnes moyens s'établit à peine à 150 véhicules pour l'ensemble de la Capitale.

Le maintien d'écarts limités est un objectif des services de la Préfecture de police afin de maintenir une équité territoriale des enlèvements, indispensable à leur compréhension par la population parisienne.

Il est à noter que le cahier des charges du futur marché qui entrera en vigueur à compter de décembre prochain intégrera des mesures visant à rééquilibrer l'efficacité des enlèvements dans les différents secteurs de la Capitale : pénalité financière à l'encontre du prestataire n'atteignant pas un seuil minimal, rémunération différenciée selon la distance parcourue pour le convoyage vers la fourrière, afin de faire disparaître toute tentation pour les prestataires d'enlèvement "d'aller d'abord au plus près".

(Voir tableaux en annexe n° 1).

QOC 2008-151 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux "volontaires" du "Plan climat".

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a adopté le 1er octobre 2007 un plan parisien de lutte contre les gaz à effet de serre émis par l'activité de la Capitale : le Plan Climat de Paris. Il s'agit d'un engagement sur une démarche de "facteur 4" qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du territoire parisien de 75 % en 2050 par rapport à 2004.

Ses objectifs sur le territoire parisien sont les suivants : - 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, - 25 % de réduction énergétique des consommations du territoire, - 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Il est prévu dans le cadre du Plan Climat la mise en oeuvre d'instances de suivi, et notamment de diverses réunions de concertation : avec les maires d'arrondissement, les sociétés d'économie mixtes, le Conseil des résidents non communautaires, le Conseil de la jeunesse, mais aussi les associations et les volontaires du climat.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir ce que l'Exécutif parisien entend par "Volontaires du climat", sur quels critères ces derniers seront désignés et quelle sera leur mission ? "

Réponse non parvenue.

QOC 2008-152 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au plan de rénovation des ascenseurs de l'O.P.A.C.

Libellé de la question :

"Le jeudi 19 juin 2008, dans la soirée, un jeune adolescent de 14 ans a trouvé la mort dans un ascenseur d'un immeuble situé 6, square de l'Aveyron dans le 17e arrondissement. Au delà du drame humain et du respect de la famille endeuillée, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de tirer les conséquences d'un tel accident et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que cela ne se reproduise pas.

Il est donc urgent que soit accéléré le plan de rénovation des ascenseurs, mené actuellement par l'O.P.A.C., visant notamment à installer des protections extérieures aux cages.

En attendant que ce plan soit totalement réalisé, Brigitte KUSTER, maire du 17e a demandé que des mesures de protections plus légères et provisoires soient envisagées dans les ascenseurs qui n'ont pas encore été mis aux normes, et qu'une information à l'attention des habitants, notamment des enfants, leur indiquant les mesures de précaution et le calendrier des travaux à venir, soit mise en place dans les meilleurs délais. Elle a, par courrier du 23 juin 2008, interpellé MM. MANO et GUEULETTE à ce sujet.

Lors du Conseil d'arrondissement du 30 juin Brigitte KUSTER et les élus de la majorité municipale ont déposé un voeu dans ce sens. Malheureusement, ce voeu n'a pas été voté par l'opposition. Il a ensuite été rejeté par le Maire de Paris.

A l'heure actuelle, nous n'avons aucun retour des mesures prises par la Mairie de Paris et l'O.P.A.C.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir où en est le plan de rénovation des ascenseurs de l'O.P.A.C., et quelles mesures la Ville de Paris a prises pour que la situation s'améliore au plus vite, et que ne se reproduise pas de nouveaux accidents."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-153 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'impact énergétique des tours de logements de 50 mètres de hauteur.

Libellé de la question :

"Lors du Conseil de Paris du 8 juillet dernier, une délibération relative au lancement d'un processus d'étude, de débat et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne a été adoptée par l'Exécutif parisien.

Elle prévoit notamment la réalisation d'immeubles à usage de logements jusqu'à 50 mètres sur la couronne et ses abords, et notamment sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dans le 17e arrondissement.

Ces immeubles de 15 étages à destination d'habitation auront sans nul doute un impact énergétique non négligeable, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan Climat adopté par le Conseil de Paris le 1er octobre 2007.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quel est l'impact des tours de logements de 50 mètres en matière énergétique, et quelles mesures la Ville de Paris entend-elle prendre pour que soient respectés les engagements et objectifs du Plan Climat ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-154 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état des lieux de "l'Agenda 21".

Libellé de la question :

"L'Agenda 21 a pour objectif d'inscrire une collectivité, une institution, un territoire dans une démarche de développement durable. En 2006 cette démarche a été mise en place à Paris. En 2007, la première phase de l'Agenda 21 a été réalisée : l'élaboration d'un état des lieux du territoire.

La Ville a déjà engagé des projets et actions, et a demandé à un groupe de six experts indépendants de les examiner. Présidé par Laurence TUBIANA, le collège des experts a défini lui-même les critères de choix des projets : positionnement stratégique, participation des citoyens, présence des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), etc.

Sur proposition des experts, la Ville a décidé de donner le label Agenda 21 à 37 des 100 présentés, comme par exemple la création de cinq éco-quartiers (Clichy-Batignolles, Boucicaut, Claude-Bernard, Pajol, Gare de Rungis).

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître l'état des lieux de l'Agenda 21, mis en place, Paris depuis 2006. Quelles actions ont déjà été mises en oeuvre ? Quelles actions restent-il à réaliser ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-155 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au calendrier de la réalisation du "Plan climat" concernant le patrimoine municipal.

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a adopté le 1er octobre 2007 un Plan parisien de lutte contre les gaz à effet de serre émis par l'activité de la capitale : le Plan Climat de Paris. Il s'agit d'un engagement sur une démarche de "facteur 4" qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du territoire parisien de 75 % en 2005 par rapport à 2004.

Ses objectifs sur le territoire parisien sont les suivants : - 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, - 25 % de réduction énergétique des consommations du territoire, - 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Ce plan est amené à être décliné dans tous les domaines : le bâti, l'énergie, l'urbanisme, les déplacements, la gestion des déchets, etc.

Concernant le patrimoine municipal, il est envisagé le diagnostic des 3.000 équipements municipaux, la mise en oeuvre d'un plan de rénovation thermique et la maîtrise de la demande en électricité.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir où est le diagnostic thermique des 3.000 équipements municipaux, quel est le calendrier de réalisation du Plan de rénovation thermique et quelles mesures sont envisagées pour maîtriser la demande en électricité ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-156 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au calendrier de réalisation du "Plan de déplacements" de l'administration dans le cadre du "Plan climat".

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a adopté le 1er octobre 2007 un Plan parisien de lutte contre les gaz à effet de serre émis par l'activité de la capitale : le Plan Climat de Paris. Il s'agit d'un engagement sur une démarche de "facteur 4" qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du territoire parisien de 75 % en 2005 par rapport à 2004.

Ses objectifs sur le territoire parisien sont les suivants : - 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, - 25 % de réduction énergétique des consommations du territoire, - 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Ce plan est amené à être décliné dans tous les domaines : l'énergie, l'urbanisme, les déplacements, la gestion des déchets, etc.

En matière de déplacements de l'administration, ce plan prévoit une réduction de la flotte automobile, l'achat de véhicules moins émissifs et hybrides, et une rationalisation des déplacements.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quel est le calendrier de réalisation du Plan de déplacements de l'administration qui doit être élaboré dans le cadre du Plan Climat ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-157 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux réalisations concrètes du "Plan Climat" sur le territoire parisien.

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a adopté le 1er octobre 2007 un Plan parisien de lutte contre les gaz à effet de serre émis par l'activité de la capitale : le Plan Climat de Paris. Il s'agit d'un engagement sur une démarche de "facteur 4" qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du territoire parisien de 75 % en 2005 par rapport à 2004.

Ses objectifs sur le territoire parisien sont les suivants : - 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, - 25 % de réduction énergétique des consommations du territoire, - 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Ce plan est amené à être décliné dans tous les domaines : l'énergie, l'urbanisme, les déplacements, la gestion des déchets, etc.

Ce plan a été adopté par le Conseil de Paris il y a tout juste un an. C'est l'occasion de dresser un bilan d'étape de ce dispositif. Pour autant, aucune information à destination des élus parisiens n'a été faite sur les mesures prises dans le cadre de ce plan par l'Exécutif parisien.

Pour cette raison, Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quelles mesures ont été prises dans le cadre du Plan Climat sur le territoire parisien et quelles avancées concrètes peuvent être recensées depuis un an ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-158 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'Agence parisienne du climat.

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a adopté le Plan Climat le 1er octobre 2007. Dans le cadre de sa mise en oeuvre, au titre des outils d'animation du territoire, il est prévu la création d'une Agence parisienne du Climat.

Plusieurs structures existantes travaillent sur des thématiques similaires proposant ainsi aux collectivités et particuliers un travail d'expertise et d'information en matière de changement climatique. C'est le cas notamment de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) qui intervient dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le changement climatique.

La création d'une nouvelle entité entraîne toujours un coût pour la collectivité. Pour cette raison, il est nécessaire de bien définir en amont ses compétences et son rôle, et d'évaluer les dépenses inhérentes au fonctionnement de cette structure. Il convient également d'envisager l'articulation de ses compétences avec celles des structures déjà existantes, à un autre niveau, telle que l'A.D.E.M.E. ou même l'ARENE.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quelles seront les missions spécifiques de l'Agence Parisienne du Climat, quels moyens humains et financiers seront mis à sa disposition et comment ses missions s'articuleront avec celles similaires des structures déjà existantes telles que l'A.D.E.M.E. ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-159 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conditions de transport des usagers de la ligne 1 et du RER A.

Libellé de la question :

"Des milliers de Parisiens empruntent, chaque jour, la ligne 1 du métro et la ligne A du RER pour se rendre à la Défense.

Or, rien n'a été fait, depuis sept ans, pour améliorer la desserte de ce quartier d'affaires européen en pleine expansion, notamment sur les conditions de transport qui continuent de se dégrader.

Aussi, Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris, qu'en concertation avec le S.T.I.F., soient mises à l'étude toutes les solutions nécessaires à l'amélioration du transport des usagers afin qu'ils puissent se rendre sur leur lieu de travail avec le minimum de dignité qu'ils sont en droit d'attendre des transports publics."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-160 Question de MM. Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'amélioration de la circulation de la porte d'Asnières (17e).

Libellé de la question :

"Déjà lors de la précédente mandature rien n'a été fait pour améliorer la circulation Porte d'Asnières qui est pourtant un des points les plus noirs du 17e arrondissement.

Des problèmes de circulation perdurent et sont appelés à devenir de plus en plus importants avec les travaux de la Z.A.C. "Clichy - Batignolles", contribuant ainsi à dégrader encore plus la qualité de vie des habitants de ce secteur.

Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de faire enfin procéder à l'étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une bretelle d'accès au périphérique extérieur à partir de la Porte de Clichy. Cette solution est plébiscitée par la population. Elle aurait l'immense avantage de désengorger la Porte d'Asnières, mais a jusqu'à ce jour toujours été refusée pour des raisons idéologiques."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-161 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution de l'endettement de la Ville de Paris au regard de la conjoncture actuelle.

Libellé de la question :

"La crise financière actuelle, qui a débuté aux Etats-Unis, s'étend désormais en Europe. DEXIA, première banque des collectivités locales, vient d'être recapitalisée par l'Etat belge et l'Etat français.

Or depuis 2001, l'endettement de la Ville a fortement augmenté pour atteindre 1,6 milliard d'euros. L'augmentation prévisible des taux et le resserrement des crédits ne peuvent qu'avoir des conséquences importantes sur le budget de la Ville.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de leur préciser les mesures budgétaires qu'il compte prendre pour faire face à cette crise."

Réponse (M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint) :

"Avant de répondre à la question de M. DUBUS, il convient de rectifier une erreur. Contrairement à ce qu'avance l'auteur de la question, l'encours de dette de la collectivité parisienne n'est pas de 1,6 milliard d'euros, mais de 2,1 milliards d'euros. Il est strictement égal à l'encours de dette au 1er janvier 1998.

La gestion active de la dette et de la trésorerie mise en place depuis 2002 a permis de maîtriser les frais financiers de la Ville, même dans un contexte de crise. Je vous rappelle qu'en 2001, avant la mise en place de cette gestion active, la Ville était structurellement excédentaire en trésorerie avec un montant moyen journalier de 500 MEUR en 2000 sur le compte non rémunéré de la Ville au Trésor. Ceci est une preuve qu'avant 2001 la Ville articulait mal sa gestion de trésorerie avec sa gestion de la dette (emprunts mobilisés trop tôt et trop fort par rapport aux besoins réels de trésorerie quotidienne) ce qui générerait des frais financiers élevés, les taux d'intérêts à long terme étant proches de 6% à l'époque (500 MEUR * 6% = 30 MEUR de frais financiers payés pour rien annuellement).

Ce solde excédentaire coûteux et improductif du fait de l'interdiction du placement des excédents de trésorerie a été ramené à une valeur inférieure à 1 journée de dépense en moyenne (16 MEUR).

En 2008, le taux moyen pondéré de la dette parisienne va certes augmenter, du fait mécanique de la hausse des taux dans un contexte de crise, mais il va demeurer inférieur au taux moyen de l'OAT 10 ans.

Il sera ainsi autour de 3,20 % en 2008 (contre 2,82 % en 2007), alors que l'OAT 10 ans affiche un taux moyen de 4,31 % en 2007 et 4,34 % depuis début 2008.

Cette maîtrise du coût de la dette parisienne a été aussi rendue possible grâce à une politique de couverture du risque de taux qui fait que sur les 10 ans à venir, la répartition de la dette parisienne est de 70 % d'emprunts à taux fixe et 30 % à taux révisable, ce qui, évidemment, l'expose modérément à une évolution défavorable des taux.

Enfin, je vous rappelle également que depuis 2004 la Ville de Paris a diversifié ses sources de financement en se dotant d'un programme d'émission obligataire (EMTN "Euro Medium Term Note") qui lui permet de lever des fonds partout dans le monde directement auprès des investisseurs, et de profiter ainsi des meilleures opportunités au meilleur moment sur les marchés financiers sans dépendre uniquement des financements bancaires.

Ainsi, fin septembre, au cœur de la crise de liquidité qui affecte aujourd'hui les systèmes bancaires américain et européen, et malgré un marché des émissions obligataires en Euro qui est actuellement fermé, la Ville a pu lever des fonds sur le marché Suisse à des niveaux attractifs (émission obligataire de 150 MCHF qu'elle a immédiatement transformé en Euros, la Ville ne prenant aucun risque de change)."

QOC 2008-162 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du tourisme à Paris.

Libellé de la question :

"Les chiffres publiés récemment par le Comité régional du Tourisme montrent une baisse du nombre de tourisme étrangers à Paris de 35 % sur les 8 premiers mois de l'année, par rapport à la même période en 2007.

Cette baisse touche, tout particulièrement, les touristes américains et japonais qui ne figurent plus dans le "top 10" des clients étrangers à Paris.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris, les mesures qu'il compte mettre en oeuvre, en liaison avec le Comité régional du Tourisme afin de remédier à cette situation."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-163 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au recensement des arbres potentiellement dangereux dans le 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le 16e arrondissement compte 10.707 arbres, mais depuis quelques mois, les chutes d'arbres deviennent fréquentes et présentent des risques de dangerosité importants pour la population.

En début d'été, la chute d'un arbre avenue Mozart a eu pour conséquence l'hospitalisation d'un motocycliste. Courant septembre, c'est dans une cour de récréation, à l'école de la rue Murat, qu'est tombé un arbre à l'heure de la sortie des classes, sans faire de victime par miracle. Le 2 octobre se fendait en deux un arbre à l'angle de l'avenue Henri-Martin et de la rue de la Pompe, à proximité immédiate de la sortie du métro et du kiosque à journaux.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris :

1°) combien d'arbres sont répertoriés comme potentiellement dangereux dans l'arrondissement ? Et où ceux-ci sont localisés ?

2°) s'il est prévu un plan d'urgence de remplacement des arbres dangereux ? Et à quelle échéance ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-164 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le déploiement d'un dispositif supplémentaire sur le 16e arrondissement, pour le nettoyage des trottoirs durant la période de chute des feuilles d'arbres.

Libellé de la question :

"Le 16e arrondissement compte 10.707 arbres. A la saison d'automne, les trottoirs de l'arrondissement sont naturellement recouverts de feuilles. Les conséquences peuvent être dangereuses, tant en présentant un risque de déstabilisation des promeneurs, en particulier des personnes âgées ou handicapées, qu'en constituant un revêtement susceptible de cacher des obstacles à la marche.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris :

Quel dispositif supplémentaire il entend déployer sur le 16e arrondissement pour permettre le nettoyage des trottoirs durant la période de chute des feuilles d'arbres."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-165 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'élaboration d'un nouveau système de réceptacles de propreté des rues.

Libellé de la question :

"Le 16e arrondissement compte 2.186 réceptacles de propreté. Ces poubelles de rues, chargées de collecter les déchets dont les piétons souhaitent se débarrasser, sont depuis les attentats de 1995 constituées de sacs en plastique vert, transparents, attachés à un support fixé au sol.

Si la configuration actuelle de ces réceptacles, transparents, permet la visibilité du contenu, elle ne répond pas toujours à leur rôle premier : contribuer à la propreté de la voie publique. En effet, les sacs sont souvent surchargés, voire débordants, et parfois éventrés.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris et au Préfet de police :

S'il est envisagé de réfléchir à un nouveau système de réceptacles de propreté de rues, conciliant à la fois les impératifs de sécurité publique, mais aussi l'exigence d'efficacité de propreté."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La décision de neutraliser les anciens réceptacles à déchets, puis ultérieurement celle des les remplacer par des sacs en plastique translucides ou des poubelles anti-déflagration, nettement plus onéreuses, a été prise suite aux attentats qui ont ensanglanté la Capitale en 1995.

En raison du maintien à un niveau très élevé de la menace, qui s'est traduite par des attentats multiples en Europe en 2004 et 2005, le plan "Vigipirate" reste en vigueur à un niveau élevé.

Il convient donc de rester vigilant en la matière et de ne pas baisser la garde.

Les réceptacles transparents sont apparus comme les plus adaptés à la nécessaire conciliation des impératifs de lutte anti-attentat et de propreté de notre ville.

La Préfecture de police, qui n'est compétente en la matière que sur le plan de la sécurité, a par ailleurs donné son accord au déploiement de certains prototypes de réceptacles sécurisés, après un avis technique favorable de son laboratoire central.

Depuis, le laboratoire central a de nouveau été sollicité par la Ville en 2007 pour donner son avis techniques sur des prototypes de poubelles plus récents, et ce pour faire suite à un appel d'offres proposé par la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris.

La Préfecture de police examinera dans un esprit constructif les initiatives qui pourraient être prise, dès lors qu'elles offriraient les garanties indispensables en termes de sécurité. Les services préfectoraux demeurent à la disposition des services municipaux pour tout avis technique."

QOC 2008-166 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur la présence de plus en plus nombreuse de personnes sans domicile fixe sur les places publiques du 16e arrondissement et les mesures envisagées pour remédier à cette situation.

Libellé de la question :

"Depuis quelques semaines, de plus en plus nombreuses sont les personnes sans domicile fixe qui s'établissent sur les places publiques de l'arrondissement : quai Louis-Blériot, place du Général-Stéfanik, place du Docteur-Paul-Michaux, rue Duban, rue Bois-le-Vent, autour du musée Guimet, rue Mesnil, rue Saint-Didier, autour du Trocadéro, près du lycée Saint-Louis de Gonzague.

Parfois, certaines de ces personnes ont des comportements irrespectueux, s'en prenant verbalement aux riverains et passants, monopolisant certains espaces publics dans des conditions peu saines.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRÉ, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris et au Préfet de police :

Quelles dispositions sont envisagées, et sous quels délais, pour que ces personnes en difficulté soient aiguillées vers une structure adaptée à leurs besoins et que les espaces publics soient rendus à un usage public ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La Brigade d'assistance aux personnes sans-abri (B.A.P.S.A.), service rattaché à la D.P.U.P., propose aide et assistance aux sans-abri à Paris toute l'année de 6 heures 30 à 23 heures en semaine et de 7 heures 30 à 21 heures 30 le week-end. Elle intervient à la demande du SAMU social (appels au 115), de son propre chef ou sur signalement auprès du commissariat territorialement compétent.

La B.A.P.S.A. propose aux sans-abri les places disponibles dans les centres d'hébergement (C.H.A.P.S.A. de Nanterre, EMMAUS, etc.). Ces personnes préfèrent cependant souvent leurs abris de fortune aux solutions de logement qui leur sont offertes, souvent par refus des contraintes d'un hébergement collectif, ou à cause de la présence d'un animal, ou encore par attachement à un quartier dans lequel elles ont des habitudes et des points pour se nourrir.

Les dispositions législatives en la matière, révisées pour la dernière fois en 1994, excluent toute action coercitive des forces de police s'agissant de la conduite d'office et du placement en structure d'accueil.

Toutefois, compte tenu de la situation évoquée, je puis vous assurer que la B.A.P.S.A. intensifiera son action dans le 16e arrondissement au cours de la période à venir."

QOC 2008-167 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos des moyens mis à disposition du 16e arrondissement pour assurer la propreté.

Libellé de la question :

"La propreté dans le 16e arrondissement n'est plus assurée convenablement. Il appartient au Maire de Paris, dont c'est la compétence, de prendre les dispositions nécessaires, de façon urgente.

Les multiples initiatives du Maire d'arrondissement, qui procède régulièrement à des opérations dites "OCNA" (Opération concertée de nettoyage approfondi) et lance une vaste opération de sensibilisation de la population à la propreté, seront vaines si le Maire de Paris ne prend pas les décisions qui s'imposent.

Ils demandent au Maire de Paris :

Quels sont les moyens (en matériel, en personnels et en terme de roulement des équipes par jour) mis à la disposition de l'arrondissement ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-168 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux préemptions de logements sociaux dans le 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le 16e arrondissement souffre du manque d'équipements de proximité, en particulier pour l'accueil de la petite enfance. La politique municipale de préemption doit donc être guidée par un impératif de rattrapage de cette pénurie.

Or, depuis quelques années, la Ville procède à des mesures de préemption ; s'agissant du parc de logement social qui se fait dans le 16e à un coût extrêmement lourd par rapport au coût de l'immobilier.

Ils demandent au Maire de Paris :

Combien de logements sociaux ont été préemptés dans le 16e arrondissement, à quel coût, et combien d'entre eux ont été loués en tant que logements sociaux ?"

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-145 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur l'impact du projet européen "blue card" en matière d'accueil des chercheurs étrangers par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Le groupe Centre et Indépendants demande au Préfet de police de bien vouloir compléter sa réponse à l'intervention de Valérie SACHS¹ lors du dernier Conseil de Paris, sur l'orientation qui sera celle de l'Etat en matière d'accueil des chercheurs étrangers.

Valérie SACHS a fait allusion à la future directive européenne, qui devrait inciter "l'élite internationale diplômée" non communautaire à s'installer en Europe, et aider ainsi à combler notre déficit de compétitivité. Ce projet, dénommé "blue card" par référence à la "green card" américaine, vient d'être finalisé sous la Présidence française à Bruxelles² par les Ministres de l'Immigration. Sous réserve de conditions strictes et de normes de recrutement éthiques, il permettrait la libre circulation du chercheur ressortissant d'un pays tiers sur l'ensemble du territoire européen, s'étendrait à sa famille et donnerait à son conjoint un accès à l'emploi. L'Allemagne et l'Autriche craignent un empiètement des réglementations européennes sur les politiques nationales du marché du travail.

A la première étape de cette politique d'immigration européenne "distinguée" que nous appelons de nos vœux, le groupe Centre et Indépendants souhaite connaître la position et l'interprétation qu'en fera pour la Ville de Paris, la Préfecture de police.

¹ Délibération 2008 DASCO 79 adoptée par le Conseil de Paris lors de la séance du 30 septembre qui donne corps à la nouvelle politique de Recherche de la Ville de Paris qui s'engage à doubler le nombre de chercheurs étrangers et la subvention afférente (1.500.000 euros),

² Le projet sera définitivement adopté en novembre prochain."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Bien que la question posée ne se rapporte pas aux compétences municipales de la Préfecture de police, il m'est agréable de vous apporter les éléments de réponse ci-après.

❶ Les étrangers qui souhaitent mener des travaux de recherches ou dispenser un enseignement de niveau universitaire en France bénéficient déjà de la **carte de séjour temporaire "scientifique"**. Celle-ci dispense son titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation de travail de la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Les scientifiques disposent à Paris d'un guichet unique d'accueil mis en place spécialement au sein de la Direction de la Police générale de la Préfecture de police, lequel assure également un accueil téléphonique et désormais une réponse à l'ensemble des questions soumises par courriers électroniques.

Tout est ainsi mis en œuvre pour faciliter les démarches d'installation en France des chercheurs étrangers qui n'ont à se déplacer qu'une seule fois pour retirer leur carte de séjour temporaire.

❷ La Préfecture de police délivre également depuis décembre 2007 la **carte "compétences et talents"**. Y sont éligibles les ressortissants étrangers qui participent au rayonnement de la France sur le plan culturel mais aussi sur le plan scientifique. Ce titre de séjour est délivré pour 3 ans renouvelables.

Dans le but de faciliter l'accès à ce titre de séjour, notamment en allégeant les démarches administratives, la gestion de ces dossiers relève aussi d'un guichet unique. Les demandes sont instruites sur présentation spontanée des demandeurs, mais peuvent également être traitées par téléphone, par fax ou par mail.

La carte "compétences et talents" vise donc à attirer en Europe des personnalités hautement qualifiées, à faciliter leur déplacement au sein de l'Union et vers leur pays d'origine. Elle facilite la circulation des chercheurs et des travailleurs hautement qualifiés.

C'est précisément ce qu'entend promouvoir le projet de directive européenne sur la "Blue Card". En effet, ce titre veut être un outil de l'Europe non seulement pour lutter contre l'immigration illégale mais aussi pour organiser des possibilités de migration légale, et notamment d'immigration à des fins professionnelles.

La carte "compétences et talents" a aussi pour objet d'éviter les effets négatifs, pour les pays d'origine, d'une émigration définitive des personnes les plus qualifiées vers l'Europe. C'est le sens de l'obligation faite aux titulaires de cette carte originaires d'un pays de la zone de solidarité prioritaire, de regagner leur pays après 6 ans de séjour en France.

La volonté de rendre l'Europe attractive par rapport à d'autres zones géographiques, comme l'Amérique du Nord, tient ainsi compte de la nécessité de maîtriser les flux à la fois en fonction de ses propres besoins et de ceux des pays d'origine.

En conclusion, les orientations et les procédures qui seront mises en œuvre après l'adoption de la directive "Blue Card" ont été très largement anticipées en France, et la Préfecture de police en a fait depuis un an, l'une de ses priorités en matière d'accueil des étrangers."

QOC 2008-146 Question de M. Jean-Marie CAVADA et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation des panneaux lumineux de la Ville de Paris par les associations pour la diffusion d'informations.

Libellé de la question :

"Depuis les élections de mars 2008, la Municipalité a annoncé l'ouverture des panneaux lumineux de la Ville aux associations pour la diffusion d'informations, notamment concernant leurs événements festifs.

M. Jean-Marie CAVADA et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient savoir comment la Mairie de Paris a informé les associations de cette nouvelle possibilité, si elles ont manifesté leur intérêt à cette démarche et si un bilan de cette utilisation a été réalisé. De façon très pratique, M. Jean-Marie CAVADA et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaitent connaître le nombre d'associations qui a déjà diffusé un message, la nature des annonces réalisées, la fréquence des changements visuels, et si toutes les associations qui en ont fait la demande ont obtenu publication de leur communication.

Par ailleurs, M. Jean-Marie CAVADA et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient (ou réitérent leur demande) que les panneaux publicitaires soient utilisés à bon rythme pour rappeler à tout utilisateur de deux-roues, de véhicules motorisés et aux piétons le bon Code de la route afin de limiter le nombre d'accidents dans Paris."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-147 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant les dispositifs spécifiques envisagés concernant le tri sélectif des déchets toxiques dans Paris.

Libellé de la question :

"Nous nous félicitons de la tenue de la 4e Biennale du tri et de la propreté qui se déroule actuellement du 1er au 7 octobre sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cette exposition à l'attention des Parisiens met en valeur les enjeux du tri sélectif dans le cadre du développement durable dans notre Capitale et fournit l'occasion de sensibiliser les citoyens à sa bonne utilisation.

Cependant, si Paris commence à progresser dans ce domaine et trie un peu moins de 20 % de ses déchets, elle accuse toujours un retard sur la moyenne nationale. La Municipalité a fixé pour objectif d'atteindre le seuil des 30 % d'ici 2014, ce qui nous apparaît un but louable en soi. Toutefois, il nous semble que la Mairie se focalise sur un objectif quantitatif par trop réducteur. En effet, nombre d'experts se prononcent pour une approche plus qualitative, qui consiste à donner la priorité d'action à la problématique des déchets toxiques particulièrement polluants (produits d'entretien, piles, ampoules...). Or, actuellement, seuls 10 % de ces déchets sont recyclés. Nous déplorons que le débat se focalise trop largement sur la quantité, qui facilite la production de bonnes statistiques, mais qui ne garantit pas la meilleure efficacité écologique en terme de recyclage.

De fait, afin de mener une politique véritablement efficace en matière de tri sélectif, il est indispensable de porter un effort ciblé sur ce problème.

Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaitent savoir dans quelle mesure vous entendez faire de cette question une priorité et connaître les dispositions spécifiques que vous comptez prendre concernant le tri sélectif des déchets toxiques dans Paris."

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe communiste.

QOC 2008-144 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe communiste à M. le Maire de Paris relative à un message de soutien en faveur de la libération de Salah Hamouri, emprisonné depuis plusieurs années dans une prison israélienne.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris s'est engagée dans le soutien aux otages détenus à travers le monde. Le cas de Salah HAMOURI reste à ce jour encore peu connu et peu relayé par nos institutions.

Ce jeune franco-palestinien est emprisonné depuis plusieurs années dans une prison israélienne et ce au mépris du droit international puisque que sa culpabilité n'a pas été prouvée. Salah HAMOURI a été arrêté au motif d'une appartenance - non établie - au FPLP et au motif d'une "intentio" d'attenter à la vie de Yossef OVADIA, chef du parti SHAS, reconnu pour ses positions extrêmes.

Au terme de trois années de prison, son procès a vu l'annulation de plus de 20 audiences faute du moindre témoin se présentant à la barre du Tribunal militaire chargé de le juger. Il a ensuite été fortement incité à plaider coupable sous peine de se voir infliger une peine de prison supérieure à 7 années.

Aucune preuve concrète n'a pu être présentée et les services spéciaux israéliens n'ont rien trouvé, tant à son domicile que sur le disque dur de son ordinateur.

Face au silence de nos représentants, la famille de Salah HAMOURI s'est rapprochée de la famille franco-israélienne du soldat SHALIT, dont les autorités françaises demandent haut et fort la libération.

De nombreux défenseurs des droits de l'homme élus et membres de société civile on constitué dernièrement un Comité national de soutien à Salah HAMOURI.

Je souhaite donc vous demander, dans le cadre de la campagne parisienne visant à faire libérer tous les otages détenus à travers le monde, s'il serait possible de faire figurer le portrait de Salah HAMOURI aux côtés de celui de Gilad SHALIT et de faire en sorte que notre ville porte un message de soutien en faveur de la libération de Salah HAMOURI."

Réponse non parvenue.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOÛ, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRault-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Virginie DASPET, Firmine RICHARD, MM. Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Philippe TORRETON.

Annexe n° 1 - Question n° 150.

RATIO DENLEVEMENTS PAR HABITANT (JANVIER - AOÛT 2008)

Arrondissements	Nombre d'enlèvements	Nombre d'habitants	Ratio d'enlèvements par habitant	Nombre d'enlèvements de jour	Ratio d'enlèvements jour par habitant	Nombre d'enlèvements de nuit	Ratio d'enlèvements nuit par habitant
1	6 717	17750	0,38	6421	0,36	296	0,02
2	6 343	20700	0,31	5913	0,29	430	0,02
3	4 253	35100	0,12	3551	0,10	702	0,02
4	1 475	28600	0,05	1317	0,05	158	0,01
5	3 017	60650	0,05	2514	0,04	503	0,01
6	1 801	45200	0,04	1174	0,03	627	0,01
7	3 992	55400	0,07	3316	0,06	676	0,01
8	11 269	38700	0,29	4900	0,13	6369	0,16
9	5 843	58500	0,10	3559	0,06	2284	0,04
10	8 772	88850	0,10	7533	0,08	1239	0,01
11	11 101	152500	0,07	5707	0,04	5394	0,04
12	11 511	138400	0,08	7359	0,05	4152	0,03
13	5 028	181300	0,03	4305	0,02	723	0,00
14	4 277	134650	0,03	2875	0,02	1402	0,01
15	10 776	232400	0,05	7769	0,03	3007	0,01
16	19 197	149500	0,13	17353	0,12	1844	0,01
17	18 587	160300	0,12	16344	0,10	2243	0,01
18	15 515	188700	0,08	10823	0,06	4692	0,02
19	11 834	187200	0,06	10380	0,06	1454	0,01
20	9 920	191800	0,05	8664	0,05	1256	0,01
Total	171 228	2 166 200		131 777		39 451	0

/...

ENLEVEMENTS POUR L'ANNEE 2008

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	TOTAL
TOTAL véhicule	7642	7304	4984	1718	3521	2038	4587	12460	6786	10280	12838	12466	5764	4837	12499	22828	22487	17160	13855	17758	197640
%	3,82%	3,70%	2,52%	0,87%	1,78%	1,03%	2,32%	6,30%	3,43%	5,20%	6,39%	6,32%	2,92%	2,60%	6,32%	11,55%	11,38%	8,68%	7,01%	5,95%	100,00%

TOTAL

Nombre emplacements réservés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Zone de livraison	126	189	190	265	243	284	163	163	521	613	716	444	423	435	702	357	891	597	286	288
GIC-GIG	34	11	21	1	17	18	113	7	107	11	13	9	26	20	9	21	175	23	8	9
Transport de fonds	7	10	13	8	9	11	7	20	24	20	44	29	20	22	74	48	45	37	24	24
Véhicules électriques	2	2	0	1	1	1	2	0	180	298	164	0	2	1	5	6	2	1	1	3
Taxis	128	110	47	77	81	82	168	481	180	298	164	232	162	139	446	373	287	156	163	106
Arrêt de bus	44	28	54	34	79	96	109	147	98	136	95	159	198	154	180	201	147	179	121	163
Marchés	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	7	7	2	5	5	6

**Annexe n° 2 - Liste des participants aux Commissions.
Amendements et vœux déposés en Commission.**

Mercredi 15 octobre 2008

1^{ère} Commission

M. Legaret, Mmes Bertrand, Carrère-Gée, Montacié, Pourtaud, Sachs, MM. Bargeton, Bravo, Brossat, Gaboriau, Gaudillère, Pozzo di Borgo, Sarre, Vaillant.

(Voir tableau ci-après) :

---- --- ----

1^{ère} Commission
 mercredi 15 octobre 2008
 Conseil Municipal

Num	V ou A	Groupe	Objet	AVIS
DDATC-132	A.T	Exécutif	Amendement technique	
DASES-112	A	C.I	Relatif à la modification (suppression de la ligne 2) du grand prix de médecine et de la recherche médicale.	
DASES-112	A	C.I	Relatif à la modification (article 2) du grand prix de médecine et de la recherche médicale.	
DF-78	A	C.I	Relatif à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et universitaires.	
	V	UMPPA	Relatif à la création d'une ligne budgétaire pour l'application du Plan Climat de Paris.	
	V	UMPPA	Relatif au système d'information «Alizés».	
	V	PSRG	Relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens.	
	V	P.C	Relatif à la création d'un espace mémoire dédié à la résistance «FTP/MOI» au 14, rue de Paradis (10e).	
	V	Les VERTS	Relatif à la suppression du service de voiture avec chauffeur pour les présidents des groupes politiques au Conseil de Paris.	
	V	Les VERTS	Relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la SAGI à la SA HLM ICF -La Sablière (14e).	
	V	MRC-PC	Relatif aux personnels de la Ville de Paris.	

Mardi 14 octobre 2008

2^e Commission

Mmes Bouygues, Bertrand, Cohen-Solal, Errecart, Namy-Caulier, Sachs, MM. Boutault, Bros, Guillot, Missika, Sautter.

(Voir tableau ci-après) :

2^{ème} Commission
mardi 14 octobre 2008
Conseil Municipal

Num	V ou A	Groupe	Objet	AVIS
DASCO-175	A	PSRG	Amendement technique.	
DDEE-190	A	PSRG	Amendement technique	
DDATC-146	A	UMPPA-CI	Relatif à l'instauration de critères équitables pour la répartition des dotations d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement.	
	V	MRC	Relatif à la politique d'achat de véhicules automobiles par la Ville de Paris.	
	V	Les VERTS	Relatif à la candidature des syndicats retenus pour représenter le personnel de la Ville de Paris.	
	V	UMPPA	Relatif à la redynamisation du commerce de proximité dans le quartier des rues Treilhard, Corvetto et Maleville (8e).	
	V	PC	Relatif à la gestion des marchés du 13 ^e arrondissement.	
	V	UMPPA	Concernant la revitalisation des marchés non sédentaires du 15 ^e arrondissement.	
DU-152	V	PSRG	Relatif aux «meublés de tourisme» dans le projet de modification du P.L.U.	

3^{ème} COMMISSION

Mercredi 15 octobre 2008

*Elus présents : M.Dargent Claude,
Mme Cuignache-Gallois Edith, Mme Douvin Laurence, M.Feraud Remi,
M.Najdovski Christophe, M.Vuillermoz Jean.*

Excusé : M.Baupin Denis

(Voir tableau ci-après) :

.../...

3EME COMMISSION

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)		déposé par :	Observations
	Amendement relatif au projet de liaison ferroviaire CDG Express		groupe les Verts	
DU 184	Amendement reprenant la priorité à accorder au RER B dans la liaison CDG-Paris conformément aux conclusions de la commission d'enquête relative à la création du raccordement CDG Express		groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif à la pertinence du projet de liaison CDG Express et aux solutions alternatives à mettre en œuvre		groupe les Verts	
DVD 118	Vœu relatif aux modalités de définition des zones d'installation des nouveaux dispositifs d'éclairage public		groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif au proposition d'étude d'éclairage piéton urbain		groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif aux zones de réalisation des stationnements de deux roues motorisés		groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif à l'ouverture de l'expérimentation du stationnement nocturne en zone de livraison aux arrondissements qui en feront la demande		groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif aux couloirs de bus		groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la suppression des terminus dits "intermédiaires"		groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la sécurité de l'espace public		groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la durée d'utilisation gratuite du "Vélib" pour les abonnés		groupe les Verts	
	Vœu relatif à la couverture du périphérique		groupe UMPPA	
	Vœu relatif au Schéma Directeur de la Région d'Ile de France		groupe les Verts	

4^{ème} COMMISSION

Mardi 14 octobre 2008

*Elus présents : M.MARCOVITCH Daniel,
Mme ARROUZE Aline, M. BAUPIN Denis, Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire,
M. CONTASSOT Yves, M. DAGNAUD François, Mme GASNIER Fabienne,
Mme GIBOUDEAUX Fabienne, Mme LE STRAT Anne,
Mme ONGHENA Anne-Constance, Mme BERTRAND Geneviève.*

(Voir tableau ci-après) :

4EME COMMISSION

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)		déposé par	Observations
	Vœu relatif à la consultation et l'information des maires d'arrondissement sur les mesures prises dans le cadre du Plan Climat.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la composition du comité de pilotage du plan climat.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à l'implantation de l'agence parisienne du climat.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la propreté dans le 16e arrondissement.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à l'autorisation des brocantes et vides greniers sur la voie publique		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à l'évacuation des cartons pour les commerçants.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif au transfert du local propreté du 20 rue des Baignolles.		Groupes UMPPA & CI	
	Vœu relatif au lancement d'un appel d'offre pour la fourniture de sapins pour les décorations de Noël.		Groupe CI	
	Vœu relatif à la rénovation du square Pierre-Adrien Daipayrat.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif à la préservation de deux arbres sains, square Capitain.		Groupes UMPPA & CI	
	Vœu relatif à la formation aux premiers secours des employés des parcs et jardins de la Ville de Paris.		Groupe UMPPA	
	Vœu sur les mesures prises par la ville concernant la sécheresse.		Groupe UMPPA	
	Vœu relatif aux travaux polluants de rénovation de la gare Saint-Lazare.		Groupe UMPPA	

5^{ème} COMMISSION

Mercredi 15 octobre 2008

*Elus présents : Mme Wiewiorski Sylvie,
Mme Bidard Hélène, M Bouakkaz Hamou, Mme Dubarry Véronique,
Mme Harel Marie-Laure, M Peninou Mao, M. Sarre Georges.*

Excusée : Mme Stievenard Gisèle

(Voir tableau ci-après) :

5EME COMMISSION

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)	déposé par :
DDATC 154	Amendement relatif à la modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier	Exécutifs
	Vœu relatif à la vidéosurveillance et au plan "1000 caméras" de la Préfecture de Police	groupe communiste
	Vœu relatif à la demande de réouverture de l'unité de police de quartier "Chapelle"	groupe socialiste, radical de gauche et apparentés
	Vœu relatif à la réouverture de l'unité de police de quartier de la rue Raymond Queneau	groupe communiste
	Vœu relatif aux conditions de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud	groupe socialiste, radical de gauche et apparentés
	Vœu relatif aux conditions de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud	groupe communiste
	Vœu relatif aux nuisances sonores nocturne par certains services de police aux abords du boulevard Malesherbes, boulevard Berthier et boulevard Bessières	Brigitte KUSTER et les élus du 17e arrondissement
	Vœu demandant le maintien du quartier politique de la Ville dans le 14e	Pierre CASTAGNOU et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés
	Vœu relatif aux moyens alloués par l'Etat à la Politique de la Ville dans le 20e	Frédérique CALANDRA et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés

6e Commission :

Mme Karen Taieb, présidente ;

Mme Pascale Boistard ;

Mme Catherine Bruno ;

Mme Liliane Capelle ;

M. Gautier Caron-Thibaut ;

Mme Véronique Dubarry ;

Mme Fatima Lalem ;

Mme Martine Mérigot de Treigny ;

M. Christophe Najdovski ;

M. Vincent Roger ;

Mme Catherine Vieu-Charier.

Excusées : Mmes Yamina Benguigui, Myriam El Khomri, Olga Trostiansky.

(Voir tableau ci-après) :

6EME COMMISSION

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)	déposé par :	Observations
SG 11	Amendement à la subvention concernant l'association CIMADE	groupe les Verts	
	Vœu relatif au soutien de la Ville à l'association CIMADE	groupe les Verts	
DASES 112	Amendement concernant le grand prix de médecine et de recherche médicale	groupe Centre et Indépendants	
	Amendement concernant l'article 2 du grand prix de médecine et de recherche médicale	groupe Centre et Indépendants	
	Vœu relatif à la création d'un grand rendez-vous de restitution des actions dans le domaine de l'intergénérationnel dans le 18e	groupe socialiste	

7e Commission :

Mme Marie-Annick BARTHE, Conseillère de Paris ;
Mme Emmanuelle BECKER, Conseillère de Paris ;
M. Hervé BÉNESSIANO, Conseiller de Paris ;
Mme Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12^{ème} arrondissement ;
M. Pascal CHERKI, Adjoint au maire ;
Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Adjointe au maire ;
M. Bruno JULLIARD, Adjoint au maire ;
M. Jean-Baptiste MENGUY, Conseiller de Paris ;
M. Jean VUILLERMOZ, Adjoint au maire ;
M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint au maire ;

M. Richard STEIN, Conseiller de Paris (excusé)

(Voir tableau ci-après) :

Le 15 octobre 2008

VOEUX ET AMENDEMENTS DÉPOSÉS EN 7^{ème} COMMISSION

Deposé en	N° Provisoire	N° Définitif	V ou A	SIGNATAIRE	N° délibération	OBJET	RAPPORTEURS / OBSERVATIONS
7			A	Exécutif	DASCO 67 G	Amendement technique	
7			A	Exécutif	DASCO 163	Amendement technique	
7			V	PSRG	Non rattaché	Relatif à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet (13 ^{ème})	
7			V	PC	Non rattaché	Relatif à l'organisation du service de restauration au lycée Renoir (18 ^{ème})	
7			V	PC	Non rattaché	Relatif à l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes	
7			V	PC	Non rattaché	Relatif à l'organisation du soutien personnalisé dans les établissements primaires	
7			V	UMPPA	DASCO 67	Relatif à l'affectation du pavillon « Maison Blanche » à l'usage d'une mini-crèche pour l'accueil des jeunes enfants du 16 ^{ème}	
7			V	UMPPA	DPA 236	Relatif à l'accessibilité des écoles maternelles et élémentaires parisiennes	
7			V	Les Verts	Non rattaché	Relatif aux dénominations des écoles et collèges parisiens	

/.../

7			V	UMPPA	Non rattaché	Relatif au Conseil de la jeunesse du 16 ^{ème}	
7			V	UMPPA	DJS 382	Relatif à une meilleure implication du Maire d'arrondissement dans la procédure d'approbation du programme d'animations du Centre Sohane Benziane (15 ^{èmes})	
7			V	UMPPA	DJS 126	Relatif à l'association Gym Pairs 15 (augmentation de la subvention)	
7			V	UMPPA	Non rattaché	Relatif à la réfection et couverture de 3 terrains (19 ^{ème}) en échange d'une priorité d'utilisation de ces infrastructures	
7			V	MRC	Non rattaché	Relatif à l'encadrement des enfants par les associations sur les terrains sportifs mis à disposition par la Ville de Paris	

8e COMMISSION Réunion du 15 octobre 2008

Etaient présents : M. René DUTREY, Président, Mmes Sandrine CHARNOZ, Geneviève BERTRAND, MM. Jérôme DUBUS, Michel DUMONT, , Mme Anne HIDALGO, MM. .Jean-François LAMOUR, Christophe GIRARD, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Valérie SACHS et M. François VAUGLIN.

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)	déposé par	Vote			Observations
			POUR	CONTRE	ABST	
DU 152	Vœu visant à intégrer dans la liste des nouvelles protections patrimoniales 3 immeubles situés dans le 16e arrondissement	Exécutif				
idem	Vœu relatif à l'inscription d'une nouvelle réserve pour la création de logements et logements sociaux sur l'emprise de la Poste, 18/20, rue des Favorites, 1/21 rue de Bourseul, 21 et 31, rue d'Alleray (15e)	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés				
idem	Vœu visant à retirer 2 adresses situées dans le 10e arrondissement de la liste des réserves pour logements et logements sociaux	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés				
idem	Vœu relatif à l'inscription de nouvelles réserves pour la création de logements sociaux et d'un espace vert protégé dans le 9e arrondissement	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés				
idem	Vœu relatif à l'opportunité d'inscrire de nouvelles réserves pour la création de logements et d'équipements publics dans le 11e arrondissement	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés				
idem	Vœu ayant trait à l'isolation des bâtiments anciens par l'extérieur et aux saillies de façades	Groupe "Les Verts"				

idem	Vœu relatif à l'impact des dispositions du PLU	Groupe "Les Verts"				
idem	Vœu relatif à l'engagement d'une procédure de révision du PLU	Groupe UMPPA				
idem	Vœu concernant les réserves pour le logement et le logement social	Groupe UMPPA				
idem	Amendement relatif à l'enrichissement du dossier d'enquête publique par la participation des Conseils de quartier	Groupes UMPPA et "Centre et indépendants"				
idem	Vœu concernant l'inscription de nouvelles réserves pour des équipements petite enfance dans le 16e arrondissement	Groupe UMPPA				
idem	Vœu ayant trait au respect du droit des propriétaires quant à l'utilisation de leur logement	Groupe "Centre et indépendants"				
DU 184	Amendement et vœu concernant le projet CDG Express	Groupe "Centre et indépendants"				
	Vœu relatif à la réhabilitation et à la sécurisation de la place de l'Europe (8e)	Groupe UMPPA				
	Vœu relatif à l'avenue de Clichy	Groupe UMPPA				
	Vœu relatif à l'emprise du lycée Honoré de Balzac	Groupe UMPPA				
	Vœu relatif à l'attribution du nom de Maria Véronne à une rue ou un square du 18e arrondissement	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés				

DLH 208	Amendement visant à adapter l'offre de logements sociaux à la réalité de la demande	Groupe "Les Verts"					
	Vœu relatif aux loyers pratiqués par la SIEMP	Groupe "Les Verts"					
	Vœu relatif à la vente de logements HLM à leurs occupants par les bailleurs sociaux	Groupe UMPPA					
	Vœu relatif aux conditions de transfert de 775 logements de la SAGI à la SA d'HLM ICF "La Sablière" dans le 14e arrondissement	Groupe communiste					
	Vœu relatif aux conditions de transfert de 775 logements de la SAGI à la SA d'HLM ICF "La Sablière" dans le 14e arrondissement	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés					
	Vœu relatif au financement du logement social	Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés					
	Vœu relatif à la représentation de la Ville au sein du futur Syndicat mixte chargé de réfléchir à l'évolution de la zone dense d'Île-de-France	Groupe UMPPA					
	Vœu tendant à l'organisation d'un débat devant le Conseil de Paris portant sur le futur syndicat mixte ouvert	Groupe UMPPA					
	Vœu tendant à l'organisation d'un débat devant le Conseil de Paris portant sur le SDRIF	Groupe UMPPA					
	Vœu relatif à la présence d'amiante dans les établissements de la Ville et du Département	Groupe "Les Verts"					

9e commission :

Mme Genevieve Bertrand, présidente ;

Mme Colombe Brossel ;

Mme Liliane Capelle ;

M. Thierry Coudert ;

M. Philippe Ducloux ;

Mme Danielle Fournier ;

M. Christophe Girard ;

Mme Laurence Goldgrab ;

Mme Hélène Macé de Lépinay ;

M. Hernando Sanches Ruivo ;

Mme Catherine Vieu-Charier.

Excusés : M. Pierre Schapira, Mme Catherine Dumas.

(Voir tableau ci-après) :

9EME COMMISSION

Projet de délibération	Amendement (objet) ou Vœu (intitulé)	déposé par :	Observations
CABMA 10	Vœu concernant le bilan et l'action de la délégation générale à l'Outre Mer de la Ville de Paris	groupe UMPPA	
	Vœu relatif à l'avenir des théâtres dits municipaux de la Ville de Paris	groupe UMPPA	
	Vœu concernant la création d'un nouvel équipement culturel, le Petit Bain, dans le 13e	groupe socialiste	
	Vœu relatif à un hommage aux "mutins du chemin des Dames"	groupe les Verts	

Sommaire

Ouverture de la séance.	928	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la consultation et l'information des maires d'arrondissement sur les mesures prises dans le cadre du Plan Climat. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la composition du comité de pilotage du Plan Climat.	981
Condoléances.	928	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation de l'Agence parisienne du climat.	982
Adoption d'un compte rendu.	928	2008, DDATC 154 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier.	982
2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens.	928	Vœu déposé par les groupes communiste et socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif à la demande de réouverture de l'unité de police de quartier "Chapelle".	983
Suspension et reprise de la séance.	944	Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et les élus du 17e arrondissement relatif aux nuisances sonores nocturnes occasionnées par certains services de police aux abords du boulevard Maiesherbes, boulevard Berthier et boulevard Bessières.	984
2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens. (Suite).	944	Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés demandant le maintien du quartier politique de la ville dans le 14e arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste relatif aux moyens alloués par l'Etat à la politique de la ville dans le 20e arrondissement.	985
Suspension et reprise de la séance.	947	2008, SG 14 - Subvention à l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu - ADFI pour son action de lutte contre les dérives sectaires. - Montant : 18.000 euros.	986
2008, DF 82 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la crise économique et à ses conséquences sur la vie des Parisiens. (Suite).	947	Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien de la Ville au Comité inter mouvement auprès des évacués (CIMADE). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	987
Communication de M. le Préfet de police sur la vidéoprotection. <u>Vœu</u> déposé par le groupe communiste relatif à la vidéosurveillance et au plan "1.000 caméras" de la Préfecture de police.	957	Vœu déposé par Mme Claudine BOUYGUES et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, relatif à la création d'un Grand rendez-vous de restitution des actions dans le domaine de l'Intergénérationnel dans le 18e arrondissement.	988
Dépôt de questions d'actualité.	969	2008, SG 11 - Subvention à l'association "Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués - CIMADE" (7e) pour ses permanences femmes. - Montant : 15.000 euros.	988
Suspension et reprise de la séance.	969	2008, DASES 112 - Modification du Grand Prix de médecine et de la recherche médicale Jean Hamburger.	989
Examen des questions d'actualité.	970	2008, DASCO 67 - Désaffectation de l'usage scolaire de la parcelle située 15 rue Boileau (16e) et du pavillon dit "Maison Blanche". <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A.	990
I - Question d'actualité posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Maire de Paris relative aux théâtres parisiens.	970	2008, DASCO 163 - Ressort des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Paris pour l'année scolaire 2009-2010.	992
II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris relative à la politique parisienne du logement et à la préservation de la mixité sociale après l'entrée en vigueur des "surloyers" (loi Boutin).	971		
III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'application du S.M.A. par la Mairie de Paris lors des grèves à Paris. <u>IV - Question d'actualité</u> posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'organisation du S.M.A.. <u>V - Question d'actualité</u> posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au Service minimum d'accueil.	972		
Suspension et reprise de la séance.	979		
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la crise immobilière.	979		
Suspension et reprise de la séance.	980		

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.992

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'organisation du soutien personnalisé dans les établissements primaires.992

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dénominations des écoles et collèges parisiens.993

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des écoles maternelles et élémentaires parisiennes. Vœu déposé par l'Exécutif.994

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à l'organisation du service de restauration au lycée Renoir dans le 18e arrondissement.995

2008 DJS 382 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane, 16-20 rue Georges Duhamel (15e). Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. proposant une meilleure implication du Maire d'arrondissement dans la procédure d'approbation du programme d'animations du centre Sohane Benziane situé dans le 15e arrondissement.996

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au Conseil de la jeunesse du 16e arrondissement.996

2008, DJS 126 - Signature d'une convention avec l'association "Gym' Paris 15" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 41.000 euros. Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. proposant qu'une subvention de 55.000 euros soit attribuée à l'association "Gym Paris 15".997

2008, DJS 235 - Subvention à la société anonyme sportive Paris Saint-Germain Football - Montant : 2.150.000 euros.999

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Jules Ladoumègue.1001

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'avenue de Clichy.1001

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'emprise du lycée Honoré de Balzac.1002

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Maria Vérone à une rue ou un square dans le 18e arrondissement.1003

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la représentation de la Ville de Paris au sein du futur Syndicat mixte ouvert. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'information du Conseil de Paris sur le Syndicat mixte ouvert.1003

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'information du Conseil de Paris sur le Schéma directeur de la Région Ile-de-France.1004

2008, DLH 208 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 32 logements PLUS et 30 logements PLS sur le lot 6 du groupe Villiot-Rapée situé 19, rue Villiot (12e).1005

2008, DLH 211 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" du groupe "Lefebvre-Perichaux" situé 16, rue des Périchaux, 115 à 119, boulevard Lefebvre et 110-112, boulevard Brancion (15e).1006

Vœu déposé par MM. Patrick BLOCHE, Georges SARRE, Mme Hélène BIDARD, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, les élus du Mouvement républicain et citoyen et les élus du groupe communiste relatif au financement du logement social.1007

Vœu déposé par M. René DUTREY, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux loyers pratiqués par la S.I.E.M.P.1008

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente de logements H.L.M. à leurs occupants par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris.1009

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement. Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE, Hélène BIDARD, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement. Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux conditions du transfert de 775 logements de la S.A.G.I. à la S.A. H.L.M. I.C.F. "La Sablière" dans le 14e arrondissement.1010

Suspension et reprise de la séance.1012

2008, DU 152 - Avis sur l'engagement par M. le Maire de Paris d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'étude de protections patrimoniales supplémentaires à intégrer dans la modification du Plan Local d'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription de nouvelles réserves de logements sociaux et d'un espace vert protégé à l'occasion de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés visant à retirer deux adresses de la liste des réserves pour logements et logements sociaux. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la modification du PLU dans le 11e arrondissement. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription d'une nouvelle réserve pour la création de logements et de logements locatifs sociaux. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au projet de délibération 2008 DU 152. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux réserves pour le logement et le logement social. Vœu déposé par M. BROS relatif aux "meublés de tourisme" dans le projet de modification du PLU. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'isolation des bâtiments anciens par l'extérieur et saillies de façades. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'impact des dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris.1013

2008, DU 184 - Projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris (CDG express) impactant les 10e et 18e arrondissements. Vœu déposé par Mme Valérie SACHS, au nom du groupe Centre et Indépendants, relatif au projet de liaison ferroviaire express directe dédiée au transport de voyageurs entre l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy et la gare de l'Est à Paris impactant les 10e et 18e arrondissements. Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la pertinence du projet de liaison CDG Express et aux solutions alternatives à mettre en œuvre.1027

2008, DU 120 - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.1034

2008, CAB_MA 10 - Subvention à l'association "Réali" (3e) pour l'organisation de la 4e édition du festival de musique Gwo-Ka à Paris en 2008. - Montant : 14.000 euros. Vœu déposé par Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mme Roxane DECORTE, et les membres du groupe U.M.P.P.A., adressé au Maire de Paris concernant le bilan de l'action de la Délégation Générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris (DGOM), de la Commission extra-municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer (CMAI).1035

2008, DAC 289 - Signature avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) d'un avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9.023.000 euros et d'une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 400.000 euros. ..1037

2008, DAC 478 - Subvention à l'association "13 en vue" (Treize en Vue) (13e). - Montant : 4.000 euros.1038

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean TIBERI, Jean-Pierre LECOQ, Patrick TRÉMÈGE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Philippe GOUJON, Thierry COUDERT, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY et les élus du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'avenir des théâtres dits municipaux de la Ville de Paris.1038

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'implantation d'un nouvel équipement culturel, "le Petit Bain", quai François-Mauriac, dans le 13e arrondissement.1040

2008, SGRI 48 - Subvention à l'association "La Plume Noire" (15e). - Montant : 6.000 euros.1041

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un hommage aux "mutins du Chemin des Dames". Vœu déposé par l'Exécutif.1042

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la création d'un espace mémoire dédié à la Résistance F.T.P.-M.O.I. au 14 rue de Paradis.1043

2008, DF 78 - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.1044

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une ligne budgétaire pour l'application du Plan Climat de Paris.1045

Vœu déposé par MM. David ALPHAND, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif au système d'information "Alizé".1046

2008, DU 179 - DEVE 150 - DVD 222 - DPVI 61 - Approbation des avenants n° 2 et 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) prévoyant une subvention complémentaire de fonctionnement. - Montant : 597.900 euros.1047

Suspension et reprise de la séance.1050

Observations sur le déroulement de la séance.1050

2008, DDEE 193 - Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes - ACAJA (17e) pour des animations de quartier. - Montant : 8.000 euros.1050

2008, DDEE 166 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "The Swatch Group" pour l'exploitation de son magasin "SWATCH STORE" 104, avenue des Champs-Élysées (8e).1050

2008, DDEE 146 - Convention de partenariat 2008, signée entre la Ville de Paris et l'association "MILA" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.1051

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la gestion des marchés du 13e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif.1052

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la redynamisation du commerce de proximité dans le quartier des rues Treilhard, Corvetto et Maleville. Vœu déposé par l'Exécutif.1053

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affaiblissement généralisé des marchés non sédentaires.1053

Suspension et reprise de la séance.1054

2008, DDATC 132 - Inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge.1054

Vœu déposé par M. Georges SARRE, Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la politique d'achat de véhicules automobiles par la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1055

2008, DDATC 146 - Détermination des critères de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2009, en application du titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.1056

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la candidature des syndicats retenus pour représenter le personnel de la Ville de Paris.1057

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la présence d'amiante dans les établissements de la Ville et du Département de Paris.1058

Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen, de M. Ian BROSSAT et des élus du groupe communiste relatif aux personnels de la Ville de Paris.1059

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste relatif aux conditions de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit Paris Sud.1059

2008, DASCO 175 - Signature de conventions pour l'attribution de subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Recherche sur Paris" - Montant total : 330.000 euros.1060

2008, DDEE 190 - Signature de la convention pluriannuelle 2008-2010 de partenariat entre la Ville et l'association "CASDAL 14" animant un Espace Public Numérique dans le 14e arrondissement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 43.000 euros.1061

2008, DVD 118 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux marchés de fourniture de candélabres et de luminaires contemporains d'éclairage public. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au projet de délibération DVD 118. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une proposition d'étude d'éclairage piéton urbain.1061

2008, DVD 201 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de mise à disposition de séparateurs modulaires de voies substituant la société Appia Grands Travaux à la société AER.1062

2008, DVD 213 - Signature de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société STEM Propreté pour l'entretien, la surveillance et la collecte des recettes des lavatoires.1064

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la durée d'utilisation gratuite du Vélib' pour les abonnés.1065

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux zones de réalisation des stationnements de deux-roues motorisés.1066

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Yves POZZO di BORGIO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de l'expérimentation du stationnement nocturne en zone de livraison aux arrondissements qui en feront la demande.1066

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux couloirs de bus.1066

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur la sécurité de l'espace public.1067

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur la suppression des terminus dits "intermédiaires".1067

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Jérôme DUBUS, Mme Laurence DOUVIN, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture du périphérique.1068

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux polluants de rénovation de la gare Saint-Lazare.1070

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation et à la sécurisation de la place de l'Europe.1071

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'autorisation des brocantes et vides greniers sur la voie publique.1071

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évacuation des cartons par les commerçants.1072

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la propreté dans le 16e arrondissement.1073

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au transfert du local propreté du 20, rue des Batignolles.1074

2008, DEVE 107 - Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de sapins pour les décorations de Noël de la Ville de Paris. Vœu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de sapins pour les décorations de Noël.1075

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la formation aux premiers secours des employés des parcs et jardins de la Ville de Paris.1076

Vœu déposé par Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation du square Pierre-Adrien Dalpayrat.1077

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la préservation de deux arbres sains, square Capitan.1078

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur les mesures prises par la Ville concernant la sécheresse. . . .1078

2008, DEVE 151 - SGRI 77 - Attribution de la dénomination "parc Clichy-Batignolles - Martin Luther King" au parc Clichy-Batignolles, rue Cardinet (17e).1079

2008, DEVE 147 - SGRI 80 - Mise à disposition à titre gracieux, d'un emplacement au cimetière du Père Lachaise (20e), au profit de l'association de défense des familles des victimes de la catastrophe de Charm El Cheikh, pour y inhumer les restes non identifiés des victimes de la catastrophe.1080

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.1081

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1081

Clôture de la séance.1081

Votes spécifiques.1082

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1083

Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1093

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QOC 2008-148
Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'entretien des grilles des arbres.1093

QOC 2008-149 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'application du "Plan climat".1093

QOC 2008-150 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur la gestion des enlèvements de voitures.1094

QOC 2008-151 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux "volontaires" du "Plan climat".1095

QOC 2008-152 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au plan de rénovation des ascenseurs de l'O.P.A.C.1095

QOC 2008-153 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'impact énergétique des tours de logements de 50 mètres de hauteur.1095

QOC 2008-154 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état des lieux de "l'Agenda 21".1095

QOC 2008-155 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au calendrier de la réalisation du "Plan climat" concernant le patrimoine municipal.1096

QOC 2008-156 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au calendrier de réalisation du "Plan de déplacements" de l'administration dans le cadre du "Plan climat".1096

QOC 2008-157 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux réalisations concrètes du "Plan Climat" sur le territoire parisien.1096

QOC 2008-158 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'Agence parisienne du climat.1096

QOC 2008-159 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conditions de transport des usagers de la ligne 1 et du RER A.1097

QOC 2008-160 Question de MM. Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'amélioration de la circulation de la porte d'Asnières (17e).1097

QOC 2008-161 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution de l'endettement de la Ville de Paris au regard de la conjoncture actuelle.1097

QOC 2008-162 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du tourisme à Paris.1098

QOC 2008-163 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au recensement des arbres potentiellement dangereux dans le 16e arrondissement.1098

QOC 2008-164 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le déploiement d'un dispositif supplémentaire sur le 16e arrondissement, pour le nettoyage des trottoirs durant la période de chute des feuilles d'arbres.1098

QOC 2008-165 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'élaboration d'un nouveau système de réceptacles de propreté des rues.1098

QOC 2008-166 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur la présence de plus en plus nombreuse de personnes sans domicile fixe sur les places publiques du 16e arrondissement et les mesures envisagées pour remédier à cette situation.1099

QOC 2008-167 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos des moyens mis à disposition du 16e arrondissement pour assurer la propreté.1099

QOC 2008-168 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux préemptions de logements sociaux dans le 16e arrondissement.1100

II - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-145 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur l'impact du projet européen "blue card" en matière d'accueil des chercheurs étrangers par la Ville de Paris.1100

QOC 2008-146 Question de M. Jean-Marie CAVADA et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation des panneaux lumineux de la Ville de Paris par les associations pour la diffusion d'informations.1101

QOC 2008-147 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant les dispositifs spécifiques envisagés concernant le tri sélectif des déchets toxiques dans Paris.1101

III - Question du groupe communiste. QOC 2008-144 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe communiste à M. le Maire de Paris relative à un message de soutien en faveur de la libération de Salah Hamouri, emprisonné depuis plusieurs années dans une prison israélienne.1101

Liste des membres présents.1102

Annexe n° 1 - Question n° 150.1103

Annexe n° 2 - Liste des participants aux Commissions. Amendements et vœux déposés en Commission.1105

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*